



Bulletin de la Société d'etudes scientifiques et ...

Société d'etudes scientifiques et archéologiques de Draquignan et du Var

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE

DRAGUIGNAN

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE

DRAGUIGNAN

TOME XXVI

1906 - 1907

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE LATIL FRÈRES, BOULEVARD DES MARRONNIERS, 28

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE

DRAGUIGNAN

TOME XXVI

1906 – 1907

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE LATIL FRÈRES, BOULEVARD DES MARRONNIERS, 28

1909

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 19 JANVIER 1906

Présidence de M. le docteur Doze, président.

Présents : MM. Astier, Joseph Azam, Burtez, Doze, Louvet, Perrimond, Poupé, Raffin, Sivan, Verrion.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 1905 est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président a le regret de faire part des nouveaux deuils que la Société vient d'éprouver par suite du décès de M. Antelme, architecte à la Seyne, et de M. le chanoine Espitalier, membres correspondants.

M. le chanoine Espitalier, s'était adonné exclusivement à l'étude de notre passé religieux et avait acquis sur ce sujet par l'étendue de ses recherches une véritable compétence. Dire que le savant Albanès lui-même y avait eu recours pour la composition de sa remarquable *Gallia novissima*, qu'il doit au modeste curé de Gonfaron plus d'un utile renseignement et toute la notice d'un évêque du moyen âge, insoupçonné avant lui, c'est rendre à sa collaboration un hommage légitime et des plus flatteurs. Notre Société s'honore d'avoir publié les *Évêques de Fréjus*, œuvre que l'on peut considérer comme définitive. Son consciencieux auteur avait épuisé pour l'écrire toutes les ressources de la science historique, et, dans les conditions si défavorables où il était condamné à travailler, loin des grands dépôts d'archives ou de livres, ce n'était pas un petit mérite. Au moment où la mort est venue interrompre le cours de ces incessants travaux, il avait à peine achevé et nous avait adressé deux intéressantes monographies dont nous avons été heureux d'enrichir le Bulletin à l'impression: la généalogie des Antelmy, dont le rôle fut si important dans l'administration du diocèse à partir du commencement du XVII[e] siècle, et la liste des prévôts du chapitre. Ce dernier complément des *Évêques* est une refonte complète de l'ancienne et même de

la nouvelle *Gallia*, refonte que le regretté chanoine Albanès n'avait pas eu le loisir d'entreprendre, s'étant borné à la reproduction pure et simple de l'œuvre fort sommaire, sinon toujours exacte, des Bénédictins de Saint-Maur. Notre infatigable confrère, honoré par l'autorité diocésaine du titre d'historiographe, travaillait aussi à refaire en la complétant la notice du curé Girardin sur nos paroisses, publiée dans notre *Bulletin* (t. VIII). Il avait également caressé le projet de ce qu'il appelait le Feller du diocèse, c'est-à-dire d'un dictionnaire biographique de tous les ecclésiastiques dont il avait rencontré le nom et relevé le *curriculum vitæ*, au cours de ses innombrables investigations. Quels inappréciables services n'eût pas rendus ce recueil à tous les érudits provençaux si souvent dans l'embarras pour identifier des personnalités du clergé mêlées aux évènements du passé! L'auteur pouvait en juger par le nombre et la fréquence des consultations qui lui étaient adressées un peu de tous les côtés et auxquelles il répondait toujours avec une parfaite obligeance. Plus soucieux, avec la rondeur de son caractère, de l'exactitude des faits que des délicatesses de la forme, le chanoine Espitalier était avant tout un ami du vrai sans détour et sans fard. Erudit sagace et scrupuleux, sa critique droite et sûre ne s'inspirait que de la pureté de ses intentions. Comme historien ecclésiastique, il fut le digne continuateur et l'émule des Antelmy, des Girardin, des Alliez, des Disdier, des Albanès dont il clot bien malheureusement la liste, au grand regret de l'érudition provençale.

Communication est donnée de la correspondance :

— Circulaire du Ministre de l'Instruction publique du 23 décembre dernier annonçant, comme suite à celle du 17 juillet, que le 44e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 17 avril prochain, à 2 heures précises, et se poursuivra durant les journées des mercredi 18, jeudi 19, vendredi 20 et samedi 21 avril.

— Lettre de M. le Maire de Draguignan, en date du 10 janvier 1906, remerciant de l'envoi de deux cents francs sur le don anonyme fait à la Société en 1905 et faisant connaître qu'ils ont été employés à l'achat des ouvrages suivants pour la bibliothèque de la ville :

Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, 12 vol.

Petit de Juleville, *Histoire de la littérature française*, 8 vol.

Taine, *Origine de la France contemporaine*, 12 vol.

Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*, 1 vol.

Moris, *Histoire de l'abbaye de Lérins*, 1 vol.

La ville a contribué à cette dépense pour la somme de 207 fr. 50.

A ce sujet M. Poupé donne la liste des élèves du collège de Draguignan qui ont obtenu, depuis 1899, les prix décernés sur les fonds provenant de la même libéralité :

SCIENCES : Moro Gustave, de Monte-Carlo (1899); Mourès André, d'Embrun (1900 et 1901); Pellas Ernest, du Puget-sur-Argens (1902); Guérin Louis, de Draguignan (1903); Culot Georges, de Saint-Mihiel (1904); Vidal Paul, de Montauroux (1905).

LETTRES : D'Astier Pierre, de Draguignan (1899); Bausset Eugène, de Montferrat (1900); Bondil Fernand (1901 et 1902); Marche Joseph, de Château-Ville-Vieille (1903); Savournin Joseph, de Mouans-Sartoux (1904); Lafage Louis, de Paris (1905).

M. le secrétaire fait, au nom de M. le trésorier empêché, l'exposé de la situation financière au 31 décembre 1905 et annonce que les cotisations de 1905 vont être mises en recouvrement.

Sur la présentation de MM. Mireur et Sivan, M. Victor Liautaud, notaire à Volonne (Basses-Alpes), ancien membre de la Société, est de nouveau admis comme membre correspondant.

Il est donné lecture, au nom de M. Mireur, d'une notice historique sur la maison Mallard, n° 15 de la rue de l'Observance, où l'on vient de créer un collège de jeunes filles. Cette maison, une des plus remarquables de la rue par ses proportions et sa majestueuse ordonnance, qui rappelle un peu celle des hôtels aristocratiques d'Aix, fut bâtie à la fin du XVII[e] siècle par une des premières familles de notre ville· Les Giraud de la Garde et d'Agay n'ont pas fourni moins de sept générations d'hommes de robe, de neuf officiers, supérieurs la plupart, aux armées de terre ou de mer, et, en moins de 70 ans, de douze chevaliers des ordres militaires de Saint-Louis et de la Légion d'honneur La Révolution seule arrêta leur rapide et magnifique essor. Une des plus hautes figures de cette peu banale galerie est celle d'un des deux fondateurs de la maison, décédé à 90 ans, après 70 ans de services soit au palais comme avocat ou premier magistrat de sa juridiction, soit dans les fonctions de subdélégué de l'intendant. Louis XIV lui accorda des lettres de confirmation de noblesse, en récompense de sa belle conduite pendant l'invasion du duc de Savoie en 1707, où ce généreux patriote paya non seulement de sa personne mais encore de sa bourse pour organiser la défense du pays.

La même maison rappelle enfin les modestes débuts d'un avocat-avoué qui y eut son cabinet sous la Restauration et dont nul ne prévoyait alors la brillante carrière. Nous voulons parler de Mᵉ Emmanuel Poulle, de Montauroux, devenu après 1830 député de l'arrondissement, membre et président du Conseil général et premier président de la Cour d'appel d'Aix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1906

Présidence de M. le docteur Doze, président

Présents : MM. Blancard, Belletrud, Doze, Louvet, Missimily, Poupé, Raffin, Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspon dantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président fait part de la mort de M. Gustave Vidal, inspecteur des contributions directes en retraite à Plascassier, membre associé, et exprime, à l'occasion de ce décès, les regrets de la Compagnie.

Sur la présentation de MM. Mireur et Poupé, M. le comte Clément de Blavette, 9, rue de Gravelle, à Versailles, est admis en qualité de membre associé.

Un membre expose, d'après un document judiciaire inédit de l'an XI, récemment découvert, les péripéties de la capture de deux des principaux brigands de la bande qui infestait et terrorisait la région de Collobrières, capture immédiatement suivie de la disparition de tous les autres. Le commissaire du gouvernement de l'arrondissement de Toulon,

Honoré Antiboul, de Saint-Tropez, auquel reviennent l'initiative et l'organisation de toutes les mesures, avait obtenu, par l'entremise d'un affidé, un rendez-vous au milieu des bois avec toute la bande. Le récit de l'entrevue peu banale revêt sous sa plume encore émue un intérêt saisissant. Le magistrat offrit amnistie pleine et entière et apporta des passeports pour les colonies. Le chef refusa obstinément, demandant à se retirer en Italie, et fut suivi par tous les autres. Antiboul dut promettre alors de faire changer les passeports, et, au bout de quelques jours, convoqua les brigands dans une maison pour les leur remettre. La maison avait été secrètement cernée. Deux seulement se présentèrent, parmi lesquels le chef, et furent immédiatement saisis. Au bruit qu'ils firent, leurs complices, réunis dans un cabaret voisin, prirent la fuite. Des battues furent aussitôt opérées avec le plus grand soin dans le lieu par les habitants de Collobrières et, dans toute la contrée, par les gardes nationales des localités environnantes jusqu'à Hyères et au Luc. Les brigands traqués n'eurent plus que la ressource de s'embarquer avec un patron dont ils s'étaient ménagé le concours, et se dirigèrent probablement vers les côtes d'Italie. Collobrières était l'un des derniers repaires du brigandage, et le département du Var fut ainsi délivré de ce triste fléau grâce à l'habileté et à l'énergie du magistrat Antiboul.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 30 MARS 1906

Présidence de M. le docteur Doze, président

Présents : MM. Belletrud, Burtez, Doze, Gubert, Louvet, Perrimond, Poupé, Raffin, Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 22 février est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président exprime les regrets de la Compagnie à l'occasion du départ de notre confrère M. Thérel, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, appelé à exercer les fonctions d'ingénieur en chef à Châlons-sur-Marne, et le félicite de son avancement.

Il adresse les mêmes félicitations à M. le chef de bataillon Durand de Grossouvre, membre correspondant, récemment promu lieutenant-colonel.

M. Louvet rend compte du Congrès de l'*Espéranto* où il représentait la Société, et qui s'est tenu à Boulogne-sur-Mer, au mois d'août dernier, sous la présidence de l'auteur de la nouvelle langue, le docteur Zamenhof, assisté de la Municipalité, de la Chambre de Commerce et du Touring-Club de France. Là se sont rencontrés plusieurs milliers de congressistes venus de tous les coins du monde, appartenant à 22 nations ne sachant, pour la plupart, que leur langue maternelle, mais, grâce à l'*Espéranto*, arrivant à une entente réciproque dans la conversation, pouvant prendre part à des discussions, assistant à des représentations d'œuvres théâtrales jouées par 10 acteurs de 8 nationalités différentes. Succès complet, qui se confirmera aux prochains congrès : à Genève, cette année ; à Francfort-sur-le-Mein, en 1907.

M. Poupé donne lecture de la note ci-après annexée, où après avoir rappelé brièvement les excès que commirent dans le département du Var, de l'an IV à l'an VIII, plusieurs bandes de « brigands », l'auteur en s'appuyant sur un document judiciaire qu'il a récemment retrouvé, raconte de quelle façon tragique, en brumaire an IX, quinze de leurs chefs trouvèrent la mort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Affaire des Brigands d'Aups (brumaire an IX)

Quand Joseph Fauchet, le premier préfet du Var, prit possession de son poste en germinal an VIII, de nombreuses bandes de brigands désolaient le département surtout dans la partie limitrophe des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes. A l'origine ces brigands n'étaient autres que des conscrits réfractaires ou des émigrés rentrés qui pour assouvir des vengeances politiques attaquaient principalement

les courriers du gouvernement et s'emparaient des dépêches ou des fonds dont ils étaient porteurs. Puis, peu à peu, des gens sans aveu se mêlèrent à eux et les brigands politiques firent place à des criminels de droit commun, volant et assassinant, terrorisant les habitants qui souvent connaissaient leurs noms mais n'osaient les dénoncer.

Dès son entrée en fonctions, Fauchet se préoccupa de cette situation et résolut de faire aux brigands une guerre acharnée. « Je ne cesserai de les poursuivre, écrit-il au ministre de la police générale, que quand ils ne seront plus, mais je ne cesserai de vous répéter qu'il nous faut de l'argent et qu'en ce moment je suis obligé d'entretenir à mes frais quelques espions qui vont, je l'espère, nous être d'une grande utilité » (1).

Le ministre de la police alloua 1,000 francs au préfet pour lui permettre de stimuler le zèle de ses agents (2).

Malgré leur surveillance le brigandage ne cessa pas pendant les derniers mois de l'an VIII : (3)

Vols dans les environs de Saint-Zacharie, de Trets, de Rians, de Pourcieux, de Saint-Maximin, de Saint-Julien-le-Montagnier, de Bras, de Seillons, d'Esparron ; assassinats d'un soldat (4) et d'un officier dans le bois d'Ollières (5), d'un habitant d'Esparron (6), du commandant de la place de Ginasservis (7), du juge de paix de Rians (8) et de sa femme (9), de deux soldats dans le bois de Pourcieux (10), de trois voyageurs près de Rougiers (11).

(1) Lettre du 29 germinal an VIII en réponse à une lettre du 15 du ministre de la police. Arch. dép[les] du Var, série M. Police, dossier sur le brigandage, an VIII — an XIII.

(2) Cf. lettre du ministre de la police du 23 frimaire an IX, même dossier.

(3) L'énumération qui suit est tirée d'une procédure contre les brigands, poursuivis devant un tribunal spécial, imprimée à Draguignan en l'an XII par les frères Guichard et comptant 4 volumes. Il n'en reste que quelques exemplaires, la majorité ayant été détruite par les familles compromises dans les poursuites. On peut en trouver un exemplaire à la bibliothèque des archives départementales et un autre à la bibliothèque municipale de Draguignan, série B, n° 182. Tous deux sont malheureusement incomplets.

(4) Le 11 prairial an VIII. C'était un chasseur d'infanterie légère.

(5) En messidor an VIII. L'assassinat s'effectua près de la bastide dite *La Marotte* au quartier des Cinq-Puits.

(6) Le 22 messidor an VIII. C'était le citoyen Marc Bellon.

(7) Le 2 thermidor an VIII. Il fut assassiné dans le bois d'Ollières, près de la Grande Verrerie.

(8) Le citoyen Portanier.

(9) Le 26 thermidor an VIII.

(10) En thermidor an VIII. Les renseignements précédents sont tirés de la procédure précitée imprimée en l'an XII, 2e partie, à la fin du volume, page XXIII.

(11) Le 29 fructidor an VIII. Cf. le dossier précité sur le brigandage aux archives départementales.

En somme fin fructidor an VIII le préfet n'était pas plus avancé qu'en germinal précédent.

« Je vais employer de nouveaux moyens, écrit-il alors au ministre, pour réprimer le brigandage affreux qui renouvelle ses excès » (1).

Parmi ces moyens figure la formation de compagnies de volontaires chargées de poursuivre les brigands dans leurs refuges et de les fusiller séance tenante quand ils étaient pris les armes à la main.

En somme c'était légal. Mais d'après la tradition, Joseph Fauchet n'aurait pas reculé devant d'autres mesures. Il aurait corrompu un ancien brigand ou tout au moins un de leurs complices qui aurait consenti à attirer dans un guet-apens ses compagnons d'autrefois. Les documents officiels n'ont conservé aucune trace de ces négociations (2). Mais comme le guet-apens eut lieu, comme les autorités de l'époque ne firent aucune enquête à son sujet, comme le procès-verbal rédigé à cette occasion dénature les faits, il est permis de supposer que la tradition est digne de foi. Comment donc Fauchet s'y prit-il pour mettre fin aux excès des brigands?

Dans la nuit du 16 au 17 brumaire an IX, quinze d'entre eux parmi les plus redoutés et les plus audacieux étaient réunis dans une bastide sise au quartier de Valmoissine à Aups (3). Le traitre soudoyé par le préfet les y avait attirés sous prétexte de combiner de nouvelles expéditions (4). Parmi eux étaient Daurel (5), de Salon, Gazagne, percepteur, de Ginasservis, tous deux chefs de bande; Louis Blanc, de Marseille; Pécout, de Beaumont; Truffier, d'Esparron du Verdon; Gaubert, de Vaulonne; Nimes, ancien gendarme, de Trets; Honoré Leth, de Rians; Eucher Auquier, de Beaumont; Etienne dit le Gravat, de Ginasservis et un individu de Trigance dont le nom est inconnu.

Tous ces brigands étaient armés de carabines, de poignards et munis d'une ventrière contenant chacune une quarantaine de cartouches. Certains portaient un crucifix suspendu au cou; Daurel avait

(1) Lettre du 8 vendémiaire an IX datée de Grasse. Arch. nat., F[1eIII], Var, 6.

(2) Du moins je n'ai rien retrouvé ni aux archives départementales, ni aux archives nationales où pourtant existent plusiers rapports de Fauchet. Cf. F[7], 3693[2].

(3) Elle appartenait au citoyen Cartier, coupeur de pierres. Le terrain appartient actuellement à Madame de Lestang-Parade.

(4) Les espions que le préfet avait à Aups étaient Barnabé Ranque, propriétaire, Claude Carbonnel, barillat, Louis Blacas, fabricant de guêtres. Leurs noms sont cités dans la procédure précitée. Cf. 2e partie, pages 241. 286, 287, 355. D'après la tradition, c'est Blacas qui aurait combiné le guet-apens.

(5) Ou Daré.

dans un portefeuille des prières manuscrites destinées à le garantir d'une mort violente (1).

Après s'être concertés les brigands s'endormirent. Ils reposaient tranquillement, quand au milieu de la nuit une mine pratiquée dans la cave fit subitement explosion. Douze brigands furent écrasés par les décombres (2). Leth, Nimes et Auquier, plus ou moins blessés, purent s'enfuir. Les deux premiers bientôt repris furent fusillés ulterieurement (3).

Tels sont les faits. Ils eurent alors un grand retentissement (4). L'opinion publique n'hésita pas à attribuer à l'administration préfectorale la paternité de l'explosion. Voici quelques détails qui semblent prouver qu'elle n'eut pas tort.

C'est d'abord une lettre du maire d'Aups au préfet en date du 27 vendémiaire an IX où se trouve ce passage :

« Je suis à la piste des scélérats qui nous infestent et j'ose vous présager que mes soins ne seront pas longtemps infructueux. Des mesures sont prises pour en jeter un bon nombre dans le filet. Je ne vous écrirai plus à ce sujet que pour vous annoncer le succès des mesures que j'ai prises » (5).

Il est bien tentant de supposer que le filet en question est la souricière en préparation qui devait délivrer le pays de voleurs et d'assassins. De plus quand le juge de paix du canton d'Aups rédigea un procès-verbal de constat le lendemain de l'explosion, il ne souffla mot d'une mine mais se contenta de spécifier qu'il avait appris qu'une maison s'était écroulée et avait enseveli sous ses décombres un certain nombre d'individus (6). Pourquoi avoir dissimulé la vérité, sinon pour permettre à la justice de ne pas faire une enquête gênante ?

(1) Voir en appendice le texte de ces prières. Le portefeuille contenait de plus deux lettres d'un complice qui ont été imprimées dans la procédure déjà mentionnée, 2e partie, p. 470. Ces diverses pièces sont déposées aux archives du greffe du tribunal de Draguignan.

(2) Cf. dans le dossier précité sur le brigandage, un état nominatif des brigands pris ou fusillés de brumaire à floréal an IX. Dans le procès-verbal du juge de paix dont il sera question plus loin, il n'est mentionné que la découverte de 10 cadavres. D'après la déposition d'un témoin, un nommé François Durand, de Rians, aurait péri dans l'explosion d'Aups. Cf. procédure imprimée, 2e partie, p. 56.

(3) Cf. la procédure imprimée, 2e partie, p. 251.

(4) Aucun historien ne les a encore retracés. Seul Edouard Gibelin dans *L'Ecole buissonnière, Aups à travers les âges*, Brignoles, 1885, y fait allusion, p. 131, 156, 243.

(5) Cf. dossier precité sur le brigandage.

(6) Ce procès-verbal a été imprimé dans la procédure dont il a été déjà question, 1re partie,

Ce qui prouve aussi que les autorités désiraient faire le silence sur cette affaire, c'est qu'il ne fut dressé aucun acte de décès des brigands qui périrent dans l'explosion (1). On les enterra de suite dans le voisinage de la bastide écroulée et si les noms de quelques-uns d'entre eux sont connus c'est parce qu'ils sont mentionnés incidemment dans le procès-verbal dont il vient d'être question. En tous cas, provoquée ou non par Fauchet, l'explosion d'Aups eut pour résultat de rendre les brigands moins hardis. Si leurs exploits ne cessèrent pas complètement, ils diminuèrent du moins notablement.

EDMOND POUPÉ.

APPENDICE

A L'HONNEUR DE DIEU ET AU SALUT DU MONDE

Seigneur, Jésus-Christ, fils de Dieu vivant, aidez-moi; Sauveur du monde, ayez pitié de moi; Vierge précieuse, bénissez-moi, je vous prie; Sainte Vierge, Reine des Anges, miroir des bienheureux, aidez-moi à l'heure de (sic) *mon âme sortira de mon corps; priez votre cher Fils, mon Sauveur, qu'il daigne pardonner mes péchés. Amen.*

Cette oraison a été trouvée dans le saint sépulcre de Jésus-Christ, et quiconque la portera sur soi ne mourra point de mort subite, ne tombera point entre les mains des ennemis, ne sera point attaqué des bêtes vénimeuses, ne mourra point de la peste, ni par le feu, ni en bataille; ou cette lettre sera il n'y habitera aucun mal.

ORAISON

Vierge sainte, fontaine de consolation, plus blanche que la neige, Reine des Anges. je vous recommande mon âme pour aller dans le Ciel. Amen.

Cette oraison a été trouvée dans le saint sépulcre de Jérusalem par un prêtre, après avoir dit la sainte messe, enveloppée d'un linge, chose étonnante et merveilleuse; il en fut grandement étonné et surpris, quand il expliqua que quiconque la portera sur soi ne craindra aucune insulte, et ne sera point condamné à mort injustement, et ne mourra point sans confession, ni par le feu, ni en bataille, et ne sera point accusé de faux témoin; si une personne était possédée du démon

p. 467. Le greffier du tribunal ne craignit pas d'employer le mot propre. Il écrivit : « Inventaire des papiers trouvés sur Daurel, chef des brigands, qui a péri lors de l'explosion de la mine pratiquée sous une bastide située dans le territoire de la commune d'Aups le 16 brumaire an 9e ». Voir cette pièce aux archives du greffe du tribunal de Draguignan.

(1) Il suffit de consulter les registres de l'Etat civil d'Aups pour s'en assurer.

mettez-lui cette lettre dessus, elle en sera délivrée; celui qui la portera dévôtement sera assuré de voir un instant avant sa mort Notre-Dame de Bon-Secours. Amen.

Jésus, Maria, Joseph, ayez pitié de moi, Reine des Anges, des apôtres et des martyrs, soutien des faibles, mère de consolation, la mère des âmes saintes, fontaine de miséricorde, tabernacle du Saint-Esprit, paradis des martyrs et des confesseurs, aidez-moi par cette oraison et par votre miséricorde présentement et à l'heure de la mort, afin que je puisse un jour jouir de la gloire éternelle.

Je vous avertis que je vous ai donné six jours pour travailler, le septième pour vous reposer et pour assister au service divin; soulagez les affligés, visitez les pauvres dans leurs maisons et dans leurs misères; si vous suivez cette règle vos champs et vos maisons seront remplis de bénédictions; au contraire, si vous ne croyez point cette lettre, la malédiction tombera sur vous, sur vos enfants, et vos bestiaux seront aussi maudits, vous aurez la peste, la famine, la guerre, et toutes sortes d'afflictions.

Pour bien pratiquer cette dévotion, il faut jeuner cinq vendredis de l'année, et dire cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* en mémoire de la douloureuse mort et passion que j'ai endurée sur l'arbre de la croix pour votre salut. Vous porterez cette lettre à l'honneur de Jésus-Christ, en grande révérence, et vous en donnerez la copie à ceux ou celles qui la demanderont, à tous ceux ou celles qui auront douté de cettre lettre, prononcée par la bouche de Jésus-Christ, et qui la tiendront dans leurs maisons sans vouloir la publier à tous ceux ou celles qui désireraient y avoir part, seront maudits pour toujours par moi, et seront troublés au jour du jugement, au lieu que s'ils la rendent commune à tous ceux qu'ils le pourront faire, ils seront bénis, et s'ils avaient commis autant de crimes qu'il y a d'étoiles au firmament, étant bien marris d'avoir offensé Dieu, ils leur seront pardonnés. Amen.

Très heureux ceux ou celles qui la garderont dans leurs maisons ou sur eux, le malin esprit, la foudre, le feu, la tempête n'y toucheront point; lorsqu'une femme est en travail d'enfant, mettez-lui cette lettre dessus avec dévotion, et vous verrez que le bras tout puissant la délivrera. Amen.

Très vénérablement et approuvé par la sainte lettre, *Jésus-Christ notre Seigneur ayez pitié de moi,* que personne ne doute de la vérité de cette lettre, s'il ne veut être maudit de moi et indigner Marie; et ceux qui y croiront n'y trouveront rien qui puisse nuire sans raison; et y ayant une vive foi, ils seront sauvés sans doute; Dieu nous en fasse la grâce, et sa sainte volonté soit faite. Amen. Cette oraison a été faite de la part de Dieu, écrite de sa propre main en lettres d'or et en Languedocien, par un enfant âgé de sept ans qui ne parlait pas encore qui par un miracle publia la présente à un chacun. Amen.

Signé : Jésus-Christ.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1906

Présidence de M. le docteur Doze, président

Présents : MM. Belletrud, Burtez, Doze, Gubert, Louvet, Perrimond, Poupé, Salvarelli, Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion parmi lesquelles le président signale une brochure de notre confrère M. Bottin, *Étude historique sur un atelier de meules gallo-romaines dans la commune du Beausset,* offerte par l'auteur. — Remerciements.

Une demande d'échange par la *Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo* est acceptée.

M. le président communique une lettre de M. Thérel faisant ses adieux à la Société. Réponse a été faite à notre confrère par M. le président qui lui a exprimé les sentiments et les regrets de la Compagnie.

Après un échange d'observations la Compagnie renvoie à la réunion du mois de mai la fixation de la fête du cinquantenaire.

Sous ce titre : *Avocats dracénois aux XVIIIe et XIXe siècles,* il est donné lecture, au nom de M. Mireur, d'une série d'esquisses biographiques où sont silhouettées des personnalités du barreau très connues des contemporains et ayant marqué par leur mérite ou leur originalité. Pierre-François Revel, postulant à la sénéchaussée sous Louis XV, qui jouit dans tout le ressort et jusqu'à Aix de beaucoup de réputation et dont le cabinet ne reçut pas, en vingt ans, moins de 20,000 clients. D'un caractère facétieux, la tradition a retenu de lui des traits d'un esprit bien gaulois Jean-Baptiste Cauvin, jurisconsulte, à la parole diserte, homme de lettres, poète latin, français et provençal, une fine et délicate intelligence sous une enveloppe qui l'était moins, emporté dans la discussion jusqu'à la violence, obstiné jusqu'à l'entêtement et

d'une générosité de sentiments, d'une bonté de cœur sans limites. Edouard Muraire, le plus éminent de tous par la profondeur du savoir juridique et l'étourdissante faconde, ne redoutant aucun adversaire et ne comptant plus les succès au civil ou au grand criminel, l'avocat à la hauteur de toutes les tâches, qui n'aurait été déplacé dans aucun barreau, selon le mot d'un magistrat du temps. Sa mort prématurée fut un deuil public et laissa un vide qui n'a jamais été comblé. Enfin le dernier et non le moins légendaire, Victor Angre, que nous voyons encore le matin des grandes affaires d'assises, promener à travers la ville sa claudication et une brassée d'in-4° et dont l'éloquence *sui generis* enlevait des acquittements stupéfiants. Servi par une mémoire des plus heureuses, une certaine érudition littéraire, l'esprit de répartie et surtout par beaucoup d'assurance, il était théâtral à la barre et ne cessait pas d'être avocat au théâtre, où il fit représenter, d'ailleurs sans succès, deux drames, dans l'un desquels il avait introduit une séance de cour d'assises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 16 MAI 1906

Présidence de M. le docteur Doze, président

Présents : MM. Astier, Joseph Azam, Doze, Gubert, Louvet, Missimilly, Poupé, Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion. A signaler celle de M. le docteur Guébhard, membre associé, *Essai d'inventaire des enceintes préhistoriques (Castelars) du département du Var*. — Remerciments.

M. le président annonce le décès de notre confrère M. le docteur

Basset, de Barjols, membre correspondant, et exprime les regrets de la Compagnie sur la nouvelle perte qu'elle vient d'éprouver.

Il donne ensuite communication de la correspondance :

— *La Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers* annonce que son bulletin, après l'achèvement de son tome XXI, a cessé définitivement de paraître. — Regrets.

— Le comité d'initiative du Congrès des Sociétés savantes de Provence qui se tiendra à Marseille à l'occasion de l'Exposition Coloniale informe qu'une réunion aura lieu le 17 courant au siège de l'*Académie de Marseille* pour la constitution définitive du comité d'organisation et l'élaboration d'un programme.

Sur la présentation de MM. Mireur et Sivan sont nommés :

Membre associé, M. Raymond Poulle-Symian, ancien magistrat, avocat à Nice, ancien titulaire ;

Membre correspondant, M. Oursou, secrétaire de la mairie à Besse.

L'Assemblée fixe définitivement au dimanche 24 juin la fête du cinquantenaire de la Société et arrête le programme de la journée.

Lecture est donnée d'un travail de M. Z. d'Agnel, agent-voyer principal en retraite à Toulon, membre correspondant, relatif à certaines marques gravées en creux ou en relief, sous forme d'armoiries, relevées sur des édifices du XVe au XVIIIe siècles, à Grimaud, Besse, Cogolin, Hyères, Six-Fours et La Valette. D'après l'auteur, ces signes héraldiques, qui n'appartiennent à aucune armoirie de familles ou de corporations et qui paraissent avoir échappé à l'attention des archéologues, seraient la signature des maîtres ès-pierres, constructeurs des édifices.

Il est décidé que la réunion du mois prochain n'aura pas lieu ou plutôt qu'elle se confondra avec la séance de la fête du cinquantenaire de la Société fixée au mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 24 JUIN 1906

(Voir la séance solennelle tenue ce jour-là à l'occasion de la fête du Cinquantenaire).

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1906

Présidence de M. le Dr Doze, président

La Société reprend ses séances ordinaires interrompues pendant les vacances.

Présents : MM. Astier, Joseph Azam, Belletrud, Burtez, Dr Doze, Gubert, Louvet, Poupé, Raffin, Salvarelli, Sivan.

A signaler parmi les publications reçues depuis la dernière réunion divers envois d'auteurs, notamment :

Supplément à la petite flore des champignons les plus vulgaires, par R. Bigeard, instituteur en retraite à Nolay, Côte-d'Or;

Notice généalogique sur les Geofroy d'Entrechaux, par Octave Gensollen, avocat, membre associé;

La Major et le premier baptistère de Marseille, par François Roustan, architecte départemental et des monuments historiques du Var. La Société examine avec beaucoup d'intérêt les quinze aquarelles artistement peintes et les trente-trois planches de phototypie exécutées aussi avec un grand soin, dont ce remarquable ouvrage est orné. — Remerciments.

Au début de la séance M. le président renouvelle à la Compagnie ses biens vifs regrets de n'avoir pu, à raison d'un deuil de famille inopinément survenu, prendre part à la fête du Cinquantenaire de la Société à laquelle il se serait fait un honneur et un plaisir d'assister.

A cette occasion il croit être l'interprète des sentiments de l'Assemblée en adressant les plus vifs remerciments à notre confrère M. Z.

D'Agnel pour le don qu'il a fait à la Société de son magnifique plan de restitution de la station gallo-romaine de Saint-Hermentaire, à Draguignan, dessiné par lui-même à l'appui de son travail. Il propose qu'une réduction photographique du plan soit tirée aux frais de la Société et jointe comme planche à la notice archéologique de notre confrère qui sera publiée dans le prochain bulletin.— Ainsi adopté.

Il fait ensuite connaître qu'un nouveau don anonyme de 400 fr. a été adressé à la Société. Suivant les instructions du généreux donateur. la moitié de cette somme a été employée, avec un concours pécuniaire égal de la municipalité, à l'acquisition des ouvrages suivants pour la bibliothèque de la ville :

Elisée Reclus.— *Géographie universelle* (19 volumes);

Atlas de Vivien de Saint-Martin (cartes détachées);

L'Année cartographique (1904 à 1906);

L'autre moitié de la somme a été consacrée à donner des prix aux deux meilleurs élèves du collège appartenant à l'enseignement secondaire désignés par l'assemblée des professeurs :

Casanova Jules, de Marseille, pour les lettres.

Dujust Augustin, de Tonnerre, pour les sciences.

Communication est donnée de la correspondance :

— Lettre de M. le Maire de Draguignan accusant réception et remerciant du don ci-dessus.

— Circulaire de l'*Académie du Var* donnant l'avis et le programme du concours littéraire qu'elle a institué.

— Dépêche ministérielle donnant l'avis et le programme du 45e Congrès des Sociétés Savantes qui s'ouvrira à Montpellier le 2 avril 1907.

— Compte rendu du Congrès des Sociétés Savantes de Provence tenu à Marseille les 31 juillet, 1er et 2 août derniers, dans lequel nos confrères MM Poupé et Dauphin ont fait diverses communications.

A ce sujet M. le président adresse les félicitations de la Compagnie à notre confrère M. Dauphin, pharmacien à Carcès, nommé officier d'académie.

Sur la présentation de MM. Mireur et Joseph Azam, est nommé membre associé : M. Roustan, architecte départemental et des monuments historiques du Var, à Toulon.

Il est ensuite donné lecture, au nom de M. Mireur, des deux communications suivantes :

1° Une esquisse biographique d'une personnalité distinguée de notre ville au siècle dernier, Honoré Senglar, professeur de rhétorique et de philosophie au collège de Draguignan de 1839 à 1849 et conseiller général de 1878 à 1883, avec interruption. Le professeur Senglar honora l'Université par sa haute culture d'humaniste et son parti par la grande sincérité de ses convictions et le noble désintéressement de son caractère. Poète à ses heures pour les intimes seulement, il a laissé des sonnets ciselés avec art, dont quelques-uns arrachés à sa modestie, furent publiés, sous le voile de l'anonyme, par la presse locale avant 1870.

2° Une notice historique sur l'ancienne Conciergerie de la Place de l'Observance. Elle servit de prison pour les détenus civils et criminels pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime et de prison criminelle au XIX° siècle jusque sous la Restauration. L'incurie qui présidait au service intérieur et le mauvais état du bâtiment, qui tombait littéralement en ruine faute d'entretien, y favorisaient les évasions. Une des plus connues est celle de Gaspard de Besse, qui eut lieu, une nuit de mars 1780. Le fameux bandit fut, à la suite, condamné à mort par contumace, et, repris peu après, condamné de nouveau par le Parlement et roué à Aix en mai 1781. La complainte en provençal, composée à l'occasion de son exécution, fait allusion à la ruse qu'il déploya pour accomplir cette évasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1906

Présidence de M. Joseph Azam, vice-président.

Présents : MM. Astier, Joseph Azam, Burtez, Sextius Guérin, Perrimond, Poupé, Raffin, Sivan.

MM. Doze et Louvet se font excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président communique la correspondance :

— Lettre-programme de l'Exposition internationale de la Côte-d'Azur organisée par la *Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimataiton de Nice et des Alpes-Maritimes*, qui aura lieu à Nice en 1907 du 13 au 17 mars inclus.

— Lettre-prospectus de la *Revue de l'Art ancien et moderne*.

M. de Sèbeville, ancien conseiller de préfecture, est admis comme membre titulaire, sur la présentation de MM. Mireur et Sivan.

M. Joseph Azam rend compte du résultat de ses chasses orthoptériques pendant l'année 1906. Il signale la découverte de quelques espèces inconnues de *Stenobothrus*, *Gomphocerus* et *Arcyptera* et ses captures nouvelles pour notre département.

M. E. Poupé donne lecture d'une étude sur le *Comité de surveillance de la Roquebrussanne* ou plutôt de *Roquelibre*, puisque tel fut le nom de cette localité pendant la Terreur. Du 22 octobre 1793 au 1er vendémiaire an III, il tint 115 séances au cours desquelles il s'occupa principalement de l'exécution des lois révolutionnaires. Il n'ordonna qu'un petit nombre d'arrestations, alors qu'il aurait pu décerner des mandats d'arrêt contre tous les « suspects » de la commune. En somme, ce Comité n'a commis ni abus de pouvoirs, ni malversations, ce qu'on ne peut dire de tous les organes similaires du gouvernement révolutionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1907

Présidence de M. le docteur Doze, président.

Présents : MM. Astier, Burtez, Doze, Perrimond, Raffin, de Sèbeville, Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 1906 est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion et parmi elles divers ouvrages de nos confrères, MM. l'abbé Marius Blanc et le docteur Adrien Guébhard, offerts par leurs auteurs. — Remerciments.

M. le président souhaite la bienvenue à notre nouveau confrère M. de Sèbeville.

Il rappelle la perte récente que la Société vient d'éprouver en la personne de M. Fabre, ancien principal du collège de Draguignan, membre titulaire, enlevé à l'affection des siens au moment, où après avoir achevé une carrière honorablement et brillamment remplie, il allait jouir parmi nous des loisirs de sa retraite. Notre excellent confrère, dont chacun a pu apprécier les qualités d'esprit et de cœur, a emporté les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu.

M, le président adresse les vives félicitations de la Compagnie à nos confrères : M. Fériaud, maire de la Verdière ; M. Louvet, directeur des contributions indirectes; M. Sextius Guérin, receveur municipal, tous les trois récemment nommés officiers d'académie.

Communication est donnée d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique annonçant, comme suite à celle du 18 août dernier, que le 45e Congrès des Sociétés Savantes s'ouvrira à Montpellier le mardi 2 avril prochain et faisant connaître le programme des travaux. La même circulaire indique dans quelles conditions seront délivrés aux délégués des Sociétés de province des billets à prix réduits par les compagnies de chemins de fer.

M. Astier est délégué pour représenter la Société au Congrès de Montpellier.

En l'absence de M. le trésorier, M. le secrétaire fait l'exposé de la situation financière au 31 décembre 1906 et annonce que les cotisations de l'année dernière vont être mises en recouvrement.

Il est donné lecture d'un historique de la Société, rédigé à l'occasion de la célébration récente de son cinquantenaire. Cette notice historique sera insérée dans le prochain bulletin à la suite du procès-verbal de la séance solennelle du 24 juin 1906.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1907

Présidence de M. le docteur Doze, président

Présents : MM. Astier, Joseph Azam, Emile Béraud, Doze, Louvet, Perrimond, Poupé, Raffin, de Sébeville, Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspon dantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président exprime les regrets de la Compagnie au sujet de la perte récente de deux de nos confrères, M. de Fonscolombe, baron de la Môle, inspecteur des finances en retraite, membre correspondant; et M. Guide, ancien avoué à Draguignan, membre titulaire.

M. le baron de Fonscolombe est décédé le 12 février 1907, au château de la Môle, après une courte maladie. Entré d'abord dans l'administration des finances où il fit une brillante carrière, il vint, à la mort de son père, se fixer à la Môle où il se consacra tout entier à la direction de son domaine qu'il exploitait avec intelligence et succès, initiant les populations voisines aux nouvelles méthodes de culture, faisant le bien autour de lui.

Deux jours après à Antibes, son pays natal, s'éteignait sans agonie un des membres les plus estimés et les plus sympathiques de notre Compagnie, M. Jean-Baptiste Guide. Il était dans sa 83e année. Notre regretté confrère faisait partie de la Société depuis 1874 et jusqu'aux derniers temps de son séjour à Draguignan, il était resté, malgré les atteintes des ans, un de nos membres les plus fidèles et les plus assidus à nos séances. A trois reprises différentes, la presque unanimité des suffrages l'avait porté au fauteuil de la présidence, à son corps défendant. Nul n'a encore oublié avec quel dévouement empressé, quelle charmante et inaltérable bonne grâce, quel tact et quel à propos et aussi quelle compétence il s'était acquitté de ses fonctions. Chez lui l'homme du monde d'une impeccable correction et d'un commerce qu'un fonds d'extrême bienveillance rendait aussi facile qu'agréable, se doublait d'un intellectuel des plus cultivés. Au savoir juridique, si hautement apprécié au palais, M. Guide joignait le goût délicat de toutes les choses de l'esprit et des connaissances sur les sujets les plus variés qui n'étaient pas seulement superficielles et qu'enrichissait une incessante et infatigable lecture. Peu de questions d'économie sociale ou politique, d'histoire contemporaine et internationale lui étaient étrangères. Mais ce trésor était voilé d'une si grande modestie qu'il ne se trahissait que provoqué en quelque sorte par l'occasion dans l'intimité des causeries. Le regret qu'il n'en ait pas fait profiter davantage ses confrères de la Société s'ajoute encore à tous ceux, profondément sentis, qu'excite la perte du meilleur des hommes et d'un esprit aussi distingué et aussi richement orné.

M. E. Poupé donne lecture de la première partie d'une étude sur le *Mouvement fédéraliste* dans le Var en juillet-août 1793. Il indique ses causes générales et particulières, relate les phases du conflit entre les Montagnards toulonnais et les Girondins marseillais qui prit fin par le triomphe des idées de ces derniers. En effet, après Draguignan qui donna le signal, après Barjols, Fréjus, Rians qui l'imitèrent, Toulon lui-même se déclara contre la Convention.

Le même membre dépose sur le bureau une notice historique déjà communiquée relative à *L'Instruction publique à Cuers sous l'ancien régime*, qui sera annexée aux procès-verbaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Instruction publique à Cuers sous l'ancien régime (Ire partie)

Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle que les documents fournissent des renseignements sur le fonctionnement de l'instruction publique à Cuers [1]. Ils y mentionnent la présence d'un maître des écoles dont l'établissement devait certainement remonter à une époque assez lointaine. Il n'y a aucune raison de supposer que Cuers ait été moins favorisé que d'autres localités de même importance qui possédaient un maître des écoles au XV[e] siècle et même au XIV[e].

A Cuers, comme dans les autres villes de Provence, le maître des écoles était, au XVI[e] siècle, nommé par le conseil communal, le plus souvent à la suite d'une « dispute » ou concours. Elle avait lieu à une date variable, entre les mois de juin et d'août [2], par exemple le jour de saint Jean [3], de sainte Christine [4], de saint Pierre [5], le dimanche après la Pentecôte [6]. Elle était annoncée à l'avance dans les villes et villages des environs pour permettre aux concurrents de se présenter en plus grand nombre [7]. Suivant une coutume générale, ils étaient, pendant leur séjour, défrayés de toutes leurs dépenses par la communauté [8].

La « dispute » avait lieu avec solennité, dans l'église paroissiale, devant le bailli, les consuls, les conseillers, le vicaire, des prêtres, des avocats, des notables qui écoutaient les thèses soutenues par les candidats et proclamaient, après délibération, le nom du vainqueur [9]. Le concours était public et il lui arriva même une fois, en 1616, d'être interrompu par les manifestations bruyantes des assistants [10].

D'après la règle, le conseil communal n'aurait dû nommer de maître des écoles qu'après une « dispute »; il lui arrivait cependant parfois

(1) Var, arrondissement de Toulon, chef-lieu de canton.
(2) Séance du 2 août 1558.
(3) Séances des 2 juillet 1578, 13 juin 1604.
(4) Séances des 30 juillet 1604, 28 mai 1616.
(5) Séance du 15 juillet 1571.
(6) Séance du 19 avril 1578.
(7) id.
(8) Séances des 4 août 1560, 21 septembre 1572, 19 avril, 1er juin 1573, 2 juillet 1575, 6 juillet 1577, 2 juillet 1578, 25 septembre 1583, 23 septembre 1584, 29 juin et 18 août 1585, 30 juillet 1604.
(9) Séance du 24 mai 1616.
(10) Séance du 28 mai 1616.

de confier la régence des écoles à un candidat de son choix sans examen préalable, ou bien de proroger le régent en exercice (1), ou encore de donner aux consuls la mission de nommer un maître en leur recommandant de désigner, comme par exemple en 1562, un « homme de bien, non suspect d'hérésie » (2).

Cette manière de procéder ne tarda pas à devenir la plus fréquente. Au XVIe siècle, les « disputes » avaient été presque annuelles, elles devinrent beaucoup plus rares au XVIIe siècle. Le conseil restreignit peu à peu le nombre des concurrents en désignant nommément ceux qui étaient admis à concourir (3), décida que la « dispute » se ferait sans fraiz à la communauté » (4), puis finit même par opposer un refus catégorique à plusieurs « personnes de condition » qui, en 1655, lui avaient demandé le rétablissement de l'ancienne coutume (5). Il y revint pourtant en septembre 1690 à la suite d'un dissentiment survenu dans le conseil à cause de la nomination d'un nouveau maître. Ce fut la dernière « dispute ». Elle eut lieu devant les Pères de l'Oratoire, de Toulon, appelés pour servir de juges (6).

Les maîtres des écoles étaient nommés pour un an et entraient en fonctions le jour de Saint-Michel, c'est-à-dire le 29 septembre. Au XVIe siècle, ils furent rarement prorogés dans leur emploi. Au XVIIe certains d'entre eux restèrent en exercice pendant 2 ans, 3 ans et même 5 ans.

Ces régents,, tantôt laïques, tantôt ecclésiastiques, gradés ou non, parfois docteurs en droit, en médecine ou maîtres ès arts, n'étaient pas tous originaires de Cuers mais généralement de Provence. Ils étaient de Barjols, Tourves, Six-Fours, la Valette, Rians, Entrevaux, Fréjus, Mézel, Saint-Martin de Pallières, Toulon, Saint-Maximin, le Val, la Ciotat. Au XVIe siècle et au XVIIe siècle il n'y eut que deux régents étrangers au pays : l'un de Poligny en Bourgogne, l'autre de Tournai en Flandre (7). En 1617 un autre « françois » sollicita la

(1) Séances des 24 septembre 1555, 30 août 1561, 1er août 1592, 3 septembre 1594, 19 août 1600, 25 mai 1605.

(2) Séances des 14 septembre 1562, 2 septembre 1571, 1er juin 1578, 26 juin 1589.

(3) Séances des 28 mai 1616, 27 juin 1621.

(4) Séance du 7 juin 1642.

(5) Séance du 8 juillet 1655.

(6) Séance du 24 septembre 1690.

(7) Voir en appendice la liste des maîtres des écoles avec l'indication de leur lieu d'origine et de leur traitement.

régence des écoles mais il ne fut pas agréé par le conseil (1). Le traitement de ces maîtres augmenta naturellement à mesure que la valeur de l'argent diminua. En 1554 le régent des écoles avait 40 florins de gages annuels, portés à 60 en 1569, à 76 en 1578, à 100 en 1580, réduits à 90 deux ans après. En 1586 ils étaient de 25 écus de 3 livres pièce, de 30 en 1593. A partir de 1632 ils furent régulièrement de 120 livres jusqu'à la fin du siècle, sauf de 1682 à 1688 où ils retombèrent à 90, 75, 60 et même 36 livres.

A la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe, le maître des écoles prit un adjoint. Il n'a pas été possible de déterminer la date exacte de son établissement. Son existence n'est mentionnée qu'à partir de 1602. Ce « second », choisi d'abord par le régent principal, fut parfois nommé directement par le conseil, au cours du XVIIe siècle (2) et régulièrement par lui à partir de 1689 (3).

A l'origine, le « second » était moins bien rétribué que le régent principal. Il ne touchait que le tiers des gages alloués par la communauté. A partir de 1688, les 2 maîtres eurent un traitement égal de 60 livres. Ces gages semblent peu élevés. Le maître des écoles était cependant le mieux rémunéré de tous les fonctionnaires communaux. Il était de plus logé et nourri chez un particulier dont il instruisait les enfants. Quand il ne trouvait pas de suite ce poste de précepteur, la commune le gratifiait d'une indemnité supplémentaire (4), à moins que le cas n'eut été prévu dans le contrat (5).

Il avait aussi la ressource des « laissones particulières » (6). Enfin les enfants « forains » qui fréquentaient l'école lui étaient redevables d'une rétribution mensuelle, dont le montant est indiqué dans un contrat de 1625. Elle était de 6 sous (7).

Au commencement du XVIIe siècle les enfants de la ville avaient

(1) Séance du 9 juillet 1617.

(2) Séances des 2 août 1625, 26 septembre 1630, 25 septembre 1658, 30 août 1659.

(3) Séance du 3 juin 1689.

(4) Séances des 1er octobre 1572, 11 mars, 16 septembre 1606, 28 septembre 1607. Cf. contrat du 28 septembre 1613. Minutes de Barry, notaire, 1613-1614, fo 177 vo. Etude Grisolle.

(5) Séances des 22 juin 1614, 25 août 1618. Contrat du 7 août 1612. Notaire Barry, 1611-1612, fo 274 vo; du 21 août 1617. *Ibid. id.* 1617-1618, fo 158; du 13 août 1633 *Ibid. id.* 1633-1634, fo 275 vo.

(6) Contrat du 13 août 1633. Cf. note précédente.

(7) Contrat du 2 août 1625, notaire Barry, 1624-1625, fo 208. Etude Grisolle. Cf. contrat du 21 août 1617. *Ibid. id.* 1617-1618, fo 158.

droit à la gratuité de l'instruction ([1]). Mais les maîtres avaient intérêt à la suppression de cette prérogative. Elle tomba en désuétude et de la fin du XVII[e] siècle à la Révolution, les enfants pauvres seuls jouirent de l'instruction gratuite ([2]).

Pour que le maître des écoles eût plus d'élèves et par suite un casuel plus élevé il était interdit à tout autre maitre de tenir « chambrée » sous peine d'amende ([3]). C'était souvent une défense illusoire et le maître communal était obligé d'attaquer en justice les maîtres libres pour faire respecter ses droits ([4]).

Le conseil essayait parfois de concilier les intérêts de tout le monde. En 1625 il donna à un maître libre l'autorisation d'avoir des élèves mais avec obligation de les mener à l'école communale et de payer pour chacun d'eux au régent officiel une rétribution mensuelle d'un sou ([5]). Une autre fois les régents enseignant le latin furent seuls frappés d'interdiction, mais non les « escripvains pour enseigner la chiffre et d'escripre » ([6]). En somme malgré les ordonnances du conseil, il arrivait souvent que des maîtres libres faisaient côncurrence au régent communal.

Le conseil exerçait sur les écoles un droit de surveillance. Il retenait une partie de leurs gages aux maîtres dont les services ne les satisfaisaient pas ([7]), les destituait en cas d'insuffisance ([8]) ou sur la demande de l'évêque de Toulon qui conserva jusqu'à la Révolution un droit de contrôle sur les écoles ([9]). L'enseignement qu'on y donnait était d'ailleurs autant religieux que littéraire. Le maître était tenu « d'enseigner la jeunesse en la religion catholique, apostolique et romaine comme aussi en bonnes letres ([10]) ». Il conduisait ses élèves à la messe le samedi et le dimanche matin, à la messe et aux vêpres

(1) Contrat du 13 août 1683.

(2) Séances des 20 août 1672, 29 septembre 1674, 11 septembre 1678, 30 avril 1700, 22 septembre 1708

(3) Séances des 17 juin 1600, 2 août 1606, 8 octobre 1616 10 octobre 1613. Contrat du 21 juin 1610. Barry, notaire, 1610, f° 128 ; du 21 août 1617, 13 août 1633. Etude Grisolle.

(4) Séance du 16 novembre 1616.

(5) Séance du 13 décembre 1625.

(6) Contrat du 7 août 1612. Notaire Barry, 1611-1612, f° 274 v°. Etude Grisolle.

(7) Séance du 10 septembre 1581.

(8) Séance du 25 octobre 1687.

(9) Séance du 13 septembre 1686.

(10) Séance du 9 juin 1613.

les veilles des fêtes et les jours de fête; il les menait pendant le carême entendre le prédicateur et les accompagnait aux processions ([1]).

Le fond de l'enseignement littéraire était l'étude du latin et de la « grandmère » ([2]). Aucun document communal n'indique les méthodes suivies, ni le titre des livres en usage, sauf celui de « notre dame » déjà entre les mains des élèves au XVI[e] siècle et qui semble être un livre de lecture d'un degré supérieur à l'alphabet ([3]).

Des renseignements plus précis sont fournis par les archives notariales qu'il est malheureusement difficile de consulter commodément. Des contrats passés entre les consuls et les maîtres, il résulte qu'il n'y avait pas de programme fixe et invariable. L'enseignement donné était en rapport avec la capacité des enfants qui fréquentaient l'école. Le régent principal prenait soin des plus âgés, le « second » faisait les « petites laissones » tantôt 3 fois par jour, une le matin, deux l'après-midi, tantôt 2 fois seulement suivant les conventions. Au commencement du XVII[e] siècle à l'enseignement ancien vint s'adjoindre celui de l' « arematique » ([4]).

Certains maîtres des écoles jouèrent un rôle dans les cérémonies officielles. L'un d'eux, en 1638, aux fêtes de Noël, fit réciter à ses élèves des « épigrammes » qu'il avait dédiées aux consuls ([5]); un autre, en 1685, joua de la musique pendant la messe du Saint-Esprit, le jour du renouvellement de la municipalité ([6]). Ces faits prouvent qu'ils se mêlaient à la vie publique plus que les autres fonctionnaires communaux. Ils étaient du reste toujours traités avec égard. La commune poussait l'attention jusqu'à payer leurs frais de maladie et même ceux de leurs obsèques ([7]).

(1) Séance du 11 mai 1625. Contrats des 27 novembre 1596. Barry, notaire, 1596, f° 166 v°; 2 août 1625, 13 août 1638. Etude Grisolle.

(2) Séance du 11 mai 1625.

(3) Ce livre était déjà en usage à Trans en 1571. Cf. abbé Sivan. *L'Instruction publique à Trans. Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan*, tome XIX (1892-1893), p. XIV. On le retrouve, au XVIII[e] siècle, à Rians, peut-être aussi à Callas et à Seillans. Cf. mes études sur *l'Instruction publique* dans ces trois localités.

(4) Séance du 30 mai 1654. Contrats des 6 octobre 1594, 27 novembre 1596, 8 août 1602, 9 septembre 1604, 21 juin 1610, 12 septembre 1615, 21 août 1617, 2 août 1625, 13 août 1633. J'ai pu utiliser ces contrats grâce à la bienveillante obligeance de M. Grisolle, notaire à Cuers, qui a bien voulu me laisser compulser les minutes qu'il a en dépôt.

(5) Séance du 8 janvier 1639.

(6) Séance du 7 janvier 1686.

(7) Séance du 29 juin 1597.

Dans les premières années du XVIII[e] siècle le fonctionnement de l'instruction publique subit une importante modification. Jusqu'alors l'enseignement du latin et l'enseignement primaire avaient été donnés par les mêmes maîtres. A partir de 1712 la séparation des deux enseignements s'accomplit. Il y eut un régent spécial pour enseigner le latin et un autre pour l'enseignement élémentaire. Sans doute ce dernier régent resta encore chargé d'inculquer à ses élèves les premières notions de la langue latine, mais cette situation ne se prolongea pas. Il devint vite et uniquement maître primaire.

Le conseil communal avait eu l'intention dès le milieu du XVII[e] siècle de créer un établissement d'enseignement secondaire. En 1656 il avait décidé la création d'un collège comprenant les classes de 6[e], 5[e], 4[e] et 3[e], mais le projet n'avait pas abouti (1).

Même échec en 1670 et pourtant il ne demandait alors que l'établissement de 3 classes, la 6[e], la 5[e] et la 4[e] (2). En 1678 les dominicains de Saint-Maximin proposèrent au conseil de s'établir à Cuers pour « faire des classes pour donner la vertu aux enfants ». Leur offre fut agréée mais ils ne donnèrent pas suite à leur dessein (3).

Ces efforts inutiles découragèrent le conseil qui en 1712 se contenta de nommer, pour enseigner le latin, un ecclésiastique, en l'autorisant à percevoir une rétribution mensuelle de 20 sous par élève et en lui attribuant un traitement annuel de 75 livres (4), porté à 150 en 1725.

Deux ans après, les Récollets qui étaient établis à Cuers depuis 1634, furent chargés de diriger le modeste collège communal (5). En 1736 ils furent remplacés, sans indication de motif, par 2 ecclésiastiques qui devaient mener leurs élèves jusqu'à la « filosofie » inclusivement. L'un d'eux avait un traitement annuel de 120 livres, l'autre de 180, mais l'enseignement était gratuit (6).

Au bout de deux ans, nouveau changement. Chaque régent n'eut plus que 100 livres de gages annuels, mais tout élève fut astreint à

(1) Séance du 7 mai 1656. — En 1653 la ville avait accepté l'offre de N. Savornin, de Toulon, de venir résider à Cuers avec sa famille et 25 pensionnaires moyennant la location d'une maison, mais le projet n'eut pas de suite. Séance du 25 octobre 1653.

(2) Séance du 1[er] mai 1670.

(3) Séance du 2 février 1678.

(4) Séances des 17 avril, 30 septembre 1712.

(5) Voir en appendice quelques renseignements sur l'établissement des Récollets et leur séjour à Cuers.

(6) Séance du 26 août 1736.

une rétribution mensuelle de 15 sous (1). En 1751, autre modification. Il n'y eut plus qu'un seul régent. Il est vrai que c'était un maître ès arts de l'Université de Paris. On lui alloua 200 livres d'honoraires et la rétribution mensuelle de chaque élève fut portée à 30 sous (2). Les Récollets lui succédèrent en décembre 1753 aux mêmes conditions (3). En avril 1769, leur subvention fut élevée à 400 livres mais à charge par eux de tenir deux régents « capables de régenter jusqu'à la réthorique » (4). Ils faillirent, en 1781, être remplacés par un laïque. Les parents se plaignaient de leur enseignement. Les régents changeaient trop souvent ou même parfois faisaient défaut. Ce manque de sujets provenait de ce que les Récollets fournissaient des aumôniers à la marine royale et se recrutaient difficilement (5). Tout finit par s'arranger et ils restèrent en fonctions, sans autre alerte, jusqu'au mois d'août 1791. Ils se séparèrent alors conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, et malgré une demande de maintien en leur faveur formulée par la municipalité (6).

Aucun document n'a conservé le souvenir de ce que fut leur enseignement, sans doute celui des autres congrégations enseignantes de l'époque. En tout cas, leur bibliothèque n'était guère riche. En 1790 elle ne se composait que de 210 volumes, ouvrages de théologie et de piété presque tous incomplets. Les Récollets étaient aussi, à cette date, possesseurs de sept cartes géographiques (7).

En 1784 ils firent faire à leurs élèves un exercice public et distribuèrent des prix à ceux qui s'étaient distingués dans leur classe au cours de l'année. A cette occasion le conseil leur donna une subvention de 48 livres (8). Les administrateurs de 1762 s'étaient montrés moins larges, ils n'avaient alloué que 11 livres dans un but analogue (9). Il est vrai qu'en 1746 le conseil avait été encore moins généreux. Il avait refusé l'achat de trois croix de Malte en argent dont deux avec chaînes et une avec ruban destinées à récompenser les écoliers labo-

(1) Séance du 29 décembre 1738.
(2) Séance du 28 mars 1751.
(3) Séance du 30 décembre 1753.
(4) Séance du 30 avril 1769.
(5) Séances des 4 novembre, 9 décembre 1781.
(6) Séance du 22 septembre 1790.
(7) La bibliothèque se composait de 22 in-f°, 29 in-4°, 49 in-8°, 110 in-12 et quelques autres vieux « boucains ». Arch. comm., GG. 17.
(8) Séance du 26 septembre 1784.
(9) Pour l'achat de 6 volumes. Séance du 26 décembre 1762.

rieux (1). Les élèves étaient externes ou internes. Rien n'indique leur nombre. En 1790 le mobilier scolaire du collège se composait de cinq tables et de dix bancs, ce qui dénote tout au moins que les écoliers étaient peu nombreux (2).

Après le départ des Récollets la municipalité essaya de leur donner des successeurs. Elle choisit deux maîtres, dont l'un était un ancien régent du collège de Brignoles, pour enseigner le latin et les mathématiques, aux gages annuels de 400 livres. Cette tentative n'eut aucun succès et le conseil renonça à conserver un établissement d'enseignement secondaire (3).

L'enseignement primaire s'était développé, parallèlement à l'enseignement secondaire. En 1712, le conseil avait déterminé le nombre des classes dont le maître primaire serait chargé et le taux de la rétribution mensuelle qu'il percevrait de ses élèves. Ceux de l' « alphabet » lui furent redevables de 5 sous chacun, ceux de « de notre dame » de 8 sous; ceux du « français et latin » de 10 sous; ceux de « l'écriture » de 12 sous; ceux « d'écrire et chiffrer » de 15 sous (4). Le traitement annuel du maître d'abord fixé à 75 livres, fut porté à 100 livres en 1715. En 1750 la rétribution scolaire fut augmentée. Elle fut pour les mêmes classes, de 6, 8. 10, 15 et 20 sous (5). En 1761 le conseil décida de subventionner deux maîtres en leur attribuant à chacun 50 livres (6). L'un d'eux quitta la ville en 1763 (7) et de cette date à la Révolution il n'y eut plus qu'un maître en exercice. En 1778 l'intendant avait même ordonné la suppression de son emploi en même temps qu'il accordait l'établissement des sœurs des écoles chrétiennes. Le conseil parut d'abord s'incliner devant cette décision, mais il n'en continua pas moins à subventionner un maître primaire. En 1782 son traitement fut même porté à 150 livres. Il eut de plus droit au logement et la rétribution scolaire fut encore augmentée. Les élèves de « l'alphabet » et de « notre dame » payèrent 10 sous par mois; ceux du « français » 15 sous; de « l'écriture et des éléments

(1) La somme demandée était de 18 livres. Séance du 20 mai 1746.
(2) Arch. com., GG. 17.
(3) Séance du 3 septembre 1791.
(4) Séances des 30 septembre 1712, 8 août 1745.
(5) Séance du 13 août 1750.
(6) Séance du 21 juin 1761.
(7) Séance du 23 janvier 1763.

d'arithmétique » 20 sous; « d'arithmétique » 30 sous (1). Cette situation irrégulière se prolongea jusqu'en 1788. Le conseil demanda alors à l'intendant l'autorisation de subventionner un maître primaire. Il l'accorda au bout d'un an (2).

En août 1790, la municipalité vota l'établissement de deux maîtres aux gages annuels de 200 livres chacun. La rétribution mensuelle de chaque élève fut fixée à 10 sous pour ceux de « l'alphabet »; à 15 sous pour ceux de la classe de lecture et d'écriture; à 20 sous pour la classe d'arithmétique (3). Ce fut la dernière mesure du conseil communal relative à l'instruction publique avant l'application des lois de la Convention Nationale sur l'enseignement primaire.

L'enseignement des garçons avait surtout attiré l'attention du conseil communal. Ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle qu'il se préoccupa de celui des filles. Il favorisa l'établissement en ville des Ursulines en 1636 et des Bernardines en 1640 (4) parce que ces deux congrégations se consacraient à l'enseignement. Aucun document n'indique comment ces religieuses s'acquittèrent de leurs fonctions d'institutrices. Il semble seulement certain que les Ursulines cessèrent de « tenir des pensionnaires » dans les premières années du XVIIIe siècle (5). Leur monastère fut d'ailleurs supprimé en 1782 (6).

Quant aux Bernardines elles ne se consacrèrent pas de suite à l'enseignement malgré la promesse qu'elles avaient faite aux consuls (7). Elles recueillirent sans doute la succession des Ursulines. En 1790 elles tenaient un pensionnat. Le nombre moyen des internes était alors de 25. Leur bibliothèque ne comprenait que des ouvrages de piété et une « quantité de bréviaires » (8).

En août 1703, l'évêque de Toulon proposa au conseil de créer une classe pour les filles. Il demandait pour l'institutrice le logement et une subvention annuelle de 150 livres. Le conseil le remercia de son offre, mais déclara qu'il était obligé de la décliner à cause de la

(1) Séance du 10 mars 1782.
(2) Séances des 25 mars, 23 novembre 1788. Cf. arch. comm., GG. 28 et séance du 6 juillet 1780.
(3) Séance du 23 août 1790. Cf. arch. comm., GG. 28.
(4) Voir en appendice quelques renseignements sur ces deux congrégations.
(5) Cf. arch. comm., GG. 1, fo 405 vo et 2, fos 726, 787 vo. Séance du 19 août 1703.
(6) Cf. arch. comm., AA. 2, fo 61.
(7) Cf. arch. comm., GG 18.
(8) Cf. arch. comm., GG. 19.

« misère du temps » (1). Ce ne fut qu'après 72 ans que la municipalité reprit le projet de l'évêque et lui demanda d'autoriser l'établissement d'une sœur des écoles chrétiennes. Il lui assurait un traitement annuel de 150 livres avec droit de percevoir une rétribution mensuelle de 10 sous par élève pour les classes de l'alphabet et de français. Celles qui voudraient faire des études plus complètes payeraient 20 sous par mois (2). A la suite d'un nouvel arrangement, deux sœurs s'installèrent à Cuers en 1777 (3). L'une d'elles reçut une indemnité annuelle de 200 livres. L'autre fut entretenue par une « personne charitable » de la ville. Toutes deux étaient logées aux frais de la commune.

L'intendant autorisa leur établissement pour une durée de 6 ans, qu'il prorogea au bout de ce laps de temps (4). Elles restèrent en exercice jusqu'à la Révolution. L'une d'elles était encore en fonctions en 1792.

EDMOND POUPÉ.

(A suivre).

SÉANCE DU 28 MARS 1907

Présidence de M. le docteur DOZE, président

Présents : MM. ASTIER, Joseph AZAM, BURTEZ, DOZE, Sextius GUÉRIN, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN, SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 28 février est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

(1) Séances des 19 août 1703, 6 janvier 1704.
(2) Séance du 18 août 1776.
(3) Séances des 22 juin 1777, 4 janvier 1778.
(4) Séance du 27 septembre 1784. Cf. arch. comm., GG. 29.

A signaler l'envoi de son premier bulletin par la *Société médico chirurgicale du Var*. — Remerciments.

M. E. Poupé donne lecture de la seconde partie de son étude sur le *Mouvement fédéraliste dans le Var en juillet-août 1793*. Il expose avec détail les péripéties de l'ouverture des sections à Toulon. Aussitôt constituées, celles ci s'allièrent avec les sections marseillaises, révoquèrent, remplacèrent la municipalité, les administrateurs du département et du district et refusèrent d'accepter la Constitution que la Convention venait de voter.

La suite est donnée après le procès-verbal de la notice historique de M. Poupé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Instruction publique à Cuers sous l'ancien régime
(IIe partie)

RÉGENTS DES ÉCOLES

AVEC L'INDICATION DE LEUR TRAITEMENT ANNUEL

1554-1557. Louis Garrel, de Cuers, 40 florins.
1557-1558. Honoré Barbe, de Barjols, id. Nommé après dispute.
1558-1559. « Messire » Daniel, id.
1559-1560. Augustin Fournier, de Cuers, id.
1560-1562. Gaspard Montagne, id. id. id.
1562-1564. N. Amphoux, id.
1564-1565. Etienne Maurant, id.
1569-1570. Jean Broquier, 60 florins.
1570-1571. Antoine Versel, 64 florins.
1571-1572. Honoré Estrine, de Tourves, 60 florins.
1572-1574. Raymond Risson, id.
1574-1575. N. Gardenquy, 64 florins.

1575-1576. Honoré Arnaud, 64 florins.
1576-1577. Antoine Baude, 72 florins,
1577-1578. Louis Farnoux, 76 florins.
Octobre-Novembre 1578. Gaspard Pont, 12 florins 8 sous.
1579. Jacques Broquier, 19 florins pour un quartier.
1579-1580 (Pâques). Charles de Lestral, 38 florins.
Pâques-Saint-Michel 1581. Honoré Décugis, 45 florins (100 florins en 1580-1581).
1581-1582. Antoine Pandozii, 100 florins.
1582-1583. René de la Frète, 90 florins.
1583-1584. Louis Rousse, id.
1584-1585. Jean Cannet, id.
1585-1586. François Capus, id.
1586-1587. id. 25 écus.
1587-1888. Henri Gairard, prêtre, id.
1588-1589. Baudouin du Tillet, id.
1589. id. 7 écus pour un quartier.
1590-1593. Antoine Barry, de Cuers, notaire, 28 écus.
1593. Balthazard Baude, 10 écus 1/2 pour un quartier 1/2.
1593-1597. Antoine Revest, de Six-Fours, 30 écus.
1 mois 1597. Gaspard Jordan, 1 écu 1/2.
1597-1599. Benoit Bouyat, de Poligny en Bourgogne, 30 écus.
1599-1601. Antoine Barry, notaire, id.
1601-1602. Jean Guérin, id. Joseph Dorans, second.
1602-1603. Balthazard Héraud, de Flayosc, 40 écus.
1603-1604. Antoine Barry, notaire, id.
1604-1606. Etienne Caudeyron, de la Valette, id.
1606-1608. Roland Monturier, de Tournai en Flandre, id.
1608-1610. François Coquilhat, de Rians, 90 livres (118 en 1609-1610),
1610-1611. Honoré Ginoyier, d'Entrevaux, 118 livres, venant du collège de Saint-Maximin.
1611-1612. Balthazard Jacon, de Cuers, prêtre. 118 livres.
Octobre-Décembre 1612. Antoine Béraud, de Cuers, 30 livres.
1613. Jacques Guérard, prêtre, 60 livres.
1613-1614. Antoine Bertrand, de Cuers, et Balthazard Montaigne, de Cuers, prêtres, 59 livres par tête.
1614-1616. Jean Signon, de Fréjus, 90 livres (118 en 1615-16).
1616-1617. Joseph Richard, 90 livres.
1617-1618. Balthazard Montagne, prêtre, de Cuers, 90 livres, en remplacement de Jacques Giraud, démissionnaire.

1618-1619. Antoine Barry, notaire, 115 livres.

1619-1623. Jean Baude, étudiant en » filosofie », prêtre, 115 livres (90 en 1620-23).

1623-1624. Jacques Goujon, 90 livres.

1624-1625. Jean Ouvière, de Rians, prêtre, id.

1625-1627. Blaise Tartonne, de Mezel, venant du Luc, id. Isnard Bérard, de Puimoisson (1625-1626), 6 écus, second, venant de Sainte-Anastasie.

1627. Daniel Blanc, docteur en médecine, de St-Martin de Pallières, 90 livres.

1628. Jean Bernoin.

1628-1632. Barthélemy Moullard, 90 livres (120 en 1630-32, avec Antoine Michel, second).

1632-1634. Jean-Baptiste Ricard, de Toulon, 120 livres.

1634-1635. Joseph Bonnet, docteur en médecine, id.

1635-1638. Jean-Baptiste Mure, de Saint-Maximin, id. après refus de Barthélemy Moullard.

1638-1639. Jean Plotin, id. après refus de Robert Perrin, de Marseille et de N. Bertet, de Saint-Chamas.

1639-1643. Jean Arène, prêtre. id.

1643-1644. François Fabre, « écolier » en théologie, id.

1644-1649. Simon Lefebvre, docteur en médecine, id. second 30 livres, 1645-1646.

1650. Honoré Thomesy.

1650. Jean Revertégat.

1650-1652. Marc Moullard, du Val, 120 livres.

1652-1656. Honoré Teisseire, prêtre, id.

1656-1657. Charles Lambert, id. Antoine Richaud, second, 30 livres par an.

1657-1659. Jean Dollonne, de Cuers, id. Pierre Laugier, second (1658-1659), 30 livres.

1659-1661. Jean Tambour, de la Ciotat, id. Etienne Buès, de la Ciotat, second.

1661-1662. Joseph Bollegon, prêtre, id.

1662-1663. Honoré Revertégat, prêtre, id.

1663-1664. Joseph Bollegon, id.

1664-1665. N. Bertier, prêtre, id.

1665-1670. Jean Dollonne, id.

1670-1684. Jacques Barrallier id. (90 livres en 1682-83 ; 36 en 1683 1684).

1684-1686. Pierre Daudet, 60 livres (66 livres en 1686-87).

1686-1687. Jacques Jausat, bourgeois, de Cuers, 60 livres, après autre nomination de Louis Audibert.

1687 (1 mois). N. Mandine, 5 livres.

1687-1688. Louis Audibert, 75 livres.

1688-1700. Jacques Jausat et Louis Audibert, 60 livres chacun.

1700-1708. Jacques Jausat et Jacques Barrallier, id.

1708-1710. Dominique Audibert et N. Fournier. id,

1710-1712. N. Cavalier, id.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1712-1725. François Gardanne, prêtre, 75 livres, plus 20 sous par élève.

1725-mai-octobre. Jean Poitevin, de Riez, prêtre, 150 livres, id. après refus de N. Segondy.

1725-1727. Pierre Henri, maître ès arts de l'Université de Paris, id. id.

1727-1736. Les Récollets (Frère Benoit, régent), id. id.

1736-1738. N. Baude, N. Barralier, prêtres, 180-120.

1738-1751. N. Audibert, N. Cannes, Louis Gueirard, 100 livres chacun, plus 15 sous.

1751-1753. Jacques Azan, de Toulouse, 200 livres, plus 30 sous.

1753-1791. Les Récollets, 200 livres, puis 400 (1769-1791).

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1712 1745. Antoine Bonnaud, 75 livres, 100 livres à partir de 1715.

1745-1747. Bosc, 100 livres et organiste.

1747-1749. Blaise Laure, de Belgentier, 75 livres.

1749-1750. Pierre Fougeiron, d'Antibes, id.

1750-1761. Jean Deville, de Grasse, 100 livres.

1761-1763. Id. , Charles Christian, de Cuers, cordonnier, 50 livres chacun.

1763-1780. Christian seul, 100 livres.

1780-1782. Jean Martin, maître ès arts, id.

1782. N. Arnaud, de la Garde-Freinet? 150 livres.

1790. Joseph Romain, de Toulon, id.

1790-1791. N. Dislain, N. Guillot, 400 livres.

MAITRES LIBRES

Février 1587. Pierre Jolly, de Rians, Mathieu de la Verdière.

Août 1589. Mathieu Bellon, d'Ubraye, Christophe Briquet.

Septembre 1594. Jacques Lombard, de Six-Fours, Antoine Décugis, du Castellet.

Juin 1600. Jacques N.

1615. Joseph Armagnin, 4 sous par mois.

Novembre 1616. Antoine Fournier, musicien, du Val, Antoine Montagne, prêtre, de Cuers.

Décembre 1625. Marin (Barthélemy), 24 sous pour 4 mois.

Octobre 1643 Jean Arène, prêtre, (Jean?) Revertégat, prêtre.

SŒURS DES ÉCOLES

1790. Sœur Bouisson.
Sœur Bonifay.

LES RÉCOLLETS

Au mois de février 1634, un récollet, le P. Malespine, demanda au conseil communal l'autorisation de venir s'établir à Cuers avec quelques-uns de ses compagnons (1). Elle lui fut accordée en même temps qu'une subvention de 150 livres. Des « chambres » leur furent concédées, près de l'hôpital, « derrière Notre-Dame de Consolation » (2). Ils s'installèrent en septembre (3). Le voisinage de l'hôpital leur déplut bientôt et le conseil pour leur être agréable, le transféra dans un autre local (4). Ils se firent louer un second jardin situé près de celui qu'ils occupaient déjà et le long du Mueillepan (5). En même temps le conseil leur alloua 6 livres pour la messe « du pardon » suivie d'un *de profundis* qu'ils célébraient tous les dimanches à la chapelle de Notre-Dame de Consolation (6) et députa auprès de l'évêque de Toulon pour lui demander que le prédicateur du carême fut dorénavant un membre de leur ordre (7). Les Récollets reçurent aussi, en 1640, la permission de planter des mûriers au cimetière dont le feuillage et le bois leur appartiendraient (8).

En 1642, sur la demande de leur provincial de passage, le conseil

(1) Séance du 13 février 1634.
(2) Séance du 14 mai 1634.
(3) Séance du 23 septembre 1634.
(4) Séances des 13 janvier 1635, 19 septembre 1637.
(5) Séance du 29 septembre 1636.
(6) Séances des 29 septembre 1636, 20 septembre 1642.
(7) Séance du 8 novembre 1636.
(8) Séance du 14 janvier 1640.



communal décida, non sans une vive opposition, que la ville achèterait à ses frais un emplacement pour permettre aux Récollets de bâtir un couvent [1].

Ce ne fut que deux ans plus tard que la communauté acquit, dans ce but, au quartier du Favancou, un terrain [2] qu'elle revendit d'ailleurs l'année suivante, sous prétexte d'en consacrer le produit à l'agrandissement de la chapelle de Notre-Dame de Consolation [3]. A la fin de la même année le conseil, changeant d'avis, acheta un nouvel emplacement au Favancou [4]. Mais ce ne fut qu'en 1649, après de nouvelles acquisitions [5], que les Récollets purent commencer l'édification des bâtiments. Les travaux furent activement menés. Le 14 novembre de cette même année, les magistrats de la ville, accompagnés d'un peuple nombreux, allèrent en procession chercher le Saint-Sacrement à Notre-Dame de Consolation pour le porter dans la nouvelle église. L'achat du terrain avait coûté à la communauté 2.004 livres [6].

Les Récollets, bien installés, prospérèrent sans doute car en 1653 la communauté acquit une nouvelle maison pour leur permettre d'agrandir leur couvent [7]. Elle leur accorda, deux ans après, un « tuyau d'eau de la grosseur d'un denier » à charge par eux de faire la canalisation [8]. En 1658 franchise de taille leur fut concédée pour les jardins qu'ils avaient achetés au quartier « allant au Pont » [9].

Les Récollets menèrent une vie tranquille jusqu'en octobre 1664. La peste sévissait alors. Le conseil communal les invita à aller à l'hôpital soigner les malades [10], ce qu'ils firent avec dévouement.

En 1672 la ville fit de nouveau l'acquisition de deux jardins près de leur couvent pour leur permettre de bâtir une église [11].

A la suite de cet achat le couvent reçut un nouvel aménagement. Le réfectoire nouveau fut béni le jour de Saint-Pierre d'Alcantara. A cette occasion les Récollets avaient invité le conseil qui, pour recon-

(1) Séance du 5 mai 1642.
(2) Séance du 7 mai 1644.
(3) Séance du 24 juin 1645.
(4) Séance du 25 novembre 1645.
(5) Séances des 10 août 1647, 29 septembre 1648.
(6) Séance du 13 mars 1650.
(7) Séance du 30 novembre 1653.
(8) Séance du 25 avril 1655.
(9) Séance du 10 février 1658.
(10) Séance du 26 octobre 1664
(11) Séances des 6, 7 février, 6 octobre 1672.

naître cette gracieuseté, leur fit un cadeau de « pain, viande, riz, chandelles, grifves, lard, châtaignes et girofles » (1). Quant à l'église projetée elle ne fut pas construite puisqu'en 1689 le conseil nomma deux habitants avec la mission de faire une quête par la ville pour en affecter le produit à la construction d'une église pour les Récollets (2).

Il est probable qu'alors ceux-ci obtinrent ce qu'ils désiraient. Jusqu'à leur suppression ils ne sollicitèrent plus aucune subvention de la communauté.

Depuis 1639 chaque année celle-ci leur faisait un cadeau de morue (3), d'anchois (4), de sardines (5), au moment de l'avent et du carême. Elle exigea aussi du boucher communal qu'il leur donnât annuellement six quintaux de mouton et un quintal de bœuf (6). Quelquefois le boucher refusa d'accepter cette clause, alors le conseil communal acquitta lui-même la dépense (7). De temps à autre il leur faisait aussi des cadeaux de vin (8).

Le passage du général de l'ordre ou des provinciaux était aussi prétexte à de nouveaux cadeaux. Le passage de leur général est signalé en 1661 (9) et en 1676 (10). Les provinciaux vinrent plus souvent (11). Il est probable même qu'à un certain moment quelques administrateurs se montrèrent trop généreux des deniers communaux, car, en 1684, le conseil décida que pour « éviter les abus », les mandats en faveur des Récollets devraient, pour être valables, être signés des trois consuls, du 1er conseiller et des trois auditeurs des comptes (12).

Ce n'était point par esprit de malveillance. La communauté favorisa au contraire toujours les Récollets. Elle paya leurs frais de maladie (13) et les choisit comme prédicateurs de l'Octave des Morts (14) et de

(1) Séance du 10 novembre 1674.
(2) Séance du 6 mars 1689.
(3) Séance du 8 janvier 1639.
(4) Séance du 19 janvier 1647.
(5) Séance du 10 février 1646.
(6) Séance du 17 septembre 1691.
(7) Séance du 11 octobre 1711.
(8) Séances des 4 août 1640, 26 septembre 1643, 27 mai 1656, 11 octobre 1681, 27 novembre 1770, 15 juin 1776.
(9) Séance du 7 mai 1661.
(10) Séance du 11 novembre 1676.
(11) Séances des 28 avril 1646, 30 janvier 1649, 10 novembre 1650, 1er juillet 1712.
(12) Séance du 7 janvier 1684.
(13) Séances des 15 septembre 1640, 21 mai 1699.
(14) Séance du 14 octobre 1673.

l'Octave du Saint-Sacrement (1), quand, à la fin du XVII[e] siècle, elle décida cette institution qui n'eut du reste qu'une existence éphémère (2). A cette occasion ils recevaient une gratification de 18 livres.

Comme on l'a vu, les Récollets, qui avaient été chargés de la direction d'un collège au commencement du XVIII[e] siècle, se séparèrent en 1791.

RÉCOLLETS

1634. N. Malespine.
1650. Thomas de Madallet, gardien.
1724. Auspice Jaumard, gardien.
1791. François Villevieille, d'Arles, 44 ans, gardien.
Joseph Fournier, de Cuers, 42 ans, définiteur de la province de Saint-Bernardin.
Michel Doudon, de Toulon, 50 ans.
Jean-François Bayol, de Collobrières, 54 ans.
Jean-Pierre Chastan, d'Embrun, 30 ans.
Joseph Brun, de Cuers, 47 ans.

LES URSULINES

Ce fut au mois de mai 1636, que les Ursulines de Marseille demandèrent au conseil communal de les autoriser à s'établir à Cuers et de leur louer une maison destinée à leur logement (3). Le conseil, considérant « le proffict et utillité des filhes de ceste ville pour les instruire a estre endoctrinées tant à la crainte de Dieu, sivillité que a toute sorte de vertus », nomma une commission pour conclure avec elles (4). Le contrat fut signé le 11 juin par les consuls au nom de la ville, et par « dame comtesse de l'Ille », au nom des Ursulines. Celles-ci s'engagèrent à recevoir parmi elles les filles de la ville qui en témoigneraient le désir, moyennant 1.500 livres, dont 1.200 en numéraire et 300 en « meubles et linges ». Pour veiller à la conservation de leurs intérêts, le conseil du Quarante, lors du renouvellement de la municipalité, éliraient deux recteurs. Les sœurs seraient assujetties au

(1) Séance du 30 mai 1676.

(2) Le conseil décida de nommer un prédicateur de l'octave des morts le 4 novembre 1670. Après 1685 il n'en est plus question. L'octave du saint-sacrement était encore célébré en 1690.

(3) Séance du 10 mai 1636.

(4) Séance du 8 juin 1636.

paiement des impositions ordinaires, mais recevraient une indemnité de 300 livres le jour où elles commenceraient les travaux du monastère qu'elles devaient élever à leurs dépens (1). En attendant le conseil loua pour 3 ans, à leur usage, la maison de Pierre Barralier, à raison de 60 écus par an, et celle de François Fournier, moyennant 30 livres (2) et députa auprès de l'évêque de Toulon pour le prier de ratifier le contrat intervenu (3). Après avoir fait réparer les locaux provisoires (4), la communauté envoya une députation à Marseille pour aller chercher les Ursulines (5). Elles arrivèrent le 24 septembre.

Dame comtesse de « Lille » était accompagnée de deux autres sœurs (6). Elles n'occupèrent que la maison de Pierre Barralier et renoncèrent à celle de François Fournier. Le conseil très généreux à leur égard, décida que le montant du loyer, 30 livres, serait versé entre leurs mains pour qu'elles puissent payer un prêtre qui célèbrerait la messe dans leur église (7). En juin 1638, elles n'avaient pas encore obtenu de l'évêque de Toulon l'autorisation de s'établir dans leur nouvelle résidence (8). Il est probable qu'elles ne l'obtinrent pas, car après 3 ans de séjour elles quittèrent Cuers.

Au commencement de l'année 1641, les Ursulines de Toulon, avec l'assentiment de l'évêque, tentèrent de prendre leur succession. Elles achetèrent pour 1.000 écus une maison appartenant à Joseph Chapelle et à Pierre Montanar. Elles y installèrent une chapelle et demandèrent au conseil communal de leur payer la subvention de 300 livres promise à leurs devancières (9). Celui-ci commença par opposer un refus formel à cette prétention et se vit assigner par les Ursulines devant le sénéchal d'Hyères (10). Pour mettre fin à ce procès toujours coûteux il finit par acquiescer à leur demande (11).

Dès lors les Ursulines s'occupèrent tranquillement de l'édification de leur monastère, qui s'éleva près de la place de Malconseil, sur

(1) Séance du 11 juin 1636.
(2) Séance du 2 août 1636.
(3) Séance du 23 août 1636.
(4) Séance du 18 septembre 1636.
(5) Séance du 20 septembre 1636.
(6) Séance du 25 septembre 1636. Manuscrit de Pierre Salettes. (Collection personnelle du D Grégoire, de Puget-Ville.)
(7) Séance du 5 septembre 1637
(8) Séance du 19 juin 1638.
(9) Séance du 2 février 1641. Manuscrit de Pierre Salettes.
(10) Séance du 31 août 1641.
(11) Séance du 7 juin 1641.

l'emplacement actuel de la place aux grains et maisons voisines jusqu'à la rue Sainte-Ursule.

La communauté prospéra et le conseil communal en profita pour lui faire différents emprunts, entre autres un de 900 livres en 1647 (1) et de 3.000 livres en 1705 (2).

Cet état prospère prit fin dans la première partie du XVIIIe siècle. En 1717, le couvent des Ursulines comptait 34 professes (3); elles n'étaient plus que 11 en 1720 (4), plus que 6 en 1761. Le conseil communal demanda vainement la révocation de l'ordre du Roi, datant de 1734, leur interdisant de recevoir des novices (5). Elles avaient été ruinées par le système de Law.

Aussi l'évêque de Toulon résolut, en 1782, de supprimer la communauté en l'unissant aux Visitandines de Toulon (6). Les Ursulines, en 1784, décidèrent de vendre les biens dont elles étaient devenues propriétaires. Les enchères s'ouvrirent en janvier 1785. Au mois de novembre la municipalité de Cuers décida de faire l'acquisition du monastère, sous prétexte que sur son emplacement l'on pourrait édifier une nouvelle église plus spacieuse que l'ancienne, trop petite pour contenir tous les « paroissiens » (7). L'acquisition fut faite moyennant la somme de 13.000 livres (8). Le Roi l'avait autorisée à condition qu'une nouvelle église serait construite sur l'emplacement. Mais en 1788 la communauté trouva que la dépense serait disproportionnée à ses ressources et résolut de vendre l'emplacement pour y percer deux rues et y construire des maisons (9). Elle ne put réaliser son projet de suite. Ce fut seulement en 1789 qu'elle fit choix d'un plan dressé par N. de Beaumont, ingénieur de la province et divisant le monastère en un certain nombre de lots pour vendre (10). Il ne fut démoli qn'en 1790 (11).

(1) Séance du 29 juin 1647. Cf. CC. 204.
(2) Séance du 18 septembre 1705.
(3) Et 4 domestiques. Arch. comm., CC. 47.
(4) Arch. comm., CC. 204.
(5) Séance du 8 septembre 1761.
(6) Décision du 28 août 1782; lettres patentes de confirmation, 4 février 1784. Cf. arch. comm., AA. 2, f° 61 ssq.
(7) Séances des 6 novembre 1785, 15 janvier 1786.
(8) Séances des 5 février 1786, 7 juin 1787.
(9) Séances des 25 mars, 30 avril, 1er juin 1788.
(10) Séance du 14 juin 1789.
(11) Séances des 20 septembre, 10 novembre 1790. Cf. arch. comm., GG 20 et CC. 207.

URSULINES

1636-1639. Comtesse de l'Isle, supérieure.
1649. Anne Gueyroard, sœur de Saint-Esprit, supérieure.
1656. N. de Cordeilh, supérieure.
1659. N. Cabasson, supérieure.
1720. Mère Sauveur de Plantin, supérieure.
Sœur Saint-Pierre Blégier, assistante.
— Marie-Victoire de Bousquet, zélatrice.
— de Saint-Augustin Jourdan, économe.
— de Bon-Ange de Clapier, conseillère.
— de Saint-Esprit Emeric, —
— de Saint-Alexis Fournier. —
— Séraphique Reysson, —
— Saint-Félix Guirabert, —
— Sainte-Brune Légier, —
— Sainte-Agnès Depeille, —
1761. — Marie-Anne Agnelly, de Cabasse, supérieure.

LES BERNARDINES

En avril 1639 le conseil général se réunit pour délibérer sur l'opportunité de l'établissement d'un monastère de Bernardines (1). Il émit un avis favorable et un projet de contrat fut soumis à sa ratification en février 1640 (2). Il fut signé seulement en novembre (3). Les religieuses s'engagèrent à « enseigner les petites filles » et à recevoir dans leur communauté les filles de la ville moyennant une dotation de de 1.200 livres « y compris les coffres » (4). En retour la communauté leur alloua une subvention de 300 livres. Elles furent au début au nombre de 4 et achetèrent la maison d'André Magas moyennant 1.700 écus (5).

Il semble que ce n'est que fin 1670 ou commencement 1671 que les bâtiments qu'elles élevèrent au quartier Saint-Roch furent entièrement

(1) Séance du 30 avril 1639.
(2) Séance du 2 février 1640.
(3) Le 14 ou le 19. Notaire Depeille. Séances des 24 novembre 1640, 16 novembre 1641, 31 juillet 1643.
(4) Arch. comm., GG. 18. Contredits du procureur de la commune. Avril 1696.
(5) Manuscrit Pierre Salettes.

édifiés. On les exempta de la taille (1), mais le conseil refusa aux Bernardines de construire un four à cuire le pain pour leur usage particulier (2)

En 1695 la bonne harmonie qui avait alors régné entre la communauté et les Bernardines fut troublée. Celles-ci avaient élevé un mur de clôture du côté du chemin de Brignoles en dehors de l'alignement. Les consuls voulurent le faire abattre ; les religieuses refusèrent, d'où procès (3). Il se termina en 1697 par une transaction qui contenta les deux parties (4).

Ce désaccord passager fut vite oublié. En 1742 le conseil consentit à modifier le règlement d'arrosage pour favoriser leurs jardins (5).

De même que les Ursulines, les Bernardines virent leur nombre diminuer à partir du XVIIIe siècle. On en comptait 38 en 1717 (6). Leur revenu n'était alors que de 3.108 livres et leurs dettes excédaient 9.000 livres. En 1720, au nombre de 42 (7), elles n'étaient plus que 3 en 1761 (8). Six ans après il n'y avait plus qu'une seule Bernardine au couvent (9). Comme les Ursulines elles avaient été victimes du système de Law.

Heureusement pour le monastère de Cuers, celui de Toulon, situé près de la porte d'Italie, venait d'être exproprié pour cause d'utilité publique. On devait construire de nouvelles fortifications sur son emplacement. L'évêque de Toulon décida que les Bernardines de Toulon seraient réunies à celles de Cuers. Le conseil aménagea le local destiné à les recevoir (10). Elles arrivèrent le 14 novembre accompagnées du vicaire général. Elles étaient au nombre de onze (11).

Dès lors le couvent retrouva son ancienne prospérité. En 1790 il comptait 20 religieuses et jouissait d'un revenu de 9.459 livres 16 sous alors que les charges n'étaient que de 2.158 livres 10 sous (12). Elles

(1) Séance du 21 mars 1671.
(2) Séance du 6 janvier 1676
(3) Arch. comm., GG. 18. Séances des 24 avril, 27 novembre 1695, 6 janvier 1696.
(4) Séance du 5 décembre 1697.
(5) Séance du 10 février 1742.
(6) Arch. comm., CC. 47. Plus 7 domestiques.
(7) Arch. comm., CC. 199. Séance du 31 mai 1767.
(8) Séance du 8 septembre 1761.
(9) Arch. comm., GG. 6, f° 206 v°.
(10) Séances des 31 mai, 21 décembre 1767.
(11) Arch. comm., GG. 6, f° 206 v°.
(12) Arch. comm., GG. 19.

dirigeaient alors un « pensionnat » qui leur donnait d'assez beaux bénéfices.

Elles se séparèrent en 1792 et leurs biens furent vendus nationalement.

BERNARDINES

1670. Thérèse-Constance Peguet, de la Roche, en Savoie, supérieure et fondatrice du monastère de Cuers.
1672. Suzanne de Glandevès-Pourrières.
1674. Marguerite-Agnès d'Antrechaux, supérieure..
Marie-Gabrielle Christian, professe.
Claude-Brigitte de Mincel. —
Anne-Angélique de Pontevès, —
Paule-Thérèse d'Almaric, —
1680. Anne-Angélique de Pontevès, supérieure.
1692. Anne-Angélique de Pourrières-de-Giens, supérieure.
1701. Sœur Gabrielle de Cuers.
— Madeleine Requier, tourrière.
1720. Thérèse-Charlotte de Baudoin, supérieure.
Gabrielle-Jérémie de Gensollen, assistante.
Suzanne-Chérubin de Glandevès-de-Pourrières, conseillère.
Gabrielle de la Croix de Cuers, —
Thérèse-Barbe Campon, —
Marguerite-de-Jésus d'Imbert, dépositaire.
1767. N. de Chabert, supérieure.
1776. Saint-Albert de Portalis, supérieure.

JANVIER 1791

Anne-Victoire Geofroy, de Draguignan, née le 28 octobre 1726, Marie de Saint-Bruno, supérieure.

Elisabeth Laurens, de Toulon, 25 septembre 1729, Marie de Saint-Joseph, économe.

Anne-Madeleine Raymond, de Toulon, 17 février 1724, Marie-Madeleine, conseillère.

Rose-Elisabeth Pellegrin, de Toulon, 30 août 1736, Marie de la Passion, conseillère.

Elisabeth-Rose Roche, de la Seyne, 6 juin 1737, Madeleine de Jésus, conseillère.

Anne-Félicité Bouis, de Flassans, 14 août 1750, Marie de Saint-Michel, conseillère.

Marie-Thérèse Dollioules, de Toulon, 1er novembre 1746, Séraphin du Sacré-Cœur.

Anne-Madeleine Garrel, de Cuers, 28 mars 1750, Marie de St-Benoit.

Anne-Luce Couret, d'Ollioules, 13 décembre 1754, du Sacré-Cœur.

Anne-Madeleine Daix, de Solliès-Pont, 22 décembre 1756, Marie de Sainte-Agnès.

Anne-Pauline Aubert, de Marseille, 2 mars 1756, Marie Angélique.

Claire-Cécile Mistral, de Solliès-Pont, 10 février 1759, Marie de Saint-Augustin.

Marie-Véronique Gueirard, du Beausset, 1er février 1758, Marie de Saint-Hyacinthe.

Sophie-Félicité Ravina, de Marseille, 31 août 1760, François de Paule.

Marguerite Blain, de Toulon, 2 décembre 1757, Ste-Hilaire-Benoite.

Benoite Derryeux, de Lyon, 21 juillet 1758. Marie Fortunée de Saint-Bruno, professe.

Adelaïde-Anne-Marie Doudon, de Toulon, 3 avril 1767, Saint-Louis, professe.

Françoise-Mathilde Michel, d'Aix, 3 mai 1769, Marie-Victoire, professe.

Marie-Claire Barrallier, de Toulon, 17 février 1768, Marie-Antoine-Saint-Victor, professe.

Marie-Marguerite Isoard, de Cuers, 16 février 1746, Constance, converse.

Anne-Claire-Toucas, de Toucas, 11 mars 1749, Anne-Marie, id.

Marguerite-Euphrosine Trichard, de Silon, 27 décembre 1762, Marie de la Croix, converse.

Ursule Chabert, de Roussillon, 10 février 1759, Scholastique, tourrière

Seules les converses et la tourrière ne savent pas écrire.

14 MARS — ÉLECTION DE LA SUPÉRIEURE, DE ÉCONOME
LOI DU 14 OCTOBRE 1790

Laurens, élue supérieure.
Pellegrin, élue économe.

EDMOND POUPÉ.



SÉANCE DU 30 AVRIL 1907

Présidence de M. le docteur Doze, président

Présents : MM. Joseph Azam, Burtez, Doze, Joseph Gubert, Louvet, Perrimond, Poupé, Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion. A signaler l'envoi d'auteur suivant: *Histoire civile et religieuse de Grasse* (IIe partie, la cathédrale), par M. J.-Ph. Latil, curé de Grasse. — Remerciements.

M. le président annonce la mise en distribution du tome XXV du bulletin qui vient de paraître. On remarquera dans ce volume avec la variété des travaux qu'il contient les illustrations qui accompagnent la monographie de notre couvent des Cordeliers.

M. le président adresse les félicitations de la Compagnie à notre confrère M. Bernard, notaire, maire de Ramatuelle, nommé officier d'académie.

Est nommé membre associé : M. Sergent, architecte à St-Raphaël, sur la présentation de MM. Azam et Doze.

M. Poupé donne lecture de la dernière partie de son étude sur le *Mouvement fédéraliste dans le Var en juillet-août 1793*. Il indique par quelles mesures énergiques et rapides les conventionnels Barras et Fréron, parvinrent à le localiser dans Toulon et quelles furent les représailles que les contre révolutionnaires eurent à supporter. L'auteur estime que ce mouvement insurrectionnel a été pour environ 20.000 varois une cause d'emprisonnement, d'exil ou de mort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



SÉANCE DU 29 MAI 1907

Présidence de M. le docteur Doze, président

Présents : MM. Astier, Joseph Azam, Belletrud, Emile Béraud, docteur Burtez, docteur Doze, docteur Joseph Girard, Sextius Guérin, Mireur, Perrimond, Raffin, Salvarelli, de Sébeville, Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Communication est donnée de la correspondance :

— Circulaire du Comité des Congrès coloniaux français annonçant que son congrès annuel se tiendra à Paris du 10 au 16 juin, à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

— Circulaire de la Société française des fouilles archéologiques avisant que l'assemblée générale de la Société sera tenue à Paris, le 5 juin prochain, dans le but d'organiser le congrès de 1908.

Sont admis :

Membre titulaire, M. Ditgès, adjoint au maire de Draguignan, président du tribunal de commerce, sur la présentation de MM. Gubert et Doze.

Membres associés, MM. : Jean-Baptiste Troin, rentier à Cannes, sur la présentation de MM. Poupé et Mireur;

Mollandin de Boissy, entomologiste à Toulon, sur la présentation de MM. Mireur et Azam.

M. Mireur lit l'introduction à son étude sur *Le Tiers-Etat à Draguignan*. Cette étude de sociologie, basée sur des recherches généalogiques, a pour but de remonter les origines des familles éteintes ou disparues qui occupaient en 1793 les premières places dans la cité et la plupart dans les anciens châteaux féodaux des environs. Toutes étaient filles du travail et issues de conditions plus ou moins modestes. Tel seigneur du voisinage descendait d'un paysan du moyen âge, d'un

chausseticr ou d'un cordonnier enrichis du XVIe siècle. Les listes des électeurs de la noblesse aux Etats généraux se composent aux trois quarts de parvenus. Le grand nombre de noms patronymiques de bourgeois et de gentilshommes, tirés de l'exercice d'un métier manuel, n'est pas une des preuves les moins frappantes de la montée incessante des classes inférieures dans notre ancienne société.

Il est ensuite donné lecture d'une notice entomologique de M. d'Agnel d'Acigné, correspondant à Toulon, sur l'*Amorphocephalus coronatus*, ci-après annexée.

Il est procédé au renouvellement du bureau conformément aux statuts. Sont élus au scrutin secret pour une période de deux années (mai 1907-mai 1909) :

MM. Joseph AZAM, président.
ASTIER, vice-président.
Émile BÉRAUD, secrétaire.

MM. Sextius GUÉRIN, conservateur, et Charles AZAM, trésorier. sont confirmés dans leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Souvenirs Entomologiques. — L'Amorphocephalus coronatus

L'*Amorphocephalus coronatus* — Germar, est certainement un des coléoptères les plus curieux de la faune provençale. Il appartient à la tribu des Brenthides rattachée, autant que l'autorisent les connaissances très imparfaites qu'on possède sur leur vie évolutive, à la grande famille des Curculionides ou Charançons. Les Brenthides devaient être largement représentés en Europe aux époques géologiques pendant lesquelles, sans remonter au-delà des temps tertiaires, elle voyait s'étaler sur ses continents toute la splendeur de la flore tropicale. Actuellement, ils sont confinés presque exclusivement dans les pays chauds et seulement dans quelques contrées spéciales : Amérique méridionale, Madagascar, Sumatra, Java et les autres îles de la Sonde où l'on rencontre une magnifique espèce, l'*Eutrachelus Temmincki*, mesurant plus de six centimètres de longueur. Un autre Brenthide, l'*Eupsalis Reichei*, Fairm. qui habite la Crête, et l'*Amorphocephalus coronatus*,seuls, n'ont pas déserté l'Europe.

En France, cette dernière espèce n'a été signalée jusqu'ici que dans le Var et sur une partie restreinte de la petite chaîne des Albères, dans les Pyrénées-Orientales, aux environs d'Argelès sur mer, de Port-Vendres et de Collioure. On la trouve aussi dans le sud de l'Espagne, au Maroc, aux alentours de Tanger, où elle est commune, en Algérie, en Italie, en Dalmatie, en Sicile, en Grèce, dans tout l'Archipel, en Syrie, ce qui laisse supposer que son habitat s'étend à tout le pourtour de la Méditerranée.

C'est un insecte de taille médiocre et très variable allant de un à deux centimètres; il est étroit et allongé, sa largeur maxima, à la base des élytres, est à peine le cinquième de sa longueur. Celles-ci sont sillonnées de stries crénelées, assez rapprochées et d'un beau rouge brun plus ou moins foncé, offrant la patine caractéristique des espèces exotiques. Le corselet, concolore, est très développé; sa longueur atteint la moitié de celle des élytres. La tête offre des particularités curieuses : très dilatée en arrière et aplatie, elle est fortement bisinuée sur les côtés et marquée d'impressions profondes et irrégulières. En avant elle s'épanouit en une sorte d'appendice trapézoïdal en forme de couronne, au sommet duquel s'insèrent des antennes moniliformes assez courtes et régulièrement formées chacune de onze articles arrondis et exactement semblables dans les deux sexes. Ceux-ci, comme chez tous les Brenthides, ne diffèrent que par la structure de la bouche. Tandis que chez le mâle les mandibules, robustes, s'insèrent directement sur la face antérieure de la tête, elles sont très grêles chez la femelle et se trouvent à l'extrémité d'un rostre assez court, mais cependant très nettement accusé. A quoi correspond exactement cette différence de conformation? C'est ce qu'il est assez difficile d'indiquer, pour le moment. Il semblerait cependant — et ceci créerait un lien étroit entre les Brenthides et les Curculionides — que, comme chez ces derniers, le rostre de la femelle, toujours plus long, doit lui servir à perforer les écorces pour y déposer ses œufs.

Les *Amorphocephalus* furent pendant longtemps assez rares dans les collections et ils étaient cotés à des prix relativement élevés chez les marchands d'insectes. On savait bien qu'on les trouvait dans les nids des grosses fourmis; mais comme on cherchait ces nids dans les troncs des vieux chênes assez difficiles à fouiller, les chasses étaient le plus souvent infructueuses. Comme toujours, le hasard allait se charger de fournir, sur les habitudes et les mœurs de cet insecte, des indications qui, sans combler, à beaucoup près, tous les desiderata de la

science entomologique, allaient permettre de le capturer à peu près sûrement et en nombre.

En avril 1875, j'avais entraîné dans une excursion entomologique aux environs de la ville de Draguignan deux nouveaux adeptes, membres de la *Société d'Etudes*. Ils doivent se le rappeler encore. Notre exploration allait embrasser le petit mamelon boisé de chênes blancs que traverse en tranchée la voie ferrée, avant d'atteindre la rivière de la Nartuby.

La saison étant encore peu avancée, on se contentait de soulever les grosses pierres, refuge habituel d'un grand nombre de carabiques. L'une d'elles recouvrait un nid de ces grosses fourmis à l'allure lente que tout le monde connait, les *Camponotus ligniperdus* et *cruentatus*. Nous eûmes l'agréable surprise de trouver plusieurs *Amorphocephalus* accrochés contre la face inférieure de la pierre où ils se tenaient immobiles pendant que les fourmis, surprises par l'enlèvement subit du toit protecteur de leur nid, couraient affolées en proie à la plus grande agitation. D'autres pierres soulevées amenèrent d'autres captures et, dès lors, la retraite des *Amorphocephalus* était connue et pouvait être facilement explorée. En effet, quelque temps après, notre confrère Ch. Azam capturait cette espèce en grand nombre dans un bois de chênes blancs beaucoup plus étendu que le précédent, situé sur la route de Bagnols, à quelques kilomètres de Draguignan et connu sous le nom de Bois de Pautrier.

Ceci prouve une fois de plus qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'insectes rares, mais seulement des espèces qui se dérobent plus ou moins complètement à nos recherches.

Ces diverses captures établissent bien la cohabitation normale des *Amorphocephalus* et des *Camponotus*, mais, jusqu'ici, aucun indice n'a permis de déterminer quelle est la nature des relations de ces espèces entre elles. En dehors des pucerons, dont les beaux travaux de Sir John Lubbock, d'Huber et de Forel ont fait connaître le rôle de simple bétail vis-à-vis des fourmis, il existe, surtout parmi les coléoptères, un grand nombre d'espèces myrmécophiles. Mais la plupart d'entre elles, sinon toutes, paraissent vivre à demeure chez les fourmis. Il n'en est pas de même des *Amorphocephalus*, ainsi qu'on va le voir.

En juillet de cette même année 1875, par une nuit tiède et claire, malgré l'absence complète de lune, je revenais à pied en compagnie de deux personnes, de Cogolin à Grimaud. En abordant la base du mamelon conique sur les flancs duquel s'étale le bourg, la nouvelle route décrit un grand lacet vers l'est, pour revenir ensuite rejoindre,

dans le sens opposé, les plus basses maisons du village. L'ancienne route, au contraire, un simple chemin creux encaissé entre deux talus élevés bordés de chênes-liège presque tous très vieux, et fortement attaqués par les larves des grands longicornes, aborde le mamelon de front et mène directement à Grimaud, en évitant les longs détours de la nouvelle route. A peine engagés dans ce chemin, j'entrevis vaguement, malgré l'obscurité relative, une forme d'insecte passer rapidement et à peu de distance devant moi. J'envoyai la main d'instinct et j'eus la satisfaction de comprendre que j'avais saisi la bête au vol. Arrivé à mon gîte, je constatai avec grand plaisir, à la lueur d'une bougie, que ma capture était un *Amorphocephalus* femelle qui avait dû quitter un nid de *Camponotus* établi dans les galeries creusées à l'intérieur des troncs de chênes, par les larves des longicornes et abandonnées après l'accomplissement de leurs métamorphoses. Ces constatations permettent d'avancer que les *Amorphocephalus* ne sont pas les prisonniers des fourmis, mais bien plutôt leurs hôtes bénévoles, peut-être même traités avec une certaine considération, en raison de services rendus; car les fourmis, très pratiques, ne paraissent donner rien pour rien. Mais quelle est la nature de ces services? Sont-ils d'ordre utilitaire ou bien de simple agrément? C'est ce qu'il est difficile de savoir. D'autre part quel est le but précis de ces promenades nocturnes de l'*Amorphocephalus*? Est-ce la recherche de la nourriture ou l'instinct de l'accouplement qui pousse l'insecte à quitter sa retraite? Mystère. Toujours est-il que ces observations, quelque incomplètes qu'elles soient encore, méritaient d'être portées à la connaissance des entomologistes.

Z. d'Agnel d'Acigné

SÉANCE DU 12 JUIN 1907

Présidence de M. Joseph AZAM, président

Présents : MM. ASTIER, Joseph AZAM, BATTESTI, BELLETRUD, BÉRAUD, Ernest BLANCARD, Dr BURTEZ, DITGÈS, Dr DOZE, DUVAL, LOUVET, MIREUR, MISSIMILY, POUPÉ, SALVARELLI, de SÉBEVILLE, Paul SIVAN, et chanoine AUTRAN, membre correspondant.

M. le président souhaite la bienvenue à notre nouveau confrère M. Ditgès ainsi qu'à M. le chanoine Autran, qu'il est heureux de voir à notre réunion.

Le procès-verbal de la séance du 29 mai est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications reçues depuis la dernière réunion parmi lesquelles diverses brochures offertes par l'auteur, notre confrère M. le docteur Guébhard : *Les Enceintes préhistoriques des préalpes maritimes ; — Carte géologique détaillée d'une portion de la commune de Vence.— Notes sur les Alpes-Maritimes ; — Notes sur le deuxième Congrès préhistorique de France.*

Remerciements.

La correspondance comprend :

— Lettre de M. Jean-Baptiste Troin, de Cannes, remerciant de son admission comme membre associé.

— Circulaire relative à la 3e session du Congrès préhistorique de France qui se tiendra à Autun (S.-et-L.) du 12 au 18 août 1907, et envoi du programme général.

— Accusé de réception par M. le Ministre de l'Instruction publique, des exemplaires du tome XXIV du Bulletin destinés aux Sociétés correspondantes ainsi que des deux exemplaires destinés à la bibliothèque des Sociétés savantes et aux commissions de publication du Comité des travaux historiques.

M. Mireur communique le chapitre Ier du *Tiers-Etat à Draguignan* dont l'introduction a été lue dans la séance de mai.

Ce chapitre, consacré à étudier le milieu, est un résumé très som-

maire de l'histoire économique et démographique de Draguignan. Simple bourgade agricole à l'origine, transformée successivement par son érection en chef-lieu de bailliage d'abord (1203), de Sénéchaussée ensuite (1535), décimée par la peste (1522 et 1587), Draguignan atteignait vers le milieu du XVIIe siècle son maximum de population, 9,737 habitants, puis frappé subitement d'une effrayante décadence par l'exagération des impôts, tombait à 3,500 âmes. Il se releva, malgré une série de désastres, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et la Révolution y trouva plus de 8.000 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La Société s'ajourne, selon l'usage, au mois de novembre.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1907

Présidence de M. Joseph Azam, président

Présents : MM. Astier, Joseph Azam, Béraud, Ditgès, Dr Doze, Duval, Mireur, Perrimond, Poupé, de Sébeville, Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 12 juin est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président exprime les vifs regrets de la Compagnie au sujet de la mort récente de notre confrère M. Robert, du Luc, le dernier survivant de la fondation de la Société.

Il félicite M. Poupé de sa nomination par M. le Ministre de l'Instruction publique comme membre non résidant du Comité des Travaux historiques.

Envoi par le ministère, en dix exemplaires, du programme du 46me congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 21 avril 1908.

Envoi d'une note de M. le D[r] Ad. Nicolas, médecin consultant à la Bourboule, sur la *Langue internationale au point de vue mnémotechnique*, présentée au congrès de Reims (1907) de l'Association française pour l'avancement des sciences. – Remerciements.

La Compagnie regrette que l'état de ses finances ne lui permette pas de prendre part à la souscription pour les inondés de Narbonne.

Sont nommés :

Membre titulaire : M. Pierre Béraud, avocat à Draguignan, sur la présentation de MM. le docteur Doze et Emile Béraud;

Membres associés MM. :

Paul Gaffarel, doyen honoraire, professeur d'histoire à l'Université Aix-Marseille, sur la présentation de MM. Mireur et Poupé;

Le duc de Blacas, député de Maine-et-Loire,

Le comte Bertrand de Blacas, château d'Ussé, à Rigny-Ussé (Indre-et-Loire),

Le comte de Régis de Gatimel, à Saint-Pierre-de-Mézoargues, par Tarascon,

Présentés par MM. Mireur et Hippolyte Duval.

Page, architecte à Toulon, présenté par MM. Joseph Azam et Aublé.

Membre correspondant : M. l'abbé Chaillan, curé de Septèmes, correspondant du ministère, sur la présentation de MM. Mireur et Poupé.

M. le président annonce la réception du don anonyme annuel de 400 fr. cette fois encore, destiné à l'acquisition de livres ou d'objets d'art pour notre bibliothèque-musée et à la distribution de deux prix aux élèves du collège.— Remerciements au généreux donateur de cette nouvelle libéralité dont avis a été donné à la municipalite.

M. Poupé fait connaître que les deux élèves qui ont obtenu chacun un prix de cent francs sur cette libéralité sont MM. : Bellon Willy, de Nice, pour les lettres; Pierrugues Honoré, de Claviers, pour les sciences.

M. Mireur donne lecture d'un nouveau chapitre du *Tiers-Etat à Draguignan,* consacré à l'étude des diverses classes de la population sous l'ancien régime. Ces classes, très différentes au point de vue de leur importance numérique ou sociale, communiquant entre elles au lieu d'être fermées, s'échelonnaient depuis le *lougatier* ou paysan à la

journée jusqu'au gentilhomme vivant noblement. L'exercice de certaines professions lucratives, parmi lesquelles celles de ménager, maçon, couturier, bordeur de chapeaux, muletier, cordonnier, cardeur, chaussetier et marchand, conduisait à la bourgeoisie, sorte d'honorariat du travail et pépinière de la petite noblesse. Des fils de ménagers sont notaires et procureurs ; ceux des tailleurs d'habits, avocats, parfois docteurs en droit; ceux des marchands, magistrats. Plus d'une de nos anciennes familles qualifiées, aujourd'hui éteintes, descendait d'un *sabatier* du XV[e] ou XVI[e] siècle, fabriquant à la fois le cuir et les chaussures. L'état social qui résultait du passage fréquent d'une condition dans une autre supérieure n'a rien de commun avec celui créé plus tard artificiellement par l'absolutisme de la Monarchie et qui a survécu, sous l'influence des préjugés de castes, à la Révolution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1907

Présidence de M. Astier, vice-président

Présents : MM. Astier, Belletrud, Ditgès, Doze, Duval, Gubert, Mireur, Poupé, Raffin, de Sébeville, Sivan, et Auguste Rampal, membre correspondant.

MM. Louvet et Emile Béraud se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications reçues depuis la dernière réunion, parmi lesquelles divers dons d'auteurs.

De notre confrère M. le docteur Adrien Guébhard :

— *Sur l'interprétation de certains faits de vision colorée.*

— *Sur le procédé de photographie des couleurs*, de MM. Lumière.

— *Sur l'antiquité des superstitions attachées aux coquilles fossiles.*

De notre confrère M. le professeur Gaffarel :

— *De Franciæ commercio, regnantibus Karolinis.*

— *Première Décade du De Orbe novo de Pierre Martyr d'Anghiera,* traduite par Paul Gaffarel.

— *La République ligurienne.*

— *La seconde Restauration et la seconde occupation autrichienne à Dijon.*

— *Le général de Gassendi.*

— *Le Corsaire Jean Fleury.*

— *Jacques Gaffarel (1601-1681).*

— *Le Blocus de Marseille et des environs par les Anglais (1804-1814).*

— *Les Iles Baléares.*

— *La Sardaigne.*

— *Le Livre d'or de la Bourgogne.*

De notre confrère M. Emile Béraud :

De la Juridiction pénale exercée en temps normal sur leurs membres et les étrangers par certaines assemblése antérieures aux lois de 1875. Essai d'histoire constitutionnelle. — Thèse pour le doctorat.

Remerciements.

M. le président adresse les félicitations de la Compagnie à M. Emile Béraud, reçu récemment docteur en droit.

Il exprime les regrets que nous cause la perte de M. Philibeaux, membre correspondant décédé.

Il communique les lettres de nos nouveaux confrères : MM. Paul Gaffarel, l'abbé Chaillan, comte de Blacas, comte de Régis, qui remercient de leur admission comme membres de la Société.

Sur la proposition de MM. Poupé et Mireur sont admis :

Membre titulaire, M. Barla, architecte de la ville et de l'arrondissement de Draguignan.

Membre associé, M. Joseph Combet, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au lycée de Nice.

M. Mireur lit une fin de chapitre du *Tiers Etat à Draguignan* où il traite spécialement de la noblesse, des moyens frauduleux employés pour l'acquérir, qui seraient aujourd'hui *jugés* plus sévèrement et des services publics par lesquels ces pseudo-gentilshommes rachetaient leurs équivoques origines. Notre ville doit à cette élite du Tiers une petite pléiade de notabilités et d'illustrations dans le barreau, la ma-

gistrature, les armées de terre et de mer, la direction des services publics, etc., dont s'honorerait un centre de population plus important.

Sous ce titre, *Souvenirs minéralogiques*, il est donné lecture d'une notice de M. Z. d'Agnel d'Acigné, membre correspondant à Toulon, consacrée au *Coteau de Grane* dans l'Estérel, ci-après annexée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Souvenirs Minéralogiques. — Le Coteau de Grane.

Ceux qui s'intéressent à l'histoire naturelle de notre région et qui aiment encore à revenir sur le passé, en dépit des préoccupations absorbantes du temps présent, retrouveront sans doute avec quelque intérêt, dans cette courte notice et bien qu'imparfaitement dessinées, les silhouettes de deux hommes qui contribuèrent, dans une large mesure, à la formation de la *Société d'études* de Draguignan et qui lui apportèrent, pour la composition de son bulletin, le contingent précieux de connaissances spéciales.

Jean-Dominique Doublier (1786-1874) et Ferdinand Panescorse (1808-1888), s'étaient adonnés de bonne heure à l'étude de la géologie et de la paléontologie, sciences alors toutes nouvelles. Leurs obligations professionnelles les ayant amenés à parcourir la partie nord de l'arrondissement de Draguignan, ils eurent l'inappréciable bonne fortune d'explorer des premiers les gîtes fossilifères de cette région et ils purent récolter de magnifiques échantillons des espèces si curieuses qui allaient enrichir le grand ouvrage sur la *Paléontologie française* que d'Orbigny venait d'entreprendre. Eux-mêmes les énumérèrent plus tard dans le *Prodrome d'histoire naturelle du département du Var*, publié en 1853 et devenu aujourd'hui très rare. Mais ils n'avaient pas borné là leurs investigations. A une époque où des études, d'ailleurs récentes, de stratigraphie et de tectonique n'avaient pas encore réduit le rôle prépondérant que les conceptions des premiers géologues avaient attribué aux roches éruptives dans la formation du relief terrestre, ils s'étaient livrés avec ardeur à l'étude de la minéralogie, alors bien plus pratiquée qu'aujourd'hui. Initiés à cette science par

l'éminent minéralogiste Brard (1), momentanément fixé à Fréjus, qui avait lui-même recueilli les traditions de maîtres tels que Dolomieu, Haüy, etc., ils parcoururent durant de nombreuses années, sac au dos et marteau en main, tous les coins et recoins des Maures et de l'Estérel, ne laissant aucune place inexplorée. L'Estérel surtout, dont la nature a fait un véritable musée minéralogique, leur révéla de précieux gisements. Généreusement ils en ont indiqué les emplacements dans le *Prodrome* d'abord et ensuite dans le travail que Doublier consacra aux terrains primaires et ignés du Var et qui parut successivement dans les premiers volumes du bulletin de la *Société d'études*. Panescorse en fit plus tard l'objet de deux articles publiés par la *Feuille des jeunes naturalistes*.

Parmi les localités qu'ils indiquent le plus souvent, il en est une qui les surpasse de beaucoup en intérêt, par la présence de quelques rares espèces minérales qu'on chercherait vainement ailleurs. C'est le coteau de Grane. Ce remarquable gisement est situé sur le flanc ouest de l'Estérel, non loin de la ville de Fréjus, dans cette magnifique région où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de l'étendue lumineuse des horizons, de la magie des paysages ou du prestige des souvenirs historiques qui s'attachent aux ruines imposantes disséminées çà et là. Panescorse en faisait les honneurs avec le plus aimable empressement et il ne négligeait aucune occasion d'y conduire les géologues et même les simples amateurs que son prosélytisme voulait gagner à sa science favorite.

Le dernier survivant, peut-être, de ces visiteurs croit remplir un devoir étroit en rappelant aux minéralogistes les richesses de cette station et en leur fournissant les indications de nature à leur permettre de la retrouver.

On se rend à Grane par le chemin des mines de Bozon, qui s'embranche sur la route nationale d'Italie immédiatement après la sortie de Fréjus. Il gagne rapidement la vallée du Reyran, après avoir côtoyé une étroite bande de mélaphyre qui contourne la ville au nord et s'étend jusqu'aux Arènes. Il remonte ensuite cette vallée formée

(1) Brard, Cyprien Prosper (1786-4838) fut successivement directeur des mines de Servaz en Savoie et directeur concessionnaire des houillères du Lardin.

On lui doit un certain nombre d'ouvrages de vulgarisation scientifique :

Manuel du minéralogiste et du géologue voyageur (1803);

Traité des pierres précieuses, des porphyres, des granits (1808);

Minéralogie appliquée aux arts (1821);

Minéralogie populaire (1826).



d'une plaine d'alluvions avec nombreux galets de porphyre contenant parfois de menus cristaux de labrador. A droite, sur les hauteurs de Bellevue, se profilent les arcades, souvent interrompues, de l'aqueduc romain alternant avec des bouquets de pins parasol qui impriment un grand caractère au paysage. Après un parcours de trois kilomètres, on passe au pied d'une butte de grès permien portant la chapelle Sainte-Brigitte. On traverse ensuite, 1,300 mètres plus loin, le vallon du Gargalon près d'un pointement de mélaphyre amygdalaire à pâte verte. Dans le fond de l'échappée, se dessinent, sur la verdure des pins, les arches grises d'un autre aqueduc romain.

A cinq kilomètres environ de Fréjus et en face d'une ruine située à mi-hauteur d'un petit mamelon, se détache, à droite, le sentier conduisant au coteau de Grane. Celui-ci comprend deux éminences élevées d'une soixantaine de mètres au-dessus de la plaine. On y constate d'abord des épanchements de mélaphyres des diverses variétés réunies sous le nom de spilite et, sur le revers nord, de la pyroméride rubannée. Sur les pentes sud et parmi des éléments porphyriques plus ou moins décomposés, se rencontrent de nombreux minéraux de la famille des quartz tels que calcédoines, cornalines, sardoines, quartz résinite, prase. Des jaspes verdâtres, brunâtres et quelquefois rouges y accompagnent généralement des mélaphyres variolitiques. Nous y avons récolté quelques échantillons d'un jaspe vert coupé d'un mince filet de cornaline rouge vif du plus curieux effet. Les agates y sont extrêmement abondantes ; leurs diverses variétés se présentent sous forme de géodes tantôt sphériques, de dimensions allant de 3 à 10 centimètres, tantôt cylindriques offrant des plans de clivage presque perpendiculaires à l'axe. Ces géodes sont enveloppées d'une gangue pétrosiliceuse compacte, verte ou grise, avec protubérances à la surface.

Mais la roche de beaucoup la plus intéressante qu'on rencontre à Grane, celle qui en constitue le trait caractéristique, est un pétrosilex hydraté dont l'éclat est résineux, qu'on appelle *rétinite* ou *pechstein fusible*, qui ne serait qu'une modification de la pyroméride et qu'il ne faut pas confondre avec le *quartz résinite* auquel on donne quelquefois le nom de *pechstein*. La rétinite offre ici plusieurs variétés distinctes : noir mat ou brillant, brun, rouge et vert moucheté de blanc (1). La

(1) Ces diverses variétés sont désignées dans le *Prodrome* et sur les échantillons de la collection Panescorse sous le nom de *feldspath résinite*. Cette dénomination paraît plus logique et, en tous cas, parle plus à l'esprit que celle de *rétinite* qui s'applique plus justement à une affection de la rétine.

variété noir brillant est la plus abondante. On la trouve au sommet du principal mamelon sous forme d'un grand bloc, ayant toute l'apparence d'une masse d'anthracite, mesurant environ un mètre cube et se subdivisant en prismes rhomboédriques droits dont la dimension maxima n'excède pas quatre ou cinq centimètres.

La présence de ce bloc n'est pas le moindre sujet d'étonnement pour les minéralogistes qui visitent le coteau de Grane, et Panescorse racontait volontiers que, y guidant un jour quelques géologues parmi lesquels se trouvait L. Coquand, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Marseille, celui-ci, émerveillé par la richesse de la station et l'étrangeté de ce bloc noir, s'en rapprocha et salua en s'écriant: « Messieurs, ceci est aussi beau que le gisement d'Oberstein! » Cette exclamation spontanée méritait d'être relatée et résume tout l'intérêt qu'offre le coteau de Grane au point de vue minéralogique. On n'ignore pas en effet que la ville d'Oberstein située dans le Palatinat du Rhin est célèbre dans le monde scientifique pour ses richesses minéralogiques et ses tailleries de pierres fines.

En quittant le coteau de Grane et en remontant vers le nord d'environ 1,200 mètres, on rencontre, au bord de la route et près de la ferme de Boutiguière (Bouteillière pour la carte de l'Etat-Major), une roche glanduleuse, grisâtre, empâtant des globules d'un vert pâle à structure radiée de la grosseur d'un pois, qui n'est qu'une variolite zonée se rapprochant de celle qu'on trouve à l'état de cailloux roulés dans le lit de la Durance et qui provient du mont Genèvre.

Si l'on traverse le Reyran, d'ailleurs souvent à sec, on trouve en face de Boutiguière et contre une petite éminence, une roche fort curieuse que les minéralogistes dénomment *calciphyre pyropéen*. C'est un calcaire métamorphique à cassure saccharoïde gris clair, empâtant des rognons de calcédoine et de cornaline rouge vif, ce qui lui donne un aspect tout particulier. Il est très probablement le résultat du métamorphisme que les masses éruptives du coteau de Grane ont fait subir à diverses couches de calcaire qu'on constate souvent intercalées entre les bancs de grès du permien supérieur (le *zechstein* des géologues allemands). Ces couches existent sous la plaine de Fréjus et on les a rencontrées à des profondeurs successives de 4 m., de 12 m et enfin de 55 mètres sous forme de bancs de calcaire dolomitique lie de vin d'épaisseur variable, lors des opérations de sondage exécutées de 1873 à 1876 dans les environs de la ferme de Capitou pour la recherche du terrain houiller.

Tous les minéraux ou roches dont il vient d'être question se trouvent

dans l'importante collection que Ferdinand Panescorse à rassemblée avec une activité infatigable pendant plus d'un demi-siècle et que son fils Henri a généreusement léguée à la *Société d'études*. Elle se trouve donc à l'abri d'une dispersion équivalant à un anéantissement. Il faut espérer que la collection Doublier, riche surtout en documents paléontologiques, restera aussi définitivement à Draguignan et que toutes deux, se complétant mutuellement, pourront de la sorte être mises à la disposition des travailleurs pour l'étude d'une région qui est certainement une des plus intéressantes de la France entière au point de vue géologique.

Z. d'Agnel d'Acigné.

DEUXIÈME PARTIE

LE CINQUANTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ

LE CINQUANTENAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE DRAGUIGNAN

LE CINQUANTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Sous ce titre nous publions : 1° le compte rendu de la célébration du Cinquantenaire ; 2° une notice historique sur la Société.

La *Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, après des fortunes diverses, a heureusement atteint et même dépassé le cinquantième anniversaire de sa fondation. Cinquante ans ! n'est-ce pas une durée déjà longue — *magnum œvi spatium* — dans l'existence des sociétés aussi bien que dans celle des hommes? n'est-ce pas la preuve d'une vitalité supérieure aux vicissitudes des choses humaines? le témoignage du persévérant effort, la consécration par le temps d'une œuvre modestement commencée?

Des ouvriers de la première heure un seul survivant est resté; mais d'autres sont accourus qui, succédant à la génération éteinte, se sont transmis, comme le flambeau des coureurs antiques, l'amour de la science, de l'archéologie, de l'histoire.

Cette date du cinquantenaire, notre Société a pensé qu'elle ne devait pas passer indifférente parmi nous; elle a voulu qu'une fête commémorative en perpétuât le souvenir dans nos annales — réunion toute amicale où seraient convié chacun de ses membres et invités les présidents ou délégués des Sociétés correspondantes de la région.

CÉLÉBRATION DU CINQUANTENAIRE

Fixée d'abord au dimanche 17 décembre 1905, puis ajournée par suite de circonstances imprévues et de la rigueur de la saison, la célébration du cinquantenaire est finalement reportée au dimanche 24 juin 1906.

Le programme comprend : dans la matinée, une *séance solennelle* avec *allocution du président* et diverses lectures sur des *sujets d'archéologie et d'histoire naturelle*, — après la séance, *une visite au Musée;* — à midi, un *banquet* à l'hôtel Bertin ; — dans l'après-midi, une *promenade archéologique* dans les rues de l'ancienne ville terminée par une *excursion à Saint-Hermentaire*.

Avec ce programme, l'appel suivant est adressé aux membres de la Société :

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

La Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan compte, depuis quelques mois, 50 ans d existence.

Elle a pensé qu'après une si longue étape, il serait agréable à ses membres de se réunir et de fêter ensemble un anniversaire aussi encourageant, avant de reprendre la route vers l'avenir.

Nous osons compter, Monsieur et Cher Confrère, que vous voudrez bien prendre part, le Dimanche 24 juin courant, à Draguignan, à cette réunion générale toute amicale et au

banquet qui suivra, dont le prix a été fixé à 10 francs par tête.

Ce sera une occasion de resserrer encore davantage les liens de bonne confraternité qui n'ont cessé de nous unir dans notre commun dévouement au but scientifique de notre modeste association. . . . .

Agréez, etc.

Signé : CH. DOZE.

Dans la matinée du 24 juin une délégation du Bureau se rend à la gare pour recevoir les invités. Dès avant l'heure les abords du Musée-Bibliothèque, gracieusement mis par M. le Maire à notre disposition, présentent une animation inaccoutumée. De divers côtés, par groupes, les adhérents arrivent, et le joyeux brouhaha des conversations fait résonner les échos étonnés de l'ancien palais épiscopal. La salle de la Bibliothèque, disposée pour la circonstance, s'emplit peu à peu. Mais un bruit se répand qui arrête soudain l'entrain des causeries : notre cher président, M. le docteur Doze, subitement appelé au dehors auprès d'un membre de sa famille en danger, n'assistera pas à la fête.

LA SÉANCE SOLENNELLE

A 10 heures, MM. Joseph Azam, vice-président, et Étienne Perrimond, secrétaire, prennent place au bureau.

Sont présents MM. :

D'AGNEL D'ACIGNÉ, Charles AZAM, Joseph AZAM, le docteur BALP, BELLETRUD, Paul BÉRENGUIER, Henry BERNARD-ATTANOUX, Ernest BLANCARD, DE BRESC, CLAVIER, CLÉMENT

de Blavette, Dauphin, Fabre, docteur Charles Girard, docteur Joseph Girard, Joseph Gubert, Sextius Guérin, Mireur, Missimilly, Perrimond, Poupé, Raffin, Rambert, Salvarelli, Paul Sivan, membres à divers titres de la Société;

Georges Doublet, professeur de première au lycée de Nice, président de la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*.

Se font représenter par trois de nos confrères présents à la réunion :

L'*Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*,

La *Société d'Etudes provençales*,

La *Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes*,

La *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var*.

S'excusent par lettres ou télégrammes MM. :

Le chanoine Autran, Bossavy, Chiris, Comoy, l'abbé Favier, le baron Hippolyte Guillibert, Ferdinand Lombard, Mongin, Raymond Poulle-Symian, membres de la Société ;

Le président de la *Société de statistique de Marseille;*

Le docteur Heckel, président de la *Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône ;*

Le capitaine de vaisseau Palhiès, président de l'*Académie du Var*, à Toulon.

M. Joseph Azam qui occupe le fauteuil de la présidence déclare la séance ouverte.

Se faisant l'interprête de l'Assemblée toute entière, il exprime les plus vifs regrets de la si fâcheuse circonstance qui nous

prive de la présence et du concours de M. le président. Il dit que M. le docteur Doze l'a spécialement chargé de présenter à la réunion ses excuses d'être retenu par un impérieux devoir de famille loin d'une fête qu'il se faisait un honneur et une joie de présider.

M. Joseph Azam donne ensuite lecture de l'allocution suivante de M. le président :

Allocution du Président

« MESSIEURS,

« L'honneur est très grand pour moi d'avoir à vous souhaiter la bienvenue. Plusieurs sociétés et académies de la région ont bien voulu répondre à notre invitation et rehausser par la présence de leur président ou de leur délégué l'éclat de notre fête et rien ne pouvait nous être plus sensible que cette preuve de bonne confraternité.

« Mais je suis un peu confus, je l'avoue, de présider cette séance solennelle, moi, dont les principaux titres sont le profond amour que j'ai toujours eu pour notre chère Société et le zèle qui me tient pour elle depuis près de quarante ans.

« C'est en août 1855 que fut fondée la Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan. Le but de ses fondateurs était de créer au chef-lieu du Var un centre intellectuel vers lequel pussent converger les recherches et les publications éparses d'un bon nombre d'hommes studieux. Son titre expliquait assez ses vues modestes, tout en indiquant l'objet de toutes ses recherches : Sciences, Histoire, Archéologie.

« Une publication spéciale en préparation fera un historique complet de notre Société, énumèrera les travaux publiés les plus importants, donnera la liste de tous les membres dont quelques-uns furent ou sont éminents dans les différentes branches des connaissances humaines. Et ce n'est point le lieu de faire cette longue et minutieuse exposition.

« En tout cas, Messieurs, vous excuserez chez nous un moment de fierté, si vous voulez bien considérer que notre Société, fondée depuis cinquante ans, n'a pas cessé de publier régulièrement ses bulletins, dont l'importance croissait avec les années et dont un certain nombre complètement épuisés justifient l'importance des sujets traités.

« Certes, et surtout dans les premières périodes de son existence, elle a quelquefois accepté des mémoires d'une valeur médiocre et dont quelques-uns tomberont dans un juste oubli. Mais peu à peu le Comité de rédaction dut devenir plus sévère et il y a longues années que, grâce à l'abondance des manuscrits, une sélection naturelle s'est opérée, au plus grand profit de nos bulletins et aussi de leurs nombreux lecteurs.

« D'ailleurs, la Société d'Etudes a toujours pris à tâche de remplir son programme et a mis son point d'honneur à n'en négliger aucune partie.

« En parcourant nos volumes, vous y trouverez des mémoires très complets et dont la plupart font autorité sur les diverses branches des sciences naturelles, depuis les mollusques jusqu'aux mammifères du département; depuis les cryptogames jusqu'aux phanérogames. La géologie y tient sa place et non la moindre ; les sciences archéologiques, le

préhistorique y comptent de nombreux articles originaux dus aux plumes les plus compétentes; les études historiques y sont représentées par des travaux d'une importance magistrale, témoin, entre autres, cette belle monographie du couvent de Saint-Maximin, dont les exemplaires introuvables font prime chez les libraires.

« Divers de ces mémoires ont été primés par le ministère, sur la proposition du Comité des travaux historiques et scientifiques.

« Aussi, devant cet effort constant et en face des résultats obtenus, le Gouvernement n'a fait aucune difficulté pour reconnaître d'utilité publique la Société d'Etudes de Draguignan.

« A l'encontre de cette académie provinciale, que cette mauvaise langue de Voltaire accusait d'être trop sage et de ne pas faire parler d'elle, vous voyez *(si parva licet componere magnis)* que notre modeste Société a tenu et tient encore sa place parmi les autres et justifie son bon renom.

« Et c'est pourquoi il nous est bien permis d'être un peu fier d'elle. Nous estimons d'ailleurs qu'il est d'un bon exemple d'entretenir, au cœur des provinces, ces réunions de chercheurs et de studieux qui par une saine décentralisation contribuent à former ce faisceau de travailleurs dont s'honore la France. Les intérêts matériels, la lutte intense pour la vie ont déjà assez de tendance à absorber l'humanité. Il est bon, il est salutaire que, à côté de ces manifestations, ardentes, passionnées, de l'activité humaine, se trouvent quelques foyers où s'entretiennent l'amour de la nature et la culture sereine des esprits. D'ailleurs, ces chercheurs, que font-ils?

de la science! Ils poussent à l'évolution de nos connaissances; leur rêve est de rendre l'homme meilleur, de lui montrer, après chaque étape, son horizon élargi et d'éclairer sa route en cherchant à lui procurer toujours plus de lumière, toujours plus de savoir ».

Cette allocution est couverte d'applaudissements.

Les Lectures

La parole est donnée à notre confrère et ancien concitoyen M. Z. d'Agnel d'Acigné, agent-voyer principal en retraite à Toulon.

Sous ce titre : *Une Station et des Thermes gallo-romains à Saint-Hermentaire près Draguignan,* M. d'Agnel lit un « curieux travail sur les thermes gallo-romains, découverts en 1869, dans le sous-sol de l'aire du domaine » tout près de la chapelle. Le très compétent conférencier « promène son auditoire charmé, de salle en salle, à travers un établissement antique qu'il a habilement reconstruit » (1).

La réunion est tout yeux et tout oreilles, c'est le cas de le dire. Pendant qu'on l'écoute avec une attention soutenue, chacun peut suivre les savantes explications de l'auteur sur un plan par terre qu'il a dessiné pour mettre son travail en lumière. « Mais ce qui a surtout intéressé, c'est un [autre] plan très ingénieux de restitution du petit arc triomphal, formé des deux colonnes en

(1) Qu'on permette à notre incompétence de faire quelques emprunts au compte rendu qu'a publié dans le *Petit Marseillais* du 26 juin 1906 la plume érudite de l'un de nos confrères qui a pris part avec un intérêt passionné aux fouilles de 1869.

marbre de la chapelle de Saint-Hermentaire, supportant la magistrale inscription *Gladia*, de notre musée. Cette inscription heureusement complétée, *ludus gladiatorius*, indiquerait l'existence d'une école de gladiateurs, dont les thermes auraient été l'annexe ».

Des bravos unanimes accueillent cette solution vainement cherchée d'un problème historique et archéologique qui préoccupa à diverses époques les érudits dracénois.

A leur tour nos confrères MM. Paul Bérenguier, de Nîmes, et Dauphin, de Carcès, deux distingués naturalistes, sont très écoutés et applaudis dans leurs savantes communications. Après l'archéologie, les sciences naturelles.

M. Bérenguier, à l'aide de clichés photographiques accompagnant ses explications, donne la description très réussie de la femelle du *Saga Serrata*. Avec la science attrayante, la finesse d'observation d'un Fabre, à qui il semble avoir dérobé ses secrets, il nous initie à la vie et aux mœurs de cet orthoptère qu'il a étudié dans sa propriété du Clos-Oswald près de Roquebrune (Var).

Dans un très intéressant récit, M. Dauphin fait revivre les impressions de sa visite à la *Grotte préhistorique d'Artigues*, habitée par l'ours des cavernes.

LA VISITE AU MUSÉE

A l'issue de la séance on se répand dans les salles sous la conduite du conservateur. Avec son amabilité accoutumée M. Poupé fait les honneurs de la Bibliothèque et du Musée. C'est un plaisir pour lui de montrer à ceux des visiteurs qui ne les connaissent pas les riches collections dont il a la garde.

LE BANQUET

Midi........ A l'hôtel Bertin les convives se réunissent autour d'une table plantureusement servie, occupée à la place d'honneur par M. Clavier, maire de la ville, à qui la présidence du banquet a été offerte. En voici le menu :

Hors-d'œuvre variés
Petites Bouchées à la Monglas
Loup de Roche Sauce Verte
Filet de Bœuf à la Parisienne
Aspic de Foie gras en Bellevue
Haricots verts sautés au Beurre d'Isigny
Dindonneaux de Bresse à la Broche
Salade Verte
Bombe Glacée aux Mille Fruits
Fruits, Desserts
Chablis, Sauterne, Vieux Mâcon, Médoc
Champagne grand Mousseux

Au champagne M. le Maire ouvre la série des toasts dont le feu roulant se succède au milieu de l'enthousiasme général. Après avoir adressé à tous les convives un gracieux remerciment pour l'honneur qui est fait au premier magistrat de la cité, il parle en termes élogieux des services rendus par la Société d'Etudes de Draguignan et boit à son avenir.

A son tour M. le vice-président, au nom de la Société, remercie chaleureusement M. le Maire de ses paroles si flatteuses, de ses bons souhaits et aussi d'avoir bien voulu accepter la présidence de ces agapes amicales.

Une salve d'applaudissements salue ces deux toasts. L'esprit

pétille avec le grand mousseux, et de nouveau les bravos éclatent lorsque tour à tour levant leur verre :

M. Georges Doublet, délégué de la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes;*

Nos confrères MM. :

Le docteur Balp, président de la *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var;*

Bernard-Attanoux, délégué de la *Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes;*

De Bresc, délégué de l'*Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix,* et de la *Société d'Etudes provençales;*

Fabre, principal du collège de Draguignan, au nom des élèves lauréats de notre Société;

Le docteur Joseph Girard;

Expriment, en mots heureux ou en pensées délicates, leurs sentiments et leurs vœux.

Quel dommage que cette gerbe de brillantes improvisations n'ait pu être recueillie, — fleurs aussitôt effeuillées qu'à peine écloses qui n'ont pas même vécu l'espace d'un matin!

Enfin M. le vice-président porte un dernier toast en l'honneur de notre vénéré doyen M. Robert, ancien greffier au Luc, l'unique survivant de la fondation, que son grand âge retient loin de nous; puis il donne lecture de deux pièces de vers, envoi de confrères absents.

SONNET DE M. R. POULLE-SYMIAN, ANCIEN MAGISTRAT, AVOCAT A NICE.

Agréable surprise! un bon ami m'invite
A m'asseoir au Banquet où la Société
Des savants Dracénois, pleins de franche gaieté,
Boira du vieux Malmont et maint crû d'autre site.

Que ne puis-je au jour fixe arriver au plus vite,
Afin de célébrer ce cycle tant fêté !
Avec transport mon cœur se serait arrêté,
Saluant le passé, dans ce sénat d'élite.

Triste déception! La docte Faculté
M'expédiant aux eaux, en quête de santé,
Ma place sera vide à ce Cinquantenaire.

De loin j'aurai l'écho de vos joyeux ébats;
Aux vôtres volontiers je joindrai mes vivats.
Puissions-nous revoir tous semblable anniversaire!

POÉSIE DU BARON GUILLIBERT, AVOCAT A AIX, MEMBRE CORRESPONDANT.

A ce brillant Cinquantenaire
Nous applaudissons des deux mains;
Le vieux sol de Saint-Hermentaire,
Comme Aix, a connu les Romains.

Si tous ces souvenirs antiques
Revivent par votre savoir,
Vos " Études scientifiques "
Vous ont créé plus haut devoir.

Et des richesses sans égales,
Titres, chartes et documents,
Dans vos érudites annales,
Font le bonheur de nos savants.

C'est pourquoi l'on est en grand'fête
Académique, à *Dracenum;*
Et qu'un joyeux cri se répète :
« *Vivat! Vivat! ad seculum!* »

On applaudit et dans la fumée des cigares les causeries reprennent plus animées.

LA PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE

En ville

L'heure est venue de la visite aux anciens quartiers de la ville, nouveau régal pour les gourmets..... des choses de l'art.

Sous la conduite de trois aimables ciceroni dont la compétence fait autorité, on part à la découverte. Dans le dédale pittoresque des vieilles rues, où « l'on sent la succession des âges », mainte épave du passé, encore intacte ou simple fragment, attire la curiosité très avertie des connaisseurs. Ce sont d'abord la rue de *la Juiverie* « l'ancien ghetto encore impressionnant » avec sa *Synagogue*, — la *Porte-Aiguière* (XIIIe siècle); — dans la *rue de l'Olivier* les traces du *chemin de ronde* des remparts de la même époque sur la façade est d'une maison à l'angle de la *rue des Tanneurs*.

Le haut de *l'Observance* attriste le regard. Le vieil *Hôtel de Raimondis-Canaux* qui dressait naguère sa masse imposante comme une citadelle, a subi l'outrage du marteau démolisseur: une partie du majestueux édifice, sa façade entière ont disparu; la belle porte d'entrée Louis XIII a été découronnée. *Habent sua fata*..... Plus bas, des maisons d'un cachet aristocratique, d'une ordonnance sévère, l'une d'elles bâtie dans le goût des hôtels d'Aix.

Après une longue station, *place de l'Observance,* au cabinet de

minéralogie de notre regretté président Doublier, après un coup d'œil jeté sur la *porte d'entrée du couvent* qu'orne une plate-bande de pierres élégamment sculptées, on redescend la rue.

En face, sur la ligne des maisons qui s'allongent à l'ouest, adossées aux vieux remparts, d'anciennes portes que n'a point encore déshonorées le fer des modernes vandales, offrent aux regards admiratifs des visiteurs l'harmonie de leur cintre, l'élégance de leurs moulures, leurs oves finement fouillés. D'autres portes, dans les rues de *Trans* et des *Chaudronniers*, sont fleuries de la même ornementation.

Rien n'échappe à l'œil compétent de nos guides. Aucun curieux détail d'architecture ou d'archéologie, aucun motif intéressant de sculpture, parsemé çà et là, qui ne soit aussitôt signalé, précieux joyaux d'art dont s'égaie la mélancolie des vieilles demeures peuplées de légendes et de souvenirs. Citons au hazard de la rencontre : *place des Minimes, la statue de la Madone* décorant la façade de l'église, dont les draperies harmonieuses accusent un ciseau élégant et souple; — *rue de Trans, la porte surbaissée* et *l'escalier renaissance* de la maison dite faussement de la reine Jeanne; — *rue des Chaudronniers,* sur la façade d'une maison à l'angle de la *place aux Herbes,* un *écusson en pierre* qui révèle aux initiés du blason *le lion des armes de Peiresc;* dans la même rue l'unique *fenêtre à croisée* qui ait échappé à la fureur destructrice de l'homme; — enfin, rue de l'*Ancienne Halle*, une *fenêtre géminée* du XII[e] siècle sur la façade est d'une maison contiguë à la tour de la *Porte-Romaine*.

Sur le seuil des portes la curiosité féminine est vivement intriguée par cette tournée insolite de visiteurs. Les langues vont

leur train et plus d'une commère, haussant les épaules, accueille d'un sourire narquois ces chercheurs de vieilleries dont fait fi son ignorance gouailleuse.

Peu à peu au détour des venelles les groupes s'égrènent.. .. n'importe le programme sera suivi jusqu'au bout.

A Saint-Hermentaire

Quand le soleil, plus bas à l'horizon, commence à amortir ses feux, que la brise plus fraîche vient tempérer l'ardeur du jour, les plus intrépides ou les moins fatigués par cette promenade de près de trois heures poussent jusqu'à *Saint-Hermentaire*.

En passant devant *Notre-Dame-du-Peuple* quelques instants sont consacrés au tableau de la *Vierge du Rosaire*, primitif déjà remarqué.

Après un court repos dans les salons du *château de Saint-Hermentaire*, où l'aimable propriétaire, notre confrère M. Bernard-Attanoux, nous fait déguster un exquis vin blanc du crû — irrésistible tentation pour de nouveaux toasts — nous visitons en détail la *chapelle*. D'abord la porte dont les fines sculptures artistement fouillées sur la pierre dure, sont l'objet d'un examen plein d'intérêt; à leur tour, les colonnes du sanctuaire couronnées de leurs chapiteaux corinthiens qui, d'après l'ingénieuse reconstitution de notre confrère d'Agnel, auraient soutenu le portique du *Gladia*.

Mais on n'a garde d'oublier que le but principal de l'excursion est de déterminer l'emplacement, de retrouver les vestiges des *Thermes*. Ses plans consultés, quelques mensurations faites, M. d'Agnel précise aux ouvriers amenés d'avance par l'obligeant

propriétaire l'endroit où ils doivent entreprendre les fouilles. C'est l'épreuve finale.

Entre temps une promenade dans le parc sert d agréable intermède; et, pour que la visite soit complète, nous dirigeons ensuite nos pas vers un édicule à l'ouest du domaine appelé *chapelle de Saint-Maran* (Saint-Maur) ou de *Saint-Gratien*. On discute sur les ruines du petit édifice dont les transformations successives proposent à la sagacité des chercheurs une énigme sur sa destination primitive.

Au retour, nous suivons avec un intérêt toujours croissant les fouilles qui s'achèvent. Et voici que, aux derniers coups de pioche, apparaissent à nos yeux émerveillés *la piscine*, *l'hypocauste*, *l'hémicycle*..... tous les vestiges émergeant comme par enchantement du fond de la tranchée. De nouveau le sol antique a parlé. La preuve est faite concluante, décisive, de l'exactitude absolue du plan des thermes. C'est la démonstration éclatante sur le terrain, un triomphe pour notre ami.

Un charme mystérieux nous retient sur ces ruines évocatrices. On s'attarde.... dans l'améthyste assombri du crépuscule s'éteignent les dernières lueurs du jour mourant, l'ombre nous enveloppe. Voici la nuit. Sur les bords du canal une rainette prélude à son nocturne, sauterelles et grillons bruissent dans les prés, des haies de roseaux frissonnent. Les souffles du soir nous apportent la senteur grisante des foins, et nous rentrons à la clarté naissante des étoiles.

ESQUISSE HISTORIQUE

PAR F. MIREUR

Meminisse ***juvat.***

A MON DISTINGUÉ CONFRÈRE ET AMI M. Z. D'AGNEL D'ACIGNÉ
Agent-voyer principal en retraite, membre correspondant

Vers le milieu de l'année 1855, Draguignan n'apprit pas sans quelque surprise qu'il venait d'être doté d'une société nouvelle. Elle s'annonçait pour très nouvelle assurément, sous son enseigne archaïque, et, par son objet, sortait complètement du cadre de toutes celles existant à cette époque. Ce n'était ni une société de prévoyance — les mutuelles d'alors, — ni un de ces cercles où l'on recevait des journaux et de petites dames.... de cœur et de pique. Elle laisserait à d'autres le fructueux commerce des huiles et l'industrie florissante de la fabrication du savon. Encore moins devait-elle s'occuper de questions politiques et religieuses, ses prudents statuts lui ayant défendu de s'approcher de ces dangereuses matières, essentiellement inflammables et explosives.

C'était simplement une sœur cadette, un peu tard, mais non moins bien venue, de notre *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie.* Celle-ci, en succédant jadis à la *Société d'émulation,* n'avait gardé de l'héritage maternel que ces trois branches,

laissant tomber en déshérence la science proprement dite et l'archéologie (1).

La nôtre s'installa dans ce coin abandonné du patrimoine, et, tandis que l'aînée, cultivant assez négligeamment son lot, s'alimentait surtout des travaux d'autrui, elle résolut de vivre uniquement sur son propre fonds, et, pour cela, de le mettre en valeur. Comme le légendaire philosophe qui prouvait le mouvement en marchant, il lui parut que le meilleur moyen de justifier son utilité, était de travailler et de produire.

Voilà un demi-siècle et plus qu'elle poursuit sa démonstration, sans relâche et non sans succès.

On l'appela, sur les fonts, un peu longuement quoique très justement, *Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, et, dans le public, d'un petit nom qui lui est resté : *Société d'archéologie.*

La modestie, le bon sens et le bon goût avaient également présidé à sa naissance. Ces fées peu entrantes et assez rarement invitées aux baptêmes — surtout la première — devaient lui porter bonheur.

En quelques milieux, elle fut bien accueillie par des hochements de tête sceptiques ou certains sourires moqueurs. Des esprits sérieux estimaient la tentative hardie au regard des médiocres ressources d'un centre trop borné — sans jeu de mots — et prédisaient un beau feu de paille ou un superbe *fiasco*. D'autres, plaisantins attardés aux railleries banales à l'adresse des académies de province, entrevoyaient une société d'admiration

(1) Cf. Alexandre Astier, la *Société d'agriculture départementale de Draguignan ;* 1894, in-8°.

mutuelle où, dans la solennité des séances, on se congratulerait en prose et en vers. Le nombre de gens parlant sans réfléchir et sans savoir était considérable à cette époque arriérée.

Tous heureusement ne partagèrent pas ce découragement réfrigérant, ni ces préjugés démodés. Lorsque, l'année suivante, parut, sous sa couverture couleur de l'espérance, le premier bulletin de cette association de travailleurs, adorné d'une liste de 238 noms, quelques-uns très sélects, certains même éminents, qui resta bouche bée? ce furent les cassandres ou les faiseurs d'épigrammes.

Ce succès inattendu, aujourd'hui encore étonnant, était le résultat d'une impulsion aussi intelligente qu'active, due aux membres fondateurs, dont il est temps de parler. On en comptait jusqu'à trois, et encore! Le pharmacien-chimiste Imbert, le géologue Doublier, l'un des plus anciens et non des moins riches collectionneurs et, avec l'inoublié Ferdinand Panescorse, l'initiateur d'une science restée longtemps bien dracénoise; enfin l'abbé Barbe, vicaire. Les deux premiers avaient apporté comme mise tout leur bon vouloir, leur nom et leur compétence reconnue, celui-ci l'idée première et, grâce à son zèle, à son esprit délié, plein de ressources, à une certaine habileté de mains, les moyens d'exécution.

Causant un jour, raconte la tradition, avec le pharmacien Imbert sur la porte de l'officine et apercevant une jeunesse désœuvrée qui sortait d'une audience de la Cour d'assises : « Pourquoi, dit-il, ne lui procurerait-on pas un aliment plus sérieux? Et si l'on fondait une société d'études? Le président est tout trouvé? n'avons-nous pas le cadet Doublier? » (1).

(1) Nous tenons le renseignement, par un intermédiaire très sûr, de notre regretté confrère Imbert lui-même.

Ainsi naquit du hasard d'une rencontre et d'un échange d'impressions l'œuvre qui a déjà plus que doublé le cap de la cinquantaine. Mais est-il certain que l'idée de sa création ne circulait pas dans l'air depuis assez longtemps? (1).

« Nous devons à l'initiative d'un prêtre honorable,... *proclamait au nom de tous* le président, à la séance d'inauguration, la prompte et forte organisation de notre société naissante. Je n'insisterai pas davantage sur le mérite et le succès de ses efforts ».

Le mérite était réel. Il avait consisté à faire passer à l'état concret une de ces vagues aspirations qui flottaient et qui flotteraient peut-être encore dans l'ambiance des velléités et des ambitions intellectuelles de la ville, et ce vieux *desideratum* d'une petite élite, il l'avait réalisé avec un sens pratique et dans des conditions remarquables. C'est certainement lui qui baptisa le nouveau né — n'était-il pas tout indiqué pour la cérémonie? Il le mit ensuite dans la bonne voie — encore par habitude du ministère, — en garde contre de certaines *compagnies* très séduisantes, mais d'une existence un peu vide, surtout contre les tentations des dangereuses sirènes qu'on appelle les muses provinciales. Combien d'associations exclusivement littéraires leur ont dû leur naufrage dans l'oubli sinon dans le ridicule! S'il bannit les poètes, comme l'avait fait Platon dans sa république, ce n'était certes pas manque de goût, mais dans la crainte

(1) Elle était notamment l'un des nombreux rêves de l'excellent bibliothécaire Gros qui en parlait souvent dans ses incessantes causeries avec les assidus de la bibliothèque, où il discourait *de... quibusdam aliis*.

salutaire de voir son œuvre bientôt dévorée par les vers et quels vers !

Ses judicieux statuts sont d'une intelligence avertie, en singulière avance sur le milieu de son époque encore férue de jeux floraux, d'académiques tournois. Après plus de 50 ans de progrès dans la discipline des sociétés savantes — comme on les appelle par un reste de solennité — et avec une entente autrement rationnelle de leur véritable mission, aurions-nous trouvé mieux comme titre et comme programme ? (1) Il est permis de se le demander. La prévoyance du perspicace fondateur ne pécha, à notre avis, que sur un détail d'organisation : il n'aperçut pas, malgré ses lunettes, le péril grave et même prochain créé par l'indéfinie rééligibilité du bureau. L'avenir de la Société faillit y sombrer.

Dire qu'il en fut le premier secrétaire général effectif, c'est confirmer qu'il en était réellement l'âme et l'âme incessamment agissante (2). La présidence avait été déférée respectueusement au doyen d'âge, à l'homme d'étude et de savoir dont le choix s'imposait, le géologue Doublier. Le spirituel abbé, qui ne dé-

(1) « Avant de multiplier les notices dans nos bulletins, avant de nous croire capables d'éclaircir les points obscurs de notre histoire locale, nous avons jugé opportun de travailler à un catalogue détaillé de tous les documents originaux de quelque valeur historique conservés dans nos divers dépôts d'archives ».

Qui parle ainsi, avec un sentiment si exact et si net des exigences du labeur historique ? Est-ce, à la Sorbonne, quelque grande autorité scientifique contemporaine, ou le simple secrétaire d'une société de petite ville du commencement du second Empire ? (*Bulletin*, I, 57).

(2) Officiellement il fut l'un des deux membres du Bureau d'administration adjoints au président, au trésorier et au secrétaire.



testait pas les mots, ne dut pas manquer de dire qu'on ne pouvait s'établir plus solidement que sur des assises de pierre. Mais si nous n'entendons plus ses lazzis, nous devinons sa main infatigable, à cette période des débuts, dans une série d'actes, collectifs en apparence. N'est-ce pas à l'étendue de ses relations personnelles, à l'activité de ses démarches, à sa sollicitude toujours en éveil, à son entregent bien connu qu'il faut attribuer le recrutement rapide de tant d'adhésions, en grande partie l'affluence de tous ces dons, la conquête des patronages utiles, des sympathies secourables, l'obtention des subsides? Qui projeta et réalisa l'heureuse installation dans un local si bien approprié par son caractère monumental et ses souvenirs historiques? Qui assuma la responsabilité de la confection et de la publication du bulletin, si lourde et si délicate — nous en appelons au modeste confrère, juge excellent de toutes les choses de l'esprit, dont l'abnégation s'y est dévouée à la grande satisfaction de tous? Qui enfin organisa ces séances d'apparat nécessaires pour populariser l'entreprise, la signaler à l'attention des autorités et mériter leur appui?

Les réunions générales, d'abord bisannuelles, puis annuelles, qu'on faisait coïncider avec la session d'août du conseil général où la Société ne comptait pas ses membres les moins considérables, se tenaient dans les vastes salons du premier étage de l'hôtel Raimondis-Canaux, devant les belles vitrines à baguettes dorées, actuellement déposées, à titre provisoire, au musée de la ville. A la lumière des bougies, ces vitrines scintillaient de l'éclat des cristaux ou des micaschistes, orgueil de l'heureux Panescorse, et, dans d'autres, des oiseaux exotiques, aux plumages variés, acquis d'un amateur de la ville, regardaient,

curieux, de leurs prunelles de verre. Le préfet Mercier-Lacombe, qui avait traversé la république des lettres avant de servir l'empire et s'intéressait au progrès intellectuel, l'inspecteur d'académie Ricard, ancien normalien, le maire Bouyer, l'archiprêtre Infernet, diverses notabilités de la ville et parfois du dehors, etc., venaient encourager et applaudir. On leur exposait les résultats obtenus, on leur montrait les collections d'ornithologie, de géologie, d'antiquités en voie de formation. On leur lisait aussi des travaux archéologiques ou historiques, généralement d'une composition et d'une audition faciles. Tous n'étaient pas sans valeur, et quelques-uns sont encore feuilletés et cités par les spécialistes.

Ce fut vraiment l'âge d'or de l'institution. Les envois de fossiles, d'échantillons, d'espèces rares, de curiosités de tous les règnes, de médailles, de livres et manuscrits ne cessaient pas. Il s'y trouva un jour deux billets de cent francs, gracieux souvenir du généreux Claude Gay, de l'Institut. La ruche était en pleine activité. Paul Blancard dressait un tableau synchronique et synoptique utile aux chercheurs. Robert, du Luc, signalait un bupreste nouveau dont la description figure depuis dans tous les ouvrages d'entomologie. L'avocat Trotabas résumait les résultats de l'enquête ouverte auprès des maires du département, sous le patronage préfectoral, sur les origines et le passé de leurs localités, dans un « remarquable travail » dont la non insertion est d'autant plus à regretter qu'il est perdu. Afin de compléter les annales civiles par les annales religieuses, une autre enquête était décidée auprès des presbytères. Enfin, dût la comparaison rendre un peu jaloux notre inappréciable trésorier, son triomphant prédécesseur accusait une recette annuelle,

recouvrée aux 3/4, de 2.400 fr. Avions nous raison de parler d'âge d'or? Et on n'avait pas encore obtenu les subventions du département et de l'Etat, la première de 250 fr., allouée jusqu'en 1870; la seconde, réservée maintenant aux travaux spéciaux qui paraissent le mériter. Elle fut de 300 fr. et due certainement à la haute influence dans le Comité des travaux historiques, de Pierre Clément, de l'Institut, un nom et un appui aussi qui nous honoraient et nous servaient grandement.

Cela dura quelques années. Les séances générales disparurent les premières; du moins n'en trouve-t-on plus trace après celle d'août 1858, simplement mentionnée (1). Mais le bulletin continue sa périodicité trimestrielle, apportant régulièrement sous sa couverture pelure d'oignons et sur son papier rugueux et versicolore, un mélange, à peu près également dosé, de science et d'archéologie. La géologie, l'entomologie, la botanique, le mouvement scientifique, la météorologie y sont traités par Doublier, Rossi, Armand Segond, Jaubert, Hanry, Astier et plus tard Barles; les antiquités gallo-romaines par l'abbé Doze, le numismatique par A. Latil, le colonel Gazan, Fréd. Aube; la biographie par Octave Teissier; l'histoire locale par les abbés Barbe et Vidal, Raymond Poulle (ces deux derniers les seuls survivants de cette époque d'avant-garde avec Robert et Frédéric Aube), Cyprien Brieu, de Callas, Kothen (défiguré en Kotheu) et Jean-Baptiste Sardou, de Marseille, l'éminent archiviste Louis Blancard, les abbés Fournier, Tisserand et Disdier, etc.... L'archéologie proprement dite y est représentée par le programme très séduisant

(1) *Bulletin*, II, 237,

signé du si compétent Louis Rostan, de Saint-Maximin. Tous ces noms ne sont ni vulgaires, ni complètement oubliés.

Les premiers symptômes de relâchement et de tiédeur commencèrent en 1864. Ils se traduisent d'une façon encore très visible par la diminution progressive du volume du bulletin biennal qui, de 473 pages en 1862-1863, tombe d'abord à 382 au tome suivant, et enfin à 322 en 1866-1867. Ce fut vraiment l'époque du plus bas étiage.

On se releva bien en 1868-1869 à 427, mais par un suprême effort où le corps épuisé donna le peu qui lui restait de sève et le fond des cartons leur dernier résidu. Pour le volume suivant, il n'y avait en perspective qu'une communication unique et simplement quoique formellement promise : la suite de l'article sensationnel sur la zone à *avicula contorta.*

Nous l'attendons encore.

Que s'était-il donc passé dans l'intervalle pour expliquer cette rapide et inquiétante décadence? Deux évènements bien ordinaires au cours de l'existence, appartenant à la catégorie des éventualités, l'une à prévoir, l'autre malheureusement prévue. L'abbé Barbe nous avait quittés en 1864 pour aller diriger l'importante cure de Cannes, et on ne pouvait se dissimuler qu'il avait emporté dans les plis de sa robe quelque chose de l'activité et de la vie même de l'association. D'autre part, le président Doublier avait vieilli; depuis 1865, époque de son dernier article de géologie, son état de faiblesse ne lui permettait guère de diriger effectivement la compagnie.

Or celle-ci, en présence de la disposition statutaire qui autorisait indéfiniment sa réélection, aurait cru manquer à tous les



égards dus au vénérable et vénéré vieillard en prenant vis-à-vis de lui la liberté grande qui coûta à l'imprudent Gil Blas sa place auprès de l'archevêque de Grenade. La Société, frappée aussi de sénilité, baissait donc peu à peu avec son président, auquel on l'avait inconsidérément inféodée à perpétuité. Elle serait morte infailliblement avec lui, si elle n'avait rencontré à temps un vigilant sauveteur.

Nous tous qui vécûmes ce passé déjà lointain et peu brillant — *quæque miserrima vidi* — ne saurions jamais oublier ni assez louer l'acte très méritoire du professeur Astier et le signalé service rendu en cette conjoncture critique par son initiative dévouée. Membre de la fondation, le cœur serré de voir se perdre un héritage, fruit de tant de peine et compromis déjà par la décrépitude croissante du pauvre président, pieusement il en recueillit les débris et s'efforça de les reconstituer. Pour l'aider dans ce labeur, il fit appel au concours de la plupart de ses anciens élèves et parvint d'abord à remplir les cadres. Ce fut même une magnifique fournée, unique en nos annales et un peu réparatrice financièrement, que celle de l'année 1867 dont tout l'honneur revenait à sa sollicitude, à la multiplicité de ses relations et de ses démarches.

Un soir donc, l'albatros au plumage d'argent, rehaussé par l'or des vitrines, revit, surpris, dans la solitude poussiéreuse de l'hôtel Raimondis une réunion nouvelle, composée en grande partie de figures inconnues. Mais l'orchestre était muet; plus d'orateurs ni de lecteurs, personne dans la galerie et rien ou à peu près rien à l'ordre du jour.

De quoi parler, en effet, en ces séances qui se renouvelèrent à des époques irrégulières? Elles se passaient uniformément à

gémir sur le retard de la manne géologique promise par le professeur Dieulafait et que les rappels incessants de son ami et collègue Astier, notre nouveau président, ne parvenaient pas à lui arracher. En guise d'intermède, on faisait un peu la caisse pour se rendre compte. Mais cela ne la remplissait pas davantage, non plus que le bulletin, qui restait toujours sans copie. La crise continuait donc; après avoir failli mourir de vieillesse presque encore dans l'adolescence, nous étions menacés de périr d'inanition, dans toute la vigueur de la jeunesse.

Cette fois le salut nous vint de l'au-delà. Institués pour ressuciter le passé historiquement, faudrait-il croire à la reconnaissance d'outre-tombe, à défaut de l'autre? Le curé Girardin, de Fréjus, après plus de cent ans — tout ne vient-il pas à point à qui sait attendre? — avait enfin trouvé un éditeur de sa précieuse notice inédite sur le *Diocèse de Fréjus*, dans l'un de ses érudits compatriotes. Très généreusement l'abbé Disdier, notre confrère, nous offrit la composition de ses planches pour notre pauvre bulletin. Du coup, sans autres frais que ceux, insignifiants, d'un tirage à part, nous pûmes jeter un pont — un pont d'or — sur le trou béant de deux années — et quelles années 1870-1871, à l'aide d'un volume des plus utiles aux travailleurs et imprimé comme ne l'avaient jamais été les précédents.

Ce fut notre révolution de 1870. Seulement, la province étant toujours en retard, elle n'eut lieu qu'en 1872.

Celle-là du moins ne fit point de victimes et n'a pas laissé de regrets, chose rare pour une révolution. En mettant fin doublement à nos embarras financiers et aux retards fâcheux de nos publications, elle fut, au contraire, le signal de notre renaissance. Désormais nous allions reprendre la périodicité de celles-ci, la

bourse un peu mieux garnie et nos cartons aussi. A l'émiettement des livraisons trimestrielles, faciles à égarer et peu commodes à consulter et à conserver, succèderont régulièrement de grands in 8°, presque coquets, soignés par nos confrères Latil et qui n'auront rien à envier à leurs aînés pour le fond, s'ils leur sont très supérieurs par la forme. Ce fut affaire au bureau de remplir l'office de frère quêteur et d'aller frapper aux demeures amies et non oisives. Il ne s'y épargna point et rapporta souvent des provisions abondantes et de choix.

Un bonheur n'arrive jamais seul. Notre éminent compatriote et bienfaiteur Claude Gay, témoin, dans ses retours annuels au pays, de notre relèvement, voulut nous laisser un dernier témoignage de ses libérales sympathies. Par testament du 3 novembre 1873, il nous légua une rente annuelle de 500 fr. « pour un peu contribuer, disait-il, avec sa charmante bonhomie, aux frais de publication de *nos* utiles et intéressants travaux ». Avant l'expiration du mois, le grand patriote dracénois venait mourir, au milieu des siens, en la pittoresque villa du Défens, dans sa chère terre natale qu'il avait honorée par son savoir et qu'il comblait de ses bienfaits.

Obligés, pour bénéficier du legs, de solliciter un décret d'utilité publique et de produire nos statuts, ce fut une occasion naturelle de les refondre et d'en modifier la clause qui avait failli nous coûter la vie. Le bureau fut déclaré non rééligible, au moins pour deux ans, à l'exception du trésorier et du conservateur qui en sont les deux colonnes intangibles. C'est ce qui nous a permis, depuis, de ne plus être solidaire de la santé de nos très estimés présidents, quelque excellente qu'elle soit. Nous leur souhaitons

même la longévité que nous assure le rajeunissement périodique qui s'opère tous les deux ans. Nos statuts, qu'on n'aurait pas crus susceptibles de tant de poétique sentimentalisme, le fixèrent en mai, en pleine saison de renouveau. Mais ils auraient agi plus sagement en le faisant coïncider avec le renouvellement de l'année.

Par décret du 8 août 1876 nous eûmes l'honneur, des premiers peut-être en Provence après les académies d'Aix et de Marseille, et les premiers sûrement dans le Var — d'être déclarés établissement d'utilité publique. Qui l'eût dit, en 1855, dans l'entourage médiocrement confiant ou légèrement gouailleur de notre berceau? Nous devinmes en même temps rentiers. Mais nous apprîmes, hélas! à nos dépens, que ce n'était pas, comme celui de Scarmentado, des gaulois *Contes* de Voltaire, « l'état le plus doux de la vie. » Nous eûmes, en effet, la déception amère — *infandum jubes renovare...* — de voir réduire notre rente des 2/5, à la suite de coups de ciseaux qui nous touchèrent fortement, sans nous *convertir* au culte du 3 %.

L'année précédente (1875), il avait été décidé d'abandonner l'hôtel Raimondis, trop excentrique pour des réunions du soir maintenant mensuelles et intéressantes par l'attrait des lectures sur des sujets variés. On descendit bien au centre de la ville, dans la première des salles du rez-de-chaussée de l'ancien évêché, occupée jusqu'en 1889, où le transfert de la bibliothèque-musée nous relégua dans notre local actuel, au second étage.

Ce fut, nous ne l'avons pas oublié, le gentil et si regretté Panescorse qui présida avec son ardeur à la laborieuse opération du déménagement et organisa avec son bon goût la nouvelle

salle. Le siège de la Société n'avait jamais eu et n'a plus eu depuis une installation si commode, si convenable à tous égards. Dame! elle se trouvait auparavant dans l'hôtel d'un simple capiscol, et la voici maintenant dans un palais d'évêque. Un souvenir de *grandeur*, paré de toutes les élégances mondaines du XVIII[e] siècle, planait sur ses délibérations.

Il nous sera bien permis de rappeler une des plus mémorables qui y furent prises, sans craindre de réveiller aucune susceptibilité, après 31 ans d'apaisement et d'oubli. Nous voulons parler du vœu émis au printemps de l'année 1876 contre le projet d'aliénation des principaux joyaux du musée : les quatre potiches de porcelaine de Chine et du Japon et l'armure de François II (on disait alors du connétable de Montmorency), le tout aux fins d'acheter une maison pour agrandir le collège, créer une école de garçons et aussi un musée-bibliothèque. Jamais assemblée plus nombreuse, atmosphère plus chargée d'électricité. Vive fut la discussion entre les adversaires et les défenseurs du projet. Ceux-ci alléguaient les intérêts sacrés de l'instruction du peuple, ceux-là, par l'organe de l'honorable rapporteur de la commission, M. Bernard-Attanoux, alors substitut du procureur de la République, les intérêts, également chers et non moins gravement compromis, du musée que l'on commençait par dégarnir pour justifier la nécessité de le reconstruire et où l'on pratiquait une brèche par laquelle il se viderait peu à peu tout entier, fatalement.

Les derniers l'emportèrent, à une seule voix de majorité, le président, également hostile, ayant cru devoir s'abstenir par un honorable scrupule. Mais ne vit-on jamais, dans l'histoire de nos institutions politiques, plus solennelle décision tenir et longuement avec ce minimum?

Or cette faible voix — bénie soit-elle à jamais! — eut un écho très inattendu et qui devait retentir d'un bout de la France à l'autre, administrativement s'entend. Le vœu de l'obscure Société de Draguignan, transmis au ministère *proprio motu* par l'intelligent secrétaire de l'époque — notre honorable président le reconnaîtrait-il? — provoqua en haut lieu une sérieuse étude de la question de propriété du mobilier séquestré par la Révolution et décorant encore nos églises et nos musées. Il fut reconnu que ce mobilier n'avait pas cessé d'être la propriété de l'Etat qui n'en avait concédé que la simple jouissance. A la suite intervint une circulaire du Ministère des Beaux-Arts interdisant absolument aux fabriques et aux municipalités de l'aliéner ou de l'échanger, dès qu'elles en étaient seulement dépositaires.

S'il fut flatteur pour nous d'avoir contribué au rappel d'une jurisprudence protectrice des musées de province, il fut encore plus satisfaisant d'en avoir fait bénéficier un de nos plus intéressants établissements. Nous avions sauvé, non plus comme dans l'opéra, l'honneur d'un couvent, mais celui de la ville qui, aux yeux du public intelligent et amateur d'art, risquait fort d'être compromis dans un trafic inconscient d'œuvres dont elle ignorait même l'exacte valeur historique et marchande. Ce n'est que de nos jours en effet que l'armure entre autres a pu être exactement attribuée, grâce à la sagace érudition du regretté Octave Teissier et à la compétence technique de M. Antonin Bonnet, notre très expert confrère (1). Bien plus, on cédait à la légère, pour 70,000 fr. des objets dont, trois ans après, il était

(1) Cf. *Bulletin*, XX, 27.

offert 100.000 fr. (1). Même au point de vue purement financier, l'opération était déplorable. N'empêche que, pour avoir simplement crié gare, nous fûmes traités de rétrogrades, naturellement. Nous l'étions, il est vrai, en nombreuse et bonne compagnie, avec tous les athéniens de la République et du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dirigé par l'ami de Thiers, Henry Wadington, de savante mémoire (2).

Depuis, une municipalité plus habile, jalouse d'accroître sans cesse, au lieu de les appauvrir, les collections qu'elle a si heureusement installées, réalisa le projet d'acquisition sans fracas ni charge nouvelle. Grâce à elle, Draguignan, déjà doté d'une école de garçons, a eu sa maison d'école pour les filles et, un peu grâce à nous, il a gardé intacts son précieux dépôt artistique et sa réputation.

On nous pardonnera donc la légitime fierté du *quorum pars*... lorsque, entourant naguères notre nouveau et déjà expérimenté conservateur, qui faisait les honneurs du musée aux étrangers de distinction accourus à notre cinquantenaire, nous fûmes témoins de leur surprise et de leur admiration devant ces merveilles. Quelles n'auraient pas été leur stupéfaction et notre rougeur, s'ils avaient pu soupçonner qu'il fallut imposer de haute lutte à une édilité la conservation de ce qui excitait leur envie et notre orgueil?

Peut-être, ce jour-là, la *Société d'Etudes*, justifiant son titre

(1) Cf. lettre datée de Marseille le 17 janvier 1879 (arch. c^les^, R. 2; bibliothèque-musée; dossier du projet d'aliénation).

(2) Cf. dépêche du 12 avril 1874 en réponse à la lettre du maire (*Ibid. id. id.*).

d'établissement d'utilité publique, avait-elle rendu quelque service à la cité et à l'éducation artistique du peuple.

Qui pourra jamais préjuger, nous disait, au sujet de ce funeste projet, le profond penseur qu'était le professeur Lombard, l'influence décisive que la vue d'un objet d'art est capable d'exercer?

Combien de vocations, en effet, ne furent-elles pas révélées, déterminées peut-être par la commotion que produit sur une imagination impressionnable l'idéal de beauté réalisé dans les créations de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la musique, de la poésie! S'il était possible que les chefs-d'œuvre renfermés en nos musées fussent placés directement et maintenus sous les constants regards des foules, ils éveilleraient certainement en elles, avec et par l'instinct d'imitation, l'inspiration personnelle, exciteraient, développeraient, orienteraient leur goût. Leur éducation se ferait d'elle-même, tout naturellement. Elle serait, dans tous les cas, autrement efficace que celle de l'école, instituée pour former des calligraphes, des rédacteurs corrects, des calculateurs, mais non des artistes ni des écrivains.

Ne pourrait-on pourtant exiger de cette dernière quelques notions élémentaires permettant de distinguer le beau du laid, lorsqu'ils sont l'un et l'autre bien franchement caractérisés? Elle contribuerait ainsi à sauver de la destruction d'intéressants vestiges d'architecture ancienne, sacrifiés tous les jours par l'ignorance de nos ouvriers à la fureur de la modernisation.

En 1883, sous la présidence de M. le Dr Charles Girard, une addition essentielle fut faite à nos publications, sur l'initiative du jeune secrétaire de l'époque, qui semblait devoir être une des plus précieuses réserves pour l'avenir et dont nous n'avons pas

cessé de porter le deuil depuis 10 ans. Henry Segond proposa d'insérer, à côté des *Mémoires originaux*, les procès-verbaux des séances, qui étaient simplement communiqués au journal *Le Var*, et de les envoyer, au fur et à mesure, en tirage à part à tous les membres. C'était un moyen de faire assister ceux-ci sans exception à nos réunions, composées des seuls résidants, de rester en communication constante avec tous pendant l'intervalle, toujours trop long au gré des absents — et au nôtre aussi — de la publication des bulletins biennaux ; enfin de noter quantité d'observations, mentions; constats, trouvailles et menus faits qui, pour n'avoir rien de l'importance des *Mémoires*, n'étaient pas moins bons à recueillir et à conserver. La vie de la Société, auparavant latente pendant deux longues années, se manifesterait d'une façon permanente, et les fluctuations de son personnel, nominations, départs, décès de membres, renouvellement du Bureau, etc., seraient consignés de façon à constituer les éléments d'une sorte de chronique au jour le jour très utile plus tard à ses historiens.

De plus, cette publicité provoquerait certainement encore davantage de communications, pour le plus grand profit de tous et l'exécution plus complète de notre programme.

L'avenir devait se charger de justifier pleinement l'innovation du judicieux et si regretté secrétaire. L'insertion des procès-verbaux a ajouté au *Bulletin* un élément d'intérêt, une source de renseignements utiles, et leur régulière distribution contribue à maintenir et resserrer nos liens avec nos honorables correspondants.

L'évènement le plus remarquable de notre histoire pendant

les quinze dernières années est le legs important du zélé confrère, sympathique par excellence, ravi à 29 ans à l'amitié de nous tous dans l'éclat d'une jeunesse resplendissante.

Evoquer l'image souriante et si aristocratique d'Henry Panescorse, c'est rappeler une des pertes, avec celle d'Henry Segond, les plus cruelles de notre compagnie, en même temps que le témoignage d'une des plus vives affections qu'elle ait été capable d'inspirer. Henry Panescorse avait hérité ce sentiment du meilleur des pères, le géologue Ferdinand Panescorse, dévoué corps et âme aux intérêts de notre association dont la prospérité était sa plus grande ambition et sa plus vive joie.

Mourant dans le célibat, Henry, par testament du 11 août 1891, quatre jours avant de nous quitter, nous légua généreusement la nue-propriété du riche cabinet paternel et de sa maison avec jardin située au centre des Allées d'Azémar, pour en jouir après le décès de sa vénérée mère.

Cette largesse aurait consolidé définitivement notre existence, si celle-ci n'avait pas été déjà bien enracinée dans les habitudes, les traditions et les sympathies locales. Désormais il nous était permis d'envisager presque sans crainte l'avenir, certains d'un asile pour y vivre indépendants, sans être ni gênants ni gênés. Un jour — puisse-t-il luire le plus tard possible ! — nous serons en possession d'un bel immeuble, où nous pourrons derechef tenir nos séances — pourquoi pas publiques parfois? — au milieu de nos collections, combien plus nombreuses et plus riches, et ajouter en outre à nos recettes, par les produits des loyers, un peu de superflu, chose si nécessaire. Allons plus loin, jusqu'au bout de certains rêves utopiques, irréalisables chimères. La perspective même — qui pour beaucoup manque de charme —

d'une nouvelle organisation sociale affranchie du prétendu préjugé vieillot du droit de propriété, ne saurait troubler notre quiétude. En vertu du principe libérateur, dit-on, la mine aux mineurs, la forge aux forgerons, la terre aux paysans — pauvre paysan ! — la maison du travailleur — ne pas confondre avec la Bourse du travail — devra rester aux mains des travailleurs, et, si nous avions cessé de l'être, c'est que nous aurions fini d'exister.

Le 30 décembre 1896 nous eûmes la très grande douleur de voir disparaître, foudroyé à 37 ans en pleine fête de famille, l'un des plus actifs, des plus fidèles, des plus distingués d'entre nous, Henry Segond, notaire, déjà plusieurs fois mentionné. Après l'avoir éloquemment et plus complètement loué sur la tombe (1), « H. Segond, disait fort justement M. le Dr Balp, notre président, à la séance qui suivit, le 26 janvier 1897, n'était pas seulement notre vice-président, il était peu à peu devenu en partie l'âme de notre compagnie ».

A la suite de cette communication, M. le Dr Doze, qui devait bientôt faire revivre en des pages émues autant que précises et exactes le cher disparu (2), annonçait, au nom de la famille, qu'une de ses dernières pensées avait été pour nous et qu'il avait disposé en notre faveur de son cabinet de géologie et de minéralogie (3).

Dans la même séance était déposée l'ampliation du décret du

(1) Journal *Le Var* du 3 janvier 1897.

(2) Cf. *Bulletin*, XXI, 3.

(3) La famille a bien voulu consentir à le garder aussi longtemps que nous n'aurions pas de local suffisant pour l'installer.

11 janvier autorisant l'acceptation du legs Panescorse. La Société se trouvait donc hériter presque en même temps des deux principales collections géologiques existant à Draguignan, après celle de Doublier.

Pour ne rien omettre de ce qui mérite de figurer en nos annales, notons encore l'envoi régulier, depuis 1899, d'un don anonyme annuel, d'abord de 300 fr., puis de 350, enfin de 400, destiné, moitié à être distribué en prix aux élèves du collège, moitié à l'accroissement des collections du musée-bibliothèque (1).

La Société ne bénéficie en rien d'une libéralité qui traverse simplement sa caisse et n'y laisse pas le moindre résidu, au grand regret de notre excellent trésorier. Dès lors nous aurions été fondés à décliner un rôle d'intermédiaire sans profit, si nous avions été si indifférents qu'on se plaisait à l'insinuer en 1875 aux progrès de l'instruction et au développement intellectuel autour de nous. Au contraire, nous fûmes heureux de l'accepter et nous nous sentons honorés de le remplir scrupuleusement chaque année, par déférence pour le désir du généreux bienfaiteur et pour témoigner combien vivement nous partageons ses sentiments et ses idées. Que ne sommes-nous assez riches pour imiter son beau geste (2)!

Nous voici parvenu, au prix d'un peu de fatigue pour nos lecteurs, au terme de la tâche imposée par la flatteuse désignation du bureau à notre seule et peu enviable compétence, qui est

(1) Cf. *Bulletin*, XXII, p. XLII.

(2) Au moment où nous écrivons ceci, nous apprenons que l'*Académie du Var* vient de fonder un prix pour les élèves du lycée de Toulon. Relevons sans aucune prétention la coïncidence.



de nous souvenir de loin. Quiconque a beaucoup vu....... Qu'il nous soit permis de jeter un regard en arrière sur ces trente-six dernières années écoulées depuis notre heureuse révolution de 1870, dont nous nous flattons, avec quelques rares confrères, d'avoir été un des combattants et qui inaugura une ère nouvelle et féconde. L'activité de cette période a ajouté aux sept bulletins primitifs — sans jeu de mots — tout au moins peu engageants d'aspect, 18 grands in-8° variant de 383 à 556 pages (t. XVIII et XXI), avec deux suppléments, tous élégamment imprimés, plusieurs illustrés de planches parfois remarquables, deux même de très belles chromo-lithographies. Jamais la production ne fut si abondante et de meilleur choix. Après avoir souffert cruellement d'anémie, il nous est échu de souffrir presque autant de pléthore, et notre Bureau, assiégé de demandes, a dû déployer une certaine diplomatie pour tromper la longueur des attentes sans désaffectionner aucun de nos zélés collaborateurs. Il en est, les malheureux, qui firent des années et des années d'antichambre sans se décourager et sans nous tenir rigueur. Ceux-là mériteraient bien un prix de patience, et c'est grand dommage que notre généreux anonyme ignore leur vertu.

Combien durera encore cette période, que nous appellerions volontiers celle des vaches grasses si la surproduction avait jamais engraissé une société? C'est surtout affaire à nos jeunes confrères à la continuer.

La courbe de la valeur intrinsèque de ces 18 derniers volumes, si elle était dressée, serait bien suggestive. Festonnant d'abord à un niveau moyen, elle s'élèverait tout à coup, avec le tome XII *(Histoire du couvent royal de Saint-Maximin)*, au point culmi-

nant du genre et se maintiendrait ensuite à une hauteur moindre, dans tous les cas incomparablement bien au-dessus des sommets atteints dans la première période, dût-on nous taxer de présomption. Seuls peut-être les savants travaux géologiques de cette période, signés Dieulafait, n'ont jamais été dépassés.

Quelques-unes de ces monographies furent honorées des subventions ministérielles. Généralement elles ont ce mérite particulier que leur intérêt survit aux années; comme certains sachets des aïeules, elles conservent tout le subtil arôme de leur parfum primitif. C'est cette durée dans l'utile qui est la qualité essentielle et fait le prix de nos collections, recherchées par les amateurs, longtemps après la publication. C'est elle qui explique, par la différence de valeur et de services, la grande inégalité qui règne dans notre stock, où certaines années manquent complètement à côté d'autres toujours intactes. Il y a là pour le comité de rédaction, sollicité quelquefois en faveur de communications plus séduisantes que solides, le plus infaillible des criterium.

Comment énumérer parmi cette abondance d'articles sur les sujets les plus variés tous ceux qui le mériteraient! D'un côté, le préhistorique, les antiquités, l'archéologie, l'histoire religieuse et civile, les monographies locales, la bibliographie, la biographie, la généalogie. De l'autre, la géologie, la paléontologie, la botanique, l'entomologie, la malacologie, etc...

Les noms se pressent sous notre plume trop souvent, hélas! endeuillée de funèbres souvenirs : dans la première section, Marcellin Chiris, Moulin, Henri Segond, d'Agnel, Antonin Bonnet, les abbés Disdier et Dupui, les chanoines Albanès, Laugier, Espitalier et Verlaque; L. de Bresc, Louis Rostan, Fernand Cortez, les professeurs Jourdan, Patin et Poupé, Robert

Reboul, Octave Teissier, marquis de Boisgelin, etc... Dans la seconde, encore Henri Segond, le capitaine, aujourd'hui lieutenant-colonel de Grossouvre, A. Albert, les docteurs Guébhard et Burtez, Joseph Azam, Paul Bérenguier, Dauphin, etc...

Et à côté de nos vaillants collaborateurs, dont quelques-uns, on le voit, ont un nom dans la science, une grande part ne revient-elle pas dans le bon fonctionnement administratif et surtout financier, la régularité de nos réunions mensuelles, la judicieuse composition et la correcte impression du Bulletin, au concours toujours empressé de nos honorables présidents, de nos actifs secrétaires, du modèle des trésoriers, des membres érudits du comité de rédaction? Qui soupçonnera jamais, en dehors de ceux obligés de se courber sur cet obscur et ingrat labeur, la dépense de temps, d'efforts, de patience, de travail minutieux et absorbant, de savantes *combinazioni* que représente la production d'un de ces volumes de 4 ou 500 pages dont le lecteur n'a que la peine de couper les feuillets et de rectifier une coquille perdue au coin d'une note?

Une simple réflexion rétrospective pour finir avant de conclure.

Supprimez par la pensée ce foyer bien réduit qui s'appelle la *Société d'études*, modeste concentration de plus modestes bonnes volontés, groupées sous sa bannière pour la recherche ou l'observation dans l'érudition historique et les sciences naturelles. Dites-nous combien de ces travaux auraient vu le jour, si même ils avaient été entrepris, qui furent provoqués en quelque sorte par elle, par la publicité du résumé de ses séances dans la presse régionale, surtout par l'avantage de l'insertion dans son

bulletin avec tirage à part gratuit? (1). Pourtant tous ne furent pas sans portée et quelques-uns fournirent une contribution appréciée à l'accroissement des connaissances sur le sujet traité.

Est-il, en sa simplicité si probante, une plus éloquente justification des services que nous pouvons nous flatter d'avoir rendus?

On ne dit rien de cet autre peu vulgaire mérite d'avoir réussi à réaliser et à maintenir, inaltérée, à travers nos tristes dissensions politiques, au-dessus du conflit ardent des passions, des entraînements d'une lutte parfois aveugle jusqu'à l'injustice lorsqu'elle n'est pas grossière jusqu'à l'insulte, cette union sereine des intelligences, venues de tous les partis, dans le culte du beau et du vrai, les traditions du savoir-vivre, le respect réciproque et courtois des croyances et des convictions les plus opposées. Les clameurs d'en bas ne pourront jamais monter jusqu'à notre tour d'ivoire, dirions-nous volontiers, s'il n'y avait pas aussi peu d'ivoire en cette tour et son pauvre mobilier qu'il y a généralement peu d'or en notre caisse.

Puisque les fables ont leur moralité, pourquoi les récits véridiques ne comporteraient-ils pas aussi leur *épi muthion?* Celui du nôtre est peut-être d'une philosophie un peu mélancolique, mais a tout de même son côté réconfortant.

Ce qu'il appert bien visiblement des péripéties de son humble histoire, c'est que notre Société, qui connut, selon les temps et surtout selon les hommes, des fortunes diverses, a exactement

(1) Rappelons qu'il est offert un tirage à part de cent exemplaires à tout auteur d'une communication insérée parmi les *Mémoires originaux*. Encore une réforme due à notre nouveau régime plus libéral. Elle n'a pas été certainement sans influence sur le zèle de nos collaborateurs.



participé des conditions d'existence de toutes les institutions créées dans un intérêt public ou collectif. Or il est avéré que celles-ci ne prospèrent et même ne vivent qu'en tant qu'elles s'incarnent dans le dévouement éclairé d'un petit groupe, quelquefois d'une seule personne, dévouement généralement soutenu par les sympathies qu'il mérite... Certes, en ce temps d'égoïsme individuel de plus en plus exaspéré par les ardeurs de la lutte pour la vie, le féroce *struggle for life*, la dose d'altruisme, répandue en notre pays de France, jadis la patrie classique de la générosité, est malheureusement plutôt menacée de diminution. Mais la source en pourrait-elle jamais tarir?

Dès lors que, pour entretenir sur l'autel le feu sacré, il n'est pas besoin d'un si grand nombre de fidèles, soyons sans inquiétude. A défaut d'un collège de vestales que nous ne pouvons avoir la prétention de posséder jamais, au grand regret des jeunes, plus assidus sans doute alors à nos séances, n'est-on pas fondé à espérer qu'il se trouvera toujours, parmi nos intellectuels, nos hommes de science, nos érudits, nos curieux, nos collectionneurs, au moins un bon dracénois?

APPENDICE

COMPOSITION DU BUREAU

1855-1872

Président..... MM. Doublier.
Secrétaire.... Alphonse Latil.
Trésorier..... Imbert.

1872-1874

Président..... MM. Astier, A. ✪.
Secrétaire.... Mireur.
Trésorier..... Imbert.

1875-1876

Président..... MM. Commandant Lombard, C. ✠.
Vice-président. F. Panescorse.
Secrétaire.... Dr Doze.
Conservateur.. H. Panescorse.
Trésorier..... Imbert.

1876-1878

Président..... MM. Guide.
Vice-président Aubin, A. ✪.
Secrétaire.... Mireur, A. ✪.
Conservateur.. P. Sivan.
Trésorier..... Imbert.

1878-1880

Président..... MM. Comte de MUSSET.
Vice-président. L. GUÉRIN.
Secrétaire .... Dr DOZE et Ch. AZAM.
Conservateur.. P. SIVAN.
Trésorier ..... IMBERT.

1880-1883

Président..... MM. GUIDE.
Vice-président. CANTILLON DE LACOUTURE.
Secrétaire .... Ch. AZAM.
Conservateur.. F. PANESCORSE.
Trésorier ..... IMBERT.

1883-1885

Président..... MM. Dr Ch. GIRARD, A. ✪.
Vice-président. Dr DOZE.
Secrétaire .... H. SEGOND.
Conservateur.. F. PANESCORSE.
Trésorier ..... IMBERT.

1885-1889

Président..... MM. Dr DOZE.
Vice-président. Aimable LOMBARD.
Secrétaire .... Jh GUBERT.
Conservateur.. F. PANESCORSE.
Trésorier ..... IMBERT.

1889-1891

Président..... MM. GUIDE.
Vice-président. H. SEGOND.
Secrétaire .... H. PANESCORSE.
Conservateur.. Ch. AZAM.
Trésorier ..... IMBERT.

1891-1893

Président.....	MM. Octave Teissier, I. ✪, ✵.
Vice-président.	Belletrud.
Secrétaire	P. Sivan.
Conservateur..	Ch. Azam.
Trésorier	Imbert.

1893-1895

Président.....	MM. Guide.
Vice-président.	Dr Balp.
Secrétaire .. .	Bossavy.
Conservateur..	Ch. Azam.
Trésorier	Imbert.

1895-1897

Président.....	MM. Dr Balp, A. ✪.
Vice-président.	H. Segond.
Secrétaire	P. Sivan.
Conservateur..	Ch. Azam.
Trésorier	Imbert.

1897-1899

Président.....	MM. Dr Doze, I. ✪.
Vice-président.	L. Vial.
Secrétaire	Jh Azam.
Conservateur..	P. Sivan.
Trésorier	Ch. Azam.

1899-1901

Président.....	MM. P. Sivan.
Vice-président.	Aimable Lombard.
Secrétaire	Raffin.
Conservateur..	Jh Azam.
Trésorier. ...	Ch. Azam.

1901-1903

Président	MM. Dr BURTEZ, A. ✪.
Vice-président.	Jh GUBERT.
Secrétaire	Marcellin CHIRIS, A. ✪.
Conservateur..	Jh AZAM.
Trésorier	Ch. AZAM.

1903-1905

Président	MM. BELLETRUD.
Vice-président.	Marcellin CHIRIS, A. ✪.
Secrétaire	RAFFIN.
Conservateur..	Jh AZAM.
Trésorier	Ch. AZAM.

1905-1907

Président	MM. Dr DOZE, I. ✪.
Vice-président.	Jh AZAM.
Secrétaire	PERRIMOND
Conservateur..	Sextius GUÉRIN, A. ✪.
Trésorier	Ch. AZAM.

TROISIÈME PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX

UNE STATION

ET DES

THERMES GALLO-ROMAINS

A SAINT-HERMENTAIRE

PRÈS DRAGUIGNAN

Par Z. D'AGNEL D'ACIGNÉ

.... *Etiam periere ruinæ.*

A mon précieux collaborateur et excellent ami

M. F. MIREUR

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DU VAR

Il y a un certain nombre d'années (en mars 1869) d'importantes découvertes archéologiques furent faites dans le domaine de Saint-Hermentaire, presque aux portes de la ville de Draguignan. Au cours de travaux de nivellement et d'aménagement exécutés par le propriétaire, M. Paul Gautier, les ouvriers qui y étaient employés rencontrèrent, sur la plate-forme au-devant de la chapelle et de la maison d'habitation, à peu de profondeur, des sépultures anciennes ainsi que de nombreux vestiges de maçonneries dont la disposition compliquée et aussi l'étendue relative, autant que l'appareil évidemment fort ancien éveillèrent l'attention des amateurs d'archéologie. Bien que l'importance du remaniement de terrain qu'il y avait à faire sur ce point ne dût pas nécessiter le déblaiement intégral de ces substructions, le propriétaire, dans le but on ne peut plus louable de faciliter les

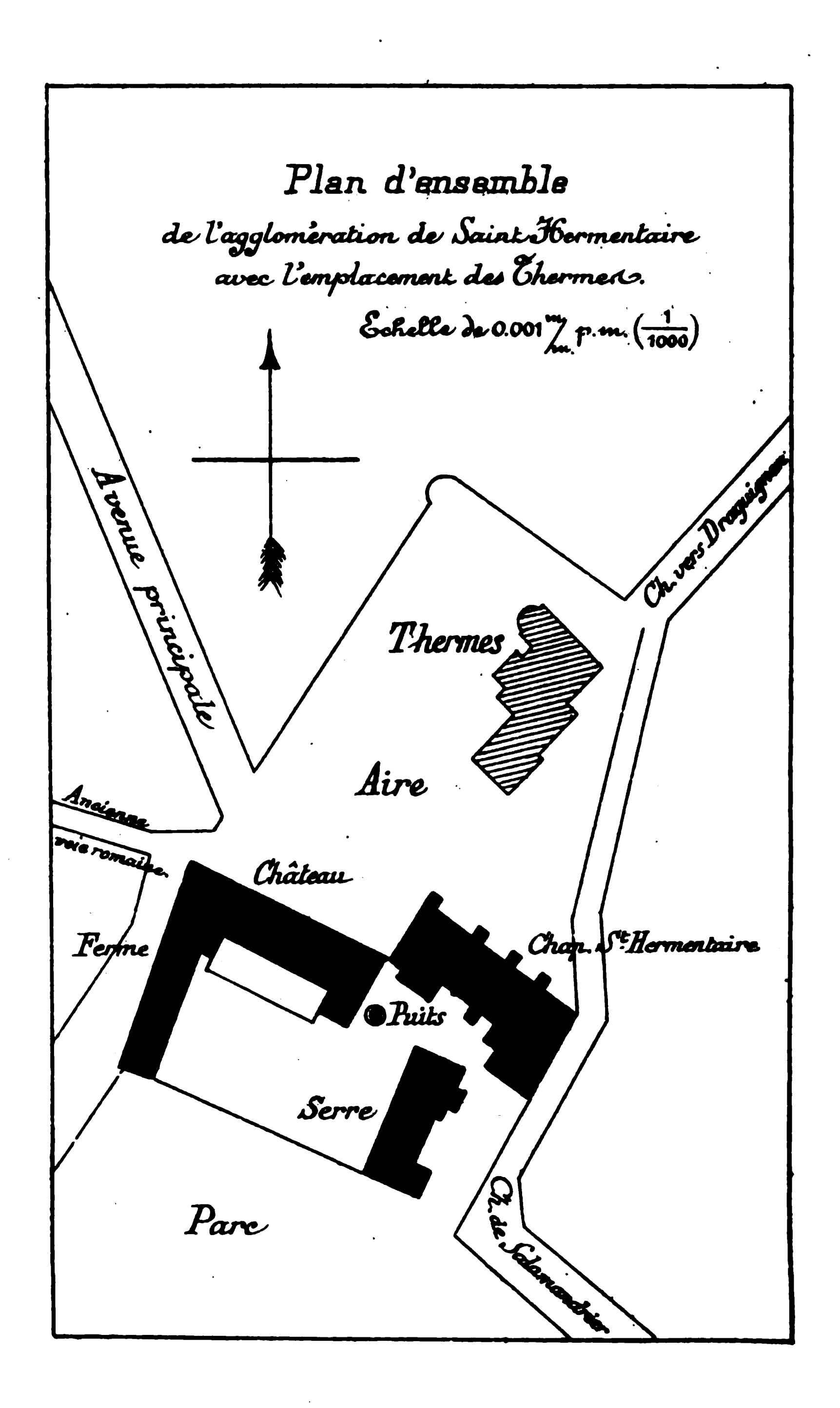
investigations, ordonna de dégager les pans de murs à peine dessinés à la surface du sol et de débarrasser les différentes parties de ces constructions de l'épaisse couche de terre et des débris de toute sorte sous lesquels elles étaient enfouies.

Ces découvertes furent signalées dans le journal *L'Echo du Var*, disparu depuis (1), et l'article qu'il publia, dû à la plume d'un de nos confrères les plus autorisés, constitue un véritable procès-verbal des fouilles et a pour nous toute la valeur documentaire d'un instantané. Nous en résumons les détails les plus saillants.

Ce fut d'abord un certain nombre de sépultures alignées entre deux parois rapprochées, en maçonnerie, recouvertes avec des dalles, ayant constitué, selon toute apparence, dans le principe, une conduite d'évacuation des eaux et de construction évidemment gallo-romaine. Les squelettes y étaient couchés à la suite les uns des autres suivant l'orientation accoutumée, c'est à-dire les pieds vers l'Orient. On ne trouva là qu'une seule monnaie de bronze entièrement fruste.

A quelques mètres plus loin, vers l'ouest et presque à fleur de terre, on mit d'abord au jour des bases de murs en maçonnerie formant dans leur ensemble deux compartiments communiquant entre eux. (Ce sont ceux désignés sur le plan par les lettres C et T). Au centre de ce dernier s'élevaient quatre piliers en briques circulaires reliés simplement en terre glaise et supportant les retombées de deux portions de voûte en béton partant des murs latéraux. Le sol en béton était relevé sur les bords en forme de cuvette. Dans le compartiment C, un peu plus étendu

(1) N° du 21 mars 1869.


Plan d'ensamble
de l'agglomération de Saint Hermentaire
avec l'emplacement des Thermes.
Echelle de 0.001 m/m. p. m. (1/1000)
Avenue principale
Thermes
Aire
Ch. vers Draguignan
Ancienne
voie romaine.
Château
Ferme
Chap. St Hermentaire
Puits
Serre
Parc
Ch. de Salamandrier

que le précédent, on rencontra des colonnettes analogues; mais, comme particularité caractéristique, on constata la présence aux quatre angles de conduits verticaux rectangulaires percés de trous latéraux servant évidemment de bouches de chaleur, comme l'indiquaient les débris carbonisés mêlés à de la terre et les traces de feu encore apparentes sur quelques briques.

Il faut encore noter la découverte d'une borne milliaire en grès portant une inscription latine malheureusement incomplète, sur laquelle nous reviendrons plus loin, et, sur un point reculé du parc, d'une sépulture cubique formée de six fortes briques carrées de soixante-un centimètres de côté, renfermant une magnifique urne cinéraire en verre, accompagnée de tout le mobilier funéraire habituel.

Cependant les fouilles avaient été continuées après ces premières constatations et elles amenèrent la découverte, immédiatement à côté et à l'est du plus petit des deux compartiments, d'une autre salle de plus grandes dimensions dont le pavé était formé d'une mosaïque de marbre. Dans un enfoncement était disposé un bassin ou piscine d'environ quatre-vingt centimètres de profondeur également pavé de marbre. Les murs de la salle elle-même étaient revêtus de plaques de la même matière appliquées par dessus un fort enduit cimenté.

De l'autre côté des deux premiers compartiments, au nord par conséquent, on en exhuma un quatrième dont le sol, au même niveau que ceux-ci, offrait également des vestiges de colonnettes de support en briques. Mais ce dernier présentait une particularité curieuse, il se terminait à l'ouest par un hémicycle.

Dès lors il n'était plus permis de douter de la destination première de toutes ces constructions, et il était évident qu'on se

trouvait en présence de Thermes, avec leurs différentes installations bien caractérisées, de dimensions trop restreintes pour supposer qu'ils eussent pu être affectés à l'usage public, mais dépendant vraisemblablement d'une villa gallo-romaine, ou mieux d'un établissement très spécial dont nous tenterons plus loin de prouver l'existence.

I

On sait avec quel luxe les thermes étaient aménagés, non seulement à Rome, mais dans presque toutes les villes de l'empire. Les villas des riches particuliers en étaient également pourvues et les auteurs latins, Pline notamment, en ont laissé la description minutieuse. Vitruve, dans son traité d'architecture, a, de son côté, formulé les principales conditions que devaient remplir des Thermes, afin de répondre entièrement à leur destination et fournit de la sorte des notions précieuses qui ont permis d'identifier d'une façon certaine les différentes parties de ces établissements. Grâce à ces renseignements, on peut suivre les opérations successives que comportait le bain tel qu'il était pratiqué chez les Romains et que commandaient les règles de l'hygiène exactement observées à cette époque.

On stationnait d'abord un certain temps dans une salle close dont l'air avait été porté à une haute température. Cette salle, appelée le *laconicum*, etait chauffée par un *hypocauste* au moyen d'un système de conduits de chaleur, le plus souvent analogue à celui qui a été constaté ici, c'est-à-dire au moyen de tuyaux de poterie disposés dans les angles ou au ras des murs. Une de ces parois, conformément au principe formulé

par Vitruve, était terminée par un hémicycle voûté en cul de four (1).

On voit qu'ici une des salles de l'édifice, désignée sur le plan par la lettre L, et dont il ne reste plus que le sous-sol, répond entièrement à ces conditions. Suspendue sur un plancher en béton, dont on n'a retrouvé que des débris, et chauffée par un hypocauste qui avait son fourneau en *f*, elle offrait une longueur de 4m33 sur une largeur de 2m80, et elle se prolongeait en un hémicycle d'un diamètre égal à ce petit côté. On remarquera que les murs des grands côtés de cette salle ont des dimensions beaucoup plus fortes que celles des autres parties de l'édifice, notamment sur le côté extérieur, où cette épaisseur atteint 0m83, et dans la partie circulaire, où elle est de 0m60. On peut inférer de là que cette salle et l'hémicycle qui lui fait suite étaient voûtés conformément aux prescriptions de Vitruve (2), ainsi qu'on l'a constaté dans un certain nombre de Thermes, notamment à Fréjus et à Timgad, en Algérie (l'ancienne Thamugadi), et qu'au lieu d'une voûte d'arête, comme à Timgad, on avait établi,

(1) Ipsumque [laconicum] ad circinum fieri oportere videtur, ut æqualiter à medio flammæ, vaporisque vis per curvaturæ rotundationes pervagetur.

(M. Vitruvii Pollionis de architectura. V., 10.)

Je pense que ce lieu [le *laconicum*] doit être arrondi afin que la force de la chaleur et de la vapeur puisse se répandre également au milieu et tout autour de la pièce.

(2) Laconicum sudationesque sunt conjungendæ tepidario, eæque quam latæ fuerint tantam altitudinem habeant ad imam curvaturam hemispherii.

(Ibid.)

L'étuve où l'on sue appelée *laconicum* doit être contiguë à l'étuve tiède; elle aura autant de largeur qu'elle a de hauteur jusqu'au bas de la voûte en hémisphère.

comme à Fréjus, une voûte en berceau construite en matériaux légers et dont la poussée du côté du sud était contrebutée par les murs des salles juxtaposées à celles-ci. Enfin si les proportions indiquées par Vitruve furent observées, on pourrait admettre que cette partie de l'édifice avait une hauteur sous voûte de 4m20. Il est donc permis d'identifier sans hésitation cette salle et son annexe avec le *laconicum*.

Après s'être immergé un temps convenable dans l'atmosphère brûlante du *laconicum*, on se rendait dans une salle voisine appelée le *caldarium*. Là étaient disposées en plus ou moins grand nombre, suivant l'importance des thermes, des baignoires appelées *alvei* ou *labra*. Un système de chaudières en plomb, à fond de bronze placées au-dessus du fourneau de l'hypocauste, renfermait la provision d'eau nécessaire aux bains. L'eau qui s'écoulait dans les baignoires était remplacée au fur et à mesure par de l'eau tiède et celle-ci par de l'eau froide (1). La salle du *caldarium* était en outre maintenue à une température élevée au moyen de bouches de chaleur dont nous avons retrouvé des

(1) Ahena supra hypocaustum tria sunt componenda, unum caldarium, alterum tepidarium, tertium frigidarium, et ita collocanda, uti ex tepidario in caldarium quantum aquæ caldæ exierit, influat de frigidario in tepidarium ad eumdem modum ; testudinesque alveorum ex communi hypocausto calefaciantur.

(Vitruve. de Architectura. V. 10.)

Sur le fourneau seront placés trois vases d'airain, le premier contenant l'eau chaude, le second l'eau tiède, le troisième l'eau froide. Leur disposition doit être telle que, du second vase, il passe dans le premier autant d'eau que celui-ci en aura perdu, et du troisième dans le second une quantité proportionnée. Le dessous des bains sera chauffé par un fourneau commun.

traces et qui communiquaient directement par un tuyautage avec l'hypocauste.

Au cours des fouilles faites à Saint-Hermentaire on n'a relevé aucun vestige de chaudières, nécessairement placées à une certaine hauteur au-dessus du sol et contenant l'eau servant à l'alimentation des baignoires — ce qui s'explique du reste par la valeur du métal évidemment enlevé au moment de la destruction des thermes — pas plus que de traces quelconques des *alvei*. Nous avons néanmoins toutes raisons d'admettre que le *caldarium* correspondait à la salle C, mesurant 3m24 de longueur, sur 2m65 de largeur, communiquant directement avec le *laconicum*, et qui se trouvait presque immédiatement au dessus du fourneau de l'hypocauste, toutes conditions nécessaires à une installation rationnelle des thermes.

Entre le *caldarium* et la salle contenant la piscine réservée aux bains froids, on ménageait un milieu intermédiaire dont la température, seulement tiède, était destinée à établir une transition et éviter un refroidissement subit. Cette pièce s'appelait le *tepidarium*.

Si nous examinons l'emplacement de la petite salle T et sa situation au-dessus d'un hypocauste assez éloigné des foyers et ne communiquant avec les autres que par une étroite ouverture de 0m42 de largeur, il sera possible de l'identifier avec le *tepidarium*, lequel, n'exigeant aucune installation encombrante, pouvait bien s'accommoder des dimensions un peu exiguës de ce réduit, mesurant seulement 3m05 de longueur sur 2m05 de largeur. Remarquons encore ici que l'épaisseur de 0m60 donnée aux murs latéraux pourrait faire supposer que cet édicule était voûté, comme d'ailleurs le *caldarium*.

Les bains froids, où l'on se plongeait en sortant du *tepidarium*, se prenaient dans le *frigidarium*. Dans les thermes des grandes villes, cette partie de l'édifice avait des dimensions considérables et était décorée avec un grand luxe : des galeries à colonnades de porphyre ou de granit, servant de promenoirs, en garnissaient le pourtour; les murs étaient revêtus de marbres précieux; de nombreuses statues, placées sur des stèles portant des inscriptions en l'honneur des souverains ou des constructeurs de l'édifice, étaient disséminées çà et là; de riches mosaïques couvraient le sol; les piscines dans lesquelles on descendait par des gradins, étaient vastes et pavées de marbre.

Sans que la salle F, de 4m20 de longueur sur 2m85 de largeur, que nous rencontrons ensuite, ait été, à beaucoup près, conçue dans des proportions aussi grandioses, on constate cependant dans les faibles vestiges qui sont demeurés, une certaine recherche de luxe dénotant une riche installation. Son pavé repose sur le sol même par l'intermédiaire d'un bétonnage; il est formé d'une mosaïque en échiquier composée de carreaux de marbre de 0m25 de côté, alternativement blancs et noirs. Les murs, autant qu'on a pu en juger par le peu qu'il en reste, étaient recouverts d'un enduit très épais formé de trois couches superposées de 0m02 centimètres d'épaisseur chacune; une première couche au mortier sur la maçonnerie, une seconde couche au ciment de tuileau grossier, et une dernière couche au ciment fin. Par dessus était fixé un revêtement en plaques de marbre disposées de façon à former mosaïque avec d'autres matières précieuses. Nous avons récolté en effet dans cette salle au moment des fouilles, un fragment de porphyre bleu à petits éléments du Dramont, provenant d'une plaque de revêtement de 0m008 milli-

mètres d'épaisseur. L'importance donnée aux enduits de cette salle dénote chez le constructeur la préoccupation d'empêcher l'humidité, qui devait forcément se produire dans un local destiné aux grandes ablutions, de se propager dans les salles voisines, et répond entièrement à l'idée qu'on se fait de l'habileté des architectes romains.

Une piscine, qui indique bien que cette salle était le *frigidarium*, est ménagée dans un renfoncement occupant environ les deux tiers de la face sud de la salle, soit 2^{m}70. Sa largeur, y compris l'épaisseur des revêtements, est de 1^{m}24 et sa profondeur de 0^{m}80 environ. Le pavé est une mosaïque de marbre analogue à celle de la salle mais dont les carreaux ont 28 centimètres 1/2 de côté. Les parois ont reçu un enduit au ciment en plusieurs couches qui atteignent sur les faces sud et ouest 0^{m}13 d'épaisseur totale, réduite à 4 centimètres 1/2 sur les autres faces. Ces enduits étaient recouverts d'une peinture à l'ocre rouge.

L'évacuation de l'eau de la piscine et des baignoires du *caldarium* se faisait très probablement au moyen de conduites en plomb fermées par des clapets à l'orifice supérieur et débouchant dans un canal souterrain, M N, dont la pente était dirigée du S.-E. au N.-O. et qui passait exactement au-dessous du *frigidarium* et du *tepidarium*. Ce canal, dont on ne déblaya qu'une partie, est formé de deux bajoyers en maçonnerie écartés de 0^{m}38 et d'une hauteur de 0^{m}60 recouverts en dalles calcaires. Il constituait sans doute l'égoût principal des thermes et recevait en même temps les eaux pluviales et les eaux usées.

Au moment des fouilles on constata, ainsi que le dit la relation

de *L'Echo du Var,* qu'à une époque reculée, mais évidemment postérieure à la destruction des thermes, ce canal avait été utilisé comme lieu de sépulture. On n'y retrouva, parmi les restes humains, qu'une monnaie en bronze entièrement fruste qui ne permet malheureusement pas de déterminer la date de ces sépultures, mais dont la seule présence pourrait cependant les faire remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine.

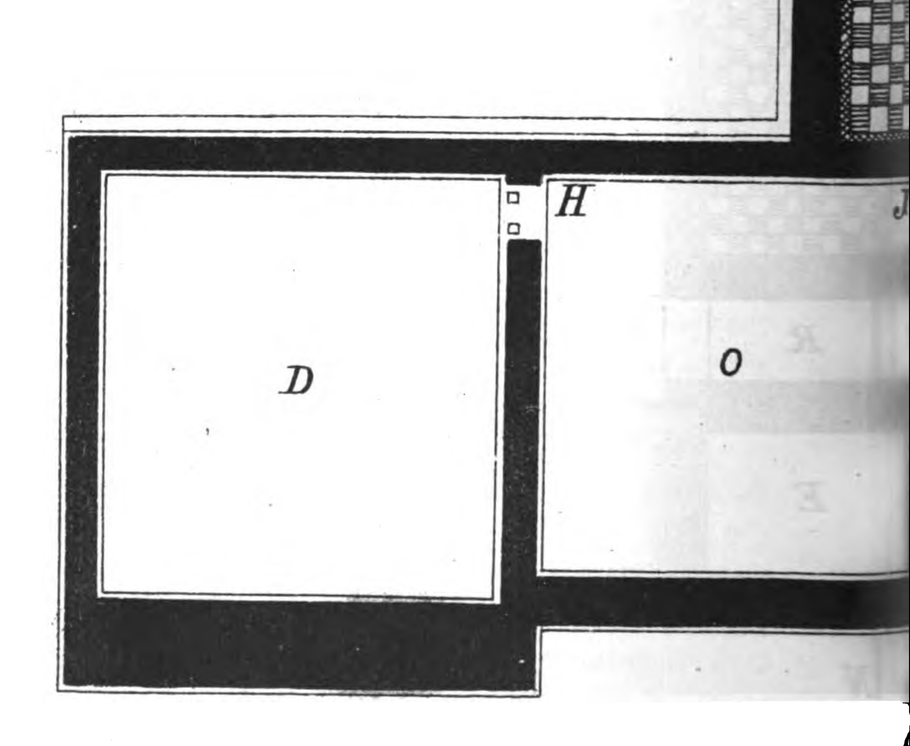
Les thermes romains, surtout ceux destinés à l'usage public, comportaient encore d'autres annexes notamment l'*apodyterium*, où les baigneurs déposaient leurs vêtements confiés à la garde des esclaves, et l'*elæothesium* où se donnaient, après le bain froid, les onctions d'huile et de parfums. Cependant ces annexes manquaient quelquefois, et on ne saurait affirmer que les thermes de Saint-Hermentaire en fussent pourvus, bien qu'ils en possédassent les autres éléments essentiels. Il serait difficile, en effet, de placer l'*apodyterium* dans l'une des salles mises au jour, d'autant plus que cette annexe n'était pas indispensable dans une installation ne devant recevoir à la fois qu'un petit nombre de baigneurs. Quant à l'*elæothesium*, ne pourrait-on pas supposer qu'il se trouvait dans la salle E, située de l'autre côté du couloir R par rapport au *frigidarium?* On n'y a rien découvert, à la vérité, qui puisse étayer cette supposition qui ne pourrait s'autoriser que du voisinage, à peu près immédiat, de la salle des bains froids.

Un petit couloir R de 1m05 de largeur et de 4 mètres de longueur, terminé de part et d'autre par des seuils en pierres de taille, sépare le *frigidarium* de la salle E. A son extrémité nord ce couloir aboutit à un escalier en pierre K, ayant 1m30 de largeur, formé de cinq marches et donnant accès dans le sous-sol

Plan de détail des Thermes.

Echelle de 0,01 p. mètre ($\frac{1}{100}$)

L_Laconicum
C_Caldarium
T_Tepidarium
F_Frigidarium et Piscine
E_Elæothesium (?)
R_Couloir
K_Escalier descendant au Præfurnium
P_Præfurnium
ff'_Fourneaux des Hypocaustes
MN_Canal d'évacuation des eaux des Thermes





M

b

L

T

C

B

f' f

P

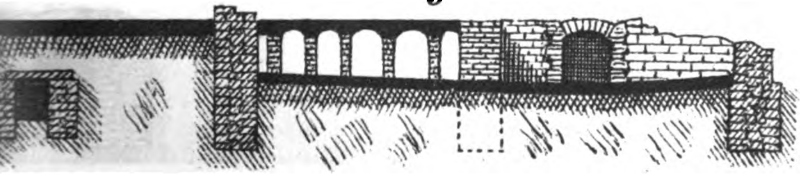
R

K

E

N

pe transversale suivant la ligne AB du Plan.



des thermes. Celui-ci comprend d'abord une vaste salle P de 5m60 sur 6m40, précédant les hypocaustes et dans laquelle s'ouvraient les fourneaux destinés à la chauffe. En raison de cette disposition, on ne peut voir là que le *præfurnium* ou *propnigeum*, autrement dit la chambre de chauffe. La présence de débris de charbon de bois constatée au moment des fouilles pourrait encore faire supposer que ce local servait de dépôt de combustible, car on sait que le charbon, qui ne produit aucune fumée, était employé de préférence au bois, dont on ne se servait presque jamais.

Les fourneaux des hypocaustes correspondaient aux ouvertures *f* et *f'* de 0m50 de largeur et de 0m60 de hauteur. L'ouverture *f* présente une obliquité très prononcée. La raison de cette particularité que l'on relève en différents points des thermes de Timgad, nous échappe complètement. Etait-elle destinée ici à diriger l'air chaud vers le centre de l'hypocauste? C'est assez admissible. Les hypocaustes des différents compartiments communiquaient encore entre eux au moyen d'ouvertures de largeurs variant de 0m40 à 0m50 ménagées dans les murs de refend.

Les hypocaustes étaient généralement construits partout suivant des données peu variables; ils comportaient une série de petits piliers formés de briques rondes ou carrées superposées et espacés entre eux d'axe en axe de 0m50 à 0m70. Sur ces piliers était établie la *suspensura* formée de larges briques posées horizontalement et reposant par leurs angles sur les piliers. Au-dessus de cette première assise, on coulait une couche de béton sur laquelle reposait directement le pavement de la

salle supérieure. Tel est au moins le système préconisé par Vitruve (1).

A Saint-Hermentaire, ces données avaient été légèrement modifiées. Le sol de l'hypocauste au lieu d'être formé d'un carrelage de briques, comme le veut Vitruve, est constitué par un dallage en béton; la hauteur des piliers de briques avait été portée à 2 pieds 1/2 environ (0m75) et leur espacement d'axe en axe variait entre 0m70 et 0m80, grâce à la disposition particulière du dallage qu'ils supportaient. Ce dallage, en effet, au lieu de reposer sur un lit de larges briques, était formé d'une forte couche de béton coulé vraisemblablement sur des cintres et

(1) Suspensuræ caldariorum ita sunt faciendæ, uti primum sesquipedalibus tegulis solum sternetur, inclinatum ad hypocaustum ut pila, quum mittatur, non possit intro resistere, sed rursus redeat ad præfurnium; ipsa per se ita flamma facilius pervagabitur sub suspensione : supraque laterculis bessalibus pilæ struantur ita depositæ uti bipedales tegulæ possint supra esse collocatæ. Altitudinem autem pilæ habeant pedum duorum, eæque struantur argilla cum capillo subacta, supraque collocentur tegulæ bipedales quæ sustineant pavimentum.

(Vitruve — de Architectura. V. 10.)

Les planchers suspendus des étuves doivent être faits de la manière suivante: il faut premièrement qu'il y ait un lit formé de carreaux d'un pied et demi, avec un tel degré d'inclinaison vers le fourneau, que si l'on y jette une boule, elle puisse ne pas s'arrêter dans l'intérieur, mais retourner vers l'entrée du fourneau. Par ce moyen il sera plus facile à la flamme de se répandre sous le plancher suspendu. Sur cette aire on construira des piles avec des briques de huit pouces disposées de manière à pouvoir soutenir des carreaux de deux pieds. Ces piles auront deux pieds de hauteur; elles seront maçonnées avec de l'argile pétrie de bourre; au-dessus seront placés ces carreaux de deux pieds sur lesquels portera le pavé.

réalisant une série de petits voûtains s'appuyant directement sur les piliers (1). On avait pu donner de la sorte aux voûtains une portée plus grande que celle qu'on aurait obtenue avec des briques, et on diminuait le nombre des piliers.

Le dallage du sous-sol de la petite salle T, correspondant au *tepidarium*, présente une particularité qui ne s'explique pas au premier abord, car elle ne répond à aucune nécessité de la construction. Le sol est en effet relevé sur les bords en forme de glacis de 0m20 de largeur sur 0m12 de hauteur. Cette disposition existe seulement le long des murs attenant d'un côté à la salle F et de l'autre à la salle C. On n'en retrouve pas de trace le long des deux autres. Cette circonstance pourrait faire supposer que la salle T a été construite postérieurement au restant de l'édifice. On remarquera en effet la forte dimension de l'empâtement extérieur des fondations sur tout le périmètre ouest des thermes, — empâtement que nécessitait la hauteur du remblai à soutenir de ce côté, où le sol présente une certaine dénivellation. — Or la saillie de cet empâtement est précisément de 0m20, dimension égale à celle de la base du glacis. Il est donc probable que lorsqu'on a reconnu la nécessité de construire de ce côté des thermes une salle tiède — nous allons dire pourquoi — la disposition des constructions préexistantes a fait que le niveau du sous-sol de cette nouvelle annexe s'est trouvé en contrebas du plan supérieur de l'empâtement d'une quantité trop considérable

(1) Ce béton constituait ce que les architectes romains appelaient le *signinum opus*. C'était un mélange intime de tuiles brisées en tout petits morceaux et de mortier battu à la hie jusqu'à former un sol compacte et solide. (Vitruve. VIII, 6, 14).

pour qu'on pût songer à la racheter autrement qu'en abattant l'arête saillante du massif des fondations; d'où le glacis signalé.

Nous avons affecté au *laconicum* non seulement la petite pièce en hémicycle, mais encore la salle rectangulaire qui la précède, bien qu'un mur de refend de $0^{m}50$ d'épaisseur les sépare l'une de l'autre, au moins dans leur sous-sol, seule partie qui en subsiste. Il est de toute évidence que ce mur se prolongeait aussi au-dessus de la *suspensura* et que, par conséquent, dans le principe tout au moins, les deux salles étaient distinctes, ce qui réduisait le *laconicum* aux dimensions un peu exiguës de l'hémicycle seul et en faisait une simple dépendance du *caldarium*. Ce dernier devait alors être installé dans la salle L, et l'on pourrait, dans ce cas admettre que les baignoires d'eau chaude s'engageaient par une de leurs extrémités dans le petit renfoncement *b*, dont on ne s'expliquerait pas autrement la destination. Cette disposition a été constatée dans certains thermes et elle a été relatée dans une remarquable étude sur les ruines de Timgad, dont nous donnons ci-après un extrait :

« Dans certains bains, dans ceux qui remontent à une époque ancienne ou qui en suivent les traditions, l'étuve était placée à l'extrémité du *caldarium*, juste au-dessus des fourneaux (1); on lui donnait la forme d'un hémicycle voûté en cul de four, de telle sorte que la chaleur amassée sous la coupole étant continuellement accrue par celle qui montait de l'hypocauste, on arrivait à obtenir une température fort élevée. Mais en pareil cas le *laco-*

(1) A Saint-Hermentaire les fourneaux avaient été, au contraire, placés du côté opposé à l'hémicycle. Cette dernière disposition était d'ailleurs assez fréquente.

nicum n'était, somme toute, qu'une partie, une dépend.nce du *caldarium*, ou, si l'on veut, les thermes ne possédaient pas de *laconicum*, mais un *caldarium* perfectionné. Cette conception est celle de Vitruve. Mais il semble que, vers la fin de l'époque républicaine et pendant l'empire, on ait donné un rôle beaucoup plus considérable, dans le traitement thermal, aux bains d'air brûlant. Dès lors l'étuve constitua, toutes les fois qu'on disposait de la place nécessaire, une division bien nette du *caldarium*, séparée de celui-ci par des murs de refend, parfois une pièce tout à fait distincte » (1).

Il semblerait donc qu'à Saint-Hermentaire, le *laconicum*, d'abord relégué dans l'hémicycle, a dû, plus tard, et par suite d'habitudes ou de pratiques d'hygiène nouvelles, être accru de toute la partie rectangulaire qui précède celui-ci, au moyen de la suppression de la partie supérieure du mur de refend, et que le *caldarium* qui s'y trouvait a été rejeté dans la salle voisine C, servant probablement de chambre tiède. Ce seraient donc ces divers changements apportés à la destination primitive des pièces qui auraient nécessité la construction après coup de la salle T, dans le but de ne pas priver les thermes de leur *tepidarium*.

Le couloir R prend accès dans une grande salle carrée O, de $5^{m}20$ de côté qui communique également avec le *frigidarium* par une porte J, de $0^{m}75$ de largeur. En face de cette ouverture, et

(1) *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain. Les thermes sud*, par R. Cagnat, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, et A. Ballu, architecte des monuments historiques de l'Algérie, p. 219 et 220.



dans le mur sud de la pièce, se trouve une autre porte H, large de 0^m77 qui offre un détail curieux : le seuil, poli et usé, surtout en son milieu, par des passages fréquents, porte deux refouillements de forme carrée, de 6 centimètres de côté et de 4 centimètres de profondeur, qui ont dû servir à consolider le système de fermeture de l'habitation au moyen de pièces de bois qui s'y encastraient, et comme ils se trouvent du côté extérieur du seuil par rapport aux thermes, on peut admettre que la pièce D, que cette baie mettait en communication avec les précédentes, faisait déjà partie des installations dont les thermes n'étaient qu'une annexe.

Cette salle mesure 5^m70 sur 5^m38 et aucun indice n'a permis d'en reconnaître l'affectation, pas plus, d'ailleurs, que de la précédente O. Ses murs latéraux n'ont qu'une épaisseur de 0^m45 sur trois côtés; mais du côté de l'est, elle est fermée par un massif de maçonnerie de 1^m05 d'épaisseur, ce qui suppose, en arrière, une construction importante, peut-être le réservoir d'eau qui alimentait les thermes. Car il faut bien remarquer qu'il n'y a pas, et qu'il n'a jamais pu y avoir de source jaillissante sur le plateau de Saint-Hermentaire, et que l'eau nécessaire aux divers besoins des habitants devait provenir de puits ou de citernes construites dans le voisinage immédiat des habitations. Toutefois les fouilles n'ayant pas été poussées plus loin de ce côté, il n'a pas été possible de savoir ce qu'il a pu y avoir derrière un mur d'une telle épaisseur.

Parmi les vestiges retrouvés dans les décombres et qui auraient pu donner une idée de ce qu'était la décoration architecturale des thermes, il n'y avait que des débris informes. Seul un fragment d'archivolte, ayant fait partie d'un arc en plein cintre

de 0^m40 de diamètre, présentait trace d'une moulure d'ailleurs assez simple. On voit que, par ses dimensions, ce fragment ne peut provenir que d'une simple lucarne. Le reste était complètement indéterminable.

II

Les remaniements du sol qui furent exécutés à la même époque sur divers points du domaine procurèrent d'autres découvertes, notamment celle d'une inscription latine d'un caractère épigraphique assez pur, malheureusement tronquée et sur laquelle nous nous proposons de revenir plus loin.

La sépulture mise au jour dans une des allées du parc, à deux cents mètres environ au sud des thermes, offre, au point de vue de l'archéologie locale, un certain intérêt, parce qu'elle établit bien l'ancienneté de la station et que, d'autre part, elle corrobore les indications que les thermes ont permis de formuler au sujet de la position sociale des créateurs des divers édifices qui s'élevaient en cet endroit. Il est certain en effet que ces occupants de la première heure étaient, sinon des patriciens, du moins des personnages possesseurs d'une assez grande fortune.

On a vu, par la relation de l'*Echo du Var,* qu'une logette cubique, enfouie à cinquante centimètres de profondeur à peine, formée de six grandes dalles en terre cuite de 0^m61 centimètres de côté et de 0^m08 centimètres d'épaisseur, fut rencontrée par les terrassiers. Elle contenait une urne funéraire avec d'autres ustensiles en poterie et les débris d'une fiole à parfum en verre. L'urne, qui figure aujourd'hui dans les vitrines de notre Société, est en verre vert, haute de 0^m35 et d'un diamètre de 0^m30; son

col, assez étranglé, se termine par un large rebord plat. Cette urne était vide et, au lieu de reposer, au fond de la cavité, dans la position normale où elle dût y être déposée, c'est-à-dire debout, elle était couchée sur le flanc dans un des angles. A côté se trouvait un petit plat en terre de 0m18 centimètres de diamètre, peu profond et ayant pu servir d'opercule à l'urne (1), puis un vase également en terre, d'un galbe assez élégant, de 0m18 de hauteur et de 0m14 de grand diamètre, muni d'une anse, mais sans aucun ornement, enfin la petite fiole en verre, dont on n'a trouvé que les débris. Aucune médaille n'accompagnait ces divers objets, mais il faut remarquer que toutes les urnes cinéraires n'en contenaient pas.

L'état dans lequel se trouvaient les pièces de ce mobilier funéraire pourrait permettre de conclure, sans trop d'invraisemblance, que cette sépulture a été violée à une époque indéterminée, que les cendres ou ossements en ont été dispersés, la fiole à parfum brisée et que le tout a été remis pêle mêle dans la logette, qui a été réenfouie ensuite. On s'expliquerait ainsi la position anormale qu'occupait l'urne, le vide de celle-ci et l'absence de toute monnaie. Il faut remarquer en effet que cette sépulture étant celle d'une personne riche (2), la valeur des monnaies ou autres objets précieux qui pouvaient y avoir été

(1) L'orifice des urnes était fermé avec une plaque de fer ou de cuivre, quelquefois avec une assiette retournée, et souvent avec un morceau de brique ou d'ardoise, ou avec une pierre plate.

(De Caumont. *Abécédaire d'archéologie. Ère gallo-romaine. Monuments funèbres).*

(2) Les urnes en verre, beaucoup plus rares que les urnes en terre, ont dû être employées pour des personnes riches.

(Ibid.)



renfermés, a dû nécessairement tenter la cupidité des premiers explorateurs.

Quoi qu'il en soit, la découverte de cette sépulture semble indiquer que l'occupation de la station de Saint-Hermentaire remonte à une époque assez reculée. On sait en effet que l'usage d'incinérer les corps, qui paraît s'être introduit à Rome dès le Ier siècle avant J.-C., ne fut définitivement abandonné, dans les Gaules, que vers le IIIe ou le IVe siècle de notre ère, au moment où le dogme chrétien de la résurrection se fut tout à fait implanté. D'autres faits confirmeront d'ailleurs cette présomption.

Mais antérieurement à notre époque, notamment vers la fin du XVIIIe siècle, des trouvailles analogues avaient déjà été faites par les Bénédictins qui s'étaient établis là depuis le moyen âge. Voici en effet les renseignements que fournit sur ces découvertes une note manuscrite d'une écriture de la fin de l'ancien régime — peut être celle du P. Gras, dominicain — trouvée dans les papiers du chanoine Audibert, et obligeamment communiquée avec d'autres précieux renseignements par notre excellent confrère et ami M. Mireur.

« M. Latil, prieur actuel, faisant planter une vigne aux environs de la chapelle, a trouvé une quantité prodigieuse de tombeaux. Il y a trouvé des médailles romaines en cuivre et quelques-unes grecques; il a trouvé partout des fondations d'anciens édifices. En dernier lieu il a découvert, et c'étoit sur une petite éminence, un tombeau qui renfermoit deux grosses urnes de terre en forme de globe, à côté l'une de l'autre. Dans le fond de ces deux urnes se trouvoient les cendres et par dessus un ameublement consistant en assiettes, écuelles, pots, lampes sépulcrales, des urnes lacrimalles, et au milieu se trouvoit une

autre urne de verre avec son couvercle où étoient les ossements des cadavres que les flammes n'avoient pas consumés. Parmi ces débris d'ossements calcinés, mais encore conservés, estoient deux médailles de cuivre qui portoient l'image et le nom de Vespasien. Cette urne de verre étoit d'une couleur variée, couleur gorge de pigeon. Dès qu'elle fut exposée à l'air, il s'en détacha des écailles qui lui firent perdre cette couleur nuancée et ne lui laissèrent que celle du verre ordinaire. »

Les détails de cette intéressante relation ont été évidemment pris sur le fait par leur auteur, et l'on ne sera pas sans remarquer l'exactitude de l'observation concernant l'irisation de l'urne de verre due à la décomposition de la surface en lamelles extrêmement minces, phénomène que tout le monde a été à même d'observer. On peut donc accorder le crédit le plus entier à ces constatations.

Plus tard, vers 1835 (?), quatre urnes cinéraires en grès datant, comme les précédentes, des premiers siècles de l'ère chrétienne, furent encore retrouvées dans les vignes derrière la chapelle. Elles sont actuellement au musée de la ville.

A une époque un peu moins ancienne, mais qu'il convient tout de même de rattacher à la période gallo-romaine, remonteraient les nombreux tombeaux découverts pendant la première moitié du XIX[e] siècle sur différents points du domaine, notamment devant la chapelle, tout près des anciens thermes, sur l'emplacement de la serre, et au fond du parc, devant l'allée de chênes verts, à proximité par conséquent de l'endroit où l'on a trouvé en 1869, la grande urne de verre enfermée dans une logette en briques.

Dans ces trouvailles, il faut comprendre encore trois grands

sarcophages en pierre exhumés dans la plaine, là où se voit un puisard pour l'écoulement des eaux. L'un d'eux aurait servi de baignoire pendant un certain temps dans un établissement de bains de la ville. Les deux autres seraient encore à la ferme où on les utiliserait comme abreuvoir et comme évier dans la cuisine.

Les sarcophages en plomb auraient été encore plus nombreux; d'après un homme d'affaires de la famille Roque, propriétaire du domaine dans la première moitié du XIX[e] siècle, et présent à l'époque de la création du parc en 1834, on en aurait rencontré là une grande quantité. Un autre tombeau en plomb aurait été aussi exhumé vers le même temps à 158 mètres environ de la erme sur l'avenue ouverte par la famille Roque et rejoignant la route de Lorgues près de l'ancienne chapelle de Saint-Lazare.

On sait que durant la période gallo-romaine, les tuiles plates à rebords (*tegulæ*) furent souvent employées dans les sépultures. Le cadavre était déposé la face tournée vers l'Orient au fond d'une tranchée sur une rangée de tuiles horizontales et enfermé sous deux autres rangées disposées en forme de toit à deux pentes recouvertes à leur sommet par des tuiles creuses (*imbrex*). Ce mode de sépulture se rencontre assez fréquemment dans les environs de Toulon (1). A Saint-Hermentaire on en a

(1) En 1859, les fouilles pratiquées sur l'emplacement du nouveau théâtre de Toulon mirent au jour de nombreuses sépultures formées de grandes briques à panneaux. Les corps avaient été placés en terre la face tournée vers l'Orient.

(Bulletin de la *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, 1859, p. 413).

A Notre-Dame de Miramas, au sud de la Garde-Freinet, on découvrit vers 1860 un certain nombre de squelettes dont la face était tournée vers l'Orient.

(Ibid., 1864-65, p. 186.)



découvert une semblable près d'une très vieille chapelle en ruine, dite de Saint-Gratien, dans un champ situé entre l'ancienne avenue allant vers le pont de Lorgues, et le petit bois qui la domine. Sur le crâne du squelette était une obole ou as à l'effigie de l'empereur Commode. A côté se trouvait une lampe en poterie bien conservée avec, sous le plat inférieur, l'inscription

IVLI[I] AVGUSTI

Il est à peine besoin de dire que pendant les multiples remuements du sol ou travaux d'édification exécutés à Saint-Hermentaire un peu à toutes les époques, de nombreuses poteries antiques furent exhumées. Beaucoup d'entre elles, qui auraient certainement intéressé l'archéologue et apporté leur contingent de preuves à l'histoire de la station, furent victimes de l'ignorance et de la stupide manie destructive d'un trop grand nombre d'ouvriers. Parmi les débris qui purent être conservés nous citerons deux fragments de vases portant la signature :

MVRRI

qui se retrouve à Fréjus et est connue dans tout le bassin méditerranéen. Un autre fragment porte la signature :

COSIVS VRA.

(Cosius Uranus); celle-ci a été constatée à Arles. Un luminaire porte

ACRI
O

(Acrini officina), marque qui se retrouve en Auvergne sous la forme ACRINI. Enfin sur un fragment de poterie un peu plus grand que les précédents on lit :

POTERNI

(sous entendu toujours *officina)*. Marque du potier Poternus qui se rencontre dans toutes les régions de l'Occident d'après M. Charles Robert.

Les découvertes faites en décembre 1867 et en janvier 1868 à l'occasion du défoncement, pour une plantation de vignes, d'un terrain situé derrière la chapelle, n'offrent pas moins d'intérêt. Les diverses circonstances de ces découvertes et la disposition des sépultures furent notées par l'*Echo du Var* (n° du 19 janvier 1868). On aurait d'abord exhumé une très grande quantité d'ossements ensevelis pêle mêle (probablement ceux déjà mis au jour à la fin du XVIIIe siècle), puis, à mesure que les défoncements se prolongeaient vers l'ouest, on rencontra, à 50 ou 60 centimètres de profondeur, une série de tombeaux orientés est-ouest et presque juxtaposés.

Ces tombeaux étaient formés de grosses dalles de calcaire; ils étaient renflés vers le milieu et allaient en diminuant vers les extrémités; les squelettes avaient généralement les pieds tournés vers l'Orient. On en rencontra ainsi près d'une centaine, soit en pleine terre, soit renfermés dans les tombes disposées comme il vient d'être dit.

On retira aussi du même champ une grande quantité de débris de poteries anciennes, notamment des anses d'amphores, des fragments de tuiles, ayant probablement été utilisées pour les sépultures, de petites urnes caractéristiques de l'époque gallo-romaine, enfin une demi-douzaine de médailles dont une à l'effigie d'Auguste, et trois aux effigies de Néron, de Domitien et d'Antonin le Pieux.

A diverses époques et surtout en 1869, pendant les travaux de défoncement du sol, de nombreuses monnaies avaient été trou-

vées sur presque toute l'étendue du domaine. Beaucoup d'entre elles étaient frustes, celles qui ont pu être déterminées embrassent une période de quatre siècles correspondant vraisemblablement à l'occupation par les colons romains d'abord et gallo-romains ensuite.

Elles sont aux effigies ci-après :

Famille Mæcilia	12 av. J.C.			
Auguste	30	—	14 ap. J.C.	
Agrippa (63 — 12 av. J.C.).				
Tibère. . . . , ...	14 ap. J.C.		37	—
Claude I.	41	—	54	—
Néron.	54	—	68	—
Trajan.	98	—	117	—
Hadrien	117	—	138	—
Sabine, femme d'Hadrien.				
Antonin le Pieux	138	—	161	—
Faustine mère, femme d'Antonin.				
Marc Aurèle.	161	—	180	—
Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle.				
Commode.	180	—	193	—
Antonin Caracalla.	211	—	217	—
Gordien I.	236	—	238	—
Gordien II, le Pieux.	238	—	244	—
Gallien.	260	—	268	—
Salonine, femme de Gallien.				
Postumus.	261	—		
Claude II.	268	—	270	—
Dioclétien.	284	—	304	—
Maxence.	306	—	312	—
Licinius I.	307	—	323	—
Constantin le Grand	312	—	337	—
Gratien (?)	375	—	383	—

On voit par cette liste, forcément incomplète, que parmi les

plus anciennes monnaies trouvées à Saint-Hermentaire, figurent celles frappées par la famille Mæcilia, qui, bien que d'origine plébéienne, devait occuper une certaine situation à Rome, puisque un de ses membres, M. Mæcilius Tullus, fut triumvir monétaire d'Auguste. On n'y a recueilli de monnaies d'aucune autre famille. Serait-il téméraire dès lors de supposer que les constructeurs des thermes et des habitations qui y étaient fort probablement attenantes appartenaient à la famille Mæcilia, qui y aurait apporté sa monnaie? Dans cette hypothèse, que rien parmi les découvertes faites ne vient contredire, les établissements de Saint-Hermentaire remonteraient au moins au Ier siècle avant notre ère.

D'autre part la présence dans le conduit d'évacuation des eaux des thermes d'autres sépultures, parmi lesquelles s'est trouvée une monnaie, démontre que ces dernières peuvent encore être rattachées à la période gallo-romaine et qu'à la date à laquelle elles remontent, les thermes étaient déjà en ruine ou abandonnés.

III

Parmi les découvertes antérieures à celles qui font l'objet plus spécial de ce travail, il est impossible de ne pas mentionner la mise au jour, vers 1832, de la magnifique inscription dont il ne subsiste qu'un fragment actuellement déposé au musée de Draguignan. Cette inscription gravée sur une table de marbre blanc de $0^{m}80$ de hauteur et de $0^{m}11$ d'épaisseur, avait environ $1^{m}70$ de longueur lorsqu'elle fut exhumée, à l'occasion d'une plantation de mûriers le long de l'avenue joignant la route de Lorgues. Elle portait le mot :

GLADIA

en capitales de 0^m30 de hauteur et de 0^m03 de creux d'une élégance et d'une pureté de formes admirables. Couverte d'une croûte de terre très dure elle fut abandonnée dans un coin de la ferme jusqu'en 1837, où, portée chez un marbrier de la ville « pour en tirer quelque parti », elle fut nettoyée, et c'est alors qu'on vit apparaître l'inscription. Malheureusement, avant qu'on eût pu se rendre compte de l'importance de la découverte, l'ignare marbrier avait scié la table en deux et disposé d'une partie en faveur d'un imprimeur qui ne voulut jamais consentir à faire suspendre un travail qui mutilait barbarement un aussi beau monument épigraphique.

Le tronçon qui pût être préservé, généreusement offert au musée par la famille Roque, n'a qu'une longueur de 0^m83 centimètres et ne comprend plus que les lettres

ADIA

dont les deux A extrêmes sont même coupés à peu près exactement en leur milieu.

M. Guérin, bibliothécaire de la ville, en relatant dans l'*Annuaire du Var* de 1837 les diverses circonstances de cette découverte, pensait que l'inscription entière avait dû être :

LVDVS GLADIATORIVS

(école de Gladiateurs) et qu'elle s'étendait sur trois tables mesurant ensemble environ 5^m30.

D'autres reconstitutions ont été proposées dans la suite : M. Dauphin, professeur au collège, dans une communication faite à notre Société le 29 février 1888, pensait qn'il fallait lire :

GLADIATORVM LVDVS

Enfin M. l'abbé Thédénat, membre de l'Institut et savant épigraphiste, préconise la leçon suivante :

MVNVS GLADIATORIVM

forme que l'on retrouve dans d'autres inscriptions en l'honneur de personnages ayant donné des jeux. Nous conserverons cependant la restitution primitive qui se rencontre sous cette forme dans Suétone avec la signification d'école ou d'édifice destiné aux exercices des Gladiateurs.

Mais quelle qu'en fût la teneur, la dimension de l'inscription entière reste la même et il est probable qu'elle devait en effet exiger trois plaques juxtaposées d'une longueur totale différant peu de celle indiquée par M. Guérin. Il n'est pas douteux en outre qu'elle ne fut placée au front d'un édifice important, construit avec une certaine recherche architecturale et une préoccupation de luxe et d'art qui se traduit par la dimension et la pureté de forme des lettres ainsi que par la valeur de la matière sur laquelle elles sont entaillées, et l'idée première qui surgit est que cet édifice était ici même. Mais alors peut-on admettre qu'il n'en subsiste pas d'autres traces? Comment aussi ne pas examiner la possibilité d'un apport de l'extérieur, de Fréjus par exemple? et nous avouons nous être arrêté un certain temps à cette hypothèse.

L'objection est sérieuse, mais elle ne parait pas irréfutable. Il existe en effet, à l'entrée du chœur de la chapelle de Saint-Hermentaire, deux colonnes corinthiennes en marbre reconnues comme authentiquement romaines par le savant archéologue Léon Palustre, successeur de M. de Caumont à la présidence du Congrès archéologique de France. Pourquoi ces colonnes ne

proviendraient-elles pas du même édifice? Car il ne faut pas perdre de vue que nombre de villes romaines de la Provence, détruites au moment des invasions des Barbares ou de celles des Sarrasins, furent rebâties plus tard avec les débris de leurs monuments antiques que l'on exploitait à l'égal de véritables carrières. Il est donc permis de penser que lorsque, en vertu de donations probables faites en 909 par la mère de saint Mayeul, sur son douaire, à l'abbaye de Cluny, de nombreux domaines furent obvenus à celle-ci dans les comtés de Riez et de Fréjus, les Bénédictins, devenus ici possesseurs de grands biens, notamment de la terre de Saint Hermentaire, y firent élever les bâtiments de leur prieuré ainsi que la chapelle dont l'ancienneté est unanimement reconnue et qu'ils puisèrent dans les débris des constructions antiques qu'ils trouvèrent sur place les matériaux qui leur étaient nécessaires.

Ces utilisations — celles des colonnes surtout — étaient pratiquées assez fréquemment par les constructeurs du moyen-âge. « Les monuments antiques de l'époque romaine, dit Viollet-le-Duc, laissaient sur le sol des Gaules une quantité innombrable de colonnes, car aucune architecture ne prodigua autant ce genre de support que l'architecture des Romains. Nos premiers constructeurs romans employèrent ces fragments comme ils purent; ils trouvaient très simple, lorsqu'ils élevaient un édifice, d'aller chercher parmi les débris des monuments antiques des fûts de colonne, sans tenir compte de leur grosseur ou de leurs proportions plutôt que de tailler à grand peine dans les carrières, des pierres de grande dimension et de les amener à pied d'œuvre.... Pour eux les colonnes antiques, souvent taillées dans des matières précieuses, furent un objet de luxe, une sorte de dé-

pouille dont ils cherchaient à parer leurs édifices.... D'ailleurs, s'ils étaient hors d'état de tailler un cylindre dans un bloc de pierre, à plus forte raison ne pouvaient-ils sculpter des chapiteaux et des bases » (1).

Ici cet emprunt est d'autant plus manifeste, que la chapelle, par ses dimensions restreintes, la simplicité, la pauvreté même de son ornementation, n'exigeait pas l'emploi de pièces aussi luxueuses que des colonnes corinthiennes en marbre, au fût monolithe; et que, d'autre part, les constructeurs, pour adapter ces colonnes aux dimensions réduites de leur édifice, durent tronquer le fût par le bas; ce qu'établit péremptoirement l'absence du congé et du listel qui le terminaient toujours et ménageaient le raccordement avec la base. Enfin le fût n'a que 3 mètres de hauteur et les proportions admises pour la colonne corinthienne, réglées par rapport à son demi diamètre inférieur ou module, qui est ici de $0^{m}22$, auraient exigé $3^{m}70$. Il est donc bien évident que les constructeurs de la chapelle de Saint-Hermentaire ont mis en œuvre des débris qu'ils ont grossièrement appropriés à leur édifice, sans se préoccuper de la question d'esthétique, et que, dès lors, on ne saurait supposer qu'ils aient songé à amener de loin, dans un but purement décoratif, des pièces de dimensions et de poids relativement considérables et qui auraient nécessité des efforts peu en rapport avec la modeste importance de la chapelle. Et si cette provenance du dehors n'est pas vraisemblable pour les colonnes, elle l'est encore moins pour l'inscription; car si l'on entrevoit, à la rigueur, l'intérêt qu'il pouvait y avoir à aller chercher les premières, on ne se rend pas compte des

(1) *Dictionnaire de l'Architecture française.* V° Colonne.

6

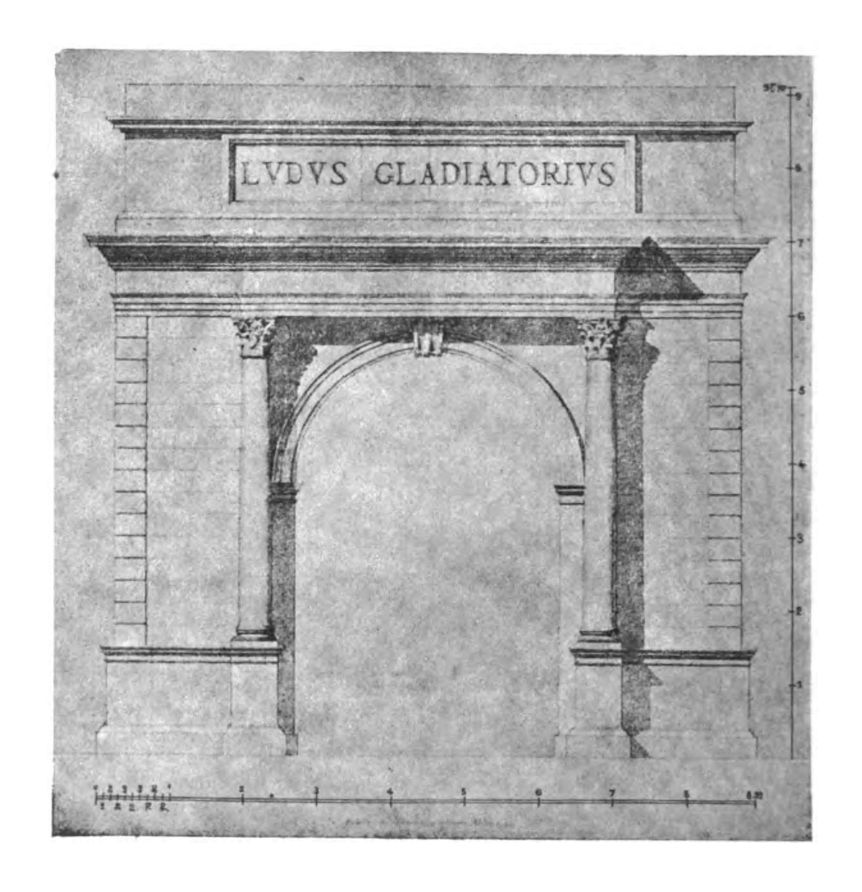
motifs qui auraient fait transporter jusqu'ici la table de marbre, ni de la destination qu'on lui aurait réservée, puisque, en somme, elle ne fut jamais employée.

Dès lors l'on est en droit de se demander si colonnes et inscription ne faisaient pas partie d'un monument unique élevé sur le plateau de Saint-Hermentaire, et ainsi s'expliquerait tout naturellement leur présence. Ce monument ne serait autre évidemment que le *Ludus Gladiatorius* dont on soupçonna l'existence au moment de la découverte de l'inscription, mais qu'en l'absence reconnue de tout vestige de constructions romaines, on n'avait aucune raison d'emplacer dans le voisinage de Draguignan.

La mise au jour des thermes en 1869 permet d'envisager la question tout différemment et donne une grande probabilité à l'hypothèse de l'existence de l'école de Gladiateurs à proximité des thermes; et alors on pourrait supposer que ceux-ci, étant données les habitudes d'hygiène des Romains et les exercices violents auxquels se livraient les Gladiateurs, en constituaient l'annexe indispensable. On s'expliquerait ainsi qu'on aît pu retrouver à peu près tous les locaux qui se rencontraient dans les thermes publics ainsi que les dimensions de certaines salles un peu vastes pour une simple maison de campagne.

Enfin, il est tout naturel que les Romains, qui n'employaient aux combats de Gladiateurs que des esclaves, des prisonniers de guerre ou des sujets empruntés aux nations soumises, aient songé à édifier au centre de la région celto-ligure, voisine de *Forum Julii*, un gymnase où l'on instruisit les recrues à s'entretuer selon les règles et à tomber avec grâce en acclamant César.

Il reste maintenant à examiner si colonnes et inscription ont



ESSAI DE RESTITUTION

DU PORTIQUE D'ENTRÉE DU "LVDVS GLADIATORIVS"

Echelle de 0,01 centimetre pour 1 mètre $\left(\frac{1}{100}\right)$

des proportions telles qu'elles puissent s'agencer ensemble de façon à obtenir l'effet décoratif qu'on se plaît à retrouver dans les monuments antiques. Il semble d'abord que l'inscription devait surmonter l'entablement d'un portique décoré de colonnes corinthiennes. En prenant pour motif principal de cette conception architecturale celles qui se trouvent à l'intérieur de la chapelle et en leur restituant les dimensions qu'elles avaient en principe, on obtient un ensemble de 4m46 de hauteur, dont 3m70 pour le fût, 0m25 pour la base et 0m51 pour le chapiteau. Ces deux dernières dimensions relevées directement sur place par notre obligeant confrère M. Raffin.

Les dimensions des autres parties se déduisent des proportions admises pour l'ordre corinthien, et en fonction du module dont la valeur nous est connue. On obtient ainsi :

Pour le stylobate ou piedestal une hauteur de.......	1m50
Pour l'entablement une hauteur de.................	1m10
Si l'on ajoute la hauteur totale de la colonne précédemment déduite soit........ ....·.·..........	4m46
On a pour toute l'ordonnance	7m06

Un portique construit suivant ces données aurait donc une hauteur de 7m06, jusqu'au-dessus de l'entablement. L'inscription, encastrée dans un attique de 2m04 de hauteur, donnerait à l'ensemble, avec une hauteur totale de 9m10, un aspect rappelant, mais dans des proportions beaucoup plus modestes, l'arc de Titus à Rome ou celui de Trajan à Bénévent, dans lesquels la hauteur de l'attique représente sensiblement les 4/10mes de celle des colonnes. On voit donc que nos vestiges mis en présence s'harmonisent parfaitement dans un ensemble de belle apparence,

et que rien ne s'oppose à ce qu'on les considère comme les membres depuis longtemps disjoints d'un monument unique.

IV

La rencontre, parmi les substructions déblayées en 1869, d'un fragment d'inscription latine, provenant évidemment d'une borne milliaire, ne laisse pas tout d'abord d'être assez déconcertante. Cette inscription, actuellement au musée de Draguignan, est entaillée dans un bloc de grès rouge de forme irrégulière et ébréché de tous côtés. On y lit :

RIB. P
XXXI
ESTIT

Les lettres qui la composent, assez élégantes de forme, ont 6 centimètres 1/2 de hauteur. En ne tenant compte que des caractères qui subsistent, on peut la reconstituer ainsi :

[T]RIB[VNITIA] P[OTESTATE]
XXXI [?]
[R]ESTI[TVIT]

Mais il est probable qu'elle était plus étendue, si on la compare aux inscriptions similaires trouvées dans la région. Le chiffre de la seconde ligne est vraisemblablement incomplet; il permet cependant de dater la borne avec une assez grande approximation. En effet, parmi les empereurs romains qui ont été investis de la puissance tribunitienne, deux seulement, Auguste et Tibère, l'ont exercée pendant trente et un an au moins. On peut donc en conclure que la restauration de la portion de voie qu'elle rappelle

a été effectuée en l'an IX de notre ère, si elle a été exécutée sous Auguste, ou en l'an XXVI, si elle est due à Tibère.

M. l'abbé Thédénat, se fondant sur les analogies auxquelles nous avons fait allusion, la complète de la façon suivante :

TIB. CÆSAR
DIVI AVG. F. AVG.
PONT. MAXVM.
TRIB. POTEST.
XXXIII
RESTITVIT ET
REFECIT.

Cette interprétation reporterait la date de la borne à l'an XXVIII de notre ère.

Mais comment cette borne a-t-elle pu se trouver à Saint-Hermentaire, si elle n'y a pas été transportée à une date plus ou moins récente, ce qui n'est guère admissible? L'embranchement de la voie Aurélienne qui allait de Fréjus à Riez, n'a jamais dû, en effet, passer par Saint-Hermentaire, ou l'on n'a jusqu'ici relevé aucun indice pouvant justifier une semblable direction. Cet embranchement partait du Muy, et non de *Forum Voconii*, comme on s'est obstiné trop longtemps à le répéter contre toute vraisemblance. Il passait par les quartiers de Saint Cassien et de la Ferrière et suivait ensuite la direction de l'ancienne route départementale, qui existait sans doute à l'état de simple piste bien avant la venue des Romains. Il atteignait le castrum celto-ligure *d'Anteis*, qui n'est autre que Draguignan (les distances à Fréjus et à Riez, accusées par la table de Peutinger, l'établissent victorieusement) et il y pénétrait par la future Porte

Romaine — place aux Herbes; il se développait sur le flanc ouest de la butte de l'horloge, où s'étageait la bourgade et en sortait par, ou près, la Porte-Aiguière, pour aller de là franchir la Nartuby un peu en amont du Pont de la Clappe et grimper vers le col de la Grange. Ceci n'est plus contestable.

Mais si l'on admet qu'il y ait eu à Saint-Hermentaire, dès le commencement du Ier siècle, une petite colonie romaine, une ou plusieurs villas et surtout un établissement public aussi important que devait l'être le *Ludus Gladiatorius*, on est amené à considérer comme probable l'existence d'une autre voie. Celle-ci aurait mis en communication la station romaine avec la bourgade celto-ligure. Elle aurait croisé l'embranchement Fréjus-Riez à *Anteis* même, dans le voisinage de la place Gansard, et sortant par le point où fut bâtie au XIIIe siècle la Porte d'Orange, aujourd'hui démolie, elle aurait abouti, presque en ligne droite, à Saint-Hermentaire en traversant la plaine, peut-être moins marécageuse que ne le prétend la tradition. Enfin, elle se serait prolongée au-delà vers Aups ou Salernes, par le centre ligure de Flayosc, d'une part, et vers Brignoles, par Lorgues, d'autre part. Nous avons même toutes raisons de penser que cette voie se continuait à l'opposé vers Grasse. Il serait assez naturel dès lors d'admettre que Tibère, voulant marquer l'intérêt qu'il portait à l'établissement des Gladiateurs, ait prescrit la réfection, sinon l'établissement de cette voie, au moins jusqu'à la station romaine. Le fragment de borne retrouvé consacrerait le souvenir de cette libéralité. On n'aurait donc pas à justifier autrement la rencontre de cette borne, qui s'explique d'autant mieux ici qu'il y a exactement un mille romain (1482m) de la place Gansard à Saint-Hermentaire.

On voit par cet exposé rapide que les nombreuses découvertes faites à Saint-Hermentaire un peu à toutes les époques, ont, au point de vue archéologique, une importance indéniable pour la ville de Draguignan, et ce malgré les doutes qui peuvent encore subsister au sujet de l'existence d'une école de Gladiateurs. Quelle que soit la conviction que l'on conserve à cet égard, on ne peut, en foulant ce sol où tant de générations ont marqué leur empreinte et en dépit du cadre tout moderne qui l'entoure, se soustraire à l'influence prestigieuse qui émane de toutes les choses très anciennes, monuments ou institutions. Ici plus rien, ou presque plus rien, n'en révèle l'existence, et sur ces ruines oubliées pendant des siècles sous un pied de terre à peine et comme ensevelies dans la mort, l'esprit évoque irrésistiblement la mélancolique pensée du poète :

Etiam periere ruinæ.

UNE COMMUNE RURALE DE PROVENCE PENDANT LA RÉVOLUTION

LE CASTELLET

1789-1799

PAR JOSEPH COMBET

DOCTEUR ÈS-LETTRES, PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE DE NICE

L'histoire de la Révolution Française, si bien connue, en général, pour les évènements qui se passèrent à Paris, l'est moins en ce qui concerne la province. Esquisser l'histoire d'une commune rurale à l'époque révolutionnaire a donc son utilité tant au point de vue particulier qu'au point de vue général. Cette étude permet, non seulement, de se rendre exactement compte de la façon dont furent accueillis dans les départements les lois et décrets pris par les différentes assemblées révolutionnaires, elle offre, en outre, cet intérêt de nous fournir une série de renseignements particulièrement intéressants sur l'état d'une communauté rurale telle que l'était avant 1789 le petit village actuel du Castellet, dont nous allons retracer l'histoire sous la Révolution. (1)

(1) Le Castellet (département du Var), est situé dans le canton du Beausset dont il est distant de 3 kilomètres. Il se divise en 26 hameaux et 3 paroisses. Sa superficie est de 4.477 hectares et sa population (1907)

∴

Les sources auxquelles nous avons puisé sont assez considérables. Ce sont d'abord les archives de la communauté du Castellet qui remontent, pour les délibérations du corps communal, à 1646, et qui sont particulièrement intéressantes pour la période révolutionnaire. Ces délibérations comprennent trois registres : délibérations du conseil de la commune du 19 octobre 1783 au 25 décembre 1791 (I) ; délibérations du conseil de la commune du 7 mai 1791 au 2 floréal an II (II) ; délibérations du conseil de la commune du 12 mars 1790 au 7 frimaire an III (III) (1). Nous avons consulté à Draguignan les registres des procès-verbaux du canton du Beausset allant du 18 germinal an III au 15 vendémiaire an X (2). Nous avons, en second lieu, dépouillé toutes les liasses, encore imparfaitement classées, qui sont conservées à la mairie du Castellet et qui concernent soit les émigrés, soit la police, les affaires ecclésiastiques, la guerre, les contributions directes, etc. Certaines pièces, mentionnées dans les registres des délibérations, n'ont pu être retrouvées, ni au Castellet ni à Draguignan, telles le cahier des doléances de la communauté, le registre des délibérations de la Société populaire dont un extrait des procès-verbaux subsiste seul. Nous avons, en outre, consulté le cahier de correspondance (13 décembre

de 1.215 habitants. Son altitude est de 300 mètres et sa distance de Paris, 910 kilomètres. Il faisait anciennement partie du diocèse de Marseille et de la viguerie d'Aix. Il porte d'or à trois plantes de joubarbe de sinople. (De Bresc, *Armorial de Provence*, Marseille, 1866, p. 62).

(1) Les chiffres romains placés entre parenthèses sont ceux par lesquels nous indiquerons les registres des délibérations municipales.

(2) Arch. dép[les] du Var. Registre des procès-verbaux de l'administra tion municipale du Beausset, série L, n° 1882, 1883, 1884.

1791-27 juillet 1793; 43 feuilles, corresp. D 9); le cahier des arrêtés (arrêtés, actes divers, avis, etc.; 46 pages; Arr. D 21); les Pièces Diverses, très nombreuses (P. D.) et enfin les comptes des trésoriers de 1776 à l'an XIII (comptes trésoraires), tous documents manuscrits conservés aux archives municipales de la commune du Castellet.

∴

Qu'était le Castellet avant 1789, comment y fut accueillie la Révolution et quelle en fut la marche, tels sont les points principaux qu'il convient d'examiner.

La seigneurie du Castellet (1) appartenait en 1789 à dame Delphine de Bausset de Roquefort, veuve de Lombard, chevalier seigneur du Castellet (2), et elle recevait de la communauté, en 1784, une pension, « phéodalle » de 433 livres, 6 sols, 8 deniers. La veuve de Lombard, était invitée, le 4 mars 1792, à envoyer à la commune l'extrait qui constatait authentiquement

(1) La première mention que nous rencontrions du Castellet se trouve dans un document de l'an 736 qui indique le pillage du bourg par les pirates Sarrasins. Le Castellet est ensuite mentionné dans un acte de 971 où le vicomte Pons, de Marseille, est cité comme premier seigneur du village. En 1153, par une bulle d'Anastase IV, le Castellet entre dans la mouvance de la cathédrale de Marseille qui devient, avec les moines de Saint-Victor, prieur décimateur du pays. Nous le retrouvons ensuite, à partir de 1165, dans les propriétés des comtes de Baux, princes prodigues et batailleurs, qui cèdent, en 1420, la place aux de Castillon qui furent une famille de plaideurs (arch. dép[les] des Bouches-du-Rhône). En 1629, Anne de Castillon épouse le sieur Vincent de Lombard et lui apporte en dot le Castellet qui reste jusqu'en 1789 dans cette dernière famille. Le village obtint, en 1667, le droit de nommer des consuls et, le 30 mai 1700, il nomme son premier maire et consul. (Délibérations municipales).

(2) Délibérations, I et pièces diverses: Emigrés, 1790.

son titre, afin d'établir la créance de sa pension féodale que l'on devait envoyer au district de Toulon (1). La dame de Bausset n'était pas, d'ailleurs, le seul seigneur de la commune. D'autres privilégiés y avaient des possessions ou des droits féodaux, notamment le chapitre de Marseille, prieur décimateur au Castellet « pour la dixme qu'il y percevait sur le vin, les grains et les légumes », dîme qui avait, en 1790, une valeur de 1459 livres, 13 sols, 6 deniers, ce qui correspondait à « 731 minutes, 1/4 de livres cadastrales » (2). Le conseil, en faisant, le 17 mai 1790, l'inventaire des biens mobiliers que « ledit chapitre de Marseille possède comme décimateur de ce lieu », trouvait « sept tonneaux contenant 292 milleroles de vin, plus un vinaire en pierre de 90 milleroles » (3). Parmi les autres privilégiés se trouvait aussi Madame de Castillon. La chapellenie de l'Annonciade, à la Pinette (l'un des quartiers de la commune), possédait à la même époque — 1er avril 1790 — une série de biens estimés à 13150 livres.

Le bénéfice ecclésiastique du Castellet — dont la valeur était identique à celle de la chapellenie — était assez considérable (4). En 1791, M. Barthélemy, curé du Castellet, établissait ainsi ses comptes :

Recettes du bénéfice : 1306 livres, 7 sols, 6 deniers.

Dépenses du bénéfice : 161 livres, 16 sols.

Il estimait, en 1790, son revenu à 1144 livres, 11 sols, 6

(1) Correspondance, 1792.

(2) Pièces diverses : Contributions directes, 31 mars 1790.

(3) Pièces diverses : Contributions directes, 1790. — Millerole, ancienne mesure de capacité provençale d'une valeur de 70 litres.

(4) Pièces diverses : Contributions directes, 1790.

deniers, et réclamait pour arriver à 1200 livres, somme fixée pour sa congrue, 55 livres, 8 sols, 6 deniers, plus 14 livres, au total 73 livres, 10 sols, « somme qui devra lui être payée dès les 6 premiers mois de l'an 1791 ». Le sieur Barthélemy, à l'appui de son dire, indiquait, ainsi qu'il suit, les recettes et charges de son bénéfice : (1)

I. Recettes du bénéfice :

Novales..................	250	livres	
Bled non émondé : 6 charges à 33....................	198	—	
Vin : 16 milleroles à 7........	112	—	
Terre de Sainte-Anne........	120	—	
Terre du Cas : 14 milleroles..	70	—	
Bois de la forêt de Mars......	36	—	
Terres affermées à Roubaud..	450	—	
Pensions attachées à la cure :			
Communauté du Castelet.....	45	—	
Olivier, chirurgien	3	—	3 sols
Laurent Barthélemy, dit Mouney	4	—	(non payé)
Le même....................	14	—	1 s., 6 d. (non payés)
Mme de Lombard de Bausset, ci devant seigneur du lieu	25	—	(non payé)
Mme de Castillon........... .	4	—	3 sols
Total.........	1306	livres, 7 sols, 6 deniers.	

(1) Pièces diverses : Culte : M. 1-5, 1791.

II. Charges du bénéfice :

Taille des biens ci-devant privilégiés.....	4 livres
Cierges et messes basses...............	60 —
Hosties de l'année.......	12 —
Vin...............	18 —
Clerc....	18 —
Blanchissage des linges fins de la sacristie.	12 —
Registres.............	1 — 16 sols
Total..........	161 livres, 16 sols

La commune avait alors une population de 2013 habitants, ainsi qu'il résulte d'une pièce du 30 mars 1791 par laquelle nous voyons la Société des Amis de la Constitution séant au Castellet demander un recensement de la population. C'est « afin de diminuer les charges financières du pays, car cette population ne doit pas dépasser 2000 âmes » et surtout pour que le traitement du curé, « fixé, d'après la population estimée à 2013 individus, à 1800 livres, soit ramené à 1500 livres ». Dès le 3 février 1791, suivant l'article I du titre II du décret de l'Assemblée nationale des 20, 22, 23 novembre 1790, le territoire de la commune fut divisé en treize sections, dont les noms, la description et les confronts sont donnés tout au long par le registre municipal. Ces sections étaient : le Cas, le Réal-Martin, le Plan, le Puech, l'Ollivette, la Tour de bom, le Decaday, les Extournois, le Verdalay, le Falambert, le Grand Lac, la Grande Plaine, le Castellet (1).

(1) Délibérations, II, 13.

∴

La Révolution fut accueillie dans la commune avec enthousiasme. On peut remarquer qu'ici, comme dans le reste du pays, ainsi que le montre une étude attentive des cahiers de doléances aux Etats de 1789, la population ne désirait qu'une série de réformes sérieuses (particulièrement la suppression de toutes les inégalités), opérées avec le concours de la royauté.

Le 22 mars 1789, au soir, « le conseil général de tous les chefs de famille possédant des biens et compris dans le livre des impositions de la commune » se réunit. Ganteaume, maire et premier consul, parla en ces termes: « Cessez de vous alarmer, nous touchons à une régénération universelle ; la justice, la raison, les vœux du peuple ont triomphé de tous les obstacles, le roi nous appelle pour rétablir l'ordre dans ses finances et opérer le bien de son royaume. Il a convoqué les Etats généraux pour le 27 avril. On nous permet un cahier de doléances, mais cette autorisation ne doit pas vous empêcher de secouer vos chaines; le roy en vous invitant à réclamer devient votre appui et votre soutien contre le despotisme des grands. Nous faisons malgré tout des vœux pour la conservation de notre roy et d'un ministre patriotique qui sacrifie pour le bien du peuple son repos et sa tranquillité ». (1)

Le maire annonça que l'ordonnance royale serait publiée « à la messe paroissiale et à la porte de l'église ». Les chefs de famille réunis décidèrent ensuite de « draisser le cayer des doléances, plaintes et remontrances » de la communauté. Ce

(1)Il s'agit ici de Necker qui, en faisant décider en 1788 le doublement du tiers, avait acquis dans tout le royaume une immense popularité.

cahier fut rédigé en dix minutes et l'on dut vraisemblablement copier l'un des nombreux modèles qui furent à ce moment envoyés tout faits dans les provinces. Un exemplaire en fut déposé au greffe, un autre fut remis aux députés que l'on désigna aussitôt. Ce furent le maire Ganteaume, Décugis, Gairard, Revest et l'avocat Etienne Ganteaume. (1)

A ces députés, on accordait, peu après, des subsides. A Décugis, 98 livres ; à Gairard, 56 livres ; à Etienne Ganteaume, 14 livres ; à Antoine Revest, 56 livres ; et au maire, 56 livres ; pour couvrir leurs frais de séjour à Toulon. (2)

Le conseil, suivant en celà l'exemple de toutes les communautés qui demandaient l'ordre et la lumière dans les finances, réclama, dans sa séance du 29 mars 1789, que les comptes des administrateurs fussent annuellement rendus. Il décidait en outre que le corps municipal comprendrait 24 membres et « que pour l'intérêt général on nommerait un troisième consul ». (3)

Un peu plus tard, le 13 décembre 1789, pour affirmer probablement sa personnalité nouvelle, il faisait achat d'un cachet portant les armes de la communauté. (4) Quant aux élections pour la constitution du corps municipal (5), elles eurent lieu le

(1) Délibérations, I, p. 203-6.
(2) *Ibid.*, p. 209-12. Séance du 29 avril 1789.
(3) *Ibid.*, p. 207-8.
(4) *Ibid.*, p. 251-2.
(5) Le Castellet fut commune de 1790 à l'an III. L'application de la Constitution de l'an III amena un changement notable. Les municipalités de moins de 5.000 habitants — le bourg fut du nombre — furent supprimées et n'eurent plus qu'un agent municipal et un adjoint élus faisant fonctions d'officiers de l'état civil. La municipalité formée par

7 février 1790. On nomma comme maire : François Pascal Ganteaume ; comme officiers municipaux : François-Barthélemy Décugis, Jean-Joseph Revest, Joseph Décugis, Simon Barthélemy et Antoine Revest (1). On constitua en même temps une assemblée de notables comprenant : François Décugis ; Antoine Olivier, maçon ; Laurent Barthélemy, cordonnier ; Antoine Gantelme ; Jacques Minjaud ; Jean-André Juès ; André Gantelme ; Joseph Guirand ; Clair Barthélemy ; Antoine Barthélemy ; Antoine Bonnifay ; Cosme Isnard. Ces notables faisaient partie du

la réunion des agents municipaux fut transférée au canton (le Beausset). Nous trouvons dans les registres des délibérations cantonales mention de certains de ces officiers pour le Castellet : en pluviôse an IV (février 1796), Joseph Guiran, adjoint municipal, et Jean Cordeil, agent municipal. (Arch. dép^les, série L, 1882-3).

(1) Le Castellet eut, de 1790 à 1795, 3 maires : Pascal Ganteaume, Joseph Suffren et Laurent Barthélemy.

Pascal Ganteaume, officier canonnier garde côte, fut élu le 7 février 1790. Sur 61 votants, il eut 41 voix. Joseph Suffren le remplaça le 23 décembre 1791. Il fut élu par le conseil général et obtint 15 voix. Son élection se fit sur la réquisition de Joseph-Jacques-François Martelly-Chautard, commissaire délégué du district. Il reste maire jusqu'au 31 juillet 1793. A ce moment on nomme des commissaires pour remplacer provisoirement les membres de la municipalité qui se sont enfuis. On a ensuite un « conseil municipal permanent » qui a à sa tête Laurent Barthélemy élu, par ce conseil et par 7 voix, maire, le 21 novembre 1793. Il signe « L. B. mère ».

Le 26 messidor an II (14 juillet 1794), en exécution de l' « arrêté » des représentants du peuple près l'armée d'Italie et les départements méridionaux, ledit Laurent Barthélemy est de nouveau nommé maire.

Du 10 pluviôse (25 janvier 1795) au 22 ventôse (12 mars) an III, est établie en permanence une commission municipale qui dut subsister jusqu'à l'application de la Constitution de l'an III (22 août 1793), avec laquelle fonctionna le nouveau régime municipal. (Délibérations, I à III, *passim*).

conseil municipal. Ils étaient en nombre double des officiers municipaux, mais n'étaient pas régulièrement convoqués. Jean-Baptiste Décugis fut institué procureur de la commune. Tous ces officiers et notables prêtèrent serment à la Constitution le 21 février 1790 (1).

La commune étant très étendue, le conseil demanda que les officiers municipaux fussent tous logés dans le bourg : « Que les dits fussent tenus comme par le passé de se choisir un domicile dans le chef-lieu, ce qui diminuerait le travail du valet de ville qui doit courir aux extrémités du territoire. » Cette décision, votée le 5 juin 1791, fut repoussée par le Directoire du district de Toulon le 29 juin, et le Directoire du département séant à Toulon confirma ce refus, le 7 juillet 1791 (2).

La première mesure importante prise dans la commune fut la renonciation à tous les privilèges, en vertu des décisions et décrets adoptés par la Constituante du 4 au 11 août 1789.

Dans la séance du 6 septembre 1789, le conseil ratifie, d'une façon assez curieuse, « la renonciation faite le 4 août par les députés de Provence aux droits et privilèges particuliers du pays, contraires aux principes d'égalité et d'uniformité qui vont être la base de la Constitution française, et décide de ne donner aux Provençaux l'exercice du droit d'exister en corps de nation

(1) Délibérations, I, p. 288-97. — Ces administrateurs municipaux furent à partir de l'an IV (1796-7) étroitement surveillés par le canton, comme l'ordonnait d'ailleurs la Constitution de l'an III et nous voyons le 26 pluviôse an IV (15 février 1796) Joseph Guiran, adjoint municipal du Castellet, obligé de déclarer à la municipalité du canton qu'il n'a jamais provoqué d'actes séditieux ou contraires aux lois. (Arch. dép[les], série L., 1883).

(2) Pièces diverses, 1791.

séparée que dans le cas, presque impossible à réaliser, où la France asservie ou démembrée ne laisserait plus au comté de Provence d'autre ressource pour maintenir sa liberté » (1).

On supprima ensuite tous les privilèges existants. On commença par les monopoles. « Vu les lois établies, le conseil déclare tous les privilèges exclusifs abolis. On peut désormais faire tel négoce ou exercer telle profession ou métier qu'on veut en se conformant aux lois. Seul le commerce de la boucherie sera règlementé parce qu'il est trop délicat et qu'il nécessite une surveillance active pour assurer une nourriture suffisante et de bonne qualité » (2).

On s'en prit, en second lieu, « aux monuments du despotisme qui existent au cy-devant château de Mme Bausset, veuve Lombard. » On décide de « supprimer les créneaux, dit marlet, qui sont alentour sur le haut de son habitation, sur la porte d'entrée de ce lieu et la fenêtre qui donne dans la paroisse » et l'on prie Mme de Bausset de les faire disparaître (3).

En 1791, sur la proposition des notables Guirand et Mouton, on ordonne, le 16 janvier, de boucher la fenêtre de la maison du ci-devant seigneur qui donne dans la paroisse et sur le sanctuaire. On enlève à l'église le banc des officiers du seigneur, pour y placer les « estalles » de la municipalité, et l'on supprime aussi l'avant-banc ou accoudoir du ci-devant seigneur (4).

Le 6 floréal an II (25 avril 1794), en vertu des ordres de la Convention Nationale, on décréta la destruction des derniers

(1) Délibérations, I, p. 228 et suiv.
(2) *Ibid.*, III, séance du 5 juin 1791.
(3) *Ibid. id.*, du 8 mars 1792.
(4) *Ibid.* II, p. 95.

signes de la royauté et de la féodalité. On décida de faire abattre les tours et pigeonniers du château de façon à ce qu'ils fussent « détruits et abattus sans qu'on puisse apercevoir absolument aucune trace ny vestiges ». La démolition fut adjugée au citoyen Joseph Fabre pour la somme de 230 livres (1).

Enfin, sur les instances de la Société populaire et régénérée du Castellet, on fit ôter tous « les tableaux et autres hochets » qui existaient dans l'église que l'on transforma en temple de la Raison (2).

∴

Le corps municipal ne manqua pas d'assurer de sa fidélité le nouveau gouvernement, et nombreuses sont les marques d'attachement qu'il donna à la Révolution par ses prestations de serment.

En 1789, il fit, le 31 août, conformément aux ordres de l'Assemblée nationale, prêter, sur la place publique, serment de fidélité à la nation par la milice bourgeoise. Il n'y eut qu'un seul refus, celui de Jean-Joseph Suffren qui leva « l'étandar » de la rébellion (3).

En 1790, sur l'invitation de la municipalité de Marseille, on envoya à « Brignolle » des députés pour traiter des « objets relatifs au nouvel ordre de choses qui s'établit ». Le maire, Pascal Ganteaume, et le « vallet » de ville, Levenq (leurs dépenses s'élevèrent à 55 livres), se rendirent à Brignoles où l'on signa l'acte de fédération de toutes les municipalités de Provence (4).

(1) Délibérations, II, p. 67.
(2) Pièces diverses: extrait des registres de la Société populaire.
(3) Délibérations, I, p. 227-8.
(4) *Ibid.*, II, p. 10-11.

En 1793, le 22 septembre, l'assemblée primaire du village, comprenant 161 membres (1), réunie à la paroisse pour accepter l'acte constitutionnel (2), accepte « avec acclamation et sans réclamation cet acte régénératif qui doit servir de base au bonheur de tous les Français et même des autres peuples de tout l'univers » (3).

Enfin, le 26 messidor an II (14 juillet 1794), la nouvelle municipalité prête serment d'être fidèle à la nation, à la loi, à la représentation nationale, de maintenir l'unité, l'indivisibilité de la république française, de respecter et reconnaître le gouvernement révolutionnaire qui doit affermir les libertés, anéantir la tirannie, de protéger par tous les moyens possibles, les personnes, les propriétés, et jure de servir la république en intrépide défenseur des droits du peuple, de vivre libres, égaux, amis et unis par les liens de la fraternité ou de mourir » (4).

∴

La commune eût à sa solde un certain nombre d'agents, tels que valet de ville, régent des écoles, maîtres de postes, etc.; et les détails que nous fournissent les registres municipaux sur ces agents nous permettent de nous rendre compte de l'état des

(1) Le nombre des électeurs de la commune était en 1791 de 267 citoyens actifs dont deux prêtres : Saurin et Bernard. (Délibérations, II, p. 63. Séance du 27 février 1791).

(2) Il s'agit de la Constitution de l'an I votée par la Convention le 24 juin 1793. Cette manifestation montre avec quel enthousiasme fut accueilli cet acte constitutionnel qui donnait pleine satisfaction aux réclamations des départements. On sait qu'il n'y eut pas d'opposants dans le Var. (Cf. Aulard, o, c, 308-10).

(3) Délibérations, III.

(4) *Ibid.*, II, p. 44.

salaires pendant la période pré-révolutionnaire et révolutionnaire. Ils présentent par là un intérêt général.

La commune, en dehors des agents mentionnés dans la liste fournie au receveur de l'enregistrement des patentes (1) et qui comporte « 4 regretiers, 1 cabaretier et 2 commissaires des vins », posséda un juge de paix. Le 30 mars 1791, elle protestait contre la suppression possible de ce fonctionnaire, l'article 2 du titre III de la proclamation royale du 24 août 1790 pour l'organisation judiciaire n'accordant un juge que pour une population de 2.000 âmes (2). Nul doute que le chiffre exigé ne fût atteint puisque la commune eut son juge et que celui-ci remplit très exactement son office.

Ce juge avait un secrétaire-greffier, que nous voyons recevoir comme gages, le 2 octobre 1791, 200 livres par an, payables « au prorata du temps qu'il servira » (3). Ce secrétaire donne, le 13 septembre 1792, sa démission, comme insuffisamment instruit. Il abandonne, en même temps, sa fonction de lieutenant de la garde nationale et déclare « vouloir désormais servir en volontaire. » Il n'hésite pas à indiquer les motifs de sa démission. C'est, dit le sieur Fouque, « comme je suis pas asset instruit pour remplir se fonction » (4). L'un de ses successeurs vit, le 29 ventôse an III (19 mars 1795), par suite « du nombre des affaires et de la cherté des vivres, son salaire augmenté et fixé à 1,400 livres par an » (5). Quant au « vallet » de ville, son salaire

(1) Pièces diverses: Etat des fonctionnaires publics du 2 brumaire an IV (24 octobre 1795).

(2) Correspondance, an IV.

(3) Délibérations, III.

(4) *Ibid*,

(5) *Ibid* , II, p. 72.

est, en 1791, fixé à 150 livres par an, et, le 1er germinal an III (21 mars 1795), ledit valet étant « dénué de tout habillement », on décida de l'en pourvoir (1). Par la même délibération, on attribue au greffier de la communauté 800 livres par an. En 1793, le greffier reçoit comme traitement 300 livres, le « vallet » de ville, 275 livres, 2 sols, 6 deniers, et le piéton, 100 livres, 2 sols, 6 deniers (2).

Il y eut aussi à la solde de la commune, avant 1789, un régent des écoles, le sieur Joseph Venel qui, le 16 juin 1789, se voit délivrer un mandat de « 30 livres pour le troisième et dernier tiers de ses gages que la communauté lui donne tous les ans, suivant les règlements. » (3) En 1791, le 22 juin, le même régent reçoit, pour son traitement annuel, 90 livres (4). Joseph Venel; d'Ollioules, avait succédé, en 1784, au frère Pons. A cette date, on lui attribua un traitement de 90 livres par an, plus « dix sous par mois pour ceux qui feront la lecture et 20 sous par mois pour ceux qui écriront et chiffreront. » (5). Pendant la période révolutionnaire, la commune n'eut plus cette dépense à sa charge. Il y eut, semble-t-il, assaut de zèle entre les citoyens pour instruire la jeunesse. Le 26 septembre 1792, le sieur Jean-Antoine Ganteaume, fils de Noël, demande à ouvrir une école publique, ce qui lui est accordé avec un « sensible plaisir ». Il prête aussitôt serment en ces termes : « Je jure de maintenir la Constitution du royaume décrétée par l'Assemblée Nationale, de

(1) Délibérations, II, p. 72.
(2) *Ibid.*, III.
(3) *Ibid.*, I, p. 217.
(4) *Ibid.*, III.
(5) *Ibid.*, I.

faire respecter les personnes et les propriétés, de maintenir la liberté, l'égalité ou de mourir en les défendant, de vivre libre ou mourir, et d'enseigner la Constitution à mes écoliers » (1).

Le 27 floréal an II (16 mai 1794), nous voyons la citoyenne Barbaroux produire son certificat de civisme et signer une déclaration portant qu'elle veut enseigner à lire et à écrire aux jeunes filles (2).

Le 19 messidor an II (7 juillet 1794) (3), le citoyen Curet, ancien curé, demande l'ouverture d'une école pour les garçons afin de leur enseigner « à lire, écrire, l'arithmétique, le tableau des actes vertueux et héroïques, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution ». Il a produit, dit la délibération, « son certificat de civisme et de bonne humeur ». Le 20 messidor an II (8 juillet 1794), même déclaration pour la section du Plan, de la part du citoyen Joseph, de Joseph (4).

Le village étant distant de 3 kilomètres du chef-lieu de canton, le Beausset, il fallut un piéton pour faire le service de la poste aux lettres. Le 1er octobre 1791, on payait au buraliste de la poste aux lettres du Beausset la somme de « 90 livres pour le contingent de la commune et de l'année courante » (5). En 1792, le 3 septembre, le sieur Levenq, d'autre part valet de ville (il lui était, à ce moment, attribué 137 livres, 10 sols, pour onze mois de gages), recevait pour aller prendre la poste au Beausset 17

(1) Délibérations, III.
(2) *Ibid.*, II, p. 15.
(3) *Ibid.*, p. 37.
(4) *Ibid.*, p. 41.
(5) *Ibid.*, III.

livres, 10 sols, pour cinq mois de gages (1). Le 14 thermidor an II (1er août 1794), le piéton, nommé pour porter la poste au Beausset et recevoir les papiers, touchait 200 livres par an (2). En l'an III, le 24 ventôse (14 mars 1795), le citoyen Pascal Vachier, qui va chercher les papiers à Toulon, a un salaire de 725 livres par an, « vu l'éloignement, la cherté des vivres et le prix des journées (3). Le Directoire du district de Toulon ayant demandé que le piéton de la commune se rendît plus souvent à Toulon, le conseil lui répondit, le 9 vendémaire an IV (1er octobre 1795), qu'il ne pouvait s'y rendre plus de trois fois par semaine, parce « qu'il était cultivateur et obligé de nourrir sa famille et que, ne touchant que 300 livres par an, il n'était pas assez payé » (4).

Il y eut aussi un fossoyeur, Jean Gantelme, que nous voyons recevoir, le 12 janvier 1790, comme « enterre-mort », 6 livres pour un quartier de ses gages (5) et en 1791, le 16 septembre, 24 livres pour les gages de son année (6). Ledit Gantelme, devait en même temps, entretenir l'horloge communale et il avait, en 1792, pour une période de trois mois, un salaire de 5 livres (7).

La commune subventionna aussi un médecin et un chirurgien. Le 3 octobre 1791, on accorde à Jacques Gairard, médecin à la Cadière et médecin dudit lieu de Castellet, la somme de 200 livres

(1) Délibérations, III.
(2) *Ibid.*, II, p. 51-2.
(3) *Ibid.*, p. 70.
(4) Correspondance, 1795-1809.
(5) Délibérations, I, p. 277.
(6) *Ibid.* III.
(7) *Ibid.*

pour les gages d'un an, somme qu'il toucha encore en septembre 1792, « an IV de la Liberté » (1).

Quant au chirurgien, Antoine Ollivier, nous le voyons, en 1790, pétitionner pour être payé et demander, vu la misère de ses clients, « la marche à suivre à l'avenir pour faire soigner les pauvres malades dudit lieu » (2).

Il y eut même un tambour-major de la commune, qui avec son aide et son fifre, ont, en 1790, un salaire de 18 livres (3).

Enfin, le bourg eut son notaire. Le 27 mars 1793, le conseil réclama l'établissement d'un notaire « vu la population effective de 2.200 âmes, le terroir très vaste, étendu de trois lieues carrées, les affaires nombreuses, les grandes relations et le grand nombre de forains ». Antérieurement, il y avait deux notaires dans le village ; mais l'un, Etienne Ganteaume, est mort; l'autre, Silvain Queirel, s'est enfui. Le conseil nomma, pour les remplacer, le citoyen Louis Imbert, notaire au Beausset, qui a » obtenu son certificat de civisme et qui tiendra bureau deux jours par semaine dans la commune, sans que les habitants soient tenus de payer ses voyages » (4).

(1) Délibérations, III.

(2) En avril 1790, il avait présenté au conseil, pour les soins donnés à Pierre Levenq, valet de ville, à sa femme et à ses enfants, le curieux compte suivant :

Une potion, 15 sols; un loq incitif, 1 livre; une potion, 15 sols ; un loq, 1 livre; une tisane purgative, 1 livre; trois potions à 15 s., 3 livres 5 sols ; un loq, 1 livre; plus un lavement purgatif, une tisane purgative au tamarin, une médecine composée, deux onces de sirop chigrée rubarbe, une médecine au tamarin, deux médecines au mari, un grand emplâtre visicatoire ; au total, 22 livres, 41 sols. (Délibérations, II).

(3) Délibérations, I, p 277.

(4) *Ibid.*, III.

∴

La question des émigrés préoccupa tout naturellement, d'une façon très vive, le corps municipal.

Le 13 octobre 1793, on fit procéder, avec le comité de surveillance, par la garde nationale, à l'arrestation des suspects, et 12 hommes et 17 femmes furent incarcérés (1).

La municipalité y avait été invitée, dès 1793, par les représentants du peuple, Gasparin et Salicetti, qui, le 23 septembre, « apprenaient avec peine que personne n'était encore arrêté dans la commune ». Du camp du Revest (2), ils reprochaient au conseil, le 16 octobre 1793, de ne pas avoir fait enfermer les personnes suspectes. Aussi, chargeaient-ils le quartier-maître du bataillon du Beausset d'inviter la municipalité à le faire, sous peine de dénonciation et dans le plus bref délai possible (3). Le conseil n'avait pas attendu d'être poussé dans cette voie, puisque, dès le 26 septembre 1792 (4), il décidait, en conformité avec la loi du 12 août 1792, de faire vérifier dans les maisons les armes et munitions de guerre et de les enlever des maisons suspectes. La municipalité était autorisée à désarmer les suspects, pour armer les défenseurs de la liberté, et elle nommait, à cet effet, une commission de 6 membres dont 2 pour le Castellet, 2 pour Sainte-Anne, 2 pour le Plan (5). Elle envoyait, le 27 août

(1) Délibérations, III.
(2) Le Revest, village des environs de Toulon, où devait être cantonnée une partie de l'armée qui, le 19 décembre 1793, reprit Toulon aux Anglais.
(3) Pièces diverses : Police.
(4) Délibérations, III.
(5) *Ibid.*

1792, au directoire de Toulon, des renseignements sur l' « encadastrement » des biens privilégiés et lui fournissait le tableau suivant :

« Biens cy-devant privilégiés : 1.973 minutes 3/4.

« à 6

« 11.842 livres 6.

« Total..... 592 livres, 2 d., 6 sols.

« Voilà le total de la somme des biens privilégiés de notre commune en 1790, cela fait 19 livres, 73 minutes, 3/4 de livres cadastrales » (1).

En l'an II, elle établissait la valeur des biens des émigrés de la commune et en donnait la liste suivante :

« Delphine Bausset : Revenus : 18.824 livres.

— Capital : 376.480 livres.

« Jacques-Gaspard-Joachim Imbert, ci-devant garde du corps :

Revenus : 110 livres.

Capital : 2.205 livres.

« Antoine Barthélemy, ci-devant curé :

Revenus : 857 livres, 5 sols.

Capital ; 17.145 livres.

« Alexis Espanet, prêtre : Revenus : 1.525 livres.

— Capital : 30.700 livres » (2).

La municipalité fournissait à deux reprises la liste des émigrés

(1) Correspondance, D9 p. 12 v°. Un document de 1790 (pièces diverses : contributions directes) nous donne pour cette date la valeur de la livre et de la minute cadastrales : pour la livre : 42 livres, 10 sols ; pour la minute : 8 sols, 6 deniers.

(2) Pièces diverses, Emigrés (An II, 1791-95).

punis de mort, dont les biens « sont encore invendu » c'étaient : Arnoux; Jean Barthélemy, dit Nicolas; Antoine Décugis, dit Boitu; Antoine Ganthaume, du Tubé; Jean Ganthaume; François Ganthaume; J.-B. Levent; François Leven; Laurent Germain; Laurent Revest; Lazare Décugis; Nicolas Décugis, Fon Frèje (1).

Elle recevait de Toulon, le 24 floréal an III (13 maî 1795), la même liste qui comprenait 6 émigrés dont les biens étaient encore invendus : A. Gantelme; Rosset; F. Gantelme; Revest Louis; Levent; Germent; et 8 dont les biens étaient vendus en totalité ou en partie : Barthélemy Pierre; Décugis; Gantelme Jean; Barthélemy Joseph; Mestre; Moleian; Rostan; Revest Pierre. Ce dernier est signalé comme ayant un double domicile au Castellet et au Beausset (2).

Comme ces biens invendus menaçaient de rester en friche, on prit, en 1793 et en 1795, des mesures pour les faire cultiver. Le 21 octobre 1793, le conseil, après délibération, désignait des cultivateurs pour faire vendanger les biens des émigrés, ensemenser et tailler les vignes, « dans l'intérêt public » (3).

Le 25 pluviôse an III (13 février 1795), on charge de même un certain nombre de paysans de cultiver les biens des émigrés. On procéda à « l'arentement de leur terre ». Ces biens, qui étaient au nombre de 31, furent donnés à des citoyens, laborieux et probes, pour que la « nation ne soit lezée sous aucun raport » (4).

(1) Pièces diverses : Police.
(2) *Ibid.*
(3) Délibérations, III.
(4) *Ibid.*, II, p. 62.

∴

Plus encore que la question des émigrés, la question religieuse provoqua dans la commune une très vive agitation.

En dehors du bénéfice ecclésiastique dont nous avons parlé plus haut, il y avait dans la localité un certain nombre de confréries laïques dont l'existence nous est révélée par l'inventaire des papiers des confréries fait le 9 floréal an II (28 avril 1794) (1). C'étaient : le *Corpus Domini*, les Ames du Purgatoire, Sainte-Croix, Saint-Clair (patron du lieu), Saint-Esprit, la Sainte-Vierge du Rosaire, Notre-Dame de la Pinette, Notre-Dame, Sainte-Anne.

Le corps municipal ne paraît pas, au début, avoir eu des sentiments hostiles vis-à-vis du clergé. En 1790, il décidait l'achat de bancs neufs pour assister à toutes les cérémonies de l'église (2). Le 31 mars 1791, la municipalité réclame au district un prêtre pour la commune en déclarant que, vu l'absence de prêtres, il ne se dira pas d'offices la semaine sainte dans la paroisse, quoique celà n'eût pas occasionné une grande consommation de cire (3). Bien plus, nous voyons, le 16 septembre 1792, les habitants de Sainte-Anne demander par voie de pétition que leur chapelle soit érigée en succursale, parce qu'ils sont trop éloignés de la paroisse et en nombre suffisant (550 âmes), « pour le bien de la religion et la piété chrétienne qui fleuri parmi nous et l'attachement à la religion de nos pères » (4).

En 1791, le 23 février, le directoire du département du Var accordait au curé Barthélemy 90 livres pour payer le prédica-

(1) Pièces diverses : Culte M, 1-11.
(2) Délibérations, II, p. 11-15.
(3) Correspondance : D9, p. 11.
(4) Délibérations, III.

teur du carême, somme jadis payée par le chapitre de la Major de Marseille, décimateur (1).

Enfin, le 22 octobre 1792, le conseil avertissait le directoire « qu'ils ont la douce satisfaction de posséder dans l'enceinte du Castellet, notre très digne pasteur, le citoyen Curet, curé, et qu'il jouit de la plus grande tranquillité » (2).

Les difficultés commencèrent avec la constitution civile du clergé et surtout avec son application. Au début, tout alla bien. Le curé, Barthélemy, et ses vicaires Saurin et Bernard, prêtèrent, dans l'église et devant le corps municipal, serment de fidélité à la nation, à la loy, au roi, le 12 novembre 1790 (3). Le 16 janvier 1791, ce fut le tour d'Alexis Espanet, desservant de la chapelle du Plan (4), et le 23 janvier 1791, celui de Joseph Marseille, prêtre de Sainte-Anne, qui jure de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi (5). Le 20 mai 1791, le sieur Joseph Devincet, vicaire de Curet, curé approuvé par l'évêque du Var, prête dans l'église et devant le conseil et les fidèles le serment civique : « Je jure d'exercer mes fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi et de maintenir la Constitution donnée par l'Assemblée et acceptée par le roi » (6). Le 4 avril 1793, enfin, François Fabre, desservant de la chapelle de Sainte-Anne, prête serment « d'être fidèle à la nation, de maintenir de tout son pouvoir la

(1) Pièces diverses : Culte M, 1-6.
(2) Correspondance : D9, p. 26 v°.
(3) Délibérations, II, p. 89.
(4) *Ibid.*, p. 94.
(5) *Ibid.*, p. 9.
(6) *Ibid.*, III.

liberté, l'égalité ou de mourir à son poste ». Signèrent cette prestation de serment : ledit Fabre, Suffren, maire, et Curet, curé et notable (1).

Mais bientôt, par suite des rétractations provoquées par les brefs prohibitifs du pape du 10 mars et du 12 avril 1791 (bref Charitas), les troubles commencèrent.

Le 22 mai 1791, les sieurs Bernard, prêtre ; Barthélemy, curé ; Saurin et Espanet, vicaires, rétractèrent purement et simplement le serment qu'ils avaient prêté, « pour obéir à la voix impérieuse de leur conscience ». Ils déclarent que leur « goût naturel pour la Révolution, une ardeur trop vive pour tout ce qui émanait de l'assemblée, l'écorce séduisante de ce serment nous ont empêché d'en prévoir tout le développement et toutes les funestes conséquences » (2).

On accorda quand même, le 7 juillet 1793, aux citoyens Honoré Gantelme et Sauveur Ollivier, recteurs de la chapelle de Sainte-Anne, une pension de 39 livres, 6 deniers, et probablement aussi les 200 livres qui leur étaient allouées pour le « trin » de la fête de Sainte-Anne, dont ils avaient réclamé le paiement (3).

Il y eut enfin un prêtre constitutionnel. Ce fut le citoyen Joseph Curet, curé de la paroisse, y résidant depuis plus de deux ans, auquel on accorde, le 3 nivôse an II (23 décembre 1793), par suite de ses « bonnes qualités civiques », le certificat de civisme qu'il réclame (4). A peine était-il installé que les troubles com-

(1) Délibérations, III.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

mencèrent. En 1791, le 6 novembre, le conseil est obligé de constater que les bancs de l'église ont été cassés et que les rideaux des confessionaux ont été déchirés. Il fait placer le tout sous scellés. Ceux-ci ne sont levés à la sacristie que pour permettre de consommer ou transporter la sainte « ostie », et le sieur Bernard, prêtre, est, le 13 novembre, requis de la consommer par le saint sacrifice de la messe (1). Vers la même date (19 novembre 1791), le conseil, à propos d'un pauvre, mort sans les secours spirituels, prie le district d'intimer l'ordre à Curet et Jouvenal, prêtres, qui étaient absents, de ne pas abandonner le troupeau qui leur est confié par la loi (2).

Curet et son vicaire ne jouirent pas d'une grande tranquillité. En 1792, on les abreuve d'injures. On les traite notamment de « camelet » (petit chameau). Aussi le conseil décide-t-il, le 15 janvier, d'infliger une peine de 30 livres d'amende et de huit jours de prison aux délinquants. Mais il est bientôt débordé, il manque de moyens de répression et il en demande au Directoire du district de Toulon (3).

Des injures on passe, le 26 janvier 1792, à l'émeute. Curet et les personnes qui lui sont attachées sont « sotisés et maltraités ». Alarmé, car le « mal est grand », le conseil réclame des troupes de ligne et un remède immédiat, « les désordres se multipliant de jour en jour dans le pays » (4).

Il y eut même bataille. Le 25 janvier 1792, la municipalité fit défense de se servir des termes de « camalet, chautard, brigand

(1) Délibérations, III.
(2) *Ibid.*
(3) Correspondance : D9, p. 4 v°.
(4) *Ibid. id.*, p. 5 v°.



et autres mots injurieux ». Une femme, Thérèse Maistre, épouse Décugis, semble s'être particulièrement acharnée contre Curet. Elle déclara que le curé constitutionnel était un camelet, un coquin, un marrias et que le soutenir engendrait le désordre.

Depuis l'instauration du curé constitutionnel, le désordre le plus complet régnait, en effet, dans le pays. On injuriait, on chansonnait l'assermenté qui ne pouvait sortir de chez lui sans être inquiété. Le 25 janvier, il y eut, à 4 heures du soir, une véritable bagarre. Le maire dut se transporter sur les lieux. Les rues étaient remplies de citoyens et un combat en règle s'était engagé entre les hommes et les femmes. Il y eut de nombreux blessés, et ce combat qu'on essaya, sans succès, d'apaiser sur le moment, ne cessa que sur le soir. Le 5 février 1792, les troubles se renouvelèrent lorsque, d'une part, Curet dit la messe à la chapelle des Pénitents Blancs, et lorsque, d'autre part, l'ex-curé Bernard (que le conseil dénonce au Directoire départemental), prêtre non conformiste, célébra — vraisemblablement par bravade — la messe à la même chapelle (1).

Les prêtres réfractaires étaient, en effet, les instigateurs de ces émeutes. Le conseil constate, en 1791, que les manifestations dirigées contre l'assermenté Curet le sont par les recteurs de la Charité, qui « touchent et exigent les revenus de la cure, disent la messe réfractaire à la chapelle des Pénitents Blancs et font refuser le buste de saint Clair aux filles de la congrégation, de l'enfant Jésus la veille de la fête ». Il demande à Toulon la « route à suivre peur ces objets » (2).

(1) Délibérations, III.
(2) Correspondance : D9. p. 3.

Aussi le citoyen Curet s'empressa-t-il, le 8 germinal an II (28 mars 1794), de démissionner. Ce « vertueux républicain » déclara « renoncer à la cure de cette commune et à toutes les fonctions qui y étaient attachées ». Il « veut vivre en homme privé, hors le cas où je pourrai me rendre utile à ma patrie que je chéris et que j'ambitionnerais toujours de servir en véritable républicain ». Il demande finalement à ne plus être compris dans le tableau des ecclésiastiques en activité de service (1).

Il n'y eut donc, en dehors de la répugnance de la population à accepter la Constitution civile, aucun acte d'hostilité contre l'Eglise. Bien plus, le conseil veillait à la conservation des édifices religieux. En 1793, le 2 mai, un administrateur du district étant entré dans l'église de Notre-Dame du Plan, « trouve une statue de la Sainte-Vierge tellement dégradée qu'il l'a interdite ». Il la fait, de sa propre autorité, remplacer par celle en marbre qui est dans l'église curiale le jour de « l'assension » et il en avertit Toulon (2).

En 1792, le 20 juillet, on fait transporter au Directoire du district les cloches de la chapelle des filles, des pénitents et de la chapelle de Saint-Eloi, en ayant soin de conserver pour l'usage des citoyens celles de Sainte-Anne, du Plan et du village (3).

Le Castellet reçut, en 1792, la visite de l'évêque du Var (4) qui

(1) Délibérations, III.
(2) Correspondance, D9, p. 38 v°.
(3) Délibérations, III.
(4) Cet évêque schismatique fut Rigouard, curé de Solliès-Farlède, qui fut élu à Toulon le 12 avril 1791. (Voir Laugier : *Le Schisme constitutionnel et la persécution du clergé dans le Var*. Draguignan, 1897, p. 62).



vint y conférer le sacrement de la confirmation. Au sujet de cette visite, pour les frais de laquelle on accorda à Hyacinte Coreil la somme de 26 livres (1), le district de Toulon demanda si l'évêque pouvait venir en toute paix et sécurité et si on lui procurerait des secours « temporels et alimentaires aux frais de la commune ». Le conseil répond aussitôt « que c'est lui faire injure que de croire qu'on ne recevra pas bien l'évêque du département. Pour les secours temporels, ce sont les curés qui les doivent; s'ils ne les donnent point, nous ferons comme les autres municipalités. Ayez une meilleure opinion des citoyens de l'enceinte du lieu » (2). Pour l'entrée de l'évêque, qui arriva le 19 avril 1793, on acheta 30 livres de grosse poudre de mine pour faire « quelques salves de boîtes en son honneur » (3).

Après la chute de Robespierre et avec l'établissement d'un régime de tolérance, le culte catholique se rétablit de lui-même dans le pays. Le 4 nivôse an IV (25 décembre 1795), le citoyen Joseph Saurin déclare qu'il se propose d'exercer le ministère du culte « catholique, apostolique et romain, desquels il entend ne jamais s'écarter », dans la commune et fait acte de soumission aux lois de la république. Les citoyens Jean-Paul Roux, Alexis Espanet et Fabre font, peu après, les mêmes déclarations (4).

∴

Les troubles religieux ne furent pas les seuls qui désolèrent la commune. Les élections amenèrent de nombreuses querelles

(1) Délibérations, III.
(2) Correspondance : D9, p. 22.
(3) Délibérations, III.
(4) Arrêtés, D 21, p. 8, 13, 14, 17.

et maintes fois les électeurs en vinrent aux mains et les couteaux furent tirés (1).

La nomination des officiers de la garde nationale, en particulier, provoqua plusieurs séditions. L'une d'elles fut, en 1790, le 20 juin, fomentée par les sieurs Suffren et Meiffren qui insultèrent le maire et les conseillers. Il y eut une véritable bataille et des blessés. On dût, pour rétablir l'ordre, faire appel à la garde nationale de la Cadière (2), ce qui occasionna une dépense de 256 livres, 18 sols (3).

De même en l'an III, le 7 pluviôse (26 janvier 1795), le sieur Perret, capitaine de la 2e compagnie du 1er bataillon de la garde nationale, injuria, à propos de certificats de résidence de certains soldats, les officiers municipaux. Il les traita de « foutu gus », ce qui le fit immédiatement emprisonner (4).

On commit même des assassinats sur le territoire de la commune, notamment dans le quartier du Brulat. Le commandant de la place du Beausset y installa, le 16 vendémiaire an VI (7 octobre 1797), un poste de 40 volontaires et un officier pour y maintenir la sécurité (5).

Le maire lui-même ne fut pas à l'abri des attaques. En 1791 (20 mars), on l'accuse de ne rien faire « contre les chansons faites contre certains habitants ». « Des cris, des huées, des termes injurieux sont lancés contre eux, devant leurs portes, au

(1) Délibérations, II, p. 63.

(2) Commune voisine du Castellet, comprise dans le canton du Beausset.

(3) Délibérations, II, p. 25-31.

(4) *Ibid.*, p. 56. « Foutu gus », expression provençale qui signifie fichu gueux.

(5) Arch. dép^les, série L, n° 1883 et suiv.

cabaret, le jour, la nuit, soit par des grandes personnes, soit par des enfants ». On les empêche de travailler, de vendre ; on les maltraite.

On reproche même au maire d'avoir donné à l'hôtel de ville un dîner de 50 personnes, qui, en sortant, ont crié des huées et des injures. On ne dénonce personne en particulier, car les « habitants sont nos concitoyens et nos frères »; mai,s on demande que tout cela prenne fin. Le maire interdit aussitôt les cris et déclara que le banquet incriminé avait été célébré pour cimenter l'union et la concorde et qu'on n'y avait crié que : Vive la nation et vive le roi (1).

∴

Il n'y eut heureusement pas que des journées tumultueuses au Castellet. La commune eut aussi ses jours de joie et de fêtes.

Sous l'impulsion de la Société populaire on y célébra toutes les fêtes révolutionnaires connues. Quelques cérémonies particulières au pays sont pourtant à noter (2).

La Société populaire fut fondée en 1792, à l'instigation d'une commission de la Société des Amis de la Constitution de Toulon. Venue dans le pays pour enquêter au sujet de dégâts commis sur certaines propriétés, cette délégation en profita pour jeter les bases d'une société populaire dans la commune. Les citoyens, assemblés à l'église paroissiale, demandèrent la « formation de cette société dans ce canton » (3).

(1) Délibérations, II, p. 29.

(2) Cf. pour la législation relative aux fêtes : Aulard : *Histoire politique de la Révolution française* et Combet : *Les fêtes révolutionnaires à Nice;* Nice, 1907.

(3) Délibérations, III. Séance du 2 septembre 1792.

Cette société qui prit, en l'an II, le titre de Société populaire et régénérée du Castellet, tint ses séances dans le temple de la Raison, l'ex-église paroissiale. L'une de ses premières mesures fut, sans doute, d'instituer, vu la nécessité d'instruire les citoyens, au Temple où elle se réunissait tous les soirs, deux séances « les jours ou fêtes des décades, l'une de 9 heures à midi, l'autre de 2 heures à 5 heures du soir » (1). Le président de la société, dont nous ne possédons malheureusement pas les registres des délibérations, était, en germinal an II, Gardon.

Il y eut, en outre, an l'an VI, un cercle qui porta le titre de « Défenseurs de la Constitution de l'an III ». Ce cercle politique ne fut sans doute que la transformation de la Société populaire. L'administration du Beausset en autorisa l'établissement en décidant que les membres se réuniraient tous les quintidi et feraient acte de soumission aux lois (2).

Ce fut, sans aucun doute, ce club politique, aidé par le comité de surveillance, qui poussa la municipalité, qu'il dut comme partout ailleurs étroitement surveiller, à célébrer toutes les fêtes établies par les assemblées révolutionnaires.

On commença vraisemblablement par planter un arbre de la Liberté, puisqu'une délibération du 5 floréal an II (24 avril 1794) nous apprend que la « lecture des décrets est faite à la population sous l'arbre de la Liberté » (3).

Parmi les fêtes célébrées, les unes sont purement locales,

(1) Pièces diverses : Extrait des registres de la Société populaire, 30 germinal an II (19 avril 1794).

(2) Arch. dép[les], série L, n° 1884.

(3) Délibérations, II, p. 5.

d'autres provinciales, d'autres enfin commémorent des évènements politiques ou patriotiques.

Elles furent presque toutes célébrées dans l'église paroissiale transformée en temple de la Raison, en temple décadaire pour la lecture des lois et enfin en temple de l'Être Suprême qui porta au-dessus de son porche la fameuse inscription « le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme » (1). On construisit aussi sur la place de l'hôtel de ville un autel de la patrie.

La commune fit d'abord fabriquer, le 23 juin 1790, un drapeau aux trois couleurs pour la fête de la Fédération, « conforme à celui de Toulon et destiné à servir de monument à la commune ». Il revient à « huitante neuf livres, 8 sols », ainsi qn'il résulte du « rolle du sieur Roux » du 5 septembre 1790 (2).

Parmi les fêtes locales il faut placer les fêtes patronales.

Le 30 décembre 1791, le maire, Suffren, demande un crédit pour la fête de Saint Clair qui « attire un grand concours soit pour la dévotion, soit à cause du train qui n'a jamais cessé de se faire ». Pour assurer la tranquillité publique, on requiert 6 hommes par compagnie de la garde nationale. De nombreux prix de tambours et tambourins furent établis, et l'on vota, pour couvrir tous les frais, 60 livres (3).

Des fêtes identiques furent célébrées à Sainte-Anne et au Plan. Au Plan, il y eut, semble-t-il, divergence de vues, puisque, le

(1) Pièces diverses : Police, 15 prairial an II (3 juin 1794).

(2) Délibérations, II, p. 49. — « 21 pans florence blanc, 20 livres ; 9 pans florence bleu céleste, 9 livres; 9 pans florence rose, 9 livres, 18 sols ; au tapissier François Demollins, 49 livres, 10 sols. »

(3) Délibérations, III.

6 septembre 1791, le conseil faisait défense de lever 8 volontaires de la garde nationale pour la fête de Notre-Dame de septembre et retirait l'autorisation donnée aux marguilliers d'exposer des « joyes » pour la course, « attendu la fermentation qui règne entre les habitants » (1). A Sainte-Anne, en 1792, on célébra, le 26 juillet, la fête patronale. La tranquillité fut assurée par 10 hommes tirés de chaque compagnie de la garde nationale. Le conseil assista à la fête et prit part à un repas. Les frais s'élevèrent à 300 livres (2).

Fêtes particulières à la province furent la cérémonie à l'occasion de la mort de Mirabeau et le couronnement de la Vierge à Toulon (3).

Le 16 avril 1791, « le conseil et les citoyens vont, précédés par la garde nationale de ce lieu qui, par sa marche lente et marquée par le son lugubre du tambour, annonçait la consternation et la douleur, à l'église paroissiale pour le service funèbre en l'honneur de la mort de Mirabeau ». Le corps municipal dans la délibération prise à ce sujet se déclare affectionné à « l'immortel Mirabeau qui fera à jamais l'admiration de la France, régénérée

(1) Délibérations, III.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* Le couronnement de la Vierge eut lieu à Toulon le 28 juillet 1793. Le conseil nomma une députation pour y assister, « pour prouver à nos frères les toulonnais que nous désirons toujours cimenter de plus en plus l'union et la bonne intelligence qui existe parmi nous ». Cette fête eut, semble-t-il, un caractère nettement anti-révolutionnaire. On avait, au début de 1793, découronné la Sainte-Vierge à Toulon, on la recouronna ensuite. Il y a donc là, dans le fait de la participation de la commune à cette cérémonie, la preuve de ce que nous avons dit plus haut au sujet de la question religieuse.

par ses lumières, son patriotisme, son dévouement à la cause publique » (1).

Fêtes patriotiques : la fédération et les cérémonies en l'honneur des succès des armées françaises.

La fête de la Fédération fut célébrée le 14 juillet 1790, à 11 heures du matin. Le premier officier municipal, Barthélemy Décugis, devant la municipalité, la garde nationale et le peuple, assemblés sur la place de l'Hôtel de Ville, discourut en ces termes : « Toutes les gardes nationales jurent à Paris, sous les yeux du plus chéri des rois, une confédération générale au nom de tous les Français assemblés d'un bout du royaume à l'autre. Elle a pour but d'établir des secours mutuels entre tous les amis de la patrie. Jurons sur l'autel de la patrie de consacrer cette précieuse liberté, d'être inviolablement soumis à la nation, à la loi, au roi ». Les cris de « Vive la nation, la loi, le roi » annoncèrent l'adhésion « universelle » à ce discours. La garde nationale, la municipalité, les citoyens se rendirent sur la place de l'Eglise où l'on dressa un autel sur lequel le vicaire de la paroisse dit la sainte messe. On prêta ensuite serment sur l'autel. Aussitôt après un *Te Deum* fut chanté devant l'autel, au son des cloches, des instruments militaires et d'un grand nombre de décharges de mousqueterie. A la fin du jour, on alluma un feu de joie sur la place de la chapelle des Pénitents et toute la population y assista (2).

Le 11 novembre 1792, on fêta « les victoires remportées sur nos ennemis et les villes sur eux conquises » par les armées

(1) Délibérations, II, p. 47-8.
(2) *Ibid.*, p. 35-7.

françaises. « La garde nationale rassemblée a défilé en bordant la haye de la maison commune pour nous rendre sur la place de l'Egalité, où était dressé un autel pour y célébrer la messe. On a fait une salve de boîtes, puis plusieurs autres pendant la cérémonie, ainsi que plusieurs décharges de fusils tirées par les volontaires du bataillon. Après la messe, on a chanté le *Te Deum*, l'hymne des Marseillais et autres chansons patriotiques en marchant tout autour de la grande place. Ces cérémonies finies, nous avons parcouru plusieurs rues du pays, tout en ordre, chantant à plusieurs reprises l'hymne des Marseillais et autres chansons patriotiques, ainsi que celle du Tiran des Marmottes. La garde nationale nous a accompagné à la maison commune. Nous l'avons remercié et l'après-midi s'est passé à faire des farandoles, des danses, le tout avec la plus grande tranquillité » (1).

Même joie, le 5 mars 1793, à la nouvelle des succès de Biron à l'armée d'Italie. La nouvelle « en a été faite à la société qui a été comblée des plus vifs applaudissements. Nous ne pouvons que louer leur zèle et leur amour pour la liberté ». On attend d'autres succès de Biron qui a remplacé ce « grand coquin d'Anselme ». « Plût à Dieu que ce dernier n'eût jamais porté ses pas sur cette terre de la Liberté » (2) !

Le 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794), l'administration du district du Beausset demande la célébration dans tout le district,

(1) Délibérations, III. Il s'agit ici vraisemblablement des succès remportés à la frontière des Alpes par les troupes républicaines.

(2) Correspondance : D9, p. 33 v°. Anselme et Biron furent les deux commandants successifs de l'armée des Alpes qui avait son quartier général à Nice et qui était chargée d'opérer contre les Piémontais.

decadi prochain, d'une fête civique « pour célébrer l'époque glorieuse où le peuple français comprime de la même main les ennemis intérieurs et extérieurs et a chassé l'étranger ». Il réclame que l'on donne à cette fête « la pompe et l'éclat dignes de l'allégresse qui ont animé en ce moment tous les Français ». Cette fête fut célébrée, le 30 vendémiaire (21 octobre 1794), « avec zèle, empressement et le concours unanime de joie et d'allégresse qui convient bien au cœur français » (1).

Le 9 prairial an IV (28 mai 1796), sur l'ordre de l'administration cantonale, on dut vraisemblablement célébrer, comme dans tout le canton, la fête des victoires. Elle devait comprendre une promenade autour de l'autel de la patrie, orné de branches de lauriers et de rubans « tricolor », des illuminations générales, des chants civiques, des discours « oratoires », des jeux et des danses et la distribution de palmes aux militaires, le tout avec accompagnement de décharges d'artillerie (2).

Fêtes politiques furent celles de la suspension du roi, de la mort du dernier des tyrans et celle de l'Être Suprême qui fut, en même temps, une fête philosophique. Le 9 septembre 1792, jour de dimanche, l'évêque du département du Var ayant fait passer une ordonnance pour chanter un *Te Deum*, à l'occasion de la suspension du roi, « de suite le conseil général de la commune, la garde nationale, le juge de paix Gardon et ses assesseurs se sont rendus en ordre devant la paroisse pour assister à cette

(1) Délibérations, II, p. 31-34. L'administration du district de Toulon avait été transféré au Beausset en septembre 1793, après que la ville eut été livrée aux Anglais le 28 août.

(2) Arch. dép^les, série L, 1883.

cérémonie. Celle-ci finie, ils sont revenus à la maison commune en défilant au milieu de la garde nationale qui bordoit la haie, au bruit des acclamations réitérées du mot Çà Ira » (1).

Le 10 pluviôse an III (29 janvier 1795), on eut la « faite solennelle du dernier des tyrans qui a expiré sur l'échafaud les crimes dont il avait souillé sa vie ». Le peuple, le 3e bataillon de la 15e demi-brigade, cantonnée au Castellet, les citoyens et les citoyennes se rendirent sur la place de la Révolution et manifestèrent avec « joie, pompe, majesté », firent la farandole et toutes sortes de réjouissances. « La municipalité, le juge de paix, les républicains, les républicaines ont concouru — dit le procès-verbal — avec zèle à la célébration d'une grande cérémonie de la mort du dernier des tirans, et vive la république démocratique à jamais impérissable » (2) !

Elle fut de même célébrée le 2 pluviôse an V (21 janvier 1797). L'administration cantonale du Beausset décréta que tous les habitants du canton devaient cesser leurs travaux et que la fête se terminerait par des bals, danses et une promenade civique (3).

Le 5e complémentaire an V (27 septembre 1797), le conseil fit publier, à son de trompe, l'ordonnance sur la fête de la fondation de la République, qui sera publiée avec tout l'enthousiasme qu'elle mérite (4).

Enfin, le 20 prairial an II (8 juin 1794), fut « célébrée avec toute l'attention qu'elle mérite la fête de l'Être Suprême », après que le conseil se fut fait présenter le décret salutaire du 18 prai-

(1) Délibérations, III.
(2) *Ibid.*, II, p. 58.
(3) Arch. dép^les, série L, 1883.
(4) Correspondance, 5e complémentaire an V.

rial sur l'institution des fêtes décadaires. Elle fut préparée avec le « plus vif empressement et le plus grand soin possible. Le peuple fut convoqué et instruit de son devoir le plus cher ». « On a rassemblé les vieillards, les jeunes gens, les époux, les épouses, les pères, les enfans, les mères et les filles et généralement les personnes de tout sexe, dans le temple de la divinité, orné, décoré avec toute la pompe et majesté convenable. La municipalité, le comité de surveillance, la société populaire, tous les républicains et républicaines de cette commune du Castellet ont concouru avec zèle à la décoration et à la célébration d'une cérémonie aussi touchante que celle qui nous rappelle l'existence de l'auteur de la nature et de l'immortalité de l'âme » (1).

A certains moments, enfin, la commune délégua ses officiers pour assister aux cérémonies célébrées au canton. Le « verbal de la fette civique » qui eut lieu en pluviôse an IV au Beausset (février 1796), mentionne la présence de Jean-François Coreil, agent municipal de la commune (2).



Si la commune indiqua par les fêtes qu'elle célébra toute la joie que lui causaient les succès des armées françaises, elle y contribua pour sa part, soit en constituant une garde nationale pour la défense intérieure, soit en fournissant des volontaires, soit enfin en faisant des dons patriotiques à l'armée. Ses actes furent, en un mot, d'accord avec le patriotisme ardent dont elle faisait montre.

(1) Délibérations, II, p, 27-8.
(2) Arch. dép^{les}, série L, 1883.

Le 10 pluviôse an II (29 janvier 1794), on faisait don à la patrie, pour la fabrication des armes, de tout le plomb, cuivre, étain, fer, fonte et métaux des cloches qui se trouvaient dans les maisons nationales (1).

Le 23 nivôse (12 janvier 1794), toutes les pièces d'or et d'argent provenant du culte sont sacrifiées. Le conseil se rendait à l'église et jugeait convenable d'offrir à la patrie pour le maintien et la prospérité de la république toutes les reliques y contenues. Ces reliques étaient envoyées à la Convention nationale. En voici la liste curieuse avec l'estimation de l'époque :

OFFRANDES A LA PATRIE

1° Une couronne en argent : 10 onces.

2° La couverture en argent du buste de saint Clair : 6 livres, 10 onces.

3° Le bâton en argent de choriste : 11 livres, 80 onces.

4° Une patène de calice dont le dessus en or, le dessous en argent, plus la coupe dudit dont le dedans en or, le dehors en argent : 80 livres.

5° Un pied en argent : 90 livres.

6° Deux chandeliers en argent : 4 livres, 30 onces.

7° Les yeux en argent du buste de saint Clair attaché à des chaînes d'argent : 80 livres.

8° Une couronne, un fisquet, un poisson et quelques yeux et deux bagues en or du buste dudit saint : 130 livres.

9° Une couronne en argent, deux maintenant en or du buste de Notre-Dame du Plan : 30 onces.

(1) Délibérations, III.

10° De la paroisse de Sainte-Anne : 17 livres.

11° Les plats, bassins de la paroisse du Castellet : 21 livres (1).

On établissait en second lieu dans la commune une fabrique de salpêtre et, le 4 floréal an II (23 avril 1794), on réclamait au district les ustensiles nécessaires, savoir :

« 2 chaudrons et vingt boutes de contenances de 8 millerolles » (2). L'atelier de salpêtre fut visité, le 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794), par Rojéan, « préposé inspecteur pour l'exploitation du salpêtre salin et du charbon ». Il visita « les atteliers du district du Beausset et celui du Castellet, où la plus grande énergie est déployée, mais qui a peu de ressources et qui peut être fixé à 50 livres de débit par décade » (3).

La commune n'hésitait pas à contribuer aux dépenses des troupes qui traversaient son territoire. Le 2 nivôse an II (22 décembre 1793), elle solde, pour le passage de 4 bataillons, la somme de 2,209 livres (4).

Elle contribuait aussi à l'entretien des troupes de l'armée des Alpes. Le 29 pluviôse an IV (18 février 1796), nous voyons un détachement du 25e Chasseurs à cheval se rendre au Castellet pour faire transporter à Toulon 200 quintaux de foin et 100 quintaux de paille (5).

On réclamait avec instances des armes. En 1790, des fusils pour les 15 hommes canonniers gardes-côtes (6), en 1792, le 10

(1) Délibérations, III.
(2) *Ibid.*, II, p. 4.
(3) Pièces diverses : Contributions directes.
(4) Délibérations, III.
(5) Arch. dép[les], série L, 1883.
(6) Délibérations, III.

décembre, 44 fusils sur les 134 obtenus de la marine par le canton de la Cadière (1); en 1793, le 18 juin, vu la proximité des côtes, on sollicitait 2 canons, « alors que la position en demanderait davantage, le bataillon pouvant être requis d'un moment à l'autre » (2).

Enfin, une force armée fut établie à demeure dans la commune.

Le 2 août 1789, le conseil municipal, après avoir fait « éclater les témoignages les plus vifs d'amour, de fidélité, de reconnaissance et de dévouement envers le meilleur des roys, qui voudra bien continuer à ses fidèles sujets les dispositions paternelles qu'il leur a manifestées, vote des félicitations à l'Assemblée nationale, voue à l'exécration publique ceux qui essaieraient de la détruire, vote pour les députés de Provence une contribution de 14 livres par feu et constitue une force armée bourgeoise dite le Régiment du Castellet qui comprendra 8 compagnies dénommées : le Vigneret, l'Olivette, le Falembert, le Réal-Martin, Le Cas, Sainte-Anne, les Estournois, le Réal-de-Signe. Chaque compagnie comprendra 50 hommes, 2 capitaines, 2 lieutenants, 2 sergents et 4 caporaux. L'état-major du régiment sera composé d'un commandant, d'un second, d'un major, d'un sous-aide major, d'un porte-drapeau, de 2 sergents-majors et de 4 tambours qui rouleront dans chaque compagnie à mesure qu'elles seront employées » (3).

Le 30 avril 1792, les 3 compagnies de la commune formèrent avec les 3 compagnies de la Cadière, un bataillon pour lequel

(1) Correspondance : D9, p. 29.
(2) Délibérations, III.
(3) *Ibid.*, I, p. 222-4.

les deux communes achetèrent « un drapeau, 3 tambours et 3 flammes pour être déposés chez les capitaines » (1). Le 14 mars 1792, on avertit Toulon que l'on a formé avec les citoyens inscrits 3 compagnies : le Castellet, 114 hommes; Sainte-Anne, 172 hommes; le Plan, 83 hommes. On demande la formation de 4 compagnies à 80 hommes chacune. Enfin, on sollicite la constitution d'une 6e compagnie de grenadiers, afin que le bourg puisse posséder un bataillon complet (2).

Cette garde nationale fut réorganisée en vendémiaire an IV (21 septembre 1795). Avec tous les hommes valides de 16 à 60 ans on établit 4 compagnies de 77 hommes (308 au total), qui prêtèrent aussitôt serment (3).

De nombreux sacrifices furent consentis pour ces troupes. D'abord, pour leur instruction. Le 8 janvier 1793, on remercie le colonel de Toulon d'avoir procuré à la commune les citoyens sous-officiers, tambour et musicien qui viennent d'arriver. Le conseil est persuadé que « leurs concitoyens profiteront de leurs leçons » (4). En second lieu, pour leur santé. Le 11 avril 1793, on achète pour la garde nationale 3 cabans, un pour chaque corps de garde, « car il n'y a pas de guérite pour se parer de la pluye comme du froid » (5). La commune fournit, en outre, à la patrie son contingent de volontaires.

Dès le 10 juillet 1791, on ouvre un registre sur lequel s'inscrivent les citoyens « pour la défense de la patrie et le maintien de

(1) Délibérations, III.
(2) Correspondance : D9, p. 8 v°.
(3) Arrêtés : D 21, p. 9.
(4) Correspondance : D9, p. 32.
(5) Délibérations, III.

la Constitution ». Il y en eût quatre, et leur âge montre de quel patriotisme était animée la population. Ce furent :

« Jean-Laurent Roubaud, 71 ans, maçon.

Marc Aillaud, 19 ans, tisseur à toiles.

Pierre Guirand, 40 ans, travailleur.

Joseph Carle, 34 ans, cordonnier » (1).

En août 1792, « an IV de la Liberté », la liste des hommes levés pour le service de la république s'élève à 72 et leur âge varie de 16 à 55 ans (2).

Aussi, le conseil réclama-t-il lorsque, le 16 septembre 1792, le Directoire du district demanda la levée de 14 nouveaux citoyens. Il fait observer que l'on a déjà levé 72 volontaires et que, les terres devenant de plus en plus incultes, « à continuer on finira par ruiner le pays » (3). Ces plaintes se renouvelèrent en 1793, quand on voulut lever, pour la défense de la patrie, le dixième des gardes nationales de la commune. Le conseil refusa, le 2 juin, déclarant que, sur 2,013 habitants, le Castellet a fourni aux armées 82 volontaires, 15 marins, 15 muletiers. La campagne, ajoute-t-il, manque de plus en plus de bras. Il s'offre pourtant à marcher « au nombre de 30 volontaires et en masse, si c'est nécessaire », et il assure le district de Toulon « qu'au premier cri de la patrie nos concitoyens-soldats seront prêts à partir, à voler au secours des points attaqués » (4).

(1) Pièces diverses · Cahier pour l'insertion des citoyens qui ont pris les armes pour la défense de la patrie.

(2) Délibérations, III.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

∴

De bonne heure la question économique préoccupa les administrateurs de la commune qui était si éloignée des centres urbains. Comme dans tous les départements méridionaux, la question des approvisionnements fut de tous les instants, par suite des besoins incessants de l'armée d'Italie qui accaparait tout pour elle.

Dès 1789, la question était à l'ordre du jour. Le 13 avril 1789, l'intendant de Provence demandait le recensement du blé « qui ne devra être livré qu'à proportion des besoins des habitants », et l'on commençait à augmenter le prix des denrées notamment de la viande « de 6 deniers par livre pour chaque qualité jusqu'en juillet » (1). A la suite de ce recensement, on achetait à Toulon, le 6 mai 1789, 150 charges de blé (2).

Le 6 prairial an II (25 mai 1794), le conseil municipal réclamait, en ces termes, au citoyen Ricord, représentant du peuple à Nice, du blé pour les approvisionnements du pays : « Les Sans-Culottes républicains du Castellet ne demandent et ne connaissent que de pain et de fer pour combattre et triompher de tous les ennemis de la patrie. Vive la Convention, vive la Montagne et vive tous les bons républicains de la République» (3) !

En floréal an II (21 avril 1794), on envoyait à Port de la Montagne (Toulon) le citoyen Boyer pour demander des secours en biscuits, en galettes, « vu l'absence du blé pour nourrir les habitants » (4).

(1) Délibérations, I, p. 208-9.
(2) *Ibid.*, p. 212.
(3) *Ibid.*, II, p. 19.
(4) *Ibid.*, p. 2.

Le 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794), on réclamait au canton du Beausset de l'huile pour les habitants. La commune déclarait qu'elle usait « par débit décadaire 5 quartins (1) d'huile » et elle obtenait en outre pour sa subsistance 1770 quintaux de blé (2).

Le 7 brumaire an IV (29 octobre 1795), le conseil avisait le Directoire du district de Toulon que, par suite de l'absence de marché au blé, les habitants devaient aller acheter le pain ailleurs et le payer 16 sous la livre (3).

Le corps municipal faisait pourtant tous ses efforts pour combattre la disette. Le 26 ventôse an II (16 mars 1794), il demandait quels é aient ceux d'entre les cultivateurs qui voulaient planter des pommes de terre et il envoyait à Brignoles une députation acheter la quantité réclamée par les paysans (4).

On fut quand même obligé d'établir le maximum. Le 10 germinal an II (30 mars 1794), une commission se rendait à Port de la Montagne pour avoir « tous les éclaircissements sur toutes espèces de denrées et marchandises pour l'établissement du maximum » (5). On adopta probablement les tarifs toulonnais et l'on sévit avec assez de rigueur contre les fraudeurs. Le 21 floréal an II (10 mai 1794), on faisait visiter les bluteaux des boulangers, pâtissiers et meuniers et on les obligeait à ne faire qu'une même espèce de pain (6).

(1) Quartin, mesure de capacité provençale d'une contenance de 20 litres.

(2) Délibérations, II, p. 21-9.

(3) Correspondance : 1795.

(4) Délibérations, III.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*, II, p .11.

Le 6 mars 1791, Blaise Dalmas, boulanger, livra pour du pain blanc et au tarif dudit, du pain qui, vérifié, n'avait « ni la qualité ni la cuite portée par le tarif ». Le pain fut confisqué, porté aux « pauvres habitants », et Dalmas se vit infliger une « amande » de 12 livres au profit des pauvres (1).

Le 12 messidor an II (30 juin 1794), procès-verbal est dressé contre Jacques Blanc qui a vendu du savon à 50 sous la livre (2).

On fixait, en même temps, le salaire des ouvriers. Le 14 frimaire an III (4 décembre 1794), les ouvriers travaillant à la salpétrière nationale se voient attribuer un salaire de 50 sous par jour. On leur accorde, en sus, 20 sous par jour pour solder 7 bons de pain et de viande qui ne leur ont jamais été payés (3).

Enfin, on dressa dans la commune un rôle des indigents qui furent invités, pour recevoir des secours et aussi « pour leur faciliter l'acquisition des biens des émigrés », à se faire inscrire sur un registre particulier (4).

∴

Pour solder toutes ses dépenses, faire face à l'armement de la milice, au paiement des employés municipaux, à la réparation des routes, le village dut à diverses reprises s'imposer extraordinairement, et les registres municipaux aussi bien que les comptes trésoraires et les pièces diverses nous renseignent admirablement sur les finances de la communauté. Nous en connaissons ainsi, pour quelques années du moins, le budget.

En 1789, le 10 mai, le conseil donne le détail de l'imposition

(1) Délibérations, II, p. 76.
(2) *Ibid.*, p. 34.
(3) *Ibid.*, p. 41.
(4) *Ibid.*, III.

de la taille de la commune. Voici ce document extrêmement intéressant :

Imposition courante du denier du roy et du pays	6428 l., 6 s., 8 d.
Imposition pour le contingent des 20es	2155 l.
Total	8583 l., 6 s., 8 d.

Taillon, fouage et subside à raison de 39 livres, 19 sols par feu	332 l., 18 s., 4 d.
Contingent pour l'entretien des bâtards	246 »
Imposition de la viguerie	300 »
Charges des dettes	900 »
Abonnement des droits de latte	25 »
Entretien des canonniers garde-cottes	123 »
Curage du port de Toulon	69 »
Buraliste de la poste aux lettres du Beausset	9 »
Gages de la sage femme	200 »
Gages du médecin	200 »
Réparation de la chapelle de Ste-Anne	2100 »
Réparation de la fontaine	94 »
Travaux divers	512 »
Total	15267 l., 11 s., 8 d.

Revenus : 1924 livres (1).

Reste à payer, 13343 livres, 11 sols, 8 deniers.

Le budget n'étant pas en équilibre, on impose une taille extraordinaire.

(1) Délibérations, I, p. 213-5.

En 1790, l'imposition de la taille s'élève à 17377 livres, 11 sols, 8 deniers et les revenus — y compris l'imposition sur les cy-devant privilégiés atteignant 757 livres, 14 sols, 3 deniers — à 7729 livres, 11 sols, 12 deniers, ce qui donne un déficit de 9647 livres, 18 sols, 9 deniers. (1)

Le compte du trésorier Joseph Barthélemy, en 1790, atteint 12,794 livres, 2 sols, 8 deniers; celui de Joseph Suffren, pour 1791, 14,340 livres, 6 sols, dont 9,160 livres ont été versées à Toulon.

Les recettes de 1793 au 4 germinal an II (24 mars 1794), s'élèvent à 8,369 livres, 4 sols, 11 deniers et les dépenses à 11,256 livres. Dans ces chiffres entrent la recette des blés et du vin des émigrés — 5,522 livres — et les dépenses faites pour les biens des ci-devant: 3,693 livres. Les comptes du trésorier Curet pour la contribution foncière et mobilière de 1791-2, sont de 14,382 livres. Le compte de 1796 s'élève à 1,408 livres, 15 sols, 4 deniers et celui de 1797 se balance avec un déficit de 13 fr. 75. (Recettes : 676, dépenses : 690) (2).

L'administration financière de Toulon réclame, le 16 janvier 1792, le versement de la côte foncière et mobilière de la commune pour 1791, atteignant 4,937 livres, 2 sols, 4 deniers, sur lesquels 3,594 livres, 10 sols ont été versés. L'administration demande le versement, sans retard, du solde dû : 1,342 livres, 12 sols, 4 deniers (3).

(1) Délibérations, II, p. 9.

(2) Comptes des trésoriers de 1776 à l'an III.

(3) Pièces diverses : Contributions directes. Le 6 décembre 1792, on expédie au sieur Isnard, receveur du district de Toulon, 1999 livres, 10 sols, pour acompte de la contribution foncière ; 250 livres en

Le 3e complémentaire an II (19 septembre 1794), le conseil, délibérant au sujet des charges locales de 1793, les fixe à 9,307 livres et dans ce total sont comprises 108 livres pour achat de 3 cachets à l'effigie de la Liberté, pour la municipalité, le comité de surveillance et la Société populaire (1).

Le total général des dépenses, pour l'an 1792, s'élève à 11,065 livres, 16 sols, 9 deniers; pour 1793, à 9,306 livres, 3 sols, 6 deniers (2).

En 1793 (28 juin), on déclare que le montant des charges sociales pour 1791, s'est élevé, « pour faire face aux dépenses urgentes », à 3,446 livres, 0 sols, 2 deniers (3). Quant aux dettes de la commune, elles atteignaient, le 18 décembre 1792, 1,522 livres, 5 sols, 6 deniers (4).

Les charges locales de la commune s'élèvent, pour l'an III (1794-95), à 1,931 livres et, pour l'an IV (1796-7), à 1,931 livres, 10 sols.

Les dépenses de l'an V (1796-7) atteignent 2,225 livres, 15 sols et les revenus 86 livres, 5 sols, se décomposant ainsi : rente de la boucherie, 20 livres ; rente du four, 60 livres ; montant du 1/10e des patentes, 66 livres, 5 sols (5).

acompte pour les patentes de 1791 et 166 livres, 13 sols pour celles de 1792. Enfin, on verse 292 livres, 6 sols, pour la contribution patriotique de 1791. (Délibérations, III).

(1) Délibérations, II, p. 16.

(2) Pièces diverses : Contributions directes.

(3) Délibérations, III.

(4) *Ibid.* Voici, à titre de comparaison, le budget de la commune du Castellet pour l'année 1907 : recettes : 11.634 fr.; dépenses : 11.608 fr. 20. Dettes : 47.230 fr. 58 cent.

(5) Arch. dép[les], série L, 1883.

Parmi ces dépenses, nombreuses sont celles qui ont trait à des travaux faits dans la commune et pour la commune, ou encore à des pensions attribuées à des ci-devant.

Le 21 avril 1793, on accorde à Charles Bernard 28 livres pour les journées consacrées à la réparation des pavés du village (1).

Le 14 messidor an II (2 juillet 1794), on vota les fonds pour les réparations du chemin menant au Beausset, de l'horloge et de la fontaine (2).

En 1793, le citoyen Vachier reçoit pour un voyage fait à Toulon 6 livres et 3 livres plus 8 onces de farine pour l'affichage des lois. Joseph Barthélemy se voit attribuer 15 livres pour trois voyages de pain faits de Toulon, « lorsque le 61e régiment est venu au Castellet pour maintenir le bon ordre » (3).

Le conseil, par la même délibération, accorde à Jean Venel, serrurier, pour avoir accommodé des fusils et pour d'autres réparations, 157 livres ; à Décugis, regrattier, 55 livres, 10 sols ; à Aillaud, horloger, 25 livres, 5 sols, pour 9 mois de gages ; à Joseph Eynaud, boulanger, pour pain fourni à la commune, 92 livres, 9 sols, 8 deniers (4).

Le 27 août 1792, le sieur J.-P. Décugis, regrattier, touchait pour fournitures à la commune, 95 livres, 12 sols ; le sieur François Imbert, boucher, 322 livres, pour l'étape donnée au détachement du 91e de ligne venu au Castellet ; le sieur Féraud, 92 livres, pour une pierre taillée pour la fontaine ; Giboin, caba-

(1) Délibérations, III,
(2) *Ibid.*, p. 35.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

retier, 60 livres, pour repas donnés aux gendarmes ayant accompagné la voiture des fusils. Un autre regrattier, Deluy, avait reçu, en novembre 1792, 69 livres, pour chandelles et bois fournis au corps de garde du Brulat (1).

Le 21 août 1792, le conseil accordait à la sage-femme de la commune 200 livres, au régent des écoles, Venel, 90 livres et en pensions : « aux cy-devant pères dominicains de Toulon, 101 livres, 4 sols; aux cy-devant religieuses d'Ollioules, 65 livres » (2).

Par contre, en 1793, 2 citoyens pour la ferme du remillage du Grand Four fournissaient à la commune la somme de 13 livres, 10 sols; deux autres, 75 livres, pour la ferme du Petit Four et le rentier de la maison de la boucherie, 300 livres (3).

∴

Après le coup d'État du 18 brumaire et avec l'application de la Constitution de l'an VIII, l'histoire du village n'offre plus grand intérêt. La commune est soumise, comme les autres municipalités de France, à l'autorité des préfets consulaires qui accomplissent dans le pays cette œuvre centralisatrice à l'excès qui aboutira à l'établissement du despotisme napoléonien.

L'histoire de cette commune rurale à l'époque révolutionnaire présente donc, comme on le voit, un intérêt non seulement local, mais encore général. Elle montre combien fut rapide l'établissement du régime nouveau et combien aussi ce régime sut se faire obéir par les populations. Les décisions venues de Paris furent presque toutes intégralement appliquées, sauf pourtant celles

(1) Délibérations, III.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

ayant trait à la question religieuse qui eut dans la région méridionale une gravité considérable, en Provence comme dans le reste du pays les populations rurales restant encore profondément attachées aux catholicisme.

En résumé, la Révolution si désirée, fut accueillie, au Castellet, avec enthousiasme, acceptée avec transport, et l'histoire de cet humble village confirme l'ensemble des renseignements que nous possédons déjà sur le grand bouleversement politique, social, religieux et économique qui, de 1789 à 1799, transforma la vieille France monarchique.

MONNAIES DE JADIS

LA DARDENNE

PAR

Z. D'AGNEL D'ACIGNÉ

Non æs sed fides

Joli comme un sou est un vieux dicton provençal dont on se servait pour qualifier toutes choses gracieuses et surtout mignonnes d'aspect. Mais il faut croire que nos bons aïeux n'étaient pas difficiles sous le rapport de l'esthétique monétaire, car la plupart des pièces de bronze qui circulèrent en Provence dans la première moitié du XIXe siècle jusqu'au moment de la refonte générale opérée en 1853, ne donnaient pas l'impression qu'elles eussent jamais pu justifier, même entièrement neuves, une expression aussi flatteuse. C'était en effet l'assemblage, le plus disparate qui se pût voir et aussi le moins séduisant, de pièces sordides, lépreuses et noirâtres ou vert-de-grisées, ébréchées, mâchurées, tordues, aux reliefs souvent indistincts ou même effacés. Mais cela avait cours, et tout le monde l'acceptait de confiance.

« *Non æs sed fides* » inscrivait sur ses monnaies l'Ordre de Malte, et jamais exergue ne s'enrichit d'une pensée plus exacte

et ptus fine, quoique la matière fût ce qui manquait le moins à la plupart des monnaies de cette époque. Parmi la série presque complète des monnaies de bronze françaises émises depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à Louis Philippe se rencontraient de nombreux spécimens de monnaies étrangères : kopeck de Russie avec le chiffre de Nicolas Ier, pence anglais à l'effigie de Georges IV, kreutzer d'Autriche, cuartos d'Espagne, lepta grec datant de la dictature de Capo d'Istria.

Mais toutes n'étaient pas acceptées sans difficulté. Il n'en était pas de même des pièces monégasques de 5 centimes et de 1 décime à l'effigie d'Honoré V, émises en 1837 et que leurs inscriptions françaises et la netteté de l'effigie rendaient tout à fait engageantes et d'usage courant. Encore plus nombreuses et d'aussi agréable aspect étaient les monnaies piémontaises de Charles-Félix, de 3 et de 5 centimes, frappées en 1826. Elles portaient à l'avers, dans un écusson ogival surmonté de la couronne royale, les anciennes armes de Savoie, d'or à l'aigle éployée et couronnée de sable chargée en cœur de l'écusson actuel de Savoie. Tout autour et jusque sur le revers, s'étalaient, pompeusement énoncés en latin, les nombreux titres du roi, quelques-uns purement honorifiques — ses successeurs se sont largement dédommagés depuis. Cette monnaie était propre et reluisante, et les provençaux lui faisaient fort bon accueil, en dépit des souvenirs plutôt fâcheux qu'avaient pu laisser les deux invasions austro-sardes de 1707 et de 1746.

Au regard de celles-ci, les monnaies de bronze françaises faisaient assez piètre figure. Toutes, à l'exception de quelques rares pièces de 5 et de 10 centimes émises sous Charles X et Louis-Philippe et destinées à nos colonies, dataient du XVIIIe

siècle. Quant à la petite pièce de 10 centimes frappée sous Napoléon I[er], elle n'avait guère survécu à l'Empire. Elle porte, d'un côté, un grand N sommé de la couronne impériale ornée de banderolles, et, de l'autre, l'indication de la valeur, la date et, en exergue, les mots : EMPIRE FRANÇAIS gravés en creux. Recouverte d'une mince couche d'argent, vite entamée, elle avait alors plutôt l'apparence d'une monnaie falsifiée et elle dut disparaître devant la méfiance que lui montrait le peuple, accoutumé aux bronzes massifs des précédents régimes.

C'est sans doute pour correspondre à ce sentiment que la première République, en appliquant la subdivision décimale aux monnaies, adopta pour celles-ci des dimensions et des poids s'écartant notablement des données de l'admirable système métrique que les savants venaient de concevoir. Ces poids d'ailleurs offrirent de grandes variations, suivant les époques. C'est ainsi que le décime pesa jusqu'à 20 grammes et que la pièce de 5 centimes qui, dans le principe en l'an IV, pesait un peu moins de 5 grammes, atteignit en l'an VIII, 7 grammes et même 10 grammes et celle de 1 centime, 1 gramme 5. C'est à peu près le double des poids respectifs des pièces actuelles.

Pour cette série on avait adopté deux types gravés par Dupré. Le premier offre à l'avers le buste de la Liberté drapé, coiffé d'un bonnet phrygien avec oreillettes descendant jusqu'à la naissance du cou et, au revers, une simple couronne de chêne enfermant l'indication de la valeur et la date. Il figure sur les pièces de 1 décime et de 5 centimes, mais avec une légère simplification sur celles de 5 centimes de l'an IV, qui ne portent pas de couronne au revers. Sur le second, réservé aux petites pièces de 1 centime, on voit aussi l'effigie de la Liberté, mais les che-

veux flottants, et coiffée du bonnet phrygien sans oreillettes. Du côté opposé, entourés d'un cercle de perles, la valeur et un petit coq gaulois au milieu de la date (1). Immédiatement après la proclamation de la République, on avait émis un autre type monétaire portant à l'avers la table des droits de l'homme, entre une grappe de raisin et un épi de blé avec, en exergue : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et, au bas : L'AN I; au revers, balance posée sur une couronne civique, traversée par une pique surmontée d'un bonnet phrygien; au milieu, la valeur; en exergue : LIBERTÉ-ÉGALITÉ et, au bas, **1793**.

Peu de temps auparavant, quelques simples particuliers, se basant sur la Déclaration des Droits de l'Homme, s'étaient mis eux aussi à battre monnaie. On vit alors apparaître successivement des monnaies de diverses valeurs frappées par les frères Monneron, de Paris, qui sont les plus connues, par Clémençon, de Lyon, Lefèvre-Le-Sage, Thévenon, etc. Mais l'Assemblée nationale, ayant reconnu les inconvénients de ces monnaies particulières, les supprima par un décret du 3 septembre 1792 et, quelques jours après, elle interdit aux frères Monneron d'inscrire la valeur monétaire ainsi que leur nom sur leurs pièces qui se frappaient en Angleterre.

Le règne de Louis XVI eut deux types monétaires : celui correspondant à l'époque de la monarchie absolue, et celui de la période constitutionnelle. Le premier type est représenté par deux valeurs : une pièce de 1/2 sol, vulgairement appelée *deux liards*, et une autre de un sol. Elles portent, d'un côté, l'effigie du

(1) Le coin de Dupré servit en 1848-1849 à frapper de nouveaux centimes, la seule monnaie de cuivre émise par la seconde République.

roi avec perruque à queue tournée à gauche, et en exergue : LUDOV. XVI. D. GRATIA et, de l'autre, les armes de France, la date au-dessus et autour : FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX, sans aucune indication de valeur. Sur les monnaies constitutionnelles figure le buste du roi drapé et tourné à gauche avec perruque à queue et autour : LOUIS XVI ROI DES FRANÇAIS.

Les armes de France avaient été supprimées sur le revers et remplacées par un faisceau de licteur surmonté du bonnet phrygien et entouré d'une couronne civique ; à l'intérieur, l'indication de la valeur 1 S. ou 2 S. L'exergue porte en tête · LA NATION - LA LOI - LE ROI, et, au bas, 1792 - 4 - DE LA LIB.

Les pièces de la série constitutionnelle, datant des derniers temps de la royauté, avaient été frappées sur un bronze provenant des cloches empruntées aux abbayes, couvents et simples églises, et qui n'avaient pas toutes servi à fabriquer des canons. Elles sont d'un gris clair, relativement nettes et rendent un son argentin. Par contre, elles sont très cassantes et quelques-unes sont fortement ébréchées. En outre, elles offrent cette particularité qu'on en émit encore après la proclamation de la République et peut être même après l'exécution du roi. Certaines portent en effet la date de 1793, l'an 5 de la Liberté.

Quelques monnaies de l'Ordre de Malte, contemporaines du règne de Louis XVI, circulaient aussi en Provence. C'étaient des bronzes de la valeur d'environ un sol, à reliefs très accusés. Ils portent, d'un côté, brochant sur une aigle éployée au vol abaissé, les armes de l'Ordre écartelées de celles du Grand Maître et surmontées de la couronne royale ; tout autour : F. EMMANUEL DE ROHAN M.M. *(magnus magister)* ; sur les ailes de l'aigle,

le sigle T:I. Du côté opposé, la tête de saint Jean-Baptiste, patron de l'Ordre, posée sur un plateau, au-dessus, l'inscription : NON ÆS SED FIDES, dont il a été question ; au bas, 1786 ; aucune indication de valeur.

Les monnaies de Louis XVI, type monarchique, avaient été calquées sur celles de Louis XV. Les inscriptions sont les mêmes de part et d'autre, aux chiffres près. L'effigie laurée de Louis XV, tournée à droite, ne permet pas cependant de les confondre. Les valeurs courantes sont les mêmes : un sol et un demi-sol ou deux liards. A cette époque, on employait également une coupure d'un quart de sol ou un liard, soit trois deniers. Celle-ci est au même type que les précédentes valeurs ; mais, par suite de la dépréciation continue de la valeur des monnaies, elle n'avait déjà plus cours au commencement du XIX[e] siècle. Il en était de même d'une autre série allant de 1/4 de sol jusqu'au double sol, avec effigie d'un côté et, de l'autre, deux L enlacées et couronnées, enfermant une fleur de lys et dont quelques rares spécimens se rencontrent encore.





De toutes les monnaies en usage en Provence vers 1850, la plus ancienne était une piéce datant de la fin du règne de Louis XIV, ayant 25 millimètres de diamètre et pesant 5 gr. 5, en moyenne ; sa valeur était de six deniers équivalant à deux liards,

soit un demi-sol. L'arrangement des attributs qui y figurent est fort artistique et dénote un sens très juste de l'effet décoratif. Il rappelle celui de quelques autres pièces de monnaie frappées sous le grand roi. C'est, d'un côté, six L couronnées, adossées deux à deux, dont les branches inférieures se rejoignent d'un groupe à l'autre et forment un triangle équilatéral; au sommet de chacun des angles est une fleur de lys; à l'intérieur du triangle se trouve la lettre indicatrice de l'atelier monétaire; en exergue : LOVIS·XIIII·ROY·DE·FRANCE·ET·DE·NAV. La face opposée est occupée par deux entrelacs disposés en forme de croix; l'extrémité de chaque branche se termine par une fleur de lys; au centre de la croix est un point en relief et, dans chacune des branches, deux autres points, l'un légèrement plus petit que l'autre; tout autour, l'indication de la valeur : SIX·DENIERS·DE·FRANCE et la date 1710 ou 1711 (1).

Cette pièce, très répandue jadis, était surtout connue sous le nom de *Dardenne*, qui est celui de la localité où il en fut frappé une certaine quantité. Elle fut émise en vertu d'un édit du roi, du mois d'octobre 1709. A ce moment les finances royales, épuisées par de longues guerres, ne permettaient plus d'assurer la solde des troupes, ce qui était cause de graves désordres. Pour se procurer les ressources nécessaires, on résolut de retirer de

(1) Sur les pièces frappées à Aix et à Dardennes on voit, à l'avers, entre les mots DE et FRANCE, un petit losange très allongé, ou fusée. C'est la marque ou *différent* d'Esprit Cabassole, graveur particulier de la monnaie d'Aix. Sur le revers, entre le mot FRANCE et la date, se trouve un petit cœur constituant le différent de Marc Piellat du Pignet, qui était, en même temps que directeur de la monnaie d'Aix, receveur de la viguerie de Draguignan.

L'étoile qu'on remarque sur les pièces frappées à Montpellier, est le différent de Jean Guillot, directeur, et la tour est celui de Louis Brodu, graveur.

l'arsenal de Toulon et des galères « les canons, boëtes, pierriers, et autres pièces d'artillerie défectueuses, hors d'usage et inutiles. » Le bronze en provenant servit à la fabrication de la nouvelle monnaie. Il ressort d'un document signalé par M. Maurice Raimbault (1), sous-archiviste des Bouches-du-Rhône, que cette fabrication se serait limitée entre janvier 1710 et fin avril 1712. Ces ateliers n'auraient fonctionné qu'à l'occasion de la fabrication de la pièce de six deniers; ils n'auraient constitué qu'une succursale occasionnelle de ceux d'Aix et ils n'auraient pas eu de marque spéciale, cu du moins, on n'a pu jusqu'ici, et avec certitude, lui en attribuer une quelconque (2). On s'explique ainsi que la totalité des pièces frappées en Provence porte le signe &, qui est la marque affectée aux ateliers d'Aix depuis leur fondation, en 1539, jusqu'en 1786. Et ce fait se justifie, car, étant données les conditions particulières dans lesquelles s'effectua le monnayage, on dut trouver beaucoup plus pratique d'amener à Toulon l'outillage et le personnel nécessaires que de transporter à Aix la lourde artillerie destinée à fournir la matière première.

Cependant, en raison de l'urgence que présentait la fabrication de la nouvelle monnaie, les ateliers d'Aix furent appelés à y concourir également et dans une large mesure. En effet, il résulte de pièces de comptabilité relatées par M. Raimbault qu'il fut transporté de Toulon à Aix, pour y être frappés, 540.380

(1) Maurice Raimbault, *La Dardenne. Monographie de la pièec de six deniers de Louis XIV d'après des documents inédits. (Revue numismatique,* 1901).

(2) Il n'est pas inutile d'indiquer, à propos de cette particularité, que lorsque, en 1655, le sieur Isaac Blandin eut été, ainsi qu'on le verra plus loin, déclaré concessionnaire de la frappe du liard de France, on l'obligea à prendre, pour les ateliers qu'il créa à cet effet, les différents respectifs des ateliers royaux les plus voisins.

marcs de flans, représentant une valeur d'environ 540.000 livres. Quant à l'atelier de Dardennes, il n'aurait fabriqué, en réalité, que 369.977 marcs de flans, d'une valeur totale d'environ 369.000 livres (1).

Les ateliers d'Aix conservèrent ainsi toute la responsabilité de l'émission et purent apposer leur marque sur toute la nouvelle monnaie. Mais l'usage, malgré tout, conserva à celle-ci le nom de la vallée de Dardennes, bien que la quantité de monnaie fabriquée y eût été relativement restreinte.

On rencontre encore quelques rares exemplaires avec la lettre N fabriqués à Montpellier; ceux-ci se distinguent en outre par une petite étoile mise au bas de l'exergue de l'avers. On ne trouve plus ensuite que la Rochelle (marque H), au nombre des ateliers qui fabriquèrent la dardenne, et, bien que l'ordonnance royale instituant cette monnaie eût également désigné Bordeaux et Nantes, ces deux villes ne participèrent pas à l'émission.

La petite monnaie, qui a popularisé et répandu le nom de la vallée de Dardennes, fut frappée dans des ateliers situés à 250 mètres environ avant le château de ce nom, sur le bord de la route, à 4 kilomètres de Toulon. En ce point, la vallée, enserrée entre les escarpements du Croupatier ou Bau-de-quatre heures et ceux du Faron, dominée au nord par les massifs du Mont-Caume et du Grand Cap, prend une allure grandiose. Le château et les terres environnantes constituaient anciennement une seigneurie ayant appartenu, entre autres, à la famille de Thomas, dont la fortune fut étonnante et rapide. Elle ne forma pas moins de treize branches; elle compta au XVII[e] siècle jusqu'à vingt-

(1) Le marc équivalait au poids d'une demi-livre, soit 200 grammes.

deux chevaliers de Malte et posséda un grand nombre de seigneuries, parmi lesquelles La Garde, Evenos, Pierrefeu, Sainte-Marguerite, Orves, Le Revest, La Valette, Néoules, Carqueiranne, etc. La seigneurie de Dardennes fut acquise en partie en 1640 par la ville de Toulon, qui devint aussi propriétaire des eaux, avec droit de juridiction haute, moyenne et basse, pendant huit jours par an. De ce fait les consuls de Toulon portaient le titre de seigneurs de Val-Dardennes.

La génération actuelle et la précédente n'ont pas connu la dardenne, tout au plus en ont elles vaguement entendu parler. Mais ceux qui ont largement dépassé la soixantaine la retrouveront dans leurs souvenirs d'enfance ou de jeunesse. A cette époque déjà lointaine, elle était d'usage courant. Les écoliers, dont elle était souvent la seule monnaie de poche, pouvaient avec leurs deux liards se payer même une orange, deux bonnes poignées de châtaignes grillées, un bâton de sucre d'orge, ou quelque autre friandise. Aux temps chauds, pour les foires ou les romérages, ils avaient avec la même somme, la faculté de se désaltérer en aspirant, au moyen d'un tube de verre recourbé en syphon, le contenu d'un petit flacon rempli d'une eau fraîche, convenablement édulcorée de sirop, que les marchands de nougat étalaient sur des tables proprement décorées de feuilles de vigne. La ménagère avait, pour ses deux liards, la provision de salade de la journée avec l'herbe de son pot au feu. A la messe du dimanche, au moment de la quête, les bonnes femmes glissaient rarement plus de deux liards dans le bassin, et si la petite monnaie leur manquait par fortune, elles déposaient un sou, mais reprenaient prestement une dardenne. Et le bon curé, qui pensait sans doute au denier de la veuve dont parle l'Evangile, ne s'offusquait

nullement de cette petite opération dictée à la fois par la charité et l'économie.

Dans la série des petites valeurs monétaires, la dardenne avait été devancée par le *liard de France,* dont les premières émissions furent faites en 1655 par les soins du fermier général Isaac Blandin. Cette pièce n'est plus connue que des numismates, car sa valeur n'étant que la moitié de celle de la dardenne, ou un quart de sol, elle dut de bonne heure rester sans emploi. Elle avait offert successivement divers types : le premier représente le profil enfantin du roi, et sur le dernier, son buste drapé et en perruque avec l'inscription L. XIIII ROY DE FR. ET DE NAV.; le revers porte uniformément LIARD DE FRANCE en trois lignes, surmontant trois fleurs de lys posées 2 et 1, et, entre les deux premières, la marque d'atelier.

Mais nos aïeux disposèrent depuis le XIV[e] siècle d'une valeur encore plus faible que le liard, puisqu'elle n'en représente que les deux tiers : c'est le *double tournois* équivalant à deux deniers et qui avait une subdivision, le *denier tournois.* Ceux qu'on retrouve encore souvent furent frappés sous Louis XIII. Ils portent, pour la plupart, l'effigie du roi, mais beaucoup offrent celle de Gaston d'Orléans, son frère, et même celle de Marie de Montpensier, souveraine des Dombes. Il est permis de croire que, le double tournois étant d'un usage fréquent, on en frappa de grandes quantités, et aussi qu'il était facile de l'égarer, car on le retrouve presque partout lorsqu'on démolit d'anciennes constructions ou qu'on remue le sol pour en élever de nouvelles (1).

(1) L'ordonnance royale créant le liard de France démonétisa en même temps le denier tournois et le double tournois.



A une époque où le pouvoir de l'argent était autrement considérable que de nos jours, le simple sou avait une valeur actuellement insoupçonnée du plus grand nombre. Aussi avait-on besoin d'unités encore plus faibles. C'est ainsi qu'au XVI[e] siècle on employait couramment, pour les usages vulgaires, le *patac* ou *patar*, qui valait un demi-liard, et la *pite* ou *pougeoise*, qui valait un demi-denier, soit la 24[e] partie du sou. Les types de ces monnaies ne se rencontrent plus que très rarement. On jugera de l'utilité de ces valeurs, infimes à nos yeux, quand on saura qu'à Besse, par exemple, une délibération du conseil de la communauté de 1577 taxe la viande de mouton, agneau ou chevreau à 12 patacs la livre; celle de menon (bouc) et brebis à 10 patacs la livre. A Puget-Ville, cette même année, la viande de bœuf était taxée à 1 sol, et celle de porc à 6 liards la livre.

Traduites en poids et monnaies modernes, ces taxes donneraient, pour la viande de brebis et de bouc, 0 fr. 128; pour celle de mouton, chevreau, agneau et porc, 0 fr. 187; pour celle de bœuf, 0 fr. 125 le kilogramme. La cote actuelle est de 10 à 15 fois plus élevée.

Sans doute les salaires, à cette époque déjà éloignée, étaient en rapport avec ces prix qui nous étonnent par leur modicité. Mais est-il bien certain que l'augmentation qu'ils ont subie soit en rapport avec l'accroissement constant de la valeur de tous les produits de consommation?

Personne n'oserait l'affirmer. Quoi qu'il en soit, ces constatations permettent de se rendre compte de l'avilissement énorme qu'à subi, depuis trois siècles, le pouvoir de l'argent, la seule puissance pourtant que nous ayons respectée.

LES VOLONTAIRES DU VAR SOUS LA 1re RÉPUBLIQUE

LE 2me BATAILLON DE VOLONTAIRES

Son Incorporation dans la 32me demi-brigade

PAR

Le Comte BERNARD-ATTANOUX

AVOCAT

ANCIEN OFFICIER DES MOBILES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

INTRODUCTION

La 32e demi-brigade est restée légendaire dans les fastes de l'épopée militaire de la première République et de l'Empire. Dès sa formation en 1796, Bonaparte avait pu remarquer son endurance et son héroïsme dans la première campagne d'Italie qui stupéfia l'Europe. Elle y prit une part considérable sous les ordres de Masséna dans la division duquel elle se distinguait comme une légion d'élite. Peu après, en 1798, Bonaparte l'emmenait en Egypte, où elle se maintint à la hauteur de son éclatante réputation. Dans le milieu de héros qui peuplent cette merveilleuse époque, on se glorifiait d'en avoir fait partie, on se disputait l'honneur de l'avoir sous ses ordres.

Il m'a paru intéressant de rechercher quels étaient d'une façon

exacte les éléments constitutifs de ce corps devenu fameux, et de mettre en lumière le concours indéniable qu'avait apporté à sa formation le contingent fourni par la Provence et spécialement la région du Var.

Cette restitution historique n'est pas seulement une réclamation légitime du patriotisme local, c'est un devoir de justice qui s'impose : car l'apport de nos compatriotes du Var dans cette glorieuse phalange semble avoir été ignoré par certains de nos historiens nationaux. Michelet dans son histoire de la Révolution, voulant mettre en relief le rôle justement célèbre des volontaires de la République dans les campagnes du temps, a écrit : « *Les fédérés de Montpellier* vont nous donner ce corps fameux, l'immortelle, l'invincible 32e demi-brigade. » (1).

Ainsi restreinte, l'assertion de l'illustre historien n'est pas exacte ; et ceux qui de nos jours l'ont reproduite, même dans la presse provençale, commettent une erreur au détriment de notre pays. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter l'histoire de la 32e par le lieutenant Pierron qui a mis à contribution les notes du capitaine Nugues, des volontaires de la Drôme.

Il en ressort avec pièces à l'appui tirées du ministère de la guerre, que la 32e était le résultat du groupement des 118e, 129e et 21e anciennes 1/2 brigades de bataille, et que la formation de cette dernière était due à l'amalgame d'un bataillon de l'ancien régiment Vieille-Marine de Toulon, composé lui-même en grande partie de Provençaux, avec le 1er bataillon des volontaires de la Haute-Garonne et le 2e bataillon des volontaires du Var.

(1) Michelet cité par Jean Lombard dans son ouvrage : *Un volontaire de 1792*, p. 121. Paris, Albert Savine, 1892.

L'honneur d'avoir donné à la France l'immortelle 32e n'appartient donc pas aux seuls fédérés de Montpellier. Les volontaires Provençaux en ont également leur part, et il n'est que juste de la leur restituer.

Cette justification ne m'a point paru suffisante pour notre pays, j'ai tenté de reconstituer l'histoire de ce bataillon de braves depuis sa formation. Ce n'a pas été sans peine; les archives locales sont presque muettes à cet égard. Soit à Nice, soit à Draguignan, soit à Vence, on ne trouve que quelque notes ou la correspondance du Directoire du département du Var au sujet de l'équipement ou de la solde. Mais je suis parvenu à suivre le 2e bataillon du Var de 1792 jusqu'en 1796, date de son incorporation dans la 32e, à l'aide des états de situation de l'armée des Alpes exhumés des archives de la guerre par MM. Krebs et Moris dans leurs savantes études sur la lutte avec les austro-sardes à la frontière des Alpes et spécialement dans le comté de Nice.

J'ai pu heureusement les compléter par les notes de famille et les états de service d'un des premiers et plus fidèles volontaires de ce bataillon, le capitaine [plus tard colonel] Emmanuel Attanoux, dont le carnet de route tracé, au jour le jour en 1796 et 1797, est particulièrement intéressant pour cette période.

Au premier appel de la nation, le 17 septembre 1791, Joseph-Emmanuel Attanoux, de Roquebrune (Var), s'était engagé dans le 2e bataillon des volontaires du Var dont la formation avait lieu à Vence. Il avait à peine 21 ans, et bien qu'il n'eut jamais servi, ses camarades sur lesquels sa situation de famille lui donnait de l'ascendant, l'avaient élu capitaine.

Malgré cette marque de confiance populaire que sa bravoure justifia si bien, il faillit bientôt devenir suspect par suite de la rédaction trop féodale de son acte de naissance où son père était qualifié de seigneur haut-justicier de Roquebrune, Villepey et du Revest. On obtint une autre copie moins authentique où la fâcheuse mention fut supprimée, et l'amitié de Masséna qui avait distingué tout de suite la valeur du jeune officier volontaire, fut le premier garant de son loyalisme.

C'est au moment où, jeune capitaine du 2e bataillon du Var, il entrait en la même qualité, avec ses hommes, à la 32e demi-brigade qu'il annotait le carnet que nous allons analyser et qui nous permettra de déterminer, pour ainsi dire jour par jour, les étapes des nôtres dans la marche glorieuse de nos armes en Italie sous les ordres du futur empereur.

Je me félicite de pouvoir en offrir la primeur à la *Société d'Etudes* du chef-lieu du Var. Sous son patronage ce travail pourra être complété et provoquer la découverte d'autres manifestations historiques de la valeur provençale dans l'admirable floraison de patriotisme de cette époque.

I

DANS LE COMTÉ DE NICE

ET LES ALPES-MARITIMES

(1791-1794)

VENCE — CONTES — BREIL — LE CAMP DE BROUIS — LA BOLLÈNE
L'AUTHION — LE CAMP DE SAINT-ARNOUX

Le 21 juin 1791, sous le coup de l'émotion causée par le départ du Roi et les menaces de l'étranger, l'Assemblée nationale décrétait l'organisation et la mise en activité de la garde nationale du royaume.

En exécution des décrets des 2 et 4 août 1791 des bataillons de volontaires sont aussitôt formés, puis sont organisés par le règlement du 28 décembre de la même année. Ils étaient composés des meilleurs éléments qu'ait fournis l'enrôlement volontaire.

Le bataillon comptait neuf compagnies, dont une de grenadiers, commandées chacune par deux capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant et d'un effec'if de quatre-vingts hommes. Il était sous les ordres de deux lieutenant-colonels, dont un au moins devait avoir servi dans les milices provinciales ou dans l'armée de ligne. Tous les officiers et sous-officiers étaient nom-

més à l'élection, sauf un adjudant-major, chargé de l'instruction et un adjudant pour les détails du service désignés par le Roi.

La solde à dater du jour du rassemblement est de quinze sous par jour et par homme : le capitaine touche cinq soldes, le lieutenant-colonel en touche six. Sur cent soixante neuf bataillons, dont la levée avait été décrétée au mois d'août, le ministre de la guerre annonçait, le 25 septembre, à l'Assemblée que soixante s'étaient rendus à leur destination (1).

Le Var avait immédiatement donné quatre bataillons et plus tard ce nombre fut porté jusqu'à dix. Ce sont les premiers bataillons, qui animés du plus pur sentiment patriotique, encadrés par les soldats et sous-officiers de l'ancienne armée et les premiers formés, ont pu échapper à l'esprit d'indiscipline des fédérés levés plus tard et ont véritablement remplacé l'ancienne armée qu'ils étaient appelés à rajeunir.

Le 2e bataillon des volontaires du Var fut réuni à Vence. Il eut pour premier commandant le lieutenant-colonel Sanglier; comme adjudant-major le ministre désigna Masséna, ancien adjudant au régiment Royal-Italien de l'armée française, retiré à Antibes où il s'était marié.

Vence était à ce moment un point de concentration important pour l'armée française. Le 14 avril 1792, la bénédiction du drapeau du 2e bataillon du Var, y fut faite en grande pompe par l'évêque constitutionnel Rigouard en présence de la municipalité.

Le lieutenant-colonel Sanglier prononça à cette occasion la ha-

(1) *Moniteur* du 27 septembre 1791. — Rousset, *Les Volontaires*, page 9.

rangue suivante empreinte de la rhétorique boursouflée de l'époque :

« Braves camarades,

« Officiers, sous-officiers et volontaires,

« Voici votre drapeau conforme à la loi et présent de l'autorité exécutive suprême. Il vous assimile aux vieilles bandes qui, sous des chefs intrépides, jadis agrandirent la monarchie.

« Les temps sont bien changés : ce n'est plus un empire qu'il s'agit d'étendre, c'est la France, c'est votre pays qu'il faut préserver d'une seconde oppression des tyrans.

« A peine elle avait été menacée, chacun de vous sentit ranimer son courage: tous, vous jurâtes d'être libres et ce noble enthousiasme a produit le corps que vous formez. Cœurs généreux, que j'aime à présager votre gloire! il vous manquait le signe auquel se rallient les guerriers; vous l'obtenez intact, pur comme le pontife sacré qui vient d'en faire la bénédiction orthodoxe. Sous cet enseigne agréable à l'Eternel, vous serez toujours invincibles : nul ennemi n'opèrera votre défaite. Quel jour que celui-ci qui voit la piété faire cause commune avec les armes pour le soutien du plus bel édifice du monde!

« L'époque en sera marquée dans les fastes municipaux : des hommes éclairés, des patriotes vertueux sauront transmettre aux races futures que sous leur administration sage, en des circonstances pénibles, Vence partagé d'opinions, vous ayant pour force publique, conserva sa tranquillité, et ne fut point déshonoré par des crimes.

« Une cérémonie auguste échappe sans cesse aux ténèbres de l'oubli : le second bataillon du Var sera renommé dans les siècles : cette pensée termine mon tribut d'éloges.

« Il est doux, chers compagnons, de revenir, après une paix,

sur l'objet de sa vénération profonde. Que l'étendard aille flotter au rang qui l'attend dans la phalange, je lui voue ma fidélité que rien ne pourra jamais corrompre; mon désir est de l'arborer à votre tête, sur le rempart de la Constitution, quand les perfides qui la minent, abattus et découragés, auront confessé leur néant » (1).

Le 1er février 1792, l'adjudant-major Masséna avait été élu à Vence lieutenant-colonel en second du 2e bataillon du Var en remplacement du lieutenant-colonel Gazan passé capitaine au 27e régiment d'infanterie. Peu de temps après, il succédait au lieutenant-colonel Sanglier dans le commandement effectif du bataillon. L'illustre soldat devenu plus tard maréchal de l'Empire, duc de Rivoli et prince d'Essling, garda toujours une affection particulière pour ses premiers compagnons d'armes du bataillon qu'il avait formé à ses débuts.

En 1792, le 2e bataillon du Var faisait partie de l'armée du général d'Anselme, avec le 3e bataillon du Var, le 1er bataillon de l'Hérault et le 18e Dragons; ils constituaient la 3e brigade sous les ordres de l'adjudant général Lasalcette (2).

Au commencement de 1792, la frontière du Var n'était surveillée que par le bataillon des volontaires du Var établi à Vence et un autre à Antibes avec un bataillon du 23e de ligne. Le second bataillon de ce régiment avait été dirigé sur Monaco dont le prince demandait instamment des renforts (3).

(1) Arch. cles de Vence. — Délibération du conseil du 25 avril 1792.
(2) *Mémoires de Masséna,* rédigés par le général Roch. Paris, Paulin et Lechevalier, éditeurs. 1848, t. 1, pièces justificatives.
(3) L. Krebs et H. Moris. *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution.* Paris, E. Plon et Nourrit 1891, d'après les archives des états-majors français et austro-sardes.
Archives de la guerre.— Lettre de Montesquiou du 28 avril et 1er mai 1792. — Lettre du prince de Monaco du 26 septembre.

La République de Gênes gardait la neutralité, mais l'attitude hostile de la cour de Turin dans le Comté de Nice, comme en Savoie, nécessitait une concentration de troupes à la frontière pour parer aux éventualités d'une façon plus efficace.

Le 2e bataillon de volontaires du Var que, d'après des situations d'effectifs de l'armée du Midi extraites du ministère de la guerre, nous trouvons le 15 avril à Vence, le 15 juillet à Grasse, est appelé à faire partie de l'armée d'Italie.

Il est dès sa formation, et après un court détachement au fort de Tournoux (près Barcelonnette), désigné pour se joindre aux troupes en observation sur la rive droite du Var. Ce sont celles qui le 29 septembre de la même année, à la suite du général d'Anselme, font leur entrée dans le Comté de Nice.

Dans la ville de Nice et à Villefranche, il n'y eut pas de résistance sérieuse (1); l'initiative aussi hardie qu'habile du général d'Anselme en avait imposé aux troupes de Victor-Amédée; quant à la population du littoral, autrefois partie intégrante de la vieille Provence, elle vit avec plaisir sa réunion à la grande famille française.

La résistance du roi de Sardaigne fut plus opiniâtre dans la montagne. Aidés par les troupes autrichiennes et par la configuration du sol dans les hautes vallées, les soldats piémontais défendirent pied à pied, de 1793 à 1795, leurs positions sur la frontière des Alpes, jusqu'à ce que le génie de Bonaparte, prenant l'offensive en 1796, portât le théâtre de la guerre en Italie et transformât la face des choses avec ces soldats jeunes sans doute, mais que trois ans de luttes incessantes avaient mer-

(1) Krebs et Moris.

veilleusement aguerris en leur laissant toute la fraîcheur de leur enthousiasme.

Le détail des opérations dans la montagne de Nice pendant cette période est souvent difficile à préciser. Car à l'action des armées régulières se mêle de temps à autre, notamment autour du plateau de l'Authion, dans les vallées de la Vésubie et de la Roya, une lutte de partisans semée d'embuscades et de surprises que, sous le nom de *Barbets*, entretient une partie de la population de cette région. Dès le début l'armée française est en butte à ce genre de difficultés qui devait pendant plusieurs années la tenir en haleine.

Il faut avoir parcouru ces régions d'un relief à la fois pittoresque et sauvage pour comprendre les obstacles sans nombre qu'eurent à vaincre nos soldats. Ce n'est pas seulement le feu de l'ennemi qui est à redouter, le sol lui-même est meurtrier. Entre Levens et Saint-Jean-la-Rivière, sur la rive gauche de la Vésubie, un à-pic de 300 mètres se dresse formidable sur le bord de la route créée depuis. On l'appelle encore *le Saut des Français*, parce que plus d'une fois certains de nos détachements isolés, surpris dans des embuscades de paysans, étaient, de là-haut précipités dans le torrent qui gronde au pied.

1792. — Aussitôt après l'occupation de Nice, d'Anselme voulant assurer sa conquête, pousse la brigade Barral dans la Vésubie jusqu'à Belvedère et Lantosque. Mais à peine les troupes sont elles établies que les paysans, vexés par les réquisitions, massacrent, par surprise, un détachement à Levens.

Le général Dumerbion est chargé de réprimer l'insurrection dans son foyer. Le 2e bataillon du Var constitue son avant-

garde sous les ordres de Masséna. Comme celui-ci a son origine et ses relations dans le pays, avec habileté il en profite èt, sans coup férir, parvient à rétablir l'ordre et à calmer les esprits dans la contrée (1).

Quelque temps après, le comte de Saint-André, commandant l'armée sarde, qui a son quartier-général à Saorge, veut reprendre l'offensive. Il essaye de couper l'avant-garde française en combinant la marche de dix bataillons sur Saorge avec celle d'une colonne partie de Mangiabo pour les rejoindre.

A la vue du danger auquel le général Brunet, qui commande la droite de l'armée française, est exposé, Masséna avec le 2e bataillon du Var se porte au-devant de la colonne venant de Mangiabo : pendant huit heures il l'arrête dans sa marche et grâce à cette intervention énergique, Brunet peut ramener ses troupes sur les hauteurs de Berra où il se trouve en défense au-dessus de la vallée du Paillon (2).

Au mois de décembre 1792, sur la rive gauche du Var, seize bataillons sont rassemblés à Nice et à Villefranche. Ils sont couverts par une chaine de postes qui, partant de Monaco, qu'occupent un bataillon de ligne et un de volontaires, aboutissait à Tourrettes en passant par la Turbie, N.-D. de Laghet, Peille, Peillon, Contes et Châteauneuf.

Le 2e bataillon du Var est établi à Contes. Il n'y séjourne pas d'ailleurs constamment : il en sortira notamment en février 1793 pour opérer dans la vallée du Var avec Masséna. Plus tard, en juin, à l'occasion de l'attaque de l'Authion, il passe dans la

(1) *Mémoires de Masséna*, par le général Roch.
(2) *Mémoires de Masséna*, t. I.

Roya ; le 7 septembre nous le trouverons à la Bollène et le 24 octobre au camp de Saint-Arnoux (1) (dans la Vésubie), où il aura à lutter de longs mois.

Car dès le début, la situation a été difficile dans cette vallée. A la fin de 1792, tandis que le maréchal de camp Dagobert est sur la Roya avec trois bataillons de ligne et un de volontaires, Dumerbion barre, à Levens, le chemin de la Vésubie avec un bataillon de ligne, deux de volontaires et deux compagnies franches. Mais il est constamment harcelé par les milices et les paysans qui s'enhardissent chaque jour.

Cependant d'Anselme est suspect comme maréchal de camp de l'armée royale et accusé par les représentants du peuple de lenteur et d'impéritie dans les opérations qu'il avait pourtant heureusement conduites. Appelé à Paris pour se justifier, il quitta Nice le 23 décembre 1792. Il ne tarda pas à être jeté en prison et ne fut sauvé que le 9 thermidor par la chûte de Robespierre.

Biron désigné pour le remplacer n'arrive à Nice que le 10 février 1793. Dans l'intervalle, c'est Brunet qui a provisoirement le commandement de l'armée d'Italie (2).

1793. — Dès son arrivée, Biron a pris résolument l'offensive : sur son ordre, le 14 février Brunet a chassé les austro-sardes de Sospel. En même temps Dumerbion a occupé Utelle et le plateau de la Madone qui commande le confluent du Var et de la Vésubie.

(1) Commune de Lantosque.
(2) Krebs, et Moris.

Le 28 février 1793, Masséna à la tête du 2e bataillon du Var, de concert avec le lieutenant-colonel Cadar, qui commande le 7e bataillon de ce département, opère sur les versants du Mont-Vial contre le capitaine Rose et le major Testoris de l'armée sarde.

Avant cette journée, le major Testoris occupait le village de Revest, débouché méridional du col du Vial (1) entre le Var et l'Estéron. Il était menacé sur sa droite par le bataillon du lieutenant-colonel Cadar qui s'était emparé d'Ascros en partant de Roquestéron pour gagner Villars. Masséna avec le 2e bataillon l'attaque vivement sur sa gauche et le force à se replier sur Tournefort, de l'autre côté du Var. La rapidité avec laquelle Masséna enleva les postes situés sur la rive droite attira dès ce moment sur lui les regards des généraux de l'armée d'Italie. Le soir même les 2e et 7e bataillons de volontaires du Var font leur jonction à Villars ; la vallée se trouvait dégagée.

L'officier piémontais apprit le même jour la prise d'Utelle par Dumerbion. Il se replia alors par Clans sur la Bollène de Valdeblore, où il retrouva, le 1er mars, le capitaine Rose qui avait été contraint d'abandonner Puget-Théniers. Informés le lendemain de la perte de Belvédère, les deux détachements piémontais se voyant dans l'impossibilité d'atteindre le col de Raous, se retirent à Isola ; ils gagnent de là Vinadio par le col de Sainte-Anne, leur seule ligne de retraite.

Le résultat de ces deux opérations énergiquement conduites, dégageait les abords de Nice par l'occupation complète des

(1) Thaon de Revel. — Archives cies de Breil.

vallées du Var et de la Vésubie et permettait de tourner la position de Saorge.

Des camps étaient établis par les troupes françaises à Belvédère, à Saint-Arnoux, à Braus et à l'Escarène.

En avril 1793, les forces de l'armée d'Italie s'élevaient nominalement à 25,000 hommes dont 17,000 seulement en état de servir. Le conseil exécutif décide qu'elles garderont la défensive. Elles sont disposées de la manière suivante : cinq bataillons occupent la vallée de la Vésubie sous Casabianca ; Masséna, devenu colonel, surveille de Peiracava, avec cinq autres bataillons, le poste piémontais de Moulinet, et couvre la communication de l'Escarène à Lantosque par Lucéram, c'est-à-dire les cols de Saint-Roch, de la Porte et de Saint-Arnoux. Dix bataillons défendent, avec le général Dagobert, la route de Tende ; sept bataillons sont en soutien à Lantosque, Saint-Arnoux, l'Escarène et Monaco ; sept autres sont concentrés à Nice et à Villefranche, comme réserve, prêts à se porter au point le plus menacé. Le 2e bataillon du Var est provisoirement à Villefranche, d'où il ne tardera pas à sortir pour prendre part aux diverses opérations qui vont avoir lieu au plateau de l'Authion (1).

Biron, pour ne pas être inquiété, fait réoccuper Sospel, où il se trouve solidement établi à la suite de ses succès au col de Pérus le 17 et à l'Agassen le 20 avril.

Peu après il est rappelé comme suspect. Dénoncé comme ami du parti d'Orléans, ses succès en Vendée ne parviennent pas à le sauver, et le 31 décembre 1793, le maréchal de Biron, ci-

(1) Krebs et Moris.

devant duc de Lauzun, était guillotiné, gardant jusque sur l'échafaud son habituelle crânerie.

Brunet lui a succédé à la tête de l'armée d'Italie. Sérurier opère dans la Tinée pour donner la main à l'armée des Alpes; le 21 mai il s'empare d'Isola qui assure cette communication.

Combats autour de l'Authion (8-12 juin 1793)

En prenant le commandement de l'armée d'Italie, Brunet voulait une action décisive; il tenait à s'emparer du plateau de l'Authion, position maîtresse de la défense dans le Comté de Nice, sur laquelle les austro-sardes étaient établis. D'accord avec les représentants du peuple, une attaque générale est décidée pour le 8 juin.

Sérurier, qui vient d'opérer dans la Tinée, commande la gauche et montera par Belvédère. Au centre Brunet dirige l'attaque; Dumerbion commande la droite sur la Roya. Il a sous ses ordres nos volontaires varois. D'après la situation officielle du 7 juin, le 2e bataillon du Var a la majeure partie de son effectif au camp de Braus, sa compagnie de grenadiers détachée au col Nègre.

Le 1er bataillon du Var occupe la crête du Rocaillon à Saint-Arnoux et Peiracava. Le 3e Var est en seconde ligne à Castillon. L'armée austro-sarde s'appuie sur les camps retranchés de Brouis et de l'Authion.

Au matin, le chef de brigade Masséna, par une attaque vigoureuse, chasse les piémontais du Mangiabo, menace directement le camp de Brouis et permet au lieutenant-colonel Gardanne de s'emparer du Moulinet; tandis que les troupes du général Dortoman, avec lesquelles se trouve Brunet, occupent le poste des Mille-Fourches.

Le 9, le général piémontais Colli transporte son quartier-général de Giandola à Fontan, et les magasins de Breil sont évacués par les austro-sardes.

Le colonel Sérurier commande les postes de la Vésubie ; Dortoman a sous ses ordres les troupes réunies à la Fougasse et à Peiracava. Dumerbion à droite dispose ses forces au Béolet et au Mangiabo, avec postes au Ventabren et au col d'Agnon. Le 10, il fait occuper Breil par le général Saint-Hilaire, tandis qu'il prend position au col de Brouis. Le 11, Sérurier se porte de Belvédère au camp de la Fougasse. Le lendemain il tente vainement de s'emparer du col de Raous ; la colonne, partie du Moulinet sous les ordres du chef de brigade Lecointe et du lieutenant-colonel Gardanne, a ces deux chefs grièvement blessés ; elle est arrêtée dans son élan vers le plateau de l'Authion.

En résumé les troupes françaises doivent se contenter de garder les positions chèrement conquises les trois jours précédents ; mais elles sont importantes, car si l'on n'est pas maître de tous les plateaux, on serre de près les positions ennemies.

Quant aux opérations de la droite, sur le versant de la Roya, dirigées par Dumerbion et Masséna, elles avaient pleinement réussi. Huit bataillons gardaient le col de Brouis avec avant-postes à Breil, ce sont : les 1er et 2e bataillons du 11e régiment de ligne, 1er et 2e bataillons du 2e régiment, 2e bataillon du 91e régiment et avec eux les bataillons de volontaires : 1er de la Haute-Garonne, 4e de la Drôme, 2e du Var ; ils présentent ensemble un effectif de 4,237 hommes (1).

Cinq bataillons campent sur le Béolet, détachant 200 hommes

(1) Krebs et Moris.

sur le Mangiabo et cinq compagnies de grenadiers sur la crête pour se relier à dix compagnies établies au Moulinet. Au centre, six bataillons occupent la Baisse du camp d'Argent, la gauche à Tueis, la droite à la hauteur de la Fougasse. Deux autres sont postés sur les pentes orientales de la cime de la Calmette de façon à relier ce camp au Moulinet.

Ces avantages avaient été chèrement payés: parmi les blessés on comptait un capitaine du 2e bataillon du Var, dont le 1er bataillon avait à déplorer la perte de son commandant. La colonne de droite des généraux Dumerbion et Miezkowski, la plus éprouvée, dans laquelle se trouvait le 2e Var, avait perdu dans l'affaire du 8 juin 103 morts et 549 blessés.

La colonne du centre, général Dortoman, pour les 8 et 12 juin, compte 94 morts et 388 blessés; celle de gauche sous Sérurier, 50 tués et 267 blessés.

Ensemble...	280	tués.
	1.252	blessés.
Total...	1.532	hommes hors de combat.

sur lesquels pour les officiers 23 morts et 48 blessés (1).

Ces pertes importantes, vu la modicité des effectifs, n'étonnent pas, quand on songe aux obstacles à surmonter dans ces régions. De nos jours en simple manœuvre nos troupes, malgré les routes et sentiers récemment créés, y courent encore des dangers, ou subissent tout au moins de dures épreuves.

Le 17 juin, le général Kellerman, commandant en chef de l'armée des Alpes et d'Italie, arrive à Nice pour se concerter

(1) Krebs et Moris. — Pièces justificatives nos 45 et 47, tirées des archives de la guerre.

avec le général Brunet sur la suite à donner aux opérations. Mais l'intervention des représentants du peuple, Barras et Fréron, va bientôt faire perdre le bénéfice de ces rudes journées.

Brunet pour conserver ses positions avait besoin de tout son effectif. La Convention préoccupée surtout de réprimer les menées contre-révolutionnaires de Marseille et de Toulon, voulait ramener de la frontière des troupes qu'elle destinait à de sanglantes exécutions.

Comme Brunet résistait, se plaçant au point de vue des nécessités militaires, Barras et Fréron le suspendent le 6 août. Le lendemain ils le font arrêter et donnent son commandement au général Dumerbion. Le sort de Biron était réservé à Brunet, le 17 novembre il montait sur l'échafaud.

Le résultat de ces mesures révolutionnaires ne se fait pas attendre, les austro-sardes reprennent l'offensive dans la Tinée et autour de l'Authion. Lestanduère est obligé d'abandonner Isola, et les postes de la haute Vésubie sont contraints de se replier sur Levens, Figaret, Utelle et Gilette (1).

Conséquence: le 20 août le général Dortoman, qui commandait le camp d'Argent, est arrêté victime de son intimité avec Brunet et comme lui guillotiné à Paris. Masséna est envoyé du camp de Béolet pour le remplacer dès le lendemain

Automne 1793. — D'après la situation du 7 septembre, 315 hommes du 2e bataillon du Var sont détachés à la Bollène, et une autre fraction d'égale force se trouve au camp de Saint-Arnoux (2).

(1) Lettres de Masséna du 23 août 1793.
(2) Aujourd'hui connu sous le nom de hameau de Louda, commune de Lantosque.

Ce camp situé au-dessous de Peiracava, à cheval sur la Vésubie et la Bévèra, commandait en outre la haute vallée du Paillon.

Du côté austro-sarde, au mois de mars 1793, le général baron de Wins, envoyé par l'empereur d'Autriche, est nommé généralissime des troupes alliées, gardant sous ses ordres le comte de Saint-André et le général baron Colli, lieutenants généraux. Leurs troupes sont établies dans deux camps retranchés, l'un au col de Brouis, sur la route de Nice à Coni; l'autre à Fromogène, sur le chemin de Saorge à Lantosque par le col de Raous (1).

Cependant le roi de Piémont, dans l'intention de prendre vigoureusement l'offensive, s'était porté de sa personne à Tende et avait décidé une attaque générale pour le 7 septembre, anniversaire de la levée du siège de Turin en 1766. Mais les Français étaient sur leurs gardes: une attaque sur la Cogoule fut repoussée par le général Macquard. Le lendemain les attaques dirigées sur le col d'Agnon et le Ventabren par M. de Saint-Etienne et le capitaine Bonneau de l'armée austro-sarde, ont également échoué. Dans la lutte sont signalés les capitaines D'Armagnac du 1er bataillon de la Haute-Garonne, Boyer du 3e Var et Dallemagne.

En même temps l'effort principal des austro-sardes se portait sur la vallée de la Vésubie, des troupes nombreuses avaient passé le col de Fenêtres sous le commandement du comte de Saint-André.

Sérurier fait évacuer la Bollène et Lantosque et replie ses troupes sur Louda et Saint-Arnoux où, dès le 9, le général en

(1) Krebs et Moris.

chef se transporte avec les représentants du peuple. Sur la rive droite de la Vésubie, les Français se contentent d'occuper Utelle.

Le centre de l'armée française, que commandait Masséna, se trouve donc appuyé à droite sur le camp de la Baisse d'Argent bien retranché, couvert par les solides ouvrages du Tueis et de la Fougasse avec 3,000 hommes, ayant comme ligne de retraite la crête qui sépare la Bévèra de la Vésubie gardée seulement par un bataillon du 91e au pied de la cime de la Calmette, et un second détachement à Peiracava composé du bataillon d'Aix et du 5e Var qui ont pour mission d'assurer les communications entre le Moulinet et Saint-Arnoux.

En ce dernier point le commandant Lebrun a disposé le 2e bataillon du 52e, les grenadiers et le 2e bataillon du Var entre la chapelle et les Martollins, avec 60 hommes sur les pentes du Bouvillard, au-dessus du débouché du ravin de l'Infernet. Les escarpements de Roccaveira et les pentes abruptes du Férion relient le camp à Levens.

Les troupes du camp de Saint-Arnoux présentent ensemble un effectif de 338 hommes. D'après les instructions de Masséna (1), elles sont reliées au col de Brouis par un service de signaux avec fusées et coups de canon, et par des estafettes entre les postes intermédiaires de Peiracava, la Fougasse, le Moulinet et Béolet (2).

En contact direct avec l'ennemi, toutes ces troupes étaient tenues à des patrouilles incessantes pour se garder contre les forces régulières et les populations. Elles étaient en outre mal

(1) Reproduites dans sa correspondance conservée aux archives de la guerre.

(2) Krebs et Moris. — Archives de la guerre. Situation du 28 septembre.

équipées, peu nourries et dans des conditions détestables d'hivernage pour ces régions froides. Quelques tentatives d'insubordination se produisirent, mais furent vite réprimées.

Du côté des austro-sardes, le général de Saint-André, qui commande dans la Vésubie, a ses avant-postes à la Bollène, Lantosque et le Picol.

Le 30 septembre le général de Wins, dont le quartier général est à Malausséna, a échoué devant Gilette et devant Utelle. Le 5 octobre les forces de Colli, qui ont attaqué le Moulinet, sont repoussées par les Français venus de la Fougasse et de la Calmette, pendant que le chevalier Radicati est refoulé dans le vallon de Saint-Colomban par les troupes venues de Peiracava. Quelques jours après, le 18 octobre, une seconde attaque des austro-sardes sur Gilette, plus sérieuse que la première, échouait également.

Cependant dès les premiers jours de novembre, appelé à Utelle en remplacement de Dugommier, Masséna avait laissé à Bizanet le commandement de la division du centre, dont les 5,500 hommes étaient répartis entre les postes fortifiés du Moulinet, de Peiracava, Saint-Arnoux et couverts par le camp de la Fougasse.

Quant à lui, il venait, de se signaler de nouveau par la prise du Brech d'Utelle et du Castel Gineste, les 24 et 25 novembre C'est sur ce succès, qu'après avoir été contraints par les neiges d'abandonner Peiracava pour descendre à Saint-Arnoux et à Colla-Bassa, les troupes françaises gardaient leurs pénibles cantonnements d'hivernage dans tous les autres postes de la montagne en butte aux maladies, au froid et aux privations de toutes sortes, pour se préparer à la reprise des hostilités au printemps suivant.

L'amalgame dans la 21e demi-brigade

Pendant qu'à la frontière des Alpes ces évènements s'accomplissaient, à Paris le ministre de la guerre poursuivait la réorganisation des troupes par la création des demi-brigades qui devaient assurer définitivement la fusion entre les soldats de la vieille armée et les soldats de la nouvelle.

Blancs ou bleus, quelle que soit désormais la couleur de leurs uniformes, ne devaient plus former qu'un même corps pétri dans le même sang, versé pour la même cause : la défense de la Patrie. Telle sera la demi-brigade composée d'un bataillon de la vieille armée et de deux bataillons de volontaires, réunis sous un même chef, juxtaposés, non confondus.

Cette opération, connue sous le nom d'*amalgame* et votée sur la proposition de Dubois-Crancé, commença à recevoir son application dans le Midi dès le 15 septembre 1793. Elle s'exécuta dans le comté de Nice par les soins du général Parra et des représentants du peuple Robespierre jeune et Ricord. Mais elle ne pouvait se faire que peu à peu.

Pour le 2e bataillon du Var, elle n'était pas encore effectuée le 4 janvier 1794, car sur la situation officielle à cette date (5 nivôse an II) le bataillon est encore signalé en cette qualité de 2e bataillon du Var, comme ayant son emplacement au camp de Saint-Arnoux (1).

Ce n'est qu'à la situation de l'armée d'Italie, donnée au 13 mars 1794 (2), que l'appellation de 2e bataillon du Var a disparu et

(1) Krebs et Moris. Pièces justificatives n° 15. Archives de la guerre.
(2) Krebs et Moris.

que les hommes qui le composent figurent sous le numéro d'un bataillon de la 21e demi-brigade dans laquelle ils se trouvent amalgamés et qui était à cette date emplacée à Menton et à Monaco.

C'est entre ces deux dates que l'embrigadement s'est opéré à Nice et que les hommes de notre bataillon sont venus à cet effet passagèrement séjourner dans cette ville. Désormais le 1er bataillon du 11e régiment Vieille-Marine avec le 1er bataillon de la Haute-Garonne et le 2e bataillon des volontaires du Var formeront un corps unique appelé la 21e demi-brigade de bataille. Par cet amalgame, le 2e bataillon des volontaires du Var a bien perdu son nom, mais il n'a pas perdu pour cela sa personnalité, ni ses titres à notre souvenir. Son histoire ne finit point nécessairement à cette date ; elle devient sans doute désormais plus difficile, mais non moins attachante. Pas plus que pour notre Provence, du jour où elle s'est annexée à la France, on n'a pas eu le droit de dire qu'elle était morte : elle vit et se reconnait toujours dans la grande patrie.

De même, il nous sera possible de suivre encore quelques années les glorieuses étapes de nos volontaires, sous le drapeau de la 21e avec Masséna dans la rivière de Gênes et plus tard sous le drapeau de la 32e avec Bonaparte dans la haute Italie et en Egypte.

II

EN ITALIE

(1796-1797)

LE CARNET DE ROUTE DU CAPITAINE ATTANOUX

Monte-Legino — Dego — Ceva — Cherasco
Lodi — Pizzighitone — Lonato — Peschiera — Saint-Georges
et la Favorite — Arcole — Rivoli

Nous avons vu plus haut le 2e bataillon des volontaires du Var guerroyant dans les Alpes-Maritimes jusqu'au jour où il disparait comme bataillon de volontaires, mais conserve son individualité qui permettra de le reconnaître en toute circonstance sous son nouveau nom.

Aujourd'hui, à l'aide du simple carnet de route d'un de ces volontaires provençaux qui, à la première menace d'invasion, quittèrent leur foyer pour le bivouac, nous allons pouvoir juger, mieux que par les récits officiels, la vaillante conduite des nôtres pendant ces admirables campagnes d'Italie de 1796 et 1797. Peut-être les détails en sont encore plus surprenants que les résultats eux-mêmes. Qu'on songe que c'est presque sans solde, sans vêtements, sans vivres assurés au début, sans moyens rapides de communication, mais aussi sans les complications de la coûteuse science moderne, qu'un mois leur suffit pour changer la

face des choses en Europe : briser la coalition austro-sarde en contraignant le Piémont à demander la paix, maintenir la République de Gênes, assurer définitivement la possession de la Savoie et du Comté de Nice, conquérir la Lombardie et dominer l'Italie.

Et en même temps cette armée, au lieu d'épuiser son pays, comme on l'a vu si souvent, nourrit la guerre par la guerre et trouve le moyen, au lieu de demander des subsides à la nation, d'en expédier au Directoire avec les dépouilles des vaincus.

C'est au début même de la campagne d'Italie, le 22 germinal an IV (11 avril 1796), que commence le carnet du volontaire Joseph-Emmanuel Attanoux, de Roquebrune, capitaine au 2e bataillon de la 32e demi-brigade de bataille qui venait d'être substituée à la 21e de ligne dans le numérotage officiel.

Le carnet n'est pas écrit pour l'histoire, comme l'indique le style sans apprêt. Il a été comme son maître usé par le service et l'enveloppe est délavée par les intempéries du bivouac. C'est un simple memento personnel; il dit tout sans emphase et va témoigner comme les récits officiels ce que peuvent accomplir des soldats rompus à toutes les fatigues, disciplinés et conduits par un chef audacieux.

Eclairons les notes brèves de son carnet par les données de l'histoire générale à laquelle il est nécessaire de les rattacher.

A ce moment Bonaparte vient de succéder à Schérer dans le commandement de l'armée d'Italie. Le 27 mars 1796 il a pris possession de son commandement et, sans perdre de temps, s'est porté à Albenga où est établi son quartier général.

Il a auprès de lui comme aides de camp : Murat, Junot,

Marmont, Lemarois et Louis Bonaparte; comme chef d'état major, le général de division Alexandre Berthier. Ses forces ne comptaient pas plus de 35,000 hommes; elles se composaient de neuf divisions dont deux d'avant-garde sous les ordres de Masséna, quatre du corps de bataille et trois de la côte.

La première division d'avant-garde sous Laharpe, forte de 11,975 hommes, campait de Monte-Legino à Torzana; ses postes principaux étaient à Monte-Legino, Cadibona et le Baracon. La deuxième, de 5,428 hommes, commandée par Reynier, bivouaquait depuis Legno jusqu'à Melogno; ses postes principaux étaient San Giacomo et Melogno.

Augereau occupait, avec la 1re division du corps de bataille forte de 7,000 hommes, la Pietra et Loano. Sérurier tenait, avec la 2e de 6,538 hommes, la vallée du Tanaro et Ormea; la 3e, sous Macquard, de 3,690 hommes occupait Breglio; et la 4e enfin, aux ordres de Garnier, forte de 3,136 hommes gardait tous les cols de Rocabigliera à Fenestra (1).

De leur côté, les alliés mettaient en ligne 65,000 hommes. L'armée piémontaise, formant la droite, comptait 25,000 hommes sous les ordres du major général Colli, dont le quartier général était à Ceva.

Les Autrichiens avaient 40,000 hommes sous les ordres du vieux général Beaulieu, dont 15,000 hommes au centre établis sur les hauteurs qui dominent les deux Bormida, et 25,000 au col de la Bochetta. Beaulieu avait établi son quartier général à Alexandrie.

Le plan de Bonaparte, approuvé par le Directoire, consistait à

(1) *Mémoires de Masséna,* rédigés par le général Koch, p. 14.

percer la ligne des alliés par le centre, à prendre à revers les Piémontais et les séparer ainsi de la coalition; puis à poursuivre les Autrichiens en Lombardie et à les battre successivement, puisqu'ils étaient supérieurs en nombre et avaient l'avantage des positions dans la montagne.

L'armée française n'était guère maîtresse que du littoral de la rivière de Gênes aux environs de Savone. Pour gagner les riches plaines du Piémont et de la Lombardie il fallait franchir le rideau de montagnes qui l'en séparait. Bonaparte choisit le point de plus grande dépression de la chaîne qui forme la soudure entre les Alpes et les Apennins, le col de Cadibona.

La 32e est à l'avant-garde sous les ordres de Masséna, qui ne veut pas se séparer d'elle, car il connait la valeur de ces braves dont plusieurs ont été ses premiers compagnons d'armes quand il commandait le 2e bataillon des volontaires du Var à sa formation.

La défense de Monte-Legino

C'est le 22 germinal an IV (11 avril 1796) que les troupes d'avant-garde des armées ennemies prennent contact pour la première fois. Les éclaireurs du général Argenteau engagent dans la matinée la fusillade avec le 2e bataillon de la 32e envoyé en reconnaissance sur les hauteurs qui dominent la Madone de Savone.

Voici comment est rapportée cette journée dans l'historique officiel de la 32e demi-brigade :

« Le 2e bataillon de la 32e alors 21e occupait la Madone de Savone sous les ordres du chef de brigade Rampon. La découverte rencontra l'ennemi à Montenotte, il venait pour nous

attaquer. Rampon en est instruit, il s'y transporte sur le champ. Les Autrichiens étaient en forces; après une légère fusillade, la découverte se replia jusqu'à la redoute de Monte-Legino. Elle était située sur une crête étroite par où l'ennemi devait passer (1). C'est là qu'un bataillon de la 32e et une demi-brigade légère arrêtèrent tout un jour 10,000 Autrichiens. Rampon par ses discours encourageait les soldats : « C'est ici, Mes amis, disait-il, qu'il faut vaincre ou mourir. » Si l'ennemi avait forcé ce point, il entrait une heure après à Savone; trois fois il tenta d'enlever la redoute, trois fois il fut repoussé. La nuit termina le combat, il en profita pour se retirer sur un mamelon, vis-à-vis la redoute, laissant une centaine de morts sur le champ de bataille. » (2).

La résistance héroïque de ces braves, prêts au dernier sacri-

(1) La sommité de Monte-Legino élevée de 851 mètres au-dessus du niveau de la mer, se détache des Apennins à l'escarpement sauvage (fricca) de la Variolazza et se bifurque à celui de Pogetto où les Espagnols construisirent autrefois une redoute dont on voit encore les vestiges à la sortie du torrent d'Acquabona. Le contrefort du couchant vient se terminer sur la rive gauche du Litimbro, et celui du levant à la Méditerranée, entre Albizzola et Savone. On conçoit l'importance de cette position, adossée par sa gauche à l'Apennin et par sa droite à la mer, où elle tire encore un nouvel appui de la forteresse de Savone. Les reliefs de Monte-Legino sont baignés à l'est par la Sansobbia, et à l'ouest par le Litimbro ou Francosa, déjà grossi du torrent d'Acquabona.

Généralement cette crête est très aiguë.

Les pentes sont déchirées et presque inaccessibles. Les sommités principales sont Monte-Legino, élevé de 920 mètres au-dessus du niveau de la mer, et le Costellazo ou il Pinocco, de 569.

Un chemin carrossable conduit de Savone à la Madone, cotoie le Litimbro jusqu'à la chapelle, gravit la pente occidentale du Monte-Legino jusqu'au col de Montenotte et aboutit à Cairo.

A environ 200 mètres au sud de la grande redoute et 25 mètres plus bas, s'élevait une autre petite redoute carrée, pour une soixantaine d'hommes, destinée à défendre les approches de la principale.

(*Mémoires de Masséna*, p. 21).

(2) *Histoire d'un régiment — La 32e demi-brigade*, par le lieutenant Pierron. Paris, Levasseur.

fice, qui luttèrent vaillamment contre des forces huit fois plus nombreuses, décida du sort de la campagne.

Sur le carnet de notre capitaine ce fait d'armes popularisé par la gravure et qui ouvrit si brillamment les opérations, est ainsi noté :

« Le 22 germinal en allant en découverte nous rencontrâmes l'ennemi qui venait nous attaquer, il nous repoussa jusqu'à la redoute de Monte-Legino, qu'il essaya pendant trois fois d'emporter d'assaut, mais il fut toujours repoussé avec pertes. »

Le récit, on le voit, est d'un rare laconisme ; cela n'est pas surprenant car, ainsi que nous l'allons voir, le soldat à cette heure, agit trop pour avoir le temps d'écrire.

Le lendemain, la lutte recommence.

Bataille de Montenotte (1)

Le 12 avril 1796, une heure avant le lever du soleil, le général Laharpe, ayant à son avant-garde les généreux défenseurs de Monte-Legino, attaqua le général Argenteau dans la position qu'il avait prise devant la redoute. Le but du général en chef en ordonnant ce mouvement à Laharpe était de donner le change au général autrichien et de le retenir dans sa position pendant la marche que faisaient le centre et une partie de la gauche de l'armée française sur le flanc droit de la division alliée. Cette dernière se battit avec d'autant plus de vigueur qu'elle avait à venger l'échec de la veille. La division Laharpe occupa Monte-Prato pendant que Masséna bousculait Argenteau par Montenotte

(1) *Mémoires de Masséna*, p. 23 et *Les guerres de la Révolution et de l'Empire*, par un groupe d'écrivains militaires et civils. Abel Pilon, t. III, p. 147 et suiv.



inférieur : 1,500 morts, 2,500 prisonniers, dont 30 officiers, furent les résultats de cette mémorable journée.

Elle est relatée au carnet par ces simples mots :

« Le 23 germinal ayant reçu du renfort, pendant la nuit, nous attaquâmes à notre tour l'ennemi à Montenotte, d'où nous le forçames de se retirer, laissant le champ de bataille couvert de morts et de blessés. Nous leur primes dans cette journée beaucoup de prisonniers dont plusieurs officiers. »

Cela suffit, il est vrai, à bien marquer la part importante que prit notre bataillon à ce glorieux fait d'armes.

Le 24 il est à la Roquette.

Les 25 et 26 la lutte continue.

Prise et reprise de Dego (14 et 15 avril 1796)

« Le 25 germinal, dit le carnet, nous attaquâmes les redoutes de Dego dont nous nous rendimes maîtres après quelque temps de combat.

« Le 26, l'ennemi nous attaqua et nous enleva les redoutes après un combat des plus opiniâtres. Masséna ayant rallié la brigade au pied de la montagne fit battre la charge et les redoutes furent de nouveau enlevées. La brigade perdit dans ces deux dernières affaires, tant tués, blessés que prisonniers, 450 hommes, dont 25 officiers ; j'y fus moi-même légèrement blessé. »

Ici le laconisme de notre jeune capitaine est suggestif et révé lateur d'une âme peu commune de guerrier. Depuis trois jours on se bat sans relâche. Les engagements sont des plus meurtriers, à tous il a pris part, il est blessé, mais ne songe pas au repos ; car le lendemain il continue avec les autres la marche en avant. Tout cela est noté simplement avec la tranquille

satisfaction du devoir accompli sans étonnement comme sans murmure.

Ces journées de Dego spécialement avaient été des plus rudes pour la brigade qui perdit près d'un quart de son effectif. Les Autrichiens, sous les ordres du général Vuckassowitch, défendirent avec un courage héroïque les redoutes de Dego qu'ils venaient de reprendre; mais ils durent à la fin de la journée céder à l'impétuosité des soldats de Masséna et de Lannes (1).

La reprise de Dego permettait à Bonaparte de ne plus avoir de craintes pour sa droite, de la part de Beaulieu. Le général ennemi maintenant se retirait sur Tortone, laissant aux Français la libre possession du territoire de Gênes et l'avantage bien plus précieux encore de le forcer à s'éloigner plus que jamais de l'armée piémontaise.

Ces divers combats qui se poursuivent pendant près d'une semaine, depuis la défense de Monte-Legino jusqu'à la reprise de Dego, et qu'on désigne sous le nom de batailles de Montenotte, de Millesimo et combats de Dego ne sont, à vrai dire, qu'une lutte continuelle. « Cette bataille de six jours, dit Jomini, livrée sur dix points différents, mais toujours par une même masse principale à des parties morcelées, fut plutôt une série de combats qu'une bataille rangée. »

Mais ce qui est vraiment remarquable, et dont fait foi le carnet, c'est que ce sont les mêmes hommes qui, dans ces engagements successifs, se battent sans s'arrêter un jour.

La reprise de Dego si elle coûtait à l'ennemi vingt-deux pièces

(1) Le futur duc de Montebello, commandait alors les grenadiers d'avant-garde, que Bonaparte surnommait depuis la colonne infernale.



de canon, quinze drapeaux et un grand nombre de morts, nous infligeait également des pertes sensibles, parmi lesquelles celle du brave général Causse. En outre les chefs de brigade Dupuy et Rondeau y furent blessés.

Néanmoins dès le lendemain on se remet en marche.

Le 2e bataillon se porte à la gorge d'Estello pour couvrir la reconnaissance du général Laharpe sur Voltri. Les 28 et 29 germinal il est à Saint-Julien et le 30 il se bat à Ceva, où le camp retranché, quartier général de l'armée piémontaise, est enlevé après une vive fusillade. Le 2 floréal il passe le Tanaro.

Le 6, sous la conduite de Masséna, la brigade s'empare de Cherasco.

Armistice de Cherasco

C'est là que peu de jours après, sur la demande du roi du Piémont, le général Bonaparte signe un armistice, préliminaire de la paix définitive avec le Piémont (28 avril 1796) dont la réalisation avait à cette heure une importance capitale pour la France. Par suite de ce traité les Français occupaient Ceva, Tortone, Alexandrie; la conquête de Nice et de la Savoie étaient ratifiées.

Le Directoire sentit tout le prix de l'héroïsme déployé par les troupes dans cette campagne. Il écrivit à Bonaparte :

« Il est satisfaisant pour le Directoire de voir justifier, par les lauriers que vous venez de cueillir, le choix qu'il a fait de vous pour conduire l'armée d'Italie à la victoire.

« Recevez aujourd'hui, général, le tribut de la reconnaissance nationale. »

En même temps il n'oubliait pas ses lieutenants. Le chef de

brigade Rampon, défenseur de la redoute de Monte-Legino, où le 2e bataillon de la 32e avait soutenu le plus grand effort de la lutte, recevait le billet suivant :

« Intrépide militaire, amant de la liberté, continuez à la servir ; que le serment que vous avez fait prêter aux braves soldats que vous commandiez, dans la redoute de Montenotte, soit répété dans l'occasion par tous les républicains qui sont dignes de le tenir. »

Sans doute ces soldats étaient animés du souffle des idées nouvelles, mais ils avaient aussi la trempe de la forte éducation de l'ancien régime.

Bonaparte adressa à ses troupes une proclamation dont les termes ne semblent pas excessifs quand on considère les résultats obtenus :

« Soldats,

« Vous avez en quinze jours remporté six victoires, pris vingt-un drapeaux, cinquante pièces de canon, plusieurs places fortes, conquis la partie la plus riche du Piémont ; vous avez fait 15.000 prisonniers, tué ou blessé 10,000 hommes. Vous vous étiez jusqu'ici battus parmi des rochers stériles, illustrés par votre courage, mais inutiles à la patrie ; vous égalez aujourd'hui par vos services l'armée conquérante de la Hollande et du Rhin. Dénués de tout, vous avez suppléé à tout ; vous avez gagné des batailles sans canons, passé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué plusieurs fois sans pain ; les phalanges républicaines étaient seules capables d'actions aussi extraordinaires. Grâces vous en soient rendues, soldats !

. . . .

Mais après s'être débarrassé des Piémontais, il fallait se défaire

des Autrichiens. Beaulieu avait passé le Pô, Bonaparte le poursuit. Le 7 mai son armée est à Voghera, le 9 à Plaisance ; on franchit le fleuve sur un pont de bâteaux après quelques escarmouches auxquelles la brigade prend part.

Le pont de Lodi — Pizzighitone — Milan

Le 10, l'armée autrichienne s'est retranchée derrière l'Adda dont elle entend défendre vigoureusement le passage ; le pont de Lodi est garni de 30 canons. Voici le récit de la journée du 21 floréal d'après le carnet :

« Nous battimes à Lodi complètement l'ennemi et lui primes une grande partie de son artillerie. On y passa le pont qui est sur l'Adda à travers une grêle de boulets, balles et mitraille, en colonne serrée. Notre perte fut peu nombreuse, mais celle de l'ennemi fut très considérable »

C'est tout ce que dit le livret pour ce fait d'armes où soldats et officiers déployèrent tant de courage personnel.

Le surlendemain la brigade se bat encore à Pizzighitone, et enfin le 16 mai Bonaparte fait une entrée triomphale à Milan. Son armée y reste jusqu'à la fin du mois pour assurer la tranquillité et se ravitailler.

Cependant la poursuite ne tarda pas à reprendre contre Beaulieu. Le 3 juin, la brigade entre à sa suite à Brescia sur le territoire Vénitien, « ville fort gaie, » dit le capitaine. Puis on gagne Peschiera sur le lac de Garde et le 11 on occupe Vérone. Cette ville devient le centre de la division Masséna, tandis que Augereau est à Legnago.

La brigade y séjourne jusqu'au 29 juillet.

Mais le 30 ses opérations reprennent avec activité.

Opérations contre Wurmser — Lonato — Castiglione

A Beaulieu a succédé Wurmser dans le commandement des forces autrichiennes. Il a partagé son armée en deux corps : 20,000 hommes sous les ordres de Quasdanowitch, sont arrivés par la route qui de Trente débouche sur la Chiese en tournant le lac de Garde ; 40,000 hommes, commandés par Wurmser lui-même, descendent sur Vérone par les deux rives de l'Adige.

Les Français sont d'abord contraints d'abandonner diverses places. Mais Bonaparte a compris qu'il pouvait battre séparément les deux corps d'armée autrichiens en faisant diligence pour les empêcher leur jonction. Il oppose Masséna à Quasdanowitch à Lonato, Augereau à Wurmser à Castiglione, s'apprêtant à soutenir lui-même successivement chacun de ses lieutenants.

En effet le 3 août Masséna battait à Lonato le corps autrichien de Quasdanowitch et se portait ensuite en soutien d'Augereau. Le 5 Augereau, sous les ordres de Bonaparte, remportait la victoire de Castiglione sur Wnrmser.

Le carnet du capitaine marque très exactement en quelques mots sur ces deux journées le rôle respectif des deux lieutenants de Bonaparte :

« Le 16 thermidor (3 août), dit-il, nous attaquâmes l'ennemi à Lonato où nous le battîmes complètement et lui fîmes un grand nombre de prisonniers. Notre brigade y reprit une pièce de canon de l'artillerie volante que les houlans nous avaient prise. Le 18 (5 août), sur les hauteurs de Castiglione, il y eut une affaire très chaude où nous fûmes victorieux. Notre division ne fut qu'en observation. »

La surprise de Lonato

Mais entre les deux journées il mentionne pour le 4 août à Lonato, un des épisodes les plus dramatiques de la vie de Bonaparte, en même temps que des plus suggestifs sur le caractère de l'homme et sur les ressources de son audacieux génie.

« Le 17 thermidor (4 août), dit-il, une colonne ennemie qui avait été coupée du côté de Salo vint ce jour-là sommer les troupes qui se trouvaient à Lonato de se rendre. Le général en chef qui s'y trouva dans ce moment, fit découvrir les yeux au parlementaire, et lui dit que si son général ne se rendait dans la minute, et s'il avait l'audace de faire tirer un seul coup de fusil contre sa troupe, il les ferait tous fusiller. L'ennemi, au nombre de 2,500 hommes, mit sur le champ bas les armes. »

La troupe autrichienne, sous les ordres du colonel Knorr, était forte de 2,500 à 3,000 hommes. Bonaparte n'avait avec lui qu'un millier d'hommes et son état-major; il eut l'inspiration de montrer tous les officiers de son entourage pour faire croire au parlementaire qu'ils étaient accompagnés de forces importantes. Grâce à ce stratagème conçu et exécuté instantanément et à son ton d'autorité, il réussit à faire prisonnière, sans coup férir, une force trois fois plus nombreuse.

Supposez un instant d'indécision, moins de perspicacité, moins d'audace à profiter d'une circonstance fortuite, et le lendemain à l'aurore de Castiglione, au lieu d'un triomphe, c'était un désastre pour l'armée française privée de son chef prisonnier. C'était le cours de l'histoire moderne interverti.

La réalité de cet épisode a été contestée et traitée de légende

par certains historiens étrangers, notamment le major Grabam, attaché anglais près l'armée autrichienne. Il trouve dans ce modeste carnet non suspect de flatterie un irrécusable témoignage d'outre-tombe.

Combat de Peschiera (6 août 1796)

Dès le soir de la bataille de Castiglione qui avait rejeté les deux divisions de Wurmser derrière le Mincio, Bonaparte ne perd pas une minute, et pour empêcher le vieux maréchal de rallier ses colonnes dispersées, il ordonne à Masséna de le poursuivre et d'aller détruire le camp retranché que les Autrichiens avaient établi sous Peschiera.

Le général Guillaume, qui avait été laissé dans cette place avec 700 hommes seulement, allait être enlevé lorsque la division Masséna vint à son secours le 6 au matin. Après une lutte acharnée, elle se rendit maîtresse de la place et du champ de bataille. Cette affaire coûtait à l'ennemi 741 hommes blessés ou prisonniers et quatre pièces de canon.

Notre capitaine, qui combat avec son entrain et sa bravoure accoutumés, reçoit à l'épaule un coup de feu. Son récit n'en garde pas moins son habituelle simplicité :

« Le 19 thermidor (6 août), écrit-il, à Peschiera, nous arrivâmes au moment où on avait repoussé nos gens. La brigade donna et on se rendit maître du champ de bataille. Nous y eûmes beaucoup de blessés, mais peu de tués, dont deux officiers . J'y fus moi-même blessé. »

Néanmoins il va toujours de l'avant et avec sa brigade continue à se battre à Lego, à Bassolongo, à la Corona ; cinq jours durant, on marche jusqu'à Rivoli où l'on séjourne enfin trois semaines.

On peut juger de l'importance du rôle de la 32e dans les combats qui eurent lieu depuis le 11 thermidor an IV (29 juillet jusqu'au 17 août 1796), par le rapport de l'adjudant général Monnier sur l'ensemble des opérations : « La 32e demi-brigade commandée par le général Rampon déploya la plus grande activité et la plus grande audace dans l'attaque de Lonato. Elle marcha sur l'ennemi au pas de charge. Deux chefs de bataillon de ce corps furent blessés dont l'un mortellement...... » Et plus loin : « La 32e et deux bataillons de la 18e de ligne montrèrent dans cette attaque la plus grande bravoure; elles eurent à vaincre un ennemi plus nombreux et défendu par l'art et la nature » (1).

De son côté Rampon adressait un long rapport qu'il serait intéressant de relire sur les opérations de sa brigade. Contentons-nous de citer ses conclusions caractéristiques au sujet de la 32e : « Pour vous donner les noms des braves qui se sont distingués dans les combats depuis le 11, j'aurais à vous envoyer le contrôle de la demi-brigade. Ils ont fait pièce dans toutes les affaires où ils ont été employés. Les officiers, sous-officiers et soldats se sont conduits avec un courage mâle. Ils ne laissent rien à désirer pour l'intrépidité et la bravoure. Heureux les généraux qui ont à les commander! que la République s'honore de pareils soldats. »

Combats de Saint-Georges et de la Favorite sous Mantoue

Au commencement de septembre la lutte recommence sans trêve. Chaque jour on avance et l'on se bat : à Roveredo, à Bassano et enfin sous Mantoue où l'on arrive le 14.

(1) *Mémoires de Masséna.*

« Le 28 fructidor (14 septembre 1796), relate le carnet, nous attaquâmes l'ennemi à Saint-Georges ; nous le refoulâmes et fûmes repoussés pendant trois fois consécutivement, et finîmes par garder nos positions en avant de Saint-Georges.

« Le 29 nous rattaquâmes l'ennemi et après un combat sanglant et des plus opiniâtres nous nous rendîmes maîtres du faubourg Saint-Georges et de la Favorite et forçâmes l'ennemi à s'enfermer dans Mantoue.

« Nous lui détruisîmes une partie de sa cavalerie, surtout ses cuirassiers, dont 700 furent faits prisonniers, et prîmes quelques canons et obusiers. La brigade perdit dans ces deux dernières affaires tant tués que prisonniers et blessés, 440 hommes dont 15 officiers au faubourg Saint-Georges. »

Au sujet de ces combats, le capitaine Nugues écrivait à son père de Roverbella près Mantoue, le 21 septembre :

« Nous avons pris Trente et Bassano et gagné trois grandes batailles à Roveredo, Bassano et sous Mantoue. L'armée ennemie n'existe plus ; ses débris coupés et sans retraite, se sont réfugiés dans Mantoue avec Wurmser. Au premier combat de Saint-Georges, le 14 septembre, *nos volontaires*, retranchés derrière des fossés, ont attendu les ulhans et les ont foudroyés à quatre pas. La journée du lendemain nous a coûté cher. La 32e était en réserve. Prise en flanc par une colonne de 6.000 Autrichiens, elle a lutté jusqu'à la nuit ; on se battait corps à corps. Nous avons eu 6 officiers tués et 6 blessés ; 61 morts et 248 blessés dans la troupe. »

Cependant Bonaparte avait envoyé Augereau porter à Paris les drapeaux pris à l'ennemi. Le futur duc de Castiglione, alors

acquis au parti Jacobin, fut reçu avec enthousiasme. Barras, Lareveillère et Rewbel, représentant le parti avancé du Directoire, profitèrent de sa présence à Paris pour accomplir contre la représentation nationale, où la majorité était acquise aux modérés, le coup d'Etat du 18 Fructidor (4 septembre 1796). Après ce coup de force. cinquante-trois députés et deux directeurs, Carnot et Barthélemy, furent condamnés à être déportés, les élections de cinquante-trois départements annulées, et les rédacteurs ou propriétaires de quarante-un journaux, hostiles aux directeurs triomphants, condamnés aussi à la déportation.

Opérations contre Alvinzi — Batailles d'Arcole et de Rivoli

Malgré ces troubles à l'intérieur, l'armée d'Italie poursuivait ses succès et tachait d'assurer sa conquête.

Mais l'Autriche avait rassemblé 20.000 hommes sous Davidovitch dans le Tyrol, 40.000 hommes sous Alvinzi dans le Frioul, en leur ordonnant de se réunir sous Vérone, d'accabler Bonaparte sous le nombre et de délivrer Wurmser enfermé dans Mantoue.

Ces forces considérables commencèrent en effet à gagner du terrain sur l'armée française. On était au début de l'hiver. Bonaparte se trouvait dans une situation très critique ; et son armée prenait l'alarme : « Je suis désespéré, écrivait-il au « Directoire, et ce qui me reste de braves, voit la mort infaillible. »

Toutefois dans cette conjoncture, son génie le sauva et avec lui l'honneur de la France. A l'infériorité du nombre il suppléa par la hardiesse de ses conceptions stratégiques et la rapidité

de ses mouvements, rendue possible par l'endurance et l'entrain invraisemblables de ses troupes.

Tous les recueils d'histoire militaires ont fait connaître le détail des batailles d'Arcole et de Rivoli, luttes merveilleuses qui serviront longtemps encore de modèles aux généraux et aux troupes quelles que puissent être les modifications apportées à la tactique par les inventions modernes.

Qu'il nous suffise de remarquer ici qu'à tous ces combats la 32me prit une part déterminante ; le carnet de notre capitaine en fait foi.

Ces journées d'Arcole (15, 16, 17 novembre 1796), le capitaine Nugues les résumait ainsi dans sa correspondance avec son père, publiée par le lieutènant Pierron (1) : « Je n'ai pas le temps d'écrire longuement. Jamais peut-être on n'a fait une guerre si active et si meurtrière que celle que nous faisons actuellement. Nous avons livré à l'ennemi sept combats des plus sanglants en quinze jours. Le dernier a duré trois jours, les 15, 16 et 17 novembre, au pont d'Arcole et à Ronco. Le 16, le général Gardanne, voyant qu'on s'amuse trop à fusiller, met son chapeau au bout de son épée et s'élance à notre tête. Un canon est à trente pas, la mèche est allumée. Nous mettons ventre à terre ; le coup part, on saute sur la pièce et l'Autrichien fuit. Les hommes ne se servent que de la baïonnette. »

Le carnet de notre capitaine complète heureusement ce récit en précisant le rôle de la 32me.

« Le 25 Vendémiaire an IV nous passâmes l'Adige sur un

(1) *Histoire d'un régiment, la 32e demi-brigade*, par le lieutenant Pierron. — Paris, Levasseur.

13

pont qu'on y jeta pendant la nuit. Une partie de la division jointe à celle d'Augereau attaqua l'ennemi à la droite. Notre brigade fut envoyée sur la gauche où elle battit l'ennemi et lui prit deux pièces de canon et les caissons et fit environ 300 prisonniers.

« La droite au contraire, après un combat des plus opiniâtres, battit en retraite et ce ne fut que la nuit que l'adjudant général Escole, à la tête d'une brigade de la division, s'empara d'Arcole qu'on abandonna dans la nuit. De peur d'être coupés nous quittâmes aussi (1) ...... dont nous nous étions emparés et vinmes bivaquer au bord de l'Adige vis-à-vis Ronco.

« Le 26 vendémiaire, l'ennemi nous attaqua à la gauche au point du jour. Après une vive fusillade nous battîmes la charge, battîmes l'ennemi, lui prîmes cinq pièces de canon et le conduisîmes au pas de charge jusqu'à Caldero. Nous lui fîmes 1,600 prisonniers et tuâmes beaucoup de monde. La droite au contraire où se trouvait la division Augereau ne fit que tirailler le reste du jour sans gagner un pied de terrain.

« Le 27 vendémiaire nous étions en observation du côté de Bimade, nous reçûmes l'ordre de nous porter au pont de Ronco. Nous y arrivâmes au moment où nos troupes battaient en retraite. Nous battîmes la charge, ralliâmes les fuyards et enlevâmes le pont et le village d'Arcole, au pas de charge. Nous reprîmes à l'ennemi les canons qu'il nous avait pris dans la retraite et lui fîmes prisonniers, tuâmes ou blessâmes environ cinq mille hommes. »

(1) Le mot laissé en blanc est illisible dans le carnet.

Autour de Rivoli

Pour les journées de Rivoli, voici le récit que fait à son père le capitaine Nugues :

Vérone, 18 janvier 1797.

« Encore une victoire plus grande que toutes les précédentes; et ce que j'y trouve de plus agréable, c'est de pouvoir la raconter.

« Nous arrivâmes à Rivoli près de la Corona le 14 janvier au matin à la suite d'une marche forcée très pénible. L'affaire s'engagea avant le jour et l'issue en était encore douteuse à trois heures de l'après-midi. Nos soldats n'ont presque pas tiré; la baïonnette est toujours leur arme favorite.

« Le 16 janvier nous arrivâmes devant Mantoue. Nous détruisons complètement les débris de la colonne que nous avons entamée le 14. La division Masséna fit 7,000 prisonniers et repoussa dans Mantoue, au combat de la Favorite, la garnison qui avait fait une sortie. Nous prîmes toute la cavalerie (1). »

Le carnet du capitaine Attanoux nous conserve de précieux détails, dont certains inédits, sur les opérations de la 32ᵉ pendant les mémorables journées des 12, 13, 14 janvier 1797, qu'il raconte mieux que son camarade :

« Le 23 nivôse (12 janvier 1797), l'ennemi attaqua Saint-Michel. Après une assez vive cannonade et fusillade nos gens les forcèrent à rétrograder laissant le champ de bataille couvert de morts. On leur prit dans cette affaire trois pièces de canon et les caissons, et fit environ quatre cents prisonniers. Notre perte fut peu

(1) *Historique de la 32ᵉ*, p. 80.

considérable en morts dans cette affaire, mais nous eûmes 290 blessés.

« Dans la nuit du 23 au 24, l'ennemi attaqua les postes de Saint-Georges dont il s'empara, mais nos gens les lui enlevèrent bientôt et lui firent une vingtaine de prisonniers. La brigade eut 4 hommes de tués dans cette affaire dont un officier.

« Le 24 nivôse (13 janvier), la journée se passa fort tranquillement à Vérone, mais la division de Joubert abandonna le poste de la Corona à l'ennemi de peur d'être coupée.

« Dans la nuit du 24 au 25, la division partit pour Rivoli pour chasser l'ennemi de la Corona. En arrivant elle battit la charge et enleva le poste à l'ennemi.

« Dans le temps qu'ils étaient occupés à chasser l'ennemi de la Corona, une division ennemie vint les cerner à Rivoli. Bonaparte fut cerné avec eux, sa voiture même fut pillée! Le général ordonna alors à la 32e et 75e d'attaquer la division qui l'avait cerné et d'y aller la bayonnette en avant et sans tirer, ce qu'on fit, et ce qui réussit parfaitement.

« L'ennemi fut mis en pleine déroute, on lui fit 5,000 prisonniers et prit vingt-cinq pièces de canon. La perte de l'ennemi fut très considérable en morts et blessés. Quant à nous, nous eûmes fort peu de blessés et de morts. La brigade n'eut que cinq blessés dont trois officiers.

« Dans le temps que l'ennemi attaquait la Courone et Rivoli, une division ennemie de quinze à vingt mille hommes passait l'Adige à Ronco. Augereau atteignit l'arrière-garde, l'attaqua et la battit. Il lui fit quatre mille prisonniers et prit ses canons et caissons et brûla ses ponts, mais il ne put atteindre celle qui marchait sur Mantoue et qui avait passé entre Ronco et Legnago.

« La division quitta Rivoli le 26 (15 janvier 1797) et marcha sur Mantoue pour aller au-devant de l'ennemi qui avait passé entre Ronco et Legnago, tandis qu'Augereau les poursuivait et vint à Villefranche d'où elle se rendit à Reverbella et marcha à la rencontre de l'ennemi.

« Le 27 (16 janvier), elle se trouve en présence de l'ennemi qui, se voyant cerné et dans l'impossibilité de débloquer Mantoue, demanda à capituler et mit bas les armes au nombre de six mille cinq cents hommes. Les officiers et généraux demandèrent à garder leurs chevaux, leurs armes et leurs équipages. Ce qui fut accordé.

« On prit dans ces différentes affaires huit généraux à l'ennemi dont deux divisionnaires.

« L'ennemi fit une forte sortie de Mantoue pour se joindre à la division qui venait pour la débloquer.

« Quelques cavaliers s'y joignirent, ils furent faits prisonniers avec la division ennemie. On fit dans ces différentes affaires ou escarmouchades vingt-quatre mille prisonniers à l'ennemi et tués ou blessés six mille, et pris une cinquantaine de pièces de canon. »

Le 28 la division retourne à Vérone. 29 et 30, séjour.

Il convient de compléter ces deux récits par le compte-rendu que fait de la même journée du 14 janvier le général Thiébault dans ses mémoires, toujours au point de vue du rôle de la 32e :

« Je trouvais Masséna, dit-il, avec une centaine d'hommes de la 85e qu'il était parvenu à rallier, mais qui à l'approche de l'ennemi décampèrent tous. Encore une fois nous restâmes seuls, moins l'aide de camp qu'il avait à mon départ et qui était parti pour faire venir les deux premiers bataillons de la 32e et les

deux premiers de la 75e : « Mon général, hasardai-je de lui dire alors, le rôle d'une vedette ne peut être celui d'un grand général.» Il ne répondit rien, se mit à siffler tout en regardant les tirailleurs ennemis qui arrivaient à nous et criaient: « Prisonniers..., Prisonniers ; » puis prenant brusquement son parti, il se porta au grand galop de son cheval au-devant des troupes qu'il attendait; quant à moi, je manquai être pris, mon cheval n'ayant pu sauter un quartier de roche que celui du général n'avait pas hésité à franchir. Promptement arrivé à la tête des tirailleurs vers lesquels il se portait, le général rétrograda sur le champ.

« Quelles belles troupes cette 32e et cette 75e !

« C'était la première fois que je voyais des corps de la division Masséna marcher à l'ennemi, mais il y avait dans leur contenance quelque chose de si ferme, de si formidable, que l'on sentait que marcher avec eux à un combat, c'était marcher à un succès.

« La 75e mise en réserve, le général Masséna fit avancer la 32e sans s'arrêter, sans détacher un tirailleur, et, près d'atteindre la colonne ennemie : « Thiébault, me dit-il, allez prévenir le général en chef qu'il peut être tranquille sur sa gauche. — De grâce, mon général, m'écriai-je, après la charge ! » et sans attendre sa réponse que je redoutais, parce qu'il n'était guère possible de répliquer à un chef aussi impératif, je courus rejoindre le chef du second bataillon, avec lequel je chargeai, pendant que le général Masséna, ayant le colonel Dupuy à sa gauche, chargeait à la tête du premier, tous les tambours battant. Il est sans doute inutile de dire que la colonne, composée de trois bataillons autrichiens, fut bouleversée et mise en fuite, qu'elle perdit, outre ses morts et ses blessés, une centaine de prison-

niers, qu'elle nous laissa maîtres de la position que nous regagnions, et le dernier autrichien ayant tourné le dos, j'allai porter au général Bonaparte l'avis que j'avais reçu l'orde de lui donner. Au surplus, ma conduite dans cette journée ne resta pas inaperçue et Burthe lui-même en fit l'éloge au point que, à ma rentrée à Vérone, Lasalle et Rouvelet m'en complimentèrent. »

Comme capitaine attaché à l'état-major, Thiébault est mieux que personne situé pour apprécier sans parti pris le mérite respectif des divers corps de troupe. C'est précisément avec le 2e bataillon de la 32e qu'il a pris part avec Masséna à la fameuse charge qui a dégagé Joubert sur le plateau de Rivoli, et l'on peut dire que ses compagnons ont comme lui mérité les éloges qu'on lui décernait à cette occasion.

Il est curieux de rapprocher ces trois récits d'un même épisode qui, sans entente préalable de leurs auteurs, se corroborent mutuellement. Mais combien ils sont suggestifs des différents états d'âmes qu'ils révèlent : Thiébault écrit pour le public, Nugues pour sa famille, Attanoux écrit pour fixer sa mémoire. Chez les deux premiers perce un peu de gloriole personnelle excusable, il est vrai, après de si brillants faits d'armes. Pour notre capitaine ils paraissent la chose la plus naturelle. On ne peut être plus modeste ni plus impersonnel que ce volontaire du Var qui, dans tous ces récits, parle des actions des autres, jamais des siennes.

Et ces vaillants frères d'armes, ces Provençaux du 2e de la 32e (l'ancien 2e bataillon des volontaires du Var, ne l'oublions pas), tous ont été si discrets, si réservés, qu'il a fallu l'exhumation fortuite du carnet de route de l'un d'eux pour leur restituer, après un siècle, leur part de gloire dans les exploits de

cette troupe d'élite. Cette attitude ne donne-t-elle pas un éclatant démenti à ceux qui trop légèrement taxent les Provençaux d'exagération ou même de vantardise? La verve méridionale, chez les conteurs de cette race, n'est souvent que la gaîté du geste ou la coloration du verbe.

C'est à bon droit qu'après ces mémorables journées Masséna rendait justice à ses soldats dans un rapport officiel : « Toutes les troupes, dit-il, ont parfaitement bien fait leur devoir, mais particulièrement le 8e de grenadiers, les 18e et 32e demi-brigades de bataille; elles n'ont pas démenti, dans cette occasion, leur haute réputation. »

Les batailles de Rivoli (14 janvier 1797), de la Favorite et de la Corona coûtèrent à l'Autriche 24,000 prisonniers, 12,000 morts, 60 canons, 24 drapeaux, et enfin la prise de Mantoue. Wurmser réduit aux dernières extrémités de la famine, capitula, et livra encore aux Français 13,000 hommes et 350 canons (2 février 1797). Aussi Bonaparte dans son rapport au Directoire après ces glorieux combats, écrivait comme en étant le meilleur juge : « Toutes les demi-brigades se sont couvertes de gloire, et spécialement la 32e, 57e et 18e que commandait le général Masséna et qui en trois jours ont battu l'ennemi à San Michele, près de Vérone, à Rivoli et sous Mantoue. Les légions romaines faisaient, dit-on, 24 milles par jour, les soldats français en font 30 et se battent dans l'intervalle » (1).

Cependant la capitulation de Mantoue n'avait pas abattu l'Autriche. A Wurmser elle substitua l'archiduc Charles avec une

(1) *Guerres de la Révolution et de l'Empire*, par un groupe d'écrivains spéciaux.

quatrième armée qui avait ordre de couvrir les trois routes qui mènent à Vienne : Laudon, avec 15.000 hommes, gardait le col de Brenner ; Lusignan, avec 8.000 hommes, le col de Tarvis ; l'archiduc, avec 25.000 hommes, le col d'Adelsberg et la route de Trieste.

Bonaparte porta 10.000 hommes commandés par Masséna sur Feltre et Bellune, et lui-même, avec 25.000 hommes, suivit la grande route de Trévise à Goritz. Son avant-garde se bat victorieusement le 2 avril à Fraisach, le 3 à Newmarck. Le 7 avril elle est à Léoben où Joubert rejoint le général en chef le 15. C'est alors que l'archiduc Charles, sur les ordres venus de la cour de Vienne affolée, accepte des pourparlers préliminaires de paix qui devront quelques mois plus tard servir de base au traité de Campo-Formio. Ce traité signé par Bonaparte, le 17 octobre 1797, fut le plus avantageux de ceux qu'ait obtenus la France pendant les guerres de la Révolution.

L'Empereur reconnaissait à la France la possession de la Belgique, de la rive gauche du Rhin et des Iles Ioniennes ; à la République Cisalpine, la possession de la Lombardie, du Mantouan, des provinces enlevées au Pape, à Venise et au duc de Modène. Il reçut en dédommagement : Venise, le Frioul, l'Istrie et la Dalmatie, et promit sa voix à la France dans le Congrès qui s'assemblerait à Rastadt pour régler la dépossession des princes de la rive gauche du Rhin.

Les troupes n'avaient plus désormais à trancher que les difficultés inhérentes à une armée d'occupation pour la livraison de provinces qui changent de souveraineté. Ces difficultés sont délicates surtout pour le commandement, et elles furent de plusieurs sortes dans le Frioul qu'occupait la 32e avec Masséna.

Cependant ce dernier avait été chargé de porter à Paris les préliminaires de Léoben. Il fut reçu triomphalement par la population et par le Directoire qui lui adressa publiquement ces paroles en l'honneur de l'armée d'Italie : « A l'époque mémorable où l'intrépide général de l'armée d'Italie, *instruit des intentions du Directoire*, offrit la paix et en signa les préliminaires, c'est à vous, généreux guerriers, dont les exploits commandent l'admiration de l'Europe, c'est à vos constants et sublimes efforts que la République devra cette paix salutaire. Votre triomphe est celui de l'humanité. »

Masséna retourna aussitôt après prendre possession de son commandement dans les états de Venise. Bonaparte lui avait confié l'administration difficile du Padouan en attendant la ratification des préliminaires de paix et l'exécution du traité de Campo-Formio.

Le 1er décembre était signée la convention de Rastadt qui fixait la date d'évacuation. C'est en exécution de ces accords que le 3 décembre 1797, la 32e demi-brigade ayant laissé les places vénitiennes à l'Autriche arrivait à Plaisance devenu le quartier-général de la division Masséna.

A cette date, s'arrêtent les notes du carnet de route de notre capitaine. Après Plaisance, Attanoux cesse de marquer les étapes de chaque jour. Mais le rôle des soldats n'est pas terminé. Nous savons, par les lettres de son camarade, le capitaine Nugues, que la 32e n'est pas restée un seul jour inactive. Le 31 décembre 1797, elle quitte Plaisance pour se rendre en Suisse, en passant par Pavie, Abbiato-Grosso, Verceil, Chivasso, Suze, Le Mont-Cenis, La Maurienne, Montmeillan, Chambéry, Aix, Annecy, Carouge et Versoix, près Genève où elle dut arriver

le 23 janvier. En l'absence de Masséna, c'est Maynard qui commande la division appelée à intervenir dans la querelle entre les Vaudois et le canton de Berne. Le 9 mars, la 32e, sans grand'peine, occupe Berne et les environs.

Bientôt elle va être appelée à de plus grands efforts.

L'esprit public est orienté vers d'autres conquêtes. On parle d'une expédition contre l'Angleterre, mais on dissimule à dessein le point où les coups seront portés; on égare l'opinion pour forcer l'Angleterre à disperser ses croisières.

Cependant les préparatifs de l'expédition se font avec une fiévreuse ardeur sans que personne sache exactement où l'on ira. La 32e a rallié Toulon, le 9 mai Bonaparte y arrive; il passe en revue la 18e et la 32e, et le 19 mai 1798, l'escadre met à la voile emportant le général Bonaparte et son armée de soldats et de savants à la conquête de l'Egypte.

Masséna, l'enfant chéri de la victoire, ne devait pas faire partie de cette expédition. Un peu malgré lui, il avait dû prendre après Berthier le commandement en chef de l'armée d'occupation en Italie. C'est à regret qu'il avait quitté la plupart des corps de troupe de sa belle division d'avant-garde qui avait si bien secondé sa bravoure.

A son départ de l'armée d'Italie, le capitaine Attanoux reçut du futur duc de Rivoli, une marque toute particulière d'amitié. En souvenir de la fraternité d'armes au 2e bataillon du Var, Masséna remit à son jeune ami, dans un écrin, sa longue pipe de divan aux ciselures d'argent, symbole d'affectueuse intimité que le vaillant volontaire aimait à montrer dans sa retraite comme un précieux témoignage de l'estime de son premier chef.

III

EN EGYPTE ET EN SYRIE

(1798-1801)

LE COLONEL ATTANOUX

A la campagne d'Egypte comme à la campagne d'Italie, le capitaine Attanoux va prendre avec sa troupe une part glorieuse. Dès l'arrivée sur la terre des Pharaons, il fait partie de la division de débarquement qui s'empare d'Alexandrie.

Sans tarder et malgré les chaleurs torrides de juillet, l'armée marche sur le Caire. La 32e se signale encore au combat de Chebreïss, et, le 21 juillet 1798, elle est en face des Pyramides. La fameuse milice des Mameluks se flatte d'écraser l'armée française. Mais elle est mise en déroute après un combat mémorable qui décida du sort de l'Egypte.

La 32e faisait partie dans cette journée de la division du général Bon, sous les ordres du colonel Dupuy, elle se fait remarquer dans l'attaque du camp d'Embabeh. Le capitaine Attanoux, dont la conduite est particulièrement signalée, est nommé chef de bataillon sur le champ de bataille, et sa nomination est confirmée le lendemain par une lettre élogieuse du chef d'état-major général Berthier. Il conserve en outre comme trophée un cimeterre d'argent ciselé enlevé à un mameluck dans le combat.

La 32e occupe d'abord le Caire, mais le 1er décembre 1798 Bonaparte envoie son 2e bataillon à Suez (1). Puis toute la demi-brigade fera avec lui la rude campagne de Syrie.

Jusqu'à la fin de l'occupation, la 32e restera en butte aux difficultés de toutes sortes que suscitent à l'armée d'Orient la Turquie et l'Angleterre.

Le 21 mars 1801, devant Alexandrie, le commandant Attanoux est grièvement blessé d'un coup de feu en pleine poitrine.

Le 1er fructidor an IX (19 août 1801), il est promu chef de brigade et reste en cette qualité à la 32e placé à la suite jusqu'au retour d'Egypte (2).

Enfin par lettres de service du 30 décembre 1802, il est appelé au commandement de la 50e demi-brigade qui occupe Mayence.

Il avait alors 32 ans, mais onze années de services sans relâche, dix campagnes de guerre et quatre blessures ont affaibli le jeune et valeureux colonel. Il se voit contraint de prendre prématurément sa retraite, au moment où ses compagnons d'armes allaient de nouveau se couvrir de gloire dans la fortune vertigineuse de leur chef devenu empereur.

Il se retira dans ses terres de Roquebrune au pied de la chaîne des Maures dont les senteurs balsamiques vivifièrent ses derniers jours. Au fracas des champs de bataille, au tumulte des bivouacs succéda le calme de la maison paternelle, paisible demeure élevée sur le premier portique de cette rue à l'aspect moresque qui longe la courtine de l'ancien *Castrum Rupenigrense* au pied duquel s'est groupé le bourg Roquebrunois. Mais sa

(1) Garnier. *Bonaparte en Egypte,* par Lacroix. Paris, 1899, p. 223.
(2) Voir pièce annexe n° 2.

pensée et son cœur étaient réstés au milieu de ses camarades de la 32e. Il suivait avec un intérêt passionné le succès de nos armes et vivait de souvenirs.

En 1802, il s'était allié à une famille distinguée du golfe de Saint-Tropez en épousant Mlle de Féraporte. Cette union, de courte durée, resta stérile. Peu après la mort de sa femme il succombait lui-même à 42 ans des suites de ses blessures.

Son unique ambition avait été de servir loyalement et courageusement son pays; elle avait été satisfaite. Il fut un vrai patriote. Et il n'eut pas la douleur de voir s'évanouir dans la défaite les splendeurs de l'épopée Napoléonienne dont il avait subi les premiers rayonnements.

Pour notre génération, le sentiment d'orgueil rétrospectif que suscite le récit de ces hauts faits ne doit pas être suivi d'amertume. Il doit survivre, malgré tout, comme une espérance.

PIÈCE ANNEXE N° 1

ARMÉE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Alexandre BERTHIER, chef de l'état-major général de l'armée

Au quartier général du Grand Caire, le 6 thermidor an IV de la République

AU CITOYEN ATTANOUX, 1er CAPITAINE DE LA 32e,

Je vous préviens, Citoyen, que le Général en chef Bonaparte voulant récompenser la conduite militaire que vous avez toujours tenue et particulièrement à la bataille des Pyramides, vous nomme sur le champ de bataille au grade de chef de bataillon dans la 32e.

J'informe le Ministre de la Guerre de cette promotion provisoire afin qu'on vous expédie le brevet définitif.

En conséquence vous jouirez à compter de ce jour des prérogatives et émoluments attachés à ce grade.

Signé : ALEX. BERTHIER.

DÉPARTEMENT

DE LA GUERRE

—

1re DIVISION

MILITAIRE

NOTA — Ce mémoire doit être fait en double original. L'un est envoyé au Ministre de la Guerre, l'autre reste entre les mains du militaire.

Voir la loi du 28 fructidor an VII.

Articles VI, XXVI.

PIÈCE ANNEXE N° 2

INFANTERIE DE LIGNE

32e DEMI-BRIGADE

Mémoire de proposition pour la solde de retraite en faveur du citoyen Joseph-Emmanuel ATTANOUX, fils de Jean et de Anne-Marguerite Maltor, né le 24 mars 1770, à Roquebrune, département du Var, chef de brigade à la 32e demi-brigade.

MOTIF SUR LEQUEL LA DEMANDE EST FONDÉE	
Ce militaire est hors d'état de continuer son service actif à cause de deux coups de feu qu'il a reçu l'un à la partie inférieure et interne de la jambe droite, et l'autre à la partie majeure de la poitrine du côté gauche.	
SERVICE EFFECTIF ET GRADES	**CAMPAGNES**
Entré au service comme capitaine au 2e bataillon du Var le 17 septembre. 1791 Passé avec le même grade à la 21e 1/2 brigade devenue 32e, le 25 ventôse an .... IV **Chef de bataillon le 1er thermidor an. VI** **Chef de brigade à la suite par le Gouvernement, le 1er fructidor an. IX**	A fait les campagnes de 1792, 1793, des ans, 2, 3, 4 et 5 à l'armée d'Italie. Celles des ans 6, 7, 8 et 9 en Suisse et en Egypte. ——— **Blessé sous le fort de Savone, le 6 messidor an III d'un coup de feu à la tête.— Blessé à la reprise de Dego, le 26 prairial an IV, d'un coup de feu à l'épaule droite.— Blessé sous Peschiera le 25 thermidor an IV, de deux coups de feu au-dessus des épaules.— Blessé le 30 ventôse an IX, devant Alexandrie d'un coup de feu sous le téton gauche.**

		ANS	MOIS	JOURS
Article XIII.	Du 17 septembre 1791 au 9 nivôse an XI (ou 30 décembre 1802) date du présent mémoire	11	3	13
Article XII.	Pour dix campagnes de guerre.......	10	»	»
	TOTAL GÉNÉRAL des services	21	3	13

Article XXXVI.

Je soussigné, officier de santé, attaché audit corps, certifie que le Cen Joseph-Emmanuel ATTANOUX a reçu un coup de feu à la partie inférieure et interne de la jambe droite à la bataille de Dego en Italie, la sortie de plusieurs esquilles du silaindre du tibia ont altéré ses membres avec attrofie, de plus il a reçu un coup de feu le 30 ventôse an IX devant Alexandrie en Egypte, à la partie majeure de la poitrine du côté gauche, depuis cette époque il a les mouvements d'expiration et d'inspiration très génés aussitôt qu'il marche un peu et qu'il fatigue, il est dans un état valétudinaire habituel par suite du cachexie rebelle. En conséquence j'estime que le dénommé ci-dessus est hors d'état de faire aucun service actif.

A Saint-Denis, le 9 nivôse an XI de la République Française.

Signé : CAZENEUVE.

Les membres du conseil d'administration certifient véritables les services, campagnes et blessures ci-dessus détaillés. Ils attestent en outre que le Cen ATTANOUX désire jouir de sa retraite à Roquebrune, département du Var, et que c'est à Dego le 26 germinal an IV et devant Alexandrie en Egypte le 30 ventôse an IX, qu'il a reçu les blessures qui le mettent hors d'état de continuer son service.

Fait à Saint-Denis, le 9 nivôse an XI de la République Française.

Signé : DARRICAU, chef de brigade, commandant la 32e, CHARMASSON, capitaine, LONJEON, capitaine, DETTRECH, capitaine, GARENT, lieutenant, DUCROT, lieutenant, MOLARD, sergent.

ERRATA

Page 33, 9[e] ligne,
au lieu de : et *les* premiers sûrement dans le Var,
lire : et *des* premiers sûrement dans le Var.

Page 142, 7[e] ligne,
au lieu de : lepta *grec*,
lire lepta *grecs*.

Page 145, 6[e] ligne,
au lieu de : LOUIS XVI ROI DES FRANÇAIS,
lire : LOUIS XVI ROI DES FRANÇOIS.

Page 150, 15[e] ligne,
au lieu de : se payer *même* une orange,
lire : se payer une orange.

SOCIÉTÉS ET REVUES CORRESPONDANTES

AGEN.— *Société d'agriculture, sciences et arts.*
AIX.— *Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.*
Société d'Etudes provençales.
Annales des Facultés de lettres et de droit.
ALAIS. — *Société scientifique et littéraire.*
ALGER. — *Société historique algérienne.*
AMIENS.— *Académie des sciences, des lettres et des arts.*
Sociéte des Antiquaires de Picardie.
ANGERS. — *Société d'études scientifiques.*
ANGOULÊME.— *Société archéologique et historique de la Charente.*
AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
AVIGNON. — *Académie de Vaucluse.*
BAR-LE-DUC. — *Société des lettres, sciences et arts.*
BEAUNE.— *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.*
BEAUVAIS. — *Société académique de l'Oise.*
BÉZIERS.— *Société archéologique, scientifique et littéraire.*
Société d'études des sciences naturelles.
BÔNE. — *Académie d'Hippone.*
BORDEAUX.—*Académie nationale des belles lettres, sciences et arts.*
Société archéologique.
BREST. — *Société académique.*
CAEN.— *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.*
Société Linnéenne de Normandie.
CARCASSONNE.— *Société des arts et des sciences.*
CHALONS-SUR-MARNE.—*Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.*

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.*

CHATEAU-THIERRY. — *Société historique et archéologique.*

CHARLEVILLE. — *Société d'histoire naturelle des Ardennes.*

CONSTANTINE. — *Société archéologique du département de Constantine.*

DAX. — *Société de Borda.*

DIJON. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

DIGNE. — *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*

DRAGUIGNAN.— *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.*

GAP. — *Société d'études des Hautes-Alpes.*

GRENOBLE. — *Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.*

GUÉRET. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*

LA ROCHELLE. — *Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.*

LE HAVRE. — *Société havraise d'études diverses.*

LE MANS. — *Société historique et archéologique du Maine.*

LE PUY. — *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*

LEVALLOIS-PERRET. – *Association des naturalistes.*

LIMOGES. — *Société archéologique et historique du Limousin.*

LYON. — *Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.*
Société linnéenne.
Société d'études scientifiques.
Société littéraire, historique et archéologique.

MACON. — *Société d'histoire naturelle.*

MARSEILLE. — *Académie des sciences, lettres et arts.*
Société scientifique industrielle.
Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône.
Société de statistique.

MONTAUBAN. — *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — *Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.*

MONTBRISON. — *La Diana.*

MONTPELLIER. — *Société pour l'étude des langues romanes.*
Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.
Société archéologique.

MOULINS. — *Société d'émulation du département de l'Allier.*
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France.

NANCY. — *Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique Lorrain.*

NANTES. — *Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.*
Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NICE. — *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*
Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.

NIMES. — *Académie du Gard.*
Société d'études des sciences naturelles.

ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

PARIS. — *Comité des travaux historiques et scientifiques.*
Comité des sociétés des beaux-arts des départements.
Annales du Musée Guimet.
Commission du Répertoire de bibliographie scientifique (5e bureau de l'enseignement supérieur).

PAU. — *Société des sciences, lettres et arts.*

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.*

POITIERS. — *Société des Antiquaires de l'Ouest.*

PRIVAS. — *Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche.*

RAMBOUILLET. — *Société archéologique.*

ROCHECHOUART. — *Société des Amis des sciences et arts.*

ROUEN. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

SAINT-OMER. — *Société des Antiquaires de la Morinie.*

SAINTES. — *Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis.*

SEMUR. — *Société des sciences historiques et naturelles.*

SOISSONS. — *Société archéologique, historique et scientifique.*

TOULON. — *Académie du Var.*

TOULOUSE. — *Société archéologique du Midi de la France.*
Société d'histoire naturelle.
Université de Toulouse (rue de l'Université, 2).

TOURS. — *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.*

TROYES. — *Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.*

VALENCE. — *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*

VALENCIENNES. — *Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.*
Revue de Valenciennes.

VANNES. — *Société polymathique du Morbihan.*

VERSAILLES. — *Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.*

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE. — *The Manchester literary et philosophical society*, Manchester, 36, George Street.

BELGIQUE. — *Société royale malacologique de Belgique*, à *Bruxelles.*

BUENOS-AYRES. — *Revista argentina d'historia natural.*

CANADA. — *Société biographique de Québec.*

COSTA-RICA. — San-José. — *Museo nacional.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — *Smithsonian institution, à Washington.*

— *Davenport academy of natural science, à Davenport.*
— *Geological and natural history survey, à Madison (Wisconsin).*
— *Wisconsin academy of sciences arts and letters, Madison.*
GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — *Société botanique de Luxembourg.*
MEXIQUE. — *Sociedad cientifica « Antonio Alzate », à Mexico.*
SUÈDE. — *Kongl Witterhets historie och antiquitets akademiens maquadsblad, Stockholm.*
— *The geologica institution of the University of Upsala.*
SUISSE. — *Institut géographique de Berne.*
Socité neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1907

COMPOSITION DU BUREAU

(Mai 1907 — Mai 1909)

MM. Joseph AZAM, président.
Alexandre ASTIER, vice-président.
Émile BÉRAUD, secrétaire.
Sextius GUÉRIN, conservateur.
Charles AZAM, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

1874. MM. Raynaud et Olivier, à Draguignan.
1891. Mme Ve Panescorse, à Draguignan.
1897. Mme Ve Henri Segond, à Draguignan.

MEMBRES TITULAIRES OU RÉSIDANTS

1887. Astier (Alexandre), A. ✪, licencié en droit, chef de division à la préfecture.
1877. Azam (Charles), agent-voyer d'arrondissement en retraite.
1865. Azam (Joseph), architecte-expert.

1870. Balp, ✻, I. ⓘ, docteur en médecine.
1907. Barla, architecte.
1898. Battesti, sous-inspecteur de l'enregistrement.
1884. Belletrud (Henri), avocat, juge suppléant.
1905. Béraud (Emile), avoué, docteur en droit.
1907. Béraud (Pierre), avocat.
1899. Blancard (Ernest), négociant.
1888. Bonnet (Antonin), bijoutier.
1893. Burtez, I. ⓘ, docteur en médecine, professeur au collège.
1904. Cantillon de Lacouture (Joseph), avocat.
1867. Clavier, O. ✻, I. ⓘ, ingénieur civil, maire de Draguignan, membre du conseil général du Var.
1907. Ditgès, président du tribunal de commerce.
1874. Doze (Charles), I. ⓘ, docteur en médecine, ancien correspondant (1867).
1890. Duval (Hippolyte), avocat, docteur en droit.
1867. Girard (Charles), I. ⓘ, docteur en médecine.
1897. Girard (Joseph), docteur en médecine.
1904. Giraud (Pierre), arbitre de commerce.
1882. Gubert (Joseph), négociant.
1891. Guérin (Antoine), avoué.
1867. Guérin (Sextius), A. ⓘ, receveur municipal.
1905. Lombard (Ferdinand), inspecteur des eaux et forêts.
1904. Louvet, A. ⓘ, directeur des contributions indirectes.
1867. Mireur, ✻, I. ⓘ, archiviste du département, membre non résidant du Comité des travaux historiques.
1904. Missimilly, pharmacien.
1902. Oustric, chirurgien-dentiste.
1897. Perrimond, greffier de la justice de paix.
1895. Poupé, I. ⓘ, professeur au collège, membre non résidant du Comité des travaux historiques.
1896. Raffin, avocat.
1889. Rambert, I. ⓘ, conseiller de préfecture.
1897. Salvarelli I. ⓘ), chef de division à la préfecture.
1907. Sébeville (le comte de).
1875. Sivan (Paul), juge au tribunal civil.

1883. Verny, propriétaire.
1897. Verrion (Jules), avoué.

MEMBRES ASSOCIÉS

1890. Ardoïn (le chanoine), archiprêtre, curé de la cathédrale, Toulon.
1907. Aublé, architecte à Saint-Raphaël.
1881. Bérenguier (Paul), naturaliste, rue Monjardin, à Nîmes, propriétaire à Roquebrune (Clos-Oswald).
1905. Bernard, A. ✪, notaire à Ramatuelle.
1907. Blacas (le duc de), député de Maine-et-Loire.
1907. Blacas (le comte Bertrand de), château d'Ussé, à Rigny-Ussé (Indre-et-Loire).
1870. Brémond (Félix), ✻, I. ✪, docteur en médecine, rue Condorcet, 15, à Paris.
1905. Broleman (H.-W.), directeur du Comptoir d'Escompte à Pau.
1904. Chiris, I. ✪, receveur des postes et télégraphes à Honfleur, ancien titulaire (1897).
1899. Clapiers-Collongues (le marquis Luc de), château de Riforan par Entrecasteaux et rue de Grenelle, 71, à Paris.
1907. Clément de Blavette (le comte de), rue de Gravelle, 9, Versailles.
1907. Combet, professeur d'histoire au lycée de Nice, avenue Pauliani.
1897. Dupuy, ingénieur civil, rue Picot, Toulon, ancien titulaire.
1907. Gaffarel, ✻, doyen honoraire, professeur d'histoire à l'Université d'Aix-Marseille, Marseille, 257, rue Paradis.
1903. Gensollen (Octave), avocat, domaine de La Vaille par la Crau (Var).
1901. Goby (Paul), fabricant de cierges, géologue, boulevard Victor Hugo, à Grasse.
1895. Guébhard (le docteur Adrien), ✻, I. ✪, agrégé de physique des Facultés de médecine, collaborateur de la carte

géologique de France, Saint-Vallier (Alpes-Maritimes), et rue Abbé de l'Epée, 4, Paris.

1903. Gueyrard, pharmacien au Muy.

1900. Hanrigou, notaire à Saint-Tropez, ancien titulaire (1897).

1903. Henry (Fernand), avocat, homme de lettres, au Muy.

1905. Jerphanion (Jean de), château de Saint-Ferréol, près Pontevès.

1901. Juigné de Lassigny (Edme de), place Bellecour, 1, à Lyon.

1907. Molandin de Boissy, entomologiste, villa les Iris, avenue Lieutaud, Toulon-Mourillon.

1901. Moulin, A. ◐, chirurgien-dentiste, Bandol.

1899. Muterse, inspecteur des eaux et forêts, rue Delille, 5, à Nice, ancien titulaire (1886).

1907. Page, architecte, Toulon.

1906. Poulle-Symian, avocat, ancien magistrat, villa Mathé, 5, rue Guiglia, Nice.

1886. Rampal (Auguste), avocat, docteur en droit, rue Grignan, 32, Marseille.

1907. Raybaud, rentier, boulevard Rambaldi, 26, Nice, ancien titulaire (1897).

1907. Régis de Gatimel (le comte de), St-Pierre de Mezoargues, par Tarascon.

1903. Roure (le baron du), château de Barbégal, près Arles.

1907. Roustan (François), A. ◐, architecte départemental et dse monuments historiques du Var, 2, rue Dumont-d'Urville, Toulon.

1904. Saporta (le comte Antoine de), rue Philippy, 3, à Montpellier.

1907. Sergent, architecte à Saint-Raphaël.

1886. Sinéty (vicomte de), château d'Esparron, à Esparron.

1907. Troin Jean-Baptiste, rentier, 2, rue des Vallergues, à Cannes.

1881. Villeneuve-Esclapon-Vence (le marquis de), ancien député, rue de Prony, 75, à Paris.

1899. Vial, notaire à Cannes, ancien titulaire (1885).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1876. Agnel d'Acigné (d'), agent-voyer principal en retraite, rue Muiron, 10, à Toulon-Mourillon, ancien titulaire (1867).
1875. Aicard (Jean), O. ✵, I. ◐, homme de lettres, à Paris.
1875. Albert, A. ◐, botaniste, à la Farlède.
1875. Antelme, architecte à la Seyne, membre du conseil d'arrondissement.
1879. Arbaud (Paul), A. ◐, à Aix.
1900. Aubert, instituteur public à Figanières.
1881. Autran (le chanoine), directeur au petit séminaire de Grasse.
1886. Auzivisier (Clément), secrétaire de mairie, à Brignoles.
1881. Barthélemy (le chanoine), professeur au petit séminaire de Grasse.
1886. Bernard-Attanoux (le comte), avocat, place de l'Eglise du Vœu, 2, à Nice, ancien titulaire (1873).
1897. Bertin, propriétaire à Bargemon.
1904. Bétis, pharmacien au Muy.
1855. Bibliothèque publique de Draguignan.
1886. Bibliothèque Méjanes d'Aix.
1886. Bibliothèque publique de Toulon.
1889. Bibliothèque publique d'Hyères.
1896. Bibliothèque publique de Marseille.
1896. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.
1898. Blanc (l'abbé), curé à Montmeyan.
1892. Bonnaud (Frédéric), A. ◐, artiste peintre, à Carqueiranne.
4898. Bossavy, A. ◐, inspecteur des postes et télégraphes au Mans, ancien titulaire (1886).
1894. Bottin, A. ◐, receveur des postes à Ollioules.
1901. Castinel (Séverin), médecin à Rougiers.
1907. Chaillan (l'abbé), curé à Septémes (Bouches-du-Rhône), correspondant du Comité des travaux historiques.
1904. Chaperon (l'abbé), curé à la Martre.
1880. Cortez (Fernand), avocat, membre correspondant du Comité des travaux historiques, à Saint-Maximin.

1886. Dauphin, A. ✿, pharmacien à Carcès.

1885. Dollieule, ancien magistrat, avocat, rue Sylvabelle, 116, à Marseille.

1884. Durand de Grossouvre, ✻, lieutenant-colonel au 66e régiment d'infanterie, à Tours, ancien titulaire.

1883. Fabre (Félix), I. ✿, inspecteur honoraire des écoles primaires, à Cannes, rue des Vallergues, 2, ancien titulaire (1874).

1905. Favier (l'abbé), docteur en philosophie, professeur et rédacteur à la *Revue de l'Université Catholique*, 114, quai Pierre Seize, Lyon.

1884. Féraud, propriétaire au Thoronet.

1885. Fériaud, A. ✿, médecin et maire, à la Verdière.

1886. Fulconis, ancien instituteur, à Rougiers.

1894. Funel, secrétaire de la mairie, à Saint-Tropez.

1886. Gaze (l'abbé), curé-doyen à Cuers.

1885. Gibelin (le chanoine), archiprêtre, à Fréjus.

1883. Girard (Alexandre), A. ✿, président du tribunal civil, à Castellane, ancien titulaire (1872).

1886. Giraud d'Agay (Melchior de), château d'Agay, à Saint-Raphaël.

1885. Guigou (l'abbé), vicaire à Vence (Alpes-Maritimes).

1884. Guillibert (le baron Hippolyte), avocat, à Aix.

1889. Icard (Jules), ancien receveur de l'enregistrement, à Hyères.

1886. Jourdan (Eugène), A. ✿, professeur au lycée de Gap, ancien titulaire (1883).

1897. Kheil (Napoléon M.), entomologiste, Ferdinandstrasse, Prague (Bohême).

1905. Lieutaud, notaire à Volonne (Basses-Alpes).

1883. Marin de Carranrais (de), ancien archiviste auxiliaire des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie de Marseille, cours Pierre Puget, à Marseille.

1900. Mongin, A. ✿, archiviste de la mairie, à Toulon.

1898. Mouttet (Ferdinand), A. ✿, notaire et maire, à Signes.

1906. Oursou, secrétaire de la mairie, Besse.

1896. Perrier, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, à Paris, ancien titulaire (1894).

1886. Philibeaux, ingénieur civil, rue Paul Cabet, 6, à Dijon.

1868. Pierrugues, juge de paix, à Comps.

1897. Primard (Daniel), propriétaire aux Beni-Meleck (Philippeville).

1898. Raynaud de Lyques (l'abbé), curé, à la Verdière.

1890. Reboul (Gabriel), propiétaire, à Brignoles.

1857. Sigaud de Bresc (de), avocat, 5, rue Sallier, à Aix.

1884. Sivan (Louis), avocat, à Fréjus.

1887. Touzé, juge au tribunal civil, rue Mirabeau, 12, à Toulon.

1869. Verlaque (le chanoine), ✻, I. ✿, docteur en théologie, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, à Fréjus, ancien titulaire.

1885. Zürcher, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Digne.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XXVI

1re PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

2e PARTIE

3e PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX

4e PARTIE

5e PARTIE

SYNOPSIS DES COLÉOPTÈRES DU VAR

SYNOPSIS

DES

COLÉOPTÈRES

DU VAR

PAR

L. BÉTIS

DRAGUIGNAN
IMPRIMERIE LATIL FRÈRES
28, Boulevard des Marronniers, 28

1908

AVANT-PROPOS

Au point de vue entomologique, le Var peut se subdiviser en deux parties bien distinctes : le littoral et le nord du département, autrement dit la montagne. La différence d'altitude qui existe entre ces deux régions, la diversité des terrains donnent à leur flore et à leur faune respectives une physionomie nettement tranchée. Sur le littoral on ne rencontre que les terrains primitifs et les grès, tandis que les hauts plateaux de la montagne sont constitués uniquement par des calcaires crétacés ; par suite certaines espèces sont parquées dans l'une ou l'autre de ces deux régions en raison de la végétation ou des conditions climatériques.

Le Littoral du Var et ses confins renferment bon nombre d'espèces rares ; celles-ci naissent et meurent avec certaines plantes spéciales à la région méditerranéenne. La montagne donne asile à beaucoup d'insectes de la zone alpestre ; mais un coin surtout est privilégié (le massif de la Ste-Baume). Là se trouvent des espèces qu'on ne rencontre pas ailleurs et la faune des Alpes y est représentée presque en entier.

Les coléoptères du département du Var n'ont fourni matière, jusqu'à ce jour, qu'à un seul travail : **Le Prodrome des coléop-**

tères du Var *de Jaubert et Robert. Les auteurs y énumèrent les genres et espèces trouvés dans le département jusqu'en l'année 1859.*

Leur catalogue est aujourd'hui devenu insuffisant et nous avons eu l'idée de le compléter. Pour ce faire, nous avons adopté la nomenclature de Reitter et nous avons donné, quand il nous a été possible, des détails sur les mœurs et l'habitat de ces insectes, ainsi que sur la date de leur apparition ; celle-ci généralement subordonnée à la période de végétation des plantes sur lesquelles elles vivent.

Pour faciliter aux jeunes entomologistes varois la détermination des espèces, toutes les fois qu'un genre est représenté par plusieurs individus, il nous a paru intéressant d'intercaler une série de tableaux dichotomiques. Pour ce qui est des genres eux-mêmes, ils pourront, afin de les reconnaitre, consulter utilement le **Genera illustré** *des coléoptères de France de Constant Houlbert, professeur à l'Ecole de Pharmacie de Rennes. Cet ouvrage qui leur fournira des indications précises, a valu à son auteur un prix de l'Institut.*

Depuis l'époque relativement éloignée de la publication du catalogue de Jaubert, les découvertes et les explorations se sont multipliées et si nous avons pu mener à bien ce travail, nous le devons à l'obligeance et aux encouragements de nombreux amis, et entre autres de MM. Charles et Joseph Azam, qui ont mis à notre disposition leurs notes personnelles et celles qu'ils tenaient du R. P. Tholin et de M. Aubert de Toulon.

Dans cette courte préface, il nous est agréable d'honorer la mémoire de MM. Jaubert, Tholin, Aubert, et du dernier disparu, M. Robert du Luc, qui dans sa verte vieillesse s'intéressait encore aux choses de l'Entomologie.

Nous ne saurions non plus oublier MM. Mollandin de Boissy et H. Sietti, qui ont bien voulu nous communiquer leurs notes de chasse, et se charger le premier du tableau des **Anthaxia,** *le second de ceux des Scarabœides (Coprini à Trogini, inclus).*

Nous adressons aussi nos remerciements à Monsieur Mac Leod et à Mademoiselle Elisabeth Mac Leod, qui ont mis à notre disposition le résultat de leurs recherches.

Malgré tout le soin apporté à ce travail, nous ne saurions le présenter comme complet. Dans notre beau département, bien des régions restent encore inexplorées et il est probable que des espèces inconnues viendront s'ajouter à la liste que nous dressons aujourd'hui.

Puisse cette modeste contribution à l'entomologie varoise, être utile aux personnes qui ont le goût de ces études ! Nous nous croirons suffisamment récompensé de nos efforts, si nous avons atteint le but que nous nous sommes proposé.

Le Muy, mars 1908.

L. BÉTIS.

SYNOPSIS DES COLÉOPTÈRES DU VAR

CICINDÉLIDES

Cette famille ne comprend dans notre région et même en France, que le seul genre *Cicindela* Lin., composé de jolis insectes, éminemment carnassiers, de formes élégantes, aux couleurs chatoyantes, d'un vert tantôt mat, tantôt bronzé et même cuivreux. Leurs élytres sont ornés de bandes angulées ou de points d'un blanc parfois jaunâtre; leur tête, avec gros yeux saillants, déborde le corselet, qui est plus étroit que les étuis.

Les Cicindéles se rencontrent au printemps, dès les premiers beaux jours et durant tout l'été, le long des routes poudreuses et des sentiers des bois, où on les voit courir avec vitesse et s'envoler de temps en temps, pour se reposer quelques mètres plus loin. Elles sont d'autant plus agiles que la chaleur est plus forte, et pendant les journées humides où le soleil est caché, elles ne font plus que marcher lentement sans essayer de voler. Elles répandent, lorsqu'on les saisit, une forte odeur de rose. Armées de mandibules solides, aiguës et proéminentes, elles ne se nourrissent que de proies vivantes et font une énorme consommation de sauterelles, de mouches et de fourmis. Aussi,

leur nom est-il le premier à inscrire en tête de la liste des insectes utiles à l'agriculture.

Les larves sont aussi carnassières que les insectes parfaits; mais lentes et presque immobiles et n'ayant pas les mêmes facultés pour l'attaque, elles sont obligées d'avoir recours à la ruse pour se procurer leur nourriture. Elles creusent en terre une galerie cylindrique et presque perpendiculaire d'environ cinquante centimètres de profondeur, dans laquelle elles se tiennent arcboutées en forme de Z, fermant hermétiquement l'ouverture au niveau du sol, au moyen de la plaque cornée dont sont munis leur tête et leur premier segment thoracique. Un insecte vient-il à passer sur ce pont mobile, la larve incline la tête par un mouvement de bascule, l'insecte glisse et tombe au fond du trou où il devient la pâture de la future cicindèle affamée.

CICINDELA Linné

1 Thorax presque cylindrique; épisternes prothoraciques (dessous des côtés du thorax) glabres........ 9
— Thorax plus large que long; épisternes prothoraciques garnis de poils blancs 2
2 Joues pubescentes........................... **littoralis.**
— Joues glabres 3
3 Epipleures (bords réfléchis des élytres) jaunâtres 7
— Epipleures métalliques........................... 4
4 Pas de fascie médiane transversale aux élytres. Couleur ordinairement verte, rarement noire.... **campestris.**
— Une fascie médiane transversale aux élytres ou un dessin plus varié. Couleur à reflets cuivreux ou d'un beau vert 5
5 Une tache juxta suturale entre la lunule humérale et le bande médiane .... **flexuosa.**
— Pas de tache juxta suturale entre la lunule humérale et la bande médiane........................... 6
6 Elytres verts .... **gallica.**
— Elytres noirâtres plus ou moins métalliques..... **hybrida.**

7 Taille grande. Elytres à larges fascies; tibias rougeâtres .... **circumdata.**

— Taille petite. Elytres à dessins linéaires; tibias métalliques 8

8 Bordure externe des élytres blanchâtres de la base au sommet .... **trisignata.**

— Bordure externe des élytres interrompue........ **literata.**

9 Dessus brun bronzé; une ligne de points bleuâtres ou verdâtres enfoncés près de la suture; tache médiane grande, très écartée du bord externe, formant souvent une bande continue avec l'humérale et l'apicale. **paludosa.**

— Dessus vert; une ligne de points juxta suturale obsolète; tache médiane petite, près du bord externe, un simple point à l'épaule..................... **germanica.**

C. **campestris** L. Tout le département, sur les chemins peu suivis, les sentiers des bois exposés au soleil, les sables et les cailloux roulés des rivières. Paraît dès les premiers beaux jours, on la trouve toute l'année jusqu'en octobre.

Draguignan (Azam, Doublier, Jaubert, Fournier); Les Sablettes, le Broussan (Tholin); Toulon (Aubert, Sietti); Hyères, Presqu'île de Giens, le Beausset, Tourris (Sietti); Le Luc (Robert); Le Muy, la Bouverie, bords de l'Endre (Mlle Mac Leod).

C. **Campestris** var. **maroccana** F. Dans les sentiers, les clairières des forêts des Maures, au printemps et en automne.

Draguignan (Doublier, Jaubert, Fournier); Le Luc (Robert); Le Muy; Les Charles; Le Revest.

C. **campestris** var. **nigrita** Dej. Indiquée comme prise dans les gorges d'Ollioules?

C. **Gallica** Brull. Nord du département, sur la frontière des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes (Jaubert).

C. **hybrida** L. Dans les sentiers des forêts, le long des talus exposés au soleil, dans les endroits abrités, en juillet. Nord du département (Jaubert).

C. **hybrida** var. **riparia** Dej. Même habitat que le type.

C. **trisignata** Dej. Sur les sables, bords de mer.

Sanary, Hyères (Tholin, Aubert); Saint-Raphaël (Azam); Almanarre, Hyères, la plage (Aubert, de Boissy); Agay.

C. **litterata** Sulz = **lugdunensis** Dej. Sur les bords sablonneux des ruisseaux.

Indiquée de Gréoulx, bords du Verdon (Hanry).

C. **circumdata** Latr. Sur les sables au bord de la mer. Juillet-Août.

La Seyne (Mulsant, Tholin); Saint-Raphaël (Fournier, Azam); Hyères (Sietti).

C. **littoralis** F. Abondante en mai et juin, sur les sables du rivage de la mer.

Les Sablettes, La Seyne (Tholin); Saint-Raphaël (Aubert, Azam, Jaubert); Saint-Cyr (Sietti, de Boissy); Hyères (Bellier, de Boissy, Sietti).

C. **flexuosa** F. Très commune aux bords des cours d'eau, dans les terrains sablonneux. Avril, mai et juin.

Bords de l'Argens, Le Muy, Fréjus (Jaubert, Azam); bords de l'Endre (d'Agnel); du Réal-Martin (Robert); St-Cyr (de Boissy, Sietti); Le Luc (Robert); Hyères (Doublier, Sietti, de Boissy).

C. **paludosa** Duf. Dans les lieux gazonnés et les prairies arrosables. Juin.

Toulon (Tholin); Hyères (Aubert, Sietti); Saint-Raphaël, Fréjus (Aubert, Jaubert, Azam).

C. **germanica** L. Commune dans les prés, les champs sablonneux et humides, court vite et vole peu. Juin-août.

Montrieux, Hyères (Aubert); Fréjus, Saint-Raphaël, Le Muy (Jaubert); Le Puget/s/Argens, Roquebrune, Draguignan (Azam).

CARABIDES

Les Carabides sont généralement tous carnassiers, et par suite, grands destructeurs d'autres insectes phytophages. Ils ont la tête plus étroite que le corselet, les antennes grêles, six palpes, dont quatre maxillaires et deux labiaux. Leurs pattes allongées, à trochanters bien développés, facilitent la marche et en font des insectes coureurs par excellence.

Contrairement aux Cicindèles beaucoup sont nocturnes ou au moins crépusculaires ; ils passent la journée sous les pierres, les amas de bois, dans la mousse au pied des arbres, et sortent le soir de leur retraite, surtout par les temps humides et chauds, pour faire une guerre acharnée aux larves, aux lombrics, aux limaces et même aux escargots. Certaines espèces bravent impunément l'ardeur du soleil et circulent avec vitesse en plein midi à la recherche de leur proie. Les *Calosomes* poursuivent jusque sur les arbres, les chenilles processionnaires et s'en nourissent exclusivement. Les uns, comme les *Binbidii,* ne s'écartent guère de l'eau et se trouvent en grand nombre sur les sables et sous les cailloux du bord des rivières ; les autres hypogés ou aveugles évitent la lumière et se rencontrent dans les grottes et les cavernes les plus obscures ou sous les pierres profondément enfoncées dans le sol, souvent même dans les caves et les celliers.

Plusieurs espèces sont remarquables par la singularité de leurs mœurs. Les *Omophrons* vivent enterrés dans le sable

humide du bord des rivières ou des étangs. Les *Clivina, Scarites* élisent domicile dans les terrains sablonneux ; de même les *Dyschirius* habitent dans des galeries creusées par un petit staphylin.

Quelques-uns de ces insectes, cependant si utiles à l'agriculteur, se rencontrent sur les épis de blé ou autres graminées, dévorant le pollen des étamines ou coupant le chaume de ces plantes, tel le *Zabrus gibbus* ; mais c'est là une exception.

Un grand nombre sont aptères, et ce sont les plus gros : *Procrustes, Carabus, Cychrus*, etc., etc. Ils ne craignent rien des autres insectes, mais ils deviennent la proie des mammifères insectivores, des oiseaux et des reptiles. Aussi, comme ils ne peuvent échapper par le vol à leurs ennemis, la nature leur a donné d'autres moyens de défense. Ils ont, en effet, la propriété de sécréter par la bouche un liquide épais, âcre et caustique, qui souvent met en fuite leur adversaire. D'autres, plus petits, possèdent dans des circonstances analogues, la faculté de lancer par l'anus un jet de vapeur blanche, également caustique, en accompagnant d'une sorte de détonation cette émission qu'ils peuvent répéter cinq ou six fois de suite.

On rencontre les carabides toute l'année, mais en plus grande abondance au printemps et à l'automne.

Les larves sont aussi voraces que les insectes parfaits. Elles redoutent généralement la trop grande sècheresse, passent la journée sous les pierres, les écorces ou dans des trous creusés dans la terre. Elles circulent pendant la nuit et durant les journées pluvieuses à la recherche de leur nourriture.

CARABINI

CALOSOMA Weber

1 Tête et corselet bleus; élytres métalliques brillant à stries bien nettes........................ **sycophanta.**
— Tête et corselet noirs; élytres non métalliques presque mats, sans stries bien marquées 2
2 Rides transversales anguleuses; noir foncé, assez luisant; 3 séries de points petits obsolètes........ **maderæ.**
— Rides transversales presque droites; brun noir, presque mat, soyeux; 3 séries de gros points verts ou dorés .... **auropunctatum.**

C. **sycophanta** L. Sous les pierres, au pied des chênes et sur ces végétaux, où ils font la chasse aux chenilles processionnaires.

Toulon, Faverolles, Cap Brun (Tholin, Aubert, Sietti); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Le Muy; la Bouverie (M[lle] Mac Leod); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Bagnols (Ch. Azam); Le Revest; La Seyne (Tholin).

C. **auropunctatum** Herbst. Sous les herbes sèches, en juin. Les Sablettes (Laroque).

C. **maderæ** F. var. **indagator** F. Hyères, pris au vol à la gare (Cayol).

CARABUS Linné

1 Labre trilobé (Procrustes).................... **coriaceus.**
— Labre bilobé (Carabus) 2
2 Elytres rugueux sans côtes distinctes, dessus bleu foncé .... **intricatus.**
— Elytres non rugueux avec ou sans côtes............ 3
3 Elytres à côtes saillantes 4
— Elytres sans côtes saillantes 8
4 Intervalles à granulations saillantes formant chaîne... 5

— Pas de granulations saillantes 7
5 Intervalles composés de granulations entremêlées de fossettes dorées ou cuivreuses .... **clathratus.**
— Intervalles sans fossettes ni impressions 6
6 Angles postérieurs du corselet peu saillants, brun bronzé .... **morbillosus.**
— Angles postérieurs du corselet larges et saillants.. **vagans.**
7 Antennes unicolores. Elytres bordés de rouge cuivreux .... **solieri.**
— 4 premiers articles des antennes jaune d'ocre; élytres non bordés de rouge cuivreux .... **auratus.**
8 Elytres avec 3 rangées de gros points enfoncés souvent métalliques 9
— Elytres sans rangées de gros points 10
9 Taille forte; oblong; tête fortement ridée; corselet sans fossette à la base; élytres ovales..... . **nemoralis.**
— Taille petite; ovale allongé; tête peu ridée; corselet avec une forte fossette sur le milieu de la base; élytres presque parallèles .... **monticola.**
10 Très convexe; bordure de couleur aux élytres; côtes saillantes non aplaties et granuleuses; corps noir bleuâtre .... **catenulatus.**
— Peu convexe; pas de bordure de couleur aux élytres; côtes peu saillantes presque aplaties; corps bronzé obscur peu luisant .... **alysidotus.**

PROCRUSTES Bonelli

P. coriaceus L. Très commun partout, dans les fossés, les vignes, les prés et les bois, sous les pierres. Tout l'été.

Toulon, Fort Rouge, Les Pomets (Aubert); La Garde, Le Beausset (Sietti, de Boissy); Le Broussan (Tholin); La Bouverie (Mlle Mac Leod); Le Muy; Draguignan, Roquebrune, Bagnols (Ch. Azam).

CARABUS Linné

C. intricatus L. Sous les mousses et les écorces des vieux chênes, dans les forêts; au pied des chênes verts.

Draguignan (Fournier, Jaubert, Ch. Azam); Montrieux (Aubert, Sietti, de Boissy); Evenos (Tholin); Le Muy.

C. **catenulatus** Scop. Dans les bois, les forêts, sous la mousse, au pied des arbres. Toute l'année.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Le Beausset, Hyères (de Boissy); Le Muy.

C. **alisydotus** Illig. Bois de Malay, Brovès.

C. **auratus** L. Dans les bois et les champs. Toute l'année. Nord du département (Jaubert); Carcès (de Boissy).

C. **solieri** Dej. var. **clairei** Géh. Bois de Bagnols (Ch. Azam).

C. **morbillosus** F. Indiqué d'Ollioules; Le Muy (montagnes des Maures).

C. **vagans** Ol. Sous les pierres, les tas de sarments, dans les prés, les vignes au printemps et en automne.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); La Garde, Le Beausset (Sietti); Toulon (Martin); La Crau, Hyères (Tholin, Aubert, Bellier, de Boissy); Le Luc (Robert); Le Muy, Fréjus, Roquebrune (Mlle Mac Leod); Bagnols, Les Arcs, La Roque-Esclapon, Fox-Amphoux, Aups, Callian, Bargemon, Claviers, Lorgues, etc.

C. **clathratus** L. Dans les ruisseaux à sec, au bord du Gapeau. Mars-juin.

Hyères (Tholin, Bellier, Jaubert, Sietti, de Boissy).

C. **nemoralis** Müll. Hautes montagnes du département, très rare (Jaubert); La Roque-Esclapon (Faraut); forêt des Maures du Luc en avril (Ch. Azam).

C. **monticola** Dej. Hautes montagnes du département (Jaubert); montagne de Lachens (Ch. Azam).

CYCHUS Fabricius

1 Tibias roux ou testacés .... **attenuatus.**
— Tibias noirs .... **rostratus.**

C. rostratus L. Sous les mousses, les troncs d'arbres en décomposition, les amas de feuilles, les pierres, dans les bois humides des régions élevées.

Nord du département (Jaubert).

C. attenuatus F. Même habitat que le précédent, mais moins commun (Jaubert).

NEBRIINI

LEISTUS Frolich

1 Bleu métallique 2
— Brun noir à reflets bleuâtres .... **fulvibarbis.**
2 Tête à peine ponctuée, cuisses d'un brun rougeâtre. .... **spinibarbis.**
— Tête bien ponctuée au milieu, cuisses d'un rouge ferrugineux .... **montanus.**

L. spinibarbis F. Sous les pierres, les écorces, les mousses au pied des arbres. Hiver, printemps jusqu'en juillet.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Beausset (de Boissy); Le Muy.

L. fulvibarbis Dej. Sous les pierres, dans les bois, principalement ceux de pins, moins commun que le précédent.

Le Luc (Robert, Ch. Azam); Toulon (Aubert); Le Muy.

L. montanus Steph. Sainte-Baume (Abeille, de Boissy).

NEBRIA Latreille

1 Corselet jaune ou rougeâtre........................ 2
— Corselet brun noir (Nebria) 3

2 Elytres d'un jaune testacé, plus ou moins linéolés de brun noir (Eurynebria) .... **complanata.**
— Élytres d'un beau noir, à bordure jaune testacée (Nebria) .... **psammodes.**
3 Stries des élytres fortement ponctuées, larges; jambes d'un roux ferrugineux .... **brevicollis.**
— Stries des élytres peu ponctuées, moins larges; jambes noires .... **jokischi.**

EURYNEBRIA Ganglbauer

E. complanata L. Espèce essentiellement maritime, on la trouve sur les sables, sous les bois échoués et les détritus apportés par les vagues.

Hyères (Aubert); Bandol (Tholin); Saint-Raphaël (Ch. Azam); Fréjus (Fournier, Jaubert); Saint-Cyr (Sietti, de Boissy); Les Sablettes (Tholin, de Boissy); Draguignan, sur les bords de la Nartuby (Ch. Azam); Agay; Sainte-Maxime.

NEBRIA Latreille

N. psammodes Rossi. Commune sous les pierres, au bord des rivières. Mai-juin.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Solliès-Pont, Hyères (Aubert, Bellier); Belgentier (Tholin); Toulon (Sietti); Le Muy.

N. brevicollis F. Très commune au printemps et même jusqu'en juillet. Sous les pierres humides, au pied des arbres et des murailles.

Toulon (Laroque); Hyères, bords du Gapeau (Tholin); La Garde, Le Beausset (Sietti, de Boissy); La Bouverie (Mlle Mac Leod); Le Muy; Draguignan (Ch. Azam); Roquebrune.

N. brevicollis var. **salina** Fairm. Sur les bords des marais salants. Hyères (Robert).

N. jockischi Sturm. Nord du département, montagne de Lachens (Jaubert); La Roque-Esclapon (Faraut).

NOTIOPHILINI

NOTIOPHILUS Duméril

1 Extrémité des élytres jaunâtre...................... 2
— Extrémité des élytres concolore 4
2 Intervalle juxta sutural et intervalles latéraux à fond mat, le premier intervalle seul formant une surface polie.................................... **substriatus.**
— Tous les intervalles à fond brillant et poli, sauf quelquefois légèrement mat au sommet................ 3
3 Côtés du corselet sinués vers la base; sommet des élytres assez brillant; 3e intervalle des élytres pas plus large que ses voisins .... **biguttatus.**
— Côtés du corselet rectilignes; sommet des élytres ternes; 3e intervalle des élytres plus large que les deuxième et quatrième................ 4 — **punctatus.**
4 Stries des élytres atténuées à l'extrémité; les 4 premiers articles des antennes non rouge ferrugineux; tibias d'un noir bronzé .... **aquaticus.**
— Stries des élytres bien marquées jusqu'à l'extrémité; les 4 premiers articles des antennes d'un rouge ferrugineux; tibias d'un testacé rougeâtre......... **rufipes.**

N. aquaticus L. = **semipunctatus** F. Sous les pierres dans les endroits humides. Très rare dans le département (Jaubert); Draguignan (Ch. Azam).

N. rufipes Curt. Sous les mousses, les feuilles mortes, les détritus. Presque toute l'année.

Hyères (Sietti).

N. biguttatus F. Dans les endroits humides, dans les bois sous les feuilles mortes. Toute l'année.

Hyères (Cl. Rey).

N. quadripunctatus Dej. Sur les chemins, dans les allées des bois, parmi les feuilles sèches.

Toulon (Aubert); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Presqu'île de Giens, La Garde (Sietti); Le Beausset (de Boissy); Le Muy.

N. substriatus Walterh. Dans les bois, sous les mousses, les feuilles sèches et au bord des marais.

Hyères, Saint-Raphaël (Cl. Rey).

ONOPHRONINI

ONOPHRON Latreille

O. limbatus F. Corps ovale, arrondi, convexe, jaunâtre, avec des raies transversales, irrégulières, d'un beau vert.

Dans le sable humide, au bord des eaux. Juillet-août.

La Crau d'Hyères, la plage d'Hyères (Tholin, Bellier, de Boissy); Saint-Raphaël (Aubert); Le Luc (Robert); Saint-Cyr (Sietti); Le Muy, bords de l'Endre et de l'Argens; Bagnols, rives de la Vauloubre (Ch. Azam).

ELAPHRINI

ELAPHRUS Fabricius

1 Moins de 7^{mm} 1/2; moins de quatre fossettes discoïdales sur le corselet; tarses verts .... **riparius.**

— Plus de 7^{mm} 1/2; quatre fossettes discoïdales sur le corselet; tarses noirs, bleuâtres ou violacés ... **cupreus.**

L. cupreus Duft. Sous les feuilles humides, au bord des ruisseaux et des rivières. Juillet-septembre.

Nord du département (Jaubert, Ch. Azam).

E. riparius L. Tout l'été, au bord des rivières et des ruisseaux.

Nord du département (Jaubert); Comps, Brovès, Fayence, Bagnols (Ch. Azam).

SCARITINI

SCARITES Fabricius

1	28 à 33mm	**gigas.**
—	21mm au plus	2
2	Elytres planes, 4 ou 5 points sur la 3e strie	**planus.**
—	Elytres un peu convexes; moins de 4 points sur la 3e strie..	3
3	Peu luisant; élytres à stries peu visibles et peu ponctuées....................................	**lævigatus.**
—	Assez luisant; stries bien visibles, distinctement ponctuées	**arenarius.**

S. gigas F. = **buparius** Forst. Insecte carnassier de grande taille, assez commun en mai et juin. Crépusculaire, il se retire pendant le jour dans des trous creusés obliquement dans le sable.

Saint-Raphaël (Jaubert, Ch. Azam); La Seyne (Tholin); Hyères (Bellier); Les Sablettes, Saint Cyr (Sietti); Fréjus, Agay (Ch. Azam).

S. arenarius Bon. Assez rare.

Saint-Raphaël (Ch. Azam, Jaubert); La Seyne, Hyères (Tholin, Bellier, Sietti); Saint-Cyr (de Boissy); Les Sablettes (Aubert, Tholin, Sietti, de Boissy).

S. lævigatus F. Mêmes mœurs que *gigas*, moins commun. Août.

La Seyne (Aubert); Hyères (Sietti, de Boissy); Saint-Cyr (Sietti); Les Sablettes (Tholin); pris au vol sur les bords de la Foux, près Draguignan (Ch. Azam).

S. planus Bon. Hyères (Aubert, Bellier, Sietti, Cl. Rey); Saint-Raphaël (Ch. Azam).

DYSCHIRIUS Bonelli

1 Une dent médiane distincte sur le bord antérieur de l'épistome 2
— Pas de dent médiane sur le bord antérieur de l'épistome. 3
2 Corselet à peine pointillé; stries des élytres entièrement, mais finement ponctuées............. **thoracicus.**
— Corselet nettement et densément pointillé; stries des élytres fortement ponctuées à la base .... **numidicus.**
3 Elytres présentant un pore ombiliqué à la base de l'axe de la strie suturale............................ 8
— Etytres sans pore ombiliqué à la base de la strie suturale... 4
4 Stries élytrales effacées en arrière .... **halophilus.**
— Stries élytrales entières ou à peu près 5
5 Bordure marginale des élytres cessant à l'épaule. **punctatus.**
— Bordure marginale des élytres dépassant l'épaule et atteignant le pédoncule du corselet................ 6
6 Stries rapprochées, à points fins, serrés, allant jusqu'au sommet .... **macroderus.**
— Stries écartées, à points gros, écartés vers la base, effacés près du sommet.......................... 7
7 Bronzé foncé métallique; fémurs bronzé-foncé; antennes rembrunies. Yeux gros, très saillants; base des élytres avec deux petits calus souvent réunis. **cylindricus.**
— Noir de poix à peine bronzé; pattes et antennes entièrement ferrugineuses; yeux beaucoup moins globuleux; base des élytres dépourvue de calus. Points des stries serrés .... **Fleischneri.**
8 Stries des élytres entières 11
— Stries des élytres effacées en arrière et sur les côtés; rebord latéral du corselet cessant près du pore antérieur 9
9 Rebord latéral du corselet s'arrêtant vers le milieu ou avant.................................... **globosus.**
— Côtés du corselet rebordés jusqu'à la base........... 10
10 Strie saturale très profonde jusqu'au pore préscutellaire; cuisses noirâtres ou bronzées .... **apicalis.**

— Strie suturale obsolète près du pore préscutellaire; pattes rougeâtres .... **lafertei.**

11 Marge latérale des élytres portant, dans sa gouttière, trois pores insérés près de la base des 7[e] et 8[e] stries. Tibias antérieurs avec une dent épineuse externe avant l'épine terminale 13

— Marge latérale des élytres portant, sous sa première moitié, un seul pore ombiliqué, inséré dans la gouttière, à la base de la 8[e] strie. Tibias antérieurs sans dent épineuse externe avant l'épine terminale...... 12

12 Strie suturale très enfoncée sur la déclivité basilaire des élytres.................................. **chalceus.**

— Strie suturale non renforcée à la base. Cuisses d'un noir bronzé................................ **nitidus.**

13 Base de l'élytre marquée, à son sommet extrême, derrière le pore pilifère, d'une petite saillie dans l'axe de la troisième strie.......................... **salinus.**

— Base de l'élytre sans saillie spéciale 14

14 Elytres à stries profondes, larges, à gros points gros, serrés, profonds; intervalles convexes...... **chalybæus.**

— Elytres à stries fines bien marquées à la base; intervalles plans .... **æneus.**

D. thoracicus Rossi. Sur le sable au bord de la mer et des étangs. Mars-juillet.

Les Sablettes (Tholin); Hyères (de Boissy); Saint-Raphaël.

D. numidicus Putz. Sur le sable au bord des eaux.

Hyères (de Boissy, Cl. Rey); Les Sablettes (Tholin).

D. chalceus Er. Sur le bord des marais et des étangs. Mars-juillet.

Les Sablettes (Aubert); Hyères (Cl. Rey).

D. nitidus Dej. Sur le sable au bord des eaux douces et salées. Mars-juillet.

Hyères (Abeille).

D. macroderus Chd. Au bord des eaux saumâtres. Mars-juin.

Hyères (Cl. Rey, de Boissy).

D. cylindricus Dej. Au bord des étangs salés.

Hyères (Cl. Rey, Sietti).

D. Fleischneri Dev. Bord des étangs salés. Juin-juillet.

Hyères (de Boissy, Ste-Cl. Deville).

D. punctatus Dej. Au bord des eaux. Août.

Hyères (Cl. Rey).

D. salinus Schaum. Sous les pierres, les détritus, au bord des marais. Mai-juillet.

Hyères (Cl. Rey, de Boissy).

D. æneus Dej. Sur le sable, sous les détritus au bord des eaux.

Toulon (Aubert); Hyères (de Boissy, Sietti); Fréjus.

D. chalybæus Putz. Sous les détritus, les algues au bord des marais.

Fréjus, étang de Villepey (Cl. Rey).

D. apicalis Putz. Sur le sable au bord de la mer.

Hyères (de Boissy); Saint-Raphaël (Ch. Azam).

D. Lafertei Putz. Sur le sable. Août.

Hyères (Cl. Rey).

D. globosus Herbst. Sous les mousses, les détritus, au bord des eaux et dans les endroits humides.

Hyères (Sietti, de Boissy, Cl. Rey).

D. halophilus Faur. Au bord des étangs. Avril-mai.

Hyères, Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey).

CLIVINA Latreille

C. fossor L. Brun noirâtre, rouge jaunâtre. Tête avec une fossette allongée, 4 points sur la 3e strie.

Bords des eaux et endroits frais, sous les débris végétaux, les pierres, les croûtes de limon, les écorces; parait dès le mois d'avril.

Toulon, Le Beausset (Sietti, de Boissy); Le Muy, Les Arcs,

Le Luc (Jaubert, Robert); Draguignan, Bagnols (Ch. Azam); La Bouverie (Mlle Mac Leod); Fréjus.

APOTOMINI

APOTOMUS Illiger

A. rufus Ol. D'un rouge ferrugineux, très pubescent; élytres à stries fortement ponctuées.

Sur tout le littoral de la Méditerranée, au pied des tamaris, aussi au bord des eaux saumâtres. Avril-mai.

Hyères (Jaubert, Bellier, Sietti, Cl. Rey); La Garde (de Boissy); Saint-Raphaël (Ch. Azam); Agay; Sainte-Maxime; Fréjus (Cl. Rey).

BENBIDIINI

TACHYPUS Laporte

1 Pattes entièrement testacées. D'un bronzé cuivreux ou brunâtre. Elytres pointillés avec des taches d'un cendré verdâtre .... **flavipes.**
— Pattes non entièrement testacées 2
2 Base des antennes jaune pâle. Fémurs bronzés; d'un bronzé cuivreux; élytres finement pointillés avec quelques vestiges de stries près de la suture ... **pallipes.**
— Base des antennes vert bronzé. Fémurs et tarses bronzés. D'un bronzé brunâtre ou obscur. Elytres pointillés sans traces de stries .... **caraboïdes.**

T. caraboïdes Schrank. Nord du département (Jaubert).

T. pallipes Duft. Nord du département (Jaubert).

T. flavipes L. Nord du département (Jaubert); Toulon (Aubert); Draguignan (Robert, Ch. Azam).

LIMNÆUM Stephens

1 Brun de poix. Corselet trapézoïdal avec les angles postérieurs sans carène distincte. Stries des élytres lisses presque nulles; épaules effacées .... **nigropiceum.**
— Verdâtre. Corselet cordiforme, avec une carène très nette aux angles postérieurs. Stries des élytres pointillées, profondes; épaules bien marquées...... **Abeillei.**

L. **Abeillei** Bed. En mars, sous les algues, les galets, au bord de mer. La Seyne, Les Sablettes (Tholin).

L. **nigropiceum** Marsh. Toulon (Aubert); Bagnols, Draguignan (Ch. Azam).

BEMBIDIUM Latreille

1 Angles antérieurs du corselet saillants, aigus. Elytres à stries entières et égales 14
— Sommet du corselet tronqué........................ 2
2 Elytres à ourlet intrahuméral angulé à l'épaule et rabattu en arrière vers la base de la 4e strie, fortement striées ponctuées. La 6e strie bien marquée à la base. Insecte entièrement bronzé, très brillant. **lampros.**
— Elytres à ourlet intrahuméral nul ou ne dépassant pas la 5e strie, ou, dans ce cas, simplement arqué sur l'angle huméral, rarement rabattu en arrière. Pas de pli saillant vers le sommet de l'élytre........... 3
3 Sillons oculaires confus ou effacés. Tête et corselet ponctués. Insecte bronzé-verdâtre, sans taches. **punctulatum.**
— Sillons oculaires bien marqués 4
4 Stries des élytres entières, ponctuées. Tête et corselet imponctués.............. 15
— Stries plus ou moins effacées au sommet et sur les côtés 5
5 Corselet cordiforme ou subcordiforme............... 7
— Corselet non cordiforme, à côtés régulièrement arrondis de la base au sommet 6
6 Prolongement du rebord latéral sur la base des élytres rabattu obliquement de l'angle huméral vers la 5e strie. Insecte brun de poix ou à peine métallique. **obtusum.**
— Prolongement du rebord latéral dirigé en avant et s'écartant de la naissance des stries..... 17
7 Sillons oculaires limitant, près du rebord interne de

l'œil, deux arêtes linéaires presque parallèles (pattes et base des antennes rousses).................... 20
— Sillons oculaires formant un seul bourrelet.......... 8
8 Sillons réguliers, profond, convergents, en pointe au sommet................ 21
— Sillons peu réguliers, soit parallèles, soit convergents en avant.............. 9
9 Elytres à fond alutacé, mat (1). Tête et corselet criblés de points. Dessus bleu, avec une bande rougeâtre, étroite, en travers des élytres après leur milieu. **aspericolle**
— Élytres à fond plus ou moins brillant................. 10
10 Huitième strie isolée en arrière de la gouttière marginale, soit effacée avant le milieu, soit rejoignant la marge au premier tiers antérieur................. 23
— Huitième strie entière confondue avec la gouttière latérale, dont elle forme le bord interne......... ... 11
11 Elytres à 5ᵉ strie bien tracée près du sommet et reliée en pointe à la 8ᵉ tout près de l'angle apico-sutural, sillons frontaux presque parallèles................ 24
— Elytres à 5ᵉ strie complètement effacée en arrière, leur sommet lisse, marqué seulement d'un pore isolé.... 12
12 Sillons oculaires convergents, au moins en avant. Elytres avec ou sans taches..... 36
— Sillons oculaires parallèles........................ 13
13 Antennes à 2ᵉ article plus court que le 6ᵉ. Elytres à stries faibles, visibles sur la partie antérieure au plus et marquées de quatre taches, dont deux sur la moitié antérieure................................ 39
— Antennes à 2ᵉ article égal au 6ᵉ. Elytres ponctués, striés jusqu'audelà du milieu, sans taches sur leur moitié antérieure......... 40
14 3ᵉ intervalle des élytres portant les 2 pores normaux, mais sans plaques rectangulaires mates ...... **striatum.**
— 3ᵉ intervalle des élytres portant 2 ou 3 fossettes en plaques rectangulaires, d'où émerge le poil dressé du pore sétigère. Les 3ᵉ et 4ᵉ stries droites. Dessus mat et pattes rousses, à genoux et tarses rembrunis .. **velox.**
15 Antennes rousses. Tête et corselet polis. Elytres testacés avec une tache brune, commune, après le milieu .... **ephippium.**
— Antennes brunâtres au sommet; tête et corselet alutacés.. 16

(1) *Alutacé:* se dit d'une surface couverte d'un réseau ou d'un pointillement fin, serré (ordinairement indistinct sans l'emploi d'un fort grossissement), comparable au tissu de la peau.

16 Stries profondes jusqu'au sommet. Epaules arrondies .... **adustum.**
— Stries affaiblies vers le sommet; celui-ci testacé; pattes et antennes claires. Epaules accusées......... **varium.**
17 Base du corselet coupée droit, d'un angle à l'autre; celui-ci moins large que les élytres, qui sont ornés d'une tache subapicale rousse apparente. Dessus à reflet bleuâtre............................. **guttula.**
— Base du corselet échancré ou coupé obliquement entre son angle postérieur et la partie médiane de la base. 18
18 7e strie des élytres indiquée en avant par une série de points. Elytres d'un vert bleuâtre avec une large tache subapicale rousse. Premier article des antennes et pattes d'un roux vif .... **biguttatum.**
— Elytres sans trace de 7e strie.......................... 19
19 Articles 3 à 10 des antennes allongés, environ trois fois aussi longs que larges. Elytres irisés; ponctuation médiocre en avant. Stries externes indiquées jusqu'au sommet .... **iricolor.**
— Articles 3 à 10 des antennes à peine deux fois et demie aussi longs que larges. Ponctuation des élytres grosses en avant, les stries internes des élytres effacées au sommet .... **lunulatum.**
20 Base des antennes et sommet des élytres testacés, ainsi qu'une tache aux 2/3 postérieurs; pas de tache sur la première moitié .... **assimile.**
— Elytres à taches jaunes en damier à partir de la base. .... **fumigatum.**
21 Sommet de l'épistome échancré; sillons oculaires réunis en pointe aiguë. Elytres fauves, variés de noir et de roux sur les côtés. Pattes et premiers articles des antennes roux .... **articulatum.**
— Sommet de l'épistome coupé droit; sillons oculaires réunis en pointe obtuse. Elytres marqués, dès leur première moitié, d'un dessin jaune composé de petits traits longitudinaux 22
22 Pattes et antennes noires .... **maculatum.**
— Pattes et base des antennes rousses ... . **octomaculatum.**
23 Huitième strie sulciforme et isolée en arrière, effacée avant le milieu. Elytres à sommet et à tache ronde, orangés .... **elongatum.**
— Huitième strie sulciforme très nette en avant jusque vers le premier quart où elle rejoint la marginale. Elytres verdâtres, métalliques, sans taches.... **cribrum.**
24 Elytres à deux premières stries profondes, entières, non affaiblies en arrière, réunies à leur sommet.... 25
— Elytres à 2e strie interne affaiblie et souvent effacée vers le sommet 26

25 Elytres allongés, déprimés, de teinte plutôt verdâtre, avec ou sans bande longitudinale brunâtre, taille plus grande .... **fasciolatum.**

— Elytres assez courts, déprimés, ordinairement d'un bleuâtre obscur; taille plus petite........... **cæruleum.**

— Elytres moins déprimés, tantôt rouges sur la moitié antérieure, tantôt largement rougeâtres des épaules vers le sommet........................... **tricolor.**

— Elytres presque convexes, verdâtres ou bleuâtres, unicolores .... **tibiale.**

26 Fossettes des angles postérieurs du corselet non limitées par une carinule latérale. Tête avec quelques points au bord interne des yeux 27

— Angles postérieurs du corselet avec une carinule limitant latéralement les fossettes 29

27 Tête non ponctuée. Elytres rougeâtres dans leur moitié antérieure, ou avec une tache humérale ou obscurément quadrimaculées .... **ripicola.**

— Tête avec quelques points au bord interne des sillons. 28

28 Elytres à bande transverse rousse avant le sommet. .... **modestum.**

— Elytres sans bande rousse avant le sommet ..... **decorum.**

29 Elytres, de teinte uniforme, sans taches ou seulement le sommet moins foncé 30

— Elytres ornés de taches fauves, au moins sur leur moitié postérieure.............. 32

30 Tête et corselet roux ou testacés....... .... **Fauveli.**

— Tête et corselet d'un vert bronzé ou bleuâtre......... 31

31 Elytres d'un vert bleuâtre ou bronzé, à stries plus ou moins fortement ponctuées, au moins sur leur moitié basilaire .... **nitidulum**

— Elytres d'un testacé rougeâtre, avec l'extrémité brunâtre ou bronzée et à stries entières finement et également ponctuées..................... **pracustum.**

32 Elytres bleuâtres presque entièrement rouges sur leur première moitié.............................. **eques.**

— Elytres à deux taches isolées 33

33 Base du corselet lisse ou vaguement ponctuée 34

— Base du corselet nettement ponctuée 35

34 Sommet des élytres peu foncé; tache médiane noire s'étendant vers l'écusson sur le premier intervalle seulement. Palpes et pattes flaves . ... **andreæ.**

— Sommet des élytres largement foncé ; les trois premiers intervalles au moins noirs ; antennes, sauf la base, pénultième article des palpes et cuisses plus ou moins rembrunis. 7[e] strie nulle......... **V. femoratum.**

35 Avant dernier article des palpes foncé, premier article seulement des antennes testacé .... **rupestre.**

— Avant dernier article des palpes testacé, ainsi que la base des antennes. Gouttière latérale du corselet bien nette en avant........................ **ustulatum.**
36 Base du corselet bien plus large que le pédoncule. Insecte d'un noir verdâtre bronzé. Base des antennes d'un roux testacé. Pattes testacées avec les cuisses d'un noir brun roussâtre à l'extrémité .... **hypocrita.**
— Base du corselet à peine plus large que le pédoncule.. 37
37 Elytres sans tache sur leur première moitié, une tache arrondie aux deux tiers postérieurs ordinairement bien visible, parfois effacée, et l'extrémité d'un roux testacé .... **tenellum.**
— Elytres à 4 taches fauves isolées les unes des autres.. 38
38 Base des antennes et cuisses d'un noir bronzé. **4 pustulatum.**
— Base des antennes et pattes d'un roux vif... **4 maculatum.**
39 Fossette des angles postérieurs du corselet limitée en dehors par un pli distinct. Première tache des élytres fauve, plus ou moins allongée et se reliant plus ou moins à la tache subapicale . .. . **laterale.**
— Fossette des angles postérieurs du corselet sans pli distinct en dehors. Première tache élytrale jaune, triangulaire, bien isolée de la tache subapicale.. **4 guttatum.**
40 Corselet cordiforme, non transversal. Stries des élytres marquées de gros points en avant. Base des antennes et pattes rousses .... **normannum.**
— Corselet transversal. Stries à points médiocres en avant. Antennes et pattes foncées .... **minimum.**

B. striatum Lat. Au bord des eaux.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam).

B. velox L. Sur le sable au bord des ruisseaux et des rivières.

Le Luc (Robert); Draguignan, Bagnols (Ch. Azam).

B. lampros Herbst. Sous les pierres, les détritus, les feuilles mortes, sur le sable au bord des marais, des étangs et des rivières.

Le Beausset (Sietti, de Boissy); Draguignan (Jaubert; Trans; Le Muy; Bagnols (Ch. Azam); Le Luc (Robert).

B. punctulatum Drap. Au bord des eaux.

Le Luc (Robert); La Crau (Sietti); Hyères (de Boissy); Draguignan, Bagnols (Ch. Azam); Le Muy; Fréjus.

B. varium Ol. Sous les pierres, les feuilles mortes, au bord des eaux.

Toulon (Martin, Aubert); Hyères (Sietti, de Boissy, Tholin); Saint-Raphaël (Aubert); Draguignan, Bagnols (Ch. Azam).

B. adustum Schaum. Au bord des marais, étangs et rivières. De mai à août.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Saint-Raphaël (Aubert).

B. ephippium Marsh. Sous les détritus végétaux au bord des marais salants et des cours d'eau.

Toulon (Jaubert); Hyères (Aubert); Evenos (de Boissy); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

B. fasciolatum Duft. Bords des ruisseaux et des rivières. Draguignan (Jaubert); Hyères (Bellier); Le Beausset (Sietti).

B. cæruleum Serv. Comme le précédent.

Saint-Raphaël (Aubert); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); La Crau (Sietti); Hyères (Bellier).

B. tibiale Duft. Sous les pierres, les détritus au bord des eaux.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Bagnols (Ch. Azam); La Crau (Aubert); La Roque-Esclapon.

B. tricolor F. Sur le bord des rivières. En mai.

Draguignan, bords de la Nartuby (Jaubert, Fournier, Ch. Azam); Fréjus (Jaubert); Le Muy, bords de l'Endre et de l'Argens.

B. eques Sturm. Sur le sable, sous les pierres, les détritus au bord des eaux.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Bagnols (Ch. Azam); Les Maures (Jaubert).

B. ripicola Duf. Au bord des rivières et des étangs.

Draguignan (Jaubert).

B. Andreæ F. Sous les pierres au bord des eaux. Avril août.

Hyères (Aubert, Bellier, Cl. Rey); Saint-Raphaël (Cl. Rey); Le Muy; Fréjus; Le Beausset (Sietti); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam).

B. Andreæ V. **femoratum** Sturm.

Saint-Raphaël, Draguignan (Jaubert).

B. ustulatum Fourc. Sous les pierres, les détritus au bord des eaux.

Hyères (Aubert, Bellier, de Boissy).

B. rupestre L. = **bruxellense** Wesm. Au bord des eaux.

Saint-Raphaël (Aubert); Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam).

B. modestum F. Au bord des eaux.

Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam).

B. decorum Panz. Sous les pierres et les détritus au bord des eaux.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Toulon, Hyères (Tholin); Saint-Raphaël (Aubert); La Crau (Sietti); Comps (Ch. Azam); Le Beausset (de Boissy).

B. præustum Dej. Comme le précédent, au bord des eaux.

Toulon (Aubert, Sietti).

B. Fauveli Ganglb. Sous les graviers du torrent, près la gare, Ollioules.

B. nitidulum Marsh. Au bord des ruisseaux, sous les pierres, les détritus, etc.

Le Luc (Robert); Hyères (Cl. Rey): Toulon (Sietti); Carcès, La Garde (de Boissy).

B. hypocrita Dej. Au bord des eaux, sous les détritus, etc.

Hyères (Guédel).

B. cribrum Duv. Sur les bords des rivages maritimes et au bord des ruisseaux.

Draguignan (Fournier, Ch. Azam); Hyères (Guédel); Bagnols (Ch. Azam); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

B. elongatum Dej. Mêmes mœurs que le précédent.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Tholin); Hyères (Aubert, Guédel, Bellier); Le Beausset (Sietti); Bagnols (Ch. Azam); Le Muy.

B. aspericolle Germ. Au bord de mer, sous les détritus.

Hyères (de Boissy, Bellier).

B. minimum F. Au bord des eaux, sous les pierres, les détritus. Avril-septembre.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Aubert); Saint-Raphaël; Hyères (Tholin, Sietti, de Boissy); Bagnols, Comps, (Ch. Azam).

(Les variétés **rivulare** Dej. et **latiplaga** Chaud. se trouvent avec le type.)

B. normannum Dej. Au bord des eaux saumâtres, de mars à septembre.

Hyères (Cl. Rey, de Boissy); Saint-Raphaël (Aubert, Cl. Rey).

B. quadriguttatum F. Sur la vase, sous les détritus au bord des étangs, des ruisseaux et des rivières. Avril-octobre.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Muy; Hyères (Cl. Rey); Toulon (Aubert); Le Beausset (de Boissy).

B. laterale Dej. Au bord des eaux. Printemps-automne.

Le Luc (Robert); Saint-Raphaël (Aubert).

B. quadripustulatum Serv. Au bord des eaux, sous les débris végétaux.

Draguignan (Jaubert); La Garde (de Boissy), Le Beausset (Sietti).

B. **quadrimaculatum** L. Bords des marais et des rivières. Mai-août.

Draguignan (Jaubert); Villepey; Le Muy, bords de l'Endre (d'Agay).

B. **tenellum** Er. Sous les détritus au bord des eaux.

Hyères (de Boissy).

B. **articulatum** Panz. Sous les détritus, les pierres, au bord des eaux. Mars-septembre.

Draguignan (Jaubert).

B. **octomaculatum** Gœze. Au bord des rivières et des marais. Avril-août.

Hyères (de Boissy, Bellier); étang de Villepey; Fréjus.

B. **maculatum** Dej. Dans les endroits humides. Avril-mai.

Draguignan (Jaubert); Saint-Raphaël (Béguin).

B. **fumigatum** Duft. T. R.

Draguignan (Jaubert).

B. **assimile** Gyll. Dans les endroits marécageux, sous les pierres, les feuilles mortes, les détritus.

Saint-Raphaël; étang de Villepey; Hyères (de Boissy).

B. **obtusum** Serv. Sous les détritus au bord des étangs.

Hyères (de Boissy); Saint-Raphaël.

B. **guttula** F. Endroits humides.

Comps, Draguignan (Jaubert).

B. **biguttatum** F. Même habitat.

Comps, Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); Brovès.

B. **iricolor** Bedel. Au bord de la mer et des rivières.

Draguignan (Jaubert); Hyères (de Boissy, Cl. Rey); Le Muy.

B. lunulatum Fourc. Au bord des étangs.

Hyères (Tholin); étang de Villepey.

OCYS Stephens

1 Angles postérieurs du corselet à sommets émoussés. Avant dernier article des palpes maxillaires foncé. Dessus à teinte bleuâtre ou verdâtre .... 5 **striatum.**
— Angles postérieurs du corselet à pointe coupante. Palpes maxillaires entièrement roux. Dessus roux; pourtour des élytres souvent rembruni..... **harpaloïdes.**

O. harpaloïdes Serv. = **rufescens** Guér. Sous les détritus, les écorces, etc.

Toulon (Aubert); Le Luc (Robert); Hyères (Bellier); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Le Muy.

O. 5 striatum Gyll.

Hyères, Le Beausset (Sietti, de Boissy).

TACHYS et TACHYTA

1 Base du corselet rectiligne d'un angle à l'autre. Rebord basal des élytres ne dépassant pas le premier tiers externe 5
— Base du corselet coupée obliquement vers les angles postérieurs et ne s'appliquant pas exactement contre la base des élytres, qui est rebordée depuis l'angle huméral jusque près du pore scutellaire. Tarses antérieurs des ♂ à premiers articles dilatés.......... 2
2 Retour de la strie suturale très court, peu distinct. Dessus testacé .... **brevicornis.**
— Retour de la strie suturale arqué, assez long, à égale distance de la suture et du bord externe........... 3
3 Tête et corselet noirs; élytres jaunes rembrunis à la base et souvent au sommet .... **scutellaris.**
— Corselet et élytres concolores, d'un brun fauve....... 4
4 Tête et corselet d'un brun fauve .... **bistriatus.**
— Tête testacée, corselet rougeâtre, avec le pourtour de l'écusson enfumé .... **gregaria.**
5 Retour de la strie suturale rapproché des côtés 10

— Retour de la strie suturale à égale distance de la suture et du bord externe. Tarses antérieurs des ♂ simples. 6
6 Testacé; corselet rougeâtre; élytres à tache antéapicale sombre .... **fulvicollis.**
— Dessus noir avec ou sans taches 7
7 Elytres avec deux stries dorsales lisses et le sommet rougeâtre .... **hæmorrhoïdalis.**
— Elytres avec plus de deux stries dorsales lisses 8
8 Elytres noirs à quatre taches très vagues; trois stries dorsales lisses, la troisième limitée à son extrémité par les pores dorsaux .... **sexstriatus.**
— Elytres avec quatre stries au moins................. 9
9 Elytres sans taches, à stries presque lisses; pattes entièrement rousses....................... **parvulus.**
— Elytres à quatre taches fauves; base des cuisses ordinairement rembrunie .... **quadrisignatus.**
10 Elytres polis, à stries internes et sillons frontaux bien accusés. Insecte d'un roux vif. Tarses antérieurs des ♂ simples .... **bisulcatus.**
— Elytres alutacés, déprimés, à stries obsolètes et lisses. Sillons frontaux superciels. Insecte noir. Chez les ♂ articles 1 et 2 des tarses antérieurs dilatés sur le côté .... **nanus.**

TACHYS Stephens

T. bisulcatus Niol = **Focki** Humm. Sous les détritus au bord des eaux.

Draguignan (Jaubert, Fournier, Ch. Azam); Hyères (Bellier); Fréjus (Raymond).

T. hæmorrhoïdalis Dej. Au bord des eaux; dans les endroits humides; sous les détritus, les feuilles mortes.

Saint-Raphaël (Aubert); La Seyne (Ch. Azam); Hyères (Cl. Rey, de Boissy).

T. sexstriatus Duft. Bord des eaux, sous les détritus, les feuilles humides.

Le Luc (Robert); Toulon (Martin, Aubert); Saint-Raphaël; Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam).

T. quadrisignatus Duft. Bords des rivières.

Draguignan (Jaubert, Fournier, Ch. Azam).

T. parvulus Dej. Au bord des mares, sous les détritus, au pied des plantes, etc.

Hyères, Saint-Raphaël (Cl. Rey).

T. fulvicollis Dej. Sous les pierres, les mousses, les détritus, au bord des marais.

Toulon (Martin, Aubert); Hyères (Bellier); La Seyne (Ch. Azam); Saint-Raphaël (Fauvel).

T. bistriatus Duft. Bord des eaux, sous les pierres, les détritus.

Le Luc (Robert); Toulon, Draguignan (Jaubert); Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

T. gregarius Chd. Parmi les détritus des marais.

Hyères, Saint-Raphaël (Cl. Rey).

T. scutellaris Steph. Au bord de la mer, sous les algues, et au bord des marais, sous les pierres, les détritus.

Toulon (Martin); Fréjus (Aubert, Jaubert, Raymond); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

T. brevicornis Chd. Sous les détritus des inondations du Reyran. Mars-avril.

Fréjus (Cl. Rey).

TACHYTA Kirby

T. nana Gyll. Par groupes, sous l'écorce des pins, des chênes, etc., dans les galeries des *xylophages*, dont sa larve mange les restes.

Draguignan (Jaubert, Fournier); Le Muy; Saint-Raphaël (Aubert); La Bouverie.

LIMNASTIS Motschulsky

L. galilæus Brull. Sous les pierres profondément enfoncées dans le sol et en tamisant les détritus.

Hyères (Rizaucourt, de Boissy, Sietti).

ANILLUS Duval

1 Corselet avec une impression transversale arrondie à la base .... **hypogæus.**
— Corselet sans impression transversale à la base.... **frater.**

A. hypogæus Aubé. Sous les pierres profondément enfoncées dans le sol.

Fréjus (Aubert); Saint-Raphaël (Raymond); Hyères.

A. frater Aubé. Même habitat.

Fréjus (Fauvel); Sainte-Baume (Sietti); Presqu'île de Giens (Abeille).

SCOTODIPNUS Schaum

S. Aubei Saulcy. D'un testacé pâle, avec les palpes, les antennes et les pattes plus pâles. Tête avec quatre fossettes disposées en carré, réunies deux à deux longitudinalement par un sillon bien marqué.

Sous les pierres profondément enfoncées dans le sol et celles qui recouvrent ou avoisinent les fourmilières.

Fréjus (Raymond, Cl. Rey); Hyères (Abeille).

PERILEPTUS Schaum

P. areolatus Creutz. Allongé, très déprimé, finement pubescent. Noir brun. Base des antennes et pattes d'un roux testacé.

Elytres d'un testacé ferrugineux avec la base autour de l'écusson, l'extrémité et le rebord latéral brunâtres.

Sous les petites pierres, les cailloux, quelquefois enterré dans le sable fin au bord des rivières. Avril-juillet.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Le Muy; Fréjus; Hyères (Cl. Rey); Toulon (Aubert); Roquebrune.

THALASSOPHILUS Wollaston

T. longicornis Sturm. Allongé, testacé; vert ou obscur. Elytres allongés, à épaules saillantes; le rebord basilaire contenu entre l'épaule et l'écusson; à stries ponctuées; les trois premières plus profondes; la suturale et la troisième réunies au sommet.

Berges des rivières et des marais, sous les pierres, les détritus.

Draguignan (Jaubert).

TRECHUS Clairville

1 Base du corselet tronquée obliquement des deux côtés. .... **quadristriatus.**
— Base du corselet droite ou très faiblement tronquée des deux côtés 2
2 Corselet très peu rétréci en arrière, mais beaucoup plus large à la base qu'à la partie antérieure. **galloprovincialis.**
— Corselet fortement rétréci en arrière, pas plus large à sa base qu'à sa partie antérieure 3
3 Elytres rétrécis vers la base .... **subnotatus.**
— Elytres aussi larges à la base qu'au sommet. **V. Fairmairei (1).**

(1) La variété *Fairmairei* qui a été trouvée dans les Alpes-Maritimes se rencontra un jour dans le Var.

T. quadristriatus Schrank. Endroits frais et humides des bois, sous les feuilles et principalement les mousses.

Toulon (Aubert); Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Hyères (Rizaucourt).

T. subnotatus Dej. Sous les pierres, les feuilles mortes, dans les endroits humides.

Ravin de Notre-Dame-des-Anges, près Gonfaron (Ste-Cl. Deville).

ANOPHTHALMUS Schmidt

1 4mm, pâle, avec la dépression circa-scutellaire nulle ou peu marquée .... **Raymondi.**
— 5mm, plus foncé, avec une dépression très accusée de chaque côté de l'écusson .... **V. Auberti.**
— Elytres plus allongés; 3e strie plus irrégulière; la dépression plus en arrière. Corselet à courbe sinueuse rentrante après le milieu .... **V. Magdalenæ.**

A. Raymondi Delar. Grotte des Fées.

Hyères (Aubert, Sietti, de Boissy).

A. V. Auberti Gren. Avril-mai.

Baou dou Lumé; Morières; Saint-Trou (Aubert); Grottes de Toulon (Sietti); Riboux (de Boissy); Grottes d'Evenos (Tholin).

A. V. Magdalenæ Ab.

Grottes de Sainte-Magdeleine et des Œufs. Sainte-Baume (Abeille, Sietti).

POGONINI

—

POGONUS Nicolai

1 Corps allongé. Dent du menton longue. Antennes et pattes testacées 2
— Corps peu allongé. Dent du menton courte. Corselet toujours d'un bronzé métallique 3

2 Corselet et élytres testacés .... **testaceus.**
— Corselet et élytres bronzés .... **gracilis.**
3 Elytres jaunâtres 4
— Elytres d'un bronzé obscur......................... 5
4 Elytres jaunâtres sans reflet bronzé, sauf les stries qui sont légèrement métalliques .... **luridipennis.**
— Eytres jaunâtres ayant sur le disque un reflet bronzé, bien visible .... **pallidipennis.**
5 Stries des élytres entières, bien marquées jusqu'à l'extrémité 6
— Stries des élytres effacées à l'extrémité 7
6 Antennes d'un bronzé obscur.................. **littoralis.**
— Antennes testacées............................ **gilvipes.**
7 Corselet subcordiforme; nettement rétréci à la base. Pattes rougeâtres.......................... **chalceus.**
— Corselet simplement sinué à la base et médiocrement rétréci 8
8 3e intervalle des élytres portant seul une série de pores .... **riparius.**
— 3e, 5e et 7e intervalles des élytres portant chacun une série de pores .... **meridionalis.**

P. pallidipennis Dej. Sous les pierres, les algues, les détritus au bord des étangs, des marais et des plages maritimes. Avril-mai.

Fréjus, Saint-Raphaël (Jaubert); La Gaillarde.

P. luridipennis Germ. Sous les pierres, les détritus, aux bords de la mer et des marais salants. Mai-juin.

Almanarre, les Salins-d'Hyères (Tholin, Sietti); Fréjus.

P. gilvipes Dej. Sous les détritus, les pierres au bord des eaux salées.

Hyères (Aubert, Godart, Sietti, de Boissy).

P. littoralis Duft. Même habitat.

Almanarre (Tholin); Toulon (Aubert, Jaubert); Hyères (Bellier, Cl. Rey); Fréjus (Jaubert, Ch. Azam).

P. chalceus Marsh. Bords de la mer.

Hyères (Aubert, Sietti).

P. riparius Dej. Même habitat.

Fréjus (Jaubert, Ch. Azam); La Garonnette; Hyères (Aubert); Toulon (Tholin).

P. meridionalis Dej. Bords de la mer, sous les détritus.

Fréjus (Jaubert).

P. gracilis Dej. Même habitat.

Toulon (Martin); d'Almanarre aux Salins (Tholin); Hyères (Bellier).

P. testaceus Dej. Même habitat.

Fréjus (Jaubert, Ch. Azam); Almanarre (Tholin); Hyères (Bellier).

PATROBINI

PATROBUS Stephens

P. excavatus Payk. Déprimé, glabre, d'un noir luisant; bouche, antennes et pattes rougeâtres.

Bords des rivières et des marais, sous les pierres, les écorces des saules, etc.

Bagnols, bords de la Vauloubre (Ch. Azam); ruisseaux des montagnes au nord du département (Jaubert).

DELTOMERUS Motschulsky

D. rufipennis Dej. Tête et corselet noirs; élytres et abdomen rougeâtre, ainsi que la bouche et les antennes.

Au printemps et à l'automne, sous les pierres le long des ruisseaux.

Le Luc (Robert); Bormes (Guédel); Bagnols (Ch. Azam).

ANCHONODERINI

ATRANUS Lecomte

A. collaris Mén. Noir, pubescent; corselet rougeâtre; antennes et pattes rousses. Sous les détritus.

Hyères (Sietti, Guédel).

PTEROSTICHINI

PLATYNUS Bonelli

1	Corselet cordiforme, avec les angles postérieurs aigus **(anchomenus)**	2
—	Corselet non cordiforme, angles postérieurs obtus ou arrondis **(agonum)**	4
2	Tête et corselet vert métallique; une grande tache métallique, en partie sur la moitié des élytres	**prasinus.**
—	Tête, corselet et taches des élytres d'une autre couleur que vert métallique	3
3	Stries des élytres lisses	**ruficornis.**
—	Stries des élytres très ponctuées	**obscurus.**
4	Elytres d'un vert métallique, bronzé brillant ou cuivreux	5
—	Elytres plus sombres	8
5	Elytres largement bordés de fauve pâle	**marginatum.**
—	Elytres non bordés de fauve pâle	6
6	Pas de suture cuivreuse; dessus vert bronzé.	**parumpunctatus.**
—	Suture cuivreuse; dessus d'un brun vert métallique ..	7
7	Suture avec une large bande cuivreuse	**V. austriacus.**
—	Suture d'un bronzé obscur, peu sensible	**modestus.**
8	Corselet plus large que la moitié des élytre s.........	9
—	Corselet moins large que la moitié des élytres.......	10
9	Corps noir, sans reflets, dessus assez luisant......	**Dahli.**
—	Corps à reflets d'un vert bronzé foncé	**viduus.**

10 Corselet à peine convexe, à impressions postérieures assez marquées; stries très fines, ponctuées. **V. lucidus.**
— Corselet assez convexe, impressions postérieures peu marquées; stries lisses .... **piceus.**

P. **dorsalis** Müll. = **prasinus** Thumb. Sous les pierres, les bois, les écorces, les détritus, la mousse, etc. Toute l'année.

Toulon (Aubert); La Garde, Le Beausset (de Boissy, Sietti); Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); La Bouverie (Mlle Mac Leod); Le Muy, etc.

P. **ruficornis** Gœze = **pallipes** F. Au bord des ruisseaux, des rivières; dans les endroits frais et humides, sous les pierres, les détritus, etc.

Toulon (Aubert); Hyères (Tholin); Le Beausset (Sietti); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Bagnols, bords de l'étang de Villepey (Ch. Azam); Le Muy.

P. **obscurus** Herbst. Au bord des marais, dans les prés humides, dans la mousse au pied des arbres.

Etang de Villepey, Fréjus (Jaubert, Ch. Azam).

P. **viridicupreus** Gœze = **modestus** Sturm. Dans les prés humides, au bord des étangs et des ruisseaux. Avril-mai.

Toulon (Aubert); Le Luc (Robert); Draguignan, Bagnols, étang de Villepey (Ch. Azam).

P. **viridicupreus** v. **austriacus** F. Même habitat.

Toulon (Sietti); Draguignan, Fréjus, étang de Villepey (Ch. Azam).

P. **marginatus** L. Dans les endroits humides et sous les détritus au bord des rivières.

Toulon (Aubert, Jaubert).

P. **parumpunctatus** F. = **Mulleri** Herbst. Sous les pierres, les mousses, dans les endroits frais.

Draguignan; Comps, Le Luc (Jaubert, Ch. Azam); Bagnols (Ch. Azam); Hyères (de Boissy).

P. **viduus** Panz. Au bord des rivières et des marais.

Draguignan, Comps (Jaubert, Ch. Azam); La Seyne (Tholin); Bagnols, Villepey (Ch. Azam); Hyères (Bellier, Sietti, de Boissy).

P. **Dahli** Borre. Au bord des étangs; dans les marécages.

Saint-Raphaël (Aubert); Hyères (Tholin); Villepey (C. Azam).

P. **atratus** Duft. Au bord des étangs, sous les débris de joncs et de roseaux.

Saint-Raphaël (Aubert); Hyères (Bellier); étang de Villepey (Ch. Azam).

P. **atratus** v. **lucidus** Fairm. Comme le précédent

Hyères (Bellier, Cl. Rey); Fréjus (Cl. Rey).

P. **piceus** L. Au bord des étangs et des rivières.

Hyères (Bellier).

OLISTHOPUS Dejean

1 Taille 6^{mm} 1/2 au plus; intervalles des élytres presque plans plus ou moins pointillés 2

— Taille 7 à 8^{mm}. Elytres un peu convexes à intervalles plans, très lisses .... **rotundatus.**

2 Intervalles bien visiblement ponctués. Brun bronzé. .... **glabricollis.**

— Intervalles à peine pointillés. Elytres beaucoup plus clairs que le corselet, bordés de jaunâtre ...... **fuscatus.**

O. **rotundatus** Payk. Dans les endroits sablonneux et humides. Tout l'été.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam).

O. **fuscatus** Dej. Au bord des marais salants et lieux humides.

Hyères (Jaubert); Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti); Fréjus (Cl. Rey).

O. **glabricollis** Germ. Sous les pierres.

Toulon (Tholin, Sietti).

CALATHUS y compris *Bedelius*

1 Corselet et élytres non bordés de roussâtre **(calathus)**. 2
— Corselet et élytres avec une bordure roussâtre. **(Bedelius)** .... **circumseptus**.
2 Corselet brun rougeâtre 3
— Corselet foncé.................................. 4
3 Dépression plus ou moins sensible à la base du corselet; antennes, palpes et pattes d'un roux clair; tête noire .... **melanocephalus**.
— Une longue fossette à la base du corselet; antennes, palpes et pattes d'un testacé clair; tête brune.... **mollis**.
4 7^{mm} au moins; petit; côtés du corselet totalement rougeâtres .... **micropterus**.
— 9^{mm} au moins; côtés du corselet partiellement au moins de la couleur du fond..................... 5
5 Antennes d'un brun roux à premier article ferrugineux; 3e et 5e intervalles ponctués 6
— Antennes unicolores; 3e intervalle seul ponctué...... 7
6 Strie suturale et première strie réunies à la base; base du corselet lisse au milieu .... **fuscipes**.
— Strie suturale et première strie non réunies à la base; base du corselet ponctuée au milieu ... **V. punctipennis**.
7 Pattes, palpes et antennes noirs (premier article rougeâtre); stries ponctuées, la troisième avec dix pores ou plus. Dessus et dessous d'un noir brillant. **luctuosus**.
— Pattes rousses ou rougeâtres; stries lisses, la 3e avec deux ou trois pores seulement.................... 8
8 Premiers articles des tarses postérieurs sillonnés au bord sutural interne. Brun noirâtre, terne sur les élytres .... **fuscus**.
— Premiers articles des tarses postérieurs sans sillon au bord interne. Noir luisant. .... **erratus**.

BEDELIUS Ragusa

B. **circumseptus** Germ. Sur le bord de la mer, sous les détritus, les bois échoués, etc., et aussi au bord des rivières.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Cuers (Fournier); Hyères (de Boissy, Bellier); Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti); Bagnols (Azam); Fréjus; La Seyne (Tholin); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

CALATHUS Bonelli

C. **luctuosus** Latr. Sous les bois, les pierres, les détritus d'inondation.

Draguignan, Bagnols (Azam).

C. **fuscipes** Gœze = **latus** L. Sous les pierres, les décombres, dans les champs, les jardins.

Nord du département (Jaubert); Comps, Draguignan (Ch. Azam); Bagnols (Ch. Azam).

C. **fuscipes** var. **punctipennis** Germ. Même habitat que le précédent.

Draguignan, Trans, Fréjus (Jaubert); Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti).

C. **erratus** Salhb = **fulvipes** Gyll. Sous les mousses, les feuilles sèches.

Nord du département (Jaubert); Comps, Bagnols (Ch. Azam).

C. **fuscus** F. Sous les pierres, les mousses, les écorces. Toute l'année.

Draguignan (Jaubert); Toulon (Robert); Bagnols (C. Azam).

C. **micropterus** Duft.

Hyères (Aubert); Les Sablettes (Tholin); La Seyne (Ch. Azam).

C. **melanocephalus** L.

Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti); Bagnols, Draguignan (Ch. Azam, Jaubert).

C. mollis Marsh. = **ochropterus** Duft. Dans le sable au pied des graminées et au bord des eaux saumâtres.

Les Sablettes (Tholin); La Seyne (Ch. Azam); Hyères (Cl. Rey); Fréjus (Jaubert).

LÆMOSTHENES Bonelli

(*Pristonychus* Dejean)

1 Tibias intermédiaires arqués 2
— Tibias intermédiaires droits........................ 3
2 Antennes, dessous et pattes d'un brun foncé; noir bleu; stries des élytres finement ponctuées ... **terricola.**
— Antennes, dessous et pattes rougeâtres; brun noir; stries des élytres lisses................ .... **oblongus.**
3 Tête fortement ponctuée; stries très ponctuées .. **venustus.**
— Tête peu ou non ponctuée; stries non ou finement ponctuées 4
4 Ailé, déprimé, brun noir.. . ... **complanatus.**
— Aptère, bleu noir, peu brillant...................... 5
5 Base du corselet rebordée .... **alpinus.**
— Base du corselet non rebordée .... **algerinus.**

L. complanatus Dej. Sous les pierres, les écorces.

Toulon (Martin, Laroque); Fréjus.

L. venustus Dej. En hiver, sous les écorces, le long des ruisseaux et dans les prairies, sous les pierres.

Hyères (Bellier); Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert).

L. Alpinus Dej. Sous les pierres, au pied des chênes.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Sainte-Baume (Prulière); Le Luc (Aubert).

L. Algerinus Gory. Sous les pierres.

Toulon (Martin); Missiessy (Aubert); Le Beausset (de Boissy).

L. terricola Herbst. Dans les caves, les celliers, les écuries et dans les bois sous les feuilles, les pierres; etc.

Nord du département (Jaubert); Le Luc (Robert); Le Beausset, Toulon (Sietti).

SPHODRUS Clairville

S. leucophthalmus L. Grand, tout noir, assez terne. Dans les maisons, les écuries, les caves et les celliers où il se tient blotti sous les planches, les ordures, etc. Toute l'année.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Aubert); Le Muy; Le Beausset (Sietti, de Boissy); La Bouverie (Mlle Mac Leod); Roquebrune; Fréjus; Lorgues; Fox-Amphoux; Le Luc; Vidauban; La Seyne (Tholin).

PLATYDERUS Schaum

P. ruficollis Marsh. Corps déprimé, châtain; corselet plus clair; élytres planes à stries presque lisses.

Dans les bois, sous les pierres, les feuilles sèches au printemps.

Draguignan (Ch. Azam).

LAGARUS Chaudoir

1 Noir luisant; premier article des antennes et pattes rougeâtres, pas de strie scutellaire; un sillon médian sur tous les tarses. Elytres sans reflets bleuâtres. .... **Vernalis.**

— Plus grand; élytres à reflets bleuâtres ..... **V. maritimus.**

L. Vernalis Panz. Au bord des mares et des étangs, sous les détritus végétaux, les feuilles mortes.

Draguignan (Jaubert); Roquebrune (Ch. Azam); Le Muy.

L. Vernalis v. **maritimus** Gaubil. Sous les détritus au bord de la mer.

Toulon (Jaubert); Hyères (Aubert, Sietti, de Boissy); Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey).

PŒCILUS Bonelli

1 Premier article des antennes seul caréné, d'un vert bleu noir ou bronzé; deux points sur la deuxième strie........................ ...... **infuscatus.**
— Les trois premiers articles des antennes carénés . .. 2
2 Cinquième article des tarses postérieurs sans soies en dessous; ligne médiane du corselet ponctuée; deux points sur le troisième interstrie....... . **puncticollis.**
— Cinquième article des tarses postérieurs avec trois ou quatre soies en dessous.. 3
3 Les deux premiers articles des antennes rouges 4
— Les deux premiers articles des antennes noirs, bruns ou jaunâtres 5
4 Côtés du corselet se redressant à la base; stries des élytres visiblement ponctuées et larges ...... **cursorius.**
— Côtés du corselet non redressés, avec quatre impressions à la base; stries finement ponctuées..... **cupreus.**
5 Corselet et tête d'un rouge cuivreux. Le corselet avec deux impressions de chaque côté à la base; élytres d'un beau vert métallique................. **dimidiatus.**
— Corselet et élytres concolores 7
6 Stries des élytres profondes, fortement ponctuées. .... **striatopunctatus.**
— Stries des élytres faiblement ponctuées.............. 7
7 Corselet à côtés arrondis de la base au sommet; angles postérieurs obtus .... **Koyi.**
— Corselet à côtés sinués, redressés tout près de la base; angles postérieurs droits . ... **lepidus.**

P. dimidiatus Ol. Sous les pierres, les mousses, les feuilles sèches. Avril-juillet.

Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); Hyères (Bellier, de Boissy).

P. Koyi Germ. Sous les pierres des terrains calcaires.

Printemps et automne.

Presqu'île de Giens (Sietti); Fréjus; Sainte-Baume (de Boissy)

P. lepidus Leske. Dans les terrains calcaires et sablonneux, sous les pierres.

Nord du département (Jaubert).

P. cupreus L. Sous les pierres, les mousses, les feuilles sèches. Mai-juillet.

Draguignan (Jaubert); Bagnols, Roquebrune (Ch. Azam); Le Muy; Toulon (Aubert); La Garde (Sietti); Hyères (Tholin, Sietti, de Boissy); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

P. cursorius Dej. Dans les prés et les champs, sous les pierres, les mottes de terre.

Toulon, Fréjus, Saint-Raphaël (Jaubert, Robert); Hyères (Bellier); La Seyne (Ch. Azam).

P. striatopunctatus Dej. Dans les endroits humides, sous les pierres, les détritus.

Draguignan (Jaubert); Malmont (Ch. Azam).

P. infuscatus Dej. Sous les pierres, les mottes de gazon. Mai-juin.

La Garde (Aubert, de Boissy, Sietti); Saint-Maximin; Fréjus (Jaubert, Robert); Bagnols (Ch. Azam); Draguignan; Saint-Raphaël (Cl. Rey); Hyères (Bellier).

P. puncticollis Dej. Au bord des marais salants, au bord de la mer, sous les pierres, les feuilles mortes, les détritus marins.

Fréjus (Jaubert); Saint-Raphaël (Aubert); Hyères (Cl. Rey, Bellier); La Garde (de Boissy, Sietti).

ADELOSIA Stephens

A. picimana Duft. Enterré au bord des eaux, ne se rencantre guère que sous les détritus.

Noir, palpes, pattes et antennes rougeâtres. Corselet cordi-

forme à angles postérieurs aigus; troisième intervalle avec trois pores.

Nord du département (Jaubert).

STEROPUS Dejean

1 Angles postérieurs du corselet obtus, mais non arrondis ; bordure latérale entière .... **meridionalis.**
— Angles postérieurs du corselet arrondis 2
2 Pattes entièrement noires .... **V. concinnus.**
— Pattes non entièrement noires .... **madidus.**

S. meridionalis Dej. Sous les pierres, les détritus au bord des marais et dans les endroits humides.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); La Garde, Hyères (de Boissy).

S. madidus F. Dans les bois, sous les mousses et les feuilles mortes.

Nord du département (Jaubert).

S. madidus v. **concinnus** Dej. Même habitat.

Nord du département (Jaubert).

OMASEUS Dejean

1 Onchyium à soies raides en dessous............ **vulgaris.**
— Onchyium sans soies raides en dessous 2
2 Segment anal du ♂ avec un petit tubercule; côtés du corselet ne se redressant qu'à la base pour former une petite dent. Elytres arrondis au sommet... **nigritus.**
— Segment anal du ♂ avec une petite fossette; côtés du corselet redressés avant la base et formant un angle droit; angle apical des élytres de la ♀ denté, du ♂ anguleux............................ **anthracinus.**

O. vulgaris L. = **melanarius** Illig. Dans les bois, sous les feuilles, les pierres, les billots, etc.

Nord du département (Jaubert); Le Luc (Robert); Le Muy, Draguignan (Ch. Azam).

O. **nigritus** F. Sous les pierres, au pied des arbres, dans les endroits marécageux.

Fréjus, Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Aubert); Le Luc (Robert); La Garde, Le Beausset (Sietti).

O. **anthracinus** Illig. Au printemps, sous les pierres, au pied des arbres, dans les bois et les marais.

Fréjus, Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Aubert).

ORTHOMUS Chaudoir

1 Base du corselet entièrement ponctuée, les côtés rougeâtres; deux points peu marqués sur le troisième intervalle.......................... **abaxoïdes.**
— Base du corselet lisse, quelques points seulement dans les impressions. Côtés non rougeâtres. Deux points placés en arrière sur le troisième intervalle.. **amaroïdes.**

O. **abaxoïdes** Dej. Draguignan (Jaubert).

O. **amaroïdes** Dej. Draguignan (Jaubert).

PTEROSTICHUS Bonelli

1 Dessus à couleurs métalliques et à points sériaux fossulés sur le troisième intervalle des élytres. Tibias testacés.......................... **metallicus.**
— Dessus noir, ni métallique, ni bronzé, à points sériaux des élytres non fossulés 2
2 Pattes rougeâtres, d'un brun rouge ou variées de noir et de rouge.................................. 3
— Pattes complètement noires....................... 4
3 Pattes entièrement rougeâtres ou d'un brun rougeâtre. Impression externe du corselet nulle ou peu marquée.................................. **Honnoratii.**
— Cuisses rouges, tibias noirs.................. **femoratus.**
4 Une seule fossette à la base du corselet, l'externe nulle ou obsolète; trois à quatre points sur le troisième intervalle.............................. **Lasserei.**

— Deux fossettes latérales à la base du corselet. Celui-ci presque carré, à côtés arqués et redressés pour former de chaque côté de l'extrême base une dent visible .... **melas.**

P. **melas** Creutz. Dans les prairies, au bord des cours d'eau, sous les pierres, les détritus, les feuilles mortes.

Nord du département (Jaubert); Hyères (Cl. Rey, Bellier); Saint-Maximin (Tholin).

P. **metallicus** Duft. Dans les bois, sous les pierres.

Nord du département (Jaubert); Saint-Maximin (Tholin).

P. **Lasserei** Dej. Sous les pierres, les billots, etc. Dans les endroits frais. Juin-juillet.

Le Luc (Robert); Toulon (Tholin, Sietti, de Boissy); Montrieux (Tholin); La Garde, Sainte-Baume, Le Beausset (de Boissy, Sietti); Hyères (Bellier, de Boissy); Le Muy, Draguignan (Jaubert, Ch. Azam).

P. **femoratus** Dej. Dans les endroits humides des lieux élevés.

Nord du département (Jaubert).

P. **Honnoratii** Dej.

Nord du département, montagne de Lachens (Robert).

ABAX Bonelli

1 Une dent bien visible à l'épaule .... **striola.**
— La dent de l'épaule nulle ou peu visible; striole scutellaire peu visible .... **parallela.**

P. **striola** F. = **ater** Villa. Dans les bois, parmi les feuilles mortes, sous les arbres renversés.

Toulon, La Garde (Sietti); Sainte-Baume (de Boissy); Bagnols; Draguignan, quartier du Maljournal (Ch. Azam).

A. parallela Duft. Sous les mousses, les pierres, etc. Printemps et automne.

Nord du département (Jaubert); Bagnols, Comps (Ch. Azam).

MOLOPS Bonelli

M. terricola F. = **picea** Panz. D'un brun noir brillant, antennes et pattes rougeâtres; élytres tronqués à l'extrémité et à stries bien marquées, courtes.

Dans les bois humides, les prés marécageux, sous les pierres, les souches, les feuilles mortes.

Nord du département (Jaubert).

ABACETUS Dejean

A. Salzmanni Germ. D'un bleu foncé métallique, brillant; pattes, antennes et épipleures d'un roux ferrugineux; élytres courts, fortement striés.

Dans les endroits humides, au bord des eaux, dans les détritus d'inondations. Mars-avril.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert, Sietti); Le Muy; Fréjus; Hyères (Tholin, Bellier); Le Beausset (de Boissy); Bagnols (Ch. Azam).

AMARINI

—

AMARA Bonelli

1	Prosternum sans points pilifères sur ses bords......	3
—	Prosternum avec deux à quatre points pilifères sur ses bords ou au sommet	2

2 Prosternum avec trois ou quatre points pilifères sur ses bords .... **equestris.**
— Prosternum avec deux points piliféres au sommet. Insecte d'un brun plus ou moins foncé.......... **eximia.**
3 Tibias antérieurs terminés par une épine trifide 4
— Tibias antérieurs terminés par une épine simple 8
4 Pattes complètement rouges........................ 5
— Pattes noires ou bronzées.......................... 6
5 Stries très fines; base du corselet à peine ponctuée. .... **concinna.**
— Stries profondes; impressions du corselet ponctuées. .... **rufipes.**
6 Corselet échancré en avant, à angles très déprimés. Dessus noir ou noir bronzé. Epine terminale des tibias antérieurs aiguë.................. **tricuspidata.**
— Corselet tronqué en avant.......................... 7
7 Epine terminale des tibias antérieurs aiguë...... **fulvipes.**
— Epine terminale des tibias antérieurs, large et obtuse. .... **erythrocnemis.**
8 Cuisses et tibias noirs ou testacés 12
— Cuisses noires, tibias roux ou testacés au moins au sommet.. 9
9 Stries des élytres renforcées en arrière 10
— Stries des élytres aussi fines au sommet qu'à la base. 11
10 Pas de pore ombiliqué à la base de la strie scutellaire, neuvième intervalle ayant une fossette largement interrompue. Les deux impressions du corselet entourées d'une ponctuation serrée........... **communis.**
— Un pore ombiliqué à la base de la strie scutellaire. Base du corselet non ponctuée en dehors des impressions, l'externe nulle, l'interne réduite parfois à une courte strie .... **nitida.**
11 Corselet explané à la base; les trois premiers articles des antennes testacés; fossette interne du corselet profonde, linéaire, entourée de quelques petits points, l'externe faible .... **ænea.**
— Corselet non explané à la base; les trois premiers articles des antennes et moitié du quatrième testacés; fossette interne du corselet seule visible, en strie lisse, courte .... **eurynota.**
12 Cuisses et tibias testacés (les cuisses quelquefois un peu foncées au sommet)....................... 13
— Cuisses et tibias noirs; un point basal à l'angle du corselet..................................... **ovata.**
13 Tibias postérieurs des ♂ pubescents en dedans 14
— Tibias postérieurs des ♂ glabres 15
14 Dessus jaune-roussâtre; corselet à fossettes peu profondes .... **fulva.**

— Dessus noir ou brun, plus ou moins métallique; pli de la fossette allant jusqu'à la base .... **apricaria.**

15 Corselet presque carré, à côtés courbés régulièrement de la base au sommet; impressions doubles bien marquées, profondes et ponctuées. Articles 5-8 des antennes larges, comprimés .... **ingenua.**

— Corselet à côtés sinueux, retréci fortement à la base, presque cordiforme; les deux impressions ovales, linéaires au fond. D'un brun plus ou moins clair. .... **montana**

A. **fulvipes** Serv. Dans les prés humides, sur les graminées.

Draguignan (Fournier, Jaubert); Toulon (Aubert); Sainte-Baume (Abeille); Bagnols (Ch. Azam).

A. **rufipes** Dej. Dans les endroits marécageux, sous les pierres et les détritus. Printemps.

Hyères (Cl. Rey).

A. **erythrocnemis** Zimm. Sous les détritus.

Hyères (de Boissy).

A. **concinna** Zimm. Au bord des étangs.

Hyères (Cl. Rey).

A. **tricuspidata** Dej. Sur les plantes.!

Hyères (Rizaucourt).

A. **ovata** F. Dans les endroits frais et humides.

Draguignan (Jaubert).

A. **nitida** Sturm. Toulon (Aubert).

A. **communis** Panz. Dans les détritus, au pied des arbres, sous les gazons.

Commune dans tout le département (Jaubert); Le Muy; Fréjus; Trans, Draguignan (Ch. Azam).

A. **ænea** Degeer. Sur les chemins, les sentiers, sous les détritus, les pierres, etc., etc.

Le Muy; Draguignan, Comps, Bagnols (Ch. Azam); Fréjus;

Roquebrune; La Bouverie (Mlle Mac Leod); Toulon (Tholin); La Garde (Sietti); Saint-Maximin; Le Beausset (Sietti, de Boissy).

A. eurynota Panz. = **acuminata** Payk. Dans les terrains calcaires, sous les pierres, les détritus, etc.

Draguignan (Jaubert); Le Muy; Bagnols (Ch. Azam); Le Luc (Robert); Toulon (Tholin, Sietti); Le Beausset (Sietti); Hyères (Cl. Rey); Fréjus.

A. equestris Duft. Sous les pierres.

Sainte-Baume (de Boissy).

A. ingenua Duft. Sous les pierres, au pied des plantes, sous les gazons, les détritus.

Fréjus (Ci. Rey); Toulon (Aubert); Hyères (de Boissy).

A. eximia Dej. Sous les pierres, les détritus. Mai-septembre.

Nord du département (Jaubert); Draguignan (Ch. Azam).

A. montana Dej. Sous les pierres ou dans le sable.

Toulon (Aubert).

A. apricaria Payk. Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Bagnols (Ch. Azam); Le Muy; Roquebrune; Fréjus; Toulon (Aubert).

A. fulva Degeer **ferruginea** Payk. Dans les endroits sablonneux, sous les détritus près des eaux.

Le Luc, Draguignan, Bagnols (Jaubert, Robert, Ch. Azam); Le Muy; Fréjus (Cl. Rey).

ZABRUS Clairville

1 Pas d'ailes. Corps court, 13mm au plus. Corselet presque carré avec les impressions de la base seules ponctuées. Stries des élytres fines légèrement ponctuées .... **curtus**.

— Des ailes. Corps allongé. Base, côtés et sommet du corselet densement ponctués 2

2 Elytres oblongs, à stries à peine ponctuées .... **piger.**
— Elytres allongés, à stries très visiblement ponctuées, pattes rougeâtres, cuisses foncées.............. **gibbus.**

Z. curtus Dej. Dans les endroits sablonneux.

Nord du département (Jaubert).

Z. gibbus F. Dans les terrains sablonneux, enterré sous les pierres ou à la racine des graminées. Tout l'été.

Nord du département (Jaubert); Draguignan, Maljournal (Ch. Azam); Le Luc (Robert); Toulon (Tholin); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Le Muy.

Z. piger. Dej. Sous les pierres, dans les champs. Printemps-automne.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Solliès-Pont (Aubert).

HARPALINI

DAPTUS Fischer

D. vittatus Fisch. D'un jaune testacé pâle ou rougeâtre, avec une tache oblongue allongée noire sur chaque élytre; parfois la tête et le corselet sont d'un brun noirâtre, la tache des élytres s'élargit et l'insecte est uniformément d'un brun noirâtre. Sous les pierres, dans le sable humide, auprès des étangs salés. Juin-Juillet.

Hyères (Abeille).

ACINOPUS Latreille

1 Un point vers le sommet du troisième intervalle... **picipes.**
— Pas de point vers le sommet du troisième intervalle. .... **megacephalus.**

A. picipes Ol. Sous les pierres dans les endroits secs et arides. Mars-août.

Le Luc (Robert); Draguignan (Ch. Azam); Le Muy; Toulon (Aubert); Saint-Raphaël, Fréjus (Cl. Rey); Le Beausset (de Boissy); Sainte-Baume (Sietti).

A. megacephalus Rossi. Dans le sable, au bord des eaux. Printemps-été.

Bords de l'Endre (Jaubert); Saint-Raphaël; Draguignan, Maljournal, Bagnols (Ch. Azam); Hyères (Bellier); Toulon.

ARISTUS Latreille

1 Angles postérieurs du corselet en pointe, divergents en arrière, fortement relevés; la base de celui-ci plus étroite que la moitié du bord antérieur...... **capito.**
— Angles postérieurs du corselet nettement rectangulaires, plus rarement un peu pointus, nullement ou peu divergents en arrière, ne paraissant pas ou très peu relevés.................................... 2
2 Deux impressions oblongues et distinctes sur le front. Intervalles dorsaux des élytres ayant une ponctuation très espacée et isolée; les troisième et cinquième avec une rangée de points plus gros, munis de poils plus longs que le reste de la pubescence ..... **clypeatus.**
— Pas d'impressions ou deux impressions arrondies peu visibles sur le devant de la tête. Tous les intervalles des élytres toujours uniformément ponctués. .... **sphærocephalus.**

A. capito Dej. Sous les pierres, dans les endroits secs au printemps.

Draguignan (Jaubert); Bagnols, Fréjus (Ch. Azam); Toulon (Aubert, Sietti); Hyères (Bellier); Le Luc (Robert).

A. clypeatus Rossi. Dans les champs, les prés, souvent sur les graminées. Mai-septembre.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Tholin, Sietti); Le

Luc (Robert); Bagnols, Le Muy (Ch. Azam); Hyères (Bellier); Le Beausset (Sietti, de Boissy); L'Estérel (Bruyat).

A. sphærocephalus O. Sous les détritus au bord de la mer. Juin-Juillet.

Hyères (Jaubert, Robert); Fréjus, Saint-Raphaël (Ch. Azam).

DITOMUS Bonelli

1 10mm au plus; corps un peu aplati; tarses antérieurs du ♂ plus ou moins fortement dilatés. Tête grande avec les yeux, guère plus étroite que le corselet; épistome sans cornes chez les ♂............. **fulvipes.**

— 12mm au moins; corps bombé; tarses antérieurs du ♂ non dilatés. Tête un peu plus étroite que le corselet. Epistome de la ♀ avec une petite corne courte; celui du ♂ avec une grande corne épaisse, comprimée et divisée en deux à l'extrémité chez les grands exemplaires. Mandibules du ♂ cornées en forme d'ailes. .... **calydonius.**

D. calydonius Rossi. Sous les pierres. Printemps-été.

Nord du département, Fréjus (Jaubert); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Draguignan, Maljournal (Ch. Azam); Hyères (Cl. Rey); La Garde (Sietti); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

D. fulvipes Dej. Dans les terrains sablonneux, sous les pierres, aussi sur les graminées.

Toulon (Aubert); Draguignan (Ch. Azam); Fréjus: Saint-Raphaël; Le Beausset (Sietti, de Boissy); Hyères (Abeille, Bellier); Le Muy.

SCYBALIUS Schaum.

S. oblongiusculus Dej. Brun de poix ou brun rougeâtre, plus clair en dessous; antennes, palpes et pattes d'un rouge brun, tout le dessus densément ponctué et couvert d'une fine pubescence jaune à demi couchée.

Sous les pierres, les mottes de terre, les gerbes de blé, dans les terrains calcaires et humides. Juillet-août.

Toulon (Aubert); Le Luc (Robert); Draguignan, Malmont (Ch. Azam); Hyères (Abeille); Le Beausset (de Boissy).

OPHONUS Stephens

1 Tempes couvertes latéralement, en arrière des yeux, d'une pilosité fine et espacée 4

— Tempes sans poils en arrière des yeux; tête glabre et le plus souvent unie 2

2 Elytres non pubescents, seulement une fine villosité sur la ponctuation des intervalles latéraux et une petite dent à l'angle huméral .... **calceatus.**

— Elytres entièrement pubescents.................... 3

3 15^{mm} et plus. Tête lisse ayant près du pore oculaire un groupe de points fins et petits. Corselet à angles postérieurs droits non émoussés au sommet. Milieu de l'abdomen lisse et glabre, à pubescence et à ponctuation clairsemée sur les côtés............ **pubescens.**

— Moins de 15^{mm}. Tête lisse dépourvue d'autres points près du pore oculaire. Corselet à angles postérieurs droits, émoussés au sommet. Abdomen finement ponctué au milieu, glabre sur les côtés......... **griseus.**

4 Premier article des tarses postérieurs presque aussi long que les deux suivants réunis................ 17

— Premier article des tarses postérieurs beaucoup plus court que les deux suivants réunis................ 5

5 Tarses antérieurs des ♂ fortement dilatés, tarses intermédiaires simples. Tibias antérieurs munis, à l'extrémité, d'un éperon court, large et obtus. Insecte unicolore, rouge ferrugineux ou brun ferrugineux .... **ditomoïdes.**

— Tarses antérieurs et intermédiaires des ♂ dilatés. Epine terminale des tibias antérieurs aiguë........ 6

6 Corselet très finement rebordé à la base............ 13

— Corselet non rebordé à la base..................... 7

7 Angles postérieurs du corselet nettement rectangulaires; côtés sinués en avant de ces angles. 10

— Angles postérieurs du corselet très obtus ou bien arrondis; côtés non sinués en avant de ces angles .. 8

8 Angles postérieurs du corselet obtus, distincts. Le dessous de ces angles plus fortement ponctué que le milieu du prosternum. Dessus du corps bleu ou verdâtre .... **sabulicola.**

— Angles postérieurs du corselet arrondis. Dessous de ces angles le plus souvent aussi finement ponctué que le milieu du prosternum 9

9 Corselet à peine plus large en avant qu'à la base. Tête et corselet grossièrement ponctués; élytres profondément striés. Intervalles dorsaux à ponctuation plus forte que les latéraux et un peu moins dense. Dessus bleu ou vert .... **diffinis.**

— Corselet plus fortement rétréci à la base qu'en avant. Tête et corselet à ponctuation fine et irrégulière. Elytres très finement striés. Tous les intervalles aussi finement et densément pointillés. Elytres bleus ou d'un brun noir ou noirâtres .... **rotundicollis.**

10 12^{mm} et plus. Elytres profondément échancrés à l'extrémité, offrant latéralement une dent obtuse. Noir brun; palpes, antennes et pattes rouge-jaune... **incisus.**

— Elytres très superficiellement échancrés à l'extrémité. 11

11 Noir brun. Dessus vert ou bleu ou bleu violet; corselet large, en cœur transverse, ayant en avant sur les côtés 1-3 pores et en arrière sur le milieu un seul toujours existant, muni d'un long poil soyeux; élytres avec une forte dent humérale. Bouche, palpes, antennes et pattes testacées .... **punctatulus.**

— Dessus noir ou noir brun, sans teinte bleue ou verte; dent humérale très petite ou nulle. Corselet portant sur le bord marginal, vers le milieu ou avant le milieu, 1-3 pores munis de longues soies, mais sans pore semblable après le milieu.................... 12

12 Corselet à peine ou guère plus large que long, cordiforme, peu ou pas plus large que les élytres, grossièrement ponctué en dessus, même sur le disque; élytres longs à ponctuation dense et fine. Noir brun ferrugineux .... **rupicola.**

— Corselet de moitié plus large que long, avec le disque couvert d'une ponctuation fine et espacée. Elytres courts, ovales à ponctuation très fine et peu serrée. ... . **brevicollis.**

13 Corselet cordiforme, angles postérieurs nettement rectangulaires 14

— Corselet le plus souvent plus fortement rétréci à la base, non visiblement cordiforme, vaguement sinué au-devant des angles postérieurs qui sont obtus ou arrondis 15

14 Corselet fortement cordiforme et convexe à ponctuation forte sur le disque. Angles postérieurs tombant sur le prolongement de la cinquième strie. Noir brun; strie suturale et bords latéraux souvent rou-

geâtres (souvent aussi la tête et le corselet ou tout le corps rouge-brun)........................ **cordatus.**

— Corselet plus cordiforme encore, un peu plus large que long, à ponctuation fine et clairsemée sur le disque, forte sur la base et dans les impressions, qui sont longues et superficielles. Angles postérieurs tombant sur le prolongement de la sixième strie.... **puncticollis.**

15 Dessus ou au moins les élytres, bleu ou vert, ou avec une teinte noire bleuâtre ou verte; angles postérieurs du corselet obtus, non largement arrondis. Antennes et pattes rouges jaune clair................. **azureus.**

— Corps noir, parfois avec apparence de teinte bleuâtre; angles postérieurs du corselet largement arrondis. Palpes, antennes et pattes testacées............... 16

16 Corselet à peine plus rétréci à la base qu'au sommet; angles postérieurs obtus, arrondis à la pointe. Intervalles des élytres à ponctuation fine, mais peu dense. .... **meridionalis.**

— Corselet bien plus fortement rétréci à la base qu'en avant, fortement arrondi aux angles postérieurs. Intervalles des élytres à ponctuation dense et fine, les troisième et cinquième ordinairement avec une rangée de points plus grands et plus marqués. **rotundatus.**

17 Dessus noir; élytres rouge brun, très finement pubescents de jaune; antennes, palpes et pattes testacées. .... **mendax.**

— Dessus unicolore, foncé.......................... 18

18 Toute la base du corselet finement rebordée. Noir, palpes, antennes (souvent brunâtres au milieu) et pattes testacées........................ **maculicornis.**

— Base du corselet non rebordée, ayant tout au plus sur les côtés les vestiges d'une ligne marginale. Noir. Elytres couverts d'un pointillé entièrement serré et fin et d'une pubescence épaisse et finement soyeuse. .... **hirsutulus.**

O. **ditomoïdes** Dej. Sous les pierres, les mottes de terre, dans les terrains calcaires.

Toulon, Fréjus (Jaubert, Ch. Azam); La Garde (Sietti); Le Beausset (de Boissy).

O. **sabulicola** Panz. Sous les pierres, etc.

Nord du département (Jaubert); Draguignan, Bagnols, Fréjus

(Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Le Muy; Toulon (Tholin); La Garde (Sietti); Hyères (Bellier).

O. **diffinis** Dej. Sous les pierres, dans les endroits frais. Au printemps.

Toulon (Aubert); La Seyne, Le Luc (Robert); Hyères, La Garde (de Boissy); Le Beausset (Sietti); Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey); Sainte-Maxime; Draguignan (Ch. Azam).

O. **rotundicollis** Fairm. Sur les plantes.

Hyères (Bellier); Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey).

O. **punctatulus** Duft. Dans les bois, sous les pierres.

Nord du département (Jaubert).

O. **incisus** Dej. D'après M. Abeille de Perrin, cet insecte affectionnerait le *fœniculum dulce*.

Fréjus (Aubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Lorgues (Abeille).

O. **rupicola** Sturm. Sous les pierres, dans les terrains calcaires et arides.

Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); La Crau d'Hyères (Tholin); Sainte-Baume (Sietti).

O. **brevicollis** Serv. Sous les pierres, au pied des arbres.

Sainte-Baume (Abeille).

O. **puncticollis** Payk. Dans les terrains calcaires, au pied des arbres, sous les pierres.

Toulon (Aubert); Hyères (Bellier); Saint-Raphaël, Bagnols (Ch. Azam); Le Beausset (Sietti).

O. **cordatus** Duft. Sous les pierres, dans les terrains calcaires.

Le Luc (Robert).

O. **azureus** F. Sous les pierres des collines arides.

Le Luc (Robert); Le Muy; Roquebrune; Bagnols, Fréjus (Ch. Azam); Toulon (Aubert); Trans, Sainte-Baume (de Boissy).

O. **meridionalis** Dej. Sous les pierres, dans les terrains arides et calcaires, au pied des arbres.

Fréjus (Ch. Azam); Hyères, La Seyne (Tholin); Draguignan (Jaubert).

O. **rotundatus** Dej. Même habitat.

Draguignan, Bagnols (Ch. Azam); Lorgues (Abeille); Toulon (Aubert).

O. **maculicornis** Duft. Sous les détritus, les amas de feuilles, les pierres.

Toulon (Laroque, Aubert); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Les Sablettes (Tholin); Le Muy; La Crau (Sietti); Le Beausset (de Boissy, Sietti).

O. **hirsutulus** Dej. Même habitat.

Toulon (Martin); Les Sablettes (Tholin, Aubert); Hyères (Abeille); Fréjus.

O. **mendax** Rossi. Sous les pierres, les détritus, dans les endroits humides.

Toulon (Jaubert); Le Luc (Robert); La Seyne (Aubert); La Garde (Sietti); Hyères (de Boissy, Bellier, Aubert, Cl. Rey); Fréjus (Ch. Azam).

O. **ruficornis** F. = **pubescens** Mull. Dans les endroits sablonneux, sous les pierres, les détritus végétaux.

Toulon (Aubert); Saint-Raphaël, Hyères (Cl. Rey); Bagnols, Draguignan (Ch. Azam); Le Muy; Le Beausset (Sietti).

O. **griseus** Panz. Même habitat que le précédent.

Toulon (Aubert); Bagnols, Fréjus, Roquebrune (Ch. Azam); Hyères (Tholin).

O. calceatus Duft. Sous les pierres, les détritus végétaux. Nord du département (Jaubert).

HARPALUS Latreille

1 Bord latéral du corselet muni avant le milieu de plusieurs points sétigères........................... 7
— Bord latéral du corselet n'ayant en avant du milieu qu'un seul point sétigère........................ 2
2 Ponctuation de la base du corselet manquant tout à fait ou rarement, quelques points épars près des bords latéraux; le plus souvent cette ponctuation limitée aux impressions, qui sont allongées, linéaires..... 5
— Ponctuation de la base du corselet non limitée aux impressions, mais s'étendant jusque sur les bords latéraux ou en dehors 3
3 En dehors des deux points pilifères normaux, les deux avant derniers segments abdominaux sont garnis de soies fines ou d'une fine pubescence........ ... 8
— En dehors des deux points pilifères normaux, les deux avant derniers segments abdominaux sont glabres. 4
4 Corselet plus ou moins cordiforme, avec les angles postérieurs droits ou aigus, nettement échancré sur les côtés au-devant de ces mêmes angles.......... 13
— Corselet non cordiforme, rétréci sur les côtés et s'arrondissant jusqu'à la base...................... 15
5 Corselet un peu disposé en cœur et pour cette raison rétréci à la base en ligne droite ou sinué en avant des angles postérieurs, qui ordinairement sont plus ou moins rectangulaires.......... 17
— Corselet nullement cordiforme, régulièrement arrondi sur les côtés, pas plus fortement rétréci à la base qu'au sommet; mais souvent plus fortement réfléchi au sommet, formant sur les côtés, depuis le milieu jusqu'aux angles postérieurs, un léger arc, sans trace distincte de sinuosité...................... 6
6 En dehors des deux points pilifères normaux, les deux avant derniers segments abdominaux sont plus ou moins ponctués et pubescents. Elytres avec une courte rangée de points ou bien un groupe de points serrés avant l'extrémité du 8e intervalle.. **melancholicus.**
— Les deux avant derniers segments abdominaux sans pubescence apparente et sans autre ponctuation que les deux points pilifères normaux de chaque côté du milieu. Insectes ayant plus de 7mm. Angle huméral en pointe visiblement saillante................... 18

7 Angles postérieurs du corselet presque droits; intervalles des stries des élytres sans ponctuation distincte, tout au plus le septième avec quelques points au sommet. Base du corselet sans point sétigère. .... **punctatostriatus.**

— Angles postérieurs du corselet arrondis; tous les intervalles latéraux ou dorsaux fortement ponctués 7 à 9mm.................................. **dispar.**

8 Intervalles 3, 5 et 7 avec une courte rangée de points à l'extrémité, qui ne comprend parfois que 1-3 points. (3e avec un seul point en arrière du milieu, 7e avec une courte rangée de points à l'extrémité et souvent le 5e marqué en cet endroit de quelques points). **dimidiatus.**

— Intervalles 3, 5 et 7 des élytres sans série de points à l'extrémité 9

9 L'angle huméral des élytres obtus ou presque droit ou légèrement arrondi, sans trace d'une petite dent saillante 11

— L'angle huméral offre une pointe saillante, souvent très petite, mais bien nette 10

10 Disque du corselet sans aplatissement distinct en avant des angles postérieurs; aussi l'écartement latéral des côtés est à peine distinctement élargi en arrière et abrégé au-devant des angles postérieurs. Articles 2-3 des antennes plus foncés à la base ou entièrement obscurs. Epipleures des élytres plus ou moins rougeâtres .... **psittaceus.**

— L'écartement latéral des côtés du corselet est étroit en avant, après le milieu il s'élargit brusquement en arc fortement rentrant; pour cette raison les angles postérieurs sont largement aplanis. Antennes et pattes testacées.................................. **smaragdinus.**

11 Disque du corselet largement aplani en dedans des angles postérieurs, par suite du brusque élargissement des bords latéraux. Insecte vert ou bleu, avec les antennes et les pattes presque toujours testacées; l'extrémité des premières brune, tarses des secondes plus foncés .... **cupreus.**

— Disque du corselet non aplani en dedans des angles postérieurs, la dépression sur les côtés en arrière n'est que peu ou point élargie et ordinairement écourtée en arrière 12

12 Corselet convexe, presque lisse; impressions basales peu profondes, larges, ponctuées sur une surface assez étendue. Dessus du corps noir, vert noir ou bleu foncé. Antennes rouges, rarement les deuxième et troisième articles légèrement rembrunis à la base; pattes testacées .... **quadratus.**

— Corselet moins convexe, ponctué à peu près sur toute la surface ou sur toute la base. Dessus du corps d'un métallique obscur, vert bleu ou bronzé. Antennes testacées, noirâtres au sommet ou obscures avec les articles 2 et 3 ou 3 et 4 rembrunis à la base ; pattes d'un brun de poix, plus rarement rousses ...... **oblitus.**

13 Elytres n'ayant à l'angle huméral qu'une très petite dent, peu distincte; corselet peu sinué sur la base. Taille 6-10^{mm}.................................... 14

— Elytres munis d'une très forte dent à l'angle huméral ; corselet fortement évidé sur la base. Taille 11-14^{mm}. .... **atratus.**

14 Taille 9-10^{mm}. Noir, plus rarement brun; corselet convexe, profondément impressionné et fortement ponctué sur la base; élytres légèrement arrondis sur les côtés, profondément striés; intervalles un peu convexes, surtout en arrière........... **attenuatus.**

— Taille 6-7^{mm}. D'un brun de poix obscur; élytres presque parallèles, finement striés; intervalles (même en arrière) plans; antennes jaune-brun souvent rembrunies à l'extrémité .... **pygmæus.**

15 8e intervalle des élytres avec une courte rangée de points à l'extrémité.............. voir : **melancholicus.**

— 8e intervalle des élytres sans courte rangée de points en avant de l'extrémité; par contre, souvent des points semblables se trouvent sur les 5e et 7e intervalles.. 16

16 Une courte rangée de points en avant de l'extrémité du 7e intervalle des élytres, souvent aussi quelques points disposés de même sur le 5e (ordinairement 2 ou 3). Antennes et pattes rouges. Insecte noir avec éclat métallique bleu ou vert................. **rubripes.**

— Elytres sans courte rangée de points sur les 5e et 7e intervalles. Insecte noir avec teinte bleu; antennes rougeâtres avec le 2e et 3e articles souvent rembrunis au milieu; pattes obscures ou brunes....... **tenebrosus,**

17 Taille de 8^{mm} convexe; antennes, palpes, tibias et tarses ferrugineux. Angle sutural de la ♀ non avancé en pointe .... **sulphuripes.**

— Taille de 9-10^{mm}, presque plat; antennes d'un brun obscur avec l'article basal rougeâtre ou testacées. Les articles 2 et suivants rembrunis; pattes foncées, parfois base des tibias testacée; tarses ferrugineux ou bruns. Angle sutural de la ♀ prolongé en pointe. .... **honestus.**

18 Douze à quatorze points pilifères aux cuisses postérieures; cuisses et tibias noirs............. ... **tardus.**

— Trois à quatre points pilifères 19

19 Eperon interne des tibias antérieurs trois fois aussi large que celui de l'échancrure. Dessus convexe. .... **serripes.**
— Eperon interne des tibias antérieurs deux fois aussi large que celui de l'échancrure. Dessus peu convexe. .... **anxius.**

H. punctatostriatus Déj. Endroits marécageux, sous les pierres.

Hyères (Aubert, Bellier); La Garde (Sietti, de Boissy); Fréjus.

H. dispar Dej. Sous les pierres, les détritus végétaux. Février-mai.

Nord du département, Draguignan (Jaubert); Toulon (Aubert); Hyères (Sietti); Fréjus (Ch. Azam).

H. psittaceus Fourc. = **distinguendeus** Duft. Sous les pierres, les détritus, les décombres, etc.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Muy; Les Arcs; Hyères (Cl. Rey); La Bouverie (M[lle] Mac Leod); Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti); Les Sablettes (Tholin).

H. oblitus Dej. Dans les terrains sablonneux, sous les pierres.

Sainte-Maxime (Aubert); Saint-Raphaël.

H. quadratus Chd. Var, sans indication de localité (Reitter).

H. cupreus Dej. Sous les pierres, au pied des arbres.

Toulon (Aubert); Le Luc (Robert); Saint-Tropez (S[te] Cl. Deville).

H. smaragdinus Duft. = **discoïdeus** Gyll. Sous les détritus, dans les terrains sablonneux.

Le Luc (Robert); Hyères (Abeille).

H. rubripes Dej. Sous les pierres, dans les endroits frais.

Nord du département (Jaubert); Hyères (Cl. Rey).

H. atratus Latr. Sous les pierres, les décombres, dans les endroits frais.

Saint-Raphaël (Ch. Azam).

H. honestus Duft. Sous les pierres, dans les collines calcaires.

Nord du département (Jaubert); La Roque-Esclapon; Comps.

H. sulphuripes Germ. Sous les détritus, les pierres des coteaux secs.

Toulon, Hyères (Aubert).

H. attenuatus Steph. Lieux secs et arides.

Hyères (Abeille); Toulon, La Seyne (Tholin, Cl. Rey).

H. pygmæus Dej. Dans les terrains sablonneux, au bord des marais, sous les pierres, les détritus.

Le Luc (Robert); Saint-Raphaël, Agay; Draguignan (Ch. Azam).

H: tenebrosus Dej. Terrains calcaires ou sablonneux, sous les pierres.

La Garde (Aubert); Toulon (Tholin); Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

H. melancholicus Dej. Au pied des arbres et des plantes.

Fréjus (Ch. Azam); Saint-Raphaël (Aubert).

H. dimidiatus Rossi = **semiviolaceus** Dej. Comme les précédents.

Toulon (Aubert); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); La Garde (Sietti); Hyères (Robert); Saint-Raphaël, Fréjus (Ch. Azam).

H. serripes Quens. Endroits secs et herbeux, sous les pierres, les détritus.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Bagnols, Fréjus (Ch. Azam); Le Muy; Toulon (Aubert); Hyères (de Boissy).

H. tardus Panz. Sous les pierres, les détritus. Avril-mai.

Toulon, Le Luc (Robert); Draguignan, Bagnols (Ch. Azam); La Crau (Sietti).

H. anxius Duft. Dans les décombres, sous les pierres, les détritus.

Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); Sainte-Baume (de Boissy); Hyères (Abeille); Saint-Raphaël; La Crau (Sietti).

ANISODACTYLUS Dejean

1 D'un vert métallique bronzé; premier article des antennes testacé; élytres à stries lisses; quelquefois sur le 3e intervalle deux ou trois points. Pattes rougeâtres .... **pœciloïdes.**
— D'un noir plus ou moins brillant.................... 2
2 Pattes rousses......... .... **V. spurcaticornis.**
— Pattes noires 3
3 Premier article des antennes ferrugineux; angles postérieurs du corselet arrondis .... **intermedius.**
— Premier article des antennes testacé; angles postérieurs du corselet avec une petite dent ...... **bi-notatus.**

A. binotatus F. Toute l'année, sous les pierres ou volant au soleil, dans les endroits humides, sur les bords des étangs.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); bois de Pautrier, Maljournal à Draguignan (Ch. Azam); Le Luc (Robert); Six-Fours, Ceinturon (Tholin); Saint-Raphaël, Fréjus; Toulon (Sietti); La Garde, Le Beausset (de Boissy, Sietti); Le Muy.

A. binotatus var. **spurcaticornis.** Même habitat.

Toulon (Martin, Aubert); Saint-Raphaël, Roquebrune (Ch. Azam); Le Muy; Le Luc (Robert); La Garde, Le Beausset (Sietti); La Seyne (Tholin).

A. intermedius Dej. Sous les pierres, les détritus.

Saint-Raphaël; Roquebrune, Fréjus (Ch. Azam); Hyères (Cl. Rey).

A. pæciloïdes Steph. Sous les pierres, les détritus, dans le voisinage de la mer.

Fréjus (Jaubert); Toulon (Jaubert, Aubert); Hyères (de Boissy, Bellier); Saint-Raphaël (Ch. Azam).

GYNANDROMORPHUS Dejean

G. etruscus Quens. Noir; palpes, antennes et pattes rouges; corselet d'un bleu foncé métallique; élytres d'un testacé rougeâtre avec la moitié postérieure plus ou moins bleu noir ou violet.

Sous les pierres, les mottes de terre, les détritus végétaux. Mars-juillet.

Sainte Baume, Plan-d'Aups (Jaubert, Fournier); Draguignan (Ch. Azam); Fréjus (Fournier, Cl. Rey); Toulon (Lascols); Le Muy; Hyères (Cl. Rey).

DIACHROMUS Erichson

D. Germanus L. Noir; tête d'un testacé rougeâtre, ainsi que les pattes et les élytres; ceux-ci ont une grande tache commune postérieure, d'un bleu noirâtre, comme le corselet.

Au bord des rivières et des ruisseaux, sous les pierres, les tas de feuilles, les détritus. Tout l'été.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Aubert); Le Muy; Roquebrune; Hyères (Tholin, Sietti, de Boissy); Saint-Raphaël; La Seyne (Tholin); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

DICHIROTRICHUS Erichson

1 Dessus entièrement couvert de poils assez longs et mis dressés. Elytres à ponctuation grossière; stries presque lisses .... **pubescens.**

— Dessus couvert d'une pubescence fine et courte, un peu couchée. Elytres à ponctuation fine et dense, une tache brune sur le disque .... **obsoletus.**

D. **obsoletus** Dej. Sous les pierres, les détritus, au bord des marais salants.

Toulon (Aubert); Hyères (Sietti, de Boissy, Bellier); Fréjus (Cl. Rey, Ch. Azam); Saint-Raphaël.

D. **pubescens** Payk. Sous les pierres, au bord des eaux saumâtres.

Almanarre (Tholin); Draguignan (Ch. Azam); Hyères (Cl. Rey).

BRADYCELLUS Erichson

1 Elytres sans pore sur le troisième intervalle après le milieu et contre la deuxième strie. Brun foncé; antennes, palpes et pattes rousses .. .. **distinctus.**
— Elytres avec un pore bien enfoncé sur le troisième intervalle, après le milieu et contre la deuxième strie. Ferrugineux ou testacé; antennes, palpes et pattes rousses .... **verbasci.**

B. **distinctus** Dej. Bords des marais.

Fréjus (Ch. Azam); Toulon (Aubert, Sietti); Hyères (Sietti, de Boissy, Bellier); Saint-Raphaël (Cl. Rey); Fréjus; Ceinturon (de Boissy).

B. **verbasci** Duft. Comme le précédent.

Hyères (Abeille); Saint-Raphaël; Fréjus (Ch. Azam).

STENOLOPHUS Latreille

1 Corselet rouge.................................... 2
— Corselet noir ou noir avec les bords bordés de jaune brun.. 4
2 Corselet aux angles postérieurs manifestement obtuangles, avec le sommet seulement peu arrondi, non

rebordé à la base. Une tache noire commune sur la suture qui rarement est seulement indiquée ou bien fait défaut .... **discophorus.**

— Corselet avec les angles postérieurs parfaitement et largement arrondis 3

3 Base du corselet entièrement non rebordée. Elytres testacés avec une tache commune d'un noir bleuâtre bien nette.................. .... **teutonus.**

— Base du corselet rebordée, ligne marginale interrompue seulement au milieu. Elytres d'un rouge jaune unicolore ou bien marqués en arrière d'une tache indéterminée d'un bleu noir.... .... **schrimshiranus.**

4 Noir, dessus vert métallique; une étroite bordure d'un brun jaune au corselet et aux élytres; la suture en entier ou en partie, également d'un brun jaune. .... **marginatus.**

— Noir, dessus au plus avec un éclat métallique irisé... 5

5 Troisième intervalle avec un point; corselet rétréci à à la base.................................. **mixtus.**

— Troisième intervalle sans point; corselet régulièrement arqué .... **proximus.**

S. **teutonus** Schrank. Dans les décombres, sous les détritus, au bord des eaux.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon, La Seyne (Tholin); Bagnols (Ch. Azam); La Garde (Sietti); Le Muy; Saint-Raphaël; Le Beausset (de Boissy).

S. **schrimshiranus** Steph. Même habitat.

Le Luc (Robert); Toulon (Tholin); Saint-Raphaël (Ch. Azam); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

S. **discophorus** Fisch. Sous les détritus, les débris végétaux.

Saint-Raphaël (Aubert).

S. **mixtus** Herbst. Même habitat.

Toulon (Robert); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); La Garde, Hyères (Siet i, de Boissy, Bellier); Le Muy; Bagnols (Ch. Azam).

S. **proximus** Dej. Sous les pierres, les détritus dans les endroits humides et au bord des marais.

Toulon (Jaubert); Draguignan (Ch. Azam); Fréjus; Hyères (Sietti, Bellier); La Garde (Sietti).

S. marginatus Dej. Même habitat.

Hyéres (Cl. Rey, Bellier, Tholin, de Boissy); Toulon (Aubert); Fréjus; Saiut-Cyr (de Boissy).

MANICELLUS Motschulsky

M. elegans Dej. Testacé; tête noire, une tache sur la moitié postérieure des élytres ou élytres sans taches.

Au bord des marais dans les terrains salés.

Toulon (Aubert, Martin); Hyères (Cl. Rey, de Boissy); Fréjus (Cl. Rey); Saint-Raphaël.

ACUPALPUS Latreille

1 Angles postérieurs du corselet nettement droits, côtés sinués au-devant d'eux. Abdomen visiblement muni d'une fine pubescence.......................... 7
— Angles postérieurs du corselet arrondis; abdomen presque lisse en dehors du pore sétigère normal ... 2
2 Elytres avec un pore enfoncé sur le troisième intervalle après le milieu et près de la deuxième strie 4
— Elytres sans pore sur le troisième intervalle près de la deuxième strie.............................. 3
3 Corselet roux; élytres d'un brun testacé, marqués sur le dos d'une tache noire effacée, longeant le premier intervalle après le milieu et couvrant l'extrémité; base des antennes et pattes jaunes .... **flavicollis.**
— Entièrement noir; premier article des antennes seul; extrémité des palpes et pattes jaunes. Epipleures des élytres bruns .... **brunnipes.**
4 Tête avec les yeux, aussi large que le corselet 6
— Tête beaucoup plus étroite que le corselet 5
5 Sillon médian du corselet nettement creusé et atteignant les bords antérieur et postérieur. Corselet brun de poix. Elytres à base et suture jaune brun clair.................................. **meridianus.**
— Sillon médian du corselet très fin, plus ou moins effacé en arrière ou sur le devant. Corselet testacé... **dorsalis.**

6 Brun testacé ou brun noir; antennes légèrement foncées à leur base; palpes et pattes rousses. Suture des élytres plus claire, non creusée en sillon sur le devant; bords latéraux des élytres également plus clairs.................. .... **luteatus.**

— Petit. Noir brun; article basal des antennes, extrémité des palpes et pattes d'un brun testacé, souvent noirâtres. Suture des élytres étroitement creusée en forme de sillon derrière l'écusson et en arrière seulement colorée d'un clair à peine distinct...... **exiguus.**

7 Tête avec les yeux, évidemment plus étroite que le corselet. Impressions de la base de celui-ci reliées entre elles par un sillon transverse. Tête noire, corselet et élytres roux, ces derniers souvent avec une tache discoïdale noire..................... **consputus**

— Tête avec les yeux, aussi large que le corselet....... 8

8 Trois pores sur le troisième intervalle des élytres près de la deuxième strie.................... **quarnerensis.**

— Un seul pore sur le troisième intervalle des élytres, après le milieu à proximité de la deuxième strie. .... **longicornis.**

A. flavicollis Sturm. Bords des mares et des fossés, sous les détritus, les feuilles mortes.

Saint-Raphaël (Aubert); La Garde (Sietti); Draguignan (Ch. Azam).

A. brunnipes Sturm. Au bord des eaux, sous les détritus.

Le Luc (Robert); Saint-Raphaël (Aubert); Hyères (Sietti, Bellier, de Boissy).

A. dorsalis F. Même habitat.

Toulon (Aubert, Martin); La Garde (de Boissy, Sietti); Le Beausset (Sietti); Draguignan (Ch. Azam); Saint-Raphaël; Hyères (de Boissy, Bellier).

A. luteatus Duft. Au bord des marais, au pied des plantes, sous lès détritus.

Hyères (Bellier).

A. exiguus Dej. Sous les pierres, les détritus, au bord des eaux.

Hyères (de Boissy, Bellier).

A. meridianus L. Dans les endroits frais et humides, les jardins, sous les détritus, sous les écorces en hiver.

Le Luc (Jaubert, Robert); Toulon (Aubert); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Muy; Saint-Raphaël; Le Beausset (Bellier).

A. quarnerensis Reitt. Terrains marécageux, bords des eaux, sous les détritus.

Hyères (Cl. Rey, Bellier); Saint-Raphaël (Raymond).

A. longicornis Schaum. Mêmes mœurs.

Saint-Tropez (Ste Cl. Deville).

A. consputus Duft. Dans les terrains marécageux, sous les détritus.

Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti); La Garde (Sietti, de Boissy); Hyères (Bellier, de Boissy).

AMBLYSTOMUS Erichson

1 Angles postérieurs du corselet obtus; antennes brunes, leur premier article roux. Stries des élytres indistinctes .... **Raymondi.**

— Angles postérieurs du corselet arrondis 2

2 Angles postérieurs du corselet parfaitement arrondis; dessus avec une teinte métallique verte visible; insecte de plus de 3mm .... **metellescens.**

— Angles postérieurs du corselet obtus, arrondis au bout; corselet moins fortement transverse; dessus sans teinte verte visible; insecte ne dépassant pas 3mm .... **niger.**

A. metallescens Dej. Au pied des tamaris; sous les détritus au bord des marais.

Toulon (Aubert); Hyères (Tholin); Fréjus (Martin, Ch. Azam).

A. niger Heer. Au bord des eaux, sur le sable humide.

Hyères (Sietti, de Boissy); Sainte-Maxime; Fréjus (Abeille).

A. **Raymondi** Gaut. Au bord des marais, sous les détritus, les débris végétaux.

Fréjus, étang de Villepey (Ch. Azam); Saint-Raphaël (Aubert); Hyères (Tholin, Sietti, de Boissy).

LICININI

BADISTER Clairville

1 Corselet noir, finement bordé de jaune; élytres noirs. .... **peltatus**.
— Corselet rouge. Elytres bleuâtres, à pourtour, suture et tache antéapicale, rouges...................... 2
2 Tête presque aussi large que le corselet; celui-ci beaucoup plus rétréci à la base qu'au sommet; écusson et épistermes mesothoraciques testacés.. **unipustulatus**.
— Tête plus étroite que le corselet; celui-ci non visiblement plus rétréci à la base qu'au sommet; écusson et épistermes mesothoraciques bruns .... **bi-pustulatus**.

B. **unipustulatus** Bon. Au bord des mares et des fossés.

Fréjus (Ch. Azam).

B. **bipustulatus** F. Dès le mois de mars, sous les pierres, les détritus, au pied des arbres, dans les endroits humides.

Draguignan (Jaubert); Saint-Hermentaire à Draguignan (Ch. Azam); Le Muy; Roquebrune; Les Arcs; Toulon; La Garde (Sietti); Hyères (de Boissy, Sietti).

B. **pellatus** Panz. Sous les pierres ou courant au soleil, dans les endroits humides et au bord des marais.

Hyères (Sietti, de Boissy); étang de Villepey (Ch. Azam); Fréjus.

LICINUS Latreille

1 Intervalles des élytres avec trois ou quatre séries de points; les 3e, 5e et 7e relevés en côtes au milieu, à peine ridés transversalement .... **silphoïdes.**
— Intervalles des élytres, tous plans 2
2 Sommet du corselet non rebordé; élytres à stries très fines.............. .... **cassideus.**
— Sommet du corselet rebordé sur les côtés au moins; stries des élytres ponctuées................ **planicollis.**

L. **silphoïdes** Rossi. Sous les pierres, dans les terrains secs et calcaires, bien exposés au soleil.

Toulon (Aubert); Les Sablettes (Tholin); La Garde (Sietti); Draguignan (Ch. Azam); Le Muy; Hyères (Bellier); Fréjus (Cl. Rey); Sainte-Baume, Le Beausset (de Boissy, Sietti).

L. **cassideus** F. Coteaux calcaires, sous les pierres.

Nord du département (Jaubert).

L. **planicollis** Fauv. Sous les pierres des coteaux calcaires.

Nord du département (Robert); Sainte-Baume (Ancey), Brovès, La Roque-Esclapon.

OODINI

OODES Bonelli

1 Pattes noires; palpes et base des antennes brunâtres. .... **helopioïdes.**
— Pattes d'un brun rougeâtre; premier article des antennes rougeâtre........................... **gracilis.**

O. **helopioïdes** F. Sous les détritus végétaux, parmi les joncs, au bord des eaux.

Etang de Villepey, Fréjus (Robert, Ch. Azam).

6



O. **gracilis** Villa. Sous les débris de joncs et roseaux au bord des marais.

Hyères (Sietti, de Boissy, Cl. Rey); Toulon (Jaubert); Saint-Raphaël, Fréjus (Cl. Rey).

CHLÆNIINI

CHLÆNIUS Bonelli

1 Elytres bordés de jaune 2
— Elytres non bordés de jaune 7
2 Elytres glabres, au moins sur le disque 3
— Elytres pubescents sur toute leur surface 4
3 Abdomen bordé de jaune latéralement; élytres d'un vert noirâtre *(Epomis)* .... **circumscriptus.**
— Abdomen unicolore. Elytres vert bronzé *(Chlænites)*. .... **spoliatus.**
4 Bordure jaune non dilatée à l'extrémité 5
— Bordure jaune dilatée à l'extrémité .... **vestitus.**
5 Bords latéraux du corselet sans trace de bordure jaune. 6
— Bords latéraux du corselet étroitement marginés de jaune.................................... **agrorum.**
6 Corselet vert métallique non cuivreux, pas ou peu ridé transversalement, interstries des élytres plans. **velutinus.**
— Corselet cuivreux, ridé transversalement, interstries légèrement convexes .... **festivus.**
7 Dessus du corps métallique, au moins le corselet..... 8
— Dessus du corps noir. Tête souvent métallique; corselet densement et uniformément ponctué avec un ou sans sillon longitudinal .... **holosericeus.**
8 Dessus du corps d'un bleu uniforme, pattes d'un rouge ferrugineux .... **azureus.**
— Dessus du corps vert ou noir bleuâtre sur les élytres, cuivreux sur le corselet......................... 9
9 Tête à ponctuation semblable à celle du corselet. Pattes rousses; angles postérieurs du corselet vifs. .... **chrysocephalus..**
— Tête lisse ou presque lisse 10
10 Corselet rétréci en arrière, angles postérieurs aigus. Tête d'un vert doré non cuivreux. Les deux et trois premiers articles des antennes roux 11

— Corselet non rétréci en arrière, angles postérieurs légèrement arrondis. Tête cuivreuse. Premier article des antennes seul roux .... **nigricornis.**
11 Pattes entièrement rousses .... **Schranki.**
— Pattes noires, tibias roux .... **tibialis.**

C. **chrysocephalus** Rossi. Très rare. Lieux humides des marais, sous les pierres, etc.

Le Luc (Robert); Fréjus (Fournier); Saint-Raphaël (Aubert).

C. **azureus** Duft. Au printemps et à l'automne, sous les pierres dans les lieux secs.

Toulon (Aubert); La Garde (Sietti, de Boissy); Sainte-Baume, Le Beausset (de Boissy); Hyères (Bellier).

C. **holosericeus** F. = **tristis** Schall. En juillet, sous les pierres au bord des rivières, des étangs et parmi les herbes aquatiques, sur la vase.

Bords de l'Endre (Jaubert); étang de Villepey; La Garde, Le Beausset (de Boissy); Hyères (Sietti, Bellier, de Boissy); Saint-Raphaël (Ch. Azam).

C. **nigricornis** F. De mars à mai, dans les endroits humides, dans les prés, au pied des arbres, sous les pierres.

Toulon (Aubert, Sietti); Le Luc (Robert); Draguignan, Saint-Hermentaire (Ch. Azam); Hyères (de Boissy, Bellier).

C. **Schranki** Duft. = **nitidulus** Schrank. Endroits humides, dans les prés, au pied des arbres.

Le Luc (Robert); Hyères (Sietti, de Boissy, Bellier).

C. **tibialis** Dej. Même habitat.

Nord du département (Jaubert); Brignoles (Abeille).

C. **vestitus** Payk. Sous les pierres, les détritus, au bord des rivières en mars.

Hyères (Tholin); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Bords de

l'Endre (d'Agnel); Le Muy, Fréjus; Draguignan (Ch. Azam); La Seyne, Moulières (Tholin).

C. **variegatus** Fourc. = **agrorum** Ol. Bords des ruisseaux, des rivières, des étangs, parfois dans les champs humides, sous les pierres.

Toulon (Tholin, Sietti, de Boissy); Draguignan, Maljournal (Ch. Azam); Villepey; La Garde, Le Beausset (Sietti, de Boissy); La Seyne, Moulières (Tholin).

C. **festivus** F. Mêmes mœurs. Sous les pierres.

Saint-Raphaël (Aubert); Hyères (Tholin, de Boissy, Bellier); La Garde (Tholin, Sietti, de Boissy).

C. **velutinus** Duft. Mars-mai. Sous les pierres, les décombres, auprès des eaux.

Bords du Gapeau, Toulon, Le Broussan (Tholin); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Les Arcs; Le Muy; Hyères, La Garde (Sietti, de Boissy); Le Beausset (de Boissy); La Seyne, Moulières (Tholin).

C. **circumscriptus** Duft. Bord des eaux. Sous les herbes, les détritus.

Hyères (Robert, Bellier, de Boissy); Fréjus (Jaubert); Toulon (Martin, Sietti); La Garde (Tholin, Sietti); Les Sablettes (Tholin); La Seyne (Mulsant).

C. **spoliatus** Rossi. Bords des eaux, des étangs, sous les pierres, les détritus.

Toulon (Aubert, Sietti); Hyères (Cl. Rey, Bellier); Le Luc (Robert); Draguignan (Jaubert); La Garde (Sietti); Le Beausset (de Boissy); Saint-Raphaël (Ch. Azam).

CALLISTUS Bonelli

C. lunatus F. D'un beau rouge jaune avec trois taches noires sur chaque élytre.

Sous les pierres, les bois morts et courant par terre dans les endroits secs. Rare.

Nord du département (Jaubert); Draguignan, Saint-Hermentaire (Ch. Azam).

PANAGÆINI

PANAGÆUS Latreille

P. crux-major L. Noir, élytres d'un rouge brique avec la base, l'extrémité, la suture et une bande médiane noires, séparant quatre taches rouges, dont les deux postérieures touchent le bord externe qui est rouge.

Terrains marécageux, bois humides. Dès le mois de mars.

Draguignan, Maljournal (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc, Cuers (Robert); La Seyne (Tholin); Hyères (Aubert, Sietti, de Boissy, Bellier); Le Beausset (de Boissy); La Garde (Sietti, de Boissy); Brignoles (Beguin).

LEBIINI

LEBIA Latreille

1 Elytres bleues, violettes ou vert éméraude........... 2
— Elytres noirs ou rouges, avec ou sans taches........ 4
2 Stries des élytres profondes, bien marquées; poitrine bleue.................................... **pubipennis.**

— Stries des élytres à peine visibles; genoux noirs 3
3 Premier article des antennes, seul, rouge... **cyanocephala.**
— Antennes annelées de rougeâtre ou de jaunâtre. .... **Var. annulata.**
4 Tête noire 5
— Tête rouge 7
5 Pattes entièrement jaunes 6
— Pattes noires ou jaunes marquées de noir ..... **crux-minor** et var. **nigripes.**
6 Antennes brunâtres à premier article plus clair; écusson noir .... **cyathigera.**
— Antennes d'un jaune rougeâtre; écusson jaune.... **turcica.**
7 Abdomen et poitrine rouge............ **V. 4 maculata.**
— Abdomen et poitrine noire; extrémité des élytres rouge .... **hæmorrhoïdalis.**

L. pubipennis Duft. Sur les chênes et les haies d'aubépine. Mars-mai.

Nord du département (Jaubert); Le Luc (Robert); Draguignan (Ch. Azam); Le Muy; Sainte-Baume, Le Beausset (de Boissy).

L. cyanocephala L. Sur les arbustes, l'aubépine, etc.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Aups, Comps (Jaubert); La Roque-Esclapon; Toulon (Aubert); Sainte-Baume (Sietti); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Hyères (Cl. Rey).

L. cyanocephala var. **annulata** Brull. Comme le précédent.

Le Luc (Robert).

L. crux-minor L. var. **nigripes** Dej. Sur les arbrisseaux, les graminées; le plus souvent sur les pins.

Toulon (Aubert); Sainte-Baume (Jaubert, Sietti, de Boissy); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Le Luc (Robert).

L. cyathigera Rossi. Sur les plantes, les aulnes, les chênes, etc. Juin-juillet.

Toulon (Aubert); Le Muy; Draguignan (Ch. Azam); Fréjus; Le Beausset (Sietti, de Boissy); Sainte-Baume (Jaubert, Tholin).

L. hæmorrhoïdalis F. Sur les bruyères, les genêts, les fougères, etc. Juin-juillet.

L'Estérel (Peragallo); Le Luc (Robert).

L. scapularis Fourc. = **turcica** F. Sur les haies, les ormes, les chênes, etc., et aussi dans les détritus d'inondations.

Toulon (Aubert, Sietti); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Muy; Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Fréjus; Sainte-Baume (de Boissy).

L. scapularis var. **4 maculata** Dej. Même habitat que la précédente.

Hyères (Bellier).

LIONYCHUS Wismann

L. quadrillum Duft. Entièrement d'un noir brillant, avec quatre taches d'un blanc jaunâtre sur les élytres, quelquefois deux taches seulement; d'autrefois elles manquent toutes les quatre.

Sous les pierres, les détritus, au bord des ruisseaux et des rivières. Mai-juin.

Saint-Raphaël (Aubert); Hyères (de Boissy, Bellier); Le Luc (Robert); Draguignan (Jaubert); Fréjus, Roquebrune (Ch. Azam); Le Muy.

APRISTUS Chaudoir

A. subæneus Chd. Complètement noir, réticulé, peu brillant. Corselet cordiforme, pas plus large que la tête, les yeux compris. Elytres avec les quatre premières stries distinctes, lisses, effacées près de la base. Sur le troisième intervalle deux points peu distincts.

Sous les pierres au bord des ruisseaux.

Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey); Hyères (Tholin).

METABLETUS Schmidt

1 Deux points enfoncés à peine marqués, mais bien visibles sur le troisième intervalle. Pattes noires.. **foveatus.**
— Pas de points sur le troisième intervalle............. 2
2 Taille 3mm. Elytres à tache humérale roussâtre ne se prolongeant pas vers la suture........ **obscuroguttatus.**
— Taille 2mm 1/2. Elytres à tache humérale roussâtre se prolongeant souvent vers la suture......... **myrmidon.**

M. foveatus Fourc. Au pied des plantes, sous les pierres, dans les terrains secs.

Hyères (Abeille); Fréjus.

M. myrmidon Fourc. Sous les détritus.

Le Beausset (Sietti, de Boissy).

M. obscuroguttatus Duft. Au bord des eaux, dans les broussailles, les mousses, les racines des arbres, sous les écorces.

Hyères (Jaubert, Sietti, Bellier, de Boissy); Fréjus (Aubert); Draguignan, Bagnols (Ch. Azam); La Garde (Sietti).

BLECHRUS Schaum.

1 Elytres noirs, à tache médiane allongée, jaunâtre. .... **plagiatus.**
— Elytres noirs, sans tache médiane.................. 2
2 Elytres lisses, avec des vestiges de stries...... **glabratus.**
— Elytres à stries indistinctes........................ 3
3 Antennes noirâtres à base le plus souvent testacée. Plaque du dernier segment abdominal ♂, triangulaire et légèrement granulée................. **Abeillei**
— Antennes noirâtres, à premier article seul, rouge vif. Plaque du dernier segment abdominal ♂, simple et lisse.................................. **fulvibasis.**

B. glabratus Duft. Au bord des eaux, sous les détritus, les écorces, à la racine des plantes, etc. Avril-mai.

Toulon (Aubert, Tholin); La Garde (Sietti, de Boissy); Saint-Raphaël; Le Beausset (Sietti); Hyères (de Boissy); Le Luc (Robert); Draguignan (Jaubert).

B. **Abeillei** Bris. Sous les détritus, les pierres, etc.

Sainte-Baume, La Garde (Sietti); Fréjus, Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

B. **fulvibasis** Reitt. Sous les pierres, les détritus des endroits humides.

Saint-Tropez (Ste Cl. Deville).

B. **plagiatus** Duft. Sous les détritus, les pierres, au pied des tamaris.

Draguignan (Jaubert); Toulon (Martin); La Seyne (Robert); La Garde (Sietti); Hyères (Cl. Rey, Bellier, de Boissy, Tholin).

DROMIUS Schaum

1	Elytres jaunes plus ou moins tachés de brun.........	2
—	Elytres bruns ou rougeâtres	9
2	Elytres entièrement jaunes ou à extrémité brune.....	3
—	Elytres à suture et bande brunes	4
3	Abdomen rougeâtre. Elytres à stries bien marquées, nettement ponctuées	**linearis.**
—	Abdomen brun. Elytres à stries superficielles ou effacées. Testacé pâle	**melanocephalus.**
4	Tête striolée; élytres noirs à quatre taches pâles.	**4 maculatus.**
—	Tête non striolée au milieu du front.................	5
5	Rebord basal des élytres allant jusqu'à l'écusson.....	6
—	Rebord basal des élytres cessant avant l'écusson.....	7
6	Corselet rouge; élytres pâles à dessin noir....	**bifasciatus.**
—	Corselet brun; élytres bruns à quatre taches pâles.	**4 notatus.**
7	Elytres testacés à bande transverse brunâtre aux 2/3.	8
—	Elytres bruns à quatre taches pâles	**4 signatus.**
8	Dessous rembruni; bande des élytres vague..	**nigriventris.**
—	Dessous testacé; bande des élytres nette	**sigma.**
9	Stries subéffacées, lisses. Dessus jaunâtre ou brunâtre avec une tache dorsale jaunâtre	**angustus.**

— Stries ponctuées 10
10 Deuxième et sixième intervalles des élytres avec des pores espacés................................ **agilis.**
— Deuxième intervalle sans pores espacés..... **meridionalis.**

D. linearis Ol. Mai-juillet. Autour des meules de paille, des fagots, sur les écorces, etc.

Toulon (Aubert, Jaubert); Le Luc (Robert); Salamandrier, Draguignan, Maljournal (Jaubert, Ch. Azam); La Seyne (Tholin); Le Beausset (de Boissy); La Garde, Hyères (Sietti).

D. angustus Brull. var. **testaceus** Er. Sur les pins.

Hyères (Aubert, Cl. Rey); Le Luc (Robert).

D. agilis F. En hiver, sous les écorces. Sur le chêne liège au printemps.

Le Luc (Robert); Hyères (Abeille).

D. meridionalis Dej. Sous les pierres, les écorces, sur les tamaris et les chênes liège ou dans la terre au pied de ces arbres.

Bords de l'Endre (Jaubert); Draguignan, Fréjus (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Le Muy; Hyères (Bellier); Le Beausset (Sietti, de Boissy); La Seyne, Les Sablettes (Tholin).

D. quadrimaculatus L. Sous les écorces en hiver, sur les chênes et autres arbres en été.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert).

D. quadrinotatus Panz. Sur les fleurs de pins.

Le Luc (Robert) ; Fréjus (Lamarche, Robert). Sur les pins.

D. bifasciatus Dej. Çà et là.

Draguignan (Jaubert); Hyères (Bellier).

D. quadrisignatus Dej. En hiver, sous les écorces.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Le Beausset (de Boissy).

D. melanocephalus Dej. Sous les détritus, les fagots, etc.

Toulon (Martin, Aubert); Le Beausset (de Boissy); La Seyne, Moulières (Tholin).

D. nigriventris Thoms. = **fasciatus** Dej. Sur les pins, chênes liège et au pied de ces arbres.

Le Luc (Robert); Evenos (Aubert); Le Beausset (Sietti); Draguignan (Ch. Azam).

D. sigma Rossi. Bord des eaux, dans les détritus, etc.

Toulon (Aubert); Le Luc (Robert).

DEMETRIAS Bonelli

1 Elytres testacés avec une tache obscure autour de l'écusson et le long de la suture; tempes pubescentes.................................. **atricapillus.**

— Elytres à suture brune, avec une tache commune en losange, aux 2/3, de même couleur; tempes glabres. .... **monostigma.**

D. monostigma Sam. Au bord des étangs, sous les détritus de roseaux.

Draguignan (Jaubert); étang de Villepey (Ch. Azam).

D. atricapillus L. Sous les fagots, les écorces, les feuilles sèches; sous les détritus, au bord des eaux.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); La Seyne (Tholin); Toulon (Aubert); Hyères (Tholin, de Boissy); Le Beausset (de Boissy, Sietti).

CYMINDIS Latreille

1 Elytres glabres, luisants, à intervalles sérialement ponctués. Pattes et antennes d'un jaune rougeâtre ou brunâtre................................ 4

— Elytres pubescents, peu luisants, à intervalles très densément ponctués. Pattes et antennes testacées.. 2

2 Corselet non bordé de rougeâtre.............. **humeralis.**
— Corselet rouge ou rougeâtre....................... 3
3 Elytres à tache humérale fauve, détachée de la bordure latérale ou filiforme......................... **V. lineola.**
— Elytres à tache humérale envahissant le disque.. **axillaris.**
4 Base du corselet cintrée ; taches élytrales bien nettes, l'humérale réunie à la base seulement, à la bande latérale. Dessus densément ponctué........ **scapularis.**
— Côtés de la base du corselet ramenés en avant; la bande marginale effacée à l'extrémité. Dessus éparsement ponctué.......................... **coadunata.**

C. **humeralis** Fourc. Sous les écorces, dans les arbres en décomposition, sous les pierres. Lieux secs. Juillet-août.

Nord du département (Jaubert).

C. **axillaris** F. Sous les pierres des collines calcaires.

Nord du département (Jaubert); Sainte-Baume (Sietti, Abeille); Hyères (Bellier).

C. **axillaris** v. **lineola** Duft. Au pied des tamaris, sur les rives des marais salants.

(Jaubert); Hyères (Tholin); Saint-Raphaël (Ch. Azam).

C. **coadunata** Dej.

Iles d'Hyères (Cl. Rey); Hyères (Bellier); La Seyne (Tholin).

C. **scapularis** Schaum. Sous les pierres, etc.

Nord du département (Jaubert, Robert).

CYMINDOIDEA Laporte

C. **Faminii** Dej. D'un brun un peu rougeâtre, terne, avec le dessous brun luisant; pattes, épaules et une fine bordure autour du corselet plus claires.

Sous les débris de roseaux et les détritus au bord des étangs.

Hyères (Bellier).

HELLUONINI

POLYSTICHUS Bonelli

P. connexus Fourc. = **vittatus** Brull. Fortement déprimé, fauve, une tache noire sur les élytres,

Vit en société dans les endroits humides, sous les pierres, au pied des arbres.

Plan-d'Aups, au pied des bois de la Sainte-Baume (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Hyères (de Boissy, Bellier); Saint-Raphaël.

DRYPTINI

ZUPHIUM Latreille

Z. olens F. D'un roux ferrugineux; tête noire; élytres bruns avec une tache rousse à la base de chaque élytre et une autre suturale, commune.

Dans les marais, au pied des tamaris, les endroits humides.

Hyères (Jaubert); La Garde (de Boissy, Aubert); Saint-Raphaël (Ch. Azam).

DRYPTA Latreille

1 Vert bleuâtre .... **emarginata.**
— Jaune roussâtre à bande suturale et ligne externe vert obscur sur les élytres .... **distincta.**

D. emarginata Ol. = **dentata** Rossi. Dans les prairies au

pied des arbres, en hiver. Sous les pierres, les détritus, les bois, dans les lieux humides.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Roquebrune (Ch. Azam); Hyères (Sietti, de Boissy, Bellier); Le Beausset (de Boissy, Sietti); La Seyne (Tholin); Saint-Raphaël.

D. distincta Rossi. En mars, au bord des marais salants.

Hyères (Jaubert, Tholin, Bellier, Sietti); La Garde (de Boissy); Fréjus, Saint-Raphaël (Ch. Azam).

BRACHYNINI

BRACHYNUS Weber

1 Elytres jaunes, ayant le long de la suture une tache noire élargie en arrière.................... **humeralis.**
— Elytres bleus ou verdâtres avec ou sans taches jaunes. 2
2 Elytres unicolores sans taches..................... 3
— Elytres bleus ou verdâtres avec une ou plusieurs taches jaunes.................................. 8
3 Elytres à côtes bien visibles, saillantes........ **atricornis.**
— Elytres à côtes faiblement convexes ou effacées...... 4
4 Dessous du corps entièrement roux............. **psophia.**
— Dessous du corps au moins partiellement noirâtre.... 5
5 Antennes nettement fauves sans taches noires. .... **immaculicornis.**
— Antennes ayant sur leurs troisième et quatrième article une tache noire plus ou moins grande, quelquefois presque effacée, mais laissant presque toujours un trait..................................... 6
6 8mm au moins. Côtes des élytres assez marquées. **crepitans.**
— 6mm au plus..................................... 7
7 Côtes des élytres peu marquées, mais visibles. **strepitans.**
— Côtes des élytres effacées.................... **explodens.**
8 Elytres ayant chacun deux taches discoïdales jaunes, l'une à l'épaule, l'autre à l'extrémité......... **exhalans.**
— Elytres ayant chacun une seule tache jaune sur l'écusson et sur la suture........................ 9

9 Tache jaune triangulaire entourant l'éeusson... **bombarda.**
— Tache jaune ovale n'entourant pas l'écusson, mais commençant après lui et ayant sa plus grande largeur vers le tiers de la suture .... **sclopeta.**

B. humeralis Ahr. Dans l'herbe au pied des arbres, sous les pierres, les détritus végétaux, au bord des marais.

Toulon (Aubert); Les Sablettes (Tholin); Hyères, La Garde (Laroque, Sietti).

B. exhalans Rossi. Sous les pierres au bord des marais et dans les lieux humides.

Hyères, La Garde (Sietti, de Boissy, Bellier, Laroque); Les Sablettes (Tholin); Hyères (Cl. Rey, Aubert).

B. atricornis Fairm. = **incertus** Brull. Même mœurs que les précédents.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Saint-Maximin (Aubert).

B. immaculicornis Dej. Lieux humides, sous les pierres.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Toulon (Sietti); La Garde (Sietti, de Boissy); Hyères (Sietti, de Boissy, Bellier).

B. crepitans L. En petites sociétés, sous les pierres, les décombres, dans les endroits humides et au bord des marais.

Hyères (Aubert); La Garde (Sietti); Le Muy; Fréjus; Roquebrune, La Bouverie (Mlle Mac Leod); Trans, Draguignan (Ch. Azam).

B. strepitans Duft. Mêmes mœurs que le précédent.

Hyères (Bellier); Draguignan (Jaubert).

B. psophia Dej. Sous les pierres, les mottes de gazon, au pied des arbres.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Le Muy;

Toulon (Aubert, Sietti); Roquebrune, Fréjus (Ch. Azam); La Garde (Tholin); Hyères (Sietti, de Boissy, Bellier).

B. bombarda Dej. Mêmes mœurs que le précédent, plus rare.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Aubert); La Garde (de Boissy); Hyères (Bellier, Tholin, de Boissy); La Seyne, Moulières (Tholin); Saint-Raphaël, Fréjus (Cl. Rey).

B. sclopeta F. Dans les champs, au bord des eaux et des fossés par groupes, sous les pierres et les tas d'herbes.

Toulon (Aubert, Sietti); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Muy; Le Luc (Robert); Hyères (de Boissy); Fréjus; Carcès, Le Beausset (Sietti).

B. explodens Duft. Mêmes mœurs que le précédent.

Toulon (Aubert, Sietti); La Garde, Les Sablettes (Tholin); Hyères, Fréjus (Cl. Rey); Carcès (de Boissy).

DYTISCIDES

Les Dytiscides vivent dans l'eau. Essentiellement carnassiers et très voraces, ils se nourrissent d'autres insectes aquatiques, et sont à proprement parler les carabes des eaux. Comme ces derniers ils ont six palpes, des antennes filiformes et des tarses de cinq articles (le quatrième parfois atrophié) élargis aux pattes antérieures chez les mâles. Les pattes postérieures de ces insectes conformées exclusivement pour la nation ne permettent que difficilement la marche sur le sol. Toutefois pendant les chaudes soirées du printemps et de l'été, ils font fréquemment

usage de leurs ailes, qui sont lisses chez les mâles ou profondément striées et chagrinées chez les femelles.

Lorsqu'on les saisit, ils sécrètent par les articulations de la tête et du corselet, un liquide laiteux d'une odeur désagréable. Quand ils veulent respirer, ils s'élèvent à la surface de l'eau et émergent la partie postérieure de leur corps en soulevant un peu les élytres, de manière à faire arriver une provision d'air aux stigmates qui se trouvent placés sur le dernier segment abdominal.

Certains dytisques *(Cybister, Dytiscus)* peuvent s'accoupler et pondre plusieurs fois dans leur vie, qui, contrairement à celle des autres insectes, est de deux à trois ans. L'accouplement, d'après M. Regimbart, aurait lieu en automne, et la femelle déposerait ses œufs dans une incision faite aux plantes aquatiques, au moyen de sa tarrière cornée et tranchante.

On les rencontre toute l'année dans les mares, les étangs, les fossés d'eau stagnante et dans les moindres ornières où ils se transportent au vol; quelques-uns préfèrent les eaux plus vives, plus limpides et habitent dans les montagnes, les ruisseaux et les rivières à cours rapide.

Les larves habitent au fond de l'eau, dans la vase, sous les pierres ou accrochées à la partie submergée des plantes aquatiques; celles des petites espèces, dans les plantes elles-mêmes; elles gagnent ensuite les sables voisins, s'y enfoncent et y construisent une loge pour y accomplir leur dernière transformation.

HALIPLINI

BRYCHIUS Thomson

B. elevatus Panz. Corselet ayant deux sillons, élytres à stries profondes, très ponctuées, ayant chacune une forte côte saillante.

Insecte des régions froides que l'on rencontre dans les ruisseaux de la partie nord du département.

Nartuby et Artuby (Ch. Azam).

HALIPLUS Latreille

1 Corselet sillonné de chaque côté de la base 2

— Corselet non sillonné 3

2 Disque du corselet avec une ligne longitudinale noirâtre .... **lineatocollis.**

— Disque du corselet sans ligne longitudinale noirâtre, celui-ci et la tête d'un testacé ferrugineux. Lignes des élytres confluentes ... . **ruficollis.**

3 Elytres avec taches 4

— Elytres sans taches 6

4 Taches noires en fleurs de lis sur la suture ... **variegatus.**

— Taches noires non en fleurs de lis 5

5 Six taches noires mal limitées; suture largement rembrunie .... **guttatus.**

— Huit taches noires au plus sur chaque élytre ...... **fulvus.**

6 Corps étroit, peu convexe. Elytres jaunes avec des rangées de points assez grossiers, entre celles-ci une rangée de points plus fins .... **mucronatus.**

— Corps court, large, trapu. Elytres ferrugineux avec des rangées de points assez forts sur la première moitié et diminuant de grosseur à l'extrémité où les rangées sont encore assez bien dessinées ...... **rubidus.**

H. mucronatus Steph. = **badius** Aubé. Dans les mares, en automne.

Toulon (Aubert); Le Beausset (de Boissy); Ceinturon (Tholin).

H. guttatus Aubé. Dans les mares, les étangs.

Hyères (de Boissy, Bellier).

H. variegatus Sturm. Dans les mares, étangs, fossés, en septembre.

La Garde (Sietti, de Boissy); Villepey (Ch. Azam).

H. fulvus F. Dans les eaux stagnantes et courantes.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Saint-Raphaël (Aubert); Villepey.

H. rubidus Perris. Dans les mares et les fossés pleins d'eau.

Le Beausset (Sietti, de Boissy).

H. ruficollis Degeer. Assez commun dans les champs, mares et fossés au printemps et dans les flaques d'eau des torrents.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Comps, La Roque, Bargemon.

H. lineatocollis Marsh. Partout où l'eau séjourne, sous les détritus végétaux qui recouvrent la surface des mares, au printemps et en automne.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Villepey; Fréjus; Hyères, Le Beausset (Sietti, de Boissy); La Garde (de Boissy).

CNEMIDOTUS Illiger

1 Sillon, suivant la base du corselet, avec une rangée de gros points noirs. Quatre ou cinq taches sur les élytres .... **cæsus.**
— Sillon, triangulaire à la base du corselet, avec de petits points noirs. Elytres sans taches..... **rotundatus.**

C. rotundatus Aubé. Dans les mares et les fossés pleins d'eau, surtout au printemps.

Fréjus (Aubert); Villepey, Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

C. cæsus Duft. Dans les mares, les eaux stagnantes, en automne.

La Garde, Hyères (de Boissy); Villepey.

PELOBIINI

PELOBIUS Schonherr

P. tardus Herbst. = **Hermanni** F. Ovalaire, d'un flave plus ou moins roussâtre, peu brillant, avec les bords antérieur et postérieur du corselet noirs et une grande tache noirâtre s'étendant sur la majeure partie des élytres.

Dans les eaux stagnantes, souvent sous la vase desséchée des marais, aussi au bord des rivières. Automne.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Aubert); Saint-Maximin (Tholin).

DYTISCINI

OXYNOPTILUS Schaum

O. cuspidatus Kunze. Ponctuation du dessus, surtout celle des élytres, assez grossière et forte. Coloration le plus souvent brune avec des taches plus claires sur la moitié antérieure du corselet et sur la moitié postérieure des élytres, rarement uniformément foncée.

Rare. Toulon (Martin).

HYPHYDRUS Illiger

1 Dessous roux testacé. Elytres avec quelques taches irrégulières et testacées .... **ferrugineus.**
— Dessous roux ferrugineux. Elytres avec la suture et plusieurs taches noires .... **variegatus.**

H. ferrugineus L. = **ovatus** L. Dans les étangs, au bord des rivières.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Fréjus.

H. variegatus Aubé. Dans les mares, les étangs.

La Garde (Sietti); Hyères, Le Beausset (de Boissy).

HYGROTUS Stephens

H. inæqualis F. D'un roux ferrugineux, brillant, très ponctué; partie postérieure du corselet noir au milieu; côté interne de la base des élytres, une large bande suturale sinuée et une tache arquée en dedans du bord externe, noirs.

Dans les marais, fossés, flaques d'eau.

Toulon (Jaubert); Hyères (Aubert, de Boissy, Baizet); Draguignan (Ch. Azam); Fréjus; Villepey.

CŒLAMBUS Thomson

1 Elytres à ponctuation grosse (semée de quelques points plus fins), ferrugineux, avec la suture et quatre lignes noires peu visibles, quatre lignes de gros points serrés formant presque des stries .. **impressopunctatus.**
— Elytres à ponctuation fine 2
2 Elytres à quatre lignes discales noires, très abrégées en avant et à pointillé fin doublé de gros points vers la base surtout .... **confluens.**
— Elytres à quatre lignes discales noires et deux plus petites externes, l'une au milieu, l'autre au sommet. .... **parallelogrammus.**

C. impressopunctatus Schal. = **picipes** F. Dans les mares et étangs.

Nord du département (Jaubert); Draguignan (Ch. Azam); La Garde (Baizet).

C. parallelogrammus Ahr. Dans les mares.

Toulon (Jaubert); Draguignan (Ch. Azam); Fréjus; Hyères (Bellier); La Garde (Baizet, de Boissy).

C. confluens F. Toulon (Jaubert, Robert).

BIDESSUS Sharp.

1 Pli oblique du corselet continué sur les élytres par une côte très saillante; une autre plus longue en dehors; dessus testacé, à suture et deux bandes transversales, noires.................... **bicarinatus.**
— Strioles du corselet continuées sur les élytres par une strie courte.................................. 2
2 Strie suturale prolongée jusqu'au sommet des élytres. .... **geminus.**
— Strie suturale obsolète ou effacée après le milieu 3
3 Ponctuation des élytres très forte et serrée. Elytres à bord externe et trois taches qui le touchent, plus clairs.................................. **pumilus.**
— Ponctuation des élytres fine ou très fine 4
4 Corps en ovale court, convexe. Elytres d'un brun noirâtre confusément tachés de testacé, à ponctuation assez forte............................ **unistriatus.**
— Corps allongé, peu convexe. Elytres testacés, à suture, base et deux bandes transverses, noires, à ponctuation indis incte; fond presque mat... ... **minutissimus.**

B. bicarinatus Latr. Dans les eaux courantes, les ruisseaux d'eau claire à fonds de sable.

Toulon (Aubert); Draguignan, Fréjus, Roquebrune (Jaubert, Ch. Azam); Hyères (Tholin); Le Muy.

B. pumilus Aubé. Dans les ruisseaux, les mares.

Fréjus (Jaubert); Draguignan (Ch. Azam); Saint-Raphaël (Aubert); Hyères (Sietti, de Boissy, Bellier).

B. unistriatus Schrank. Illig. Bords des rivières, dans les mares herbeuses. Automne.

Fréjus (Jaubert, Robert); Toulon (Robert).

B. minutissimus Germ. Dans les ruisseaux à cours rapide, les flaques d'eau à fond de sable.

Draguignan, Fréjus (Ch. Azam, Jaubert); Toulon (Aubert); Hyères (Tholin).

B. geminus F. Dans les mares, les fossés au printemps et à l'automne.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Saint-Raphaël (Aubert); Fréjus; Roquebrune; Le Muy; Le Beausset (Sietti).

DORENECTES Sharp.

1 Dessus finement ponctué et parsemé de points grossiers, terne, unicolore, noir ou rougeâtre.......... 2
— Dessus finement ponctué sans points grossiers, noir ou brun avec des dessins jaunes.................. 4
2 Corselet pas plus étroit que la base des élytres; ceux-ci sans vestiges de côtes........................... 3
— Corselet considérablement plus étroit à la base que les épaules des élytres et avant le milieu un peu plus étroit. Elytres à côtes plus ou moins saillantes. **opatrinus.**
3 Corselet ayant les angles postérieurs obtus, mais distincts, les côtés régulièrement arrondis, ayant leur plus grande largeur au milieu................ **mœstus.**
— Corselet ayant les angles postérieurs arrondis, les côtés plus fortement arrondis après le milieu et ayant à cet endroit leur plus grande largeur..... **bombycinus.**
4 Tibias postérieurs luisant extérieurement, presque imponctués en dehors des rangées de points grossiers. 5
— Tibias postérieurs ternes, densément ponctués à l'extérieur. Elytres à six taches testacées..... **12 pustulatus.**
5 Bords externes des élytres armés après le sommet d'un denticule aigu............................ 6
— Bords externes des élytres non armés près du sommet d'un denticule aigu. Sommet et base du corselet étroitement noirs. Elytres à suture, cinq lignes et deux taches obliques, latérales, obsolètes, noires. **cerisyi.**

6 Corselet testacé ou testacé à base et sommet noirs.... 7
— Corselet noir, à tache discale rouge mal limitée. Elytres à base et trois taches testacées.............. **luctuosus.**
7 Elytres noirs à six taches (2-2-1-1) et quelques linéoles flaves .... **elegans.**
— Elytres testacés jaunes avec trois bandes obliques, dont la première et la deuxième sont réunies entre elles par une branche longitudinale et réunies à la surface. **Sansii.**

D. **opatrinus** Germ. Dans les étangs, les marais.

Hyères (Cl. Rey).

D. **mœstus** Fairm. Dans les eaux courantes.

Le Beausset (de Boissy); Hyères (Cl. Rey).

D. **bombycinus** Reiche = **vestitus** Fairm. Même habitat.

Le Beausset (de Boissy).

D. **duodecimpustulatus** F. Au bord des rivières, dans les étangs. Mai-juillet.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Fréjus; Hyères (Cl. Rey).

D. **Cerisyi** Aubé. Dans les mares, les étangs salés.

Toulon (Jaubert, Aubert); Hyères (Tholin, Bellier).

D. **luctuosus** Aubé. Dans les mares, les étangs, au bord des rivières.

Nord du département (Jaubert); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Hyères (Abeille).

D. **Sansi** Aubé. Sans indication de localité.

D. **elegans** Sturm-Illig. Rivières, endroits herbeux.

Draguignan (Jaubert); Fréjus (Ch. Azam).

SIETTITIA Abeille

S. **balsetensis** Ab. Entièrement testacé, très régulièrement et très finement guilloché, parallèle, glabre. Tête relativement

énorme, convexe; des yeux dépourvus de pigment. Antennes de onze articles, les deux premiers gros et longs. Corselet à angles antérieurs encapuchonnant la tête, à peine plus large que celle-ci. Elytres sans stries, ni signes particuliers. Pattes terminées par deux ongles trés fins.

Dans un puits profond, alimenté par une source.

Le Beausset (Sietti, de Boissy).

HYDROPORUS Clairville

1 Corselet ayant de chaque côté, près du bord latéral, une ligne longitudinale noire, enfoncée, distincte, parfois très courte 2

— Corselet sans ligne longitudinale noire, enfoncée, près du bord latéral................................ 8

2 Elytres à disque orné de lignes longitudinales noires, sur fond testacé ou testacées sur fond noir........ 4

— Disque des élytres sans lignes noires ou testacées, mais à taches fauves et base noire 3

3 Elytres ovales, peu convexes, peu atténués au sommet, testacés, avec suture très large, dilatée au milieu et appendiculée de chaque côté au sommet, une tache humérale, une discale, une ligne latérale, noires, plus ou moins dilatées........................ **varius.**

— Elytres ovales, convexes, fortement atténués au sommet, testacés, avec suture sinueuse, bicruciée, tache humérale et linéole externe, noires .... **lepidus.**

4 Tête noire 6

— Tête rougeâtre.................................... 5

5 Corselet noir à côtés rougeâtres; élytres noirs, à bord externe et une bande médiane testacés, celle-ci entourant une grande tache noire .... **pictus.**

— Corselet rougeâtre, à base et sommet noirs; élytres à suture et cinq lignes noires .... **meridionalis.**

6 Le bord latéral et sur chaque élytre, quatre lignes jaunes, dont l'interne est parfois plus ou moins interrompue. Jambes jaunes................... **flavipes.**

— Le bord latéral et deux lignes longitudinales jaunes non interrompues sur chaque élytre; pas de dessin jaune entre la première longitudinale et la suture. Jambes rouges ou brunes....................... 7

7 La première ligne longitudinale n'atteint pas la base, elle est d'égale largeur et élargie en avant vers l'extérieur en forme de crochet .... **granularis.**
— La première ligne longitudinale n'atteint pas la base et est peu à peu rétrécie en arrière .... **bilineatus.**
8 Disque des élytres orné de lignes longitudinales noires, sur fond jaune ou jaunes, sur fond noir 9
— Disque des élytres sans lignes noires ou jaunes, nettes 11
9 3^{mm} au plus. Corps étroit, ovale, convexe. Elytres bruns 10
— 4^{mm} au moins. Corps ovale, allongé, Jaune. Vertex, base et sommet du corselet et deux taches sur le disque, noirs. Elytres à suture et cinq ou six lignes noires réunies par des taches carrées, situées sur les intervalles .... **halensis.**
10 Elytres bruns, avec le bord latéral, trois taches jaunes près de celui-ci, dont seulement celle de devant le touche; les deux dernières petites, placées l'une à côté de l'autre derrière la base et se confondant parfois .... **Genei.**
— Elytres bruns, avec le bord latéral, et près de celui-ci une large bande le touchant et quatre lignes longitudinales sur chaque élytres, jaunes, quelquefois indistinctes................................ **lineatus.**
11 Corps fortement bombé, surtout en arrière 13
— Corps faiblement bombé 12
12 Rebord latéral du corselet pas ou peu visible en dessus. Dessus brun foncé plus clair sur les côtés. Tête rouge, ombrée près des yeux. Elytres à fond lisse ou alutacé......................... **erythrocephalus.**
— Rebord latéral du corselet bien visible en dessus. Dessus noir, le crâne, la base et les bords des élytres plus clairs, roux alutacé .... **rufifrons.**
13 Vu de côté, le bord latéral des élytres monte nettement en courbe vers l'angle huméral. Côtés du corselet finement ou non rebordés 14
— Vu de côté, le bord latéral des élytres ne monte que légèrement en avant et tout à fait en ligne droite. Côtés du corselet le plus souvent épais ou pas du tout rebordés 18
14 Troisième article des tarses antérieurs très long. Tête rouge. Corselet imponctué sur le disque, rouge, avec deux impressions basales. Elytres bruns à côtés plus clairs .... **angustatus.**
— Troisième article des tarses antérieurs de grandeur ordinaire... 15
15 Elytres finement ponctués, nettement velus..........

— Elytres grossièrement ponctués, peu densément, à peine velus. Dessus luisant, noir, brun sur les côtés. .... **piceus.**

16 Elytres ponctués plus ou moins densément. Corselet en général indistinctement ou pas rebordé, assez régulièrement ponctué partout. Elytres ayant souvent des dessins jaunes nettement prononcés 17

— Elytres avec une ponctuation éparse, brun rouge foncé; corselet avec les bords finement, mais distinctement bordés, noir.................................. **tristis.**

17 3mm 1/2. Elytres brun noir; une tache transverse sur la base et sur le bord latéral, une bande longitudinale, touchant la tache, jaunes. Cette bande longitudinale est séparée en arrière en deux branches par une ligne longitudinale foncée, qui s'y intercale à partir de devant. La branche interne étroite avec de faibles élargissements ; elle se sépare parfois en deux taches placées l'une derrière l'autre, qui diminuent de plus en plus jusqu'à ce que les élargissements ne restent plus que comme de petites taches isolées.................................... **palustris.**

— 4mm même dessin; seulement la branche interne est large, avec des élargissements distincts...... **jonicus.**

18 Corps avec les côtés nettement arrondis. Côtés du corselet le plus souvent épais en avant, arrondis et rétrécis à partir de la base........................ 19

— Corps avec les côtés parallèles. Corselet le plus souvent seulement faiblement rétréci en avant........ 26

19 Les côtés des élytres ont des dessins plus clairs, et le bord latéral, vu de côté, est nettement courbé vers le haut.. 20

— Dessus des élytres noir et le bord latéral, vu de côté, est presque en ligne droite 25

20 Elytres avec ponctuation entière et rude, dessous nettement velu. Côtés du corselet, la base des élytres sur une large étendue et leurs côtés, surtout en arrière, ont des dessins jaunes vifs......... **marginalis.**

— Elytres distinctement mais peu densément ponctués .. 21

21 Abdomen à points confondus, rugueux; corselet bordé de jaune; élytres noirs à bord externe, bande onduleuse presque basilaire et deux taches au sommet, jaunes.. **analis.**

— Abdomen ponctué, mais non rugueux, quelques segments isolés sont souvent presque lisse 22

22 Articles 5 8 des antennes obconiques, oblongs. Pubescence donnant un reflet gris. Elytres avec les côtés et la base plus clairs .... **planus.**

— Articles 5-8 des antennes ovoïdes. Pubescence sans reflet gris 23
23 Elytres d'un brun noir assez uniforme .... **pubescens.**
— Elytres à base, côtés et mouchetures subapicales jaunes 24
24 Tête et corselet non marqués de jaune ferrugineux. .... **tessellatus.**
— Tête et corselet marqués de jaune ferrugineux... **limbatus.**
25 Noir profond, un peu mat. Corselet et élytres aussi alutacés que la tête........................ **nigritus.**
— Noir brillant. Elytres à fond lisse ou moins alutacé que la tête................................ **discretus.**
26 Corselet simplement ponctué. Epaules des élytres non prolongées en avant. Celles-ci le plus souvent sans pubescence, luisantes, noires............. **memnonius.**
— Corselet ayant de chaque côté à la base près des angles postérieurs une impression plate grossièrement ponctuée. Epaules des élytres relativement prolongées en avant............................ **obsoletus.**

H. lepidus Ol. Çà et là, bords des rivières, dans les mares. Tout l'été.

Toulon (Jaubert, Aubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Agay; Comps, Fréjus, Roquebrune (Ch. Azam).

H. varius Aubé. Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Hyères (Aubert, Tholin); Fréjus; Villepey; La Garde (de Boissy).

H. pictus F. Dans les mares, les fossés. En automne.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Fréjus; Bagnols; Saint-Raphaël.

H. granularis L. Dans toutes les eaux stagnantes. Au printemps et à l'automne.

Fréjus (Jaubert); Saint-Raphaël; Le Muy; Bagnols; Draguignan (Ch. Azam).

H. flavipes O. Draguignan (Ch. Azam, Jaubert); Hyères (Aubert, de Boissy); Villepey; Le Muy.

H. bilineatus Sturm. Nord du département (Robert); Bagnols (Ch. Azam).

H. meridionalis Aubé. Dans les eaux saumâtres.

Fréjus (Jaubert, Tholin); La Garde (Sietti); Hyères (Aubert, de Boissy, Bellier).

H. Genei Aubé. Dans l'Endre et la Vauloubre.

Bagnols (Ch. Azam); Le Muy.

H. lineatus F. Dans les mares et les ruisseaux. Dans l'Endre et la Vauloubre.

Nord du département (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); Le Muy (d'Agnel).

H. halensis F. Dans les mares, les ruisseaux et les flasques d'eau. En avril.

Le Luc (Robert); Fréjus (Robert, Jaubert); Le Muy; Le Beausset (Sietti, de Boissy).

H, erythrocephalus L. Dans les eaux stagnantes, les fossés et les marais.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Bagnols, Comps (Ch. Azam).

H. rufifrons Duft. Dans les eaux stagnantes et les mares.

Draguignan (Jaubert, Robert); Hyères (Aubert).

H. angustatus Sturm. Draguignan (Jaubert).

H. palustris L. Eaux stagnantes. Eté, automne.

Hyères, La Garde (de Boissy).

H. jonicus Mull. Agay (S^te^ Cl. Deville).

H. tristis Payk. Dans les eaux stagnantes, les mares, au printemps et à l'automne.

Nord du département (Jaubert); Comps.

H. piceus Aubé. Nord du département (Jaubert); Draguignan (Ch. Azam).

H. marginatus Duft. Sur le bord des étangs, même ceux au bord de la mer.

Toulon (Sietti); Le Beausset (de Boissy); Villepey.

H. analis Aubé. Eaux stagnantes.

Hyères (Aubert, Bellier).

H. limbatus Aubé. Eaux douces et saumâtres.

Toulon (Martin, Robert); Hyères (Bellier).

H. planus F. Dans toutes les eaux stagnantes.

La Seyne (Aubert, Tholin); Draguignan (Ch. Azam); Hyères (Abeille).

H. pubescens Gyll. Dans les fossés, les ornières et tous les marais.

Nord du département (Jaubert); La Garde (de Boissy).

H. tesselatus Drap. = **lituratus** Brull. Dans les eaux stagnantes.

Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Hyères (de Boissy, Bellier); Le Beausset (de Boissy).

H. nigrita F. Gyll. Dans les fossés, les mares. Au printemps.

Nord du département (Jaubert); Draguignan (Ch Azam)

H. discretus Fairm. Dans les mares, sources, etc.

Le Beausset (de Boissy); Draguignan (Ch. Azam).

H. memnonius Nicolaï = **incertus** Aubé. Dans les fossés, les mares, de mars à mai.

Toulon (Tholin); La Seyne (Aubert); Montrieux; Hyères (Tholin, Cl. Rey, de Boissy, Bellier).

H. obsoletus Aubé. Tout le bassin de la Méditerranée.

Fréjus; Villepey; Hyères (Cl. Rey).

LACCOPHILINI

NOTERUS Clairville

1 Elytres à assez gros points en lignes irrégulières au moins à la base.................................. 2
— Elytres avec quelques points écartés, petits, irréguliers.. **lævis.**
2 Trois lignes longitudinales de points irréguliers. .... **crassicornis.**
— Trois lignes visibles seulement à la base, points en ordre sur le reste........................... **sparsus.**

N. crassicornis Mull. = **clavicornis** Degeer. Dans toutes les eaux.

Fréjus (Jaubert); Toulon (Jaubert, Aubert); La Garde (Sietti); Hyères, Le Beausset (de Boissy, Cl. Rey).

N. sparsus Marsh. Dans les eaux croupissantes.

Fréjus (Jaubert); Draguignan (Ch. Azam); Hyères (Aubert).

N, lævis Sturm. Même habitat que le précédent.

Toulon (Jaubert, Robert); Draguignan (Ch. Azam); Hyères, Fréjus (Cl. Rey).

LACCOPHILUS Leach

1 Bord externe des élytres non roussâtre; pas de taches roussâtres 2
— Bord externe des élytres roussâtre et deux taches roussâtres............................... **variegatus.**
2 Corselet à peine prolongé en pointe sur les élytres; portion réfléchie des élytres testacée; pas de lignes pâles sur le disque, au bord externe et à la base des taches jaunâtres à peine visibles........ **testaceus.**
— Corselet ayant une pointe assez forte. Repli des élytres verdâtre; lignes pâles.......... **obscurus = minutus.**

L. variegatus Sturm. Dans les mares. Au printemps.

Fréjus (Jaubert); Draguignan (Ch. Azam); Hyères (Sietti, de Boissy, Bellier); La Garde (de Boissy).

L. obscurus Panz. = **minutus** Sturm. Même habitat.

Toulon (Jaubert, Aubert); Le Luc (Robert); La Garde; Le Beausset (de Boissy); Saint-Maximin (Belon).

L. interruptus Panz. var. **testaceus** Aubé. Même habitat.

Draguignan, Fréjus (Jaubert); Hyères (Tholin); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Bagnols.

COLYMBETINI

AGABUS Leach

1 Dessus du corps jaune grisâtre ou roux ferrugineux. 2
— Dessus du corps bronzé ou brun noir concolore...... 4
2 Dessus jaune grisâtre 3
— Dessus roux ferrugineux; vertex taché de noir; corps ovale largement arrondi en arrière.......... **brunneus.**
3 Corselet avec deux taches noires; taches des élytres bien visibles............... **nebulosus** = **bipunctatus.**
— Corselet immaculé; tache des élytres comme frottées. .... **conspersus.**
4 Elytres à bandes ferrugineuses ou testacées..... ... 9
— Elytres sans bandes ferrugineuses ou testacées près ou le long du bord externe 5
5 Dessus bronzé brillant sans taches . ... **Chalconotus.**
— Dessus noir ou bronzé avec ou sans taches sur les élytres 6
6 Elytres sans aucune tache, ovales. Corps assez déprimé, strioles et réticules bien visibles... **bipustulatus.**
— Elytres avec taches (plus ou moins distinctes et nombreuses) 7
7 D'un beau noir, ovale allongé. Deux taches arrondies sur les élytres, antennes et pattes non rembrunies à l'extrémité.......................... **biguttatus.**
— D'un noir brun à reflets bronzés 8

8 La première des taches jaunes souvent divisée en deux et bien distincte .... **didymus.**
— La première des taches jaunes arrondie et peu distincte; réticules assez gros.................... **guttatus.**
9 Noir plus ou moins bronzé; des taches sur les élytres; une large bande transverse jaune au corselet; la première bande transverse des élytres non onduleuse. .... **maculatus.**
— Pas de taches sur les élytres, la base sensiblement plus claire. Antennes entièrement d'un rouge ferrugineux.................................... **paludosus.**

A. brunneus F. Parmi les herbes aquatiques, dans les eaux courantes, les marais, etc.

Draguignan, Fréjus (Jaubert); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy), Bagnols (Ch. Azam); Le Muy; Hyères (Cl. Rey).

A. didymus Ol. Dans les eaux claires, fontaines et ruisseaux.

Draguignan (Jaubert); Les Arcs; Le Muy; Bagnols (Ch. Azam); Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); La Garde, Sainte-Baume (Sietti).

A. guttatus Payk. Dans les ruisseaux.

Le Luc (Robert); Hyères (Aubert); Sainte-Baume (Sietti); Bagnols (Ch. Azam); La Roque-Esclapon, Brovès.

A. biguttatus Ol. Dans les rivières, les ruisseaux d'eau claire, ainsi que les fossés.

Fréjus (Jaubert); Le Luc (Robert); Hyères (Tholin, Cl. Rey); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Le Muy; Callas; Roquebrune, Bagnols (Ch. Azam); La Garde (de Boissy).

A. bipustulatus L. Dans toutes les mares, les étangs, etc.

Draguignan, Comps (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); Le Muy; Fréjus; La Garde, Le Beausset (de Boissy).

A. chalconotus Panz. Dans les fossés des bois, les prés, etc. Printemps, automne.

Nord du département (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam).

A. paludosus F. Dans les ruisseaux d'irrigation, les fossés, les ornières, les mares, etc.

Fréjus (Jaubert); Le Muy; Le Rouet (Ch. Azam); Villepey (Ch. Azam).

A. nebulosus Forst. = **bipunctatus** F. Dans les mares et les ruisseaux.

Fréjus (Jaubert); Toulon (Martin, Aubert); Le Luc (Robert); Hyères (Tholin); Le Beausset (de Boissy); La Garde (Sietti, de Boissy); Saint-Maximin (Belon).

A. conspersus Marsh. Fréjus (Jaubert, Robert); Toulon (Martin); Hyères (Tholin, de Boissy, Cl. Rey); Le Beausset (de Boissy).

A. maculatus L. De préférence dans les eaux courantes, sous les pierres, dans les ruisseaux et aussi dans les mares. En mai.

Draguignan (Jaubert); Toulon (Aubert).

ILYBIUS Erichson

1 Hanches postérieures très fortement dilatées en avant (un peu en angle), rapprochées des hanches intermédiaires. Brun foncé métallique avec une bordure ferrugineuse assez large au bord externe des élytres. .... **fenestratus.**

— Hanches postérieures modérement élargies en avant, restant très éloignées des hanches médianes 2

2 Elytres sans bordure jaune bien nette 4

— Elytres avec une large bordure jaune ou avec un simple liseré 3

3 Une large bordure jaune aux élytres et au corselet; celle des élytres brusquement interrompue et bifurquée en arrière.......................... **fuliginosus.**

— Un simple liseré jaune aux élytres et au corselet. .... **meridionalis.**

4 Taille 11^{mm}. Dessus entièrement d'un noir profond. Ongles postérieurs externes du ♂ droits et obtus. Corps très fortement bombé, le plus souvent en pointe en arrière.......................... **obscurus.**

— Taille $13\text{-}14^{mm}$. Dessus légèrement bronzé. Ongles postérieurs externes du ♂ forts et courbés à l'extrémité. Une bordure ferrugineuse très étroite. Dernier segment abdominal avec une forte carène longitudinale ♂ ♀.

I. **fenestratus** F. Sur le bord des étangs et des mares.

Draguignan (Jaubert); Fréjus; Toulon (Robert).

I. **fuliginosus** F. Dans les eaux stagnantes, aussi dans les eaux courantes.

Nord du département (Jaubert).

I. **meridionalis** Aubé. Dans les ruisseaux, mares et fossés.

Toulon (Jaubert); Fréjus (Jaubert, Robert); La Garde (de Boissy); Hyères (Tholin, Bellier); La Seyne (Cl. Rey).

I. **ater** Degeer. Dans les mares et les étangs.

Hyères (de Boissy).

I. **obscurus** Marsh. Dans les fossés, les flaques d'eau, dans les prés.

Draguignan, Toulon, Fréjus (Jaubert, Robert); Le Muy; étang de Villepey (Ch. Azam).

LIOPTERUS Aubé

L. **ruficollis** Schall. = **agilis** F. Dessus brun rouge, côtés des élytres et du corselet plus clairs.

Dans les mares et les ruisseaux.

Hyères (Aubert, Sietti, de Boissy); Draguignan (Ch. Azam); La Garde (de Boissy).

RANTUS Lacordaire

1 Milieu du corselet taché de noir. Dessus noir, élytres sans lignes longitudinales jaunâtres....... **conspersus.**
— Milieu du corselet non taché de noir, mais bords antérieur et postérieur ourlés de noir............. 2
2 Dessous complètement testacé................. **exoletus.**
— Dessous noir, sauf le premier segment abdominal qui est fauve ou testacé....................... **adspersus.**

R. conspersus Gyll. Dans les mares, les étangs.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Saint-Raphaël (Aubert); La Garde (de Boissy); Hyères (Cl. Rey).

R. adspersus F. Dans les mares à fond vaseux, parmi les herbes aquatiques. Printemps, automne.

Fréjus, Toulon (Jaubert, Robert); étang de Villepey (Ch. Azam).

R. exoletus Forst. Dans les mares et les étangs.

Sainte-Baume (Abeille).

CYMATOPTERUS Lacordaire

C. fuscus L. Ovalaire, noir en dessus; corselet rouge avec une tache noire au milieu; élytres d'un brun clair passant au jaunâtre le long du bord externe, avec trois lignes de points écartés peu visibles.

Dans les mares, les étangs, surtout en automne.

Draguignan (Jaubert); Toulon (Aubert); Hyères (Cl. Rey, de Boissy); Le Garde (Sietti, de Boissy); Le Beausset (de Boissy).

MELADEMA Laporte

M. coriaceum Lap. Tête ridée en arrière, avec deux petites taches rouges sur le front. Corps brun ferrugineux en dessous, brun roussâtre en dessus.

Dans les eaux vives dès le mois d'avril.

Fréjus (Jaubert); Toulon (Aubert); Le Luc (Robert); La Garde (Sietti); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Le Broussan (de Boissy); Draguignan, Bagnols (Ch. Azam); Le Muy.

EUNECTES Erichson

E. sticticus L. = **griseus** F. Dessus et dessous jaune. Elytres couverts de points grossiers peu denses; sur chacun de ces points se trouve sur une tache noire qui, derrière le milieu, s'épaissit en une bande transverse plus ou moins distincte; à côté du bord latéral une fovéole oblongue; sur le corselet de chaque côté, une tache transverse et le crâne noirs.

Eaux stagnantes.

Fréjus (Jaubert, Aubert); Toulon (Martin, Sietti); Evenos (Sietti, de Boissy); Draguignan (Ch. Azam); Le Beausset (de Boissy).

HYDATICUS Leach

1 Bord postérieur du corselet largement marqué de noir; élytres avec un large ourlet jaune 2
— Bord postérieur du corselet très étroitement ourlé de noir; élytres avec un étroit ourlet jaune et sans lignes jaunes longitudinales .... **Leander.**
2 Elytres ayant seulement une bande latérale jaune, rarement une bande de même couleur à côté de l'écusson .... **seminiger.**
— Elytres ayant, outre la bande latérale, une étroite bande transverse jaune derrière la base........ **transversalis.**

H. transversalis Pontopp. Dans les mares, les bassins à fonds vaseux.

Toulon (Jaubert).

H. seminiger Dej. Dans les eaux stagnantes.

Hyères, La Garde (de Boissy).

H. Leander Rossi. Dans les mares et les étangs.

Fréjus (Jaubert); Draguignan (Ch. Azam), Hyères (Bellier).

GRAPHODERES Eschscholtz

G. cinereus L. Ovalaire, convexe; d'un brun cendré en dessus, roux en dessous. Corselet jaune avec une bande antérieure et une postérieure noires. Elytres noirâtres parsemés de nombreuses petites taches jaunâtres; suture et bord externe jaunâtres.

Dans les mares au printemps.

Toulon (Aubert); La Garde (Sietti, de Boissy); Fréjus; Draguignan (Ch. Azam).

ACILIUS Leach

A. sulcatus L. Ovale; élytres roussâtres, lisses, glabres chez les mâles, velus et sillonnés chez les femelles.

Dans les étangs, fossés, ruisseaux. Printemps, automne.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Fréjus (Jaubert, Robert); Bagnols (Ch. Azam); Le Muy.

DYTISCUS Linné

1 Apophyse coxale en pointe........................ 2
— Apophyse coxale arrondie........................ 3
2 Bordure jaune du corselet assez étroite; apophyse coxale très allongée, en pointe acuminée et aignë. .... **circumflexus.**
— Bordure jaune du corselet très large. Apophyse coxale très écartée, non acuminée mais ovale et aiguë. .... **marginalis**
3 Corselet bordé de jaune sur les bords latéraux seulement........................ **punctulatus.**
— Corselet bordé de jaune, au moins sur trois bords.... 4

4 Bordure jaune bien nette sur les quatre bords.... **pisanus.**
— Bordure jaune manquant au moins en grande partie sur le bord postérieur.................... **dimidiatus.**

D. marginalis L. Dans les mares et les étangs. Printemps, automne.

Figanières; Callas; Hyères (Abeille); La Verdière (Coulet).

D. pisanus Lap. Dans les mares, les eaux stagnantes.

Fréjus (Jaubert); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Le Muy; Le Beausset (Sietti, de Boissy); Saint-Maximin (Belon); Bagnols (Ch. Azam).

D. punctulatus. F. Même habitat.

Draguignan (Jaubert); Toulon (Aubert); Le Muy; Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti, de Boissy); La Garde (de Boissy); Bagnols (Ch. Azam).

D. dimidiatus Bergh. Dans les mares et les étangs.

Hyères (Tholin).

D. circumflexus F. Dans les mares, les eaux stagnantes.

Hyères (Cl. Rey); Draguignan (Jaubert); Toulon (Aubert); La Garde (de Boissy).

CYBISTER Curtis

C. laterimarginalis Degeer. = **Ræseli** Füssl. Vert olivâtre; labre, épistome, côtés du corselet et une bande vers le bord des élytres, jaunes.

Dans les étangs, fossés, mares, pièces d'eau et même sur les bords des rivières.

La Seyne (Fournier); Toulon (Aubert); Le Muy; Fréjus, Bagnols, Draguignan (Ch. Azam); étang de Villepey; Hyères (Cl. Rey, de Boissy); La Garde (Sietti, de Boissy).

GYRINIDES

Les Gyrins sont de petits insectes brillants, au corps ovalaire et plat en dessous. Ils ont les pattes antérieures très longues, les intermédiaires et les postérieures très courtes, les yeux coupés en deux parties bien distinctes et les antennes courtes.

On les observe, depuis les premiers jours du printemps jusqu'à la fin de l'automne, réunis en bandes à la surface des eaux stagnantes, où ils nagent avec une extrême célérité, en décrivant dans toutes les directions des circuits à l'infini. Sortis de leur élément. ils sautent avec une grande vivacité et, lorsqu'on les saisit, ils sécrètent un liquide laiteux d'une odeur fétide, qui persiste longtemps.

Leurs métamorphoses et leurs mœurs ont été étudiées par Léon Dufour. La larve, excessivement grêle, est munie d'appendices latéraux et velus.

AULONOGYRUS Régimbart

1 Elytres coupés obliquement au bout et assez fortement arrondis en dehors. Dessous noir, poitrine jaune. .... **concinnus.**

— Elytres tronqués assez droit au bout, avec l'angle externe très légèrement arrondi. Dessous entièrement noir................................ **striatus.**

A. striatus F. Dans les ruisseaux, les mares, etc.

Fréjus (Jaubert); Draguignan, Bagnols (Ch. Azam); Les Arcs; Le Muy.

A. concinnus Klug. Dans les fossés d'eaux courantes.

Fréjus (Cl. Rey).

GYRINUS Geoffroy

1 Elytres sans bandes cuivreuses 2
— Elytres à bandes cuivreuses, brillants .... **urinator.**
2 5^{mm} 1/2 au moins. Ecusson sans carène longitudinale. 3
— 4^{mm} à 5^{mm} au plus. Ecusson avec une carène longitudinale très fine .... **minutus.**
3 Portion réfléchie du corselet et des élytres testacée ou ferrugineuse.......... 4
— Portion réfléchie du corselet et des élytres d'un noir bronzé 7
4 Portion réfléchie testacée ou testacée ferrugineuse... 5
— Portion réfléchie d'un ferrugineux très foncé, poitrine et segment anal également ferrugineux obscur. **distinctus.**
5 Pattes ferrugineuses 6
— Pattes testacées, ainsi que la poitrine et l'anus ordinairement. Intervalles des élytres lisses, plans.... **natator.**
6 Très allongé, segment anal ferrugineux; extrémité des élytres arrondie.... .... **bicolor.**
— Moins allongé, segment anal plus clair; extrémité des élytres plus arrondie .... **elongatus.**
7 Dessus d'un beau noir; élytres non tronqués carrément à l'extrémité, à angles externes arrondis...... **marinus.**
— Dessus noir bleuâtre; élytres tronqués carrément à l'extrémité; angles externes obtus non arrondis. **Dejeani.**

G. **minutus** F. Dans les mares, près des étangs maritimes.

La Garde, Hyères (Sietti); Draguignan (Ch. Azam).

G. **bicolor** F. Dans les mares, les flaques d'eau.

Hyères, Le Beausset (Sietti, de Boissy); Draguignan (Jaubert); Fréjus; La Garde (de Boissy).

G. **elongatus** Aubé. Même habitat.

Draguignan, Pennafort (Ch. Azam, Jaubert); Le Beausset, de Boissy).

G. **natator** L. Sur toutes les eaux stagnantes, aussi sur les rivières et les ruisseaux près des bords, dans les endroits où le courant ne se fait pas sentir.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Tholin, Aubert, Sietti); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Fréjus, Les Arcs, Roquebrune.

G. distinctus Fowl. = **colymbus** Er. Ressemble beaucoup au *natator*. Même habitat.

Saint-Maximin (Belon); Draguignan (Jaubert).

G. urinator Illig. Dans les eaux courantes. Avril, septembre.

Draguignan, Les Arcs (Jaubert); Bagnols, Le Muy (Ch. Azam); Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Hyères (Cl. Rey).

G. Dejeani Brull. Draguignan (Ch. Azam); Toulon (Sietti); Hyères (Cl. Rey).

G. marinus Gyll. Souvent avec *G. natator* sur les eaux stagnantes, les mares, les étangs.

Les Mollières (de Flacourt); Montrieux (Tholin); Hyères (Sietti, de Boissy); Le Beausset (de Boissy); Fréjus.

ORECTOCHILUS Lacordaire

G. Villosus F. Ovale, allongé, à duvet jaunâtre, dessus brunâtre peu bronzé.

Dans les rivières, les ruisseaux, dans les parties où le courant est peu rapide. S'accroche aux racines, aux pierres, aux plantes aquatiques.

Saint-Raphaël (Perroud, Aubert); La Garde (Baizet).

HYDROPHILIDES

Les insectes qui composent cette famille ont un genre de vie des plus variés. Les uns, comme les *Dytiscides*, mais moins bons nageurs, habitent les étangs et les marais garnis d'herbes

aquatiques qui leur fournissent leur nourriture. Quoique leurs larves soient carnassières, à l'état parfait ils deviennent spécialement herbivores. Les autres vivent dans la boue humide des ornières et des fossés ou dans les prés marécageux, les amas d'herbes ou de joncs en décomposition. Certaines espèces, enfin, se trouvent dans les fumiers, les crottins, les déjections fraichement déposées de différents animaux, principalement celles des herbivores.

Leurs faciès et leurs mœurs sont donc bien différents; mais ils ont tous des palpes maxillaires aussi longs ou plus longs que les antennes; celles-ci ayant 6-9 articles avec les 3-5 premiers en massue; quatre palpes; des pattes parfois comprimées et natatoires, souvent robustes et épineuses et des tarses de cinq articles.

Les larves de ces insectes sont carnassières, celles qui peuvent nager s'accrochent aux plantes aquatiques et leur transformation s'opère généralement hors de l'eau. Chez les petites espèces, les femelles, comme certaines araignées, fixent sous leur ventre, les œufs agglutinés ou contenus dans une coque les transportant ainsi dans leurs évolutions natatoires, jusqu'au moment de leur éclosion.

Les *Hydrophilides* se rencontrent toute l'année.

HYDROPHILINI

HYDROUS Leach

1 Pas d'épine sensible à l'angle sutural des élytres. **pistaceus.**
— Une épine à l'angle sutural des élytres 2

2 Plaque de l'onychium antérieur ♂ un peu arrondie en angle au sommet, avec les deux ongles élargis vers leur extrémité................................ **piceus.**
— Plaque de l'onychium antérieur ♂ largement tronquée et un peu échancrée au sommet, avec l'ongle externe seul un peu élargi vers son extrémité....... **angustior.**

H. piceus L. Dans les mares, fossés et autres eaux stagnantes.

Toulon (Aubert); Bagnols (Ch. Azam); Hyères (Cl. Rey, de Boissy); La Garde (Sietti, de Boissy).

H. pistaceus Lap. Dans les eaux douces. Juin.

Toulon (Martin, Aubert); Le Luc (Robert); Le Muy, Fréjus; Bagnols (Ch. Azam); Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

H. angustior Rey. Dans les eaux saumâtres. Avril.

Fréjus, Hyères (Cl. Rey).

HYDROPHILUS Geoffroy

2 Pattes d'un brun noirâtre. Angles postérieurs du corselet prolongés en épine................... **caraboïdes.**
— Pattes testacées, genoux noirâtres. Angles postérieurs du corselet à peine pointus................... **flavipes.**

H. caraboïdes L. Dans les flaques d'eau, les marais, les étangs et les ruisseaux. Toute l'année.

Draguignan, Fréjus, Les Arcs (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); Hyères (Tholin, de Boissy); Ceinturon (Aubert); La Garde (Sietti, de Boissy).

H. flavipes Ster. Dans les fossés, etc.

Draguignan, Fréjus (Jaubert); Le Luc (Robert); Bagnols (Ch. Azam).

LIMNOXENUS et HYDROBIUS

1 Pas de stries, sauf à la suture. Fémurs postérieurs glabres ou finement pubescents.................... 2
— Stries à rainures profondes en arrière; fémurs postérieurs à duvet serrés, dénudés au sommet..... **fuscipes.**
2 Fémurs postérieurs glabres; mesosternum caréné en avant...................................... **oblongus.**
— Fémurs postérieurs finement pubescents à la base; mesosternum sans carène.................. **convexus.**

LIMNOXENUS Rey

L. oblongus Herbst. Dans les ruisseaux de la chaine des Maures, les eaux stagnantes.

Toulon (Aubert); Hyères (de Boissy); Plan-de la-Tour (Robert); La Garde (Sietti, de Boissy).

HYDROBIUS Leach

H. convexus Brull. Dans les ruisseaux, au bord des mares.

Gonfaron, Collobrières (Jaubert, Robert); Toulon (Aubert, Tholin); Le Beausset (de Boissy); Bagnols, Draguignan (Ch. Azam).

H. fuscipes. L. Dans les eaux stagnantes, les flaques d'eau, les ornières, etc.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Sietti); Bagnols (Ch. Azam); Hyères (de Boissy, Bellier).

HELOCHARES Mulsant

H. lividus Forst. Testacé, dessous et fémurs noirâtres. Corselet immarginé à la base, à angles postérieurs droits. Elytres subparallèles dans les deux premiers tiers.

Dans les flaques d'eau, les mares, les fossés des routes au printemps et à l'automne.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Fréjus (Aubert); Bagnols (Ch. Azam); Le Muy; Les Arcs; Trans; La Garde (Sietti); Hyères, Le Beausset (de Boissy).

PHILHYDRUS Solier

1 Corselet sans séries de points plus gros vers les côtés. Elytres concolores, d'un brun fauve. Taille 3mm. **minutus.**
— Corselet marqué sur les côtés de deux séries arquées de points plus gros. Taille de plus de 3mm......... 2
2 Dessus testacé, avec le milieu de l'épistome parfois un peu rembruni........................... **grisescens.**
— Dessus noir brun ou roux de poix, avec la tête au moins jusqu'à l'épistome et le disque du corselet noirs 3
3 Palpes jaunes avec le dernier article noir à l'extrémité. .... **melanocephalus.**
— Palpes entièrement jaunes 4
4 Massue des antennes noires .... **maritimus.**
— Massue des antennes fauves................. **halophilus.**

P. **grisescens** Gyll. Dans les eaux saumâtres.

Fréjus, Hyères (Cl. Rey).

P. **maritimus** Thoms. Dans les marais parmi les plantes aquatiques.

Hyères (Bellier).

P. **melanocephalus** Ol. Dans les marais et les étangs.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Aubert); La Garde (Sietti); Fréjus, Bagnols (Ch. Azam).

P. **halophilus** Bedel. Dans les eaux saumâtres.

La Garde, Hyères (Cl. Rey, de Boissy); Fréjus (Cl. Rey).

P. **minutus** F. Dans les eaux stagnantes.

Fréjus (Cl. Rey).

CYMBIODYTES Bedel

C. marginella F. Corselet non marginé, à série de points arqués sur les côtés; strie suturale très nette. Noir brillant; palpes, tarses, bords du corselet et des élytres roux.

Dans les marais, les étangs, parmi les herbes.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Fréjus (Cl. Rey); Hyères (Sietti, de Boissy).

ENOCHRUS Thomson

E. bicolor Payk. Tête en grande partie testacée, ordinairement une tache isolée sur le front; palpes fauves.

Eaux saumâtres.

Draguignan (Jaubert, Robert); Bagnols (Ch. Azam).

PARACYMUS Thomson

P. æneus Germ. Oblong; palpes et pattes d'un roux vif.

Aux bords des marais et des flaques d'eau herbeuses au printemps et sous les détritus qui les recouvrent.

Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); Hyères (Aubert, Tholin, de Boissy); Fréjus (Cl. Rey).

ANACÆNA Thomson

1 Tête entièrement noire. Disque du corselet noir sans tache 2
— Tête avec une tache rousse au-devant de chaque œil. Disque du corselet testacé, avec une tache brune trifide........ .... **bipustulata.**
2 Subglobuleux. Corselet et élytres noirs bordés de fauve; mesosternum sans saillie médiane..... **globulus.**
— Elliptique. Pas de bordure aux élytres ni au corselet; mesosternum avec une saillie médiane aiguë... **limbata.**

A. bipustulata Marsh. Dans les rivières, les eaux stagnantes.

Toulon (Aubert); Draguignan (Ch. Azam), Le Beausset, Hyères (Sietti, de Boissy).

A. limbata F. = **variabilis** Scharp. Comme le précédent.

Fréjus; Toulon (Aubert, Sietti); Hyères (de Boissy).

A. globulus Payk. Dans les fossés pleins d'eau, au bord des mares et des flaques d'eau herbeuses.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Trans; Les Arcs; Le Muy; Fréjus; Saint-Raphaël; Bagnols (Ch. Azam); Hyères (Tholin); Toulon (Aubert); Le Broussan (de Boissy).

LACCOBIUS Erichson

1 Fond du corselet absolument poli entre les points 3
— Fond du corselet très finement alutacé; épistome bordé de jaune latéralement 2
2 Elytres à ponctuation fine et serrée, non en rangées striales, si ce n'est latéralement .... **pallidus.**
— Elytres à ponctuation assez forte, en rangées striales toutes régulières .... **minutus.**
3 Rangées de points des élytres nombreuses et rapprochées, formées de points serrés................... 4
— Rangées de points des élytres écartées, avec des rangs de points plus fins et espacés sur les intervalles. **gracilis.**
4 Cuisses intermédiaires densément pointillées et pubescentes sur un faible espace après le sommet du trochanter. Elytres pâles, linéés de points bruns, avec une tache subapicale, pâle et bien tranchée. **bipunctatus.**
— Cuisses intermédiaires ♂ normales, éparsement ponctuées et presque glabres aprè le sommet du trochanter 5
5 Deuxième article des tarses postérieurs un peu moins long que les deux suivants; élytres à rangées striales assez régulières .... **regularis.**
— Deuxième article des tarses postérieurs au moins égal aux deux suivants; élytres à rangées striales assez diffuses, obsolètes sur les côtés .... **scutellaris.**

L. gracilis Motsch. Dans les mares, les eaux stagnantes.

Fréjus (Cl. Rey); Draguignan (Ch. Azam).

L. pallidus Mls. et Rey. Dans les eaux vives.

Bagnols, Draguignan (Ch. Azam).

L. regularis Rey. Dans les mares, au bord des eaux.

Toulon, Le Beausset (Sietti).

L. scutellaris Motsch. = **obscuratus** Rey. Au bord des eaux douces et saumâtres.

Fréjus (Cl. Rey).

L. minutus L. Dans les mares herbeuses, les fossés, les ornières et dans l'herbe au bord des eaux. Toute l'année.

Draguignan, Trans (Jaubert, Ch. Azam); Fréjus; Le Muy; Le Beausset (Sietti).

L. bipunctatus F. Dans les ruisseaux et les mares froides.

Draguignan (La Foux) (Ch. Azam).

LIMNOBIUS Leach

1	Suture des élytres très finement rebordée dans sa partie postérieure	6
—	Suture des élytres non visiblement rebordée dans sa partie postérieure	2
2	Pieds entièrement roux ou même d'un roux clair	5
—	Pieds roux à cuisses plus ou moins rembrunies, au moins les postérieurs....	3
3	Labre légèrement tronqué ou à peine sinué au sommet. Elytres noirs presque entièrement lisses; pattes foncées	**nitidus.**
—	Labre angulairement sinué au sommet	4
4	Menton mat et terne. Elytres très finement et distinctement ponctués	**truncatellus.**
—	Menton brillant. Elytres indistinctement ponctués, mais légèrement réticulés	**similis.**
5	Elytres presque entièrement noirs ou bruns, à marge un peu roussâtre, distinctement pubescents, assez convexes....................................	**sericans.**
—	Elytres uniformément roux ou châtains, presque glabres....................................	**myrmidon.**
6	Corps fortement oblong. Elytres bruns sensiblement atténués en arrière. Cuisses postérieures non rembrunies..................................	**oblongus.**

— Corps assez court, subovale. Elytres d'un roux brunâtre, assez fortement atténués en arrière. Cuisses postérieures assez souvent rembrunies, au moins à leur base .... **atomus.**

L. **nitidus** Mls. Dans les fossés et les ruisseaux.

Draguignan, Fréjus (Ch. Azam).

L. **truncatellus** Thunb. Dans les eaux stagnantes et les eaux vives. Avril-mai.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam).

L. **similis** Baudi. Dans les eaux saumâtres, sous l'herbe au bord des eaux.

La Garde, Le Beausset (Sietti); Draguignan (Ch. Azam).

L. **sericans** Rey. Dans les eaux froides.

L'Estérel (Cl. Rey).

L. **myrmidon** Rey. Au bord des eaux.

Cogolin, Sainte-Maxime (Ste Cl. Deville); Draguignan (Ch. Azam); Saint-Raphaël (Tholin).

L. **oblongus** Rey. Dans les détritus d'inondations en mars.

Saint-Raphaël (Cl. Rey); Lorgues (Puton).

L. **atomus** Duft. Au bord des eaux.

Fréjus (Cl. Rey).

CHÆTARTHIA Stephens

C. **seminulum** Payk. Subglobuleux, noir luisant. Corselet rebordé à la base; élytres à strie suturale effacée en avant et à ponctuation épaisse avec quelques rangs de points réguliers sur les côtés.

Bords des ruisseaux, en arrosant et piétinant le sable; dans les mousses et les détritus plus ou moins humides.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam).

ACANTHOBEROSUS et BEROSUS

1 Extrémité des élytres épineuse .... **spinosus.**
— Extrémité des élytres sans épines.................. 2
2 Disque du corselet avec une tache d'un vert bronzé; petit.
— Disque du corselet avec deux lignes d'un vert bronzé presque réunies en ovale; grand............. **æriceps.**
3 Tache non quadrangulaire, divisée en deux par une ligne étroite de la couleur du corselet. Points des élytres gros, crénelés .... **luridus.**
— Tache carrée non divisée en deux; ponctuation fine et non crénelée.............................. **affinis.**

ACANTHOBEROSUS Kuwert

A. spinosus Ster. Dans les marais, les fossés, les détritus végétaux, au bord des eaux.

Hyères (Delarouzée, Cl. Rey); Draguignan (Ch. Azam).

BEROSUS Leach

B. luridus L. Dans les étangs, les mares herbeuses.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam).

B. æriceps Curt. Même habitat.

Draguignan (Jaubert); Saint-Raphaël (Cl. Rey); Fréjus; La Garde, Hyères (de Boissy).

B. affinis Brull. Même habitat.

Draguignan (Jaubert); Le Muy; Fréjus (Ch. Azam); Le Luc (Robert); Hyères (de Boissy); Toulon (Aubert, Tholin); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

SPHÆRIDIINI

CERCYON Leach

1 Corps ovale, convexe; corselet avec les côtés arrondis. 3
— Corps déprimé; corselet rétréci à la base............ 2

2 Tibias antérieurs échancrés au sommet de leur tranche externe. Stries des élytres plus profondes à leur extrémité .... **littoralis.**

— Tibias antérieurs non échancrés au sommet; stries des élytres effacées à leur extrémité, mais remplacées par des points bien accusés .... **arenarius.**

3 Intervalles des stries des élytres visiblement ponctués à la base au moins 5

— Intervalles des stries des élytres non visiblement ponctués et toujours plus faiblement que le corselet..... 4

4 Corselet densément pointillé; stries des élytres marquées en arrière; palpes testacés............ **lugubris.**

— Corselet à points épars; stries des élytres effacées en arrière; dernier article des palpes rembruni. **granarius.**

5 Rebord latéral du corselet continué sur les angles postérieurs, et sur une portion latérale plus ou moins grande de la base; côtés du corselet toujours plus clairs 6

— Angles postérieurs et base du corselet non rebordés.. 8

6 Ponctuation des élytres plus fine et moins distincte au sommet; élytres jaunâtres concolores, ou à tache discoïdale peu nette .... **centromaculatus.**

— Ponctuation des élytres nette et assez serrée sur toute la surface 7

7 Elytres testacés, à suture et tache commune médiane, noires .... **unipunctatus.**

— Elytres testacés, à suture et écusson plus ou moins bruns. Corselet à côtés étroitement roux... **quisquilius.**

8 Corselet bombé, formant (vu de profil) avec les élytres deux courbes distinctes. Elytres noirs à sommet rouge; 10e strie atteignant l'épaule en se rapprochant de le 7e......................... **hæmorrhous.**

— Corselet et élytres formant ensemble (vu de profil) une courbe unique 9

9 Corselet à côtés largement roux; élytres noirs à tache apicale peu nette; palpes testacés .... **lateralis.**

— Corselet complètement noir 10

10 Une fossette à la base du corselet en face l'écusson; sommet des élytres plus clair; palpes noirs.. **impressus**

— Pas de fossette à la base du corselet................ 11

11 Epipleures, palpes et pattes (cuisses au moins) noirs ou brunâtres 13

— Epipleures, palpes et pattes testacés 12

12 Elytres noirs à côtés largement rougeâtres, à stries nettes sur toute leur longueur .... **terminatus.**

— Elytres rougeâtres à large tache suturale noire; stries internes obsolètes à la base................ **pygmæus.**

13 Epipleures noirs ; élytres rougeâtres à taches subhumérale et scutellaire triangulaire, noirs. **melanocephalus.**
— Epipleures bruns-rougeâtres; élytres ordinairement noirs à sommet plus clair 14
14 Angles postérieurs du corselet presque droits ; palpes noirs; pattes d'un rouge brun, tarses plus clairs. .... **obsoletus.**
— Angles postérieurs du corselet obtus; pattes rougeâtres; cuisses brunes ; palpes brunâtres. Angle sutural des élytres généralement prolongé en bec en dessous .... **flavipes.**

C. **littoralis** Gyll. Sous les algues, les détritus marins au bord de la mer.

Fréjus (Jaubert, Cl. Rey) ; Toulon (Aubert) ; La Seyne (Tholin); Les Sablettes (Sietti, Tholin).

C. **arenarius** Rey. Sous les détritus, les excréments, les algues, au bord de la mer.

Saint-Raphaël, Fréjus, Hyères (Cl. Rey).

C. **hæmorrhous** Gyll. Dans les bouses, les crottins; le soir au vol autour des fumiers.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Beausset (Sietti, de Boissy) ; Le Muy ; Les Sablettes (Tholin).

C. **obsoletus** Gyll. Dans les crottins, les bouses, les excréments, au printemps.

Draguignan (Jaubert) ; Bagnols (Ch. Azam).

C. **impressus** Sturm. Sous les détritus animaux, les crottins, etc.

Draguignan (Jaubert); Saint-Raphaël (Aubert) ; Toulon, Le Beausset (Sietti).

C. **flavipes** F. Dans les excréments, les bouses, etc.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam) ; Le Luc (Robert) ; Toulon (Aubert) ; Le Beausset (de Boissy) ; Le Muy ; Les Arcs.

C. **melanocephalus** L. Dans les bouses, les crottins, les détritus, etc. Le soir au vol autour des fumiers.

Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam).

C. **lateralis** Marsh. Sous les algues, dans les bouses et le soir au vol, autour des fumiers.

Toulon (Aubert).

C. **unipunctatus** L. Dans les crottins, les bouses, etc.; dès le mois de mars.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam)

C. **quisquilius** L. Dans les crottins, les bouses, etc. Le soir au vol autour des fumiers et près des écuries.

Draguignan, Trans (Jaubert, Ch. Azam); Le Muy; Roquebrune; Fréjus (Cl. Rey); Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Les Sablettes (Tholin).

C. **centromaculatus** Sturm. Dans les matières végétales et animales en décomposition.

Draguignan (Jaubert); Toulon (Aubert); Le Luc (Robert); Fréjus, Hyères (Cl. Rey).

C. **pygmæus** Illig. Mêmes mœurs et habitat.

Fréjus (Aubert); Le Beausset (Sietti); Draguignan, Bagnols (Ch. Azam).

C. **terminatus** Marsh. Dans les crottins, les fumiers.

Fréjus (Cl. Rey).

C. **granarius** Er. Sous les pierres et les tas d'herbes; au bord des mares et des rigoles dans les prés humides.

Toulon (Aubert); Fréjus (Cl. Rey).

C. **lugubris** Payk. Parmi les détritus dans les grands marais et les prés marécageux.

Fréjus, Hyères (Cl. Rey); Hyères (Bellier).

MEGASTERNUM Mulsant

M. boletophagum Marsh. Brun de poix, convexe. Elytres à séries de points superficiels.

Dans les bolets de divers arbres, les matières végétales en décomposition, le plus souvent sous les écorces et les pièces de bois tapissées de mycelium.

Saint-Raphaël (Aubert); Hyères (de Boissy); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

SPHÆRIDIUM Fabricius

1 Angles postérieurs du corselet ouverts, émoussés; suture des élytres noire divisant la tache apicale. .... **scarabæoides.**
— Angles postérieurs du corselet aigus; suture comprise dans la tache apicale, dès qu'elle apparait. Elytres parfois à séries de points distincts .... **bipustulatum**

S. bipustulatum F. Dans les bouses, les crottins. Mars-octobre.

Draguignan, Bagnols (Jaubert, Ch. Azam); Le Muy; Roquebrune; Les Arcs; Saint-Raphaël; Fréjus; Toulon (Aubert); La Bouverie (Mlle Mac Leod); Les Sablettes (Tholin); Le Beausset (Sietti).

S. scarabæoides L. Dans les bouses, les crottins. Mars-octobre.

Toulon (Aubert); Le Muy; Saint-Raphaël; Fréjus; Draguignan (Jaubert, Ch. Azam).

CYCLONOTUM Erichson

1 Palpes bruns; fémurs intermédiaires peu pubescents et peu ponctués .... **orbiculare.**
— Palpes testacés; fémurs intermédiaires pubescents et densément pointillés .... **hispanicum.**

C. **orbiculare** F. Sous les pierres; sous les détritus et les débris végétaux accumulés au bord des eaux.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Toulon (Aubert); Le Muy; Le Luc (Robert); Fréjus; Saint-Raphaël (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

C. **hispanicum** Kust. Au bord des marais et des fossés.

Hyères (de Boissy); Fréjus (Cl. Rey).

DACTYLOSTERNUM Wollaston

D. **insulare** Lap. Noir; glabre en dessus, duveteux en dessous. Ecusson en triangle équilatéral. Elytres finement ponctués, à séries de points. Pattes rousses.

Draguignan, Le Muy (Ch. Azam); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

HELOPHORINI

HELOPHORUS Fabricius

1 Intervalles impairs des élytres ne formant pas de côtes saillantes 4
— Intervalles impairs des élytres formant une côte saillante 2
2 Epaules anguleuses, formant presque une dent saillante .... **rugosus.**
— Epaules non anguleuses, presque arrondies 3
3 Reliefs du corselet réguliers, contigus .... **nubilus.**
— Reliefs du corselet irréguliers, à peine interrompus. .... **porculus.**
4 Base des élytres n'ayant pas de courte strie ou rangée de points entre la strie suturale et la deuxième strie. 7
— Base des élytres ayant une courte strie ou rangée de points entre la strie suturale et la deuxième strie... 5
5 Intervalle marginal des élytres creusé en gouttière; intervalles alternes très convexes......... **intermedius.**

— Intervalle marginal des élytres relevé en carène; intervalles alternes presque plats.................. 6

6 Troisième article des tarses postérieurs non ou peu plus long que le quatrième; reliefs dorsaux du corselet à granulation écrasée .... **æqualis.**

-- Troisième article des tarses postérieurs un peu plus long que le quatrième; reliefs dorsaux du corselet à granulation rapeuse...................... **aquaticus.**

7 Le dernier article des palpes maxillaires plus ou moins renflé, ovalaire-oblong. Marge latérale du corselet explanée; une série de points sur les intervalles. **griseus.**

— Le dernier article des palpes maxillaires plus ou moins allongé, subfusiforme, à côté interne presque rectiligne... 8

8 Elytres assez fortement ou assez finement striés ponctués; intervalles internes pas plus relevés que les autres 10

— Elytres très fortement striés ponctués; intervalles subconvexes, les alternes un peu plus relevés que les autres 9

9 Corselet à peine moins large en avant que les élytres, fortement fovéolé sur le milieu; élytres à tache pâle subsuturale, précédée d'un trait noir.......... **dcrsalis.**

— Corselet moins large en avant que les élytres, à peine fovéolé sur le milieu; tache des élytres peu distincte. .... **fulgidicollis.**

10 Elytres assez finement striés ponctués; intervalles plans; d'un gris testacé avec deux taches noires ou nébuleuses.................................... **minutus.**

— Elytres assez fortement striés ponctués; intervalles subconvexes...................................... 11

11 Elytres d'un testacé ferrugineux avec une tache noire; intervalles non ou à peine plus larges que les points. Tête et corselet d'un bronzé souvent verdâtre. **discrepans.**

— Elytres d'un testacé obscur avec deux taches nébuleuses; intervalles étroits, à peine plus larges que les points ou pas plus larges. Tête et corselet d'un bronzé souvent cuivreux ou empourpré ..... **granularis.**

H. rugosus Ol. Dans les terrains sablonneux et argileux, au pied des arbres; sous les détritus au bord des rivières.

Fréjus (Cl. Rey); Draguignan (Jaubert, Robert); Le Muy; Le Beausset (Sietti, de Boissy).

H. porculus Bedel. Au pied des plantes et sous les détritus humides, dans les endroits sablonneux.

Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey); Draguignan (Ch. Azam); Le Beausset (de Boissy).

H. intermedius Mls. = **alternans** Gené. Dans les petits ruisseaux.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Hyères (Jaubert, Robert, Cl. Rey, Tholin, de Boissy, Bellier); Fréjus (Cl. Rey).

H. nubilus F. Dans les eaux stagnantes, les marais, sous les détritus, quelquefois sur les champignons voisins de l'eau.

Draguignan, étang de Villepey (Jaubert, Ch. Azam).

H. griseus Er. Dans les détritus aux bords des eaux.

Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey).

H. aquaticus L. = **grandis** Illig. Dans toutes les eaux stagnantes.

La Garde (Sietti); Le Beausset (de Boissy); Draguignan (Jaubert).

H. æqualis Thoms. Dans les mares des régions boisées ou montagneuses.

Sainte-Baume (Sietti).

H. dorsalis Marsh. Dans les eaux saumâtres.

Fréjus (Jaubert, Cl. Rey); Hyères (Cl. Rey, Sietti).

H. minutus Ol. Dans les petits ruisseaux.

Bagnols (Ch. Azam); Fréjus (Cl. Rey).

H. fulgidicollis Motsch. Dans les eaux saumâtres.

Draguignan (Ch. Azam); Hyères, Fréjus (Cl. Rey).

H. discrepans Pand. Dans les eaux stagnantes.

Etang de Villepey (Ch. Azam).

H. granularis L. Dans les fossés, les étangs, les mares.

Draguignan (Jaubert); Fréjus (Cl. Rey); Hyères (Tholin, Aubert).

HYDROCHUS Leach

1 Elytres sans impression vers le milieu des côtés; septième interstrie non interrompu, ni surbaissé, le troisième non costiforme. Bronzé cuivreux avec les palpes testacés...................... **angustatus.**

— Elytres avec une petite impression vers le milieu des côtés; septième interstrie légèrement costiforme et surbaissé dans son milieu ou interrompu.......... 2

2 Palpes d'un roux testacé avec le dernier article rembruni au sommet. Elytres cuivreux, impressionnés de chaque côté de l'écusson. Tête et corselet verts ou bleuâtres .... **impressus.**

— Palpes brunâtres; en entier d'un bronzé cuivreux ou doré.................................. **nitidicollis.**

H. angustatus Germ. Dans les eaux saumâtres, les fossés, les prés marécageux.

Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Hyères (Cl. Rey); La Garde, Le Beausset (Sietti); Draguignan (Ch. Azam).

H. nitidicollis Mls. Bords des petits ruisseaux.

Draguignan (Ch. Azam).

H. impressus Rey. Aux bords des ruisseaux, des mares et des étangs.

Draguignan (Ch. Azam); Saint-Raphaël, Fréjus (Cl. Rey).

OCHTHEBIUS Leach

1 Tête au moins aussi large que le bord antérieur du corselet; celui-ci en carré transverse. Repli des élytres réduit à une tranche avant le milieu. Noir bronzé assez brillant.... .... **quadricollis.**

— Tête sensiblement moins large que le bord antérieur du corselet; celui-ci cordiforme ou presque cordi-

forme. Repli des élytres réduit à une tranche après le milieu 2

2 Labre profondément et angulairement entaillé au sommet.......... 3

— Labre entier ou faiblement sinué à son bord antérieur. 6

3 Corselet à ponctuation assez dense, mais non rugueuse. .... **metallescens.**

— Corselet à ponctuation très fine et éparse 4

4 Angles antérieurs du corselet avancés en dent aiguë. Élytres striés-ponctués, à intervalles légèrement convexes, plus étroits que les points........... **dentifer.**

— Angles antérieurs du corselet presque droits; élytres striés-ponctués à intervalles plans plus larges que les points 5

5 Palpes roux, à peine rembrunis à leur extrémité; corselet brusquement rétréci en arrière, à membrane assez large. Elytres à peine ciliés. D'un bronzé brillant.................................. **foveolatus.**

— Palpes à deux derniers articles fortement rembrunis; corselet modérément rétréci en arrière, à membrane assez étroite. Elytres légèrement et sérialement ciliés. Dessus bronzé peu brillant .... **fuscipalpis.**

6 Marge latérale des élytres finement denticulée en scie postérieurement. Tête et corselet à ponctuation non rugueuse. Intervalles des élytres un peu plus larges que les points .... **subinteger.**

— Marge latérale des élytres simple.................. 7

7 Elytres ponctués sans ordre, pubescents...... **punctatus.**

— Elytres striés-ponctués 8

8 Corselet sillonné en son milieu, sans impression, ni fossettes latérales, mais à ponctuation forte et serrée .... **pygmæus.**

— Corselet avec fossettes ou sillons de chaque côté..... 9

9 Corselet à impressions transverses sur le disque..... 10

— Corselet à sillon médian et à fossettes latérales 15

10 Corselet entièrement alutacé, dessus bronzé obscur. .... **obscurus = viridis.**

— Corselet à fond lisse, au moins sur les parties saillantes... 11

11 Corselet lisse, très brusquement rétréci, et comme échancré au 1/3 ou au 1/4 basilaire; le sommet également échancré, derrière chaque œil. Elytres grossièrement striés ponctués. Noir brillant ...... **exaratus.**

— Corselet ponctué, graduellement rétréci vers la base, tronqué au sommet................................ 12

12 Metasternum lisse et luisant sur son milieu. Elytres d'un bronzé noirâtre, à intervalles plus larges que les points.............................. **margipallens.**

— Metasternum entièrement mat 13
13 Corselet graduellement rétréci vers la base, plus brusquement et parallèlement dans son tiers basilaire. Elytres d'un roux livide .... **subabruptus.**
— Corselet graduellement rétréci en arrière, sinueusement dans son tiers basilaire 14
14 Impressions du corselet transverses et limitées par une linéole latérale. Elytres testacés ...... **meridionalis.**
— Impressions du corselet transverses non limitées par une linéole latérale. Elytres d'un brun bronzé.. **marinus.**
15 Elytres ensellés à la base, relevés en bosses de chaque côté de la suture. Corps bronzé brillant 16
— Elytres ni ensellés, ni bossués 17
16 Corselet fortement mais non rugueusement ponctué, à oreillettes explanées, peu rugueuses, régulièrement arquées sur les côtés. Intervalles assez larges non ou à peine ciliés .... **impressicollis.**
— Corselet fortement et rugueusement ponctué, à oreillettes peu explanées, rugueuses et angulées après le milieu de leurs côtés. Intervalles très étroits et légèrement ciliés .... **torrentum.**
17 Bord antérieur du corselet sinué derrière les yeux. Elytres d'un noir bronzé à intervalles étroits et convexes .... **bicolon.**
— Bord antérieur du corselet largement tronqué........ 18
18 Retrécissement latéral du corselet presque à angle droit .... **pellucidus.**
— Retrécïssement latéral du corselet oblique, moins brusque .... **difficilis.**

O. **quadricollis** Mls. Dans l'eau de mer, séjournant dans les creux de rochers.

Fréjus (Cl. Rey); Sainte-Maxime; Agay.

O. **subinteger** Mls. Dans les flaques d'eau salée.

Tout le littoral de la Provence (Cl. Rey).

O. **metallescens** Rosh. Bords des rivières et des étangs.

Draguignan (Ch. Azam); Toulon (Aubert).

O. **dentifer** Pand. Au bord des eaux saumâtres.

Saint-Raphaël, Fréjus (Cl. Rey).

O. **fuscipalpis** Rey. Bords des rivières et plus particulièrement au bord de la Siagne (Cl. Rey); Sainte-Baume (Sietti).

O. **foveolatus** Germ. Dans les fossés, les prés marécageux, sous les feuilles humides, les débris végétaux aux bords des mares et des petits ruisseaux. Juin, juillet.

Draguignan (Ch. Azam); Hyères (Delarouzée).

O. **exaratus** Mls. Dans les détritus d'inondations et au bord des eaux douces et saumâtres.

Fréjus (Aubert); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Hyères (Tholin, Cl. Rey); Le Beausset, La Garde (de Boissy); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

O. **punctatus** Steph. Dans les eaux saumâtres, rarement dans les eaux douces.

Hyères (Delarouzée, Cl. Rey, Aubert, de Boissy); Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey); Le Beausset (de Boissy).

O. **pellucidus** Mls. Dans les eaux saumâtres.

Fréjus, Hyères (Cl. Rey); Le Beausset, La Garde (de Boissy).

O. **difficilis** Mls. Dans les eaux saumâtres.

Hyères (Cl. Rey); Draguignan (Cl. Rey, Ch. Azam).

O. **impressicollis** Lap. Dans les eaux saumâtres des étangs et des marais.

Le Beausset (Sietti, de Boissy); Fréjus (Cl. Rey); Hyères, La Garde (de Boissy).

O. **bicolon** Germ. Dans les mares et les fossés.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Hyères (Jaubert); Le Beausset (de Boissy).

O. **torrentum** Coye. Au bord des eaux.

Bagnols (Ch. Azam); l'Estérel.

O. **pygmæus** Gyll. Dans les eaux stagnantes et courantes.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

O. **margipallens** Latr. Dans les eaux douces et saumâtres.

Toulon (Jaubert, Aubert); Hyères (Tholin, de Boissy); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

O. obscurus Rey = **viridis** Peyr. Dans les eaux douces et saumâtres.

Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey); Presqu'ile de Giens (Sietti); Le Beausset (de Boissy).

O. marinus Payk. Dans les eaux saumâtres. Juin, juillet.

Toulon (Jaubert); Hyères (Sietti); Fréjus (Cl. Rey, Ch. Azam); étang de Villepey.

O. subabruptus Rey. Dans les eaux douces et saumâtres.

La Seyne (Cl. Rey).

O. meridionalis Kuw. Même habitat.

Fréjus (Cl. Rey); Le Beausset, La Garde (de Boissy).

HYDRÆNA Kugelann

1 Elytres ayant cinq lignes ponctuées au plus entre la suture et l'angle huméral. Rouge brun; tête et disque du corselet rembrunis .... **atricapilla.**

— Elytres ayant huit ou neuf lignes ponctuées entre la suture et l'angle huméral 2

2 Marge latérale des élytres marquée en arrière d'une série de très gros points translucides. Elytres testacés; tête noire .... **testacea.**

— Marge latérale des élytres sans gros points translucides en arrière.

3 Corselet un peu relevé en avant, creusé dans son milieu d'un sillon raccourci bien marqué. Dessus noir; palpes maxillaires entièrement roux .... **carbonaria.**

— Corselet non ou à peine relevé en avant, non ou faiblement sillonné sur son milieu. Palpes maxillaires rembrunis à l'extrémité......................... 4

4 Corselet avec un sillon court et léger et à ponctuation dense .... **riparia.**

— Corselet sans sillon sur son milieu, à ponctuation plus fine, plus éparse sur son disque 5

5 Elytres ovales ou ovales oblongs, à rangées de points plus ou moins régulières 7

— Elytres allongés, assez étroits, subparallèles à la base. Corselet plus ou moins bifovéolé à la base 6

6 Corselet angulé au milieu des côtés, ponctué sur le disque. Rangées striales des élytres régulières jusqu'au bout .... **longior.**

— Corselet transverse, obtusément angulé latéralement, à disque presque lisse. Rangées striales des élytres plus confuses, aussitôt après le milieu...... **angustata.**

7 Elytres obtusément acuminés au sommet, convexes, brillants, régulièrement ponctués-striés jusqu'au bout .... **regularis.**

— Elytres obtus au sommet, subconvexes et assez brillants.. 8

8 Elytres régulièrement ovales, à rangées striales régulières jusqu'au sommet. Corselet alutacé, plus lisse sur le disque et bi-impressionné en arrière. **subimpressa.**

— Elytres subélargis avant l'extrémité, à rangées striales plus confuses en arrière. Les intervalles aussi larges que les points. Corselet à fond presque lisse.... **nigrita.**

H. testacea Curt. Dans les étangs, les fossés, les ruisseaux peu rapides, parmi les plantes et sous les pierres.

Nord du département (Jaubert); Le Luc (Robert); Draguignan (Ch. Azam); Hyères (Aubert, de Boissy); Broussan (de Boissy); Le Beausset, La Garde (Sietti, de Boissy).

H, carbonaria Kiesw. Dans les ruisseaux.

Le Beausset (Sietti, de Boissy).

H. riparia Kugel. Dans les prés marécageux, les eaux stagnantes.

Nord du département (Jaubert); Toulon (Aubert); Draguignan (Ch. Azam).

H. longior Rey. Dans les marais. Juin.

Hyères (Cl. Rey).

H. angustata Sturm. Dans les ruisseaux, parmi les plantes aquatiques; sous les feuilles mortes. Août.

Fréjus, Saint-Raphaël (Jaubert, Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

H. regularis Rey. Sous les détritus au bord des étangs et dans les fossés.

Hyères, Saint-Raphaël, Fréjus (Cl. Rey).

H. nigrita Germ. Dans les ruisseaux. Printemps, automne.

Nord du département (Jaubert); Sainte-Baume (Sietti); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

H. subimpressa Rey. Ruisseau de la Garonne.

Saint-Raphaël (Cl. Rey).

H. atricapilla Waterh. Dans les eaux courantes.

Nord du département (Jaubert).

GEORYSSIDES

La famille des *Géoryssides* est représentée par un seul genre, comprenant de très petits insectes, trapus, bombés, bruns ou noirs, qui vivent enfouis dans le sable ou la vase humide, au bord des eaux douces.

Ils ont pour caractères des antennes de neuf articles, terminées par une massue globuleuse, un corselet très rétréci en avant et des élytres courts, convexes, marqués de gros points ou de côtes.

Ils sont souvent couverts de terre ou de vase qui paraît fixée sur leurs téguments par un fluide visqueux que sécrètent ces derniers. Pour les capturer, on n'a qu'à piétiner fortement le sol, ils sortent alors de leur retraite.

GEORYSSUS Latreille

1 Elytres à trois côtes saillantes (intervalles des côtes avec un rang de granulations plus ou moins saillantes). **costatus.**
— Elytres striés à points plus ou moins gros et rapprochés, intervalles plans ou convexes............... 2
2 Elytres à stries sulciformes ; intervalles convexes. .... **læsicollis.**
— Elytres à neuf rangs de gros points, intervalles légèrement convexes; pas d'écusson............. **crenulatus.**

G. crenulatus Rossi = **pygmæus** F. Dans les endroits humides, aux bords des rivières.

La Seyne, Les Sablettes (Robert); Toulon (Tholin); Hyères (Sietti, de Boissy).

G. læsicollis Lap. Sur les bords des cours d'eau en arrosant et piétinant le sable, ou en tamisant les feuilles et les mousses humides.

La Crau (Aubert); Le Muy.

G. costatus Lap. Même habitat.

La Crau (Aubert); Hyères (Sietti).

PARNIDES

Les *Parnides* sont des animaux de petite taille, de forme courte et oblongue, allongés et rétrécis à l'extrémité, avec la tête cachée sous un avancement du corselet. Leurs pattes sont longues et grêles, ils portent aussi des poils hydrofuges très fins qui leur donne un aspect satiné.

Ces insectes, de couleur foncée, vivent dans les ruisseaux d'eau courante, où ils se cramponnent, à l'aide de leurs longs crochets,

aux aspérités des pierres, aux racines et aux tiges des plantes aquatiques.

Les uns ne peuvent sortir de l'eau sans périr aussitôt, et d'autres, au contraire, doués de la faculté du vol, s'écartent souvent assez loin des lieux qu'ils habitent.

Les larves comme les insectes parfaits sont aquatiques et vivent des molécules végétales désagrégées par l'eau.

ELMINI

LIMNIUS Muller

1 Oblong; lignes du corselet sinueuses 2
— Ovale, variant du brun noir au fauve. Lignes du corselet droites.......................... **troglodytes.**
2 Corselet un tiers plus large que long; lignes longitudinales presque droites sur leur moitié postérieure. .... **Dargelasi.**
— Corselet un quart plus large que long; lignes longitudinales arquées du côté externe, sur leur moitié postérieure .... **rivularis.**

L. rivularis Rosh. Dans les ruisseaux, sous les pierres.

Draguignan (Ch. Azam); Le Beausset (de Boissy); Hyères (Bellier, Tholin).

L. Dargelasi Latr. = **tuberculatus** Mull. Dans les ruisseaux, sous les pierres.

Dardennes (Tholin); Hyères (Delarouzée); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

L. troglodytes Gyll. Dans les ruisseaux, sous les pierres et les morceaux de bois immergés.

Draguignan (Ch. Azam); Le Beausset (de Boissy, Sietti); Toulon (Sietti); Hyères (Delarouzée).

ELMIS Latreille

E. Volkmari Panz. Latr. D'un noir bronzé assez brillant, corselet uni, ayant de chaque côté une ligne élevée un peu arquée; élytres à stries fortement ponctuées; tarses roussâtres.

Dans les eaux courantes.

Draguignan, nord du département (Jaubert); Le Beausset (de Boissy); source de la Foux, Saint-Michel (Ch. Azam).

ESOLUS Mulsant

1 Corselet presque aussi large à la base qu'au sommet; cinquième intervalle visiblement saillant postérieurement .... **parallelopipedus.**
— Corselet à côtés presque droits, un peu plus rétréci en avant; septième intervalle avec une carène saillante n'atteignant pas le sommet de l'élytre. **galloprovincialis.**

E. galloprovincialis Ab. Eaux courantes.

Sainte-Baume (Abeille).

E. parallelopipedus Müll. Même habitat.

Le Beausset (Sietti, de Boissy).

LAREYNIA Duval

1 Elytres à ponctuation grosse, bien nette, profonde. Cinquième et septième intervalles crénelés fortement en dedans et en côtes saillantes, le septième surtout. Elytres élargis en arrière...................... **ænea.**
— Elytres à ponctuation grosse, peu nette. Premier intervalle fortement relevé. Elytres ovalaires.... **Maugeti.**

L. Maugeti Latr. Dans les eaux courantes.

Le Luc (Robert).

L. ænea Müll. Dans les eaux courantes, sous les pierres, les

bois et quelquefois en grand nombre dans les débris des inondations.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); source de la Foux (Ch. Azam).

RIOLUS Mulsant

1 Corselet ayant une ou deux dépressions obliques de chaque côté 2

— Corselet sans dépression oblique de chaque côté. Pubescence jaune, disposée en séries étroites sur les interstries, surtout sur les troisième et cinquième qui sont peu saillants, une forte carène sur le troisième allant presque jusqu'à l'extrémité de l'élytre. .... **meridionalis.**

2 Corselet avec, de chaque côté, deux sillons obliques. Interstries 1-3-5-7 saillants, le septième plus cariniforme.................................. **cupreus.**

— Corselet avec un seul sillon de chaque côté. Interstries 3-5-7 légèrement relevés en côtes. Pubescent. .... **subviolaceus.**

R. **cupreus** Müll. Dans les eaux courantes.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam).

R. **subviolaceus** Müll. Même habitat.

Draguignan (Jaubert); Le Beausset (de Boissy).

R. **meridionalis** Grouv. Rivière de l'Isolle.

Cabasse (Caillol).

PARNINI

—

DRYOPS Olivier

D. **substriatus** Müll. Oblong, brun, à duvet gris jaunâtre. Elytres finement et légèrement striés.

Bords des rivières, sous les pierres, les bois immergés. En août.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Arias); Lorgues (Aubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Hyères (Cl. Rey).

PARNUS Fabricius

1 Elytres hérissés de poils noirs ou obscurs 2
— Elytres hérissés de poils clairs, gris ou brun fauve. . 3
2 Elytres à rangées striales de gros points, affaiblis seulement au sommet .... **striatopunctatus.**
— Elytres sans rangées striales de gros points, ni traces de stries à la base; pattes brunes, cuisses quelquefois rouges .... **obscurus.**
3 Elytres à stries complètes (sur les côtés surtout), plus fortement ponctués que les intervalles. Strie suturale plus profonde que les autres........... **striatellus.**
— Elytres sans stries ou à stries rudimentaires ou à stries pas plus fortement ponctuées que les intervalles... 4
4 Ponctuation des élytres très fine et très dense, les points des élytres aussi rapprochés que ceux du corselet 5
— Ponctuation des élytres assez forte, les points du corselet rapprochés; ceux des élytres séparés entre eux par un espace égal à trois fois leur diamètre. **hydrobatus.**
5 Front avec une protubérance entre les antennes (vu en dessus); tête et corselet hérissés de poils blancs. .... **prolifericornis.**
— Front sans protubérance; pubescence redressée et cendrée..... .... **griseus.**

P. striatopunctatus Heer. Dans les eaux stagnantes.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam).

P. striatellus Fairm. Au bord des eaux, sous les détritus.

Draguignan (Ch. Azam); Hyères (Cl. Rey).

P. hydrobatus Kiesw. Dans les eaux saumâtres.

Le Beausset (Sietti, de Boissy).

P. prolifericornis F. Sous les détritus, au bord des eaux, les graviérs. Rivières, ruisseaux et quelquefois dans les étangs.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Muy; Toulon (Aubert).

P. griseus Er. = **niveus** Heer. Dans les eaux stagnantes et sous les détritus, au bord des étangs et ruisseaux.

Hyères (Cl. Rey).

P. obscurus Duft. **Viennensis** Heer. En juin, au bord des ruisseaux et rivières.

Les Pomets (Tholin); Le Muy (Euzière); Draguignan, Bagnols (Ch. Azam).

HETÉROCERIDES

Le genre *Heterocerus*, qui constitue à lui seul cette famille, comprend de petits insectes, de forme ovalaire et peu convexe, de couleur brune ou grise marquée de jaunâtre et ayant beaucoup de rapports avec les *Parnides*.

Ces petits animaux vivent en société au bord des eaux douces où ils s'enterrent dans le sable et la vase humides et où ils se creusent des galeries.

Pendant les journées chaudes de l'été, ils prennent assez facilement leur vol, mais celui-ci est de courte durée, comme celui des *Cicindèles*.

HETEROCERUS Fabricius

1 Plaques abdominales ouvertes c'est-à-dire effacées au côté interne, indiquées seulement au bord externe et au bord postérieur 3

— Plaques abdominales entières, limitées même au côté interne par une ligne qui remonte jusqu'aux hanches. 2

2 Pattes noires ou brunes. Corselet ordinairement sans ligne ou tache rouge au milieu .... **hispidulus.**

— Pattes pâles. Corselet ordinairement avec une bordure latérale jaunâtre.......... .... **minutus.**
3 Ecusson petit, plus large que long. Massue des antennes petite, compacte et ovalaire. Taille 1^{mm} 1^{mm} 1/2.................................. **murinus.**
— Ecusson plus long que large. Massue des antennes oblongue, dentée en scie et perfoliée au côté interne. Taille 2 à 7^{mm}................................. 4
4 Elytres avec chacun une ligne humérale jaune en forme de croc sans bande longitudinale.......... **marginatus.**
— Elytres sans ligne humérale jaune en forme de croc.. 5
5 Elytres sans tache jaune sur la fossette humérale, mais une au bord externe. Pas de bande longitudinale............................. .... **aragonicus.**
— Elytres avec une tache jaune sur la fossette humérale, avec une double bande jaune longitudinale sur les élytres................................... **lævigatus.**

H. murinus Kiesw. Dans le sable au bord des eaux.

Draguignan (Ch. Azam).

H. marginatus F. Dans le sable au bord des rivières.

Draguignan (Ch. Azam); Le Luc (Robert).

H. aragonicus Kiesw. Au bord des étangs maritimes.

Presqu'île de Giens (Sietti).

H. lævigatus Panz. Bords des étangs, ruisseaux, rivières, dans le sable et la vase humides, surtout au bord des eaux saumâtres. Mai, juin.

Draguignan (Ch. Azam): Les Sablettes (Tholin).

H. minutus Kiesw. Bords des eaux, dans le sable.

Draguignan (Jaubert).

H. hispidulus Kiesw. Bords des étangs maritimes.

Hyères (de Boissy).

STAPHYLINIDES

Brœur regardait les *Staphylinides* comme l'un des groupes rappelant le mieux les procoléoptères primitifs.

Ces insectes, à l'état parfait, sont de tous les coléoptères, ceux qui présentent les plus grandes ressemblances avec leurs larves, qui sont de forme campodée très nette. Tandis que les autres insectes de cet ordre, en arrivant à l'état parfait, présentent une forme toute nouvelle, ne conservant ni les mœurs, ni la manière de vivre de la larve, les Staphylins ne changent pas les habitudes de leur premier âge et passent toute leur existence dans les lieux qui les ont vu naître.

Ils sont remarquables par la brièveté de leurs élytres, leur abdomen long et découvert, ordinairement relevé pendant la marche avec le dessous des segments non membraneux et bien distincts les uns des autres, leurs palpes de quatre articles et leurs antennes filiformes et assez courtes.

Ils se servent fréquemment de leurs ailes, relativement longues, qu'ils replient transversalement sous leurs élytres quand ils n'en font plus usage.

Certains staphylins, quand ils se croient menacés, recourbent au-dessus de leur tête leur abdomen et font sallir à son extrémité deux glandes qui sécrètent un liquide odorant.

Les représentants de cette famille étant très nombreux, n'ont pas les mêmes habitudes. Les uns crépusculaires passent les journées sous les mousses, les pierres, les amas de feuilles, ou se cachent sous les écorces, dans les plaies des arbres; d'autres

fréquentent le sable humide du bord des rivières et des étangs, où ils courent avec agilité et où on en voit même s'y creuser des galeries ou terriers. Quelques-uns, en petit nombre, élisent domicile dans les nids de guêpes, tandis que le reste, sauf un ou deux genres habitant sur les fleurs, se réfugient dans les fourmilières. Parmi ces derniers, les uns dévorent les propriétaires et leurs larves, les autres, dont l'abdomen est muni de poils sécrétant un liquide sucré, se laissent lécher par leurs hôtes et vivent en bonne intelligence avec eux.

Les insectes qui composent cette famille sont de précieux auxiliaires pour l'agriculteur; il est donc nécessaire de favoriser leur propagation.

ALEOCHARINI

OCALEA Erichson

1 Dernier article des antennes allongé, subcylindrique; abdomen assez densément ponctué, noir brillant. Cinquième segment abdominal sensiblement plus long que le quatrième, et visiblement impressionné en travers à la base .... **decumana.**

— Dernier article des antennes ovalaire-oblong; abdomen presque lisse, à cinquième segment non ou un peu plus long que le quatrième, celui-ci à peine impressionné à la base 2

2 Corps noir, avec les antennes et les pattes d'un roux obscur......... .... **concolor.**

— Corps d'un brun ou d'un roux de poix, avec les antennes et les pattes testacées 3

3 Elytres densément et finement ponctués; articles 5-10 des antennes non transverses .... **picata.**

— Elytres peu densément et assez fortement ponctués. Articles 5-10 des antennes légèrement transverses. **badia**.

O. decumana Er. Au printemps, au bord des ruisseaux.

Estérel (Paragallo).

O. picata Steph. Au bord des cours d'eau; sous les feuilles, principalement celles des hêtres.

Sainte-Baume (Abeille).

O. badia Er. Sous les mousses, les feuilles sèches.

Lorgues (Abeille).

O. concolor. Sous les détritus, parmi les mousses humides, au bord des ruisseaux.

Hyères (Cl. Rey).

ILYOBATES Kraatz

I. forticornis Lacd. D'un brun plus ou moins foncé; élytres souvent plus pâles ou rougeâtres, assez brillants, à pubescence rousse assez longue; abdomen noir, quelquefois roussâtre à la base. Pattes d'un roux testacé.

Dans les détritus.

Hyères (Cl. Rey); Saint-Raphaël (Raymond).

CHILOPORA Kraatz

C. longitarsis Er. Noir obscur, peu brillant; cuisses souvent rembrunies; premier article des tarses postérieurs égal aux deux suivants.

Dans les détritus, au bord des ruisseaux et des rivières.

Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); Le Muy; Hyères (Cl. Rey).

CALODERA Erichson

C. rubens Er. Dessus rougeâtre mat à pubescence serrée,

fine, d'un cendré soyeux. Abdomen noirâtre vers l'extrémité; pattes testacées.

Sous les détritus, au bord des eaux et dans les endroits humides.

Hyères (Cl. Rey).

PHLÆOPORA Erichson

1 Sixième segment dorsal (le quatrième apparent), aussi profondément et largement impressionné en travers que les précédents 2

— Sixième segment dorsal bien plus faiblement impressionné que les précédents. Elytres noirs à la base, rouges sur la deuxième moitié, la délimitation des deux couleurs assez nettes .... **corticalis.**

2 Corselet nettement plus étroit que les élytres, non ou à peine transverse 3

— Corselet non ou à peine plus étroit que les élytres, bien plus large que long, mat. Abdomen à ponctuation éparse vers l'extrémité, fortement brillant. **nitidiventris.**

3 Corselet mat ou assez mat, avec un très faible éclat. Corps étroit .... **angustiformis**

— Corselet brillant. Corps large..................... **teres.**

P. corticalis Grav. Sous les écorces des arbres abattus *(pinus sylvestris)* et aussi dans les bouses.

Draguignan (Jaubert); Toulon (Aubert); La Seyne (Tholin).

P. angustiformis Baudi. Sous les écorces des pins.

Le Beausset (Dr Robert).

P. teres Grav. Sous les écorces de hêtre.

Sainte-Baume (Dr Robert).

P. nitidiventris Fauv. = **reptans** Rey. Sous les écorces de pins.

Sainte-Baume (Abeille).

ISCHNOGLOSSA Kraatz

I. depressipennis Aubé. Allongé, déprimé et entièrement testacé, avec l'extrémité du quatrième segment de l'abdomen et le

cinquième segment tout entier, noirs. Elytres très fortement déprimés, avec le bord externe relevé en carène et la partie suturale légèrement saillante.

Sous les pierres avec les fourmis.

Fréjus (Raymond).

STICHOGLOSSA Fairmaire

1 Tête brune; corselet et élytres d'un brun roussâtre; abdomen brun rougeâtre, noir avant le sommet, qui est testacé. Angles postérieurs du corselet presque droits .... **corticina.**

— Noir brillant; corselet et élytres rougeâtres; abdomen noir. Angles postérieurs du corselet obtus .... **semirufa.**

S. corticina Er. Sous les écorces de pins.

Sainte-Baume (Abeille); L'Estérel.

S. semirufa Er. Sous les détritus végétaux, les bois enterrés.

Le Beausset (Sietti).

OXYPODA Mannerheim

1 Troisième article des antennes un peu plus ou au moins aussi long que le deuxième. Abdomen plus ou moins atténué et setosellé en arrière............ 2

— Troisième article des antennes moins long que le deuxième 4

2 Elytres un peu ou beaucoup plus longs que le corselet, celui-ci brun ou noir à côtés seuls, quelquefois plus clairs, aussi large en arrière que les élytres....... 3

— Elytres aussi ou un peu moins longs que le corselet; celui-ci et les étuis roux ou d'un roux brunâtre. **luctifera.**

3 Corselet à léger sillon, bien visible au milieu de la base. Elytres plus enfumés à l'écusson et aux angles externes, ce qui rend visible une bande rousse oblique allant de l'épaule au sommet de la suture... **vittata.**

— Corselet sans sillon. Premier article des tarses postérieurs plus long que les trois suivants......... **opaca.**

4 Elytres plus courts que le corselet. Abdomen légèrement parallèle 5

— Elytres aussi longs ou plus longs que le corselet.. .. 6
5 Roux testacé, avec tous les segments abdominaux plus ou moins rembrunis à leur base. Cinquième article des antennes fortement transverse.. **brachyptera.**
— Brunâtre, avec la tête et les segments abdominaux intermédiaires noirs. Cinquième article des antennes peu transverse.............................. **fuscula.**
6 Abdomen subparallèle, non setosellé au sommet. Corps allongé, étroit et linéaire........................ 7
— Abdomen plus ou moins rétréci et setosellé au sommet. Corps plus ou moins fusiforme............. 8
7 Antennes complètement flaves................... **amœna.**
— Antennes d'un roux brunâtre à base testacée. Abdomen très finement pointillé............... **hæmorrhoa.**
8 Antennes assez ou fortement épaissies vers le sommet. 9
— Antennes légèrement épaissies vers le sommet...... 11
9 Elytres à peine plus longs que le corselet; les trois premiers segments de l'abdomen peu impressionnés à la base. Corps peu brillant d'un testacé obscur. **exoleta.**
— Elytres plus longs que le corselet; les trois premiers segments de l'abdomen assez fortement impressionnés 10
10 Corselet et élytres testacés, à peu près concolores; ceux-ci rembrunis autour de l'écusson et aux angles externes, celui-là avec une petite impression à la base. Antennes rousses à troisième article non ou peu épaissi au sommet .... **alternans.**
— Corselet rouge, assez clair, sans impression à la base; élytres bruns à peu près concolores. Antennes obscures à troisième article épaissi au sommet ... **formosa.**
11 Corps en grande partie obscur..................... 12
— Corps en partie roux testacé ou roux obscur. 14
12 Dernier article des antennes beaucoup plus large que les précédents, le cinquième pas plus grand que les quatrième ou sixième. Noir soyeux, un peu mat. **sericea.**
— Dernier article des antennes très légèrement plus large que les précédents; le cinquième plus grand que les quatrième ou sixième.................... 13
13 Corselet finement sillonné sur sa ligne médiane ... **induta.**
— Corselet non sillonné, mais avec une impression à la base.. **umbrata.**
14 Abdomen très atténué, éparsement ponctué au sommet. Corselet et élytres roux .... **attenuata.**
— Abdomen peu atténué, densément et uniformément pointillé. Corselet et élytres d'un rouge brun. **perplexa.**

O. vittata Mark. Avec les fourmis *(Formica fuliginosa)*. Dans

les endroits marécageux, ou en battant les aubépines. Printemps, automne.

Le Beausset (Sietti); Bagnols (Ch. Azam).

O. **opaca** Grav. Dans les champignons pourris, les débris végétaux des marais. Juin.

Le Beausset (Sietti).

O. **induta** Rey. Sous les détritus végétaux.

Le Beausset (Sietti).

O. **umbrata** Gyll. Sous les mousses, les détritus, au bord des eaux.

Saint-Raphaël (Raymond).

O. **sericea** Heer. Sous les détritus végétaux, dans les marais; sous les feuilles mortes, les mousses, aussi dans les bouses et les crottins. Juin, septembre.

Le Beausset (Sietti); Hyères (Heyden).

O. **exoleta** Er. Sous les écorces, les feuilles mortes, les vieux fagots. Printemps, automne. Indiquée de Provence (Cl. Rey).

O. **attenuata** Rey. Sous les débris végétaux, au bord des étangs salés. Avril.

Saint-Raphaël, Hyères (Cl. Rey).

O. **perplexa** Rey = **lurida** Woll. Sous les détritus marins, les algues, au bord de la mer. Avril.

Hyères (Cl. Rey).

O. **formosa** K. Dans les champignons qui croissent dans les bois de pins.

Sainte-Baume (Abeille).

O. **alternans** Grav. Dans les champignons pourris, les débris végétaux. Printemps, automne.

Le Luc (Robert).

O. luctifera Fauv. Dans les mousses, au bord des bois.

Sainte Baume (Fauvel).

O. hæmorrhoa Sahlb. Dans les détritus et en tamisant la terre qui entoure les nids de la *Formica rufa*.

Le Beausset (Sietti); Saint-Raphaël (Raymond); Hyères (Cl. Rey).

O. amæna Fairm. Indiquée de Provence par Cl Rey.

O. brachyptera Steph. Au bord des eaux, au pied des plantes.

Hyères (Cl. Rey).

O. fuscula Rey. Parmi les détritus végétaux, les vieux fagots, etc. Indiquée de Provence (Cl. Rey).

DEROCALA Rey

D. Rugatipennis Kr. Allongée, parallèle, un peu convexe, finement et assez densement pubescente, d'un brun de poix brillant, avec la tête et l'abdomen noirs; l'extrémité de celui-ci, la bouche, la base des antennes et les pieds d'un roux testacé.

Dans les mousses et sous les pierres qui recouvrent les nids de fourmis. Mars, avril.

Saint-Raphaël (Raymond); Hyères (Cl. Rey).

ALEOCHARA Gravenhorst

1 Corselet à ponctuation éparse avec deux séries longitudinales de points plus gros et plus profonds. Elytres avec une bande apicale rouge près de la suture... **nitida.**

— Corselet à ponctuation égale, sans séries longitudinales de points plus gros 2

2 Les deux premiers segments dorsaux apparents du ♂ armés d'une dent ou d'un petit tubercule; le sixième plus ou moins fortement impressionné; élytres toujours roux; abdomen très brillant .... **ruficornis.**

— Les troisième et quatrième segments dorsaux simples dans les deux sexes; le sixième non ou faiblement impressionné en travers 3

3 Pattes très grêles avec les tarses postérieurs très longs, aussi longs ou plus longs que les tibias. Antennes très grêles, leurs avant derniers articles tout au plus faiblement transverses. Elytres en partie d'un rouge testacé .... **cuniculorum.**

— Tarses postérieurs modérément grêles et plus ou moins courts, bien plus courts que les tibias....... 4

4 Mesosternum sans carène, étroit, s'avançant en pointe acérée; antennes le plus souvent extraordinairement épaissies vers l'extrémité, les avant derniers articles trois fois aussi larges que longs. Abdomen plus ou moins rétréci vers le sommet.................... 5

— Mesosternum caréné ou non, mais, dans ce dernier cas, lame mesosternale assez large, obtuse ou subtronquée au sommet; avant-derniers articles des antennes jamais trois fois aussi longs que larges.. 6

5 Corselet distinctement plus étroit que les élytres. .... **clavicornis.**

— Corselet aussi large que les élytres, presque régulièrement arrondi à son bord postérieur..... **spissicornis.**

6 Abdomen très densément ponctué sur les segments dorsaux antérieurs............................ 7

— Abdomen à ponctuation modérément dense ou éparse sur les segments dorsaux antérieurs 11

7 Abdomen non rétréci en arrière, à côtés presque tout à fait parallèles 8

— Abdomen distinctement ou assez fortement rétréci en arrière, plus ou moins acuminé.......... 9

8 Abdomen très densément et régulièrement ponctué jusque vers le sommet; élytres d'un roux testacé assez brillant avec la suture et les côtés plus ou moins rembrunis......... .... **crassiuscula.**

— Abdomen à ponctuation moins serrée et visiblement plus écartée vers l'extrémité; élytres noirs avec une tache apicale et juxtasuturale rougeâtre plus ou moins dilatée .... **tristis.**

9 Sommet des élytres distinctement échancré à l'angle postero-externe ... . **puberula.**

— Sommet des élytres arrondi, non échancré aux angles postero-externes... 10

10 Abdomen à ponctuation distinctement plus écartée vers l'extrémité qu'en avant. Elytres le plus souvent ornés en arrière d'une tache rouge juxtasuturale... **intricata.**

— Abdomen à ponctuation extrêmement serrée et égale jusqu'au sommet. Elytres noirs, ornés d'une tache apicale rouge............................ **Milleri.**

11 Mesosternum caréné 12

— Mesosternum sans carène............... 16

12 Elytres rouges à handes latérales noires 13
— E ytres rouges ou noirs, concolores 14
13 Plus de 5mm. Antennes fortement épaissies; abdomen très vigoureusement et très densément ponctué; corselet peu brillant .... **curtula.**
— Moins de 5mm. Antennes moins fortement épaissies; abdomen à ponctuation fine et assez écartée; corselet très brillant .... **crassicornis.**
14 Elytres rouges; base des antennes rougeâtre... **laticornis.**
— Elytres noirs ou bruns 15
15 Antennes noires à la base, fortement épaissies, à quatrième article transverse, les cinquième à dixième très fortement transverses....................... **lata.**
— Antennes peu ou modérément épaissies, avec la base brun de poix ou brun rouge clair; leur quatrième article plus large que long, les avant derniers non ou à peine plus d'une fois et demie aussi larges que longs.................................. **brevipennis.**
16 Troisième article des palpes maxillaires fortement obconique vers l'extrémité, le quatrième relativement long, assez large à la base, rétréci vers le sommet. **sparsa.**
— Troisième article des palpes maxillaires normalement épaissi, assez grêle, le quatrième bien plus court et bien plus étroit que le troisième à la base.......... 17
17 Elytres noirs avec une tache apicale rouge juxtasuturale .... **lævigata.**
— Elytres concolores ou d'un rouge ou jaune brun varié de noir...................................... 18
18 Elytres entièrement noirs (brun foncé chez les immatures) 19
— Elytres d'une autre couleur 20
19 Abdomen vigoureusement ponctué dans les sillons transverses des segments dorsaux antérieurs.. **cornuta.**
— Abdomen à peine ponctué ou presque lisse dans les sillons transverses des segments dorsaux antérieurs .... **diversa.**
20 Elytres rougeâtres, près d'une fois un tiers plus longs que le corselet; ce dernier bien plus étroit que les élytres .... **sanguinea.**
— Elytres non ou à peine plus longs que le corselet..... 21
21 Troisième article des antennes un peu plus long que le deuxième. Elytres d'un rouge foncé sur le disque. .... **discipennis.**
— Troisième article des antennes égal au deuxième. Elytres d'un rouge clair sur le disque...... **tenuicornis.**

A. fuscipes Grav. Sous les mousses, les débris végétaux, les

petits cadavres, les matières animales en décomposition, les champignons. Juillet, septembre.

Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti); Draguignan (Ch. Azam); Le Muy.

A. rufipennis Er. Dans le lit desséché des rivières et des ruisseaux, sous les matières animales et végétales en décomposition.

Toulon (Aubert, Tholin); Le Muy; Le Beausset (Sietti).

A. laticornis Kr. Indiqué du Var près de la frontière des Alpes-Maritimes.

A. lata Grav. Sous les cadavres des petits animaux. Avril, octobre.

Hyères (Abeille); Le Beausset (Sietti).

A. brevipennis Grav. Sous les détritus, etc.

Hyères (Rizaucourt).

A. spissicornis Er. Sous les détritus, les matières animales en décomposition.

Tout le bassin de la Méditerranée (Bernhauer).

A. clavicornis Redtb. Sous les petits cadavres, les détritus végétaux et animaux en décomposition.

Bassin de la Méditerranée (Bernhauer); Brignoles (Abeille).

A. puberula Klug. Dans les écuries, les fumiers; sous les écorces.

Environs de Toulon (Cl. Rey); Saint-Raphaël (Raymond); Pignans (Ste Claire Deville); Le Beausset (Sietti).

A. intricata Mannh = **bi-punctata** Grav. Dans les bouses, les crottins, les petits cadavres.

Hyères (Cl. Rey); Draguignan (Ch. Azam); Le Muy.

A. Milleri Kr. Sous les mousses, les feuilles mortes; dans les bouses.

Draguignan (Ch. Azam).

A. tristis Grav. Dans les excréments, les crottins, etc. Août, octobre.

Le Luc (Robert); Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

A. crassiuscula Sahlb. Sous les végétaux en décomposition et dans les fumiers.

Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti).

A. sparsa Heer. Sainte-Baume; l'Estérel.

A. cornuta Fauv. Sous les excréments humains. Juin, juillet. Sainte Baume (Abeille).

A. sanguinea L. Dans les détritus, etc

Le Beausset (Sietti).

A. tenuicornis Kr. Sous les détritus, au bord des marais saumâtres. Avril, mai.

Hyères (Cl. Rey, Ste Cl. Deville).

A. diversa Sahlb. Dans les excréments des ruminants et des volailles.

Le Beausset (Sietti); Hyères (Heyden).

A. lævigata. Gyll. Sous les bouses et autres excréments.

Hyères (Cl. Rey).

A. cuniculorum Kr. Sous les pierres, en avril.

Hyères (Cl. Rey).

A. ruficornis Grav. Dans les petits cadavres, les végétaux en décomposition, sous les feuilles mortes.

Le Beausset (Sietti).

A. discipennis Grav. Sous les mousses, dans les champignons en décomposition.



Toulon (Coquerel).

A. nitida Grav. = **bipunctata** Ol. Sous les cadavres desséchés des petits animaux; dans les bouses et les crottins. Mai, octobre.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert, Tholin); Saint-Raphaël (Aubert, Raymond); Le Beausset (Sietti).

POLYSTOMA Stephens

1 Avant-corps tout à fait terne, à pubescence jaunâtre, rude et serrée. Abdomen densément ponctué. **obscurella.**
— Avant-corps d'un brillant faible et atténué, mais distinct. Abdomen éparsement ponctué............... 2
2 Corselet et élytres grossièrement ponctués........ **grisea.**
— Corselet et élytres finement ponctués.. .... **albopila.**

P. albopila Grav. Sous les fucus et les plantes marines.

Hyères, Saint-Raphaël (Cl. Rey); Agay (Ste Cl. Deville).

P. grisea Kr. = **senilis** Rey. Sous les détritus marins.

Les Sablettes (Tholin); Hyères, Fréjus (Cl. Rey).

P. obscurella Grav. Sous les détritus marins.

Saint-Raphaël; Hyères (de Boissy).

DINARDA Mannerheim

D. dentata Grav. Elytres et côtés du corselet d'un brun rouge; dessus à ponctuation serrée.

Vit en société avec plusieurs espèces de fourmis.

Toulon (Tholin); Saint-Raphaël (Aubert).

ATEMELES Stephens

A. emarginata Payk. D'un roux testacé assez clair, les trois premiers segments abdominaux fortement relevés en bourrelet le long de leur bord postérieur.

Dans les nids de la *Formica flava*. Septembre.

La Garde (Aubert).

ZYRAS Stephens

1 Corselet fortement arqué latéralement, deux fois aussi large que long, aussi large que les élytres qui sont au moins aussi longs que lui. Abdomen lisse, à base quelquefois rougeâtre. Elytres obscurs .... **laticollis.**

— Corselet moins large que les élytres, qui sont un peu plus courts que lui 2

2 Elytres testacés, concolores, non rugueusement ponctués .... **fulgidus.**

— Elytres testacés, avec une tache triangulaire noire, à l'angle postero-externe et rugueusement ponctués. .... **Haworthi.**

Z. **fulgidus** Grav. Dans les fourmilières.

Var, sans indication de localité (Robert).

Z. **Haworthi** Steph. avec *Lasius fuliginosus* et *Formica rufa*.

Gonfaron (Ste Cl. Deville).

Z. **laticollis** Maerck avec *Lasius fuliginosus*.

Saint-Raphaël (Raymond).

DRUSILIA Leach

D. **canaliculata** F. Dessus d'un testacé roussâtre, très ponctué, avec la tête et une bande large au sommet de l'abdomen, d'un brun noir. Corselet fortement sillonné.

Sous les pierres, dans les troncs d'arbres, en compagnie de plusieurs espèces de fourmis; dans les détritus végétaux, les mousses. Mars, octobre.

Toulon (Aubert, Jaubert); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Le Luc (Robert); Hyères, Le Beausset (Sietti).

MYRMŒCIA Rey

M. plicata Er. = **Rougeti** Fairm. Noir, avec les élytres, la base et le sommet de l'abdomen, roussâtres.

Dans les fourmilières.

Toulon (Tholin, Aubert).

CALLICERUS Gravenhorst

1 Antennes testacées; articles 9-10 subcarrés, le onzième deux fois aussi long que le dixième. Abdomen assez densément pointillé à la base .... **rigidicornis.**
— Antennes noires; neuvième article très transverse, dixième très allongé, cinq fois plus long. Abdomen presque lisse .... **obscurus.**

C. obscurus Grav. Dans les endroits humides et au bord des ruisseaux, sous les mousses, les feuilles mortes, etc.

Le Beausset (Sietti); Le Luc (Robert).

C. rigidicornis Er. Sous les feuilles humides.

Hyères (Aubert); Le Luc (Robert).

ALIANTA Thomson

A. bipartita Fauv. Déprimée, assez étroite, recouverte d'une pubescence d'un gris doré, peu serrée, mais longue, surtout à l'abdomen. D'un noir plombé, avec la bouche, les antennes, les élytres, à l'exception du tiers basilaire, la marge apicale du sixième segment de l'abdomen, le septième en entier et les pattes d'un testacé orangé.

Fréjus (Raymond).

HALOBRECTA Thomson

1 Front non fovéolé sur son milieu. Corselet simplement impressionné vers sa base. Elytres fortement ponctués, noirs. .... **flavipes.**

— Front fovéolé sur son milieu. Corselet légèrement bisillonné vers sa base. Elytres finement ponctués, d'un brun roussâtre .... **puncticeps.**

H. flavipes Thoms. Sous les fucus et autres plantes marines rejetées sur la grève.

Saint-Raphaël (Cl. Rey).

H. puncticeps Thoms. Sous les fucus et dans les graviers au bord de la mer et des étangs salés.

Agay; Sainte-Maxime (Ste Cl. Deville); Saint-Raphaël.

NOTOTHECTA Thomson

1 Corselet assez finement sillonné; dessus brun noirâtre mat... **anceps.**
— Corselet sans sillon et paraissant lisse .... **lævicollis.**

N. lævicollis Rey. Sous les pierres, en compagnie de fourmis du genre *Atta* et principalement l'*Atta capitata*. Mars, avril.

Hyères (Cl. Rey).

N. anceps Er. Dans les fourmilières ou leur voisinage.

L'Estérel.

COLPODOTA Rey

1 Quatrième article des antennes légèrement transverse ou carré...................................... 2
— Quatrième article des antennes plus long que large... 8
2 Quatrième article des antennes légèrement transverse. Elytres testacés à suture enfumée .... **sordida.**
— Quatrième article des antennes carré 3
3 Abdomen à ponctuation écartée, au moins au sommet. 4
— Abdomen à ponctuation serrée, même au sommet.... 7
4 Elytres entièrement noirs; corselet sans fossette à la base .... **parva.**
— Elytres testacés, tachés de noir 5
5 Corselet brillant; élytres testacés avec l'écusson et les angles externes noirs .... **clientula.**
— Corselet mat à points très serrés 6

6 Corselet sillonné.............................. **fuscipes.**
— Corselet non sillonné .... **melanaria.**
7 Corselet mat, sans sillon. Premier article des antennes à peu près aussi large que le deuxième .... **parens.**
— Corselet brillant, sillonné. Premier article des antennes renflé, plus large que le deuxième .... **orphana.**
8 Corselet nettement sillonné .... **laticollis.**
— Corselet à sillon effacé; articles 6-10 des antennes pileux .... **fungi.**

C. **melanaria** Mannh. Dans les bouses, les fumiers, les crottins et sous la mousse au pied des arbres. Septembre.

Le Beausset (Sietti).

C. **sordida** Marsh. Sous les mousses, les débris végétaux, les fumiers, les crottins, les excréments; sur le gravier au bord des eaux; parfois dans les agarics pourris. Toute l'année.

Fréjus (Cl. Rey).

C. **parva** Sahlb. Dans les bouses, les crottins, les débris végétaux, les agarics et sous les mousses. Juin, septembre, aussi en décembre.

Hyères (de Boissy); Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti).

C. **parens** Rey. Sous les mousses, les fagots, les agarics en décomposition.

Sainte-Baume (Abeille).

C. **orphana** Dans les fagots de pin, sous les détritus. Printemps, été.

Toulon (Aubert); La Garde (Bérard).

C. **fungi** Grav. Sous les mousses, les feuilles mortes, les débris végétaux et animaux, les algues, les champignons, parfois aussi avec les fourmis.

Toulon (Aubert); Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti); Hyères (Cl. Rey).

C. clientula Er. Dans les endroits humides, sous les mousses, les feuilles mortes, les détritus végétaux.

Toulon (Fauvel); Hyères, Fréjus (Cl. Rey).

C. fuscipes Heer. Sous les cadavres, les crottins, les fumiers, les agarics.

Saint-Raphaël (Ch. Azam, A. Grouvelle).

C. laticollis Steph. Sous les mousses, les feuilles mortes, les débris végétaux, au bord des étangs et des rivières.

Hyères (Abeille).

AMISCHA Thomson

1	Corselet nettement transverse	4
—	Corselet à peine ou non transverse	2
2	Dessus brun ou noir de poix, plus ou moins brillant.	**exilis.**
—	Dessus roux testacé ou roux obscur, avec une ceinture abdominale plus foncée	3
3	Dessus roux testacé; corselet à peine plus large que long; abdomen étranglé à la base	**indocilis.**
—	Dessus roux obscur; corselet un peu plus long que large; abdomen brun non étranglé à la base.....	**filaria.**
4	Tête fovéolée	**filum,**
—	Tête non fovéolée, un peu moins large que le corselet, abdomen à sommet testacé.....................	**analis.**

A. analis Grav. Sous les mousses, les détritus, les feuilles mortes, aussi dans les champignons, Mars, octobre.

Le Luc (Robert); Hyères, Fréjus (Cl. Rey).

A. filum Rey. Sous les plantes marines, au printemps.

Hyères (Cl. Rey).

A. filaria Fauv. Hyères (Fauvel, Lethierry).

A. exilis Er. Sous les débris végétaux, les vieilles écorces de pin, de peuplier, etc.

Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

A. indocilis Heer. Sous les pierres enfoncées dans le sol.

Saint-Maximin (Belon, Abeille).

GEOSTIBA Thomson

1 Dessus roux ferrugineux; élytres déprimés, égalant au plus la moitié de la longueur du corselet........ 2
— Dessus testacé plus ou moins brillant; élytres subdéprimés plus longs que la moitié du corselet........ 3
2 Tête noire ou brune; corselet carré avec une fossette à la base; abdomen d'un brun noir avec l'extrémité d'un roux ferrugineux .... **circellaris.**
— Tête d'un roux de poix; corselet à peine transverse avec une faible impression transversale à la base; abdomen roux testacé brillant avec le quatrième segment ♂ et quelquefois le cinquième ♀, plus ou moins rembruni ou d'un noir de poix ...... **curtipennis.**
3 Elytres à granulation dense, fine et légère....... **testacea.**
— Elytres à granulation plus ou moins fine, et ayant deux gros tubercules ou une carène suturale............ 4
4 Granulation des élytres très fine et espacée; ceux-ci ayant une carène suturale peu élevée et s'affaiblissant de la base à l'extrémité .... **furcifera.**
— Granulation des élytres assez forte et peu serrée; ceux-ci parés avant le milieu de la suture de deux gros tubercules obconiques .... **conifera.**

G. conifera Fauv. Sous les pierres des sommets de la Sainte-Baume (Fauvel).

G. furcifera Fauv. Sous les pierres, les détritus, etc.

Saint-Raphaël (Fauvel).

G. circellaris Grav. Sous les détritus, les pierres.

Le Luc (Robert).

G. curtipennis Aubé. Sous les feuilles mortes des cistes et des chênes liège, etc. Hiver, printemps.

Saint-Raphaël (Raymond); Le Muy, Hyères (Tholin).

G. testacea Bris. Sous les fucus, les algues et parmi les graviers au bord de la mer et près des étangs salés.

Toulon (Martin); Hyères, Saint-Raphaël (Cl. Rey).

TAXICERA Rey

T. deplanata Grav. Allongée, déprimée, finement et peu pubescente, d'un noir brillant, avec les élytres d'un brun de poix, parfois un peu roussâtre ou châtain; la bouche et les antennes d'un roux obscur, avec la base de celles-ci et les tibias testacés.

Sous les cadavres des petits animaux.

Hyères (Cl. Rey); Saint-Raphaël (Ph. Grouvelle).

DINARÆA Thomson

D. angustula Gyll. Etroite, parallèle, un peu déprimée. D'un noir assez brillant, densément et très finement ponctuée, finement pubescente. Antennes de la longueur du corps, d'un brun roussâtre, testacées à la base.

Au bord des mares et des étangs, dans les endroits humides. Printemps.

Etang de Villepey (Ch. Azam); L'Estérel (Jaubert).

LIOGLUTA Thomson

L. vicina Steph. = **umbonata** Er. Noire, brillante, à fine pubescence grise. Antennes noires. Deux faibles impressions sur le front, une seule peu marquée à la base du corselet, celui-ci finement et peu densément ponctué. Elytres déprimés, d'un testacé obscur, avec le bord extérieur brunâtre.

Dans les matières végétales en décomposition, dans les bouses, au bord des marais, quelquefois au bord de la mer.

Toulon (Tholin); Draguignan, Bagnols (Ch. Azam); Le Muy; Fréjus; Roquebrune.

ATHETA Thomson

1 Abdomen nettement parallèle........................ 7
— Abdomen légèrement mais visiblement rétréci au sommet.. 2
2 Quatrième article des antennes carré ou transverse... 4
— Quatrième article des antennes plus long que large... 3
3 Avant corps presque mat, à reflets bronzés... **picipennis.**
— Avant corps assez brillant, bronzé......... **atramentaria.**
4 Quatrième article des antennes carré............ **zosteræ.**
— Quatrième article des antennes transverse....... .. 5
5 3^{mm} au moins; antennes robustes; disque des élytres testacé...... .... **longicornis.**
— 2^{mm} au plus; élytres noirs 6
6 Abdomen à ponctuation égale, très dense; tête et corselet sillonné, élytres plus longs que ce dernier. **sordidula.**
— Abdomen moins densément ponctué au sommet qu'à la base. Corselet seul sillonné...... .... **celata.**
7 Corselet à peine ou non transverse.................. 26
— Corselet nettement, plus ou moins fortement transverse. 8
8 Tête visiblement dégagée du corselet; antennes noirâtres à base brune .... **cava.**
— Tête plus ou moins engagée dans le corselet......... 9
9 Quatrième article des antennes carré ou transverse... 13
— Quatrième article des antennes plus long que large... 10
10 Dessus brun rougeâtre avec la tête et deux ou trois segments abdominaux noirs. Avant corps brillant à ponctuation bien nette...................... **brunnea.**
— Corps noir ou brun............................... 11
11 Corps noir; pattes brunes ou testacées; antennes brunes parfois à premier article testacé. Corselet sillonné ayant une fovéole à la base. Avant corps soyeux, abdomen à ponctuation forte, égale. **meridionalis.**
— Corps plus ou moins noir, souvent bronzé; élytres bruns ou testacés 12
12 Corselet étroit, d'un noir très bronzé, chagriné, à ponctuation rare et fine; élytres bien plus longs que lui. Articles 8-10 des antennes plus longs que larges. .... **aquatica.**
— Corselet non chagriné à ponctuation râpeuse, serrée. Articles 8-10 des antennes transverses .... **Pertyi.**
13 Quatrième article des antennes transverse........... 18
— Quatrième article des antennes carré................ 14
14 Antennes entièrement testacées; dessus presque mat; tête aussi large que le corselet .... **laticeps.**
— Antennes plus ou moins foncées à base d'un brun clair ou entièrement noires 15

15 Antennes plus ou moins foncées à base d'un brun clair. 17
— Antennes entièrement noires........................ 16
16 Onzième article des antennes plus court que les deux précédents réunis. Tête et corselet mats, rugueusement pointillés........................... **nigricornis.**
— Onzième article des antennes égal aux trois précédents réunis. Tête et corselet assez brillants, à ponctuation effacée................................ **ravilla.**
17 Tête et corselet brillants, à ponctuation à peine visible. Dernier article des antennes plus court que les deux précédents .... **palustris.**
— Tête et corselet plus ou moins mats. Dernier article des antennes aussi longs que les trois précédents. **divisa.**
18 Taille inférieure à 1^{mm}; noir, peu brillant. Elytres souvent bruns .... **inquinula.**
— Taille inférieure à 2^{mm}, mais ayant au moins 1^{mm}... 19
— Taille 2^{mm} et plus.................................. 20
19 Corps noir, mat; élytres et anus bruns .... **amicula.**
— Corps brillant; corselet d'un roux obscur très brillant. **ægra.**
20 Antennes assez longues, non en massue perfoliée 24
— Antennes courtes, en massue perfoliée.............. 21
21 Antennes testacées................................ 23
— Antennes plus ou moins foncées, à base noir de poix.. 22
22 Corselet brillant, légèrement transverse ..... **dilaticornis.**
— Corselet très mat ainsi que la tête................. **oblita.**
23 Elytres obsolètement ponctués, testacés ..... **subterranea.**
— Elytres très fortement ponctués, testacés à base et côtés foncés .... **minor.**
24 Base des antennes brune; pattes et élytres, sauf l'écusson et les angles, testacés.................. **trinotata.**
— Base des antennes testacée 25
25 Corselet peu brillant, à ponctuation nette, râpeuse; corps allongé............................ **nigritula.**
— Corselet brillant, à ponction effacée; corps élargi. **coriaria.**
26 Quatrième article des antennes transverse. Noir brillant; élytres à bande oblique testacée; tibias et tarses testacés........................... **triangulum.**
— Quatrième article des antennes carré ou très peu plus long que large.............................. 31
— Quatrième article des antennes bien plus long que large 27
27 Troisième article des antennes égal au deuxième..... 29
— Troisième article des antennes plus petit que le deuxième.................................... 28
28 Noir, assez brillant; élytres brunâtres; antennes brunes; pattes d'un testacé obscur; corselet à côtés arqués .... **fluviatilis.**
— Noir; élytres un peu moins foncés; antennes d'un

roux brunâtre; pattes d'un testacé de poix; corselet à côtés presque droits........................ **longula.**

29 Tempes non rebordées. Corselet presque carré, obsolètement canaliculé. Corps brunâtre, avec les élytres moins foncés .... **fragilicornis.**

— Tempes rebordées 30

30 Abdomen à sommet testacé, uniformément pointillé, à peine moins densément en arrière. Elytres d'un brun roussâtre. Pattes testacées .... **marina.**

— Abdomen à sixième segment roussâtre, plus ou moins ponctué à la base, lisse ou presque lisse sur les quatrième ou cinquième segments. Elytres brunâtres .... **elongatula.**

31 Troisième article des antennes plus long que le deuxième. Tempes complètement rebordées; disque des élytres et pattes testacés .. . . **Reyi.**

— Troisième article des antennes égal au deuxième..... 32

32 Quatrième segment abdominal impressionné à la base; dessus noir; élytres un peu roussâtres; antennes obscures.................................... **occulta.**

— Quatrième segment abdominal non impressionné..... 33

33 Tempes non rebordées. Dessus noir; élytres brunâtres; antennes, pattes et sommet de l'abdomen testacés ....s... **fragilis.**

— Tempes rebordées. Noir de poix brillant; élytres, sommet de l'abdomen, antennes et pattes testacés. **debilis.**

A. **brunnea** F. Sous les mousses, les détritus végétaux, quelquefois sur les fleurs. Mars, octobre.

Sainte-Baume (Abeille).

A. **Reyi** Kiesw. Sous les détritus végétaux, les feuilles mortes.

Hyères (Cl. Rey); Sainte-Baume (Sietti).

A. **aquatica**. Thoms. Sous les mousses, les feuilles mortes, au bord des eaux, aussi dans les champignons. Printemps.

Le Beausset (Sietti).

A. **Perthyi** Heer. Sous les détritus végétaux, au bord des marais et dans les champignons. Printemps, automne.

Hyères, Saint-Raphaël (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

A. **triangulum** Kr. Dans les champignons; les détritus végé-

taux, au bord des eaux; sous les fucus et les détritus marins au bord de la mer.

Hyères (v. Heyden); Le Beausset (Sietti).

A. trinotata Kr. Sous les écorces, les détritus, les mousses; entre les feuillets de certains champignons. Février, novembre.

Le Luc (Robert); Le Muy; Le Beausset (Sietti); Hyères (Cl. Rey).

A. nigritula Grav. Dans les champignons en décomposition; sous les mousses, les détritus végétaux. Juin, novembre.

Draguignan, Brovès (Ch. Azam).

A. subterranea Mls. Sous les pierres, les feuilles mortes, les mousses, en compagnie d'une fourmi du genre *Atta*. Avril, août.

Hyères, (Cl. Rey).

A. coriaria Kr. Sous les pierres, les débris végétaux, les fruits pourris; dans les troncs caverneux et les plaies des arbres, et sous leurs écorces. Mars, octobre.

Hyères (Cl. Rey).

A. oblita Er. Sous les détritus végétaux, les feuilles mortes, au bord des eaux, aussi dans les champignons. Mai, octobre.

Le Beausset (Sietti); Le Muy.

A. dilaticornis Kr. Dans les champignons, sous la mousse des pins et quelquefois dans les nids de *Vespa crabo*.

Var (Fauvel), sans désignation de localités.

A. minor Aubé. Dans les détritus marins sur les plages.

Fréjus (Aubert, Raymond); Saint-Raphaël (Raymond).

A. debilis Er. Sous les détritus végétaux. Avril, novembre.

Le Luc (Robert); Hyères (Abeille).

A. laticeps Thoms. Sous les mousses et les roseaux au bord des eaux stagnantes.

Saint-Maximin (Belon).

A. meridionalis Rey. Sous les débris végétaux et sur la vase au bord des eaux saumâtres et salées.

Hyères (Bellier, Cl. Rey. de Germiny); Fréjus (Cl. Rey); étang de Villepey.

A. marina Rey. Sous les algues au bord des eaux salées et saumâtres.

Hyères (Bellier).

A. cava Fauv. Sous les pierres, les détritus, les fumiers. Avril.

Hyères (Cl. Rey); Saint-Raphaël (Raymond).

A. elongatula Grav. Sous les monsses, les amas de feuilles autour des mares et dans les endroits humides. Avril, novembre.

Hyères (Aubert, Cl. Rey); Fréjus (Cl. Rey); Saint-Raphaël.

A. picipennis Mannh. Sous les mousses, les bouses, les crottins, les débris végétaux et les petits cadavres.

Var, sans indication de localités (Fauvel).

A. atramentaria Gyll. Sous les mousses, les détritus, les excréments des ruminants et dans les champignons. Le soir au vol autour des fumiers. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); Hyères (Cl. Rey); Le Muy.

A. longicornis Grav. Même habitat que la précédente.

Le Beausset (Sietti).

A. nigricornis Thoms. Dans les détritus végétaux, sous les algues et les fucus au bord de la mer.

Saint-Raphaël (Cl. Rey).

A. divisa Markl. Sous les petits cadavres, les pierres, les mousses, les algues et les bolets arboricoles. Avril, octobre.

Hyères (Cl. Rey).



A. occulta Er. Au pied des arbres dans les endroits humides, sous les détritus, les cadavres et dans les bouses.

Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

A. palustris Kiesw. Sous les algues et les détritus au bord des eaux douces et saumâtres. Juin, septembre.

Hyères (Cl. Rey); Toulon (Sietti).

A. ravilla Er. Sous les agarics, les débris végétaux, les écorces, surtout celles des pins et des ormes. Avril, novembre.

Le Beausset (Sietti).

A. sordidula Er. Sous les bouses, les crottins, les fumiers. Juin, septembre.

Le Beausset (Sietti).

A. celata Er. Sous les pierres, les détritus végétaux, les crottins et les bouses; dans les champignons. Mai, décembre.

Le Beausset, Sainte-Baume (Sietti).

A. zosteræ Thoms. Sous les pierres, les crottins et plus particulièrement sous les excréments des pigeons, aussi dans les champignons. Février, octobre.

Toulon (Aubert); Sainte-Baume (Sietti).

A. amicula Steph. Dans les bouses, les crottins, les champignons et dans les débris animaux et végétaux. Mars, octobre.

Hyères (Cl. Rey); La Seyne (Tholin); Le Beausset (Sietti).

A. inquinula Grav. Dans les crottins de cheval, les excréments et les débris végétaux, parfois dans les champignons. Mai, septembre.

Le Beausset (Sietti).

A. **ægra** Heer. Sous les mousses, les feuilles mortes; dans les agarics et sur le sable au bord des eaux douces.

Hyères (v. Heyden).

A. **fragilicornis** Kr. Sur le sable au bord des eaux.

Saint-Raphaël (Cl. Rey).

A. **fluviatilis** Kr. Même habitat.

Hyères (Cl. Rey).

A. **fragilis** Kr. Sur le sable au bord de la mer.

Hyères (Cl. Rey).

A. **longula** Heer. Sous les détritus végétaux, au bord de la mer.

Hyères (Cl. Rey); Saint-Raphaël.

ALOCONOTA Thomson

1 Cinquième segment abdominal ♂ et ♀ inerme; noir; élytres brunâtres; antennes d'un roux obscur; pattes testacées .... **gregaria.**
— Cinquième segment abdominal ♂, avec une dent sur le dos 2
2 Articles 8-10 des antennes visiblement transverses; celles-ci pilosellées; quatrième et cinquième segments abdominaux un peu plus grands que les précédents .... **sulcifrons.**
— Articles 8-10 des antennes non transverses 3
3 Articles 8-10 des antennes pas ou un peu plus longs que larges. Noir de poix brillant. Élytres moins obscurs; pattes testacées .... **cambrica.**
— Articles 8-10 des antennes bien plus longs que larges. Brunâtre; base des antennes testacée. Élytres quelquefois d'un roux testacé .... **languida.**

A. **languida** Er. Au bord des eaux.

Hyères (v. Heyden).

A. **sulcifrons** Steph. Au bord des eaux, sous les pierres, les feuilles mortes et autres débris végétaux.

Hyères (Cl. Rey).

A. **cambrica** Woll. Hyères (Cl. Rey).

A. **gregaria** Er. Au bord des eaux et dans les mousses humides.

Hyères (Cl. Rey, Bellier).

TOMOGLOSSA Kraatz

T. luteicornis Er. Allongée, linéaire, peu convexe, finement et légèrement pubescente; d'un noir de poix brillant, avec les élytres d'un brun ferrugineux vers leur extrémité. La bouche, les antennes et les pieds testacés.

Parmi les détritus au bord des rivières et des marécages.

Fréjus (Cl. Rey).

DILACRA Thomson

D. luteipes Er. Parallèle; noire, un peu brillante; antennes plus longues que la tête et le corselet réunis, d'un brun noir, plus claires à la base et à l'extrémité. Corselet plus étroit que les élytres, ayant quelquefois une fossette peu marquée à la base. Elytres un peu plus longs que le corselet; pattes testacées.

Au bord des étangs et des mares.

Etang de Villepey; Fréjus (Cl. Rey).

GNYPETA Thomson

G. carbonaria Mannh. D'un noir brillant à pubescence grise, peu serrée. Corselet aussi long que large, finement ponctué et rétréci à la base, celle-ci marquée d'une petite fossette transversale. Elytres un peu plus longs que le corselet, également ponctués. Pattes d'un brun roussâtre, cuisses noirâtres.

Sous les détritus au bord des eaux et sur la vase. Printemps, été.

Le Beausset (Sietti); Hyères (Cl. Rey).

THINONOMA Thomson

T. atra Grav. Noir mat, à pubescence très fine d'un cendré

soyeux; pattes brunes, avec la base des cuisses, les genoux et les tarses jaunes.

Au bord des ruisseaux.

Toulon, ruisseau des Amoureux (Aubert).

ISCHNOPODA Thomson

I. **umbratica** Er. D'un noir luisant; tête, corselet et élytres d'un brun luisant à pubescence fine d'un gris soyeux. Antennes brun rougeâtre. Tarses jaunâtres.

Au bord des ruisseaux.

Le Beausset (Sietti).

TACHYUSA Erichson

1	Corps noir ou noir bleuâtre avec la base de l'abdomen plus étroite que les élytres et d'un rougeâtre plus ou moins clair	2
—	Corps noir ou brun; abdomen concolore (excepté *coarctata*)	4
2	Corselet rougeâtre	**ferialis.**
—	Corselet concolore	3
3	D'un noir luisant	**balteata.**
—	D'un noir bleuâtre à pubescence cendrée	**concinna.**
4	Abdomen à peine resserré à la base; base des antennes, genoux et tarses testacés	**scitula.**
—	Abdomen légèrement resserré à la base; antennes et pieds entièrement testacés	**coarctata.**

T. **ferialis** Er. Enterré dans le sable au bord des ruisseaux. Août, septembre.

Toulon, ruisseau des Amoureux (Aubert); Hyères (Coquerel); Fréjus (Cl. Rey): Le Beausset (Sietti).

T. **balteata** Er. Dans les herbes et sous les cailloux au bord des ruisseaux. Juin, septembre.

Sauvebonne (Aubert); Fréjus, Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); La Crau (Sietti).

T. concinna Heer. Sur la vase au bord des eaux. Printemps.

Toulon, ruisseaux des Amoureux (Aubert).

T. coarctata Er. Même habitat que les précédents.

Draguignan (Jaubert); Fréjus (Jaubert, Robert, Raymond).

T. scitula Er. Au bord des ruisseaux.

Toulon, ruisseau des Amoureux (Aubert).

MYRMECOPORA Saulcy

1 Antennes grêles. Vertex un peu échancré en arrière.. 3
— Antennes robustes. Vertex légèrement tronqué en arrière.. 2
2 Troisième article des antennes un peu moins long que le deuxième; les sixième et dixième fortement transverses. Corselet légèrement sillonné sur sa ligne médiane.................................. **fugax.**
— Troisième article des antennes sensiblement égal au deuxième; les neuvième et dixième seuls un peu transverses. Corselet fortement sillonné sur sa ligne médiane.. **læsa.**
3 Antennes testacées, atteignant le milieu des élytres, à articles 7-10 suballongés ou carrés.............. **uvida.**
— Antennes dépassant à peine la base du corselet, à articles 7-10 transverses.......................... **sulcata.**

M. læsa Er. Sous les pierres.

Sainte-Maxime; Saint-Raphaël (Raymond); Les Sablettes (Tholin).

M. fugax Er. Au bord des eaux, sur la vase humide où il se creuse des galeries.

Hyères (Cl. Rey).

M. uvida Er. Sous les algues au bord de la mer. Juin.

Toulon (Aubert); Hyères (Cl. Rey).

M. sulcata Kiesw. Sous les fucus au bord de la mer.

Toulon (Aubert); Hyères (Coquerel, Cl. Rey).

BORBOROPORA Kraatz

B. Kraatzi Fuss. Un peu déprimée, d'un noir de poix, brillante, recouverte d'une pubescence grisâtre avec les élytres et les pieds brunâtres.

Dans les champignons.

Pignans (Fauvel).

FALAGRIA Mannerheim

1	Corselet avec un profond sillon longitudinal	2
—	Corselet avec un léger sillon et une fossette à la base.	5
2	Ecusson non sillonné	4
—	Ecusson sillonné	3
3	Large ; à pubescence serrée ; antennes brunes....	**sulcata.**
—	Etroite ; à pubescence très écartée ; antennes rougeâtres à base testacée	**sulcatula.**
4	Corselet brun de poix. Elytres bruns, plus foncés sur le disque et les côtés	**longipes.**
—	Corselet rougeâtre clair ; élytres bruns concolores.	**thoracica.**
5	D'un testacé rougeâtre ; pubescence serrée ; écusson avec deux petites carènes à la base. Elytres unicolores	**obscura.**
—	D'un brun noir ; pubescence peu serrée ; écusson uni. Elytres plus clairs à l'extrémité	**nigra.**

F. longipes Woll. Sous les détritus ; le foin mouillé.

Hyères (Cl. Rey).

F. thoracica Curt. Sous les détritus, les mousses, etc.

Saint-Raphaël (Raymond).

F. sulcata Payk. Sous les feuilles mortes, les détritus végétaux et au vol le soir autour des fumiers. Février, juillet.

Le Beausset (Sietti).

F. sulcatula Grav. Sous les détritus, sous les pierres, au bord des eaux et dans les endroits marécageux.

Le Beausset, Hyères (Sietti).

F. **nigra** Grav. Sous les herbes sèches, les détritus; dans les fumiers, le terreau. Avril, octobre.

Saint-Raphaël (Aubert); Le Beausset (Sietti); Hyères (C. Rey).

F. **obscura** Grav. Dans les fumiers; sous les pierres, les détritus végétaux, les feuilles mortes et dans les champignons.

Toulon (Aubert); Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

AUTALIA Stephens

A. **impressa** Ol. Testacée rougeâtre; tête et abdomen avant le sommet, noirs. Elytres bruns; corselet noir avec un fin sillon vers le sommet et deux à la base, ainsi que des fossettes latérales.

Dans les champignons; sous les amas de feuilles, les végétaux en décomposition. Juin, septembre.

Fréjus (Aubert); Le Luc (Robert).

BOLITOCHARA Mannerheim

B. **lunulata** Payk. Corselet et base de l'abdomen d'un roux clair. Tête foncée aussi large que le corselet. Elytres bruns, avec les épaules, les bords et le sommet rougeâtres ou roux avec une tache à l'angle apical externe.

Dans les champignons, les bolets en décomposition. Juin, octobre.

Draguignan (Jaubert); Hyères (Abeille).

LEPTUSA Kraatz

1 Elytres aussi longs que le corselet. Noir; corselet et sommet de l'abdomen rougeâtres .... **ruficollis**.

— Elytres plus longs que le corselet 2

2 Pubescence jaunâtre peu serrée; antennes entièrement d'un roux ferrugineux ainsi que les pattes....... **analis.**
— Pubescence presque nulle. Base des antennes et pattes testacées .... **fuliginosa.**

L. analis Gyll. Sous les écorces de pin et les détritus végétaux. Printemps.

Toulon (Aubert); Sainte-Baume (Sietti).

L. fuliginosa Aubé. Sous les écorces de *Quercus robur.*

L'Estérel, Agay (S[te] Cl. Deville).

L. ruficollis Er. Sous les écorces et dans les fagots.

Sainte Baume (Sietti).

PLACUSA Erichson

P. infima Er. Noire; un peu déprimée, à fine pubescence grise. Elytres d'un brun foncé ou d'un brun testacé. Abdomen testacé à l'extrémité. Pattes testacées.

Sous les écorces des chênes et des pins.

Sainte-Baume (Abeille).

GYROPHÆNA Mannerheim

1 Elytres bruns; tête un peu transverse; corselet bi-sérialement ponctué sur le disque .... **polita.**
— Elytres en parties, base de l'abdomen et anus d'un rougeâtre testacé; corselet bi-sérialement ponctué sur le disque avec un ou deux points en dehors de la série .... **nana.**

G. nana Payk. Dans les bolets. Printemps, automne.

L'Estérel (Péragallo).

G. polita Grav. Dans les bolets; sous les vieilles écorces des chênes et des peupliers.

Le Luc (Robert).

AGARICOCHARA Kraatz

A. lævicollis Kr. Oblongue, assez large, un peu convexe, recouverte d'une pubescence fine et très lâche, d'un roux ferrugineux assez brillant, avec la tête, les angles postero-externes des élytres, la poitrine et l'abdomen (moins le sommet des segments) plus ou moins rembrunis; la bouche, la base des antennes et les pieds testacés.

Dans les bolets qui croissent sur les pins et les vieux hêtres. Automne.

Sainte-Baume (Abeille, Sietti).

ACTOCHARIS Fauvel

A. marina Fauv. Testacée, mat; tête obscure; abdomen noir, moins le sommet. Ponctuation invisible.

Dans le sable fin baigné par la mer.

Plage d'Agay (Ste Cl. Deville).

PHYTOSUS Curtis

1 Dessus brun noir, presque mat; élytres à peu près de la longueur du corselet .... **spinifer.**
— Dessus testacé; élytres plus courts que le corselet ... 2
2 Abdomen testacé, avec les deux avant derniers segments noirs .... **nigriventris.**
— Abdomen rembruni, à base et sommet plus clairs. **balticus.**

P. spinifer Curt. Sous les algues au bord de la mer. Printemps.

Agay; Sainte-Maxime.

P. balticus Kr. Sur le sable au bord de la mer.

Hyères (Cl. Rey).

P. nigriventris Chevr. Sous les algues.

Toulon (Cl. Rey).

HYGRONOMA Erichson

H. dimidiata Grav. Allongée, linéaire, déprimée, d'un noir peu brillant, avec la base des antennes et les pieds d'un roux testacé et au moins la moitié des élytres d'un testacé flave.

Au bord des fossés ou des marais, où elle se tient cachée vers la souche des plantes aquatiques, entre les couches serrées de leurs feuilles engaînantes.

Hyères (Abeille, Cl. Rey).

DIGLOSSA Haliday

D. submarina Fairm. Allongée, presque parallèle; d'un brun noir peu brillant; élytres mats de la longueur du corselet environ; abdomen s'élargissant vers le sommet.

Sous les détritus marins. Juin.

Hyères (Cl. Rey).

PRONOMEA Erichson

P. rostrata Er. Noir de poix brillant; élytres plus clairs; antennes à base moins foncée et à extrémité ferrugineuse; abdomen presque lisse; anus brun; patte d'un brun roux.

Sous les détritus végétaux, les feuilles mortes, dans les endroits humides et dans les bouses. Printemps, automne.

Draguignan, Les Arcs (Jaubert); Le Muy.

MYLLÆNA Erichson

1	Taille ne dépassant pas 1mm 1/2	7
—	Taille dépassant 1mm 1/2	2
2	Corps étroit, fusiforme, allongé; abdomen long, légèrement acuminé	4

— Corps large, court; abdomen court, légèrement acuminé 3

3 Angles postérieurs du corselet un peu obtus, prolongés en arrière. Taille supérieure à 2^{mm}.............. **dubia.**

— Angles postérieurs du corselet droits, non prolongés en arrière. Taille inférieure à 2^{mm}.......... **intermedia.**

4 Elytres au moins aussi longs que le corselet; dessus noir à pubescence d'un gris foncé; pattes noirâtres. .... **gracilicornis.**

— Elytres plus courts que le corselet 5

5 Rougeâtre, presque mat, à pubescence jaune. Abdomen enfumé................................ **brevicornis.**

— Noir de poix, à pubescence grise 6

6 Antennes d'un ferrugineux clair avec le premier article testacé; anus et pattes d'un testacé pâle. ... **tenuicornis.**

— Antennes rembrunies au milieu; pattes, anus et souvent le bord postérieur des segments abdominanx, rougeâtres.............. .... **elongata.**

7 Elytres bien plus courts que le corselet; corps brunâtre. .... **infuscata.**

— Elytres plus longs que le corselet; corps noirâtre.... 8

8 Dessus noir mat; abdomen très acuminé; antennes courtes, fines, à articles 7-10 à peine plus longs que larges .... **minuta.**

— Dessus noirâtre; abdomen subparallèle; antennes longues, épaissies au sommet et à articles 7-10 bien plus longs que larges .... **gracilis.**

M. dubia Grav. Sous les mousses, les feuilles mortes, les débris végétaux, au bord des eaux dans les endroits marécageux. Février, juillet.

Fréjus, Hyères (Cl. Rey).

M. intermedia Er. Sous les pierres, les mousses, les détritus végétaux, au bord des mares et des ruisseaux. Février, septembre.

Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti).

M. gracilicornis Fairm. Sous les sphagnums, les détritus au bord des eaux stagnantes. Printemps, automne.

Hyères (Bellier, Cl. Rey); Fréjus (Cl. Rey); étang de Villepey.

M. tenuicornis Fauv. Sous les détritus au bord des eaux.

Toulon, Hyères, Saint-Raphaël (Fauvel); Fréjus.

M. elongata Matth. Sous les mousses, parmi les joncs et les carex, au bord des eaux courantes et stagnantes. Avril, juillet.

Hyères (Fauvel, Cl. Rey); étang de Villepey; Saint-Raphaël (Raymond).

M. brevicornis Matth. Sous les détritus, les feuilles mortes, les mousses, au bord des ruisseaux. Mai, septembre.

Le Beausset (Sietti).

M. gracilis Matth. Sous les mousses, les feuilles mortes et les détritus, au bord des eaux courantes et stagnantes.

Hyères (Cl. Rey).

M. infuscata Kr. Même habitat. Février, juillet.

Hyères (Fauvel).

M. minuta Grav. Sous les débris végétaux, les feuilles mortes, au bord des marécages. Printemps, automne.

Fréjus (Cl. Rey); étang de Villepey.

OLIGOTA Mannerheim

1 Corps parallèle ou légèrement parallèle 3
— Corps ovalaire, large 2
2 Antennes à massue abrupte de trois articles; pattes brunes .... **flavicornis.**
— Antennes à massue graduée de cinq articles; pattes et les trois derniers segments abdominaux testacés. **apicata.**
3 Massue des antennes de trois articles 5
— Massue des antennes de quatre articles 4
4 Moins de 1^{mm}. Elytres à ponctuation très écartée; insecte brun rougeâtre .... **pumilio.**
— Au moins 1^{mm}. Elytres bruns à ponctuation réticulée très dense .... **inflata.**
5 Corps brun varié de testacé, mat. Elytres d'un brun obscur .... **parva.**
— Corps noir, brillant 6
6 Antennes sauf la base et pattes d'un brun de poix. **atomaria.**

— Antennes et pattes testacées 7
7 Elytres longs, noirs, à ponctuation très fine et serrée. .... **punctulata**.
— Elytres courts, bruns, à ponctuation forte et peu serrée. .... **pusillima**.

O. **pusillima** Grav. Sous les mousses, les débris végétaux, les feuilles mortes, les écorces, etc.

Draguignan (Ch. Azam); Fréjus; Le Muy; Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

O. **pumilio** Kiesw. Au pied des arbres, dans le terreau, les détritus ou avec les fourmis. Mars, juin.

Hyères (Cl. Rey).

O. **atomaria** Er. Sous les mousses, les débris végétaux, et sur les plantes aquatiques. Mars, juillet.

Hyères (Bellier.

O. **punctulata** Heer. Sous les débris végétaux, la paille pourrie. Juin, novembre.

Fréjus, Hyères (Cl. Rey); Roquebrune.

O. **parva** Kr. Sous les détritus et les écorces des arbres morts; sous les pierres, au bord de la mer. Avril, mai.

Hyères (v. Heyden).

O. **inflata** Mannh. Sous les vieux bois, les feuilles mortes, dans les fumiers et les détritus des poulaillers. Juillet, octobre.

La Garde (Aubert).

O. **apicata** Er. Sous les écorces et les pièces de bois tapissées de mycelium. Mai, octobre.

Le Beausset (Sietti).

O. **flavicornis** Lacd. Sous les détritus, les mousses, les vieux fagots et les feuilles mortes. Mai, juin.

Sainte-Baume (Caillol).

HYPOCYPTUS Mannerheim

1 Article 7 des antennes un peu plus long et plus épais que le sixième; la massue fusiforme. Corselet à bords pâles .... **longicornis.**
— Article 7 des antennes pas plus long ni plus gros, parfois même plus court que le sixième; la massue des antennes brusquement renflée 2
2 Angles postérieurs du corselet arrondis 5
— Angles postérieurs du corselet presque droits ou un peu obtus 3
3 Antennes entièrement d'un testacé vif. Corps peu brillant, surtout aux élytres; pubescence grise, serrée; anus brun .... **seminulum.**
— Antennes brunes ou noirâtres, à base plus ou moins claire 4
4 Elytres noirs. Sommet de l'abdomen et pieds d'un roux de poix. Taille 1mm 1/2 .... **aprilis.**
— Elytres souvent d'un brun rouge. Sommet de l'abdomen brunâtre. Pieds roussâtres. Taille inférieure à 1mm .... **ovulum.**
5 Antennes entièrement testacées; élytres maculés chacun d'une large tache rouge .... **discoïdeus.**
— Antennes noirâtres ou brunes; élytres non maculés. .... **læviusculus.**

H. longicornis Payk. Sous les pierres, les détritus, les feuilles mortes.

Saint-Raphaël (Aubert).

H. seminulum Er. Sous les pierres, les vieux fagots; dans la vermoulure des vieux arbres et les champignons desséchés; sous les détritus des marais. Avril, octobre.

Hyères (Cl. Rey).

H. ovulum Heer. Sous les mousses, les feuilles mortes, les vieux fagots, parfois dans les champignons. Printemps, automne.

Hyères (Sietti, Abeille).

H. aprilis Rey. Parmi les détritus des marais. Avril.

Hyères (Cl. Rey).

H. læviusculus Mannh. Sous les mousses, les vieux fagots.

L'Estérel, Fréjus (Raymond).

H. discoïdeus Er. Parmi les herbes, les débris de roseaux et les détritus des endroits marécageux.

Hyères (Cl. Rey); l'Estérel, Fréjus (Raymond); étang de Villepey.

HABROCERUS Erichson

H. capillaricornis Grav. Antennes très grêles, filiformes, avec les deux premiers articles épais, les suivants noueux, verticillées. Noir de poix, lisse, assez brillant. Abdomen mat sous une pubescence pruineuse. Antennes, corselet, marges des segments, anus et pattes d'un brun clair.

Sous les feuilles mortes, les mousses, les détritus, etc.

Hyères (Cl. Rey).

LEUCOPARYPHUS Kraatz

L. silphoïdes L. Très brillant, noir. Côtés du corselet très largement, base et sommet de celui-ci étroitement, élytres avec une tache sur la suture et le sommet en T renversé, un trait huméral parfois prolongé en bandes, marges des segments, anus et pattes d'un testacé pâle

Sous les pierres près des fumiers; dans les bouses, les détritus végétaux. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); Presqu'île de Giens, Le Beausset (Sietti); Hyères (Cl. Rey).

TACHINUS Gravenhorst

1 Abdomen dépourvu de petits traits pruineux. Corps très brillant, glabre; antennes courtes, très robustes; élytres avec une belle tache rouge isolée et triangulaire, sur le disque .... **discoïdeus**.

— Abdomen avec de petits traits pruineux. Corps plus ou moins brillant; élytres dépourvus de tache rouge isolée au milieu du disque 2
2 Corps complètement chagriné. Elytres noirs avec une large tache testacée très nette .... **subterraneus.**
— Corps non chagriné en entier....................... 3
3 Elytres à bordure périphérique, moins la base, plus claire.. 5
— Elytres non bordés de couleur plus claire tout autour. 4
4 Elytres sans bordure apicale rougeâtre bien nette, mais ayant une bande basale rougeâtre .... **scapularis.**
— Elytres à bordure apicale rougeâtre. Corselet noir à côtés vaguement bruns .... **rufipes.**
5 Corselet à bordure périphérique plus claire. **flavolimbatus.**
— Corselet à côtés et base seulement plus clairs........ 6
6 Elytres bien plus longs que le corselet ...... **marginellus.**
— Elytres courts, carrés, à peine plus longs que le corselet .... **laticollis.**

T. scapularis Steph. Dans les champignons, sous les pierres, les petits cadavres, les bouses. Avril, juin.

Le Beausset (Sietti).

T. rufipes Degeer. Sous les pierres, les mousses, les feuilles mortes.

Hyères (Cl. Rey).

T. laticollis Grav. Sous les mousses, les bouses, les détritus.

Sainte-Baume (Abeille, Sietti).

T. marginellus F. Sous les matières stercoraires, les mousses, les détritus.

L'Estérel, Fréjus (Raymond); Saint-Raphaël.

T. flavolimbatus Pand. Sous les mousses, les détritus végétaux. Printemps, automne.

Hyères (Cl. Rey).

T. subterraneus L. Sous les détritus, les écorces, les vieux bois, les débris végétaux. Avril, septembre.

St-Raphaël (Aubert, Raymond); Fréjus; La Roque-Esclapon.

T. discoïdeus Er. Dans les détritus.

Toulon (Martin); Hyères (Cl. Rey).

TACHYPORUS Gravenhorst

1 Tête noire ou brune 3
— Tête et corselet rouges 2
2 Elytres et abdomen rouges, avec une bande occupant la moitié basilaire et les sixième, septième et huitième segments, noirs .... **obtusus.**
— Elytres rouges avec une petite tache noire sur chacun, s'appuyant à l'écusson et amincie vers le bord externe; base du cinquième segment et le septième noirs; sixième testacé .... **formosus.**
3 Corps subparallèle, allongé; corselet plus large que les élytres, ceux-ci avec une forte ponctuation râpeuse, striolée.............................. **nitidulus.**
— Corps en ovale plus ou moins court et acuminé; corselet non sensiblement plus large que les élytres; ceux-ci avec une ponctuation ordinaire 4
4 Elytres bruns, sans tache triangulaire à l'écusson.... 5
— Elytres testacés, noirs autour de l'écusson et souvent sur la suture et une partie du bord externe......... 6
5 Elytres de moitié plus longs que le corselet, bruns avec les côtés plus foncés.................... **pusillus.**
— Elytres un peu plus longs que le corselet, d'un brun noirâtre avec le bord apical rougeâtre .... **macropterus.**
6 Tache scutellaire des élytres triangulaire et suture noires; corselet enfumé sur tout le disque; élytres à ponctuation rare. 2mm 2/3 au plus .... **tersus.**
— Tache scutellaire des élytres subtriangulaire et suture noires; corselet avec une grande tache noire très nette sur tout le disqne. 3mm 1/4 à 4mm...... **hypnorum.**

T. obtusus L. Sous les mousses, les feuilles sèches. Avril à septembre.

Mont-Vinaigre, Estérel (Péragallo); Sainte-Baume (Sietti).

T. formosus Matth. Sous les feuilles mortes, sous les débris végétaux et dans les champignons. Le soir en fauchant. Avril, septembre.

Fréjus (Aubert); Saint-Raphaël.

T. hypnorum F. Sous les mousses, les débris végétaux, les bouses et en fauchant sur les herbes des marais. Mai, septembre.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); Saint-Raphaël (Aubert); Le Muy; Le Beausset (Sietti).

T. pusillus Grav. Commun dans les bouses, sous les feuilles mortes, au printemps et en automne.

Draguignan, Fréjus (Jaubert); Le Muy; Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Saint-Raphaël.

T. macropterus Steph. = **scitulus** Er. Sous les mousses, les feuilles mortes et les détritus d'inondations, les pierres. En été dans les lieux boisés et montagneux.

Fréjus, Hyères (Cl. Rey); La Seyne.

T. nitidulus F. Ol. Dans les bouses, sous les débris végétaux, les mousses. Printemps et automne.

Saint-Raphaël (Aubert); Draguignan, Fréjus (Jaubert); Le Muy; La Garde, Le Beausset (Sietti); Hyères (Cl. Rey, Heyden).

T. tersus Er. Sous les mousses, dans les prairies et les marécages. Avril, octobre.

Fréjus, l'Estérel (Raymond).

CONURUS Stephens

1	Elytres moins longs ou pas plus longs que le corselet.	**pedicularius.**
—	Elytres plus longs que le corselet	2
2	3^{mm} au plus	**fusculus.**
—	3^{mm} 1/2 au moins	**pubescens.**

C. pubescens Payk. Sous la mousse, les détritus; dans les bouses, les débris de roseaux, dans les marais. Avril, septembre.

Draguignan (Jaubert); Carcès (Sietti).

C. pedicularius Grav. = **lividus** Er. Dans les bouses, sous

les pierres, les détritus végétaux et les feuilles mortes, dans les bois et les marais. Avril, septembre.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti); Fréjus, Hyères (Cl. Rey); Le Muy.

C. **fusculus** Er. Sous les mousses, les détritus végétaux, les débris de roseaux, dans les marais et quelquefois dans les feuillets des champignons.

Le Beausset (Sietti); Le Muy; Les Arcs.

BOLITOBIUS Stephens

1 Articles 7-10 des antennes plus larges que longs; corps d'un testacé pâle ou d'un blanc d'ivoire; macules peu développées sur le corselet et les élytres ..... **pygmæus.**

— Articles 7-10 des antennes plus longs ou aussi longs que larges.......... 2

2 Elytres avec trois taches, l'une vers l'écusson en fer de lance ou triangulaire, les autres vers l'angle apical externe n'atteignant pas le bord......... **dorsalis.**

— Elytres avec deux taches subapicales, lacrymales, atteignant le bord; corselet toujours testacé... **exoletus.**

B. **pygmæus** F. Sous les feuillets des champignons et en tamisant les matières fongueuses. Avril, octobre.

Le Luc (Robert); Notre-Dame-du-Mai, Toulon (Aubert).

B. **exoletus** Er. Sous les feuillets des champignons en décomposition; dans les mousses. Printemps, automne.

Draguignan (Jaubert).

B. **dorsalis** Rey. Dans les champignons desséchés. Mars, octobre et en hiver.

Les Sablettes (Tholin); Toulon (Aubert); Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Le Muy; Le Beausset (Sietti); Hyères, Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey).

BRYOCHARIS Lacordaire

B. analis Payk. Petit. Corselet testacé; abdomen plus ou moins brun ou rougeâtre.

Dans les champignons; sous les mousses et les feuilles sèches. Printemps, automne.

Le Beausset, La Garde (Sietti); Hyères (Cl. Rey).

MYCETOPORUS Mannerheim

1 Antennes robustes, très longues, atteignant presque le tiers des élytres........................ **splendidus.**
— Antennes plus ou moins courtes n'atteignant pas la base des élytres.................................. 2
2 Elytres avec plus d'une série de points sur le disque. Corselet roux avec deux points supplémentaires de chaque côté du disque........................ **punctus.**
— Elytres avec une seule série de points sur le disque... 3
3 Corselet avec un ou plusieurs points supplémentaires de chaque côté du disque. Elytres un peu rembrunis à l'écusson et sur les côtés.................. **brunneus.**
— Corselet sans points supplémentaires de chaque côté du disque... 4
4 Corselet très noir; élytres rouges; abdomen à ponctuation forte, peu serrée.................... **splendens.**
— Corselet et élytres d'un testacé clair, sans taches. Corps étroit; abdomen à ponctuation forte et serrée. .... **Reichei.**
— Corselet et élytres à fond noir ou d'un noir bleuâtre; abdomen à ponctuation assez fine.......... **clavicornis**

M. splendidus Grav. Sous les détritus, les mousses, les vieux fagots et dans les champignons qui croissent sur les arbres.

Agay; l'Estérel (Raymond); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

M. punctus Gyll. Sous les mousses, les feuilles mortes, etc. Mai, septembre.

Hyères (Abeille).

M. brunneus Marsh. Dans les mousses, sous les pierres, au bord des eaux.

Le Beausset (Sietti).

M. Reichei Pand. Sous les mousses, les pierres dans les endroits humides. Avril, août.

Saint-Raphaël (Cl. Rey).

M. splendens Marsh. Sous les pierres, les mousses, les débris végétaux.

Hyères (v. Heyden).

M. clavicornis Steph. Sous les mousses, les feuilles sèches et dans les champignons.

Hyères (Cl. Rey).

STAPHYLININI

ACYLOPHORUS Nordmann

A. glabricollis Lacd. Allongé, fusiforme, peu convexe, à pubescence éparse, d'un noir brillant, avec un anneau d'un roux orangé à la base du sixième segment abdominal. Les mandibules, la base des palpes, les genoux et les tarses noirâtres.

Sous les détritus, les feuilles mortes; sur la vase au bord des eaux. Avril, août.

Saint-Raphaël (Raymond); étang de Villepey.

ASTRAPÆUS Gravenhorst

A. ulmi Rossi. Subcylindrique, parallèle, d'un noir vernissé très brillant, pointillé sur la tête, le corselet et les élytres; ponctuation très forte et serrée sur l'abdomen, qui est irisé.

Sous les pierres des coteaux secs, les chaumes, les écorces et dans les plaies des ormes. Avril, juillet.

Toulon (Aubert, Sietti); La Seyne, Les Sablettes (Tholin); Le Beausset (de Boissy, Sietti); Hyères (Bellier, Cl. Rey); Le Muy; Fréjus (Cl. Rey).

HETEROTHOPS Stephens

1 Tête ovale oblongue, à angles postérieurs effacés 2

— Tête presque carrée ou brièvement ovalaire, à angles postérieurs assez marqués. Elytres pubescents, finement et assez densément pointillés; abdomen à pubescence courte et serrée, peu brillant .... **binotatus.**

2 Abdomen peu brillant, à pubescence courte et serrée. Marge apicale des élytres seule d'un roux testacé. .... **sericans.**

— Abdomen assez brillant, à pubescence longue et assez serrée. Epaules et marge apicale des élytres d'un roux testacé .... **dissimilis.**

H. binotatus Grav. Sous les algues, sous les détritus, les feuilles pourries, Printemps, automne.

Toulon (Aubé, Aubert); Hyères (Cl. Rey); Saint-Raphaël (Aubé).

H. sericans Rey. Sous les détritus marins, au bord des eaux douces et saumâtres.

Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

H. dissimilis Grav. Dans les mousses, les crottins, sous les feuilles mortes.

Hyères (Cl. Rey).

QUEDIUS Stephens

1 Tête dégagée du corselet, rétrécie en avant des antennes et très étranglée à la base; cou petit, étroit. Une série oblique de trois gros points entre les yeux et la base et deux en avant sur le disque; élytres d'un roux testacé.......................... **Kraatzi**

— Tête engagée dans le corselet, non rétrécie en avant des antennes; cou gros, large; tête sans série post-oculaire de trois gros points égaux 2

2 Yeux très grands occupant au moins les 2/3 environ des côtés de la tête 12
— Yeux médiocres, non saillants. Tête large, assez courte, orbiculaire ou suborbiculaire...... 3
3 Corselet sans séries de points sur le disque, déprimé latéralement. Corps noir, très brillant avec les élytres rouges .... **curtus.**
— Corselet ayant de chaque côté du disque en avant une série de deux points.............................. 4
4 Corselet déprimé latéralement; élytres à ponctuation uniforme.. 5
— Corselet non déprimé latéralement; antennes robustes, renflées, à articles 7-10 transversaux 10
5 Abdomen avec la marge des segments abdominaux et l'anus roussâtres ou entièrement d'un roux ferrugineux plus ou moins noirâtre vers la base. 8
— Abdomen noir, parfois irisé; pattes noires ou d'un noir brun; écusson lisse............. 6
6 Antennes robustes, à articles très transversaux; corselet offrant de chaque côté, entre le bord et la série dorsale, deux points rapprochés obliques. Elytres rouges................................. **ochripennis.**
— Antennes à articles à peine ou non transversaux 7
7 Antennes fines à articles à peine transversaux; élytres rouges à ponctuation très rare et forte......... **crassus.**
— Antennes à articles non transversaux; élytres noirs à repli latéral testacé; abdomen soyeux, très irisé. **lateralis.**
8 Abdomen roux ferrugineux, plus ou moins noirâtre vers la base; écusson ponctué; corselet à séries latérales de trois ou quatre points .... **ventralis.**
— Abdomen avec la marge des segments abdominaux et l'anus roussâtres; écusson lisse................ . 9
9 Elytres rouges; corselet avec trois ou quatre points latéraux en série arquée.................... **fulgidus.**
— Elytres noirs ou d'un noir de poix; corselet sans points latéraux en séries .... **mesomelinus.**
10 Elytres offrant, en outre de la sculpture du fond, des points discoïdaux en série; écusson lisse; cuisses postérieures épineuses .... **cinctus.**
— Elytres à ponctuation uniforme, sans séries de points plus gros sur le disque; cuisses postérieures mutiques.. 11
11 Corselet noir; abdomen densément ponctué. Elytres entièrement d'un roux testacé............... **cruentus.**
— Corselet d'un noir de poix, plus ou moins rougeâtre sur les bords; abdomen éparsement ponctué. Elytres rougeâtres, largement enfumés à l'angle apical externe .... **scitus.**

12 Yeux très grands, plus ou moins saillants, occupant tout le côté de la tête, de la base des antennes aux angles postérieurs 24
— Yeux gros, plus ou moins saillants, occupant les 2/3 des côtés de la tête 13
13 Antennes courtes, robustes, renflées, à derniers articles transverses; deux points sur le milieu du front entre les yeux 23
— Antennes plus ou moins grêles, non renflées, à articles plus ou moins allongés 14
14 Corps plus ou moins déprimé, pisciforme; abdomen acuminé; labre plus ou moins incisé ou échancré.. 17
— Corps grand, subcylindrique, parallèle; élytres et abdomen convexes, parallèles, à ponctuation très serrée, peu brillants sous une pubescence serrée; labre plus ou moins arrondi ou légèrement incisé... 15
15 Front dépourvu de points entre les yeux en avant. Antennes brunes avec les trois premiers articles rougeâtres; les articles 7-10 plus longs que larges; pattes, au moins les antérieures, rougeâtres. **molochinus.**
— Front avec quatre ou six points placés transversalement entre les yeux en avant 16
16 Ecusson ponctué; front avec six points .... **tristis.**
— Ecusson lisse; front avec quatre points ...... **fuliginosus.**
17 Elytres rouges ou ferrugineux; corselet noir......... 22
— Elytres noirs ou bruns, concolores ou bordés de roux. 18
18 Taille assez forte; tête grosse 20
— Taille moyenne ou petite; tête petite; élytres marginés de roux à la suture et au sommet au moins........ 19
19 Elytres avec une large bande subhumérale, le sommet et la suture testacés; leur ponctuation fine, très serrée et assez profonde.................. **obliteratus.**
— Elytres avec un liseré apical testacé très fin; ponctuation très dense et fine .... **præcox.**
20 Elytres bruns à disque foncé et à ponctuation fine, très dense; tête ponctuée derrière les yeux .... **nigripes.**
— Elytres n'ayant pas le disque plus foncé, fortement ponctués, les points plus ou moins serrés 21
21 Elytres verdâtres, à points très gros, assez serrés, liserés de testacé sur le pourtour et sur la suture. **dubius.**
— Elytres entièrement d'un roux brunâtre, densément ponctués .... **cyanescens.**
22 Elytres rouges; abdomen concolore, très irisé doré. **picipes.**
— Elytres ferrugineux à disque quelquefois enfumé; segments abdominaux largement marginés de roux. .... **ochropterus.**

23 Tête et corselet bronzés verdâtres; élytres brillants, à ponctuation forte, écartée. Abdomen concolore. .... **scintillans.**
— Tête et corselet cuivreux; élytres assez mats, à ponctuation fine, serrée. Abdomen avec deux bandes rousses vers la base .... **lucidulus.**
24 Abdomen soyeux; des macules pubescentes latérales noires à la base des segments 2-5; élytres cuivreux, liserés de testacé au sommet............... **semiæneus.**
— Abdomen à pubescence ordinaire 25
25 Taille 8^{mm} au moins. Tête ovale allongée. Elytres mats, noirâtres, densément chagrinés-pointillés...... **rufipes.**
— Taille 5^{mm} au plus. Tête fortement transverse, un peu plus étroite que le corselet; élytres brillants, d'un brun noir, plus longs ou aussi longs que le corselet. • .... **boops.**

Q. curtus Er. Dans les détritus végétaux, etc. Printemps, automne.

Hyères, Fréjus (Cl. Rey); Les Sablettes (Tholin); Toulon (Martin, de Boissy); Le Beausset (Sietti); Saint-Maximin (Belon).

Q. crassus Fairm. Sous les pierres et au pied des arbres. Juin.

Sainte-Baume (Belon); Saint-Raphaël (Raymond); Fréjus (Cl. Rey).

Q. lateralis Grav. Dans les champignons en décomposition, les fumiers; sous les mousses et les feuilles mortes. Juin, octobre.

Mourières (Aubert); Carcès (Sietti); Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

Q. ochripennis Mén. Sous les pierres, les excréments, les dé- tritus végétaux. Septembre.

Sainte-Baume (Aubert).

Q. fulgidus F. Sous les débris végétaux, les écorces des vieux arbres, dans les bois et les marais.

Draguignan, Fréjus (Jaubert); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Le Muy; Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

Q. **mesomelinus** Marsh. Sous les pierres, les excréments, les débris végétaux, les algues; quelquefois dans les caves. Août.

Dans une grotte près Toulon (Aubert).

Q. **cruentus** Ol. Sous les mousses et aussi dans les champignons. Printemps.

Le Beausset (de Boissy); Hyères (Cl. Rey).

Q. **ventralis** Arag. Sous la mousse, dans le terreau des chênes-liège et des noyers. Mars, juillet.

Bormes (de Boissy).

Q. **scitus** Grav. Dans les plaies et le tan des vieux arbres, en tamisant les mousses et dans les champignons pourris. Avril, septembre.

Toulon (Tholin); Saint-Maximin (Belon).

Q. **cinctus** Payk. Dans les bouses, les crottins, les champignons et sous les débris végétaux en voie de décomposition.

Toulon (Aubert, Sietti); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Hyères (Cl. Rey).

Q. **tristis** Grav. Sous les mousses, les amas de bois, les touffes de plantes et les pierres. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); Draguignan, Fréjus (Jaubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

Q. **fuliginosus** Grav. Dans les bouses et les débris végétaux, au bord des marais et des rivières. Juin, septembre.

Draguignan, Le Muy (Jaubert); La Crau, Hyères (Sietti. de Boissy); Fréjus (Jaubert, Cl. Rey); Saint-Raphaël; Le Beausset (de Boissy).

Q. **molochinus** Grav. Sous les débris végétaux, les algues, au bord des eaux saumâtres. Avril, octobre.

Saint-Raphaël; Agay; Toulon (Coquerel, Aubert, Sietti); Le Luc (Robert); La Garde (Sietti); Hyères (Cl. Rey, de Boissy); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

Q. **ochropterus** Er. Sous les pierres, les mousses, les écorces. Juillet, août.

Bagnols (Ch. Azam); La Roque-Esclapon.

Q. **picipes** Mannh. Sous les pierres, les mousses, les feuilles mortes, les détritus végétaux, parfois sur les rameaux des arbres. Mai, novembre.

Hyères (Cl. Rey).

Q. **nigriceps** Kr. Sous les mousses, les feuilles mortes, les détritus. Printemps, Automne.

Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (de Boissy).

Q. **dubius** Heer. Sous les fagots, les détritus, au bord des ruisseaux. Mars, août.

La Roque-Esclapon (Faraut); Sainte-Baume (Abeille).

Q. **cyanescens** Rey. Dans les détritus des marécages. Printemps.

Hyères (Cl. Rey); Saint-Raphaël (Fauvel).

Q. **Kraatzi** Bris. Au bord des ruisseaux, dans les mousses immergées.

Fréjus (Aubé).

Q. **obliteratus** Er. Sous les débris végétaux, au bord des ruisseaux et des étangs. Février, octobre.

Toulon (Aubert); Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (de Boissy).

Q. **præcox** Grav. Sous les mousses, les pierres, les détritus, etc.

Hyères (Cl. Rey).

Q. **lucidulus** Kr. Sous les détritus, sur le gravier au bord des eaux. Printemps, automne. En tamisant les mousses en automne.

Le Beausset (Sietti).

Q. **scintillans** Grav. Sous les pierres, les mousses, les vieux fagots, les détritus végétaux. Printemps.

Hyères, Fréjus (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

Q. **rufipes** Grav. Sous les pierres, les crottins, les feuilles mortes, au pied des arbres dans les endroits marécageux. Mai, septembre.

La Crau (Aubert); Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

Q. **semiæneus** Steph. Sous les mousses et les pierres, au bord des eaux.

Hyères (Cl. Rey).

Q. **boops** Grav. Sous les détritus accumulés, sur le sable des rivières et tout près du bord de la mer. Automne.

Fréjus (Cl. Rey).

EMUS Curtis

E. **hirtus** L. Tête, corselet et extrémité de l'abdomen couverts d'une pubescence d'un beau jaune doré; élytres gris avec leur base et celle de l'abdomen noirs.

Dans les cadavres, les bouses, les fumiers. Avril, novembre.

Draguignan (Jaubert, Ch. Azam).

CREOPHILUS Mannerheim

C. **maxillosus** L. Noir brillant; élytres et abdomen en partie couverts d'une pubescence blanche.

Sous les pierres, les détritus, dans les petits cadavres, les fumiers. Mars, novembre.

Toulon (Tholin); Hyères (Cl. Rey, de Boissy); Le Muy; Roquebrune; Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Draguignan (Jaubert, Ch. Azam); La Bouverie (Mlle Mac Leod); Fréjus; Bagnols.

LEISTOTROPUS Perty

1 Palpes et pattes testacées; cuisses légèrement maculées de noirâtre .... **nebulosus.**
— Palpes et pattes noires .... **murinus.**

L. nebulosus F. Sous les bouses, les crottins, les cadavres, les pierres et dans les champignons pourris. Au printemps et à l'automne.

Draguignan, Fréjus, Toulon (Jaubert).

L. murinus L. Même habitat que le précédent. Avril, octobre.

Draguignan, Fréjus (Jaubert, Fournier); Le Muy; Brignoles (Fournier); Le Luc (Robert); Toulon (Tholin, Aubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

STAPHYLINUS Linné

1 Corps entièrement couvert d'une pubescence mat, veloutée, marbrée; abdomen, au moins en dessous, entièrement couvert d'une pubescence soyeuse, argentée 2
— Corps non entièrement couvert d'une pubescence marbrée; abdomen non argenté soyeux en dessous..... 3
2 Tête jaune d'or........................ **chrysocephalus.**
— Tête noire à pubescence seule dorée........... **pubescens.**
3 Tête et corselet à ponctuation très fine, très dense et légèrement chagrinée. Un liseré de pubescence dorée en arrière des yeux, un autre sur le pourtour basilaire du corselet, avec une ligne dorée de chaque côté vers les angles antérieurs .... **cæsareus.**

— Tête et corselet densément et fortement ponctués, rugueux 4

4 Tête, corselet et élytres bleu verdâtre, pattes rouges. .... **fulvipes.**

— Tête et corselet noirâtres ou cuivreux; élytres fauves ou ferrugineux 5

5 Tête et corselet noirâtres; pattes en grande partie et élytres d'un rouge brique .... **stercorarius.**

— Tête et corselet fortement cuivreux; antennes rousses, segments abdominaux 2 à 6 nettement tri-maculés de gris doré .... **lutarius.**

S. chrysocephalus Fourc. Sous les cadavres, dans les excréments, les détritus, les crottins. Mars, juin.

Montrieux (Tholin); Le Luc (Robert); Le Muy; Toulon (Aubé, Sietti, de Boissy); Le Beausset, Sainte-Baume (Sietti, de Boissy); Hyères (de Boissy).

S. pubescens Degeer. Dans les bouses, crottins, fumiers, etc. Mars, septembre.

Draguignan, Fréjus (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam).

S. lutarius Grav. En automne dans les matières en décomposition, les bouses à demi desséchées, les petits cadavres. Mai, septembre.

Montrieux (de Boissy); Sainte-Baume (Peyron); Saint-Raphaël (Cl. Rey, Raymond); Draguignan (Jaubert).

S. stercorarius Gyll. Dans les bouses, les petits cadavres, surtout dans les excréments humains. Avril, septembre.

Draguignan, Fréjus, Aups (Jaubert).

S. fulvipes Scop. Sous les détritus des marais. Mars, novembre.

Hyères (Sietti, Bellier, de Boissy, Cl. Rey).

S. cæsareus Cederh. Sous les crottins, les bouses, les détritus animaux. Mars, octobre.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Bagnols (Ch. Azam); Le Muy; Fréjus; La Seyne (Aubert); Hyères (Sietti, de Boissy).

OCYPUS Kirby

1 Mandibules non munies d'une ou plusieurs dents 7
— Mandibules avec une ou plusieurs dents 2
2 Mandibules nettement et fortement unidentées au milieu. Corps convexe, subcylindrique; élytres à reflets bleuâtres; pattes plus ou moins roussâtres .... **pedator.**
— Mandibules, au moins la gauche, fortement bi ou tridentées au milieu 3
3 Tête orbiculaire plus ou moins fortement transverse et plus ou moins arrondie postérieurement 4
— Tête carrée, non transverse, à angles postérieurs plus ou moins droits 5
4 Abdomen dépourvu de taches ou de lignes pubescentes parallèles. Corps entièrement mat, élytres noirs, pattes noires .... **olens.**
— Abdomen avec cinq lignes pubescentes parallèles, parfois confluentes, d'un doré jaunâtre assez vif; tête et corselet bronzés, à ponctuation fine, très serrée. .... **æneocephalus.**
5 Tête, corselet et élytres d'un bleu verdâtre. **ophthalmicus.**
— Corps noir 6
6 Tête et corselet à peine brillants, non pubescents, subcarénés; élytres très courts; abdomen non maculé .... **nitens.**
— Tête et corselet très mats, pubescents, non carénés; élytres assez longs; abdomen avec un petit point jaunâtre à la base des segments 2 à 5 . ... **æthiops.**
7 Base des antennes rougeâtre .... **compressus.**
— Base des antennes noire; abdomen noir .... **edentulus.**

O. **olens.** Mull. Sous les feuilles, les pierres, les mousses, ou courant dans les champs et les allées des jardins de mars à octobre.

Draguignan, Aups, Brignoles (Jaubert); Carcès (Dauphin); Le Luc (Robert); Bagnols, Fréjus (Ch. Azam); Le Muy; Toulon, La Garde, Hyères (Sietti); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

O. ophthalmicus Scop = **cyaneus** Payk. Même habitat que le précédent. Avril, septembre.

Fréjus (Aubert); Draguignan, Comps (Jaubert); Le Luc (Robert); Toulon, La Garde (Sietti); Le Muy; Le Beausset (de Boissy); Hyères (Cl. Rey).

O. nitens Schrank. = **similis** F. Sous les amas de feuilles, les débris végétaux, les pierres. Mars, octobre.

Nord du département (Jaubert); Saint-Maximin (Belon); Hyères (Bellier).

O. æthiops Waltl. Sous les détritus au bord des mares, parfois sous les tas de branches dans les bois. Mars, octobre.

Toulon (Aubert); Sainte-Baume (Sietti); Le Beausset, Bormes (de Boissy); Hyères (de Boissy, Cl. Rey).

O. æneocephalus Degeer. Sous les pierres des collines chaudes; dans les champignons et sous les petits cadavres. Avril, octobre.

Toulon (Aubert, Sietti); Draguignan (Jaubert); Hyères (Cl. Rey); Fréjus, Le Beausset (Sietti, de Boissy).

O. pedator Grav. Sous les débris végétaux dans les endroits humides; sous les pierres et parfois courant dans les champs. Avril. septembre.

Draguignan, Bagnols (Jaubert, Ch. Azam); Fréjus (Cl. Rey); Hyères, Toulon (de Boissy); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

O. edentulus Bloch. Sous les mottes de terre, les feuilles mortes, les mousses, dans les bois et les marécages. Avril, septembre

Draguignan (Jaubert); Le Muy; Toulon (Tholin); Fréjus; Saint-Raphaël; Carcès, Hyères (de Boissy); Le Beausset (Sietti).

O. compressus Marsh. Dans les détritus, sous la mousse au pied des arbres. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); Hyères (de Boissy); Le Beausset (Sietti).

TASGIUS Stephens

T. ater Grav. Noir brillant, allongé, légèrement déprimé. Tête et corselet à ponctuation éparse; élytres moins brillants; base des antennes et pieds obscurs.

Sous les pierres, les détritus, presque au bord de la mer. Juin, septembre.

Saint-Raphaël; Fréjus (Ch. Azam).

ORTHIDUS Rey

O. cribratus Er. D'un noir brillant, avec la tête et le corselet bronzés, lisses et le sommet des antennes roux. Deux points sur la tête entre les yeux. Ecusson ponctué et élytres peu bronzés à ponctuation varioleuse confluente.

Sous les pierres et les détritus végétaux, au bord des eaux saumâtres.

Toulon (Aubert); Hyères (Cl. Rey, Sietti, Bellier, de Boissy); Saint-Raphaël (Cl. Rey); Saint-Raphaël (Raymond).

CAFIUS Stephens

1 Elytres à ponctuation grosse, varioleuse; corselet bifovéolé .... **cicatricosus.**
— Elytres à ponctuation fine, plus ou moins chagrinée.. 2
2 Corselet très ponctué, n'offrant, ainsi que la tête, qu'une ligne lisse longitudinale .... **sericeus.**
— Corselet à double série discoïdale de trois points. Abdomen mat, très finement ponctué avec une double série longitudinale de taches d'un gris jaunâtre; élytres marginés de testacé .... **xantholoma.**

C. cicatricosus Er. Sous les algues au bord de la mer.

Hyères (Cl. Rey, Coquerel); Fréjus (Cl. Rey); étang de Villepey; La Seyne, Les Sablettes (Tholin); Toulon (Capiomont, Aubert, Cl. Rey, Sietti).

C. xantholoma Grav. Sous les algues et les détritus marins.

Toulon (Martin); Saint-Raphaël (Jaubert, Aubert); Hyères (Cl. Rey); Les Sablettes (Tholin, Sietti); La Seyne (Tholin); Saint-Cyr, presqu'île de Giens (de Boissy).

C. sericeus Holme. Même habitat.

Saint-Raphaël (Jaubert, Raymond); Toulon (Raymond, Aubert, Tholin); La Seyne, Les Sablettes (Tholin); St-Cyr (de Boissy); Fréjus, Hyères (Cl. Rey).

HESPERUS Fauvel

H. rufipennis Grav. Allongé, un peu parallèle, légèrement convexe, d'un noir brillant, avec la bouche, le sommet des antennes, les élytres, les tibias et les tarses roux.

Dans les plaies des arbres, sous les écorces et les mousses.

Sainte-Baume (Dr Robert); Bormes, Pignans (de Boissy).

BISNIUS Thomson

1 Corselet court, large. Elytres fortement et assez éparsement ponctués, d'un brun noir plus ou moins rougeâtre ou testacés vers le sommet.......... **procerulus.**

— Corselet allongé, étroit. Elytres finement ponctués, déprimés, d'un rouge testacé .... **prolixus.**

B. procerulus Grav. Sur la vase au bord des eaux. Avril, mai.

Saint-Raphaël (Jaubert); La Garde, Le Beausset (Sietti).

B. prolixus Er. Sous les pierres, sur le gravier au bord des aeux.

La Garde (Aubert).

ACTOBIUS Fauvel

1 Tête, sauf le milieu du disque, élytres et abdomen à ponctuation extrêmement fine et serrée. Antennes obscures, avec le premier article d'un roux testacé. .... **subniger.**
— Tête fortement ponctuée. Antennes obscures avec le premier article et les trois ou quatre derniers d'un roux clair............... .... **signaticornis.**

A. subniger Rey. Sous les pierres, les mousses, les feuilles mortes, les algues, au bord des eaux.

Fréjus (Cl. Rey); Saint-Raphaël, étang de Villepey.

A. signaticornis Rey. Sous les détritus végétaux, au bord des marais et des rivières.

Le Beausset (Sietti).

PHILONTHUS Curtis

1 Tête plus longue que large dans les deux sexes, tantôt rectangulaire ou subrectangulaire, au moins chez le ♂, tantôt oblongue, ovale ou ovoïde............. 18
— Tête pas plus longue que large, au moins dans l'un des deux sexes, quadrangulaire ou subquadrangulaire, parfois orbiculaire ou suborbiculaire............. 2
2 Tête orbiculaire ou suborbiculaire, ou légèrement transverse, avec les angles postérieurs non rectangulaires, même chez le ♂....................... 13
— Tête, ou très fortement transverse et non rectangulaire aux angles postérieurs, ou légèrement transverse avec les angles postérieurs très droits, au moins chez le ♂.................................... 3
3 9^{mm} au moins; corselet sans séries de points ou à séries triponctuées.............................. 4
— 8^{mm} au plus 7
4 Corselet sans séries de points sur le disque. Abdomen à ponctuation assez dense; cinquième segment prolongé en plaque sur le sixième, chez le ♂.. **intermedius.**
— Corselet à double série triponctuée 5
5 Corselet à double série discoïdale et côtés confusément ponctués. Elytres à peine bronzés............. **punctus.**
— Corselet à double série triponctuée sur le disque..... 6

6 Abdomen à ligne transverse des segments non en accolade, à ponctuation forte, éparse; base et angles postérieurs de la tête avec quelques points épars. Elytres bronzés verdâtres .... **carbonarius.**

— Abdomen offrant, à la base des segments 3 et 4, une ligne transverse formant accolade très nette au milieu. Elytres cuivreux; abdomen densément ponctué; pattes brunâtres .... **æneus.**

7 Elytres brillants, cuivreux en entier, ou d'un bleu d'acier, ou d'un roux vif avec la base et la suture noirâtres 8

— Elytres tantôt unicolores, noirs ou rouges, passant parfois au brunâtre, tantôt tri-maculés de rouge ... 10

8 Elytres d'un bleu d'acier verdâtre; pattes noires avec les hanches et les cuisses antérieures et intermédiaires d'un testacé rougeâtre. Séries du corselet quadriponctuées .... **rufimanus.**

— Elytres fortement cuivreux; séries du corselet triponctuées 9

9 Elytres bronzés à ponctuation serrée, forte, ruguleuse; pattes et bord des segments abdominaux d'un brun de poix .... **cephalotes.**

— Elytres roux à base noirâtre, à ponctuation forte, non ruguleuse; abdomen tout noir; pattes d'un noir de poix .... **sordidus.**

10 Elytres assez mats, noirs, avec trois taches rouges; abdomen très mat .... **sanguinolentus.**

— Elytres noirs ou d'un brun plus ou moins clair, avec ou sans la suture et le pourtour testacé rougeâtre .. 11

11 Elytres d'un brun de poix, peu brillants, avec la suture et le pourtour d'un testacé rougeâtre .... **discoïdeus.**

— Elytres noirs, passant parfois au brun plus ou moins clair, mais sans que la suture et le pourtour soit d'une couleur plus claire ou testacé 12

12 Corselet non soyeux; abdomen légèrement irisé; pattes d'un noir de poix......... .... **immundus.**

— Corselet un peu soyeux; abdomen non irisé; pattes testacées, jambes obscures .... **ventralis.**

13 Corselet sans séries de points sur le disque... **laminatus.**

— Corselet avec des séries de points sur le disque 14

14 Corselet à séries dorsales confuses, multiponctuées ainsi que les côtés, sans reflet soyeux; abdomen très mat, légèrement soyeux .... **dimidiatipennis.**

— Corselet à séries de trois ou quatre points 15

15 Corselet à reflet soyeux et séries de quatre points; abdomen et élytres métalliques à reflets verdâtres, peu brillants.......................... **quisquilarius.**

— Corselet sans reflet soyeux, à séries de trois ou quatre points; élytres et abdomen assez brillants 16

16 Elytres d'un noir profond .... **corvinus.**

— Elytres plus ou moins métalliques, d'un bronzé verdâtre ou bleuâtre ou rouge vif 17

17 Elytres métalliques à reflet verdâtre, rarement à peine bleuâtre .... **ebeninus.**

— Elytres entièrement d'un rouge vif, à léger reflet métallique................................ **corruscus.**

18 Tête oblongue, ovale ou ovoïde 22

— Tête rectangulaire ou légèrement rectangulaire, au moins chez le ♂................................ 19

19 5^{mm} 1/2 au moins. Elytres à reflet plus ou moins bronzé. 21

— 4^{mm} 1/2 au plus. Elytres sans reflet bronzé ou bien celui-ci très léger 20

20 Corselet à séries discoïdales de cinq points.... **nigritulus.**

— Corselet à séries discoïdales de quatre points. Elytres à ponctuation fine, très dense.. **thermarum** v. **maritimus.**

21 Corselet à séries de quatre points; abdomen brillant; tête, corselet et élytres bronzés. Ceux-ci à ponctuation assez fine et serrée................ **pisciformis.**

— Corselet à séries de cinq points; abdomen mat, finement ponctué. Elytres finement ponctués à reflet à peine bronzé. Antennes brunes avec les deux premiers articles testacés .... **rubripennis.**

22 Corselet assez convexe, non cylindrique 26

— Corselet très convexe, cylindrique 23

23 Corselet à séries de cinq points; 5^{mm} 1/2 au plus. Antennes en massue. Corps noir; élytres avec un simple reflet bronzé.......................... **pullus.**

— Corselet à séries de trois points; 6^{mm} au moins. Elytres d'un verdâtre bronzé, maculés ou non de rouge ou presque noirs................................ . 24

24 Elytres presque noirs, à peine plus longs que le corselet .... **concinnus.**

— Elytres d'un bronzé verdâtre, maculés ou non de rouge, aussi longs que le corselet 25

25 Elytres unicolores .... **varius.**

— Elytres bi-maculés de rouge .... v. **bimaculalus.**

26 Elytres d'un roux testacé, à large bande suturale noirâtre .... **stragulatus.**

— Elytres unicolores, ayant parfois un petit trait rougeâtre subhuméral ou maculés sur le disque....... 27

27 Elytres marqués sur le disque d'une tache triangulaire d'un rouge sanguin .... **cruentatus.**

— Elytres unicolores ayant parfois un petit trait rougeâtre subhuméral 28

28 Corselet à séries dorsales de quatre points. Elytres à ponctuation assez fine; hanches antérieures testacées, bordées de noir.................. ... **varians.**
— Corselet à séries dorsales de cinq points.... 29
29 Abdomen brillant, élytres bronzés verdâtres ou noirâtres. Pattes d'un testacé rougeâtre .... **fumarius.**
— Abdomen plus ou moins mat; élytres parfois rouges. 30
30 Elytres rouges 32
— Elytres noirs ou noirs à peine bronzés, avec des reflets ardoisés....... 31
31 Elytres et abdomen mats. Pattes d'un testacé rougeâtre .... **micans.**
— Elytres et abdomen presque mats. Pattes d'un brun de poix.............. .... **virgo.**
32 Antennes à articles moitié plus longs que larges; le premier seul rougeâtre...................... **salinus.**
— Antennes à articles bien plus courts, les trois premiers ordinairement rougeâtres .... **fulvipes.**

P. punctus Grav. Sous les débris végétaux, au bord des eaux et dans les marécages. Avril, août.

Toulon (Aubert); Hyères, Saint-Raphaël (Cl. Rey).

P. intermedius Lacd. Sous les débris végétaux, les crottins, les bouses, les excréments. Avril, juillet.

Toulon (Aubert); Hyères (Cl. Rey); La Garde (de Boissy); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

P. laminatus Creutz. Sous les pierres, dans les fumiers, sous les détritus, les mousses et parmi les graviers, au bord des eaux. Mai, août. Aussi en hiver.

Sainte-Baume (Abeille).

P. æneus Rossi. Dans les cadavres, les plaies des arbres, les champignons, les bouses. Printemps, automne.

Draguignan, Fréjus (Jaubert); Nord du département (Jaubert); Toulon (Aubert); Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

P. carbonarius Gyll. Dans les bouses, les vieux fagots, les mousses, les détritus. Avril, août.

Draguignan (Jaubert).

P. cephalotes Grav. Sous les pierres, les feuilles mortes, les détritus; dans les fumiers et les mousses. Avril, novembre.

Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

P. sordidus Grav. Dans les fumiers, sous les détritus, les bouses, les feuilles tombées, au bord des eaux.

Toulon (Aubert); La Seyne (Tholin); Riboux (de Boissy); Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (de Boissy, Sietti).

P. ventralis Grav. Dans les fumiers, les mousses, les crottins et sous les détritus. Avril, octobre.

Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

P. discoïdeus Grav. Dans les fumiers, les champignons en décomposition, les crottins. Printemps, automne.

Les Sablettes (Aubert, Tholin); Hyères, Fréjus (Cl. Rey); Toulon (de Boissy); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

P. corruscus Grav. Dans les excréments, les bouses, les crottins, les petits cadavres, sur la vase au bord des eaux saumâtres. Avril, octobre.

Brignoles (Abeille).

P. ebeninus Grav. Sous les débris animaux et végétaux, les bouses. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); Draguignan (Jaubert); Le Muy; Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Hyères (de Boissy).

P. concinnus Grav. Dans les détritus végétaux et animaux en décomposition, aussi dans les courges et les melons pourris.

Hyères (Cl. Rey); Sainte-Baume (Sietti).

P. corvinus Er. Dans les bouses, les débris végétaux. Printemps.

Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

P. immundus Gyll. Dans les bouses, les détritus, les petits cadavres, etc. Mars, septembre.

Toulon (Aubert); Hyères (Cl. Rey).

P. sanguinolentus Grav. Dans les bouses, les petits cadavres, sous les débris végétaux, au bord des eaux. Avril, août.

Nord du département (Jaubert).

P. quisquilarius Gyll. Dans les détritus végétaux, sur la vase au bord des eaux. Mars, août.

Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti); Hyères (Cl. Rey, de Boissy).

P. rufimanus Er. Sous les pierres et dans les détritus au bord des eaux. Juin, octobre.

Fréjus (Jaubert, Cl. Rey, Fauvel); Hyères (Cl. Rey, Fauvel); Le Muy; La Crau (Aubert); Saint-Maximin (Belon).

P. pisciformis Fauv. Dans les détritus marécageux. Septembre.

Hyères (Fauvel); Entraigues (Robert); Fréjus (Cl. Rey).

P. rubripennis Er. Dans les détritus, au bord des eaux.

Hyères (Cl. Rey, Fauvel); Saint-Raphaël (Jaubert).

P. dimidiatipennis Er. Sous les pierres et les détritus, au bord de la mer et des marais salants. Avril.

Hyères (Bellier, de Boissy, Raymond, Cl. Rey); Le Beausset (Sietti); Saint-Raphaël.

P. nigritulus Grav. Sous les détritus végétaux; dans les bouses et les mousses. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); Hyères (de Boissy); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

P. **thermarum** Aubé var. **maritimus** Motsch. Sous les algues en décomposition.

Hyères (Fauvel); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

P. **varius** Gyll. Sous les bouses, les fumiers; dans les mousses, les détritus, au bord des eaux. Avril, septembre.

Hyères (Cl. Rey): Toulon (Aubert).

P. **varius** var. **bimaculatus** Grav. Même habitat que le précédent.

Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

P. **cruentatus** Gmel. Sous les pierres, les mousses, les fumiers. Printemps, automne.

Hyères (Cl. Rey).

P. **stragulatus** Er. Sous les pierres, les détritus; etc. Juin, octobre.

Toulon (Sietti); Cap Brun (de Boissy).

P. **varians** Payk. Sous les bouses, les fumiers, les détritus végétaux, dans les marais. Juillet.

Le Beausset (Sietti).

P. **fumarius** Grav. Sous les détritus végétaux, dans les endroits humides et au bord des eaux stagnantes. Printemps, automne.

Hyères (Tholin).

P. **virgo** Grav. Dans les détritus, au bord des eaux courantes et saumâtres. Avril, mai.

Saint-Raphaël (Jaubert); Hyères, Fréjus (Cl. Rey).

P. **micans** Grav. Sous les détritus, dans les endroits humides et au bord des marais. Mai, septembre.

La Crau (Aubert).

P. pullus Nordm. Dans les endroits sablonneux, sous les mousses et les détritus. Août.

Toulon (Des Gozis).

P. salinus Kiesw. Sous les algues et les détritus, au bord des marais salants.

Hyères (Cl. Rey).

P. fulvipes F. Sous les pierres, les détritus ; dans les graviers, au bord des rivières et des étangs. Avril, septembre.

La Crau (Sietti); Hyères (Cl. Rey).

OTHIUS Stephens

1 10^{mm} au moins. Noir de poix avec la bouche, les antennes, les côtes du corselet, les élytres et les pattes rougeâtres .... **fulvipennis.**

— 6^{mm} au p'us. Tête, corselet et abdomen noirâtres. Elytres bruns; suture, épaules et sommet souvent roux .... **læviusculus.**

O. læviusculus Steph. Sous les pierres, les écorces, les détritus végétaux, dans les endroits marécageux. Mai, septembre.

Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti).

O. fulvipennis F. Sous les écorces, les mousses, les débris végétaux, dans les bois et aussi près des fourmilières.

Le Beausset, Bormes, Hyères (de Boissy).

LEPTACINUS Erichson

1 Corselet tronqué presque carrément aux angles antérieurs, qui sont bien marqués. Séries discales de neuf à treize points........................ **batychrus.**

— Corselet atténué et très arrondi aux angles antérieurs. Séries discales de cinq à six points ... **parumpunctatus.**

L. parumpunctatus Gyll. Sous les pierres, les feuilles mortes; dans le terreau, etc. Mai, août.

Hyères, Bormes (de Boissy).

L. batychrus Gyll. Sous les écorces, les feuilles mortes, les algues; dans le terreau, les fumiers, les mousses et quelquefois avec *Lasius fuliginosus*. Printemps, automne.

Toulon (Tholin); Le Beausset (Sietti); Hyères (Cl. Rey, de Boissy).

LEPTOLINUS Kraatz

L. nothus Er. Etroit, mat, à peine brillant au corselet et aux élytres; noir de plomb. Bouche, antennes, pattes et anus rougeâtres. Il est recouvert sur les élytres et l'abdomen d'une pubescence longue, assez serrée.

Sous les mousses, au pied des arbres; sous les débris végétaux, dans les marais et sur les bords vaseux des rivières, étangs et fossés. Février.

Hyères (Cl. Rey, Fauvel); Saint-Raphaël (S[te] Cl. Deville).

EULISSUS Mannerheim

E. fulgidus F. Noir luisant; élytres d'un rouge vif; palpes et tarses, parfois toutes les pattes, roux; antennes ferrugineuses, sauf la base.

Sous les pierres, les détritus, les croûtes de vase, au bord des rivières. Dans les fumiers secs et les detritus. Mai, octobre.

Toulon (Aubert, Sietti); Draguignan (Jaubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Le Luc Robert).

XANTHOLINUS Serville

1 Tête légèrement rétrécie de la base en avant, avec un très fin denticule aux angles postérieurs; ponctuation grosse et rugueuse .... **punctulatus.**
— Tête plus ou moins rétrécie de la base en avant, plus ou moins arrondie aux angles postérieurs 2
2 Yeux atrophiés; tête oblongue ovale à ponctuation très fine. Insecte entièrement ferrugineux......... **belisarius.**
— Des yeux.. 3
3 Corselet noir; élytres rouges; pattes brunâtres. **glabratus.**
— Corselet rouge ou roussâtre, au moins en grande partie. 4
4 Corps à reflet bronzé très mat. Noir, brillant, avec les élytres plus ou moins d'un brun rougeâtre..... **linearis.**
— Corps dépourvu de reflet bronzé, d'un rougeâtre vif, avec l'abdomen, sauf l'anus et souvent la base du corselet, brun de poix .... **tricolor.**

X. **punctulatus** Payk. En battant les fagots. Sous les amas de feuilles, les fumiers; dans les bouses. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); Draguignan (Jaubert); Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

X. **glabratus** Grav. Sous les pierres, les feuilles, les détritus, dans les champs, les chemins et au bord des eaux. Février, septembre.

Toulon (Aubert, Sietti); Hyères, Fréjus (Cl. Rey); Le Muy; Le Beausset (Sietti, de Boissy).

X. **belisarius** Ab. Sous les pierres de médiocre grosseur à la lisière de la forêt.

Sainte-Baume (Abeille).

X. **tricolor** Dans les débris végétaux, surtout au printemps.

Presqu'île de Giens (Sietti); Toulon (Aubert); La Crau (Sietti); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

X. **linearis** Ol. Sous les feuilles sèches, les fumiers, les fagots, les mousses, les débris végétaux. Mars, novembre.

Toulon (Tholin); Hyères, Fréjus (Cl. Rey); La Crau (Sietti); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

VULDA Duval

V. gracilipes Duv. D'un brun noir, luisant. Tête noire; palpes d'un roux testacé; les trois premiers articles des antennes d'un testacé rougeâtre. Corselet brun roux un peu bronzé, avec deux séries mal déterminées de neuf ou dix points. Elytres d'un roux testacé, avec un faible reflet bronzé. Abdomen brun, anus et bord apical des segments d'un roux testacé, de même que les pattes.

Sous les pierres. Montagnes du Var (Cl. Rey).

PÆDERINI

CRYPTOBIUM Mannerheim

C. fracticorne Payk. Noir brillant; antennes et palpes ferrugineuses; pattes testacées; ponctuation forte; un espace lisse sur le corselet.

Sous les algues, les détritus, aux bords des fossés et marais.

Toulon (Aubert); Hyères (Sietti, Bellier, Cl. Rey, de Boissy).

DOLICAON Laporte

D. biguttulus Lacd. Noir, brillant; mandibules brunes; palpes, antennes, une grande tache arrondie en arrière, au sommet de chaque élytre et pattes d'un roux testacé.

Sous les feuilles, les détritus, au bord des eaux.

Salins d'Hyères (Tholin); Hyères (Cl. Rey, Bellier, de Boissy).

LATHROBIUM Gravenhorst

1 Corselet presque lisse avec deux séries de points assez fins et sur les côtés des points fins écartés.. **lusitanicus.**
— Corselet à ponctuation plus ou moins grosse et assez serrée, une ligne médiane, lisse 2
2 Elytres ponctués en séries de gros points, assez régulières et presque entières 10
— Elytres ponctués non en séries, la ponctuation plus ou moins serrée et irrégulière 3
3 Dessus brun plus ou moins foncé; élytres concolores; antennes longues dépassant la base du corselet. **picipes.**
— Dessus noir; élytres noirs ou bruns, concolores ou non. 4
4 Elytres noirs, avec l'angle postéro-externe d'un roux testacé .... **terminatum.**
— Elytres rougeâtres ou testacés, à base plus ou moins noire 5
5 Tête orbiculaire à ponctuation serrée .... **angustatum.**
— Tête carrée, oblongue ou un peu parallèle 6
6 4^{mm} au plus. Elytres plus ou moins bruns à la base. .... **dividuum.**
— 6^{mm} au moins 7
7 Base des élytres d'un noir mal défini; ponctuation de l'abdomen très distincte. Corselet très étroit, allongé. .... **fulvipenne.**
— Base des élytres nettement noire. Ponctuation de l'abdomen peu distincte. Corselet un peu plus long que large 8
8 Tempes légèrement et éparsement ponctuées en dessous, au moins sur les côtés .... **geminum.**
— Tempes assez fortement et assez densément ponctuées en dessous.................................... 9
9 Tête un peu plus large en arrière qu'au niveau des yeux .... **crassipes.**
— Tête à peine plus large en arrière qu'au niveau des yeux.................................. **elongatum.**
10 Taille très petite, 3^{mm} 1/2. Ligne lisse du corselet bordée par deux séries régulières de points.... . **labile.**
— Taille grande, 6^{mm} au moins. Ligne lisse du corselet bordée par des points irrégulièrement placés. .... **multipunctatum.**

L. geminum Kr. Sous la vase au bord des eaux. Printemps. Hyères (de Boissy).

L. **elongatum** L. Sous les feuilles mortes, les mousses, les détritus, au bord des eaux. Printemps, automne.

Hyères (Bellier).

L. **fulvipenne** Grav. Sous les pierres, sur la vase et les graviers, au bord des eaux.

Hyères (Sietti, Abeille).

L. **crassipes** Rey. Sous les détritus des fossés et des marais. Mars, avril.

Fréjus, Hyères (Cl. Rey).

L. **terminatum** Grav. Sous les pierres, les feuilles mortes, les débris végétaux, au bord des marais.

Hyères (Raymond).

L. **angustatum** Lacd. En piétinant la vase, au bord des eaux, sous les mousses et les feuilles humides.

Le Beausset (Sietti, de Boissy, Baizet).

L. **lusitanicum** Grav. Dans la mousse, au pied des arbres; sous les pierres, les détritus de tamaris. Printemps.

Fréjus, Hyères (Cl. Rey); Toulon (Coquerel); Saint-Raphaël (Raymond).

L. **multipunctatum** Grav. Sous les débris végétaux et sous les feuilles mortes, dans les endroits humides, Avril.

Saint-Raphaël (Aubert, Jaubert); Toulon (Aubert, de Boissy); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

L. **picipes** Er. Sous les pierres, au bord des ruisseaux et sous les débris végétaux, au bord de la mer. Printemps, automne.

Hyères (Abeille, Aubert).

L. **dividuum** Er. Dans la vase des marais saumâtres, où il se creuse de petites galeries. Juin, juillet.

Hyères (Cl. Rey, v. Bruck).

L. labile Er. Sous les pierres et dans le sable humide, au bord des eaux. Printemps, automne.

Hyères (Cl. Rey); Saint-Raphaël (Aubert, Raymond); Fréjus (Cl. Rey, Fauvel).

ACHENIUM Curtis

1 Tête, corselet et abdomen d'un roux de poix ou rougeâtres; élytres concolores .... **rufulum.**
— Tête, corselet et abdomen rouges, avec les deux derniers segments, l'avant dernier au moins, noirs. .... **depressum.**

A. depressum Grav. Sous les feuilles humides; sous les pierres; dans les détritus. Printemps.

Hyères, La Garde (de Boissy); Fréjus (Cl. Rey); Saint-Raphaël.

A. rufulum Fairm. Dans les endroits vaseux. Août.

La Garde (Bérard); Fréjus (Cl. Rey); Saint-Maximin (Belon).

SCIMBALIUM Erichson

1 Tête plus étroite que le corselet; 9^{mm} au moins. **planicolle.**
— Tête au moins aussi large que le corselet; 7^{mm} au plus. 2
2 Elytres un peu plus courts que le corselet, assez finement ponctués; tête légèrement triangulaire. **testaceum.**
— Elytres plus longs que le corselet, très finement ponctués; tête parallèle .... **pubipenne.**

S. planicolle Er. Dans les détritus végétaux, dans les endroits vaseux et marécageux. Printemps.

La Seyne (Aubert); Les Sablettes (Tholin); Hyères (Cl. Rey, Bellier); Saint-Raphaël (Raymond).

S. testaceum Er. Sous les grosses pierres, dans les endroits vaseux, au bord des étangs salés. Printemps.

Saint-Raphaël (Raymond); Fréjus, Hyères (Cl. Rey); Hyères (de Boissy).

S. pubipenne Fairm. Dans le sable, sous les détritus marins. Printemps.

Saint-Raphaël (Fauvel); Hyères (Cl. Rey); Saint-Maximin (Belon).

LITHOCHARIS Lacordaire

1 Corselet mat, chagriné entre la ponctuation qui est peu profonde, confuse. Antennes très courtes... **debilicornis.**
— Corselet non chagriné 2
2 Corselet plus ou moins brillant, à points assez profonds, non confus 6
— Corselet plus ou moins mat, à points peu profonds, confondus, souvent extrêmement fins et serrés, parfois invisibles 3
3 Corps entièrement mat à ponctuation invisible 5
— Corps mat, mais ponctuation plus ou moins visible sur le corselet 4
4 Corselet rougeâtre, plus clair que les élytres, à carinule médiane visible .... **ripicola.**
— Corselet brun, de la couleur des élytres, sans carinule; ceux-ci avec une large tache apicale noire ..... **apicalis.**
5 Corselet d'un roux testacé, tête ordinaire .... **ochracea.**
— Corselet et élytres parfois bruns: tête très petite; corps noir .... **obsoleta.**
6 Corps en entier noir; élytres parfois noir de poix. Tête ponctuée sans espace lisse .... **nigritula.**
— Corselet plus ou moins brun, rougeâtre ou testacé ... 7
7 Tête ponctuée plus ou moins fortement sur le disque. 10
— Tête non ponctuée sur le disque 8
8 Tête chagrinée entre les points .... **propinqua.**
— Tête très brillante entre les points 9
9 Elytres parallèles, plus longs que le corselet... **ruficollis.**
— Elytres pas plus longs que le corselet, un peu élargis en arrière .... **melanocephala.**
10 Corselet testacé .... **brunnea.**
— Corselet rembruni sur le disque 11
11 Tête et corselet à ponctuation forte, serrée. Abdomen noir avec l'anus plus clair .... **pocofera.**
— Tête et corselet à ponctuation très fine. Abdomen brun ou roussâtre .... **rufiventris.**

L. rufiventris Nordm. Sous les écorces des pins. Printemps, automne.

Agay (Ste Cl. Deville).

L. pocofer Peyr. Sous les algues et les détritus, au bord de la mer. Avril.

Toulon (Aubert, Martin, Raymond); Les Sablettes (Tholin); Saint-Raphaël (Cl. Rey, Raymond); Fréjus; Saint-Cyr (de Boissy).

L. brunnea Er. Sous les mousses, les feuilles mortes.

Le Beausset (de Boissy); Hyères (Cl. Rey).

L. ripicola Kr. Sous les mousses, les pierres, les détritus végétaux. Mars, octobre.

Toulon (Aubert).

L. apicalis Kr. Autour des meules, sous les chaumes, les détritus, les feuilles mortes, dans les lieux humides ou au bord des eaux. Avril, octobre.

Fréjus (Fournier, Raymond); Hyères (Fauvel); La Garde (Bérard); Le Beausset (de Boissy); Saint-Maximin (Belon).

L. nigritula Er. Sous les pierres, les détritus végétaux, au bord des fossés humides et des étangs saumâtres. Printemps, été.

Toulon (Jaubert, Aubert, Fauvel); La Garde (Sietti); Hyères (Jaubert, Cl. Rey, Fauvel, Tholin, Bellier, de Boissy); Saint-Maximin (Belon); Fréjus (Jaubert); Le Luc (Robert); Le Muy.

L. debilicornis Woll. Sous les débris végétaux, au bord des ruisseaux.

Toulon, La Garde (Aubert); Hyères (Cl. Rey).

L. propinqua Bris. Sous la mousse au pied des arbres et sous les détritus dans les marais.

Hyères (Cl. Rey, de Boissy); Le Beausset (de Boissy); Fréjus (Cl. Rey); Saint-Raphaël, étang de Villepey; Toulon (de Boissy).

L. ruficollis Kr. Sous les feuilles mortes, les débris végétaux, au bord des eaux douces et saumâtres.

Hyères (Aubert, Tholin, Bellier, de Boissy).

L. melanocephala F. Dans les champs, sous les pierres, les détritus, les mousses, etc. Septembre.

Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); Toulon, Hyères (Tholin); Le Luc (Robert).

L. obsoleta Nordm. Sous les mousses humides, sous les feuilles, au bord des eaux. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); Hyères (Sietti, Bellier).

L. ochracea Grav. Sous les fumiers, les détritus, les feuilles mortes, les mousses, surtout au printemps.

Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy); Le Muy.

SCOPÆUS Erichson

1 Tête plus ou moins carrée ou légèrement triangulaire, tronquée carrément à la base; angles postérieurs plus ou moins droits........................... 5
— Tête ovale, orbiculaire, plus ou moins arrondie à la base; angles postérieurs fortement arrondis....... 2
2 Tête ovale, très arrondie à la base. Elytres presque carrés, un peu plus courts que le corselet.... **pusillus.**
— Tête orbiculaire ou oblongue, légèrement tronquée à la base...................................... 3
3 Tête plus large que longue; abdomen dilaté postérieurement. Corps noir de poix................. **lævigatus.**
— Tête plus longue que large........................ 4
4 Corps d'un brun de poix, avec l'extrémité des élytres et de l'abdomen largement testacé. Ponctuation effacée même aux élytres.................... **debilis.**
— Corps d'un roux de poix; corselet rouge clair et abdomen obscur à sommet testacé. Ponctuation visible. .... **sericans.**
5 Elytres à ponctuation assez fine, très nette.......... 7
— Elytres à ponctuation très fine, très serrée, peu visible. 6
6 Corselet à peine plus étroit que la tête, qui est presque parallèle................................. **didymus.**

— Corselet bien plus étroit que la tête, qui est légèrement triangulaire .... **minimus.**

7 Roussâtre clair; tête et base des élytres enfumées; ventre rougeâtre; abdomen brillant .... **rubidus.**

— D'un brun plus ou moins foncé; abdomen presque mat .... **minutus.**

S. pusillus Hochh. Sur le sable au bord des eaux.

Hyères (Cl. Rey).

S. debilis Hochh. Même habitat.

Saint-Raphaël (Cl. Rey); étang de Villepey.

S. sericans Rey. Sous les mousses, les détritus et sur la vase au bord des eaux.

Hyères (Cl. Rey).

S. lævigatus Gyll. Même habitat.

Saint-Raphaël (Cl. Rey); étang de Villepey.

S. rubidus Rey. Sous les mousses, les détritus, sur le sable au bord des eaux.

Hyères (Cl. Rey).

S. didymus Er. Sous les mousses, les feuilles humides, les détritus, au bord des eaux. Printemps, automne.

Le Beausset (Sietti); Hyères (Cl. Rey, de Boissy); Saint-Maximin (Belon).

S. minutus Er. Sous les feuilles humides, au bord des eaux. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); Hyères (Cl. Rey).

S. minimus Er Dans les détritus. Eté.

Le Beausset (Sietti, de Boissy); Frejus; Saint-Raphaël (Raymond); Hyères (Cl. Rey, Bellier).

STILICUS Latreille

1 Corselet rouge 3
— Corselet noir 2
2 Pattes testacées .... **similis.**
— Pattes testacées avec les genoux postérieurs bruns.
.... **orbiculatus.**
3 Tête rouge .... **festivus.**
— Tête noire.................................... **angustatus.**

S. **festivus** Rey. Sous les mousses, les feuilles mortes, les détritus végétaux, au bord des rivières et des fossés. Printemps.

Hyères, Sauvebonne (Cl. Rey).

S. **angustatus** Fourc. Sous les pierres, les fagots, les feuilles mortes, les débris végétaux.

Saint-Raphaël (Grenier).

S. **similis** Er. Sous les mousses, les feuilles mortes.

Hyères (de Boissy, Cl. Rey).

S. **orbiculatus** Payk. Sous les feuilles mortes, les détritus végétaux. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); La Garde, Le Beausset (Sietti, de Boissy); Hyères (Cl. Rey); Saint-Raphaël.

SUNIUS Stephens

1 4^{mm} au moins 6
— 3^{mm} 1/2 au plus 2
2 Tête allongée, subparallèle ; une tache noire médiane sur les élytres .... **bi-maculatus.**
— Tête large, courte, legèrement carrée ou arrondie 3
3 Corps testacé, sauf le sixième segment de l'abdomen.
.... **melanurus.**
— Corps noir ; élytres liserés et fasciés de testacé 4
4 Elytres avec une fascie apicale, testacée, remontant sur la suture........................ **angustatus.**
— Elytres avec une bande apicale plus ou moins large.. 5
5 Une large bande apicale sinueuse aux élytres, d'un roux testacé .... **misellus.**

— Un simple liseré testacé au sommet des élytres. **immundus.**
6 Corselet légèrement trapézoïdal; à angles antérieurs bien marqués .... **uniformis.**
— Corselet ovale oblong, à angles antérieurs effacés.... 7
7 Les quatre premiers segments de l'abdomen presque mats, les deux suivants brillants et moins ponctués. Elytres noirs.............. .... **anguinus.**
— Les trois premiers segments de l'abdomen presque mats, les trois suivants plus brillants et moins ponctués. Elytres noirs à liseré apical testacé assez large .... **filiformis.**

S. **uniformis** Duv. Sous les pierres, les détritus. Eté.

Toulon (Tholin); Hyères (Cl. Rey); Fréjus, La Garonnette.

S. **filiformis** Latr. Sous les pierres et les détritus végétaux. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); Draguignan (Jaubert); Fréjus, Hyères (Cl. Rey); Le Muy; Le Beausset (Sietti, de Boissy).

S. **anguinus** Baudi. Sous les pierres, les détritus.

Hyères (Cl. Rey).

S. **bimaculatus** Er. Sous les détritus, en battant les tamaris, surtout au bord des rivières et des marais.

Hyères (Cl. Rey, Sietti, de Boissy, Fauvel); La Garde (Sietti); Saint-Raphaël (Raymond); La Seyne, Les Sablettes (Tholin); étang de Villepey; Fréjus (Cl. Rey).

S. **melanurus** Küst. Au pied des oliviers. Juin, septembre.

Hyères (de Boissy); Le Beausset (Sietti).

S. **angustatus** Payk. Sous les débris végétaux, sous les écorces, les feuilles sèches. Printemps.

Toulon (Aubert); La Garde, Le Beausset, Sainte-Baume (Sietti); Hyères (Cl. Rey).

S. **misellus** Rey. Sous les détritus au bord de la mer.

Fréjus, Saint-Raphaël, Hyères (Cl. Rey).

PÆDERUS Gravenhorst

1 Abdomen entièrement noir, à reflet plus ou moins bleuâtre ou bronzé obscur 6
— Abdomen testacé, avec les deux derniers segments noirs 2
2 Mandibules testacées 4
— Mandibules noirâtres 3
3 Moins de 7mm. Dernier article des palpes brun; milieu des tibias bruns .... **limnophilus.**
— 7mm et plus. Dernier article des palpes à peine rembruni au sommet; tibias rougeâtres................ **littoralis.**
4 Elytres à ponctuation grosse, très espacée...... **caligatus.**
— Elytres à ponctuation forte, serrée 5
5 Ecusson noir; corselet bien moins large que les élytres .... **fuscipes.**
— Ecusson rougeâtre; corselet en avant presque aussi large que les élytres .... **riparius.**
6 Taille inférieure à 8mm. Abdomen d'un noir bleuâtre à pubescence condensée en tache triangulaire cendrée sur les côtés des quatre premiers segments; le cinquième segment à ponctuation espacée; les deuxième à quatrième ayant une impression basilaire lisse. .... **gemellus.**
— Taille de 8mm et plus. Abdomen noir bronzé obscur ou bleu à pubescence presque uniforme. Le cinquième segment densément ponctué, les deuxième à quatrième à impression basilaire ponctuée .... **ruficollis.**

P. littoralis Grav. Sous les pierres, les détritus, dans les lieux humides

Toulon (Aubert, Sietti); La Garde, Hyères, Sainte-Baume, Le Beausset (Sietti); Draguignan (Jaubert); Le Muy; Fréjus; Bagnols (Ch. Azam).

P. riparius L. Sous les feuilles, les mousses, au bord des eaux et parmi les *sphagnums* dans les marais. Avril, septembre.

Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Le Muy; Roquebrune; Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey); La Garde (Sietti).

P. fuscipes Curt. Sous les détritus et les graviers, au bord des eaux. Printemps, automne.

Draguignan (Jaubert); Le Luc (Robert); Le Muy; Fréjus; Hyères (Sietti).

P. caligatus Er. Sous les détritus, au bord des eaux et dans les endroits humides. Avril, septembre.

Le Luc (Robert); Le Beausset (Sietti).

P. limnophilus Er. Sur le sable, au bord de l'eau. Printemps, automne.

Hyères (Abeille).

P. ruficollis F. Dans le sable, au bord des ruisseaux et des rivières. Printemps, automne.

La Crau (Aubert); Bagnols (Ch. Azam); Hyères (Sietti, Tholin); Le Muy; Tourves (Belon)

P. gemellus Kr. Sur le gravier, la vase, au bord des ruisseaux et des marécages. Avril, octobre.

Belgentier (Tholin); Hyères (Sietti); Saint-Raphaël.

STENINI

DIANOUS Samouelle

D. cærulescens Gyll. Bleu foncé, noirâtre, peu brillant, une tache ronde, orangée, cerclée de violet sur le disque des élytres.

Au bord des eaux courantes, sous les pierres et sous les herbes aquatiques.

Salins d'Hyères, bords du Gapeau (de Boissy); Fréjus, bords du Reyran (Cl. Rey).

STENUS Latreille

1	Quatrième article des tarses bilobé..................	17
—	Quatrième article des tarses simples...............	2

2 Elytres dépourvus de tache jaune 6

— Elytres entièrement noirs 3

3 Pattes variées de brun et de testacé 5

— Pattes entièrement noires 4

4 Tache des élytres très petite; corselet non impressionné de chaque côté .... **biguttatus.**

— Tache des élytres moyenne; corselet impressionné de chaque côté .... **bipunctatus.**

5 6^{mm} au moins. Elytres un peu inégaux...... **bimaculatus.**

— 5^{mm} au plus. Elytres relevés en bosse de chaque côté de l'écusson .... **guttula.**

6 Base des segments 2-5 de l'abdomen offrant une ou plusieurs petites carènes 9

— Base des segments abdominaux dépourvue de carènes en dessus, parfois légèrement crénelée 7

7 Pattes entièrement noires. Tête large, élytres courts; premier article des palpes testacé .... **oreophilus.**

— Pattes noires, avec les cuisses entièrement ou en partie brunes ou rougeâtres 8

8 4^{mm} au moins. Très mat, couvert en entier d'une pubescence dorée; élytres à peine plus longs que le corselet .... **fossulatus.**

— 3^{mm} au plus. Brillant, à pubescnce bleuâtre; élytres beaucoup plus longs que le corselet .... **nanus.**

9 Base des segments 2-5 de l'abdomen offrant au milieu une petite carène saillante en arrière 12

— Base des segments 2-5 de l'abdomen offrant quatre petites carènes saillantes en arrière 10

10 Pattes brunes; abdomen très finement marginé. .... **macrocephalus.**

— Pattes entièrement noires 11

11 Tête bien plus étroite que les élytres. Corselet sillonné; palpes noires; abdomen moins brillant que l'avant-corps .... **melanopus.**

— Tête presque de la largeur des élytres. Corselet non sillonné; premier article des palpes testacé; abdomen pas plus brillant que le reste du corps....... **atratulus.**

12 Pattes avec les cuisses testacées ou brunes, au moins à la base 16

— Pattes entièrement noires 13

13 3^{mm} au plus. Elytres bien plus longs que le corselet. .... **pusillus.**

— 4^{mm} au moins 14

14 Elytres pas plus longs que le corselet; tête très large. .... **gallicus.**

— Elytres bien plus longs que le corselet 15

15 Tête grande, presque de la largeur des élytres; ceux-ci très larges et très inégaux .... **Juno.**

— Tête petite, presque moitié plus étroite que les élytres; ceux-ci rugueux-varioleux .... **intricatus.**
16 Palpes et jambes entièrement testacées; élytres égaux. .... **clavicornis.**
— Palpes non entièrement testacées; jambes plus ou moins rougeâtres ou testacées; élytres inégaux. **providus.**
17 Quatrième article des tarses légèrement bilobé, pas plus large que le troisième; segments abdominaux 2-5 crénelés à la base. Pattes brun clair..... **brunnipes.**
— Quatrième article des tarses longuement bilobé, plus large que le troisième 18
18 Abdomen rebordé sur les côtés...................... 21
— Abdomen non rebordé sur les côtés................. 19
19 Moins de 3^{mm}. Corps obèse; élytres très larges. **fornicatus.**
— Plus de 3^{mm}.................................... 20
20 Base des antennes à premier article noir, les suivants testacés; tarses et cuisses d'un jaune testacé, avec la base de celles-ci et les jambes d'un brun noir. .... **cicindeloïdes.**
— Base des antennes entièrement testacée; pattes noires; tarses d'un roux testacé....................... **tarsalis.**
21 Tarses postérieurs allongés, grêles, non déprimés; corselet avec un sillon longitudinal plus ou moins net 26
— Tarses postérieurs très courts, en palette large, déprimée; corselet n'offrant aucune trace de sillon 22
22 Corps dépourvu de pubescence pruineuse; pattes très grêles, entièrement d'un testacé pâle. Antennes rougeâtres à l'exception du premier article et de la massue.................................. . **flavipes.**
— Corps recouvert en entier d'une longue pubescence blanchâtre, serrée, pruineuse; pattes noires, sauf parfois les tarses.................................. 23
23 Corps large, naviculaire; abdomen très conique, à peine ponctué sur le disque................. **canescens.**
— Corps parallèle ou presque parallèle, allongé 24
24 Tarses testacés; élytres courts, plus larges que la tête et que l'abdomen qui est légèrement conique. **pullitarsis.**
— Tarses noirâtres 25
25 Elytres déprimés, à pubescence assez longue. Sommet du corselet sans ligne brillante; abdomen finement ponctué .... **pubescens.**
— Elytres convexes, à pubescence courte. Sommet du corselet avec une bordure brillante assez large; abdomen presque lisse sur le milieu des segments. .... **salinus.**
26 Elytres de la longueur ou à peine aussi longs que le

corselet, souvent élargis au sommet où ils sont échancrés 33
— Elytres amples, parallèles, beaucoup plus longs que le corselet 27
27 5^{mm} 1/2 au minimum. Abdomen très conique........ 32
— 5^{mm} au maximum 28
28 Antennes plus longues que la tête et le corselet; celle-là de la largeur du corselet; abdomen très conique à segments 5-7 presque lisses; élytres convexes.. **politus.**
— Antennes bien plus courtes que la tête et le corselet; celle-là bien plus large que le corselet; abdomen presque parallèle.......................... 29
29 Pattes entièrement brunes.................. **fuscicornis.**
— Pattes variées de brun et de testacé 30
30 Corps presque mat, très densément et finement ponctué; pattes entièrement brunes, sauf la base des cuisses qui est testacée .... **ossium.**
— Corps assez brillant; pattes testacées, les genoux seuls bruns 31
31 Elytres presque égaux; abdomen à ponctuation éparse; tête petite...................................... **elegans.**
— Elytres très inégaux; abdomen densément ponctué; tête grosse, large.......................... **ærosus.**
32 Sillon du corselet très large. Elytres inégaux, bosselés vers la suture à la base .... **cordatus.**
— Sillon du corselet fin. Elytres peu inégaux........ **hospes.**
33 Premier article des antennes noir; le deuxième souvent brun.............................. **geniculatus.**
— Antennes testacées dès la base.................... 34
34 Cuisses et tibias largement rembrunis au sommet; corselet à ponctuation forte, rugueuse.......... **scaber.**
— Genoux à peine rembrunis; corselet à ponctuation fine, non rugueuse.. .... **impressus.**

S. biguttatus L. Sous les détritus, les pierres, en piétinant la vase, au bord des eaux courantes et stagnantes

Draguignan, Fréjus (Jaubert); Le Muy; Le Luc (Robert).

S. bipunctatus Er. Même habitat et sur le sable au bord de la mer. Mai.

Sainte-Maxime; Saint-Raphaël.

S. guttula Müll. Sous les graviers et sur le sable au bord des eaux. Mai, août.

Draguignan (Jaubert); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

S. **fossulatus** Er. Sous les mousses, les feuilles mortes, les détritus, au bord des ruisseaux. Juillet août.

Sainte-Baume (Peyron).

S. **oreophilus** Er. Sous les débris végétaux, les graviers, au bord des eaux. Avril, juin.

Fréjus, Hyères (Cl. Rey).

S. **pusillus** Steph. Sous les mousses, les détritus végétaux, au bord des eaux.

Hyères (Cl. Rey).

S. **nanus** Steph. Sous les mousses, les débris végétaux, les pierres, etc.

Fréjus (Grenier); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

S. **bimaculatus** Gyll. Sous les pierres, les mousses, les détritus végétaux. Mars, avril.

Fréjus, Le Muy.

S. **clavicornis** Scop. Dans les endroits humides, sur le gravier, au bord des eaux.

Fréjus, Saint-Raphaël (Ste Cl. Deville); Hyères (Aubert).

S. **providus** Er. Sous les débris végétaux, les graviers, au bord des eaux.

Toulon (Aubert); Hyères (Cl. Rey); Le Beausset (Sietti).

S. **gallicus** Four. Sous les pierres et les détritus. Hiver, printemps.

Fréjus, bords du Reyran; Saint-Raphaël (Cl. Rey).

S. **Juno** Payk. Sous les débris végétaux, au bord des marais.

Hyères (Tholin, Aubert).

S. **atratulus** Er. Parmi les détritus, dans les marais. Mars.

Fréjus (Cl. Rey).

S. intricatus Er. Sous les mousses et les détritus des lieux humides; sur la vase au bord des eaux. Avril, novembre.

Hyères (Cl. Rey, v. Heyden, Sietti, de Boissy); Fréjus, Saint Raphaël (Cl. Rey); Saint-Maximin (Belon).

S. melanopus Marsh. Sous les fumiers, les mousses, au pied des arbres, au bord des ruisseaux et sous les algues marines. Printemps, été.

Toulon (Aubert); Hyères (Bellier).

S. macrocephalus Aubé. Dans les détritus, au bord des eaux.

Saint-Raphaël (Aubé, Cl. Rey, Raymond); Fréjus (Cl. Rey).

S. brunnipes Steph. Sous les feuilles mortes, les débris végétaux, etc.

Le Beausset (Sietti).

S. tarsalis Ljung. Sous les détritus, les mousses, sur la vase, au bord des eaux stagnantes et courantes.

Hyères (Grenier).

S. cicindeloïdes Schall. Sous les mousses, les détritus et en fauchant sur les plantes, au bord des eaux. Mars, octobre.

Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti); Hyères (de Boissy).

S. fornicatus Steph. Sur les plantes aquatiques et sous les pierres, au bord des étangs et des fossés. Eté.

Saint-Raphaël (Raymond); La Garde (de Boissy).

S. canescens Rosh. En fauchant, sur les roseaux, au bord des fossés et des étangs, sous les feuilles mortes. Avril, juillet.

Hyères (Peyron, Cl. Rey).

S. pubescens Steph. Au pied des roseaux, dans les marécages. Avril, juillet.

Hyères (Cl. Rey); La Garde (de Boissy).

S. pallitarsis Steph. Sous les détritus, au bord des rivières et des étangs. Janvier, août

Hyères (v. Heyden); Fréjus, étang de Villepey.

S. flavipes Steph. Sous les détritus, les feuilles mortes, au bord des eaux et dans les marais. Mai, octobre.

Fréjus (Cl. Rey, Ste Cl. Deville).

S. cordatus Grav. Sur le sable humide, au bord de l'eau, parfois au pied des arbres. Avril.

Hyères (Jaubert); Fréjus (Cl. Rey); Toulon (Coquerel); Sainte-Baume (Sietti); Le Beausset (de Boissy).

S. hospes Er. Dans les endroits arides, parfois avec les fourmis. Décembre.

Toulon, Le Beausset (de Boissy).

S. politus Aubé. Dans les endroits arides, sous les feuilles, les détritus, parfois avec les fourmis. Février et 1er printemps.

Saint-Raphaël (Cl. Rey, Raymond).

S. ossium Steph. Sur les plantes basses; sous les pierres, les débris végétaux, au bord des eaux.

Le Beausset (Sietti).

S. fuscicornis Er. Au pied des arbres, sous les feuilles mortes, sous les pierres, au bord des étangs. Mars, septembre.

Fréjus (Jaubert); Saint-Raphaël, Hyères (Robert); Pignans (de Boissy).

S. scaber Fauv. Sous les pierres, les mousses. Février.

Hyères, Fréjus (Fauvel, Cl. Rey); Saint-Raphaël (Cl. Rey).

S. ærosus Er. Dans les fagots, les mousses; sous les pierres, au pied des arbres. Mars, octobre.

Toulon (Aubert); Sainte-Baume (Sietti).

EVÆSTHETINI

EDAPHUS Leconte

E. dissimilis Aubé. Lisse et brillant; roux ferrugineux; base du corselet et abdomen plus foncés; bouche, antennes, bord externe des segments, anus et pattes testacés.

Sous les pierres, dans les endroits très humides.

Toulon (Aubert, Martin).

OXYTELINI

PLATYSTHETUS Mannerheim

1 Elytres chagrinés ou à striolation extrêmement fine et serrée, maculés de testacé .... **cornutus.**
— Elytres plus ou moins fortement ponctués non chagrinés 2
2 Pubescence pileuse; ponctuation dense, un peu rugueuse surtout au corselet..................... **capito.**
— Pubescence non pileuse; ponctuation plus ou moins éparse, rugueuse 3
3 Elytres à ponctuation forte, serrée............. **nodifrons.**
— Elytres à ponctuation fine, éparse 4
4 Taille grande, 3^{mm} 1/2 au moins; abdomen élargi au sommet .... **spinosus.**
— Taille petite, 3^{mm} au plus; abdomen presque parallèle. .... **nitens.**

P. cornutus Grav. Sous les mousses, les feuilles mortes, au bord des marais. Printemps, automne.

Etang de Villepey; Le Beausset (Sietti); Toulon, Hyères, Saint-Cyr (de Boissy).

P. spinosus Er. Dans les détritus, les bouses et sur la vase humide, au bord des eaux. Mars, août.

Toulon (Coquerel); Le Beausset (Sietti); Saint-Maximin (Belon); La Garde, Hyères (Cl. Rey, de Boissy).

P. capito Heer. Sur la vase, au bord des ruisseaux et des rivières. Mars, juillet.

Toulon (Aubert).

P. nodifrons Sahlb. Sous les détritus, les bouses, etc.

Hyères (Cl. Rey).

P. nitens Sahlb. Même habitat. Mai, septembre.

Toulon (Tholin); Le Beausset, Hyères (Sietti).

OXYTELUS Gravenhorst

1 Côtés du corselet crénelés .... **rugosus.**
— Côtés du corselet non crénelés 2
2 Corselet entièrement mat ou avec les carènes discales seules à peine brillantes 7
— Corselet entièrement brillant 3
3 Antennes entièrement noires 5
— Antennes noires avec la base rouge 4
4 Elytres bruns; front déprimé, mat.............. **sculptus.**
— Elytres testacés; front un peu mat, sillonné sur le vertex .... **piceus.**
5 Tête très brillante, sans sillon en fossette sur le vertex .... **inustus.**
— Tête avec un court sillon en fossette sur le vertex 6
6 4^{mm}; dessus un peu mat; front déprimé, presque mat. .... **sculpturatus.**
— 2^{mm}; assez brillant, front déprimé, relevé au milieu en saillie luisante .... **nitidulus.**
7 Tête entièrement mate 9
— Tête mate, avec deux petits espaces contigus assez brillants sur le vertex 8
8 Elytres complètement mats, ainsi que le vertex; abdomen peu brillant .... **clypeonitens.**
— Elytres à reflets brillants vers la base et la suture; abdomen très brillant; vertex avec deux espaces contigus brillants .... **speculifrons.**

9 3^{mm} au moins. Massue des antennes de sept articles. .... **complanatus.**
— 2^{mm} au plus. Massue des antennes de trois articles; pattes testacées .... **tetracarinatus.**

O. **rugosus** F. Dans les fumiers, les bouses, les détritus, etc.

Aups, Saint-Raphaël (Jaubert); Le Luc (Robert); Toulon, La Seyne (Aubert); Hyères (Tholin).

O. **piceus** L. Dans les bouses, les crottins, les excréments et les débris végétaux. Mars, octobre.

Draguignan, Trans (Jaubert); Le Luc (Robert); Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti); Le Muy.

O. **inustus** Grav. Sous les bouses, les feuilles mortes, les détritus végétaux. Avril, septembre.

Le Beausset (Sietti).

O. **sculptus** Grav. Sous les détritus végétaux, les fumiers, surtout au printemps.

Le Beausset (Sietti).

O. **sculpturatus** Grav. Dans les petits cadavres, les excréments, les détritus végétaux, etc.

Le Luc (Robert); Toulon (Tholin); Le Beausset (Sietti).

O. **nitidulus** Grav. Sous les cadavres, les fruits gâtés, les débris végétaux, les algues, etc.

Hyères (Cl. Rey).

O. **complanatus** Er. Sous les détritus végétaux, les bouses, au bord des marais. Août.

Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti).

O. **speculifrons** Kr. Sous les pierres, les détritus; dans le sable, au bord des eaux.

Fréjus (Aubé, Cl. Rey); Hyères (Cl. Rey); Saint-Maximin (Belon); Le Beausset (Sietti).

O. clypeonitens Pand. Sous les détritus végétaux, les bouses; dans les champignons. Mai, juillet.

Saint-Raphaël (Ste Cl. Deville).

O. tetracarinatus Block. Sous les cadavres, les détritus végétaux, les bouses et dans les champignons.

Le Beausset (Sietti).

BLEDIUS Mannerheim

1	Elytres rouges ou testacés, avec ou sans taches, ou noirs tachés de testacé......	5
—	Elytres d'un noir profond ou d'un brun noir très foncé.	2
2	Corselet à fond lisse ou légèrement chagriné	4
—	Corselet mat, à fond nettement chagriné, armé au moins d'une corne en avant chez le ♂.............	3
3	Corselet assez brillant, aussi large que les élytres; tête munie de deux cornes....................	**taurus.**
—	Corselet mat, plus étroit que les élytres; tête avec une seule corne	**unicornis.**
4	Corselet à côtés redressés vers la base et formant des angles obtus, mat, à ponctuation superficielle.	**subterraneus.**
—	Corselet à angles postérieurs peu marqués, à ponctuation très fine, très serrée, ruguleuse; un sillon à peine distinct	**hispidulus.**
5	Corselet non sillonné, imponctué; tête et corselet pruineux	**tristis.**
—	Corselet sillonné	6
6	Taille inférieure à 4mm....................	10
—	Taille, 5mm et plus	7
7	Corselet avec des espaces relevés, sans ponctuation.	**spectabilis.**
—	Corselet sans espaces relevés, imponctués..........	8
8	Elytres plus longs que le corselet, d'un brun noir, rougeâtres sur les côtés et au sommet........	**bicornis.**
—	Elytres de la longueur du corselet ou légèrement plus longs	9
9	Elytres d'un jaune orangé, à tache suturale noire, triangulaire	**tricornis.**
—	Elytres d'un rouge foncé, à écusson et quelquefois suture, enfumés	**Graëllsi.**
10	Corselet plus large que long, quadrangulaire, à base étranglée; élytres d'un testacé pâle, à base et côtés sombres	**arenarius.**

— Corselet non quadrangulaire 11
11 Corselet à ponctuation fine ou très fine. Elytres testacés à suture foncée 13
— Corselet à ponctuation grosse, nette 12
12 Antennes rougeâtres à la base. Corselet moins mat que la tête............................ **fracticornis.**
— Antennes d'un testacé pâle à la base. Tête et corselet mats .... **opacus.**
13 Base des antennes avec un tubercule assez saillant. **verres.**
— Base des antennes avec une fine saillie obtuse 14
14 Elytres assez fortement ponctués, à suture plus ou moins largement rembrunie. Corselet à ponctuation éparse .... **nanus.**
— Elytres finement ponctués, à suture à peine rembrunie; corselet à ponctuation dense .... **atricapillus.**

B. **taurus** Germ. Sous les détritus, sur le rivage de la mer et au bord des marais salants. Mai, juillet.

Hyères (Jaubert, Bellier, Cl. Rey); Sainte-Maxime; Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey); étang de Villepey; Ceinturon (Tholin); Toulon (Martin); Les Sablettes (Tholin, Aubert).

B. **spectabilis** Kr. Sous les pierres, les algues, au bord de la mer et des étangs salés. Mai, septembre.

Hyères (Bellier, Sietti, de Boissy); étang de Villepey; Fréjus (Cl. Rey); Saint-Raphaël (E. Olivier).

B. **Graëllsi** Fauv. Au bord des marais saumâtres, sous les pierres, les détritus. Juin, septembre.

Fréjus (Cl. Rey); étang de Villepey; Hyères (Cl. Rey, Sietti, de Boissy).

B. **tricornis** Herbst. Sur les rives des étangs salés. Juillet, août.

Fréjus (Jaubert); Hyères (Martin, Jaubert); Toulon (Aubert); Les Sablettes (Tholin).

B. **unicornis** Germ. Sur les bords de la mer, des rivières et des marais saumâtres. Avril, août.

Hyères (Cl. Rey, Bellier, Sietti, de Boissy); Fréjus (Cl. Rey); Toulon (Aubert); Les Sablettes, Ceinturon, Saint-Raphaël (Tholin); Saint-Cyr (de Boissy).

B. **bicornis** Germ. Sur le sable à l'embouchure des rivières et au bord des eaux salées. Juillet.

Toulon (Martin); Saint-Raphaël, Fréjus (Cl. Rey).

B. **opacus** Block. Sous les feuilles, au bord des rivières et des marais, dans les sentiers humides des bois sablonneux. Mai, octobre.

Hyères (Cl. Rey); La Crau, Maraval (Aubert).

B. **atricapillus** Germ. Dans les sablonnières, sous les pierres, au bord des eaux douces et salées.

Lorgues (Abeille).

B. **nanus** Er. Au bord des marais saumâtres.

Hyères (Cl. Rey); étang de Villepey (Ch. Azam).

B. **fracticornis** Payk. Dans les détritus, sur le bord vaseux des fossés, surtout dans les forêts. Avril, octobre.

Hyères (Sietti); Bagnols (Ch. Azam).

B. **arenarius** Payk. Sur le sable humide des plages, au bord de la mer. Mai, juin.

Hyères (Cl. Rey); Saint-Raphaël (Ste Cl Deville); La Garonnette.

B. **tristis** Aubé. Au bord de la mer, sur le sable humide. Mai, juin.

Hyères (Cl. Rey).

B. **subterraneus** Er. Au bord des rivières ou des marais. Avril, août.

Hyères (Abeille).

B. **hispidulus** Fairm. Sur le sable, au bord des eaux. Juin.

Saint-Maximin (Belon).

B. verres Er. Sur le sable, au bord des eaux. Mai, juin.

La Crau, Maraval (Aubert); La Seyne, Les Sablettes (Martin); Saint-Cyr, Cavalaire (de Boissy); Hyères, Fréjus (Cl. Rey).

TROGOPHLÆUS Mannerheim

1 Une impression bien nette, en fer à cheval à la base du corselet. Ecusson invisible. Premier article des antennes d'un testacé rougeâtre .... **Mannerheimi.**
— Pas d'impression en fer à cheval à la base du corselet. 2
2 Corselet avec quatre fossettes bien marquées, quelquefois réunies et formant deux sillons; parfois les deux fossettes basales seules bien visibles 3
— Corselet sans fossettes ou celles-ci peu visibles 12
3 Antennes à base plus ou moins testacée 4
— Antennes entièrement brunes ou noires 8
4 Corselet fortement dilaté au tiers antérieur. Taille supérieure à 1mm 1/2 5
— Corselet à côtés arrondis. Taille inférieure à 1mm 1/2 ou ne dépassant pas cette longueur............... 6
5 Impressions nettes; côtés du corselet granulés.. **riparius.**
— Impressions peu nettes; côtés du corselet non granulés .... **bilineatus.**
6 Elytres de la longueur du corselet .... **parvulus.**
— Elytres beaucoup plus longs que le corselet 7
7 Elytres plus larges que le corselet; les fossettes de celui-ci peu marquées .... **pusillus.**
— Elytres à peu près de la largeur du corselet; les fossettes de celui-ci bien visibles .... **tenellus.**
8 Corselet à points écartés et à fond brillant; fossettes séparées de la base par une ligne lisse élevée... **nitidus.**
— Corselet à ponctuation fine et serrée et à fond peu brillant 9
9 Corselet allongé, fortement dilaté et anguleux au premier tiers .... **anthracinus.**
— Corselet plus ou moins court, à côtés non anguleux .. 10
10 Côtés du corselet très dilatés en avant, fossettes frontales profondes......................... **memnonius.**
— Côtés du corselet arrondis 11
11 Fossettes frontales profondes................ **corticinus.**
— Fossettes frontales peu marquées, celles du corselet également............................... **foveolatus.**

12 Premier article seul ou base des antennes testacée ou rougeâtre 14
— Antennes entièrement brunes ou noirâtres.......... 13
13 Corselet allongé, presque aussi long que large, cordiforme, sans impressions.................. **luteicornis.**
— Corselet transverse, à côtés arrondis, ayant une impression basilaire transverse faible......... **halophilus.**
14 Premier article seul testacé ou rougeâtre. Corselet mat à ponctuation nulle................. **punctipennis.**
— Base des antennes testacée ou rougeâtre. Corselet à côtés dilatés en avant.................... **fuliginosus.**

T. Mannerheimi Koln. Sous les détritus et sous les pierres a demi-submergées des rivières et des torrents et au bord des eaux douces et saumâtres.

Hyères (Cl. Rey).

T. riparius Lacd. Sous les pierres et les feuilles mortes, au bord des eaux. Janvier, août.

Le Beausset, La Garde (Sietti); Hyères (Cl. Rey).

T. bilineatus Er. Même habitat que *riparius*.

Hyères (Cl. Rey); Fréjus (Raymond); Le Beausset (Sietti, de Boissy).

T. memnonius Er. Sous les détritus, au bord des eaux et sur la vase. Eté.

Hyères (Cl. Rey).

T. anthracinus Muls. Au bord des eaux, parmi les détritus. Avril, mai et juin.

Hyères (Cl. Rey).

T. fuliginosus Grav. Sous les mousses, les détritus, sur la vase, au bord des eaux. Avril, août.

Hyères (Cl. Rey).

T. corticinus Grav. Sous les débris végétaux, les feuilles sèches et sur la vase, au bord des eaux. Janvier, septembre.

Hyères (Cl. Rey).

T. **nitidus** Baudi. Sur la vase, au bord des rivières et des fossés. Eté.

Fréjus, Hyères (Cl. Rey).

T. **foveolatus** Er. Sous les pierres, les feuilles et les détritus, au bord des eaux, surtout près des salines. Mars, avril, juin.

Hyères (Cl. Rey, Fauvel, Bellier); Toulon (Aubert); Fréjus (Cl. Rey, Raymond); Le Beausset (de Boissy).

T. **punctipennis** Kiesw. Dans la vase et parmi les détritus, au bord des eaux saumâtres.

Hyères (Cl. Rey); étang de Villepey.

T. **halophilus** Kiesw. Dans le sable ou la vase, au bord des salins. Mai, juin.

Hyères (Cl. Rey).

T. **pusillus** Grav. Sous les détritus, au bord des eaux. Printemps, automne.

Hyères (Abeille); Saint-Raphaël (Ste Cl. Deville).

T. **parvulus** Rey. Au bord des salins. Février, mars.

Hyères (Cl. Rey, Ch. Brisout, Bellier, Sietti).

T. **tenellus** Er. Au bord des rivières, sous les herbes et les détritus. Printemps, été.

Hyères (Cl. Rey); Fréjus (Ch. Azam).

T. **luteicornis** Rey. = **exiguus** Er. Sous les feuilles mortes, les détritus, au bord des rivières; sous les détritus marins, au bord de la mer. Mars, avril.

Hyères, Saint-Raphaël (Cl. Rey); Toulon (Aubert); Montrieux.

THINOBIUS Kiesenwetter

1 Corps mat, oblong, allongé; tête ovale, bien plus étroite que le corselet........................... 5
— Corps plus ou moins brillant, parallèle; tête au moins aussi large que le corselet...................... 2
2 Antennes testacées ou rougeâtres, plus claires à la base. Taille inférieure à 1^{mm}..................... 4
— Antennes brunes, avec les deux premiers articles testacés, les suivants très transverses............... 3
3 Antennes robustes, légèrement épaissies, distinctement pilosellées. Taille 1^{mm} 1/2........... **delicatulus.**
— Antennes grêles, non ou à peine pilosellées, subfiliformes, à articles intermédiaires fortement transverses. Taille 1^{mm}........................... **minor.**
4 Tête et corselet brillants, rougeâtres. Articles des antennes très transverses..................... **nitens.**
— Tête et corselet peu brillants. Articles 3-6 des antennes presque aussi longs que larges, les cinq premiers testacés................ .... **micros.**
5 Articles 3-6 des antennes plus longs que larges; élytres d'un noir de poix clair............. **longipennis.**
— Articles 3-6 des antennes très petits, transverses; élytres d'un testacé rougeâtre................. **atomus.**

T. **delicatulus** Kr. Sous les détritus, au bord des eaux.

Saint-Raphaël (Aubert).

T. **minor** Rey. Sur le sable humide, au bord des eaux.

Hyères (Rizaucourt).

T. **micros** Fauv. Même habitat que le précédent.

Hyères (Cl. Rey); Fréjus (Raymond).

T. **nitens** Fauv. Sous les détritus, au bord des rivières. Mars, mai.

Fréjus, Saint-Raphaël (Raymond).

T. **longipennis** Heer. Sur le sable humide, au bord des eaux; sous les pierres, les graviers, parfois presque dans l'eau. Avril, septembre.

Toulon (Aubert); Hyères (Fauvel, Sietti); Fréjus, Saint-Raphaël (Raymond).

T. atomus Fauv. Sur le sable, au bord des fleuves et des rivières. Mai, août.

Fréjus, Saint-Raphaël (Raymond); bords de l'Argens, près Roquebrune.

ANCYROPHORUS Kraatz

1 Côtés du corselet fortement sinués vers la base, ce qui forme de chaque côté une dent visible........ **flexuosus.**
— Côtés du corselet plus ou moins arrondis, non sinués. 2
2 Corps brun, étroit, très parallèle, à pubescence flave; corselet rougeâtre; élytres d'un testacé pâle; antennes testacées .... **angustatus.**
— Corps noir, plus ou moins large, recouvert d'une pubescence grisâtre. Antennes noires à base testacée. .... **omalinus.**

A. flexuosus Fairm. Sous les pierres, les détritus, les feuilles mortes, au bord des eaux.

Fréjus, bords du Reyran (Cl. Rey); Hyères (de Boissy).

A. angustatus Er. Sous les détritus, au bord de la mer. Février, avril.

Hyères (Bellier, Cl. Rey); Fréjus, Saint-Raphaël (Cl. Rey, Robert).

A. omalinus. Sous les détritus, au bord des rivières. Mars, avril.

Hyères (Bellier, Cl. Rey, Coquerel); Fréjus, bords du Reyran (Cl. Rey).

DELEASTER Erichson

D. dichrous Grav. Subdéprimé, peu brillant, rouge vermillon.

Antennes obscures; abdomen noir de poix. Pubescence jeune, serrée sur les élytres et l'abdomen.

Sous les pierres, le gravier, les détritus, au bord des eaux.

Salins d'Hyères (de Boissy).

OMALIINI

ANTHOPHAGUS Gravenhorst

A. caraboides L. Forme de *Lesteva*. Allongé, un peu parallèle, brillant. Tête entièrement foncée; corselet testacé, souvent brun sur le disque. Abdomen plus ou moins enfumé.

Sur les plantes basses, près des ruisseaux et des rivières. Sur les rameaux des arbres verts et parfois sur le gravier, au bord des eaux. Avril, août.

Draguignan (Jaubert, Robert, Ch. Azam).

LESTEVA Latreille

1 Tête avec un large sillon de chaque côté, vers les yeux. Pattes rougeâtres claires, jambes brunes. Corselet très finement et densément ponctué .... **Pandellei.**
— Tête nettement bifovéolée entre les yeux 2
2 Tête plane, corselet cordiforme, entièrement d'un brun de poix assez brillant. Pattes rousses .... **punctata.**
— Tête convexe entre les yeux; corselet mat, très finement ponctué. Pattes rougeâtres obscures avec le milieu des cuisses testacé ainsi que les tarses. **pubescens.**

L. pubescens Mannh. Sous les écorces, dans la mousse humide; sous les pierres, les détritus, au bord des eaux. Février, août.

Saint-Maximin, Sainte-Baume (Belon); Le Beausset (de Boissy).

L. Pandellei Fauv. Sous la mousse, au bord des eaux et sous les pierres, même celles immergées.

Saint-Raphaël (Raymond); Hyères (Cl. Rey).

L. punctata Er. Sous les détritus, au bord des eaux.

Le Beausset (de Boissy).

CORYPHIUM Stephens

C. angusticolle Steph. Noir, peu brillant, oblong à pubescence grise et serrée. Ponctuation assez forte sur la tête, le corselet et les élytres, très fine sur l'abdomen. Bouche et pattes d'un testacé rougeâtre.

Sous les écorces des chênes, pins et poiriers. Avril.

La Garde (Bérard); Gonfaron (Ste Cl. Deville).

BOREAPHILUS Sahlberg

B. velox Heer. Roux obscur, peu luisant, à pubescence grise. Tête, une tache autour de l'écusson et le disque de l'abdomen rembrunis.

Sous les mousses humides, au bord des ruisseaux. D'octobre à août.

Le Beausset (de Boissy); Saint-Maximin (Belon).

AMPHICHROUM Kraatz

A. canaliculatum Er. Corselet transverse, un peu moins large en avant qu'en arrière, finement chagriné entre les points, d'un roux presque mat. Ecusson roux. Elytres très fortement et densément ponctués.

Sur les fleurs, les plantes et les arbres. Premier printemps.

Fréjus (Cl. Rey).

PHILORINUM Kraatz

P. sordidum Steph. Allongé, presque droit, déprimé, finement pubescent, d'un noir de poix assez brillant, avec le corselet et les élytres un peu moins foncés, la bouche, la base des antennes et les pieds testacés.

Sur les fleurs des *papilionacées* surtout *ulex*, *spartium*, *sarothamnus*, *ginesta* et *cytisus*. Avril, juin.

Hyères (Cl. Rey).

XYLODROMUS Heer

X. concinnus Marsh. Allongé, parallèle, un peu déprimé, d'un noir brillant. Antennes d'un brun rougeâtre. Tête et corselet densément ponctués. Elytres deux fois aussi longs que le corselet, densément ponctués et presque ridés longitudinalement, d'un brun noir ou d'un brun rougeâtre. Pattes d'un brun testacé.

Dans les fagots, sous les écorces, la fiente des volailles et aussi dans les fleurs.

Sainte-Baume (Abeille, Sietti).

OMALIUM Gravenhorst

1 Tête, corselet et élytres plus ou moins brillants; taille supérieure à 2mm 3
— Tête, corselet et élytres très mats. Taille inférieure à 2mm 2
2 Elytres à ponctuation très fine, serrée et rugueuse. .... **minimum.**
— Elytres à ponctuation éparse, obsolète.......... **pusillum.**
3 Corselet égal, offrant quelquefois sur le disque deux fossettes obsolètes 9
— Corselet inégal à larges impressions latérales et à fossettes discales profondes ou obsolètes 4
4 Corselet avec deux fossettes obsolètes sur le disque. .... **oxyacanthæ.**

— Corselet avec deux fossettes larges, nettes et profondes sur le disque........... 5
5 Antennes noirâtres à base brunâtre ou d'un brun rougeâtre à base noire ou enfumée........... 8
— Antennes plus ou moins foncées avec le premier ou les premiers articles rougeâtres 6
6 Elytres noirâtres, marginés de rougeâtre au sommet. Tête et corselet à ponctuation forte, bien nette... **impar.**
— Elytres unicolores, noirâtres, brun de poix sur le disque 7
7 Abdomen brillant; anus rougeâtre. Epaules plus claires.................................. **rivulare.**
— Abdomen mat, dessus entièrement brun de poix... **Allardi.**
8 Elytres largement rebordés au sommet et relevés; abdomen presque mat, à ponctuation fine....... **cæsum.**
— Elytres ni rebordés, ni relevés. Abdomen brillant, lisse .... **excavatum.**
9 Corps très déprimé, parallèle. Elytres d'un brun noir, plus clairs aux épaules et sur les côtés .... **monilicorne.**
— Corps plus ou moins convexe..................... 10
10 Corps ovale oblong; corselet d'un testacé rougeâtre à ponctuation serrée. Elytres et abdomen enfumés au sommet.................................. **iopterum.**
— Corps parallèle plus ou moins déprimé.............. 11
11 Corselet et abdomen d'égale largeur; celui-ci visiblement impressionné en fer à cheval, presque glabre ainsi que les élytres .... **brevicorne.**
— Abdomen ovalaire plus large que le corselet 12
12 Dessus noir ou noir de poix. Elytres d'un rougeâtre plus ou moins foncé, disque du corselet bifovéolé... **vile.**
— Dessus testacé rougeâtre ou pâle; disque du corselet à fovéoles indistinctes .... **gracilicorne.**

O. impar Rey. Sous les algues, les détritus marins, sous les pierres, au bord de la mer. Mai, août.

Toulon, La Seyne, Les Sablettes (Aubert, Tholin); Fréjus, Hyères (Cl. Rey); Saint-Raphaël.

O. rivulare Payk. Dans les champignons, les détritus marins et autres, les fumiers, sur les fleurs, les arbustes, etc. Toute l'année.

Draguignan (Jaubert); Bagnols (Ch. Azam); Le Muy; Le Beausset (Sietti); Hyères (de Boissy).

O. Allardi Fairm. Dans les fumiers, la fiente des volailles. Avril, septembre.

Toulon (Aubert); Hyères (Fauvel); La Garde (Bérard); Saint-Maximin (Belon); Le Muy.

O. oxyacanthæ Grav. Sous les cadavres, les détritus, les feuilles mortes, aussi sur l'aubépine. Avril, octobre.

Saint-Raphaël (Aubert); Hyères (Sietti, de Boissy).

O. cæsum Grav. Sous les pierres, les fumiers, les feuilles mortes des cistes.

Hyères (Cl. Rey).

O. excavatum Steph. Dans la mousse humide, les fumiers, les champignons, les fagots de pin. Sous les feuilles mortes, les détritus, les débris de roseaux, dans les marais.

Saint Raphaël (Aubert, Tholin); Toulon (Aubert); Le Beausset (Sietti); Le Muy; Hyères, Fréjus (Cl. Rey).

O. iopterum Steph. Sous les écorces très pourries des pins et du charme; dans les bolets; sous les détritus et aussi sur les fleurs d'aubépine. Mai, octobre.

Hyères (de Boissy, Abeille); Sainte-Baume (Sietti).

O. vile Er. Sous les mousses, les écorces des pins, poiriers, chênes et sur les fleurs. Mai, octobre.

Fréjus, Estérel (Raymond); La Garde (Bérard).

O. brevicorne Er. Sous les écorces du pin parasol. Février.

Saint-Raphaël (Cl. Rey).

O. gracilicorne Fairm. Sous les écorces.

Estérel; Sainte-Baume (Sietti).

O. monilicorne Gyll. Sous les écorces et parfois dans les champignons.

Seillans (Cl. Rey); Brovès (Farraut).

O. pusillum Grav. Sous les écorces des pins et des chênes. Printemps, automne.

Toulon (Aubert); Le Luc (Robert); Carcès (Baizet).

O. minimum Er. Sous les écorces des chênes, aulnes, etc. Mai, octobre.

Le Luc (Robert).

PYCNOGLYPTA Thomson

P. rufula Er. Roux testacé, assez brillant, avec le disque de l'abdomen enfumé. Tête, corselet et une tache scutellaire parfois brunâtres; élytres courts, ponctués densément en séries effacées au sommet.

Dans les vieux fagots; sous les mousses et les écorces.

Saint Raphaël (Aubert); Fréjus (Raymond); Hyères (Peyron); Le Luc (Robert); Toulon (Martin, de Boissy); Le Beausset (Sietti).

HAPALARÆA Thomson

1 Corselet et élytres à ponctuation assez forte, égale, serrée .... **pygmæum.**
— Corselet et élytres à ponctuation grosse, en séries confuses .... **distincticornis.**

H. pygmæa Payk. Sous les écorces; dans les détritus, les champignons.

Sainte-Baume (Abeille, Sietti).

H. distincticornis Baudi. Sous les écorces. Février.

Hyères (Cl. Rey, Saulcy).

ANTHOBIUM Stephens

1 Corselet testacé.................................. 5
— Corselet noir ou brunâtre.......................... 2

La **Société** informe ceux de ses membres qui désireraient compléter leur collection qu'elle peut encore disposer en leur faveur de quelques exemplaires des livraisons ou volumes suivants :

	Prix.
Introduction	0 50
TOME I.	
1856. 1er trimestre	0 75
— 2e —	1 »
— 3e —	1 »
— 4e —	0 75
1857. 1er trimestre	0 50
— 2e —	0 50
— 3e —	0 50
— 4e —	0 50
TOME II.	
1858. 1er trimestre	0 50
— 2e, 3e, 4e —	épuisés
1859. 1er, 2e trimestres	épuisés
— 3e —	1 »
— 4e —	0 75
TOME III.	
1860. 1er trimestre	0 75
— 2e —	0 75
— 3e —	0 50
— 4e —	épuisé
1861. 1er trimestre	0 50
— 2e —	0 50
— 3e —	0 50
— 4e —	0 50
TOME IV.	
1862. 1er trimestre	0 50
— 2e —	0 50
— 3e —	0 50
— 4e —	1 »
1863. 1er trimestre	0 50
— 2e —	0 50
— 3e —	0 50
— 4e —	0 50
TOME V.	
1864. 1er trimestre	0 50
— 2e —	0 50
— 3e —	0 50
— 4e —	0 50
1865	5 »
TOME VI.	
1866	épuisé
1867	3 »
TOME VII.	
1868	3 »
1869. 1er semestre	1 »
— 2e —	1 »
— Supplément	1 »
TOME VIII.	
1870-1871, très rare	9 »
TOME IX.	
1872-1873	6 »
TOME X.	
1874-1875	épuisé
TOME XI.	
1876-1877	épuisé
TOME XII.	
1878-1879, rare	9 »
— Suppl., très rare	7 »
TOME XIII.	
1880-1881, rare	8 »
TOME XIV.	
1882-1883	5 »
TOME XV.	
1884-1885	5 »
TOME XVI.	
1886-1887	5 »
TOME XVII.	
1888-1889	5 »
TOME XVIII.	
1890-1891	5 »
TOME XIX.	
1892-1893	8 »
TOME XX	
1894-1895	8 »
TOME XXI	
1896-1897	8 »
TOME XXII	
1898-1899	8 »
TOME XXIII	
1900-1901	8 »
TOME XXIV	
1902-1903	8 »
Planches	6 »
TOME XXV	
1904-1905	8 »





